NEDL TRANSFER
HN 6MFB 8

Digitized by Google

J. J. Durand.

KG50

Harvard College Library

FROM

Mrs Edgar H. Nichols
Cambridge

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,

Par Mr. FLEURY, Prestre, Prieur d'Argenteüil, & Confesseur du Roy.

TOME TREIZIEME.

Depuis l'an 1053. jusques à l'an 1099.

A PARIS,

Chez JEAN MARIETTE, ruë Saint Jacques, aux Colomnes d'Hercules.

M. DCC. XIII.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

Digitized by Google

CT826.10.3

Harvard College Library
Oct. 24, 1914
Gift of
Mrs. Edgar H. Nichols,
Cambridge

Digitized by Google

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE SOIXANTIE'ME.

I. LETTRE *du pape au patriarche d'Antioche.* II. *Lettre à Michel Cerularius.* III. *Lettres aux évêques d'Afrique.* IV. *Legation à C. P.* V. *Mort de Leon IX.* VI. *Réponse à Michel Cerularius par Humbert.* VII. *Réponse à Nicetas Pectorat.* VIII. *Sa retractation.* IX. *Excommunication de Michel Cerularius.* X. *Son decret.* XI. *Lettre de Pierre d'Antioche à Dominique de Grade.* XII. *Lettre de Michel Cerularius à Pierre d'Antioche.* XIII. *Réponse de Pierre d'Antioche.* XIV. *Replique de Michel.* XV. *Mort de Conſtantin Monomaque. Theodora imperatrice.* XVI. *Concile de Narbone.* XVII. *Victor II. pape.* XVIII. *Hildebrand legat en France.* XIX. *Maurille archevêque de Roüen.* XX. *Thierri abbé de S. Evroul.* XXI. *Concile de Toulouſe.* XXII. *Mort de l'empereur Henri III. Henri IV. roi d'Allemagne.* XXIII. *Mort de Victor II. Eſtiene IX. pape.* XXIV. *Pierre Damien évêque.* XXV. *Mort de Theodora. Iſaac Comnene empereur.* XXVI. *Mort de Michel Cerularius. Conſtantin Lichudes patriarche de C. P.* XXVII. *Mort d'Eſtiene IX.* XXVIII. *Benoiſt antipape.* XXIX. *Nicolas II. pape.* XXX. *L'abbé Didier cardinal.* XXXI. *Concile de Rome.* XXXII. *Retractation de Berenger.* XXXIII. *Gui archevêque de Milan.* XXXIV. *Pierre Damien legat à Milan.* XXXV. *Sermens de l'Archevêque & du clergé.* XXXVI. *Déſintereſſement de Pierre Damien.* XXXVII. *Il renonce à l'epiſcopat.* XXXVIII. *Il écrit pour le celibat des prêtres.* XXXIX. *Le pape cede la Poüille aux Normans.* XL. *Conſtantin Ducas empereur.* XLI. *Couronnement de Philippe I. roy de France.* XLII. *Gervais archevêque de Reims.* XLIII. *Conciles de Gaule.* XLIV. *Concile d'Iacca.* XLV.

An. 1053. 1054. 1055. 1056. 1057. 1058. 1059. 1060. 1061.

Digitized by Google

SOMMAIRE

Aldrede archevêque d'Torc. XLVI. *Mort de Nicolas II. Alexandre II. pape.* XLVII. *Cadaloüs antipape.* XLVIII. *S. Annon*
1062. *archevêque de Cologne.* XLIX. *Dispute synodale de Pierre Damien.* L. *Autres écrits de Pierre Damien.* LI. *S. Dominique le cuiraſſé.* LII. *Compenſations de penitences.* LIII. *Flagellations.* LIV. *Dévotions à la S. Vierge.* LV. *S. Vulſtan évêque de Vorcheſtre.* LVI. *S. Edoüart roy d'Angleterre.* LVII. *Egliſes du Nord.* LVIII. *S. Gotheſcal prince des Sclaves.*

LIVRE SOIXANTE-UNIE'ME.

1063. I. SCHISME *à Florence.* II. *S. Rodolfe d'Eugubio.* III. *Commencemens de S. Jean Gualbert.* IV. *Fondation de Vallombreuſe.* V. *Concile de Rome.* VI. *Chanoines reguliers.* VII.
1064. *Concile de Châlons.* VIII. *Lettre d'Alexandre II.* IX. *Combat dans l'égliſe à Goſſar.* X. *Egliſe d'Allemagne.* XI. *Concile de*
1065. *Mantoüe.* XII. *Pelerinage à Jeruſalem.* XIII. *Commencement des Turcs Seljouquides.* XIV. *Hereſie des inceſtueux.* XV. *Abus des*
1066. *excommunications.* XVI. *Impunité des évêques.* XVII. *Martyrs chez les Sclaves.* XVIII. *Fin de S. Edoüart.* XIX. *Guillaume de Normandie roi d'Angleterre.* XX. *Ecrit de Lanfranc contre Berenger.* XXI. *Reponſes aux paſſages des Peres.* XXII. *Doctrine catholique.* XXIII. *Egliſe d'Allemagne.* XXIV. *S. Thibaud de*
1067. *Provins.* XXV. *S. Arialde martyr.* XXVI. *Legation à Milan.*
1068. XXVII. *Suite du ſchiſme de Florence.* XXVIII. *Epreuve du feu.*
1069. XXIX. *Hugues le blanc legat en Eſpagne.* XXX. *Conciles d'Auch & de Toulouſe.* XXXI. *Mœurs du R. Henri.* XXXII. *Il veut quitter ſa femme.* XXXIII. *Concile de Mayence.* XXXIV. *Nouveaux*
1070. *évêques en Angleterre.* XXXV. *Lanfranc archevêque de Cantorberi.*
1071. XXXVI. *Lanfranc à Rome.* XXXVII. *Monaſteres en Sardaigne*
XXXVIII. *Dédicace du mont Caſſin.* XXXIX. *Charles nommé à*
1072. *l'évêché de Conſtance.* XL. *Jean Xiphilin patriarche de C. P.* XLI. *Romain Diogene pris par les Turcs.* XLII. *Fin de S. Pierre Damien.* XLIII. *Ses écrits.* XLIV. *Ceremonies.* XLV. *Diſcipline monaſtique* XLVI. *Fin d'Adalbert archevêque de Breme.* XLVII. *Adam de Breme hiſtorien.* XLVIII. *Etat du Nord.* XLIX. *Suenon R. de Danemarc.* L. *S. Annon rentre en faveur.* LI. *Concile d'Angleterre.* LII. *Lettres de Lanfranc au pape.* LIII. *Moine*

Digitized by Google

aux cathedrales d'Angleterre. LIV. *Concile de Roüen.* LV. *Retraite de l'imperatrice Agnés.* LVI. *Robert abbé de Richenou déposé.* LVII. *Retraite de S. Annon de Cologne.* LVIII. *Concile d'Erford.* LIX. *Fin d'Alexandre II.* LX. *Mort de S. Iean Gualbert.* 1073.

LIVRE SOIXANTE-DEUXIE'ME.

I. *GREGOIRE VII. pape.* II. *Ses premieres lettres.* III. *Schisme à Milan.* IV. *S. Anſelme évêque de Luques.* V. *Hugues évêque de Die.* VI. *Landri évêque de Macon.* VII. *S. Eſtiene de Tiers.* VIII. *Le pape travaille à pacifier l'Allemagne.* IX. *Concile de Rome.* X. *Evêché d'Olmus retabli.* XI. *Legation en Allemagne.* XII. *Rebellion des clercs concubinaires.* XIII. *Lettres du pape pour l'Allemagne.* XIV. *Projet de la croiſade.* XV. *Egliſe de Veniſe.* XVI. *Lettres contre Philippe roi de France.* XVII. *Concile de Roüen.* XVIII. *Ecrit de Guimond contre Berenger.* XIX. *Fin de Suenon roi de Danemarc.* XX. *Concile de Rome.* XXXI. *Herman de Bamberg déposé.* XXII. *Autres affaires d'Allemagne.* XXIII. *Fin de S. Annon de Cologne.* XXIV. *Concile de Londres.* XXV. *Hidulfe archevêque de Cologne.* XXVI. *Conjuration à Rome contre le pape.* XXVII. *Lettres du pape au R. Henri.* XXVIII. *Le pape deposé à Vormes.* XXIX. *Le roi Henri déposé à Rome.* XXX. *Autres excommuniez.* XXXI. *Mort de Henri évêque d'Utrecht.* XXXII. *Lettre du pape ſur l'excommunication des rois.* XXXIII. *Lettres aux Allemans.* XXXIV. *Egliſe d'Afrique.* XXXV. *Samuël de Maroc.* XXXVI. *Aſſemblée de Trivur contre Henri.* XXXVII. *Il paſſe en Italie.* XXXVIII. *Comteſſe Mathilde.* XXXIX. *Le pape à Canoſſe.* XL. *Abſolution de Henri.* XLI. *Indignation des Lombards.* XLII. *Aſſemblée de Forcheim.* XLIII. *Rodolfe élu roi.* XLIV. *Incertitude du pape.* XLV. *Plaintes des Allemans.* XLVI. *Hugues évêque de Die, legat en France.* XLVII. *Concile d'Auſtun.* XLVIII. *Donation de Mathilde.* XLIX. *Affaires de France.* L. *Commencemens de S. Anſelme.* LI. *Quatriéme concile de Rome.* LII. *Egilbert archevêque de Treves* LIII. *Plaintes de Manaſſés de Reims.* LIV. *Lettres du pape à ſaint Hugues de Clugni.* LV. *Odon évêque d'Oſtie.* LVI. *Affaire de Dol en Bretagne.* LVII. *Cinquié-* 1074. 1075. 1076. 1077. 1078.

SOMMAIRE

me concile de Rume. LVIII. *Michel Parap. dépoſé. Nicephore Botaniate empereur.* LIX. *Hugues duc de Bourgogne moine.* LX. *Sixiéme concile de Rome. Retractation de Berenger.* LXI. *Primatie de Lion.* LXII. *S. Staniſlas martyr.* LXIII. *Legation en Angleterre.* LXIV. *Soin des égliſes éloignées.*

LIVRE SOIXANTE-TROISIE'ME.

I. *SEPTIE'ME concile de Rome. Rodolfe confirmé roi.* II. 1080. *Manaſſés de Reims condamné.* III. *Guibert antipape.* IV. *Gregoire cherche le ſecours des Normans.* V. *Mort du roi Rodolfe.* VI. *Office romain reçû en Eſpagne.* VII. *Office en Sclavon de-*1081. *fendu.* VIII. *Concile de l'Illebone.* IX. *Huitiéme concile de Rome.* X. *Autre lettre ſur l'excommunication des rois.* XI. *Prétenſions du pape ſur tous ces royaumes.* XII. *Le roi Henri devant Rome.* XIII. *Nicephore dépoſé. Alexis Comnene empereur.* XIV. 1082. *S. Arnoul évêque de Soiſſons.* XV. *Geofroi évêque de Chartres.* XVI. *Henri aſſiége Rome.* XVII. *L'abbé Didier devant Henri.* 1084. XVIII. *Lambert uſurpateur du ſiege de Teroüane.* XIX. *S. Arnoul de Soiſſons en Flandres.* XX. *Robert Guichard delivre le pape.* 1085. XXI. *Schiſmatiques abatus.* XXII. *Aſſemblée de Bercach.* XXIII. *Concile de Quedlimbourg.* XXIV. *Concile de Mayence.* XXV. *Mort de Gregoire VII.* XXVI. *Ecrits du cardinal Bennon.* XXVII. *L'abbé Didier élu pape.* XXVIII. *Travaux de S. Anſelme de Lu-*1086. *ques.* XXIX. *Ses écrits contre les ſchiſmatiques.* XXX. *Sa mort.* XXXI. *Victor III. pape.* XXXII. *Tranſlation de S. Nicolas.* 1087. XXXIII. *Plaintes de Hugues de Lion contre Victor.* XXXIV. *Continuation du ſchiſme.* XXXV. *Concile de Benevent.* XXXVI. *Mort de Victor III.* XXXVII. *S. Canut martyr.* XXXVIII. *Mort de* 1088. *Guillaume roi d'Angleterre.* XXXIX. *Fin de S. Arnoul de Soiſſons.* XL. *Fin de Berenger.* XLI. *Urbain II. pape.* XLII. *Il paſſe en Sicile.* XLIII. *Bernard archevêque de Tolede primat.* XLIV. 1089. *Autres affaires d'Eſpagne.* XLV. *Egliſe d'Allemagne.* XLVI. *Suite du ſchiſme.* XLVII. *Fin de Lanfranc.* XLVIII. *Metropole de Tarragone.* XLIX. *Concile de Melfe.* L. *S. Bruno fondateur des* 1090. *Chartreux.* LI. *Egliſe d'Allemagne.* LII. *Lettre de Valtram & la reponſe.* LIII. *Lettre de Bernard de Conſtance.* LIV. *Berenger archevêque de Tarragone.* LV. *Concile de Benevent.* LVI.

Digitized by Google

Eglise d'Espagne. LVII. *Eglise d'Allemagne.* LVIII. *Freres convers.* LIX. *S. Ulric de Clugni.* LX. *Coûtumes de Clugni.* LXI. *Odon abbé de saint Martin de Tournay.*

LIVRE SOIXANTE-QUATRIE'ME.

I. IVES *évêque de Chartres.* II. *Son decret.* III. *Concile d'Eſtampes.* IV. *Erreur de Roſcelin de Compiegne.* V. *Foulques évêque de Beauvais.* VI. *Le roi Philippe épouſe Bertrade.* VII. *Retabliſſement de l'évêché d'Arras.* VIII. *Piſe archevêché.* IX. *Concile de Troyes.* X. *S. Anſelme archevêque de Cantorberi.* XI. *Il eſt calomnié.* XII. *Sainte Marguerite reine d'Eſcoſſe.* XIII. *Conrad ſe revolte contre l'empereur ſon pere.* XIV. *Evêchez de Sicile.* XV. *Suite de l'affaire d'Arras.* XVI. *Affaire de Dol en Bretagne.* XVII. *Geofroi abbé de Vendôme à Rome.* XVIII. *S. Nicolas Peregrin.* XIX. *Egliſe d'Allemagne.* XX. *Concile de Reims.* XXI. *Concile d'Auſtun.* XXII. *Concile de Plaiſance.* XXIII. *Autres affaires d'Italie.* XXIV. *Le roi d'Angleterre irrité contre S. Anſelme.* XXV. *Aſſemblée de Rochingham.* XXVI. *S. Anſelme reçoit le pallium.* XXVII. *Le pape Urbain en France.* XXVIII. *Concile de Clermont.* XXIX. *Canons de ce concile.* XXX. *Primatie de Lion confirmée.* XXXI. *Voyage de Pierre l'ermite.* XXXII. *Croiſade publiée.* XXXIII. *Le pape dedie pluſieurs égliſes.* XXXIV. *Commencemens de Robert d'Arbriſelles.* XXXV. *Concile de Roüen.* XXXVI. *Concile de Tours, &c.* XXXVII. *Concile de Niſmes.* XXXVIII. *Reliques de S. Antoine en France.* XXXIX. *Sanction évêque d'Orleans.* XL. *Voyage des croiſez.* XLI. *Juifs maſſacrez.* XLII. *Le pape en Italie.* XLIII. *Egliſe d'Eſpagne.* XLIV. *Daïmbert archevêque de Sens.* XLV. *Les croiſez à C. P.* XLVI. *Priſe de Nicée.* XLVII. *Siége d'Antioche.* XLVIII. *Baudri évêque de Noyon.* XLIX. *S. Anſelme ſort d'Angleterre.* L. *Il ſejourne à Lion.* LI. *Il vient à Rome.* LII. *Son traité: Pourquoi Dieu s'eſt fait homme.* LIII. *Siege de Capoüe.* LIV. *S. Anſelme veut renoncer à l'épiſcopat.* LV. *Monarchie de Sicile.* LVI. *Concile des ſchiſmatiques.* LVII. *Lunden archevêché.* LVIII. *Priſe d'Antioche.* LIX. *Concile de Bari.* LX. *Juſtification d'Ives de Chartres.* LXI. *Jean II. évêque d'Orleans.* LXII. *Concile de Rome.* LXIII. *S. Jean évêque de Teroüane.* LXIV. *Fondation*

1092. 1093. 1094. 1095. 1096. 1097. 1098. 1099.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES LIVRES.
de Ciſteaux. LXV. *Fin d'Urbain II.* LXVI. *Priſe de Jeruſalem.* LXVII. *Godefroi de Boüillon roi.*

Approbation de Monſieur Courcier, Docteur de la Faculté de Sorbone, & Theologal de Paris.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit, qui eſt *le treiziéme Volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Monſieur l'Abbé Fleury.* Fait à Paris le 15. Septembre 1707.

COURCIER, Theologal de paris.

Approbation de Monſieur Paſtel, Docteur & ancien Profeſſeur de Sorbone.

J'Ay lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit, qui a pour titre *le treiziéme Volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Monſieur l'Abbé Fleury.* Je n'y ai rien trouvé qui ne ſoit conforme à la foi catholique & aux bonnes mœurs; & j'ai continué à y admirer la ſincerité & l'exactitude de l'auteur, & le fond d'érudition qu'on admire dans les Volumes precedens. Fait à Paris le 15. Septembre 1707.

PASTEL, Profeſſeur de Sorbone.

HISTOIRE

Digitized by Google

DISCOURS
SUR
L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,
Depuis l'an 600. *juſques à l'an* 1100.

LES beaux jours de l'égliſe ſont paſſez : mais Dieu n'a pas rejetté ſon peuple, ni oublié ſes promeſſes. Regardons avec crainte les tentations dont il a permis que ſon égliſe fut attaquée, pendant les cinq ſiecles qui ont ſuivi les ſix premiers ; & conſiderons avec actions de graces les moiens qu'il a employez pour la ſoutenir. Ce ſont des objets dignes de nôtre attention.

I. Inondation des barbares.

Rome idolâtre ſoüillée de tant de crimes & enyvrée du ſang de tant de martyrs, devoit être punie, & la vengeance divine devoit éclater ſur elle, à la face de toutes les nations. Saint Jean l'aiant appris de J. C. même, avoit dépeint dans ſon Apocalypſe par des Images affreuſes, la chûte de cette nouvelle Babylone. L'execution ſuivit en ſon tems : Rome ceſſa d'être la capitale de l'empire, depuis que Conſtantin en eut transferé le ſiege à Byzance ; & depuis que l'empire fut partagé, les empereurs d'Occident reſiderent à Ravenne, à Milan & par tout ailleurs qu'à Rome. Ainſi elle perdit peu-à-peu ſon éclat, ſes richeſſes, ſon peuple. Nous avons vû la triſte peinture qu'en faiſoit Saint Gregoire. Cependant elle fut priſe & pillée pluſieurs fois par les barbares, qui ravagerent & mirent en pieces tout l'empire d'Occident. Or je compte cette inondation des barbares pour la premiere tentation exterieure de l'égliſe, depuis les perſecutions des empereurs païens.

Mœurs des Chreſt. c. 56.

Apocal. XVII. XV. 111.

Hiſt. liv. XXV. *n.* 40.

Hom. 18, *in Ezech.*

Car ces barbares dans les commencemens de leurs courſes rempliſſoient tout de ſang & de carnage : brûloient les villes entieres, maſſacroient les habitans, ou les emmenoient eſclaves, jettoient par tout la terreur & la deſolation. Les perſecutions les plus cruelles ſous l'empire Romain, n'étoient ni continuelles, ni univerſelles ; & il reſtoit un peuple de païens, de même langue & de même nation que les Chretiens. Ils les écoutoient ſouvent, & ſe convertiſſoient de jour en jour. Mais où il ne reſte plus d'hommes, il n'y a plus d'égliſes. Et comment convertir des brutaux toûjours armez, toûjours courant au pillage, & dont on n'entend pas la langue?

Digitized by Google

Deplus ces barbares qui ruinerent l'empire Romain, étoient ou païens ou heretiques : enſorte que même aprés les premieres fureurs, quand ils furent aſſez apprivoiſez avec les Romains pour s'entendre l'un l'autre & ſe parler de ſang froid, les Romains leur étoient toûjours odieux, par la diverſité de religion. Vous avez vû la cruelle perſecution des Vandales en Afrique.

Hiſt. liv XXX. *n. 9. 10. &c.*

Ces barbares, il eſt vrai, ſe convertirent, les uns plûtôt, les autres plus tard ; & dans leur converſion, Dieu ne fit pas moins éclatter ſa miſericorde, que dans la punition des Romains il avoit ſignalé ſa juſtice. Mais les barbares en devenant Chrétiens ne quitterent pas entierement leurs anciennes mœurs : ils demeurerent la plûpart legers, changeans, emportez, agiſſant par paſſion que par raiſon. Vous avez vû quels Chrétiens c'étoit que Clovis & ſes enfans. Ces peuples continuoient dans leur mépris pour les lettres & pour les arts, ne s'occupant que de la chaſſe & de la guerre. De-là vint l'ignorance, même chez les Romains leurs ſujets. Car les mœurs de la nation dominante prevalent toûjours, & les études languiſſent, ſi l'honneur & l'interêt ne les ſoûtient.

Mœurs, Chret. 4. 5.

II. Chute des études.

Nous voïons la decadence des études dans les Gaules dés la fin du ſixiéme ſiecle, c'eſt-à-dire, environ cent ans aprés l'établiſſement des Francs. Nons en avons un exemple ſenſible dans Gregoire de Tours. Il reconnoit lui-même qu'il avoit peu étudié la grammaire & les lettres humaines ; & quand il ne l'avoüeroit pas, on le verroit aſſez. Mais le moindre défaut de ſes écrits eſt le ſtile, on n'y trouve ni choix de matiere, ni arrangement. C'eſt confuſement l'hiſtoire eccleſiaſtique & la temporelle : ce ſont la plûpart de petits faits de nulle importance, & il en releve ſouvent des circonſtances baſſes & indignes d'une hiſtoire ſerieuſe. Il paroît credule juſqu'à l'excés ſur les miracles.

J'attribuë ces défauts à la mauvaiſe éducation, plûtôt qu'au naturel ; autrement il faudroit dire que pendant pluſieurs ſiecles il ne ſeroit preſque pas né d'homme qui eut un ſens droit & un jugement exact. Mais les meilleurs eſprits ſuivent aiſément les prejugez de l'enfance & les opinions vulgaires, quand ils ne ſont pas exercez à raiſonner, & ne ſe propoſent pas de bons modelles. Les études ne tomberent donc pas entierement avec l'empire Romain, la religion les conſerva : mais il n'y eut plus que les eccleſiaſtiques qui étudierent, & leurs études furent groſſieres & imparfaites. Je parle des ſciences humaines : car pour les dogmes de la religion, ils ſuivoient l'autorité certaine de l'écriture & de la tradition des peres. Le pape Agathon le témoigne dans la lettre dont il chargea ſes legats pour le ſixiéme concile. Nous ne les envoions pas, dit-il, par la confiance que nous avons en leur ſçavoir. Car comment pourroit-on trouver la ſcience parfaite des écritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, & gagnent à grande peine leur ſubſiſtance chaque jour par leur travail corporel ? ſeulement nous gardons avec ſimplicité de cœur la foi que nos peres nous ont laiſſez.

Hiſt. l. XL. n. 7.

tom. 6. conc. p. 681.

Dans les ſiecles ſuivans, les hommes les plus éclairez, comme Bede,

Digitized by Google

Alcuin, Hincmar, Gerbert ſe ſentoient du malheur des tems: voulant embraſſer toutes les ſciences, ils n'en approfondiſſoient aucune, & ne ſavoient rien exactement. Ce qui leur manquoit le plus étoit la critique, pour diſtinguer les pieces fauſſes des veritables. Car il y avoit dés-lors quantité d'écrits fabriquez ſous des noms illuſtres, non-ſeulement par des heretiques, mais par des catholiques, & même à bonne intention. J'ai marqué que Vigile de Thapſe avoüe lui-même avoir emprunté le nom de Saint Athanaſe, pour ſe faire écouter des Vandales Ariens. Ainſi quand on n'avoit pas les actes d'un martyr pour lire au jour de ſa fête, on en compoſoit les plus vrai ſemblables ou les plus merveilleux que l'on pouvoit; & par là l'on croïoit entretenir la pieté des peuples. Ces fauſſes legendes furent principalement frabriquées à l'occaſion des tranſlations de reliques, ſi frequentes dans le neuviéme ſiécle. *Hiſt. l. xxx n. 8*

On faiſoit auſſi des titres, ſoit à la place des veritables que l'on avoit perdus, ſoit abſolument ſuppoſez: comme la fameuſe donation de Conſtantin, dont on ne doutoit pas en France au neuviéme ſiecle. Mais de toutes ces pieces fauſſes les plus pernicieuſes furent les decretales attribuées aux papes des quatre premiers ſiecles: qui ont fait une playe irreparable à la diſcipline de l'égliſe, par les maximes nouvelles qu'elles ont introduites touchant les jugemens des évêques & l'autorité du pape. Hincmar tout grand canoniſte qu'il étoit, ne put jamais démêler cette fauſſeté: il ſavoit bien que ces decretales étoient inconnuës aux ſiecles precedens, & c'eſt lui qui nous apprend quand elles commencerent à paroître: mais il ne ſavoit pas aſſez de critique pour y avoir les preuves de ſuppoſition, toutes ſenſibles qu'elles ſont; & lui-même allegue ces decretales quand elles lui ſont favorables. *Hiſt. l. LI. n. 14.* *Hiſt. liv. XLIV. n. 21.*

Un autre effet de l'ignorance eſt de rendre les hommes credules & ſuperſtitieux, faute d'avoir des principes certains de créance & une conoiſſance exacte des devoirs de la religion. Dieu eſt tout puiſſant, & les Saints ont un grand credit auprés de lui, ce ſont des veritez qu'aucun catholique ne conteſte: donc je dois croire tous les miracles, qui ont été attribuez à l'interceſſion des Saints, la conſequence n'eſt pas bonne. Il faut en examiner les preuves: & d'autant plus exactement, que ces faits ſont plus incroiables & plus importans. Car aſſurer un faux miracle, ce n'eſt rien moins ſelon Saint Paul que porter faux témoignage contre Dieu, comme remarque trés-judicieuſement Saint Pierre-Damien. Ainſi loin que la pieté engage à les croire legerement, elle oblige à en examiner les preuves à la rigueur. Il en eſt de même des revelations, des apparitions d'eſprits, des operations du démon, ſoit par le miniſtere des ſorciers ou autrement: en un mot de tous les faits ſurnaturels: quiconque a du bon ſens & de la religion, doit être trés-reſervé à les croire. *1. Cor XV. 15.* *Petr. Dam. vita S Domin. Loric. n. 1.*

C'eſt par cette raiſon que j'ai rapporté trés peu de ce nombre infini de miracles, que racontent les auteurs de ces ſiecles moins éclairés. Il m'a paru que chez eux le goût du merveilleux l'emportoit ſur celui du vrai; & je ne voudrois pas répondre qu'en quelques-uns il n'y eût des motifs d'interêt, ſoit d'attirer des offrandes par l'opinion des gueriſons miraculeuſes, ſoit de con-

Digitized by Google

ſerver les biens des égliſes, par la crainte des punitions divines. Car c'eſt à quoi tendent la plûpart des hiſtoires rapportées dans les recueils de miracles de ſaint Martin, de ſaint Benoît & des autres ſaints les plus fameux. Comme ſi ceux qui ſont ſaints pour avoir mépriſé les richeſſes ſur la terre, étoient devenus intereſſez dans le ciel; & emploient leur crédit auprés de Dieu pour ſe venger de ceux qui pilloient les treſors de leurs égliſes.

III. Menaces & promeſſes temporeles.

Je voi bien le principal motif qui engageoit à relever avec tant de ſoin ces prétendus miracles. On vouloit retenir au moins par la crainte des peines temporelles, ceux qui étoient peu touchez des éternelles : mais on ne s'aperçevoit pas que c'étoit introduire une erreur dangereuſe, en raiſonnant ſur ce faux principe, que Dieu punit ordinairement les méchans en cette vie. C'étoit ramener les Chrétiens à l'état de l'ancien teſtament, où les promeſſes & les menaces étoient temporelles. C'étoit expoſer au mépris l'autorité de la religion, dont on prétendoit appuyer ces menaces : puiſqu'elles étoient ſouvent démenties par l'experience; & que l'on voioit tous les jours les uſurpateurs des biens de l'égliſe demeurer impunis, & vivre dans une ſanté & une proſperité parfaite.

a. Civit. c. 8.

Auſſi n'étoit-ce pas la doctrine de l'antiquité éclairée, & ſaint Auguſtin a prouvé ſolidement le contraire. Il a plû, dit-il, à la divine providence de préparer à l'avenir des biens pour les juſtes, dont les injuſtes ne joüiront point; & pour les impies des maux, dont les bons ne ſeront point tourmentez. Mais quant à ces biens & ces maux temporels, il a voulu qu'ils fuſſent communs aux uns & aux autres : afin que l'on ne deſire pas trop ardemment des biens, que l'on voit auſſi entre les mains des méchans; & que l'on ne faſſe rien de honteux, pour éviter des maux que les bons mêmes ſouffrent le plus ſouvent. Et encore : Si tout peché étoit maintenant puni d'une peine manifeſte, on croiroit que rien ne ſeroit réſervé au dernier jugement; & ſi Dieu ne puniſſoit maintenant aucun peché évidemment, on croiroit qu'il n'y auroit point de providence. De même pour les biens de cette vie, ſi Dieu ne les donnoit à quelques-uns de ceux qui les demandent, il ſembleroit que ces biens ne dépendroient pas de lui: & s'il les donnoit à tous ceux qui les demandent, nous croirions ne le devoir ſervir que pour ces recompenſes, & au lieu d'être pieux nous ſerions avares.

Il montre enſuite que les plus gens de bien ne laiſſent pas de commettre des pechez, pour leſquels ils meritent des peines temporelles; & qu'il y a une autre raiſon pour les faire ſouffrir en cette vie comme Job, afin qu'ils connoiſſent le fond de leur cœur, & qu'ils apprennent par experience, s'ils aiment Dieu par une piété ſincere & deſintereſſée. Il enſeigne auſſi que Dieu recompenſe en cette vie les vertus purement humaines, comme celles des anciens Romains, parce qu'il ne leur reſerve point d'autre recompenſe. Enfin il ajoûte : Nous aprenons maintenant à ſouffrir patiemment les maux que ſouffrent même les bons, & à ne pas beaucoup eſtimer les biens que les méchans même obtiennent. Ainſi Dieu nous donne une inſtruction ſalutaire, en nous cachant ſa juſtice. Car nous ne

c. 9.

v. Civit. c. 13.

xx. Civit. c. 2.

Digitized by Google

ſçavons par quel jugement de Dieu, cet homme de bien eſt pauvre & ce méchant riche : pourquoi l'innocent eſt condamné & le criminel abſous. Que cette abſurdité, pour ainſi dire, avoit toûjours lieu en cette vie, on y pourroit trouver quelque raiſon de juſtice : mais il arrive ſouvent du mal aux méchans & du bien aux bons : ce qui rend les jugemens de Dieu plus impenetrables.

Il ſemble qu'on eût oublié cette doctrine, quand les évêques & les papes mêmes emploioient ſi hardiment les promeſſes temporelles pour engager les princes a les proteger ; comme entre autre le pape Eſtienne II. dans la lettre écrite aux François au nom de ſaint Pierre. Ces promeſſes & ces menaces peuvent impoſer quelque tems à des ignorans : mais quand ils voient qu'elles ſont ſans effet, comme il arrive le plus ſouvent, elles ne ſont propres qu'à les ſcandaliſer & à ébranler leur foi : les faiſant douter de la ſolidité des promeſſes & des menaces qui regardent l'autre vie. Cependant on a continué juſques dans les derniers ſiecles à ſuivre cette vieille prevention ; & je ne puis aſſez m'étonner qu'un homme auſſi éclairé que le cardinal Baronius releve avec tant de ſoin les mauvais ſuccés arrivez aux ennemis de l'égliſe, particulierement du ſaint ſiege, comme autant de punitions divines, & les avantages des princes pieux, comme des preuves qu'ils ſoûtenoient la bonne cauſe. Toutefois la verité de l'hiſtoire l'oblige ſouvent à recourir a la profondeur des jugemens de Dieu, pour ſauver les diſgraces arrivées aux plus zelés catholiques ; & il ne s'apperçoit pas qu'une preuve qui n'eſt pas toûjours concluante ne l'eſt jamais.

Steph. epiſt. 5. Hiſt. liv. XXIII. n. 17.

Je reviens aux effets de l'ignorance & de la credulité mal reglée. Il faut y compter la facilité à recevoir des reliques, dont l'examen demande à proportion du jugement & de la précaution, comme celui des miracles. Il eſt certain en general que les reliques des ſaints meritent d'être honorées ; & vous en avez vû la pratique dés les premiers ſiecles de l'égliſe, dans les actes des martyrs les plus authentiques & dans les écrits des peres. Souvenez-vous entre autres de ce que dit ſaint Auguſtin des reliques de ſaint Etienne & des miracles qui s'y faiſoient. Mais il témoigne que dés ſon tems on debitoit de fauſſes reliques ; & il n'eſt pas toûjours aiſé de les diſtinguer des vrayes. On ne s'y ſeroit jamais trompé, ſi l'on n'avoit toûjours gardé la ſage précaution de ne point toucher aux ſepulchres des ſaints ; & de laiſſer leurs corps entiers bien avant dans la terre, comme ſont encore à Rome ceux des ſaints apôtres ; & vous avez vû avec quelle fermeté ſaint Gregoire refuſa à l'imperatrice même le chef de ſaint Paul. On ſe contentoit alors d'envoier pour reliques, ou des linges qui avoient touché les ſepulchres des SS. ou des tapis qui les avoient couverts, ou qui avoient couverts les autels.

IV. Reliques.

Mœurs Chrét. c. 22.

III. epiſt. 50.

Ce fut en Orient que l'on commença à transferer & à diviſer les reliques, & ce fut l'occaſion des impoſtures. Car pour aſſurer des reliques ; il eut fallu les ſuivre exactement depuis leur origine, & connoître toutes les mains par leſquelles elles avoient paſſé : ce qui n'étoit pas ſi difficile dans les commencemens. Mais aprés pluſieurs ſiecles il fut bien plus aiſé d'im-

Digitized by Google

poſer, non ſeulement au peuple, mais aux évêques devenus moins éclairez & moins attentifs; & depuis que l'on eut établi la regle de ne point conſacrer d'égliſes ni d'autels ſans reliques, la neceſſité d'en avoir, fut une grande tentation de ne les pas examiner de ſi prés. L'interêt d'attirer des offrandes & des pellerinages, qui enrichiſſoient les villes, fut encore dans la ſuite une tentation plus groſſiere.

Je ne prétends pas par ces reflexions generales rendre ſuſpecte aucune relique en particulier: je ſçai qu'il y en a pluſieurs de trés certaines, ſçavoir celles des SS. patrons de chaque ville, qui y ſont morts & qui y ont toûjours été honorez depuis: comme à Paris ſaint Denis, ſaint Marcel, ſainte Genevieve. Car encore qu'elles ayent été transferées du tems des Normans, on ne les a jamais perduës de vûë. Pour les autres, j'en laiſſe l'examen à la prudence de chaque évêque; & je dis ſeulement, que cet examen doit être plus rigoureux à l'égard de celles, qui aprés avoir été cachées pendant pluſieurs ſiecles, n'ont paru que dans des tems d'ignorance: ou que l'on prétend avoir été apportées de fort loin, ſans que l'on ſache ni comment elles en ſont venuës, ni comment elles avoient été conſervées. Je crois toutesfois que Dieu qui connoît le fonds des cœurs, ne laiſſe pas d'avoir agréable la devotion des peuples, qui n'ayant intention que de l'honorer en ſes ſaints, reverent de bonne foi les reliques expoſées depuis pluſieurs ſiecles à la veneration publique.

Il faut donc diſtinguer ce qui eſt de la foi catholique, ſçavoir l'utilité de l'interceſſion des ſaints & de la veneration de leurs reliques, d'avec les abus que l'ignorance & les paſſions humaines y ont joints, non ſeulement en ſe trompant dans le fait, & honorant comme reliques, ce qui ne l'étoit pas, mais s'appuïant trop ſur les vraïes reliques; & les regardant comme des moïens infaillibles d'attirer ſur les particuliers & ſur les villes entieres toutes ſortes de benedictions temporelles & ſpirituelles. Quand nous aurions les ſaints même vivans & converſans avec nous, leur preſence ne nous ſeroit pas plus avantageuſe que celle de JESUS-CHRIST. Or il dit expreſſement dans l'évangile: Vous direz au pere de famille: Nous avons bû & mangé avec vous, & vous avez enſeigné dans nos places. Et il vous dira: Je ne ſçai qui vous êtes. L'utilité des reliques eſt donc de nous faire ſouvenir des ſaints, & nous exciter à l'imitation de leurs vertus: autrement la preſence des reliques ni des lieux ſaints ne nous ſauvera pas, non plus que les Juifs, à qui le prophete reprochoit, qu'ils ſe confioient en des paroles de menſonges, en diſant: Le temple du Seigneur, le temple du Seigneur, ſans corriger leurs mœurs.

Luc. XIII. 26.

Jerem. VII. 4.

V. Pelerinages. *Mœurs Chrét.* p. 44.

Les pelerinages furent une ſuite de la veneration des lieux ſaints & des reliques, principalement avant l'uſage de les transferer. Ils étoient plus faciles ſous l'empire Romain par le commerce continuel des provinces: mais ils ne laiſſerent pas d'être trés-frequens ſous la domination des barbares, depuis que les nouveaux roïaumes eurent pris leurs conſiſtances. Je croi même que les mœurs de ces peuples y contribuerent: car ne s'occupant que de la chaſſe & de la guerre, ils étoient dans un continuel

Digitized by Google

mouvement. Ainſi les pellerinages devinrent une devotion univerſelle des peuples & des rois, du clergé, des évêques, & des moines. J'oſe dire que c'étoit preferer un petit acceſſoire à l'eſſentiel de la religion, quand un évêque quittoit ſon dioceſe pendant des années entieres, pour aller de l'extremité de la France ou de l'Angleterre à Rome ou même à Jeruſalem : quand des abbez ou des moines ſortoient de leurs retraites ; quand des femmes ou mêmes des religieuſes, s'expoſoient à tous les périls de ces grands voïages. Vous avez vû par les plaintes de Saint Boniface, les accidens déplorables qui en arrivoient. Il y avoit ſans doute plus à perdre qu'à gagner, & je regarde ces pelerinages indiſcrets, comme une des ſources de relâchement de la diſcipline : auſſi s'en plaignoit-on dés le commencement du neuviéme ſiecle. Mais ce fut principalement la penitence qui en ſouffrit. Auparavant on enfermoit les penitens dans les diaconites, ou d'autres lieux prés de l'égliſe, pour y vivre recueillis & éloignez des occaſions de rechute. Vous l'avez vû dans le ſacramentaire attribué à Saint Gelaſe, & dans une lettre du pape Gregoire III. mais depuis le huitiéme ſiecle on introduiſit tout le contraire pour penitence, en ordonnant aux plus grans pecheurs de ſe bannir de leur pays & paſſer quelque tems à mener une vie errante à l'exemple de Caën. On vit bientôt l'abus de cette penitence vagabonde ; & dés le tems de Charlemagne, on deffendit de ſouffrir davantage ces hommes affreux, qui ſous ce pretexte courroient par tout le monde nuds & chargez de fers : mais l'uſage d'impoſer pour penitence quelque pelerinage fameux : & ce fut le fondement des croiſades.

Bonif. p.105. biſt. liv. XLII. n. 35.

Conc. Cabill. 813. c. 40 hiſt. liv. LXVI. n. 5. V Morin pœnit. v. c. 15 Hiſt. liv. XXX. n. 42.

Greg. ep. 2. ad Leon. hiſt liv. XLII. n. 9. Mon. rim. lib. VII. c. 5. Capit. Aquiſg an. 789. c. 77. Sup. liv. XLIV. n. 46.

L'abus dans la veneration des reliques degenere en ſuperſtition, mais l'ignorance du moyen âge en attira de plus manifeſtes. Comme cette divination nommée le ſort des ſaints, dont Grégoire de Tours rapporte tant d'exemples, & avec un ſerieux à perſuader qu'il y croyoit. Comme ces épreuves nommées le jugement de Dieu, ſoit par l'eau, ſoit par le feu, ſoit par le combat ſingulier, qu'Agobard condamnoit ſi fortement ; mais qu'Hincmar ſoutenoit, & qui furent en uſage ſi long-tems. Comme l'aſtrologie à laquelle on voit qu'ils croioient : principalement aux effets des éclipſes & des cometes. Ces ſuperſtitions dans le fonds étoient des reſtes du paganiſme : comme d'autres plus manifeſtement criminelles condamnées dans les conciles du même tems. En general le plus mauvais effet des mauvaiſes études eſt de croire ſavoir ce que l'on ne ſait point. C'eſt pis que la pure ignorance, puiſque c'eſt y ajoûter l'erreur & ſouvent la preſomption.

VI. Superſtitions.

Greg. v. hiſt. c. 14. hiſt. l. XXXIV. n. 31. hiſt. liv. XLVI. n. 48. liv. L. n. 22.

Je n'ai parlé juſques ici que de l'Occident : mais l'égliſe orientale eut auſſi ſes tentations. L'empire Grec ne fut pas entierement détruit, mais il fut reduit à des bornes bien étroites, d'un côté par les conquêtes des Arabes Muſulmans ; de l'autre par celles de divers Scytes, entre-autres des Bulgares & des Ruſſes. Ces deux derniers peuples ſe firent Chrétiens, & leur domination produiſit à peu prés les mêmes effets que celle des autres barbares Septentrionaux : mais les Muſulmans pretendoient convertir les autres, & prenoient pour pretexte de leurs con-

VII. Etat de l'Orient.

Digitized by Google

quêtes le zele d'établir leur religion par toute la terre. Ils ſouffroient à la verité les Chrétiens : mais ils emploïoient pour les pervertir tous les moiens poſſibles, excepté la perſecution ouverte : en cela même plus dangereux que les payens. D'ailleurs leur religion a quelque choſe de ſpecieux. Ils ne préchent que l'unité de Dieu, & l'horreur de l'idolâtrie ; & ils ont imité pluſieurs pratiques du Chriſtianiſme, la priere à certaines heures reglées, le jeûne d'un mois, les pellerinages. Enfin leur indulgence pour la pluralité des femmes & des concubines, attire les hommes ſenſuels. Ils emploierent entre autre un artifice extrêmement pernicieux au Chriſtianiſme. La Syrie étoit pleine de Neſtoriens, l'Egypte d'Eutyquiens, les uns & les autres ennemis des patriarches de C. P. & des empereurs qu'ils regardoient comme leurs perſecuteurs. Les Muſulmans profiterent de cette diviſion : protegeant les heretiques, & abaiſſant les catholiques qui leur étoient ſuſpects, par leur attachement à l'empereur de C. P. d'où leur vint le nom de Melquites : c'eſt-à-dire, en Arabe, roïaux ou imperiaux. C'eſt par-là que ces hereſies ſi anciennes ſubſiſtent encore ; & que les Chrétiens d'Orient ont des évêques & des patriarches de ces differentes ſectes, Melquites, Neſtoriens, Jacobites, qui ſont les Eutyquiens.

Par ces divers moïens les Muſulmans, ſans exterminer abſolument le Chriſtianiſme, diminuerent extrêmement le nombre des vrais Chrétiens ; & les reduiſirent à une grande ignorance, par la ſervitude qui leur ôtoit le courage & les commoditez d'étudier. Le changement de langues y contribuoit. L'Arabe étant la langue des maîtres devint celle de tout l'Orient, comme elle eſt encore : le Grec ne fut conſervé que par la religion & chez les Melquites ſeulement : car les Neſtoriens faiſoient leur ſervice en Syriaque, & les Jacobites en Cofte ou un ancien Egyptien. Ainſi comme tous les livres eccleſiaſtiques ou profanes étoient en Grec, il fallut les traduire, ou apprendre cette langue, ce qui rendit les études bien plus difficiles. De là vient qu'incontinent aprés la conquête des Muſulmans, nous perdons de vûë ces anciennes égliſes d'Egypte, de Paleſtine, de Syrie autrefois ſi floriſſantes ; & que faute d'écrivains, je n'ai pû vous en marquer la ſuite comme dans les ſiecles precedens. L'hiſtoire d'Eutyquius patriarche d'Alexandrie eſt une preuve de ce que j'avance. Il l'a écrite en Arabe, quoiqu'il fut Melquite ; & on y voit tant de fables & ſi peu d'éxactitude, même dans les faits de ſon tems, qu'elle marque aſſez l'imperfection des études de ces pauvres Chrétiens. Elles s'affoiblirent notablement même chez les Grecs : ſoit par le commerce avec les barbares leurs voiſins, ſoit par la domination des empereurs ignorans & brutaux, comme les peuples dont ils étoient ſortis : Leon Iſaurien, ſon fils Copronyme, Leon l'armenien. L'hereſie des Iconoclaſtes que ces princes ſoûtinrent avec tant de fureur, venoit dans le fond d'une ignorance groſſiere : qui leur faiſoit prendre pour idolâtrie le culte des ſaintes images, & ceder aux reproches des Juifs & des Muſulmans. Ils ne conſideroient pas que le culte étoit reçû dans l'égliſe par une tradition immemoriale, & que l'égliſe ne peut errer, qui eſt la grande preuve des peres du ſeptiéme concile.

Hiſt. liv. XLII. 2, *n* XLVI. *n.* I. *Hiſt. liv.* XLIV. *n.* 36.

Mais

Mais les actes de ce même concile sont une preuve de la décadence des études, par le grand nombre d'histoires douteuses, pour ne pas dire fabuleuses, & d'écrits suspects qui y sont citez, & qui montrent que les Grecs n'étoient pas meilleurs critiques que les Latins : ce qui toutefois ne fait rien pour le fonds de la question, puisqu'ils rapportent assez de preuves autentiques du culte des images, & fondent leur décision sur l'infaillibilité de l'église. Un autre exemple illustre de la mauvaise critique des Grecs, est la facilité avec laquelle ils reçurent les écrits attribuez à saint Denis l'Areopagite. On les rejettoit du tems de Justinien, & cent ans aprés on ne les contestoit point aux Monothelites, qui faisoient un si grand fonds sur l'operation théandrique mentionnée dans cet auteur.

hist liv. XXXII. n. 12. liv. XXXVIII. n. 30.

La persecution des Iconoclastes avoit presque éteint les études dans l'empire Grec; mais elle se reveillerent sous Basile Macedonien, par les soins du savant Photius, & continuerent sous Leon le Philosophe & ses successeurs. Toutefois les écrivains de ce tems-là sont bien audessous de ceux de l'ancienne Grece. Leur langage est assez pur, mais leur stile est façonné & affecté : ce ne sont que lieux communs, vaines déclamations, ostentation de leur savoir, reflexions inutiles. Le plus illustre exemple de ce mauvais stile & le plus de mon sujet est celui de Métaphraste : qui nous a tant gâté de vies de Saints, prétendant les rendre plus agréables, suivant le témoignage de Pſellus son admirateur.

Hiſt. l, LV. n. 36.

On voit chez les Grecs pour le moins autant que chez les Latins, l'amour des fables & la superstition, l'un & l'autre enfans de l'ignorance. Pour les fables, je me contenterai de citer l'image miraculeuse d'Edesse dont l'empereur Constantin Porphyrogenete a fait une si longue histoire, que j'ai rapportée exprés. Pour les superstitions, l'histoire Bizantine en fournit des exemples à chaque page. Il n'y a point d'empereur qui monte sur le trône ou qui en descende, sans préface ou prédictions. Il y a toûjours quelque caloyer dans un isle, fameux par l'austerité de sa vie, qui promet l'empire à un grand capitaine, & le nouvel empereur le fait évêque d'un grand siege. Mais ces prétendus prophetes étoient souvent des imposteurs. Je reviens maintenant à l'Occident.

Hiſt. l, LV. n. 30.

VIII. Clercs chasseurs & guerriers.

Un autre effet de la domination des barbares, c'est que les évêques & les clercs devinrent chasseurs & guerriers comme les laïques : ce qui toutefois n'arriva pas si-tôt. Car dans les commencemens, les barbares, quoique Chrétiens, n'étoient pas admis dans le clergé. Outre l'ignorance leur ferocité & leur legereté naturelle empêchoit de leur confier l'administration des sacremens & la conduite des ames. Ce ne fut guere qu'au septiéme siecle qu'ils entrerent indifferemment dans les ordres, autant que je puis juger par les noms des évêques & des clercs, qui jusquelà sont presque tous Romains. Aussi ne voions-nous que depuis ce tems des deffences aux clercs de porter les armes, de chasser & de nourrir des chiens & des oiseaux pour le plaisir. Or l'exercice violent de la

Concil. Epaon. c. 4. Cabilon. II. c. 9.

Digitized by Google

chaſſe, l'attirail & la dépenſe qui en ſont les ſuites, ne s'accordent pas avec la modeſtie clericale, avec l'étude, la priere, le ſoin des pauvres, l'inſtruction des peuples, une vie reglée & mortifiée.

L'exercice des armes eſt encore plus éloigné : cependant il devint en quelque façon neceſſaire aux évêques, à cauſe des biens eccleſiaſtiques : car ce fut en ce tems-là que s'établit le droit des fiefs. Sous les deux premieres races de nos rois, & bien avant dans la troiſiéme, la guerre ne ſe faiſoit point par des troupes enrôlées & ſoudoïées : mais par ceux à qui les princes & les ſeigneurs avoient donné des terres, à la charge du ſervice. Chacun ſçavoit ce qu'il devoit fournir d'hommes, de chevaux & d'armes ; & il devoit les mener lorſqu'il étoit commandé. Or comme les égliſes poſſedoient deſlors de grandes terres, les évêques ſe trouverent engagez à ſervir l'état comme les autres ſeigneurs. Je dis les évêques : car tous les biens eccleſiaſtiques de chaque dioceſe étoient encore adminiſtrez en commun ſous leur autorité : on n'en avoit diſtrait que les biens des monaſteres : ces portions attribuées à chaque clerc, que nous appellons benefices n'etoient pas encore diſtinguées ; & ce que l'on appelloit alors benefices, étoient ou des fiefs donnez à des laïques, ou l'uſufruit de quelque fond de l'égliſe accordé à un clerc pour récompenſe, ou autrement, à la charge de revenir aprés ſa mort à la maſſe commune.

liv. XXX. n. 54. XXXI n. 1. XXXII. n. 58.

Les évêques avoient leurs vaſſaux obligez à ſervir à leur ordre pour les fiefs qu'ils tenoient d'eux ; & quand l'évêque lui-même étoit mandé par le roi, il devoit marcher à la tête de ſes troupes. Charlemagne trouvant ce droit établi, voulut bien s'en relâcher à la priere de ſon peuple ; & il diſpenſa les évêques de ſervir en perſonne, pourvû qu'ils envoiaſſent leurs vaſſaux. Mais ce reglement fut mal obſervé, & nous voions aprés comme devant des évêques armez, combattans, pris & tuez à la guerre.

hiſt. l. XLV. n. 16.

IX. Seigneuries temporelles des Egliſes.

Indépendemment de la guerre, les ſeigneuries temporelles devinrent aux évêques une grande ſource de diſtraction. Les ſeigneurs avoient beaucoup de part aux affaires d'état, qui ſe traittoient ou dans les aſſemblées generales, ou dans les conſeils particuliers des princes ; & les évêques, comme lettrez, y étoient plus utiles que les autres ſeigneurs. Il falloit donc être preſque toûjours en voïage : car ni la cour du prince, ni les aſſemblées ou parlemens, n'avoient point de lieu fixe. Charlemagne, par exemple, étoit tantôt deçà, tantôt delà le Rein : tantôt en Italie, tantôt en Saxe, aujourd'hui à Rome, dans trois mois à Aix-la-Chapelle. Il menoit toûjours avec lui grand nombre d'évêques ſuivis de leurs vaſſaux & de leurs domeſtiques : quelle perte de tems ? quelle diſtraction ? quand trouvoient-ils du loiſir pour viſiter leurs dioceſes, pour prêcher, pour étudier ? Les parlemens ou aſſemblées generales étoient auſſi des conciles : mais ce n'étoit plus ces conciles établis ſi ſagement par les canons en chaque province, entre les évêques voiſins : c'étoit des conciles nationnaux de tout l'empire François, où l'on voioit enſemble l'archevêque de Cologne avec ceux de

Digitized by Google

Tours, de Narbonne & de Milan, les évêques d'Italie, de Saxe & d'Aquitaine. Les reglemens en étoient plus uniformes, mais le peu de residence des évêques nuisoit à l'execution.

Ces assemblées étoient essentiellement parlemens, & conciles par occasion, pour profiter de la rencontre de tant d'évêques ensemble. Le principal objet étoit donc le temporel & les affaires d'état ; & les évêques ne pouvoient se dispenser d'y prendre part, étant convoquez pour cet effet comme les autres seigneurs. De-là vient ce mélange du temporel & du spirituel si pernicieux à la religion. J'ai rapporté en leur tems les maximes des anciens sur la distinction des deux puissances ecclesiastiques & seculieres : entre autres la lettre de Synesius & le fameux passage du pape Gelase, tant de fois relevé dans la suite. Vous avez vû que ces saints docteurs étoient persuadez, qu'encore que les deux puissances eussent été jointes, quelque fois avant la venuë de Jesus-Christ, Dieu connoissant la foiblesse humaine, les a depuis entierement separées, & que comme les princes souverains, bien qu'établis par l'ordre de Dieu, n'ont aucune part au sacerdoce de la loi nouvelle : ainsi les évêques n'ont reçû de Jesus-Christ aucun pouvoir sur les choses temporelles. En sorte qu'ils sont entierement soumis aux princes à cet égard, comme pour le spirituel ; les princes sont entierement soumis aux évêques. Voilà les maximes de la sainte antiquité, que nous voïons en leur entier au huitiéme siecle dans la seconde lettre du pape Gregoire III. à Leon Isaurien. Le pape Nicolas. I les alleguoit encore au siecle suivant, écrivant à l'empereur de C. P. Avant Jesus-Christ, dit-il, il y avoit des rois qui étoient aussi prêtres, comme Melchisedec. Le diable l'a imité en la personne des empereurs païens qui étoient souverains pontifes : mais aprés la venuë de celui qui est veritablement roi & pontife, l'empereur ne s'est plus attribué les droits du pontife, ni le pontife les droits de l'empereur. Jesus-Christ a separé les deux puissances : en sorte que les empereurs Chrétiens eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, & que les pontifes se servissent des loix des empereurs pour la vie & les affaires temporelles. Ainsi parloit le pape Nicolas, que personne n'accuse d'avoir negligé les droits de son siege.

Hist. liv. XXII. n. 45.
liv. 30. n. 31.
hist. liv. XLII. n. 9.
Nic. ep. 8. to 2. conc. p. 334. B.
hist. l. 2. n. 41.

Mais depuis que les évêques se virent seigneurs & admis en part du gouvernement des états, ils crurent avoir, comme évêques, ce qu'ils n'avoient que comme seigneurs : ils prétendirent juger les rois, non seulement dans le tribunal de la penitence, mais dans les conciles ; & les rois, peu instruits de leurs droits, n'en disconvenoient pas : comme je l'ai rapporté, entre autres, de Charles le Chauve & de Loüis d'Outremer. La ceremonie du sacre, introduite depuis le milieu du huitiéme siecle, servit encore de pretexte : les évêques en imposant la couronne, sembloient donner le roiaume de la part de Dieu.

X.
Confusion des deux puissances

Hist. liv. XLIX. n. 46. 112. 124. LV. n. 36.

Dés auparavant je trouve un attentat notable sur la dignité royale, que je compte pour le premier. C'est la déposition de Vamba roi des Visigoths en Espagne au douziéme concile de Tolede l'an 681. sous

liv. XI. n. 29.

Digitized by Google

pretexte qu'on l'avoit mis en penitence & revêtu de l'habit monaſtique : quoiqu'à ſon inſçû parce qu'une maladie lui avoit fait perdre connoiſſance. Le ſecond exemple celebre eſt la penitence de Loüis le debonaire, aprés laquelle les évêques qui la lui impoſerent, pretendoient qu'il ne lui étoit plus permis de reprendre la dignité roiale. Saint Ambroiſe ne tira pas de telles conſequences de la penitence de Theodoſe. Dira-t-on que ce grand ſaint manquât de courage pour faire valoir l'autorité de l'égliſe : ou qu'il fût moins éclairé que les évêques Gots du ſeptiéme ſiecle, & les François du neuviéme ?

liv. xlvii. p. 40.

liv. xxiv. n. 51. 52. Aug. ep. 220.

Le comte Boniface gouverneur d'Afrique, pouſſé à bout par les ennemis qu'il avoit à la cour, prit les armes pour ſa ſureté, & conſulta ſaint Auguſtin ſon ami. Ce ſaint docteur lui donne des avis ſalutaires pour le reglement de ſes mœurs & le bon uſage de ſa puiſſance : mais quant à la guerre qu'il avoit entrepriſe, il lui declare nettement, qu'il n'a point de conſeil à lui donner, & qu'il ne veut point toucher cette matiere. C'eſt qu'il ſavoit parfaitement les bornes de ſes devoirs, & ne vouloit pas faire un pas au delà. Nos évêques bien plus hardis ſe déclarerent contre Loüis le debonaire pour ſes enfans ; & les animerent à cette guerre civile qui ruina l'empire François. Les pretextes ſpecieux ne leur manquoient pas : Loüis étoit un prince foible, gouverné par ſa ſeconde femme, tout l'empire étoit en deſordre : mais il falloit prévoir les conſequences, & ne pas prétendre mettre en penitence un ſouverain, comme un ſimple moine.

Les papes croïant avec raiſon, avoir autant & même plus d'autorité que les évêques, entreprirent bien-tôt de regler les differends entre les ſouverains : non par voye de mediation & d'interceſſion ſeulement, mais par autorité : ce qui en effet étoit diſpoſer des couronnes. C'eſt ainſi qu'Adrien II. deffendit à Charles le chauve de s'emparer du roïaume de Lothaire ſon neveu, & trouva fort mauvais qu'il n'eût pas laiſſé de s'en mettre en poſſeſſion. Mais vous avez vû avec quelle vigueur Hincmar répondit aux reproches de ce pape, lorſqu'il lui diſoit ſous le nom des ſeigneurs François, que la conquête des roïaumes de ce monde ſe fait par la guerre & par les victoires, & non par les excommunications du pape & des évêques. Et enſuite : Priez le pape de conſiderer, qu'il ne peut être tout enſemble roi & évêque : que ces prédeceſſeurs ont reglé l'égliſe & non pas l'état. Et encore : Il ne convient point à un évêque d'excommunier, pour ôter ou donner à quelqu'un un roïaume temporel ; & le pape ne nous perſuadera pas, que nous ne puiſſions arriver au roïaume du ciel, qu'en recevant le roi qu'il nous voudra donner ſur la terre.

Hiſt. liv. xi. n. 24. xii. n. 1.

xii. n. 8. Hincm. epiſt. 42.

Voilà juſques où ſont allez les inconveniens de cette alliance de l'epiſcopat avec la ſeigneurie temporelle. On a crû dans ces tems moins éclairez, qu'être évêque & ſeigneur, valoit mieux qu'être évêque ſimplement : mais on n'a pas conſideré, que le ſeigneur nuit à l'évêque, comme nous ne voïons que trop encore à preſent en Allemagne & en Pologne. C'eſt en ces rencontres qu'a lieu la ſage maxime

Digitized by Google

d'Heſiode, que la moitié vaut mieux que le tout. Mais à quoi bon citer Heſiode quand nous avons l'autorité de Jeſus-Chriſt même, qui nous enſeigne, que la vertu toute ſeule vaut mieux que la vertu avec les richeſſes.

Dans cette confuſion des deux puiſſances, les ſeculiers empieterent auſſi de leur côté. Souvent les ſeigneurs, ſans la participation des évêques, mettoient des prêtres dans les égliſes qui dependoient de leurs terres : & les rois dés la premiere race prétendoient diſpoſer des évêchez, quoiqu'en même-tems dans les conciles tenus avec leur permiſſion, on recommandât la liberté des élections, dont la forme s'obſervoit toûjours. Le docte Florus diacre de l'égliſe de Lion, remarque fort bien, que ſous l'empire Romain ni les empereurs, ni les magiſtrats, ne ſe mêloient ordinairement de l'élection des évêques, non plus que de l'ordination des prêtres : c'eſt que les évêques n'avoient point de puiſſance temporelle, comme ils n'en ont jamais eû dans l'empire Grec. Mais dans les roïaumes formez du debris de l'empire d'Occident, les évêques étoient, ſi puiſſans, qu'il étoit de l'interêt des rois de s'en aſſurer : c'eſt pourquoi dans les élections les plus canoniques, le conſentement du prince étoit neceſſaire. Il ne faut pas en cette matiere prétendre établir le droit ſur les faits ſouvent abuſifs, mais ſur les canons, les loix & les actes authentiques. Ce que j'ai dit des évêques doit s'entendre auſſi des abbez à proportion. Quoiqu'ils fuſſent titulaires & par conſequent moines, ils ſe trouverent ſeigneurs, à cauſe des terres que poſſedoient les monaſteres : ils eurent des vaſſaux & des troupes qu'ils menoient à la guerre : ils étoient ſouvent à la cour, & étoient appellez aux conſeils des rois & aux parlemens. On peut juger dans cette vie diſſipée, combien il étoit difficile à ces abbez d'obſerver leur regle ; & non ſeulement à eux, mais aux moines dont ils menoient toûjours quelques-uns à leur ſuite. Combien l'eur abſence cauſoit de relâchement au monaſtere & leur retour de diſtraction. Ces abbez ſeigneurs aïant beſoin d'être riches pour fournir à tant de voïages & d'autres depenſes, ſe ſervoient de leur credit pour ſe faire donner pluſieurs abbaïes. & les gardoient ſans ſcrupule.

hiſt. l. XXXII. *n.* 44. *n. 89.*

Conc. Claron. an. 535. *c.* 1. *conc. Aurel.* III. *c.* 3.

poſt. Agob. to. 2. *p.* 254.

hiſt. liv. XLVI. *n.* 47.

L'abus alla plus loin : on donna des monaſteres à des évêques & à des clercs, quoique n'étant point moines ils fuſſent incapables d'être abbez : car les commendes n'ont été introduites que dans les derniers ſiecles. Enfin les rois donnerent des abbaïes à des purs laïques, ou les prirent pour eux-mêmes, & cet abus dura publiquement depuis le huitiéme ſiecle juſques au dixiéme. Des ſeigneurs, ſans autre formalité que la conceſſion du prince, alloient ſe loger dans les monaſteres avec leurs femmes & leurs enfans, leurs vaſſaux & leurs domeſtiques, leurs chevaux & leurs chiens : conſumant la plus grande partie du revenu, & laiſſant le reſte à quelque peu de moines qu'ils y ſouffroient pour la forme, & qui ſe relâchoient de plus en plus.

Le même abus regnoit en Orient, mais l'origine en avoit été plus canonique. Les Iconoclaſtes ennemis declarez de la profeſſion monaſti-

hiſt liv. LIX. *n.* 16.

Digitized by Google

que avoient ruiné la plûpart des monasteres. Pour les rétablir, les empereurs & les patriarches de C. P. chargerent des évêques ou des laïques puissans d'en prendre soin; de conserver les revenus, retirer les biens alienez, reparer les bâtimens, rassembler les moines. On appella ces administrateurs Charisticaires. Mais de protecteurs charitables ils devinrent bien-tôt des maîtres interessez, qui traittoient les moines en esclaves, s'attribuant presque tous les revenus, & transportant même à d'autres le droit qu'ils avoient sur les monasteres.

XI. Richesse des églises.

Voilà l'effet de la richesse des églises. C'est dans tous les tems une tentation continuelle pour l'ambition des clercs & l'avarice des laïques : principalement quand le clergé ne s'attire pas par sa conduite l'amour & le respect du peuple, quand il paroît lui être à charge, & ne lui pas rendre de service proportionné aux revenus dont il jouït. Il est necessaire qu'il y ait des fonds destinez aux dépenses communes de la religion Chrétienne, comme de toute autre societé : à la subsistance des clercs occupez à la servir, à la construction & l'entretien des bâtimens, à la fourniture des ornemens & sur tout au soulagement des pauvres. Dés les premiers siecles, sous les empereurs païens, l'église possedoit des immeubles, outre les contributions volontaires, qui avoient été son premier fond. Mais il eût été à souhaiter, que les évêques eussent toûjours compté ces biens pour un embarras, comme saint Chrisostome, & eussent été aussi reservez que saint Augustin à en acquerir de nouveaux.

Chrisf. hom. 85. in Matth.

Aug ser. 355. 356. Poss. vita 6. 24. hist. liv. XXII. n. 25. XXIV. n. 39. 40.

Nos évêques du neuviéme siecle n'étoient pas si desintereſſez, comme nous voïons par les plaintes que l'on faisoit du tems de Charlemagne, qu'ils persuadoient aux personnes simples de renoncer au monde, afin que l'église profitât de leurs biens au préjudice des heritiers legitimes. Sans même employer de mauvais moïens, je vois des évêques reconnus pour saints trop occupez, ce me semble d'augmenter le temporel. La vie de saint Meinvere de Paderborn, sous l'empereur saint Henri, est principalement remplie du dénombrement des terres qu'il acquit à son église.

Capit. 2. ann. 811. conc. Cabil. an. 813. c. 6.

hist. liv. XLV. n. 51. XLVI. n. 5.

Le tresor des églises, je veux dire l'argenterie, les reliquaires & les autres meubles precieux, étoient les appas qui attiroient les infidelles à les piller comme les Normans en France, & les Sarrasins en Italie : les terres & les seigneuries excitoient la cupidité des mauvais Chrétiens, soit pour les envahir à force ouverte, depuis la chûte de l'autorité roïale, soit pour les usurper sous pretexte de servir l'église. De là vint la brigue & la simonie, pour tenir lieu de vocation aux dignitez ecclesiastiques. Mais c'est aussi ce qui doit nous rassurer contre les scandales que nous voïons pendant le dixiéme siecle, principalement à Rome. Le fils de Dieu promettant d'assister son église jusques à la fin du monde, n'a point promis d'en défendre l'entrée aux méchans : au contraire, il a predit qu'elle en seroit toûjours mêlée jusques à la derniere separation. Il n'a pas promis la sainteté à tous les ministres & à tous les pasteurs de son église, non pas même à leur chef,

Boll. 5 Jun. to. 19.

Digitized by Google

il a ſeulement promis des pouvoirs ſurnaturels à tous ceux qui entreroient dans le miniſtere ſacré ſuivant les formes qu'il a preſcrites. Ainſi comme de tout tems il s'eſt trouvé des méchans, qui ſans la converſion du cœur & les autres diſpoſitions neceſſaires ont reçû le baptême & l'euchariſtie : il s'en eſt trouvé qui ont reçû ſans vocation l'impoſition des mains, & n'en ont pas moins été prêtres ou évêques : bien qu'ils l'aient été pour leur perte & ſouvent pour celle de leur troupeau. En un mot Dieu ne s'eſt point engagé à arrêter par des miracles les ſacrileges, non plus que les autres crimes. Il ne faut donc point faire difficulté de reconnoître pour papes legitimes ni Sergius III. ni Jean X. & les autres, dont la vie ſcandaleuſe a deshonoré le ſaint ſiege, pourvû qu'ils ayent été ordonnez dans les formes par des évêques : mais il faut convenir qu'il eût été plus avantageux à l'égliſe d'être toûjours pauvre, que d'être expoſée à de tels ſcandales. *Hiſt. liv. LIV. n. 42. 49.*

XII. Corruptions des mœurs.

Ils furent auſſi en partie cauſez par l'ignorance, depuis qu'elle eut jetté de trop profondes racines. Après la chûte des études, les bonnes mœurs & les pratiques de vertu ſubſiſterent encore quelque tems, par la force de l'exemple & de l'éducation. On vivoit ainſi à Rome, ſous le pape Agathon, vers la fin du ſeptiéme ſiecle. Mais l'ignorance croiſſant toûjours, on ſe relâcha de ces ſaintes pratiques, dont on ne connoiſſoit plus les raiſons; & la corruption vint au point où vous l'avez vuë vers la fin du neuviéme ſiecle, après Nicolas I. & Adrien II. enſorte que pour relever l'égliſe Romaine, il fallut vers le milieu de l'onziéme ſiecle y appeller des Allemans mieux inſtruits, comme Gregoire X. & Leon IX. L'ignorance n'eſt bonne à rien, & je ne ſçay où ſe trouve cette prétenduë ſimplicité qui conſerve la vertu. Ce que je ſçay, c'eſt que dans les ſiecles les plus tenebreux & chez les nations les plus groſſieres, on voyoit regner les vices les plus abominables. J'en ai donné quelques preuves à l'occaſion, mais je n'ai oſé les rapporter toutes, & je n'oſe même les marquer plus preciſément. C'eſt que la concupiſcence eſt en tous les hommes, & ne manque point de produire ſes funeſtes effets, ſi elle n'eſt retenuë par la raiſon aidée de la grace.

Il y a un genre de crime, dont je ne trouve en ces ſiecles des exemples que dans l'Orient. C'eſt l'impieté & le mépris manifeſte de la religion. Vous avez vû ſans doute avec horreur les jeux ſacrileges du jeune empereur Michel fils de Theodora, qui ſe promenoit par les ruës de C. P. avec les compagnons des ſes débauches, revêtus des habits ſacrez contrefaiſant les proceſſions & les autres ceremonies de l'égliſe, même le redoutable ſacrifice. Photius alors patriarche le voyoit & le ſouffroit, comme il lui fut reproché au huitiéme concile : ce qui montre qu'il étoit encore plus impie que l'empereur. Car ce prince étoit un jeune fou, ſouvent yvre, & toûjours emporté par ſes paſſions : mais Photius agiſſoit de ſang froid, & par de profondes reflexions, c'étoit le plus grand eſprit, & le plus ſavant homme de ſon ſiecle : c'étoit un parfait hypocrite, agiſſant en ſcelerat & parlant en ſaint. Il paroît l'auteur d'une autre eſpece d'impieté, c'eſt d'avoir pouſſé la flatterie, juſques à canoniſer *Hiſt. liv. LXIX. n. 17.* *liv. LX. n. 43.*

Digitized by Google

Hiſt. liv. LIII. n. 3. des princes, qui n'avoient rien fait pour le meriter : leur bâtir des égliſes : leur conſacrer des fêtes : comme il fit à Conſtantin, fils aîné de l'empereur *Sap. XIV. 15. hiſt. liv. LX. n. 13.* Baſile Macedonien, pour le conſoler de ſa mort, imitant en ce point les auteurs de l'idolâtrie. Conſtantin Monomaque en voulut faire autant à Zoé à qui il devoit l'empire.

XIII. Incontinence du Clergé.

Les trois vices qui ravagerent le plus l'égliſe d'Occident dans ces malheureux tems, furent l'incontinence des clercs, les pillages & les violences des laïques, & la ſimonie des uns & des autres : tous effets de l'ignorance. Les clercs avoient oublié la dignité de leur profeſſion & les puiſſantes raiſons de cette diſcipline de la continence. Ils ne ſavoient pas que dés l'origine du Chriſtianiſme, cette vertu angelique en a fait la gloire, & qu'on la montroit aux payens, comme une des preuves des plus ſenſibles de ſon excellence. L'égliſe ayant donc toûjours un grand nombre de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe conſacroient à Dieu par la continence parfaite : rien n'étoit plus raiſonnable que de choiſir ſes principaux miniſtres dans cette partie la plus pure du troupeau. L'égliſe en étoit mieux ſervie par des hommes, qui degagez des ſoins d'une famille, n'étoient point partagez, & ne penſoient, comme dit ſaint Paul, qu'à plaire à Dieu : s'appliquant entierement à la priere, à l'étude, à l'inſtruction, aux œuvres de charité. Auſſi avez-vous vû que cette ſainte diſcipline du celibat des clercs ſuperieurs, s'eſt toûjours obſervée dans l'égliſe : quoi qu'avec plus ou moins d'exactitude, ſelon les tems & les lieux.

Juſtin. apol. p. 61. B.
Apol. Athen. p. 36 C.
Aug. ser, vel. c. 3. n. 5.
Hiſt. liv. III. n. 38. 7.
1. Cor. VII. 32. 33.

Mais nos clercs ignorans du neuviéme & du dixiéme ſiecle, regardoient cette loi comme un joug intolerable. Leurs fonctions étoient preſque reduites à chanter des pſeaumes qu'ils n'entendoient pas, & pratiquer des ceremonies exterieures. Vivant au reſte comme le peuple, ils ſe perſuaderent aiſément qu'ils devoient auſſi avoir des femmes ; & la multitude des mauvais exemples leur fit regarder le celibat comme impoſſible, & par conſequent la loi qui l'impoſoit comme une tyrannie inſuportable Les Grecs furent les premiers, qui dés la fin du ſeptiéme *Hiſt. l. XL. n. 49.* ſiecle ſecoüerent ce joug ſalutaire par le canon du concile de Trulle, où ils permirent aux prêtres de garder leurs femmes, comme ils font encore & ils prirent pour pretexte un canon de Carthage mal entendu, & les ſcandales déja trop frequens chez les Latins. Mais le premier exem- *Hiſt. l. LIV. n. 20.* ple formel en Occident, eſt celui de ce curé du dioceſe de Chaalons qui voulut ſe marier publiquement, & contre lequel les gens de bien s'éleverent, comme on feroit aujourd'hui : tant on avoit d'horreur d'un mariage ſi nouveau.

XIV. Hoſtilitez univerſelles. *Hiſt. l. LIX. n. 38.*

Les pillages & les violences étoient un reſte de la barbarie des peuples du Nort. J'en ai marqué l'origine dans le foible gouvernement de Loüis le debonnaire, & le progrez ſous ſes ſucceſſeurs ; & certainement il eſt étrange que des Chrétiens ignoraſſent à un tel point les premiers élemens de la religion & de la politique, qu'ils ſe cruſſent permis de ſe faire juſtice eux-mêmes, & de prendre les armes contre leurs compatriotes, comme contre des étrangers. Le fondement de la ſocieté civi-

le

l'eſt de renoncer à la force pour ſe ſoumettre à des loix, & à des juges qui les faſſent executer; & l'eſſence du Chriſtianiſme eſt la charité, qui oblige non ſeulement à ne faire aucun mal au prochain, mais à lui faire tout le bien poſſible. Qu'étoit-ce donc, que des Chrétiens toûjours prêts à ſe venger de leurs freres par les meurtres & les incendies, & ne cherchant la juſtice qu'à la pointe de leur épée.

Vous avez vû les plaintes & les remontrances inutiles que l'on faiſoit contre ces déſordres dans les aſſemblées des évêques & des ſeigneurs. Autre preuve de l'ignorance; car il falloit être bien ſimple, pour s'imaginer que des exhortations par écrit, & des paſſages de l'écriture & des peres feroient tomber les armes des mains à des gens accoûtumez au ſang & au pillage. Le remede eut été d'établir des loix tout de nouveau, telles qu'en avoient eû les Grecs, les Romains, & les autres nations policées: mais où trouver alors des legiſlateurs aſſez ſages pour dreſſer de telles loix, & aſſez éloquens pour en perſuader l'éxecution?

Cependant la diſcipline de l'égliſe periſſoit, & les mœurs ſe corrompoient de plus en plus. Les nobles cantonnez chacun dans ſon château, ne venoient plus aux égliſes publiques recevoir les inſtructions des évêques. Ils aſſiſtoient aux offices des monaſteres voiſins, ou ſe contentoient des meſſes de leurs chapelains, & des curez de leurs ſerfs, encore pretendoient-ils les établir & les deſtituer comme il leur plaiſoit; & ſouvent ils s'attribuoient les dîmes & les autres revenus des égliſes. Les évêques ne pouvoient ni corriger ces prêtres, protegez par les ſeigneurs, beaucoup moins les ſeigneurs eux-mêmes: ni viſiter leurs dioceſes, ni s'aſſembler pour tenir des conciles; & quelquefois ils étoient réduits à prendre les armes, pour défendre contre les ſeigneurs les terres de leurs égliſes.

Je regarde encore la ſimonie, comme un effet de l'ignorance. Un homme éclairé & perſuadé de la religion Chrétienne, ne s'aviſera jamais d'en faire un moyen de s'enrichir. Il comprendra qu'elle eſt d'un ordre plus élevé, & nous propoſe d'autres biens. Simon lui-même n'offroit de l'argent à ſaint Pierre, que parce qu'il n'entendoit rien à cette celeſte doctrine; & ne demandoit qu'à pouvoir communiquer aux autres le don des miracles, pour ſe faire admirer & amaſſer des treſors. Plus les hommes ſont groſſiers & ignorans, plus ils ſont touchez des biens temporels, & capables d'y tout rapporter. Les biens ſpirituels & inviſibles, leur paroiſſent de belles chimeres: ils s'en moquent & ne comptent pour les biens ſolides, que ce qu'ils tiennent entre leurs mains. Auſſi ne vois-je point de tems où la ſimonie ait regné dans l'égliſe ſi ouvertement, que dans le dixiéme & l'onziéme ſiecle. Les princes qui depuis long-tems s'étoient rendus maîtres des élections, vendoient au plus offrant les évêchez & les abbayes; & les évêques ſe recompenſoient en détail de ce qu'ils avoient une fois donné; ordonnant des prêtres pour de l'argent, & ſe faiſant payer les conſecrations d'égliſes & les autres fonctions. Voyez le diſcours du pape Silveſtre II. aux évêques. A des gens peu touchez des veritez de la foi, il ſemble que

XV. Simonie.

Act. VIII. 18. &c.

hiſt. liv. XVIII. n. 11.

Mabill. anal. tom. 2. p. 230.

Digitized by Google

c'est faire de rien quelque chose, que d'amasser des richesses en prononçant des paroles & faisant des ceremonies : ils se croyent plus fins que ceux qui le font gratuitement.

Or la simonie a été dans tous les tems la ruine de la discipline & de la morale Chrétienne : dont le premier pas est le mépris des richesses, & le renoncement, du moins d'affection, aux biens même que l'on possede. Car qui enseignera cette morale si sublime, quand ceux qui devroient l'enseigner l'ignorent eux-mêmes : quand le sel de la terre est corrompu ? Qui ne cherche au contraire à s'enrichir, quand il voit que ni la science, ni la vertu n'élevent personne aux premieres places ; & qu'il n'y a que l'argent & la faveur ? Ainsi par un malheureux cercle, l'ignorance & la corruption du cœur produit la simonie, & la simonie augmente l'ignorance & le mépris de la vertu.

XVI. Penitences.

Ce fut aussi principalement ces trois desordres, la simonie, les violences des seigneurs, & l'incontinence des clercs, que les saints de l'onziéme siecle combattirent avec plus de zele : mais l'ignorance de l'ancienne discipline, fit que l'on se méprit dans l'application des remedes. Ils étoient de deux sortes : les penitences, & les censures, contre ceux qui ne se soumettoient pas à la penitence. Les penitences canoniques étoient encore en vigueur à la fin de l'onziéme siecle, j'en ai rapporté des exemples ; loin de se plaindre qu'elles fussent excessives, on se plaignoit de certains nouveaux canons sans autorité, qui les avoient notablement diminuées. Mais on s'étoit imaginé, je ne sai sur quel fondement, que chaque peché de même espece meritoit sa penitence : que si un homicide, par exemple, devoit être expié par une penitence de dix ans, il falloit cent ans pour dix homicides : ce qui rendoit les penitences impossibles & les canons ridicules. Aussi n'étoit-ce pas ainsi que l'entendoient les anciens. Je croi bien que le nombre des pechez de même espece ajoûtoit à la rigueur de la penitence, qui étoit toûjours soumise à la discretion des évêques : mais enfin elle se mesuroit à proportion de la vie des hommes, & on n'obligeoit à faire penitence jusqu'à la mort, que pour certains crimes les plus énormes.

alex. II. ep. 20. 30. &c.

Petr. Dam. opusc. VII. c. 10. 11.

Hist liv. VIII. n. 52. Burch. lib. VI. c. 11. 14.

Petr. Dam. Vita. SS. Rod. & c. 8. 10.

Depuis que l'on eut rendu les penitences impossibles, à force de les multiplier : il fallut venir à des compensations & des estimations, telles qu'on les voit dans le decret de Burchard, & dans les écrits de Pierre Damien. C'étoit des Pseaumes, des genuflexions, des coups de discipline, des aumônes, des pelerinages : toutes actions que l'on peut faire sans se convertir. *Ainsi celui qui en recitant des Pseaumes ou se flagellant, rachetoit en peu de jours plusieurs années de penitence, n'en retiroit pas le fruit qu'elle eût produit : savoir d'exciter & de fortifier les sentimens de componction par de longues & frequentes reflexions ; & de détruire les mauvaises habitudes, en demeurant long-tems éloigné des occasions, & pratiquant long-tems les vertus contraires. C'est ce que ne faisoient pas des genuflexions ou des prieres vocales. Les penitences acquitées par autrui le faisoient beaucoup moins ; & les disciplines qu'un saint moine se donnoit pour un pecheur, n'étoient pas pour ce

Digitized by Google

pecheur des penitences medicinales. Car le peché n'eſt pas comme une dette pecuniaire, que tout autre peut payer à la décharge du debiteur & en quelque monnoye que ce ſoit : c'eſt une maladie qu'il faut guerir en la perſonne du malade. Auſſi un concile national d'Angleterre tenu l'an 747. condamnoit ces penitences acquitées par autrui : & en aportoit cette raiſon remarquable : que par ce moyen les riches ſe ſauveroient plus aiſément que les pauvres, contre la parole expreſſe de l'évangile. *tom. 6. conc. p. 1565. Hiſt. l. XXXVIII. n. 14.*

Un autre abus furent les penitences forcées. J'en trouve en Eſpagne dés le ſeptiéme ſiecle. Enſuite les évêques voyant pluſieurs pecheurs qui ne venoient point ſe ſoumettre à la penitence, s'en plaignirent dans les parlemens, & prierent le princes de les y contraindre par leur puiſſance temporelle. C'étoit bien ignorer la nature de la penitence, qui conſiſte dans le repentir, & dans la converſion du cœur : c'étoit mettre le pecheur, qui pour prévenir la juſtice divine, ſe punit volontairement lui-même, au rang du criminel, que la juſtice humaine punit malgré lui. Je compte entre les penitences forcées, les deffences que les évêques faiſoient à des coupables non penitens, de manger de la chair, de porter du linge, de monter à cheval, & d'autres ſemblables. Si les coupables les obſervoient, j'admire leur docilité : s'ils ne les obſervoient pas, j'admire la ſimplicité des évêques. *Conc. Tolet. 6. hiſt. liv. LIV. n. 23. 24. Conc. Tribur. an. 895. c. 2. Hiſt. liv. LI. n. 8. Nic. 1. ep. 66.*

L'autre remede contre les deſordres du dixiéme ſiecle, furent les excommunications & les autres cenſures eccleſiaſtiques. Le remede étoit bon en ſoi, mais à force de le pouſſer on le rendit inutile. Les cenſures ne ſont des peines que pour ceux qui les craignent : car que ſerviroit de deffendre à un Juif ou à un Mahometan, l'entrée de l'égliſe ou l'uſage des ſacremens ? Donc quand un Chrétien eſt aſſez méchant pour mépriſer les cenſures, ou aſſez fort pour les violer impunément, elles ne ſont que l'irriter ſans le corriger : parce qu'elles ne ſont fondées que ſur la foi, & ſur le reſpect de la puiſſance de l'égliſe. Il n'en eſt pas de même des peines temporelles : tout homme craint naturellement la perte de ſes biens, de ſa liberté, de ſa vie.

XVII. Cenſures.

Cip. ſerm. de lapſ. aug. III. cont. Par. c. 2. n. 8.

C'eſt ſur ces principes que les anciens avoient ſi ſagement reglé l'uſage des peines ſpirituelles. La diſcipline ne fut jamais plus ſevere que du tems des perſecutions. Comme tous ceux qui ſe faiſoient Chrétiens le faiſoient de bonne foi & aprés de longues épreuves, ils étoient dociles & ſoumis à leurs ſuperieurs. Si quelqu'un ne vouloit pas obéir, il avoit toute liberté de ſe retirer & de retourner au paganiſme, ſans être retenu par aucun reſpect humain ; & l'égliſe en étoit délivrée. Mais en ces tems là même on évitoit, tant qu'il étoit poſſible d'en venir à cette extremité ; & l'égliſe ſouffroit dans ſon ſein juſqu'à de mauvais paſteurs, plûtôt que de s'expoſer au peril de rompre l'unité.

Depuis que les Chrétiens furent devenus le plus grand nombre, l'égliſe fut encore plus reſervée à uſer de ſon autorité ; & ſaint Auguſtin nous apprend, non comme une diſcipline nouvelle, mais comme l'ancienne tradition qu'elle toleroit les pechez de la multitude, & *ibid. n. 13. 14. & c*

n'employoit les peines que contre les particuliers : lorsqu'un méchant se trouvant seul au milieu d'un grand nombre de bons, il étoit vraisemblable qu'il se soumettoit, ou que tous s'éleveroient contre lui. Mais, ajoûte-t-il, quand le méchant est assez fort pour entraîner la multitude, ou quand c'est la multitude qui est coupable : il ne reste que de gemir devant Dieu, & d'exhorter en general, profitant des occasions où le peuple est mieux disposé à s'humilier, comme dans les calamitez publiques.

Hist. liv. XII. n. 4. 24. liv. XXI. n. 49. 50.

Suivant ces sages maximes, le pape Jules prit la deffence de saint Athanase persecuté & écrivit en sa faveur : & le pape Innocent en usa de même à l'égard de saint Chrysostome : mais ils se garderent bien de prononcer ni déposition, ni excommunication, contre les évêques qui avoient condamné injustement ces grands saints : sçachant bien qu'ils n'eussent pas été obéis, & que ç'eût été commettre inutilement leur autorité. On étoit encore bien plus éloigné d'excommunier les empereurs, fussent-ils heretiques & persecuteurs de l'église, comme Constantius & Valens : au contraire saint Basile reçût à l'autel l'offrande de ce der-

liv. XVI. n. 48.

nier. C'est qu'on voyoit clairement, qu'une autre conduite n'eût fait que les irriter davantage. Il est vrai que Saint Ambroise deffendit à Theodose l'entrée de l'église : parce qu'il connoissoit les pieuses dispositions de ce prince, & savoit qu'il l'ameneroit par cette rigueur à une penitence salutaire.

Mais je ne comprends pas ce que pretendoit obtenir le pape Nicolas I. par les lettres dures qu'il écrivoit à l'empereur Michel protecteur de Photius ; & sur tout par la menace, de faire brûler publiquement à Rome la lettre de ce prince. Ne savoit-il pas que c'étoit un jeune extravagant & un impie, comme je viens de le remarquer ? A quoi bon user de censures contre Photius, dont il connoissoit l'audace & la puissance ? Desors donc, c'est-à-dire, vers le milieu du neuviéme siecle, on avoit oublié la discretion de la sage antiquité. Il sembloit qu'il ne fut question que de parler & d'écrire, sans en prevoir les consequences : les formules ordinaires d'excommunications étant usées, comme trop frequentes, on en ajoûta de nouvelles, pour les rendre plus terribles : on employa les noms de Coré, Dathan & Abiron & de Judas, avec toutes les maledictions du pseaume cent huitiéme, accompagnées de l'extinction des chandelles & du son des cloches. Je m'imagine voir un foible vieillard, qui se sentant mépriſé de ses enfans, & ne pouvant plus sortir de son lit pour les châtier comme auparavant ; leur jette ce qu'il rencontre sous sa main, pour satisfaire sa colere impuissante ; & forçant le ton de sa voix, les charge de toutes les imprécations dont il se peut aviser. On s'éloigna de plus en plus de l'ancienne moderation pendant le dixiéme & l'onziéme siecle. Les évêques ne consideroient point l'effet des censures, mais seulement leur pouvoir & la rigueur du droit : comme s'ils eussent été forcez par une necessité fatale à prononcer les peines canoniques contre tous ceux qui les auroient meritées. Ils ne voyoient pas que ces foudres spirituels portent à faux contre ceux qui

Nic. I. epist. 8. 9. hist. liv. I. n. 41. 52.

Digitized by Google

ne veulent pas en avoir peur. Que loin de les corriger on ne fait que les endurcir, & leur donner occaſion de commettre de nouveaux crimes : que les cenſures au lieu d'être utiles a l'égliſe lui deviennent pernicieuſes, attirant le plus grand de tous les maux, qui eſt le ſchiſme ; & la deſarmant à force de prodiguer ſes armes. Enfin que vouloir retrancher de l'égliſe tous les pecheurs, c'eſt faire comme un prince inſenſé, qui trouvant la plûpart de ſes ſujets coupables, les feroit paſſer au fil de l'épée, au hazard de depeupler ſon état. Vous ne verrez que trop dans la ſuite de l'hiſtoire les effets de cette conduite.

Les papes, il faut l'avoüer, ſuivirent les prejugez de leurs tems, & pouſſerent encore plus loin que les autres l'uſage des cenſures ; à cauſe de l'autorité de leur ſiege, trés-grande en elle même & étenduë au-delà des anciennes bornes par les fauſſes décretales. Les plus grands papes & les plus zelez, pour retablir la diſcipline de l'égliſe & l'honneur du ſaint ſiége aprés les deſordres du dixiéme ſiecle, s'éloignerent le plus de l'ancienne moderation qu'ils ne connoiſſoient plus, ou qu'ils ne croyoient pas convenable à leurs tems ; & enfin Gregoire VII. pouſſa la rigueur des cenſures au delà de ce qu'on avoit vû juſques alors. Ce pape né avec un grand courage & élevé dans la diſcipline monaſtique la plus reguliere, avoit un zele ardent de purger l'égliſe des vices dont il la voyoit infectée, particulierement de la ſimonie & de l'incontinence du clergé : mais dans un ſiecle ſi peu éclairé, il n'avoit pas toutes les lumieres neceſſaires pour regler ſon zele ; & prenant quelquefois de fauſſes lueurs pour des veritez ſolides, il en tiroit ſans heſiter les plus dangereuſes conſequences. Son grand principe étoit, qu'un ſuperieur eſt obligé à punir tous les crimes qui viennent à ſa connoiſſance, ſous peine de s'en rendre complice ; & il repete ſans ceſſe dans ſes lettres cette parole du prophete : Maudit ſoit celui qui n'enſanglante pas ſon épée : c'eſt-à-dire qui n'execute pas l'ordre de Dieu, pour punir ſes ennemis. Sur ce fondement, ſi-tôt qu'un évêque lui étoit déferé comme coupable de ſimonie ou de quelqu'autre crime, il le citoit à Rome ; & s'il manquoit d'y comparoître, pour la premiere fois il le ſuſpendoit de ſes fonctions, pour la ſeconde il l'excommunioit : ſi l'évêque perſiſtoit dans ſa contumace, le pape le depoſoit, deffendoit à ſon clergé & à ſon peuple de lui obéir, ſous peine d'excommunication ; leur ordonnoit d'élire un autre évêque, & s'ils y manquoient, il leur en donnoit un lui-même : c'eſt ainſi qu'il proceda contre Guibert archevêque de Ravanne, qui lui rendit bien la pareille, en ſe faiſant élire pape par le parti du roi Henri. Je ſuis effrayé quand je vois dans les lettres de Gregoire VII. les cenſures pleuvoir pour ainſi dire de tous côtez, tant d'évêques dépoſez par tout en Lombardie, en Allemagne, en France.

Jerem. XLVIII. 10.

Le plus grand mal, c'eſt qu'il voulut ſoûtenir les peines ſpirituelles par les temporelles, qui n'étoient pas de ſa competence. D'autres l'avoient déja tenté : j'ai marqué que les évêques imploroient le ſecours du bras ſeculier pour forcer les pecheurs à la penitence ; & que les papes avoient commencé plus de deux cens ans auparavant à vouloir regler par

XVIII. Dépoſitions des rois.

Digitized by Google

autorité les droits des couronnes. Gregoire VII. ſuivit ces nouvelles maximes, & les pouſſa encore plus loin : prétendant ouvertement, que comme pape il étoit en droit de dépoſer les ſouverains rebelles à l'égliſe. Il fonda cette pretention principalement ſur l'excommunication. On

1. Jo. 10. doit éviter les excommuniez, n'avoir aucun commerce avec eux, ne pas leur parler, ne pas même leur dire bon-jour, ſuivant l'apôtre. Donc un prince excommunié doit être abandonné de tout le monde : il n'eſt plus permis de lui obéir, de recevoir ſes ordres, de l'aprocher : il eſt exclus de toute ſocieté avec les Chrétiens. Il eſt vrai que Gregoire VII. n'a jamais fait aucune deciſion ſur ce point, Dieu ne l'a pas permis. Il n'a prononcé formellement dans aucun concile, ni par aucune decretale, que le pape a droit de dépoſer les rois : mais il l'a ſuppoſé pour conſtant, comme d'autres maximes auſſi peu fondées, qu'il croyoit certaines. Il a commencé par les faits & par l'execution.

Et il faut avoüer qu'on étoit alors tellement prevenu de ces maxi-

Greg. IV. epiſt. 2 hiſt. liv. LXII. p. 56. mes, que les deffenſeurs du roi Henri ſe retranchoient à dire qu'un ſouverain ne pouvoit être excommunié. Mais il étoit facile à Grégoire VII. de montrer que la puiſſance de lier & de delier a été donnée aux apôtres generalement, ſans exception de perſonnes, & comprend les princes comme les autres. Le mal eſt qu'il ajoûtoit des propoſitions exceſſives : que l'égliſe ayant droit de juger des choſes ſpirituelles, elle avoit droit à plus forte raiſon de juger des temporelles : que le moindre exorciſte eſt audeſſus des empereurs, puiſqu'il commande aux demons : que la royauté eſt l'ouvrage du démon, fondée ſur l'orgueil humain au lieu que le ſacerdoce eſt l'ouvrage de Dieu : enfin, que le moindre Chré-

Hiſt. l. 1. n. 34. tien vertueux eſt plus veritablement roi, qu'un roi criminel, parce que ce prince n'eſt plus un roi, mais un tyran : maxime que Nicolas I. avoit avancé, avant Gregoire VII. & qui ſemble avoir été tirée du li-

Nic. 1. epiſt. ad advent. tom. 8. conc. p. 487. E. Conſt. apoſt. liv. VIII. c. 2. vre apocryphe des conſtitutions apoſtoliques, où elle ſe trouve expreſſément. On peut lui donner un bons ſens, la prenant pour une expreſſion hyperbolique, comme quand on dit qu'un méchant homme, n'eſt pas un homme : mais de telles hyperboles ne doivent pas être reduites en pratique. C'eſt toutefois ſur ces fondemens que Gregoire VII. pretendoit en general, que ſuivant le bon ordre c'étoit l'égliſe qui devoit diſtribuer les couronnes & juger les ſouverains ; & en particulier il pretendoit que tous les princes Chrétiens étoient vaſſaux de l'égliſe Romaine, lui devoient prêter ſerment de fidelité, & payer tribut. J'ai rapporté les

Hiſt l. LXIII. 11. preuves de ſes pretentions ſur l'empire, & ſur la plûpart des royaumes de l'Europe.

Voyons maintenant les conſequences de ces principes. Il ſe trouve un prince indigne & chargé de crimes, comme Henri IV. roi d'Allemagne, car je ne pretens point le juſtifier. Il eſt cité à Rome, pour rendre compte de ſa conduite, il ne comparoît point. Aprés pluſieurs citations le pape l'excommunie : il mépriſe la cenſure. Le pape le declare déchu de la royauté, abſout ſes ſujets du ſerment de fidelité, leur deffend de lui obéir ; leur permet, ou même leur ordonne d'élire un autre roi. Qu'en

Digitized by Google

arrivera-t'il? des séditions & des guerres civiles dans l'état, des schismes dans l'église. Ce roi deposé ne sera pas si misérable, qu'il ne lui reste un parti, des troupes, des places: il fera la guerre à son competiteur, comme Henri fit à Rodolfe. Chaque roi aura des évêques de son côté, & ceux du parti opposé au pape ne manqueront pas de pretextes, pour l'accuser d'être indigne de sa place. Ils le deposeront bien ou mal, & feront un antipape comme Guibert, que le roi son protecteur mettra en possession à main armée.

Allons plus loin. Un roi deposé n'est plus un roi: donc s'il continuë à se porter pour roi c'est un tyran: c'est-à-dire un ennemi public à qui tout homme doit courir sus. Qu'il se trouve un fanatique, qui ayant lû dans Plutarque la vie de Timoleon ou de Brutus, se persuade que rien n'est plus glorieux, que de delivrer sa patrie: ou qui prenant de travers les exemples de l'Ecriture, se croye suscité comme Aod, ou comme Judith, pour affranchir le peuple de Dieu: voilà la vie de ce pretendu tyran exposée au caprice de ce visionnaire, qui croira faire une action heroique & gagner la couronne du martyre. Il n'y en a par malheur que trop d'exemples dans l'histoire des derniers siecles, & Dieu a permis ces suites affreuses des opinions outrées sur l'excommunication, pour en desabuser, au moins par l'experience.

Revenons donc aux maximes de la sage antiquité. Un souverain peut être excommunié comme un particulier, je le veux: mais la prudence ne permet presque jamais d'user de ce droit. Supposez le cas trés-rare, ce sera à l'évêque aussi-bien qu'au pape; & les effets n'en seroient que spirituels. C'est-à-dire qu'il ne seroit plus permis au prince excommunié de participer aux sacremens, d'entrer dans l'église, de prier avec les fidelles, ni aux fidelles d'exercer avec lui aucun acte de religion: mais ses sujets ne seroient pas moins obligez de lui obéir, en tout ce qui ne seroit point contraire à la loi de Dieu. On n'a jamais pretendu au moins dans les siecles de l'église les plus éclairez, qu'un particulier excommunié perdît la proprieté de ses biens ou de ses esclaves, ou la puissance paternelle sur ses enfans. Jesus-Christ en établissant son évangile, n'a rien fait par force, mais tout par persuasion, suivant la remarque de saint Augustin. Il a dit que son royaume n'étoit pas de ce monde, & n'a pas voulu se donner seulement l'autorité d'arbitre entre deux freres. Il a ordonné de rendre à César ce qui étoit à César, quoique ce César fut Tibere, non seulement payen, mais le plus méchant de tous les hommes. En un mot il est venu reformer le monde en convertissant les cœurs sans rien changer dans l'ordre exterieur des choses humaines. Ses apôtres & leurs successeurs ont suivi le même plan, & ont toûjours prêché aux particuliers, d'obéir aux magistrats & aux princes; & aux esclaves d'être soumis à leurs maîtres, bons ou mauvais, Chrétiens ou infidelles. Ce n'est qu'aprés plus de mille ans, vous l'avez vû, qu'on s'est avisé de former un nouveau systême, & d'ériger le chef de l'église en monarque souverain, superieur à tous les souverains, même quant au temporel: car s'il a le pouvoir de les établir & de les déposer, en

De vera relig. c. 16. n. 3. Jo. XVIII. 36. Luc. XII, 14.

1. Pet. II 13. 18. Rom. XIII. 1. 2. &c.

Digitized by Google

quelque cas & avec quelque formalité que ce soit, par puissance directe ou indirecte : s'il a dis-je ce pouvoir, il faut dire sans détour, il est seul veritablement souverain ; & pendant mille ans l'église a ignoré ou negligé ses droits.

Gregoire VII. se laissa encore entraîner à la prevention déja reçûë, que Dieu devoit faire éclatter sa justice en cette vie. Delà vient que dans ses lettres il promet à ceux qui seront fideles à saint Pierre la prosperité temporelle, en attendant la vie éternelle ; & menace les rebelles de la perte de l'une & de l'autre. jusques-là, que dans la seconde sentence d'excommunication contre le roi Henri, adressant la parole à saint Pierre, il le prie d'ôter à ce prince la force des armes & la victoire. Afin, ajoûte-t-il, de faire voir à tout le monde, que vous avez tout pouvoir au ciel & sur la terre. Il croyoit sans doute que Dieu, qui connoissoit la bonté de sa cause & la droiture de ses intentions, exauceroit sa priere : mais Dieu ne fait pas des miracles au gré des hommes, & il semble qu'il voulut confondre la temerité de cette prophetie. Car quelques mois aprés, il se donna une sanglante bataille, où le roi Rodolfe fut tué, quoique le pape lui eut promis la victoire ; & le roi Henri, tout maudit qu'il étoit, demeura victorieux. Ainsi la maxime que Gregoire supposoit, se tournoit contre lui même ; & à juger par les évenemens, on avoit lieu de croire que sa conduite n'étoit pas agréable à Dieu. Loin de corriger le roi Henri, il ne fait que lui donner occasion de commettre de nouveaux crimes : il excite des guerres cruelles qui mettent en feu l'Allemagne & l'Italie : il attire un schisme dans l'église, on l'assiege lui-même dans Rome ; il est obligé d'en sortir & d'aller enfin mourir en exil à Salerne.

Hist. liv. LXIII. n. 1.

Ne pouvoit-on pas lui dire : Si vous disposez des prosperitez temporelles, que ne les prenez-vous pour vous même ? Si vous n'en disposez pas, pourquoi les promettez-vous aux autres. Choisissez entre le personnage d'apôtre ou de conquerant : le premier n'a de grandeur & de puissance qu'interieure & spirituelle, au dehors ce n'est que foiblesse & que souffrance : le second a besoin de tout ce qui frappe les sens, des royaumes, des armées, des tresors pour les entretenir. Vous ne pouvez allier deux états si opposez : ni vous faire honneur des souffrances, que vous attirent des entreprises mal concertées. Jusques ici, j'ai principalement consideré le relâchement de l'ancienne discipline & les autres tentations, dont Dieu a permis que son église fut attaquée depuis le sixiéme siecle jusqu'au douziéme. Voyons maintenant les moyens par lesquels il l'a conservée, pour accomplir sa promesse d'être toûjours avec elle, & de ne jamais permettre qu'elle succombât aux puissances de l'enfer.

XIX. Successions d'évêques.

Premierement la succession des évêques a continué sans interruption dans la plûpart des églises depuis leur premiere fondation. Nous avons la suite des évêques de chaque siege dans les recueils intitulez la Gaule chrétienne, l'Italie sacrée & les autres semblables : plusieurs églises ont leurs histoires particulieres, & quant aux autres, on trouve de tems en

Digitized by Google

en tems les noms de leurs évêques dans les conciles, dans les hiſtoires generales, ou dans d'autres actes autentiques. C'eſt la preuve de la tradition. Car dans tous ces lieux où nous voyons un évêque, il eſt certain qu'il y avoit une égliſe, un clergé, l'exercice de la religion, une école chrétienne ; & on eſt en droit de ſuppoſer qu'on y enſeignoit la même doctrine, que dans les autres égliſes catholiques, tant que l'on trouvoit cette égliſe particuliere en communion avec elle. L'indignité des paſteurs n'a point interrompu cette tradition. Qu'un évêque ait été ſimoniaque, avare, débauché, ignorant : pourvû qu'il n'ait été heretique, ni ſchiſmatique, la foi & les regles de la diſcipline n'auront pas laiſſé de ſe conſerver dans le corps de ſon égliſe : quoique ſon mauvais exemple ait pû nuire à quelques particuliers.

C'eſt ce qui eſt arrivé principalement à Rome. Dieu a permis que pendant le dixiéme ſiecle ce premier ſiege fut rempli de ſujets indignes, par l'infamie de leur naiſſance ou par leurs vices perſonnels : mais il n'a pas permis qu'il s'y ſoit gliſſé aucune erreur contre la ſaine doctrine, ni que l'indignité des perſonnes nuisît à l'autorité du ſiege. Ces tems d'ailleurs ſi malheureux n'ont point eu de ſchiſme ; & ces papes ſi mépriſables en eux-mêmes ont été reconnus pour chefs de toute l'égliſe, en Orient comme en Occident & dans les provinces du Nord les plus reculées. Les archevêques leur demandoient le pallium, & on s'adreſſoit à eux comme à leurs predeceſſeurs pour les tranſlations d'évêques, les érections de nouvelles égliſes, les conceſſions des privileges. Sous ces indignes papes Rome ne laiſſoit pas d'être le centre de l'unité catholique.

XX. Conciles.

Pendant les cinq ſiecles que nous repaſſons on a continué de tenir des conciles ; & même trois generaux, le ſixiéme, le ſeptiéme & le huitiéme. Il eſt vray que les conciles provinciaux n'ont plus été ſi frequens que dans les ſix premiers ſiecles : principalement en Occident, où la conſtitution de l'état temporel n'y étoit pas favorable, tant par les incurſions des barbares, que par les guerres civiles ou particulieres entre les ſeigneurs. Mais on ſe ſouvenoit toûjours qu'on les devoit tenir, & on rapelloit ſouvent l'ordonnance du concile de Nicée de les tenir deux fois l'an. Les papes en montroient l'exemple & en tenoient ordinairement un en Carême, & l'autre au mois de Novembre, comme nous voyons ſous Leon IX. Alexandre II. & Gregoire VII. & ce dernier, tout jaloux qu'il étoit de ſon autorité, ne faiſoit rien ſans concile.

J'ai marqué les inconveniens des conciles nationaux, ſoit d'Eſpagne ſous les rois Goths, ſoit de France ſous la ſeconde race de nos rois : mais c'étoit toûjours des conciles. Les évêques s'y trouvoient enſemble, ils s'entretenoient de leurs devoirs, ils s'inſtruiſoient : on y examinoit les affaires eccleſiaſtiques, on y jugeoit les évêques mêmes. L'écriture & les canons étoient les regles de ces jugemens, & on les liſoit avant que d'opiner ſur chaque article. Vous en avez vû une infinité d'exemples.

XXI. Ecoles & ſucceſſions de docteurs.

Quoique les ſavants fuſſent rares & les études imparfaites, elles avoient cet avantage que l'objet en étoit bon : on étudioit les dogmes de la re-

ligion dans l'écriture & dans les peres, & la discipline dans les canons. Il y avoit peu de curiosité & d'invention, mais une haute estime des anciens: on se bornoit à les étudier, les copier, les compiler, les abreger. C'est ce que l'on voit dans les écrits de Bede, de Raban & des autres theologiens du moyen âge: ce ne sont que des recueils des peres des six premiers siecles; & c'étoit le moyen le plus seur pour conserver la tradition.

La maniere d'enseigner étoit encore la même des premiers tems. Les écoles étoient dans les églises cathedrales ou dans les monasteres: c'étoit l'évêque même qui enseignoit, ou sous ses ordres quelque clerc ou quelque moine distingué par sa doctrine; & les disciples en apprenant la science ecclesiastique se formoient en même tems sous les yeux de l'évêque aux bonnes mœurs & aux fonctions de leur ministere. Les principales écoles étoient d'ordinaire dans les métropoles: mais il se trouvoit souvent de plus habiles maitres dans les églises particulieres, & alors il étoit permis de les suivre. Or j'estime important pour la preuve de la tradition, de marquer comment les études ont passé successivement d'un pais à l'autre, & quelles ont été en chaque tems les écoles les plus celebres en Occident. Jusques au tems de saint Gregoire je n'en voi point de plus illustre que celle de Rome, mais elle tomba dés le même siecle, comme nous avons vû par l'aveu sincere du pape Agathon. Cependant le moine saint Augustin & les autres, que saint Gregoire avoit envoyez planter la foi en Angleterre, y formerent une école, qui conserva les études tandis qu'elles s'affoiblissoient dans le reste de l'Europe, en Italie par les ravages des Lombards, en Espagne par l'invasion des Sarrasins, en France par les guerres civiles. De cette école d'Angleterre sortit saint Boniface l'apôtre de l'Allemagne, fondateur de l'école de Mayence & de l'abbaye de Fulde, qui étoit le seminaire de cette église.

hist. l. XLV. n 18. hist. liv. III. p. 44. L'Angleterre donna ensuite à la France le savant Alcuin, qui dans son école de Tours forma ces illustres disciples dont j'ai marqué dans l'histoire les noms, les écrits, & les successeurs. Delà vint l'école du palais de Charlemagne trés-celebre encore sous Charles le Chauve, celles de saint Germain de Paris, de saint Germain d'Auxerre, de Corbie: celle de Reims sous Hincmar & ses successeurs, celle de Lion dans le même tems. Les Normans désolerent ensuite toutes les provinces maritimes de France, & les études se conserverent dans les églises & les monasteres les plus reculez vers la Meuse, le Rhin, le Danube & au delà: dans la Saxe & le fonds de l'Allemagne, où les études fleurirent sous le regne des Ottons. En France l'école de Reims se soûtenoit, comme on voit par Frodoard & Gerbert, & j'espere en montrer un jour la suite jusques aux commencemens de l'Université de Paris.

XXII. *Monasteres.* La plûpart des écoles étoient dans les monasteres, & les cathedrales mêmes étoient servies par des moines en certains pais, comme en Angleterre & en Allemagne. Les chanoines, dont l'institution commença

hist. liv. XLIII. p. 37. au milieu du huitiéme siecle par la regle de saint Chrodegang, menoient presque la vie monastique, & leurs maisons s'appelloient aussi monas-

Digitized by Google

teres. Or je compte les monaſteres entre les principaux moyens dont la providence s'eſt ſervie, pour conſerver la religion dans les tems les plus miſerables. C'étoit des aſiles pour la doctrine & la pieté, tandis que l'ignorance, le vice, la barbarie inondoient le reſte du monde. On y ſuivoit l'ancienne tradition, ſoit pour la celebration des divins offices, ſoit pour la pratique des vertus chrétiennes: dont les jeunes voyoient les exemples vivans dans les anciens. On y gardoit des livres de pluſieurs ſiecles, & on en écrivoit de nouveaux exemplaires, c'étoit une des occupations des moines; & il ne nous reſteroit guéres de livres ſans les biblioteques des monaſteres.

Le lecteur ſenſé ne peut être trop ſur ſes gardes contre les préventions des proteſtans & des catholiques libertins, au ſujet de la profeſſion monaſtique. Il ſemble chez ces ſortes de gens que le nom de moine ſoit un titre pour mépriſer ceux qui le portent, & un reproche ſuffiſant contre leurs bonnes qualitez. Ainſi chez les anciens payens le nom de Chrétiens décrioit toutes les vertus. C'eſt un honnête homme, diſoit-on, c'eſt dommage qu'il eſt chrétien. On ſe fait une idée generale d'un moine comme d'un homme ignorant, credule, ſuperſtitieux, interreſſé, hypocrite; & ſur cette fauſſe idée on juge hardiment des plus grands hommes, on dédaigne de lire leurs vies & leurs écrits, on interprete malignement leurs plus belles actions. Saint Gregoire étoit un grand pape, mais c'étoit un moine: les premiers qu'il envoya prêcher la foi aux Anglois étoient des hommes apoſtoliques; c'eſt dommage qu'ils fuſſent moines. Vous qui avez vû dans cette hiſtoire leur conduite & leur doctrine, jugez par vous-mêmes de l'opinion que vous en devez avoir; ſouvenez-vous de ce que j'ai rapporté de ſaint Antoine & des autres moines d'Egypte; ſouvenez-vous que ſaint Baſile & ſaint Jean Chriſoſtome ont loüé & pratiqué la vie monaſtique; & voyez ſi c'étoit des eſprits foibles.

Tertull. apolog. c. 3.

Je ſai que dans tous les tems il y a eu de mauvais moines, comme de mauvais Chrétiens: c'eſt le défaut de l'humanité & non de la profeſſion: auſſi de tems en tems Dieu a ſuſcité de grands hommes pour relever l'état monaſtique, comme dans le neuviéme ſiecle ſaint Benoît d'Aniane, & dans le dixiéme les premiers abbez de Clugni. C'eſt de cette ſainte congregation que ſont ſorties les plus grandes lumieres de l'égliſe pendant deux cens ans: c'étoit là que fleuriſſoient la pieté & les études. Que ſi elles n'étoient pas telles que 500. ans auparavant: ſi ces bons moines ne parloient pas latin comme ſaint Cyprien & ſaint Jerôme, s'ils ne raiſonnoient pas auſſi juſte que ſaint Auguſtin: ce n'eſt pas parce qu'ils étoient moines, c'eſt parce qu'ils vivoient au dixiéme ſiecle. Mais trouvez d'autres hommes plus habiles du même tems. J'avoüe toutefois que les moines les plus parfaits de ces derniers tems, l'étoient moins que les premiers moines d'Egypte & de Paleſtine, & j'en trouve deux cauſes, la richeſſe & les études. Les premiers n'étoient pas ſeulement pauvres en particulier mais en commun: ils habitoient non pas des forêts que l'on peut defricher, mais des deſerts de ſables arides;

Hiſt. liv. XLV. n. 37.

Digitized by Google

où ils bâtissoient eux-mêmes de pauvres cabanes, & vivoient du travail de leurs mains, c'est-à-dire des nattes & des paniers qu'ils portoient vendre aux prochaines habitations. Voyez ce que j'en ai dit en son lieu sur le rapport de Cassien & des autres. Ainsi ils avoient trouvé le secret d'éviter les inconveniens de la richesse & de la mendicité, de ne dependre de personne & ne demander rien à personne.

Hist. l. xx. n. 3.

Nos moines de Clugni étoient pauvres en particulier, mais riches en commun : ils avoient comme tous les moines depuis plusieurs siecles, non seulement des terres & des bestiaux, mais des vassaux & des serfs. Le pretexte du bien de la communauté est une des plus subtiles illusions de l'amour propre. Si saint Odon & saint Mayeul eussent refusé une partie des grands biens qu'on leur offroit, l'église en eut été plus édifiée, & leurs successeurs eussent regardé plus long-tems la regularité. S. Nil de Calabre est de tous ceux de ce tems-là, celui qui me semble avoir mieux compris l'importance de la pauvreté monastique. En effet les grands revenus engagent à de grands soins, & attirent des differends avec les voisins : qui obligent à solliciter des juges & à chercher la protection des puissances, souvent jusques à user de complaisance & de flaterie. Les superieurs & les procureurs qui travaillent sous leurs ordres sont plus chargez d'affaires que de simples peres de famille, on doit faire part à la communauté des affaires au moins les plus importantes : ainsi plusieurs retombent dans les embaras du siecle ausquels ils avoient renoncé : sur tout les superieurs, qui devroient être les plus interieurs & les plus spirituels de tous.

Hist. liv. xvii. n. 51.

D'ailleurs les grandes richesses attirent la tentation des grandes dépenses. Il faut bâtir une église magnifique, l'orner & la meubler richement, Dieu en sera plus honoré : il faut bâtir les lieux reguliers, donner aux moines toutes les commoditez pour l'exactitude de l'observance, & ces bâtimens doivent être spatieux & solides pour une communauté nombreuse & perpetuelle. Cependant l'humilité en souffre, il est naturel que tout cet exterieur grossisse l'idée que chaque moine se forme de soi-même ; & un jeune homme, qui se voit tout d'un coup superbement logé, qui sait qu'il a part à un revenu immense, & qui voit au dessous de lui plusieurs autres hommes : est bien tenté de se voir plus grand, que quand il étoit dans le monde simple particulier & peut-être de basse naissance. Quand je me represente l'abbé Didier occupé pendant cinq ans à bâtir somptueusement l'église du mont Cassin, faisant venir pour l'orner des colomnes & des marbres de Rome & des ouvriers de C. P. & que d'un autre côté je me represente saint Pacome sous ses cabanes de Roseaux, tout occupé de prier & de former l'interieur de ses moines ; il me semble que ce dernier alloit plus droit au but, & que Dieu étoit plus honoré chez lui.

Chr. Cass. lib. xxi. c. 28. 29.

Les études firent encore une grande difference entre ces anciens moines & les modernes. Les anciens n'étudioient uniquement que la morale chrétienne, par la méditation continuelle de l'écriture, & la pratique de toutes les vertus. Du reste c'étoit de simples laïques, dont plusieurs

Digitized by Google

ne ſavoient pas lire. Nos moines d'Occident étoient clercs pour laplûpart dés le ſeptiéme ſiecle, & par conſequent lettrez; & l'ignorance des laïques obligeoit les clercs à embraſſer toutes ſortes d'études. Les premiers abbez de Clugni furent des plus ſavans hommes de leur tems; & leur ſçavoir les faiſoit rechercher par les évêques & les papes, & même par les princes: tout le monde les conſultoit, & ils ne pouvoient ſe diſpenſer de prendre part aux plus grandes affaires de l'égliſe & de l'état. L'ordre en profitoit, les biens augmentoient, les monaſteres ſe multiplioient: mais la regularité en ſouffroit, & des abbez ſi occupez au dehors, ne pouvoient avoir la même application pour le dedans, que ſaint Antoine & ſaint Pacôme, qui n'avoient point d'autres affaires & ne quittoient jamais leurs ſolitudes.

D'ailleurs l'étude nuiſoit au travail des mains, pour lequel on ne trouvoit plus de tems: principalement depuis que les moines eurent ajoûté au grand office ceux de la Vierge & des morts, & un grand nombre de pſeaumes audelà. Or le travail eſt plus propre que l'étude à conſerver l'humilité; & quand on retranche la plus grande partie des ſept heures de travail ordonnées par la regle de ſaint Benoit, ce n'eſt plus proprement la pratiquer: c'eſt peut-être une bonne obſervance, mais non pas la même. *Conſuet Clun. lib. 1. c. 2. 3. 30. Reg. c. 48. hiſt. liv. XXIII. n. 15.*

Ce fut auſſi dans les monaſteres que l'on conſerva le plus fidelement les ceremonies de la religion, qui ſont un des principaux moyens dont Dieu s'eſt ſervi pour la perpetuer dans tous les tems: parce que ce ſont des preuves ſenſibles de la créance, comme il eſt marqué expreſſement dans l'écriture. La celebration des fêtes de Noël & de Pâques avertiront toûjours les hommes les plus groſſiers, que J. C. eſt né pour nôtre ſalut, qu'il eſt mort & reſſuſcité. Tant que l'on baptiſera au nom du Pere, & du Fils & du ſaint Eſprit, on profeſſera la foi de la Trinité; tant que l'on celebrera la meſſe, on déclarera que l'on croit le myſtere de l'Euchariſtie. Les formules des prieres ſont autant de profeſſions de foi ſur la matiere de la grace, comme ſaint Auguſtin l'a ſi bien montré. La pſalmodie & les lectures dont l'office de l'égliſe eſt compoſé, engagent neceſſairement à conſerver les ſaintes écritures, & à aprendre la langue dans laquelle on les lit publiquement, depuis qu'elle a ceſſé d'être vulgaire. Auſſi eſt-il bien certain que c'eſt la religion qui a conſervé la connoiſſance des langues mortes. On le voit par l'Afrique, où le latin eſt abſolument inconnu, quoique du tems de ſaint Auguſtin on l'y parlât comme dans l'Italie. C'eſt donc par un effet de la providence, que le reſpect de la religion a fait conſerver les langues antiques: autrement nous aurions perdu les originaux de l'écriture ſainte & de tous les anciens auteurs, & nous ne pourrions plus connoître ſi les verſions ſont fideles.

XXIII. Ceremonies. *Deuter. VI. 20.*

Les ceremonies ſervent encore à empêcher les nouveautez, contre leſquelles elles ſont des proteſtations publiques, qui du moins arrêtent la preſcription, & nous avertiſſent des ſaintes pratiques de l'antiquité. Ainſi l'office de la ſeptuageſime nous montre comment nous devrions

Digitized by Google

nous preparer au carême, la ceremonie des cendres nous repreſente l'impoſition de la penitence, l'office entier du carême nous inſtruit du ſoin avec lequel on diſpoſoit les catechumenes au baptême, & les penitens à l'abſolution. Les vêpres que l'on avance, nous font ſouvenir que l'on a avancé le repas, & que l'on devroit jeûner juſques au ſoir: enfin l'office du ſamedi ſaint, porte encore les marques d'un office deſtiné à occuper ſaintement la nuit de la reſurrection. Si on avoit aboli ces formules, nous ignorerions la ferveur des anciens Chrétiens, capables de nous cauſer une ſalutaire confuſion. Et qui ſait, ſi dans un tems plus heureux l'égliſe n'établira point ces ſaintes pratiques.

Las premiers auteurs qui ont écrit ſur les ceremonies de la religion, ont vécu dans les ſiecles que je parcours: mais ils en parlent tous comme les reconnoiſſant pour trés anciennes, & ſi de leur tems il s'en étoit introduit quelque nouvelle, ils ne manquent pas de l'obſerver. Ils donnent aux ceremonies des ſignifications myſtiques, dont chacun peut juger comme il lui plaît: mais du moins ils nous aſſurent les faits; & nous ne pouvons douter que l'on pratiquât de leurs tems ce dont ils prétendent nous rendre raiſon. C'eſt à mon avis le plus grand uſage de ces auteurs. Au reſte vous avez vû dans les ſix premiers ſiecles des preuves de nos ceremonies, au moins des plus eſſentielles.

XXIV. Prorogation de la foi. *Hiſt liv. xxxvi. n. 1, 2, 40.*

Enfin ces ſiecles moyens ont eu leurs apôtres, qui ont fondé de nouvelles égliſes chez les infideles aux dépens de leur ſang; & ces apôtres ont été des moines. Je compte pour les premiers ſaint Auguſtin d'Angleterre & ſes compagnons envoyez par ſaint Gregoire: qui bien qu'ils n'ayent pas ſouffert le martyre en ont eu le merite, par le courage, avec lequel ils s'y ſont expoſez au milieu d'une nation encore barbare. Rien n'eſt plus édifiant que l'hiſtoire de cette égliſe naiſſante, que Bede nous a conſervée; & où l'on voit des vertus & des miracles dignes des premiers ſiecles. Auſſi peut-on dire que chaque tems a eu ſa primitive égliſe. Celle d'Angleterre fut la ſource feconde de celle du Nord: les Anglois Saxons devenus Chrétiens, eurent compaſſion de leurs freres les anciens Saxons demeurez en Germanie & encore idolâtres; & ils entreprirent avec un grand zele, de porter en ce vaſte pais la lumiere de l'évangile. Delà vint la miſſion de ſaint Villebrod en Friſe, & celle de ſaint Boniface en Allemagne.

Il eſt étonnant que pendant ſept cens ans tant de ſaints évêques, de Cologne, de Treves, de Mayence & des autres villes des Gaules voiſines de la Germanie, n'ayent point entrepris de convertir les peuples d'au delà du Rhin. Ils y voyoient ſans doute des difficultez inſurmontables, ſoit par la difference de la langue: ſoit par la ferocité de ces peuples trop éloignez de la douceur du chriſtianiſme, comme j'ai tâché de montrer ailleurs. Mais ſans vouloir penetrer les deſſeins de Dieu, il eſt certain qu'il ne lui a plû de ſe faire connoître à ces nations Germaniques que vers le milieu du huitiéme ſiecle; & qu'en cela même il leur a fait bien plus de graces qu'aux Indiens & aux autres, qu'il a laiſſées juſques ici dans les tenebres de l'idolâtrie. Or je trou-

Mœurs Chrét. n. 57.

Digitized by Google

ve des circonſtances remarquables dans la fondation de ces égliſes. Premierement, ceux qui entreprenoient d'y travailler prenoient toûjours la miſſion du pape : au lieu que dans les premiers tems, chaque évêque ſe croyoit en droit de prêcher aux infideles de ſon voiſinage. Mais il faut croire que la miſſion du pape étoit alors neceſſaire, pour lever divers obſtacles : comme en effet je vois que ſaint Boniface eut à combattre des prêtres acephales & dereglez répandus dans l'Allemagne, qui ne reconnoiſſoient l'autorité d'aucun évêque. Je trouve auſſi que ce ſaint martyr ne negligea pas la protection temporelle de Charles Martel & de Pepin : pour empêcher que cette égliſe naiſſante ne fut étoufée des le berceau. Je vois dans la ſuite que les miſſions ſemblables continuerent d'être appuiées par les princes : comme celle de Saxe par Charlemagne, celle de ſaint Anſcaire en Danemarc & en Suede par Loüis le debonnaire & par les rois du païs ; & ainſi des autres à proportion. Ce ſecours étoit ſans doute neceſſaire chez de telles nations : mais les converſions des premiers ſiecles faites par pure perſuaſion étoient plus ſolides. Comme on ne concevoit pas qu'une égliſe put ſubſiſter ſans évêque, le pape en donnoit toûjours la dignité à celui qu'il faiſoit chef d'une telle miſſion : ſoit qu'il le ſacrât lui-même, ſoit qu'il lui permit de ſe faire ſacrer par d'autres. Mais il le faiſoit évêque d'une telle nation en general, comme des Saxons ou des Sclaves : laiſſant à ſon choix de fixer ſon ſiege au lieu qu'il jugeroit lé plus commode : car on n'avoit pas encore inventé la formalité des titres *in partibus*. Le pape donnoit à ce premier évêque le pallium avec le titre & les pouvoirs de métropolitain ; afin que quand le nombre des fideles ſeroit augmenté, il put ſacrer des évêques pour être ſes ſuffragans, qui lui donnaſſent des ſucceſſeurs, ſans recourir à Rome : vous en avez vû pluſieurs exemples dans cette hiſtoire.

hiſt. liv. XLI. n. 46. 47, 48.

hiſt. liv. XLVII. n. 7 31.

liv. XXXI. n. 57. liv. XLI. n. 56. XLII n. 52. LVI. n. 2. 57.

Pour affermir ces nouvelles égliſes, on y fonda dés le commencement des monaſteres, comme Fulde prés de Mayence, Corbie en Saxe, Magdebourg qui devint métropole. C'étoit les ſeminaires où on élevoit des enfans du païs, pour les inſtruire de la religion & des lettres, les former à la vertu & les rendre capables des fonctions eccleſiaſtiques. Ainſi en peu de tems ces égliſes furent en état de ſe ſoûtenir elles-mêmes, ſans avoir beſoin de ſecours étrangers. Les moines furent utiles à l'Allemagne même pour le temporel : par le travail de leurs mains, ils commencerent à défricher les vaſtes forêts, qui couvroient tout le païs ; & par leur induſtrie & leur ſage œconomie, les terres ont été cultivées, les ſerfs qui les habitoient ſe ſont multipliez ; les monaſteres ont produit de groſſes villes, & leurs dépendances ſont devenuës des provinces.

Il eſt vrai que ce ſoin du temporel n'a pas été avantageux au ſpirituel dans ces égliſes naiſſantes : on s'eſt trop preſſé de les enrichir, particulierement par l'éxaction des dîmes. Vous avez vû la revolte de Turinge pour ce ſujet contre l'archevêque de Mayence, celle de Pologne, celle de Danemarc qui fut cauſe du martyre du roi ſaint Canut.

Lamb. Schaf. an 1073. hiſt liv. LXI. n. 57. LXII. n. 37.

Digitized by Google

On devoit ce ſemble avoir plus d'égard à la foibleſſe de ces nouveaux Chrétiens, & craindre de leur rendre la religion odieuſe. Je m'étonne encore qu'on n'ait pas eu la condeſcendance de leur permettre l'uſage de leur langue vulgaire, dans les prieres & dans les lectures publiques, comme on faiſoit dans les premiers ſiecles. Car vous avez vû que l'on ſe ſervoit dans les offices de l'égliſe de la langue la plus uſitée dans chaque païs : c'eſt-à-dire du latin dans tout l'Occident, du grec dans tout l'Orient, excepté les provinces les plus reculées, comme la Thebaïde où l'on parloit Egyptien, la haute Syrie où l'on parloit Syriaque, enſorte que les évêques mêmes n'entendoient point le grec, comme on voit au concile de Calcedoine dans les procedures faites contre Ibas, & dans les réponſes de l'abbé Barſumas qui ne parloit que Syriaque. Voyez auſſi les ſouſcriptions du concile tenu à C. P. ſous Mennas. Les Armeniens ſont en poſſeſſion de tout tems, de faire l'office divin en leur langue. Si les nations étoient mêlées, il y avoit dans l'égliſe des interpretes pour expliquer les lectures. Saint Procope martyr, au rapport d'Euſebe, faiſoit cette fonction à Schytopolis en Paleſtine. Dans le même païs, ſur la fin du cinquiéme ſiecle ſaint Sabbas & ſaint Theodoſe avoient en leurs monaſteres pluſieurs égliſes, où les moines de diverſes nations faiſoient l'office en leur langue.

v. Maurt Chr. c, 39.

Act. 10. p. 637. 668.

Hiſt. liv. XXVII. n. 21. 22. 40. XXVIII, n. 18. 26. 5. conc. p 91.

Euſ. de Mar. c. 6

Quant aux nations Germaniques, Valafrid Strabon, qui écrivoit au milieu du neuviéme ſiecle, témoigne que les Goths dés le commencement de leur converſion avoient traduit en langue Tudeſque les livres ſacrez, & que de ſon tems il s'en trouvoit des exemplaires. Ce devoit être la verſion d'Ulfila, dont on a encore les évangiles. Valafrid ajoûte, que chez les Scythes de Thomi on celebroit les divins offices en la même langue. Depuis que les Goths, les Francs & les autres peuples Germaniques ſe furent répandus dans les provinces Romaines, ils ſe trouverent en ſi petit nombre, en comparaiſon des habitans, qu'il ne parut pas neceſſaire de changer pour eux le langage de l'égliſe : mais quand on porta la foi dans les païs où leur langue étoit dominante, ou plûtôt unique, il ſemble qu'on devoit leur accorder tout ce qui pouvoit ſervir à les inſtruire & à les affermir dans la religion.

Hiſt. l. XXX. n. 24. 25. de div. Off. c. 7. Hiſt. l. XLVIII. n. 42. Hiſt. liv. XVII. n. 36.

Toutefois je ne puis penſer que ſaint Auguſtin d'Angleterre & ſaint Boniface de Mayence ayent manqué de prudence ou de charité. Ils voyoient les choſes de prés & craignoient peut-être que ces peuples ne demeuraſſent trop ſeparez du reſte des Chrétiens, ſi la langue latine ne les uniſſoit avec eux, principalement avec Rome centre de l'unité eccleſiaſtique. Peut-être craignoient-ils la difficulté de traduire, non ſeulement l'écriture, où il eſt ſi dangereux de ſe méprendre, mais les autres livres neceſſaires pour l'inſtruction des fidelles. Nous voyons bien dés le ſeptiéme ſiecle en Angleterre & dés le huitiéme en Allemagne des verſions de l'évangile : mais c'étoit plûtôt pour la conſolation des particuliers, que pour l'uſage public de l'égliſe. Je trouve encore qu'aux conciles de Tours & de Reims tenus l'an 813. on ordonne que chaque évêque aura pour l'inſtruction de ſon troupeau des homelies que

Conc. Rem. an. 15. Tur. c. 17. 10. 7. conc.

Digitized by Google

que tout le monde les puiſſent entendre. La langue Sclavone a été plus favoriſée : ſaint Cyrille & ſaint Methodius Apôtres des Sclaves leur donnerent en leur langue l'écriture ſainte & la liturgie. Il eſt vray que le pape Jean VIII. le trouva mauvais, mais étant mieux informé, il l'aprouva ; & quoique Gregoire VII. l'eut encore défendu, l'uſage en eſt reſté en quelques lieux. Au reſte je ne ſuis point touché de la raiſon qu'alleguent pluſieurs modernes, de conſerver le reſpect pour la religion. Ce reſpect aveugle ne convient qu'aux fauſſes religions, fondées ſur des fables & des ſuperſtitions frivoles : la vraye religion ſera toûjours d'autant plus reſpectée, qu'elle ſera mieux connuë. Au contraire depuis que le peuple s'eſt accoûtumé à ne point entendre ce qui ſe dit dans l'égliſe, il a perdu le deſir de s'en inſtruire ; & ſon ignorance a été juſques à ne pas penſer qu'il eut beſoin d'inſtruction. Pour les gens d'eſprits ignorans, ils ſont tentez d'avoir mauvaiſe opinion de ce qu'on leur cache avec tant de ſoin.

Hiſt. liv. XLVI. n. 6.
Hiſt. liv. XLII. n. 6. 26.

De tout ce diſcours il reſulte ce me ſemble que les ſiecles que l'on compte ordinairement pour les plus obſcurs & les plus malheureux, ne l'ont pas été autant que l'on croit ordinairement, & n'ont été dépourvus ni de ſcience, ni de vertu. Mais c'eſt qu'il faut chercher la religion où elle étoit en chaque tems ; & ne pas s'éfrayer de voir le vice & l'ignorance-même, dans les plus grands ſieges.

XXV. Apologie de ces cinq ſiecles.

Dans le ſeptiéme & huitiéme ſiecle, la religion s'affoiblit en France & en Italie, mais elle ſe fortifie en Angleterre, dans le neuviéme, elle refleurit en France ; dans le dixiéme en Allemagne. Tandis qu'elle fait de ſi grandes pertes ſous la domination des Muſulmans en Orient, en Afrique, en Eſpagne, elle en fait recompenſe de nouvelles conquêtes, en Saxe, en Danemarc, en Suede, en Hongrie, en Pologne. On y voit renouveller les merveilles des premiers ſiecles, ces peuples ont leurs docteurs & leurs martyrs ; & les égliſes affligées d'Eſpagne & d'Orient ont auſſi les leurs. Il ne reſte qu'à admirer la conduite de la providence, qui ſait faire tout ſervir à ſes deſſeins, & tirer des plus grands maux les plus grands biens. Malgré les incurſions redoublées des barbares, le renverſement des empires, l'agitation de toute la terre ; l'égliſe fondée ſolidement ſur la pierre, a ſubſiſté toûjours ferme, & toûjours viſible comme la cité bâtie ſur une montagne : la ſuite de ſes paſteurs n'a point été interrompuë, elle a toûjours eu des docteurs, des vierges, des pauvres volontaires & des ſaints d'une vertu éclatante.

Je ſçai ce qui a décrié les ſiecles dont je parle en ce diſcours, c'eſt la prevention des humaniſtes du quinziéme ſiecle, un Laurens-Valle, un Platine, un Ange Politien. Ces pretendus ſavans, ayant plus de litterature, que de religion & de bon ſens, ne s'arrêtoient qu'à l'écorce, & ne pouvoient rien goûter que les écrivains de l'ancienne Rome & de l'ancienne Grece. Ainſi ils avoient un ſouverain mépris pour les écrits du moyen âge, & comptoient que l'on avoit tout perdu, en perdant la pure latinité & la politeſſe des anciens. Ce prejugé paſſa aux Proteſtans, qui regardoient le renouvellement des études, comme la ſource de leur reformation. Ils

Digitized by Google

pretendirent que la ruine & la deſolation de l'égliſe étoit l'effet de l'ignorance : que le regne de l'antechriſt & le myſtere d'iniquité s'étoit mis en train, à la faveur des tenebres. Je n'ai rien diſſimulé dans ce diſcours de l'état de ces ſiecles obſcurs, ni des cauſes & des effets de cette ignorance : mais y avez-vous rien vû qui donnât atteinte à l'eſſentielle de la religion ? A-t-on jamais ceſſé de lire & d'étudier l'écriture ſainte & les anciens docteurs ? de croire & d'enſeigner la Trinité, l'incarnation, la neceſſité de la grace, l'immortalité de l'ame & la vie future ? A-t-on jamais ceſſé d'offrir le ſacrifice de l'euchariſtie, & d'adminiſtrer tous les ſacremens ? A-t-on enſeigné impunement une morale contraire à celle de l'évangile ? On ne peut tirer à conſequence les dereglemens des particuliers, & les abus toûjours condamnez comme abus.

Hiſt. de Beze.

Qu'importe, aprés tout, que l'on parle & que l'on écrive mal, pourvû que l'on croye bien & que l'on vive bien ? Dieu ne regarde que le cœur : la groſſiereté du langage & la ruſticité des mœurs n'eſt rien à ſon égard. Il n'y a en Jeſus-Chriſt ni Grec, ni barbare, ni Scyte, ni libre, ni eſclave. Voyez comment ceux qui ont trouvé grace devant Dieu ſont loüez dans l'écriture, Noé fut un homme juſte : Job étoit un homme ſimple & droit : Moiſe étoit le plus doux de tous les hommes : il y avoit bien de quoi loüer ſon eſprit. Au contraire les railleurs ſont blâmez & deteſtez en cent endroits de l'écriture : quoique d'ordinaire ce ſoit ceux qui cultivent le plus l'élegance du langage & la politeſſe des mœurs. En effet, qui n'aimera mieux avoir affaire à un homme d'une vertu ſolide ſous un exterieur groſſier, qu'à l'homme le plus agréable, mais ſur lequel il ne peut compter. On pardonne aux enfans de ſe laiſſer ébloüir par ce qui brille au dehors ; un homme ſenſé aime la vertu, ſous quelque apparence qu'il la découvre. Juſques ici donc, vous avez vû comment Jeſus-Chriſt a accompli ſa promeſſe : en conſervant ſon égliſe, malgré la foibleſſe de la nature humaine, & les efforts de l'enfer.

Coloſſ. III. 11. *Gen.* IV. 8. 9. *Job* I. *Num.* XII. 3.

SOMMAIRE DU DISCOURS

I. INnondation *des barbares*, page 1. II. *Chûte des études*, page 2. III. *Menaces & promeſſes temporelles*, page 4. IV. *Reliques*, page 5. V. *Pelerinages*, page 6. VI. *Superſtitions*, page 7. VII. *Etat de l'Orient.* page 7. VIII. *Clercs chaſſeurs & guerriers*, page 9. IX. *Seigneuries temporelles des égliſes*, page 10. X. *Confuſion des deux puiſſances*, page 11. XI. *Richeſſes des égliſes*, page 14. XII. *Corruptions des mœurs*, page 15. XIII. *Incontinence du Clergé*, page 16. XIV. *Hoſtilitez univerſelles*, page 16. XV. *Simonie*, page 17. XVI. *Penitences*, page 18. XVII. *Cenſures*, page 19. XVIII. *Depoſition des rois*, page 21. XIX. *Succeſſions d'évêques*, page 24. XX. *Conciles*, page 25. XXI. *Ecoles & ſucceſſion de docteurs*, page 25. XXII. *Monaſteres*, page 26. XXIII. *Ceremonies*, page 29. XXIV. *Prorogation de la foi*, page 30. XXV. *Apologies de ces cinq ſiecles*, page 33.

Digitized by Google

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut ; Nôtre bien amé Pierre Emery, pere, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, nous ayant très-humblement fait remontrer que dans les Lettres de Privilege que nous luy avons accordées le deuxiéme Fevrier dernier, pour trente années, pour l'impression de tous les Ouvrages du sieur Abbé Fleury nôtre Confesseur, il n'y est fait mention que de son Histoire Ecclesiastique, qui ne fait qu'une partie de ses Ouvrages ; ayant encore composé ceux intitulez, le Catéchisme Historique & son Abregé, les Mœurs des Israëlites, les Mœurs des Chrétiens, l'Institution au Droit Ecclesiastique, le traité du Choix & de la Methode des Etudes & le Devoir des Maitres & des Domestiques, & que comme nôtre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, il se trouvoit neanmoins privé de cette grace par la seule omission des titres desdits livres dans nosdites Lettres du deuxiéme Fevrier dernier, ce qu'il ne peut faire sans que nous luy accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il nous a très-humblement fait supplier de lui vouloir accorder. A CES CAUSES : Voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le recompenser de son application à nous avoir donnédepuis quarante ans l'impression de plus de soixante Volumes, tant *in folio*, qu'*inquarto*, dont quelques-uns n'ont pas eû tout le succès qu'il avoit esperé. Nous luyavons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, intitulez : *Histoire Ecclesiastique de M. l'Abbé Fleury, son Catéchisme Historique avec son Abregé & en toutes langues, les Mœurs des Israelites, & des Chrétiens, l'Institution au Droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & son Traité du devoir des Maitres & des Domestiques. Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ecriture sainte, avec des Dissertations ou Prolegomenes, par le Pere Calmet, avec son Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament, & le Dictionnaire Historique, Geographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible, du même Auteur* ; en tels volumes, forme, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou separement, & autant de fois que bon luy semblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout nôtre Royaume, pendant le tems de *Trente années consecutives*, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défense à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obéissance, *à peine de trente livres pour chaque volume* desdits Ouvrages qui se trouveront contrefaits. Comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire aucun desdits Ouvrages cy-dessus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque

Digitized by Google

pretexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être ſaiſis en quelque lieu qu'ils ſoient trouvez, ſans le conſentement exprès & par écrit dudit expoſant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit expoſant, & de tous dépens, dommages, & interêts; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion deſdits Livres cy-deſſus ſpecifiez, ſera faite dans nôtre Royaume & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de les expoſer en vente, les manuſcrits ou imprimez, qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdtis Livres, ſeront remis dans le même état où les aprobations y auront été données, ès mains de nôtre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires de chacun dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon, le tout à peine de nullité des Preſentes. Du contenu deſquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin deſdits Livres ſoit tenuë pour duëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires ſans demander autre permiſſion, non-obſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt nôtre plaiſir. DONNE' à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil ſept cens dix-neuf, & de nôtre Regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roy en ſon Conſeil, DE SAINT HILAIRE.

J'ay fait part à Monſieur Marlette de la moitié du preſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de Monſieur l'Abbé Fleury ſeulement. Et de l'autre moitié deſdits Ouvrages comme auſſi de la totalité du preſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. D. Calmet, à Emery mon fils, Saugrain, & Martin, mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, ſuivant l'accord fait entre nous. A Paris le 20. May 1719. *Signé*, P. EMERY.

Regiſtré le preſent Privilege, enſemble les ceſſions cy-deſſus ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 489. No. 525. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 13 Août 1703. A Paris le 26. Juin 1719. Signé, DE LAULNE. Syndic.

HISTOIRE

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE SOIXANTIE'ME.

PENDANT que le pape Leon IX. étoit priſonnier des Normans, il reçut une lettre de Pierre nouveau patriarche d'Antioche, qui lui donnoit part de ſa promotion, & lui envoïoit ſa profeſſion de foi, demandant ſa communion. Le patriarche avoit envoïé cette lettre par un pelerin de Jeruſalem à Argyre duc d'Italie, pour la faire tenir au pape. Le pape fit réponſe, loüant le patriarche de reconnoître la primauté de l'égliſe Romaine, & l'exhortant à ſoûtenir la dignité du ſiége d'Antioche, qui eſt le troiſiéme

I. Lettre du pape au patriarche d'Antioche.

Petri ep. ad Domin.

Cotel. mon. to. 2. p. 133.

Leo. epiſt. 5.

Digitized by Google

AN. 1053. du monde : ce qu'il dit à cauſe du patriarche de C. P. qui s'étant attribué le ſecond rang, rejettoit le patriarche d'Antioche au quatriéme. Le pape approuve la promotion de Pierre, pourvû qu'elle ſoit canonique : & déclare catholique ſa profeſſion de foi : puis il met la ſienne ſelon l'ancienne coutume : mais il n'y compte que ſept conciles generaux, apparemment parce que le huitiéme n'avoit décidé aucun point de doctrine.

II. Lettre à Michel Cerularius.

Vers le même tems Humbert cardinal évêque de ſainte Rufine étant à Trani dans la Poüille vit une lettre écrite par Michel Cerularius patriarche de C. P. & par Leon évêque d'Acride métropolitain de Bulgarie adreſſée à Jean évêque de Trani. Cette lettre commençoit ainſi : La charité nous a engagez à vous écrire, & par vous à tous les évêques & les prêtres des Francs, aux moines, aux peuples & au pape même ; & à vous parler des azymes & du ſabat, que vous obſervez communiquant avec les Juifs. Enſuite Michel & Leon pretendent montrer, que J. C. aprés avoir celebré l'ancienne pâque avec les azymes, inſtitua la nouvelle avec du pain levé, qu'ils ſoutiennent être le ſeul vrai pain. En ſecond lieu ils reprochent aux Latins d'obſerver le ſabat en carême, parce qu'ils jeûnoient le ſamedi : au lieu que les Grecs ne jeûnoient ni le ſamedi ni le dimanche. Le troiſiéme reproche eſt de manger des animaux ſuffoquez & par conſequent du ſang. Le quatriéme de ne point chanter *Alleluia* en carême. Michel & Leon finiſſent cette lettre en exhortant l'évêque de Trani à deſabuſer les autres ſur ces points, comme il l'étoit déja lui-même ; & promettant, s'il le fait de lui envoïer

Ap. Baron. an. 1054.

Digitized by Google

un écrit contenant des veritez plus importantes. AN. 1053.

Le cardinal Humbert aïant lû cette lettre écrite en grec, la traduisit en latin & la porta au pape, qui y répondit par une lettre trés longue. Elle commence par un grand lieu commun sur la paix, & une vehemente declamation contre ceux qui l'ont violée : puis le pape s'adressant au patriarche de C. P. & à l'évêque d'Acride, leur parle ainsi : On dit que par une entrepriſe nouvelle & une audace incroïable vous avez condamné ouvertement l'église Latine, sans l'avoir entenduë: principalement parce qu'elle celebre l'eucharistie avec des azymes. L'église Romaine commencera donc aprés environ mille vingt ans depuis la passion de nôtre Seigneur à apprendre comment elle doit en faire la memoire : comme s'il ne lui servoit de rien d'avoir été instruite par saint Pierre même. On comptoit que J. C. étoit mort à trente trois ans, ainsi les 1020. ans marquent l'an 1053. de l'incarnation. *Leo. epiſt. 5.* *c. 5.*

La lettre continuë en relevant les heresies & les erreurs des Grecs, & particulierement des évêques de C. P. & soutenant que personne n'a droit de juger le siége de Rome. L'auteur de la lettre ajoûte, que l'empereur Constantin ne trouvant pas raisonnable que celui à qui Dieu a donné l'empire du ciel fût sujet à l'empire de la terre : accorda à saint Sylvestre & à ses successeurs non seulement la puissance & la dignité imperiale : mais les ornemens & les officiers convenables, Et ensuite : Mais de peur que vous ne soupçonniez encore la domination terrestre du saint siége de s'appuïer sur des fables : nous rapporterons quelque chose du privilege de Constantin, pour établir la verité & confondre le mensonge. Il met ensuite la meilleure *c. 8.* *c. 10.* *c. 12.* *c. 13.*

AN. 1053. partie de cette fameuse donation, qui est aujourd'huy reconnuë pour fausse par tous les savans, mais qui n'étoit pas alors revoquée en doute.

To. 1. conc. p. 1330.

c. 23. Il reproche aux Grecs l'usage d'ordonner des eunuques même pour l'épiscopat, ce qui a donné occasion, ajoûte-t-il, à ce que l'on dit publiquement qu'une femme a été placée sur le siége de C. P. mais ce crime seroit si abominable que nous ne le pouvons croire. Ce reproche montre bien que l'on n'avoit pas encore inventé la fable de la papesse Jeanne : car on la place entre Leon IV. & Benoist III. environ deux cens ans avant Leon

c. 27. IX. Il reproche au patriarche Michel son ingratitude contre l'église Romaine sa mere, qui a ordonné en quelques conciles que l'évêque de C. P. seroit honoré comme évêque de la ville imperiale : sans préjudice toutefois des patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Ce-

c. 29. pendant, continuë-t-il, on dit que vous avez fermé chez vous toutes les églises des Latins : & que vous avez ôté les monasteres aux moines & aux abbez, jusques à ce qu'ils vivent selon vos maximes. Combien l'église Romaine est-elle plus moderée ? puisqu'au dedans & au dehors de Rome il y a plusieurs monasteres & plusieurs églises des Grecs, sans qu'on les empêche de suivre les traditions de leurs peres. Au contraire on les y exhorte : parce que nous savons que la difference des coutumes selon les lieux & les tems ne nuit point au salut, pourvû que l'on soit unis par la foi & la charité. Il dit enfin, qu'aïant vû leur écrit contre les azymes adressé aux évêques de Poüille, il envoïe quelques passages des peres pour refuter leurs calomnies : en attendant qu'il y réponde plus amplement.

L'empereur Constantin Monomaque voulant s'at-

Digitized by Google

tirer le ſecours des Allemans & des Italiens contre les Normans, & ſachant le credit qu'avoit le pape ſur l'empereur Henri : écrivit une lettre au pape où il témoignoit un grand deſir de rétablir l'union alterée depuis long-tems entre l'égliſe Greque & la Latine ; & obligea le patriarche Michel Cerularius d'écrire au pape à même fin. Ces lettres furent envoïées par un officier de la garde-robe de l'empereur qui les rendit à Argire duc d'Italie, & celui-ci les fit tenir au pape vers la fin de l'an 1053. AN. 1053. *Leo. ep. 6. 7.* *Mich. ep. ad L. Ab.*

III. Lettres aux évêques d'Afrique.

Cependant le pape reçût des lettres de trois évêques des cinq qui reſtoient en Afrique ſous la domination des Muſulmans. Ces trois ſe plaignoient des entrepriſes de l'évêque de Gommi ; & demandoient quel métropolitain ils devoient reconnoître. C'eſt que Carthage aïant ceſſé d'être la capitale, étoit tombée en ruine depuis long-tems. Le pape leur écrivit deux lettres : la premiere à Thomas, que l'on croit avoir été l'évêque de Carthage, & à qui d'abord il témoigne la compaſſion qu'il a de l'égliſe d'Afrique réduite à ſi peu d'évêques, au lieu de deux cens cinquante que l'on voit dans les anciens conciles. Enſuite il declare que l'évêque de Carthage eſt le metropolitain de toute l'Afrique, ſans le conſentement duquel l'évêque de Gommi n'a aucun droit de conſacrer ou de dépoſer des évêques, ou de convoquer le concile provincial, mais ſeulement de regler ſon dioceſe particulier. Au reſte : ajoûte-t-il, ſachés que ſans l'ordre du pape on ne peut tenir de concile general, ni prononcer de jugement définitif contre un évêque, ce que vous trouverez dans les canons. C'eſt-à-dire dans les fauſſes decretales. Cette lettre eſt datée du dix-ſeptiéme de Decembre, la cin- *Leo. epiſt. 42.*

AN. 1053. quiéme année du pontificat de Leon indiction septiéme, qui eſt l'an 1053. La ſeconde lettre adreſſée aux deux autres évêques nommez Pierre & Jean contient la même déciſion, & ajoûte l'établiſſement des metropoles : comme il eſt rapporté dans les fauſſes decretales qui y ſont citées.

IV. Legation à C. P.

En même tems le pape deſtinoit trois legats, pour envoyer à C. P. Humbert, Pierre & Frideric: Humbert avoit été premierement moine à Moyen-mouſtier au dioceſe de Toul, d'où il fut amené à Rome par Brunon ſon évêque lorſqu'il devint pape; & il le fit cardinal & évêque de blanche-ſelve ou ſainte Rufine. Pierre étoit archevêque d'Amalfi. Frideric étoit frere de Godefroi duc de Lorraine & de Toſcane, & parent du pape & de l'empereur Henri : il étoit alors diacre & chancelier de l'égliſe Romaine, & fut depuis pape ſous le nom d'Etienne IX. Ces legats furent chargez de deux lettres, l'une à l'empereur Conſtantin Monomaque, l'autre au patriarche Michel Cerularius, pour réponſe à celles que le pape avoit reçuës d'eux.

Vita. Leon, IX. ſæc. 6. Bened. n. 9. & ibi Mabil.

Loc. cp. 7.

Dans la lettre à l'empereur le pape le loüe d'avoir fait le premier des propoſitions de paix & de concorde aprés une ſi longue & ſi pernicieuſe diviſion. Enſuite il rapporte ainſi ce qui s'étoit paſſé entre lui & les Normans : Voyant une nation étrangere & ſans diſcipline s'élever par tout contre les égliſes de Dieu, avec une fureur incroïable & une impieté plus que païenne: tuer les Chrétiens & faire ſouffrir à quelques-uns des tourmens horribles, ſans épargner les enfans, les femmes ni les vieillards, ſans faire aucune difference entre les choſes ſaintes & les profanes : dépoüiller les égliſes, les brûler & les abattre entierement : voïant, dis-je,

ces maux ; j'ai ſouvent repris cette nation de ſes crimes, j'ai emploïé les inſtructions, les prieres, les menaces de la vengeance divine & humaine. Mais ce peuple eſt demeuré ſi endurci, qu'il faiſoit de jour en jour pis que devant. AN. 1054.

J'ai donc crû devoir attirer de tous côtez des ſecours humains, pour reprimer ſon audace ; & étant accompagné ſelon que le peu de tems & le beſoin preſſant l'a permis, j'ai voulu conferer avec le duc Argire vôtre fidele ſerviteur & prendre ſon conſeil : non pour procurer la mort aux Normans, ou à quelque homme que ce ſoit : mais pour ramener au moins par la crainte des hommes, ceux qui ne craignent point les jugemens de Dieu. Cependant comme nous eſſayions de les reduire par des exhortations ſalutaires, & qu'ils nous promettoient par feinte toute ſorte de ſoumiſſion : ils attaquerent tout d'un coup les gens de nôtre ſuite. Mais leur victoire leur donne encore à preſent plus de triſteſſe que de joïe : car ſuivant ce que vous avez bien voulu nous écrire pour nôtre conſolation, ils ont à craindre une plus grande perte que celle qu'ils avoient déja faite. Auſſi ne nous deſiſterons nous point de cette entrepriſe, pour délivrer la chrétienté, avec le ſecours que nous eſperons inceſſamment de nôtre cher fils l'empereur Henri & de vous.

Et parce que le ſaint ſiége de Rome a été trop longtems occupé par des mercenaires au lieu de paſteurs, qui ne cherchant que leurs interêts ont miſerablement ravagé cette égliſe : la divine providence a voulu que j'en priſſe la charge ; & quoique je ſente ma foibleſſe je n'ai pas peu d'eſperance avec de ſi puiſſants ſecours. Il demande enſuite à l'empereur Conſtantin

Digitized by Google

AN. 1054. la reſtitution des patrimoines de l'égliſe ſituez dans les païs de ſon obéïſſance ; il ſe plaint de la perſecution que l'archevêque Michel fait à l'égliſe Latine, anathématiſant tous ceux qui reçoivent le ſacrement fait avec des azymes : & de l'entrepriſe par laquelle il prétend ſe ſoumettre les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche : il déclare que ſi Michel ne s'en déſiſte, il ne peut avoir avec lui de paix : enfin il recommande ſes legats.

Epiſt. 6. Dans la lettre à Michel Cerularius le pape ne le qualifie qu'archevêque de C. P. & dit avoir oüi depuis long-tems des bruits fâcheux contre lui. On dit, ajoûte-t-il, que vous êtes neophyte, & que vous n'êtes point monté à l'épiſcopat par les degrez ; & que vous voulez priver les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche de leurs anciens privileges, pour les ſoûmettre à vôtre domination. Vous prenés par une uſurpation ſacrilege le titre de patriarche univerſel, quoique S. Pierre même ni aucun de ſes ſucceſſeurs n'ait conſenti à recevoir ce titre monſtrueux. Et enſuite : Qui ne s'étonnera, qu'aprés tant de Saints & de peres orthodoxes pendant mille vingt ans depuis la paſſion du Sauveur, vous aïez commencé à calomnier l'égliſe Latine : anathematiſant & perſecutant publiquement tous ceux qui participent aux ſacremens faits avec des azymes? Nous avons connus cette entrepriſe & par le bruit commun & par la lettre écrite ſous vôtre nom aux évêques de la Poüille : où vous petendez prouver que nôtre Seigneur inſtitua avec du pain levé le ſacrement de ſon corps. Aprés avoir dit quelque choſe pour refuter cette erreur, il renvoïe à un écrit plus ample dont ſes legats ſont chargez. Cette lettre eſt dattée

datté du mois de Janvier indiction ſeptiéme, qui eſt l'an 1054. Ainſi l'on peut juger, que les legats chargez de ces deux lettres partirent peu de tems aprés. AN. 1054.

Le pape étoit toûjours à Benevent, entre les mains des Normans, s'occupant aux exercices de pieté que j'ay marqués; & de plus on rapporte, que bien qu'il eût plus de cinquante ans, il étudioit l'écriture ſainte en grec: peut-être à cauſe du commerce qu'il étoit obligé d'avoir avec les Grecs. Il fut toûjours dans l'affliction depuis le jour que ſes troupes furent défaites par les Normans; enfin il tomba malade; & l'étoit déja au jour de l'anniverſaire de ſon élevation dans le ſaint ſiége, qui étoit le douziéme de Février: mais il ne laiſſa pas de celebrer une meſſe ſolemnelle pour la derniere fois. Enſuite il fit ſouvenir le comte Humfroi l'un des chefs des Normans de la promeſſe qu'il lui avoit faite, de le conduire juſques à Capouë, toutes les fois, qu'il voudroit y aller. Le comte l'y conduiſit luy-même avec une eſcorte conſiderable de Normans: le pape partit de Benevent le douziéme de Mars, ſe faiſant porter en litiere; & étant arrivé à Capouë y demeura douze jours, & fit venir Richer abbé du mont Caſſin qui l'accompagna juſques à Rome. Il demeura quelques jours au palais de Latran, puis il ſe fit porter à Saint Pierre, où il ſe fit donner l'extreme-onction en preſence de pluſieurs évêques, abbez & autres qui l'étoient venu viſiter: puis il reçût le corps & le ſang de N. S. & fit à Dieu une priere en alleman, qui étoit ſa langue naturelle, demandant d'être promptement delivré de ſa maladie, ſoit par la guériſon, ſoit par la mort. Enfin il mourut le dix-neuviéme d'Avril 1054. & fut enterré avec grande ſo-

V. Mort de Leon IX. *S. p. liv. LIX. n. 82. Vitæ c. 12, c. 14. Chr. Caſſ. li c. 87.*

AN. 1054. lemnité prés l'autel de saint Gregoire devant la porte de l'église. Il avoit vécu cinquante ans, c'étoit la vingt-sixiéme année depuis qu'il fut ordonné évêque de Toul : la sixiéme de son entrée dans le saint siége, qu'il tint cinq ans deux mois neuf jours ; & il vaqua ensuite prés d'un an. L'église honore sa memoire le jour de sa mort, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau, outre ceux qu'il avoit faits de son vivant. Il est fait mention de ses miracles dans la chronique de Herman qui mourut la même année 1054. Il étoit fils du comte Volferad : & fut surnommé en latin *Contractus*, parce que dés l'enfance il eut tous les membres retirés : mais il se distingua entre tous les hommes de son tems par sa science & sa vertu.

Martyr. R. 19. Apr.

Herm. chr. 1054.

VI.

Cependant les legats arriverent heureusement à C. P. & furent reçus avec honneur par l'empereur Constantin Monomaque. Pendant leur séjour le Cardinal Humbert, le premier des legats, composa une ample réponse à la lettre de Michel Cerularius & de Leon d'Acride contre les Latins : où il rapporte le texte de cette lettre divisée en plusieurs articles avec sa réponse sur chacun : ainsi c'est comme un dialogue entre le Constantinopolitain qui objecte, & le Romain qui répond. En voici la substance.

Réponse à Michel Cerul. par Humbert.

Chr. Cass. 11 c. 18.

ap Baron. to. 11. p. 683.

Vous dites que c'est la charité & la compassion qui vous engagent à reprendre les Francs & le pape même de judaïser en observant les azymes & le sabat : pourquoi donc negligez vous ceux dont vous êtes chargez, souffrant chez vous des Jacobites & d'autres heretiques, leur parlant, mangeant avec eux ? Ensuite il rapporte l'institution des azimes, citant les chapitres douze & treiziéme de l'Exode & le vingt-troisiéme du

Digitized by Google

Levitique : ce qui montre que la division des chapitres que nous suivons étoit desjors établie. Aprés avoir raporté ces textes, il ajoûte : Pendant ces sept jours de la pâque nous mangeons du pain levé comme à l'ordinaire ; & ne les distinguons point à cet égard du reste des jours de l'année. Il est vrai que nous les fêtons, mais vous les fêtez aussi. AN. 1054.

Quant au sabat, nous travaillons le samedy, comme les cinq jours precedens, & nous jeûnons comme le vendredy. C'est plûtôt vous qui judaïsez, faisant bonne chere les samedis & ne jeûnant point ceux du carême hors un seul. Que s'il ne faut jeûner qu'un seul samedy de l'année en memoire de la sepulture de J. C. il faut donc aussi ne jeûner qu'un vendredy, en memoire de sa passion, & ne celebrer qu'un dimanche en memoire de sa resurrection. De tous tems les Latins jeûnoient les samedis de carême & des quatre-tems ; le reste de l'année ils se contentoient les samedis de s'abstenir de la chair. Encore cette abstinence n'avoit-elle commencé que l'an 1033. selon Glabert. Humbert continuë : *Mabill. praf. sæc. 5. n. 116.* *Glab. lib. IV. c. 5.*

Vous dites que J. C. à la cene, prit du pain nommé en grec *àrtos*, & vous insistés sur l'étymologie de ce nom, que vous tirés de ce que le pain est élevé & enflé par la fermentation : d'où vous concluës que l'azyme ou pain sans levain n'est pas proprement du pain. Nous répondons, que ce raisonnement est puëril & cette étymologie arbitraire ; & nous rapportons plusieurs passages de l'écriture, même selon l'édition greque, où le pain sans levain est nommé *àrtos* comme le pain levé : entre autres le pain que l'ange apporta à Elie & les pains de proposition : puisque *3. Reg. XIX. 6.*

Digitized by Google

AN. 1054. toute offrande devoit être ſans levain. Ainſi *àrtos* en grec comme *lehème* en hebreu ſignifie toute ſorte de pain. Humbert prouve enſuite que J. C. a inſtitué l'euchariſtie avec du pain ſans levain, parce que les jours de la pâque étant commencés, il ne pouvoit ſelon la loi en avoir d'autres. Car il ſoûtient avec la plûpart des interpretes que J. C. celebra la pâque legale.

Levit. 11.

En répondant au mépris que les Grecs temoignoient des azimes, il dit : Nous ne mettons ſur la table de J. C. que du pain tiré de la ſacriſtie, dans laquelle les diacres avec les ſoudiacres ou les prêtres même revêtus d'habits ſacrés l'ont paiſtri & preparé dans un fer, en chantant des pſeaumes. Au contraire vous achetez vôtre pain levé du premier venu, ſouvent dans les boutiques, aprés qu'il a été manié par des mains ſales. Et quelle raiſon pouvez-vous donner de ce que vous prenez avec une cuillier le pain ſacré mis en miettes dans le calice? J. C. n'en uſa pas ainſi : il benit un pain entier, & l'aïant rompu le diſtribua par morceaux à ſes diſciples, comme l'égliſe Romaine obſerve encore.

p. 691. 693.

L'égliſe de Jeruſalem la premiere de toutes a gardé cette ſainte inſtitution. On n'y offre que des hoſties entieres, que l'on met ſur les patenes : ſans avoir comme les Grecs une lance de fer pour couper l'hoſtie, qui eſt mince & de fleur farine ; & s'il reſte quelque choſe de la ſainte euchariſtie, on ne le brule point & on ne le jette point dans une foſſe : mais on le ſerre dans une boeſte bien nette, & on en communie le peuple le lendemain. Car on y communie tous les jours, à cauſe du grand concours de pelerins de toutes les provinces chrétiennes. Tel eſt l'uſage de Jeruſalem & des égliſes

Digitized by Google

qui en dépendent : quant aux Grecs qui y demeurent, les uns ſuivent l'uſage du païs, les autres le leur. Mais d'enterrer l'euchariſtie, comme on dit que font quelques-uns, ou la mettre dans une bouteille & la répandre : c'eſt une grande negligence, c'eſt n'avoir point la crainte de Dieu. L'égliſe Romaine en uſe comme celle de Jeruſalem: nous mettons ſur l'autel des hoſties minces faites de fleur de farine, ſaines & entieres, & les ayant rompuës aprés la conſecration nous en communions avec le peuple, enſuite nous prenons le ſang tout pur dans le calice. AN. 1054.

Comme les Grecs inſiſtoient ſur ce que les azimes appartiennent à l'ancienne loi, Humbert montre fort au long qu'elle étoit ſainte, bien qu'imparfaite : puis il remarque qu'elle ordonnoit auſſi des offrandes de pain levé : d'où il s'enſuit que l'on devroit auſſi rejetter ce pain comme appartenant à la loi Moſaïque. Il conclut qu'il n'y a que la loi ceremoniale d'abolie. *p. 696. Levit. VII. 13. XXIII. 17.*

Sur le reproche de manger du ſang & des viandes ſuffoquées, Humbert demande aux Grecs, pourquoi ſur ce point ils veulent obſerver l'ancienne loi, qu'ils mepriſent tant ſur les azimes. Enſuite il ajoûte : Ce n'eſt pas que nous voulions ſoûtenir contre vous l'uſage du ſang & des viandes ſuffoquées : nous les avons auſſi en horreur ſuivant la tradition de nos peres ; & nous impoſons une rude penitence à quiconque en mange hors un peril extrême de mourir de faim : car nous tenons pour loix apoſtoliques toutes les anciennes coûtumes, qui ne ſont point contre la foi. Quant à l'*Alleluia* ce n'eſt point ſeulement à pâque que nous le chantons, mais tous les jours de l'année excepté neuf ſemaines, où nous nous appliquons particulierement *p. 701.*

AN. 1054. à effacer les fautes du reſte de l'année.

Il finit en reprochant aux Grecs pluſieurs abus ; de rebatiſer les Latins, d'enterrer les reſtes de l'euchariſtie, de permettre aux prêtres l'uſage du mariage, de refuſer la communion ou le baptême aux femmes en peril pendant leurs couches, ou leurs incommoditez ordinaires, de ne point baptiſer les enfans avant huit jours, au haſard de les envoïer au feu éternel : de condamner les moines qui portent des calleçons, ou qui mangent de la chair étant malades. Le cardinal Humbert compoſa en latin cette réponſe qui fut traduite en grec & publiée par ordre de l'empereur Conſtantin.

VII. Réponſe à Nicetas Pectorat. p. 706.

Humbert répondit auſſi à un écrit compoſé contre les latins par un moine de Stude, qui étoit en grande réputation chez les Grecs, nommé Nicetas & ſurnommé Stethatos que les Latins avoient traduit par Pectorat. Cet écrit contenoit les mêmes reproches que celui de Michel Cerularius & ſur les mêmes preuves : mais Nicetas ajoûtoit, que les Latins rompoient le jeûne en celebrant la meſſe tous les jours de carême, parce que la diſant à l'heure de Tierce, ſuivant la regle, ils ne jeûnoient pas juſques à None : au lieu que les Grecs les jours de jeûne ne celebroient que la meſſe des préſantifiez ſans conſacrer, & à l'heure de None, comme ils font encore. Nicetas ſoûtient enſuite les mariages des prêtres, attribuant le canon qui les autoriſe au ſixiéme concile, où il dit que préſidoit le pape Agathon ; & il ſe fonde par tout ſur des pieces apocryphes p. 712. comme les canons & les conſtitutions attribuées aux apôtres. Ce fut à C. P. que le cardinal Humbert lui répondit, & d'un ſtile encore plus aigre que celui de Nicetas. Il le reprend de ce qu'il cite des écrits apochry-

Digitized by Google

phes : mais il en cite auſſi lui-même. Au reſte il releve fort bien ſur le pape Agathon, qui ne preſida pas aux ſixiéme concile en perſonne, mais ſeulement par ſes legats: toutefois il ajoûte, ce que nous ne trouvons point dans les actes de ce concile, que l'empereur Conſtantin Pogonat interrogea les legats de la maniere dont l'égliſe Romaine offroit le ſaint ſacrifice, & qu'ils répondirent: Dans le calice on ne doit pas offrir du vin pur, mais mêlé d'eau : l'hoſtie au contraire ne doit avoir aucun melange de levain, & le S. ſacrifice ne doit pas être celebré ſur de la ſoye ou ſur une étofe teinte, mais ſur un linge blanc, qui repreſente le linceuil de la ſepulture, comme nous liſons que ſaint Silveſtre l'a ordonné. Humbert rejette enſuite l'autorité des canons de Trulle attribués par les Grecs au ſixiéme concile, & ſoûtient qu'ils n'ont jamais été reçûs par l'égliſe Romaine : ajoûtant que ſi le pape Agathon avoit voulu changer les traditions de ſes predeceſſeurs, les Romains ne l'auroient pas écouté.

AN. 1054.

p. 715. Sup. lin. XL n. 11.

sup. liv. XL n. 54.

Il dit enſuite : Nous jeûnons exactement tous les jours de carême, juſques à faire quelque fois jeûner avec nous des enfans de dix ans. Nous n'en exceptons que le dimanche, ſuivant l'autorité des peres, particulierement du concile de Gangres : qui ne défendent de jeûner que ce ſaint jour, & non pas le ſamedy. Il traite enſuite Nicetas de Stercoraniſte, nom que l'on donnoit à ceux qui croïoient que l'euchariſtie comme les autres viandes étoit ſujette à la digeſtion & à toutes ſes ſuites : ce qu'il ne paroît pas que Nicetas ait jamais dit : mais Humbert tire cette conſequence de ce qu'il dit que la communion rompt le jeûne.

Or, dit-il, qui reçoit le corps de J. C. reçoit la vie

AN. 1054. éternelle & non pas une viande corruptible. Nous le prenons ajoûte-t-il en trés-petite quantité, pour n'en pas dégoûter les hommes charnels, & il ne faut pas douter que dans la moindre particule, on ne reçoive la vie toute entiere, c'eſt-à-dire J. C. Mais ſoit que nous diſions la meſſe à Tierce, à None ou à quelque autre heure, nous la celebrons parfaite; & nous ne reſervons point une partie de l'oblation pour celebrer cinq jours durant une meſſe imparfaite, parce que nous ne liſons point que les apôtres en aïent uſé de la ſorte. N. S. lui-même aprés avoir beni le pain ne le reſerva pas pour le lendemain: il le rompit & le diſtribua auſſi-tôt. Nous n'ignorons pas que nos peres ont établi l'uſage de celebrer la meſſe à l'heure de Tierce le dimanche & les fêtes ſolemnelles à cauſe de la deſcente du ſaint Eſprit. Mais on ne pêche pas pour cela en celebrant les jours de jeûne à l'heure de None ou de Vêpres, puiſque N. S. lui-même a inſtitué ce grand ſacrement le ſoir, & a accompli ſon ſacrifice en expirant à l'heure de None. C'eſt pourquoi bien que ces heures de Tierce & de None ſoient plus convenables: toutefois à quelque heure qu'on diſe la meſſe à cauſe d'un voïage, ou par quelque autre neceſſité, on ne rompit le jeûne: comme on ne le rompit point en celebrant la meſſe la nuit de Noël.

Au reſte nous ne nous ſoucions pas d'apprendre le rit de vôtre meſſe, parce que nous y trouvons une grande négligence. Quand vous rompez le pain ſacré, vous ne vous mettez pas en peine des miettes qui tombent de côté & d'autre: ce qui arrive encore quand vous eſſuïez les patenes avec des feüilles de palmes ou des broſſes de ſoye de porc. Quelques-uns d'entre vous ſerrent

ferrent le corps de J. C. avec si peu de reverence, qu'ils en comblent les boëtes & les pressent avec la main de peur qu'il n'en tombe. Ils consument les restes comme du pain commun jusques à s'en dégoûter ; & s'ils ne peuvent tout prendre, ils l'enterrent ou le jettent dans un puits. AN. 1054.

Comme Nicetas avoit relevé l'abstinence des Grecs pendant le carême, Humbert lui reproche que plusieurs d'entre eux jeûnoient peu ou point du tout ; & que quelques-uns apportoient des legumes ou d'autres viandes pour manger dans l'église. Quant à nous, continuë-t-il, nous tâchons d'observer exactement ce jeûne de quarante jours ; & nous ne souffrons que personne le rompe en quoique ce soit, sinon en cas de griéve maladie. Et il n'est pas permis chez nous, comme chez vous, aprés l'unique repas de prendre des fruits ou des herbes les jours de jeûne. Dans ces paroles de Humbert, nous voïons l'origine des collations. Il finit cette réponse par l'article du mariage des prêtres, sur lequel il accuse les Grecs de l'heresie des Nicolaïtes ; & prononce enfin anathême à Nicetas, s'il ne se retracte.

VIII. Retractation de Nicetas. *Narrat. ap. Bar. ann. 1054. To. 9. Conc. p. 911.*

Il se retracta en effet : ce qui se passa ainsi. Le jour de la saint Jean vingt-quatriéme de Juin la même année 1054. les trois legats du pape vinrent au monastere de Stude à C. P. & là en presence de l'empereur le moine Nicetas Pectorat à l'instance des legats anathematisa l'écrit publié sous son nom contre le saint siége & toute l'église latine, intitulé : De l'azyme, du sabat & du mariage des prêtres ; de plus il anathematisa tous ceux qui nieroient que l'église Romaine fût la premiere de toutes les églises, ou qui oseroient reprendre en quelque point sa foi toûjours orthodoxe.

Digitized by Google

AN. 1054. Auſſi-tôt à la pourſuite des legats, l'empereur fit brûler en preſence de tout le monde le livre de Nicetas; & on ſe retira. Le lendemain Nicetas alla trouver de ſon bon gré les legats hors de la ville au palais de Pige où ils demeuroient; & aïant reçû d'eux la ſolution parfaite de ſes difficultez, il anathematiſa encore volontairement tout ce qu'il avoit dit ou fait ou entrepris contre le ſaint ſiége. Ainſi ils le reçurent en leur communion, & il devint leur ami particulier.

IX. Excommunication de Michel Cerularius.

Au reſte tout ce que les legats avoient écrit contre les diverſes calomnies des Grecs, principalement contre les écrits de Michel de C. P. de Leon d'Acride, & du moine Nicetas, tout cela fut traduit en grec par ordre de l'empereur & gardé à C. P. Cependant comme le patriarche Michel ne vouloit ni parler aux legats ni même les voir: ils allerent à ſainte Sophie le ſamedi ſeiziéme de Juillet à l'heure de Tierce comme le clergé étoit preparé pour la meſſe; & aprés s'être plaints de l'obſtination de Michel, ils mirent ſur le grand autel un acte d'excommunication en preſence du clergé & du peuple. Et étant ſortis auſſi-tôt, ils ſecouerent la pouſſiere de leurs pieds ſuivant l'évangile, pour leur ſervir de témoignage en criant: Que Dieu le voïe & qu'il juge. Enſuite aïant reglé les égliſes des Latins qui étoient à C. P. & prononcé anathême contre tous ceux qui déſormais communieroient de la main d'un Grec blâmant le ſacrifice des Latins: ils prirent congé de l'empereur avec le baiſer de paix; & reçurent ſes preſens tant pour ſaint Pierre que pour eux: puis ils partirent contents le dix huitiéme de Juillet pour retourner à Rome.

Matth. X. 14. Ex. IV. 21.

Deux jours aprés comme ils étoient à Selinbrie ils

reçurent une lettre de l'empereur, qui les rappelloit à C. P. à l'inſtante priere de Michel Cerularius, qui promettoit enfin de conferer avec eux. Ils revinrent donc le même jour en diligence au Palais de Pige. Michel aïant appris leur retour, voulut les obliger à ſe trouver le lendemain à ſainte Sophie, pour tenir un concile: prétendant les y faire aſſommer par le peuple, à qui il montreroit leur acte d'excommunication, qu'il avoit falſifié en le traduiſant. Mais l'empereur, prevoïant ſagement ce peril, ne voulut point qu'on tint de concile qu'il n'y fut preſent; & comme Michel s'y oppoſoit abſolument, l'empereur fit auſſi-tôt partir les legats. Michel irrité d'avoir manqué ſon coup, excita contre l'empereur même une grande ſedition, ſous pretexte qu'il avoit été d'intelligence avec les legats. En ſorte que l'empereur fut contraint de faire foüeter & empriſonner Paul & ſon fils Smaragde interpretes des Latins, & de les livrer à Michel: ainſi le tumulte fut appaiſé. Mais l'empereur envoïa aprés les legats, qui étant déja chez les Ruſſes lui envoïerent un exemplaire fidele de l'excommunication. Ainſi Michel fut convaincu de l'avoir falſifiée: dequoi l'empereur fortement irrité contre lui, ôta les charges à ſes amis & à ſes parens & les chaſſa du palais. AN. 1054.

L'excommunication dont il s'agit portoit en tête le nom des legats & contenoit en ſubſtance: Nous avons été envoïez par le ſaint ſiége de Rome en cette ville imperiale, pour connoître la verité des rapports qu'on lui en avoit faits, & nous y avons trouvé beaucoup de bien & beaucoup de mal. Car quant aux colomnes de l'empire, les perſonnes conſtituées en dignité & les ſages citoïens, elle eſt trés-chrétienne & trés-orthodo-

AN. 1054. xe : mais quant à Michel nommé abusivement patriarche & ses fauteurs, on y seme tous les jours beaucoup d'heresies. Car ils vendent le don de Dieu comme les Simoniaques, ils rendent eunuques leurs hostes comme les Valesiens, & ensuite les élevent non seulement à la clericature, mais à l'épiscopat : imitans les Ariens, ils rebaptisent des gens baptisez au nom de la sainte Trinité, principalement les Latins : comme les Donatistes, ils disent que hors l'église Greque il n'y a plus dans le monde, ni église de J. C. ni vrai sacrifice, ni vrai baptême : comme les Nicolaïtes, ils permettent le mariage aux ministres de l'autel : comme les Severiens, ils disent que la loi de Moïse est maudite : comme les Macedoniens, ils ont retranché du symbole, que le saint Esprit procede du fils : comme les Manichéens, ils disent entre autres choses que tout ce qui a du levain est animé : comme les Nazaréens, ils gardent les purifications Judaïques, ils refusent le baptême aux enfans qui meurent avant le huitiéme jour & la communion aux femmes en couche, & ne reçoivent point à leur communion ceux qui se coupent les cheveux & la barbe : suivant l'usage de l'église Romaine.

Sup. liv. XI. n. 16. Epiph. haref. 58.

Michel admonesté par les lettres du pape Leon à cause de ces erreurs & de plusieurs autres excés qu'il a commis, n'en a tenu compte, & de plus comme nous voulions reprimer ces maux par des voïes raisonnables, il a refusé de nous voir & de nous parler, ni de nous donner des Eglises pour celebrer la messe. Comme dés auparavant il avoit fermé les Eglises des Latins les nommant Azymites ; les persecutant par tout & en leur personne, anathematisant le saint siége, au mépris duquel il prend le titre de patriarche œcume-

Digitized by Google

nique. C'eſt pourquoi par l'autorité de la ſainte Trinité, du ſaint ſiége apoſtolique, des ſept conciles & de toute l'égliſe catholique, nous ſouſcrivons à l'anathême que le pape a prononcé & nous diſons : Michel patriarche abuſif neophyte revêtu de l'habit monaſtique par la ſeule crainte des hommes & diffamé pour pluſieurs crimes; & avec lui Leon dit évêque d'Acride & Conſtantin ſacellaire de Michel, qui a foulé de ſes pieds profanes le ſacrifice des Latins : eux & tous leurs ſectateurs ſoient anathêmes avec les Simoniaques, les heretiques qui ont été nommez & tous les autres, & avec le diable & ſes anges, s'ils ne ſe convertiſſent. *Amen*, *amen*, *amen*, les legats prononcerent de vive voix une autre excommunication en preſence de l'empereur & des grands, en ces termes : Quiconque blâmera opiniatrement la foi du ſaint ſiége de Rome & ſon ſacrifice, ſoit anathême & ne ſoit point tenu pour catholique, mais pour heretique Prozymite : c'eſt-à-dire défenſeur du levain. Ces hereſies imputées aux Grecs n'étoient la plûpart que des conſequences tirées de leur doctrine ou de leur conduite, mais ils ne les avoüoient pas. AN. 1054.

Michel Cerularius fit de ſon côté un decret contre cette excommunication, a la tête duquel ſont nommez aprés lui douze metropolitains, puis deux archevêques faiſant quinze prelats en tout. Ce decret porte en ſubſtance : Des hommes impies ſortis des tenebres de l'Occident ſont venus en cette pieuſe ville d'où les ſources de la foi orthodoxe ſe ſont répanduës par tout le monde; & ont entrepris de corrompre la ſaine doctrine, par la diverſité de leurs dogmes : juſques à mettre ſur la ſainte table un écrit portant anathême Decret de Michel. Cerularius. *ap. Allat. delibr. eccleſ. p. 161.*

AN. 1054. contre nous & contre tous ceux qui ne ſe laiſſent pas entraîner à leurs erreurs. Nous reprochant entre autres choſes de ne nous pas raſer la barbe comme eux, de communiquer avec les prêtres mariez, de ne pas corrompre le ſymbole par des paroles étrangeres. Il rapporte les autoritez que les Grecs emploïoient pour ſoûtenir ces trois articles, puis il ajoûte parlant des legats :

p. 165. Ils ont ſuppoſé qu'ils venoient de Rome & qu'ils étoient envoïez par le pape : mais en effet ils ſont venus d'eux mêmes par les artifices d'Argyre & ont fabriqué des lettres au nom du pape, comme on a reconnu entre autres preuves par la fauſſeté des ſçeaux. L'écrit donc qu'ils ont dreſſé contre nous aïant été mis par eux ſur l'autel, en preſence des ſoûdiacres de la ſeconde ſemaine : ces ſoûdiacres ont voulu les obliger à le reprendre, & il a été jetté par terre : mais nous l'avons pris, afin que les blasphêmes qu'il contient ne ſoient pas rendus publics. Puis nous l'avons fait traduire de latin en grec, par le protoſpataire Coſme, Romain le roux & le moine Jean Eſpagnol ; & il contient ce qui ſuit. Il raporte l'acte d'excommunication fidelement traduit, puis il continuë.

p. 169. Ne voulant pas laiſſer impunie une telle inſolence, nous en parlâmes à l'empereur ; & comme il y avoit un jour qu'ils étoient partis, il envoïa les rappeller en cette ville. Mais ils ne voulurent ni nous venir trouver, ni paroître dans le grand concile, ni donner aucune réponſe ſur les impietez qu'ils avoient proferées. Voulant ſoûtenir leur écrit & même y ajoûter : ce que l'empereur nous fit dire de leur part à nous & au concile. Cependant l'empereur ne vou-

Digitized by Google

lant pas les contraindre à ſe preſenter, parce qu'ils paroiſſoient revétus du titre de legats, ni laiſſer une telle audace impunie : il nous envoïa une lettre, qui portoit : Aïant examiné ce qui s'eſt paſſé, j'ai trouvé que la ſource du mal vient des interprêtes & de la part d'Argire : quant à ces étrangers apoſtez par d'autres, je n'ai rien à faire contre eux : mais je vous envoïe les coupables, aprés les avoir fait foüetter pour ſervir d'exemple à d'autres. Pour l'écrit, il ſera brûlé publiquement, aprés que l'on aura anathematiſé ceux qui l'ont conſeillé, publié, écrit, ou qui en ont été complices. J'ai auſſi fait mettre en priſon le Veſtarque gendre d'Argyre, & ſon fils : pour les punir de cette ſuppoſition. Donné au mois de Juillet indiction ſeptiéme. AN. 1054.

Suivant cet ordre de l'empereur l'écrit impie, avec ceux qui l'ont fait, ou publié & leurs complices ont été anathematiſez dans la grande ſale du conſeil, en preſence de ceux que l'empereur avoit envoïez ; & il a été ordonné que le vingt-quatriéme du preſent mois de Juillet, auquel jour on a accoutumé de lire publiquement le decret du cinquiéme concile, on publiera le même anathême. L'original de l'écrit impie n'a point été brûlé : mais on l'a dépoſé au cabinet du cartophylace : pour la perpetuelle condamnation de ceux qui ont proferé de tels blaſphêmes. Or il faut ſavoir, que le vingtiéme jour de ce mois, quand ils furent anathematiſez, tous les métropolitains & les archevêques qui ſe trouvoient en cette ville y furent preſens : ſavoir outre ceux qui ſont aſſemblez aujourd'huy, Leon d'Athenes & ſix autres qui y ſont nommez. *Menolog.*

XI. Lettre de Pierre d'Antioche à

On voit encore comment Michel Cerularius racontoit ce qui s'étoit paſſé entre lui & les legats du pape,

AN. 1054. par les lettres qu'il écrivit cette même année à Pierre patriarche d'Antioche ; & dont voici l'occasion. Dominique patriarche de Grade écrivit au même Pierre, disant que sur sa reputation il desiroit d'être connu de lui, & d'obtenir son amitié : comme étant patriarche en Italie, & assis à la droite du pape dans les conciles. Mais, ajoûtoit-il, je ne puis vous dissimuler ce que j'ai appris des reproches que le clergé de C. P. fait à l'église Romaine. Ils blâment les azymes dont nous usons pour consacrer le corps de J. C. & nous croïent pour ce sujet séparez de l'église : au lieu que c'est principalement en vûë de l'unité que nous conservons cet usage, comme une tradition des apôtres & de J. C. même. Toutefois nous approuvons aussi la coutume des églises Orientales d'user de pain levé, & donnons à l'un & à l'autre des significations mystiques. Vous devez donc réprimer ceux qui combattent si impudemment les ordonnances des apôtres, & qui pensant édifier détruisent & renversent même les fondemens. Car en vain saint Pierre & saint Paul ont prêché en Italie, si toute l'église d'Occident est privée de la vie éternelle, n'aïant point au saint sacrifice le corps de J. C. Nous desirons d'être instruits par vôtre réponse.

Dominique de Grade.

Monum. Gr. Corel. to. 2. p. 108.

Ibid. p. 111.

Le patriarche Pierre lui répondit par une lettre, où aprés quelques discours de civilité, il dit : J'ai été nourri dans les saintes Lettres depuis mon enfance jusques à la vieillesse, mais je n'ai point encore oüi dire que l'évêque d'Aquilée de la Venetie fût nommé patriarche. Car il n'y a que cinq patriarches dans le monde par la disposition divine, savoir ceux de Rome, de C. P. d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem. Encore n'y

n'y a-t-il que celui d'Antioche qui s'appelle proprement patriarche : ceux de Rome & d'Alexandrie s'appellent papes, ceux de C. P. & de Jeruſalem archevêques. Et enſuite : Il y a dans le monde pluſieurs provinces plus grandes que la vôtre, qui ne ſont gouvernées que par des métropolitains & des archevêques, comme la Bulgarie, la province de Babylone, la coraſane & les autres d'Orient, où nous envoïons des archevêques & des catholiques, qui ont ſous eux des metropolitains. On nommoit en Orient catholiques, c'eſt à-dire, generaux, certains évêques plus diſtinguez. AN. 1054.

Quant aux azymes Pierre d'Antioche dit : Le patriarche de C. P. n'attaque pas ſi violemment que vous dites vôtre reputation, & ne vous retranche pas de l'égliſe. Il ſait bien que vous êtes orthodoxes & que vous croïez comme nous la Trinité & l'Incarnation : mais il eſt affligé de ce que vous manquez en ce ſeul point ; n'offrant pas le ſacrifice comme le reſte de l'égliſe, & comme les quatre patriarches. Pierre d'Antioche s'étend enſuite à combattre les azymes : inſiſtant principalement ſur l'exemple de J. C. & ſoûtenant qu'il inſtitua l'euchariſtie avec du pain levé, & qu'il prévint la pâque des Juifs : puiſque ſaint Jean dit qu'il fit la cêne avant la fête de pâque, & que les Juifs ne voulurent point entrer dans le prétoire pour pouvoir manger la pâque. Il ajoûte que ſi ſaint Pierre & ſaint Paul ont établi l'uſage des azymes, ils l'ont fait par cette condeſcendance qui leur faiſoit tolerer dans les commencemens quelques obſervances judaïques. c. 7. p. 113. Jo. XIII. 1. XVIII. 28. c. 24.

Il dit enſuite : Au commencement de mon pontificat j'écrivis au pape de Rome une lettre de recom- c. 6.

AN. 1054. mandation que j'envoïai par un de ceux qui viennent accomplir leur vœu à Jeruſalem, & je l'adreſſai à Argyre duc d'Italie pour la faire tenir à ſa ſainteté : mais il s'eſt paſſé deux ans depuis ſans que j'en aïe pû rien apprendre : Je vous en envoïe une copie, afin que vous la faſſiez tenir à ſa beatitude & que vous m'en envoyiez la réponſe : & ſi vous voulez bien lui envoïer auſſi celle-ci aprés l'avoir lûë, vous me ferez un grand plaiſir. Peut-être ſera-t-il content de ce qui y eſt écrit, & ſe conformera-t-il à nous, pour nous réunir tous dans les mêmes ſentimens & offrir à Dieu le même ſacrifice.

XII. Lettre de Michel Cerularius à Pierre d'Antioche. *Ibid. p. 135, n. 3. n. 13.*

Michel Cerularius aïant vû cette lettre ; & de ſon côté en aïant reçû une de Pierre d'Antioche ſur une affaire particuliere : lui écrivit une lettre, où aprés avoir répondu ſur cette affaire, il ajoûte : Il y a quelque tems, qu'aïant appris de ceux qui viennent ici de l'ancienne Rome la vertu, la nobleſſe & la ſcience du pape qui vient de mourir : je lui écrivis aſſez amplement & avec beaucoup d'humilité touchant la concorde & la réunion ſur les ſujets de ſcandale contre la foi qu'on leur attribuë : comme vous pourrez voir vous même par la lettre. Mon intention étoit tant de gagner le pape lui-même, que de nous attirer par ſon moïen du ſecours contre les Francs, c'eſt-à-dire contre les Normans d'Italie, contre leſquels les Grecs ſavoient que le pape étoit irrité, & qu'il avoit grand crédit auprés de l'empereur Henri.

Michel continuë : Je donnai cette lettre au Veſtiarite qui étoit chargé de celle de l'empereur au pape, eſperant qu'il les lui rendroit l'une & l'autre & nous en rap-

Digitized by Google

porteroit la réponſe. Mais cet officier étant arrivé auprés d'Argyre duc d'Italie, ſe laiſſa ſurprendre & lui remit les lettres, ſous pretexte de les envoïer au pape plus promptement. Cependant Argyre, comme nous en ſommes tres-bien informez, étant toujours mal intentionné pour l'empire, prit l'argent que l'empereur envoïoit & le tourna à ſon profit, & quant aux lettres il uſa de cet artifice. Il ſe fit venir des gens en qui il avoit une confiance particuliere, dont l'un avoit été évêque d'Almafi & depuis chaſſé de cette égliſe, pour de bonnes raiſons, en ſorte qu'il eſt demeuré fugitif depuis cinq ans, l'autre a ſeulement le nom d'archevêque & on ne peut dire où eſt ſon évêché. C'eſt le cardinal Humbert, dont l'évêché de ſainte Rufine étoit deſlors peu de choſe. Il donna au troiſiéme le titre de chancelier de l'égliſe Romaine pour s'en ſervir à ſes deſſeins comme d'une fortereſſe imprenable. Enſuite aïant ouvert ma lettre, il en compoſa une pour moi ſous le nom du pape, & en aïant chargé ces miſerables, voïez la malice & la fourberie, il me perſuada de me les apporter à C. P. AN. 1054.

Quand ils y furent arrivez ils ſe preſenterent premierement à l'empereur, avec un air, un habit, une démarche d'une extrême arrogance. Mais quand ils vinrent me trouver, qui pourroit exprimer leur inſolence, leur vanité, leur effronterie? ils ne me dirent pas une parole, ils ne firent pas la moindre inclination de tête & ne voulurent pas me rendre le ſalut accoutumé, ni s'aſſeoir derriere les metropolitains qui étoient avec moi dans la ſale. Ils le prenoient à injure. Pourquoi ne dis-je pas ce qui eſt encore

AN. 1054. plus insensé ? Ils ne s'humilierent pas même devant l'empereur : ils entrerent dans le palais avec la croix & des bâtons à la main. Ils se contenterent donc de me donner une lettre scellée, & se retirerent aussitôt : mais l'aïant considerée attentivement pour l'ouvrir, je trouvai le seau falsifié & la lettre pleine d'artifice & de fourberie. Car elle contenoit nettement ce qu'Argyre m'avoit dit souvent étant à C. P. principalement touchant les azymes, & qui m'a obligé de l'excommunier jusques à quatre fois. Je vous envoïe la copie de ma lettre au pape & la traduction greque de celle du pape, que m'ont apportée ces scelerats, afin que vous connoissiez mieux la verité. Cette fourberie a été encore mieux découverte par l'archevêque de Trani, qui est venu ici & nous a tout déclaré comme je l'ai dit à l'empereur.

Au reste il m'est revenu que vous, le patriarche d'Alexandrie & celui de Jerusalem avez mis ce pape dans les sacrez diptyques. Mais vous êtes trop instruit pour ne pas savoir, que depuis le sixiéme concile le pape a été ôté des diptyques dans nos églises, à cause que Vigile qui l'étoit alors ne voulut pas venir à ce concile & anathematiser les écrits de Theodoret, de Cyrille & d'Ibas. On dit aussi que ces deux prélats reçoivent ceux qui mangent des azymes, & qu'eux-mêmes emploïent quelquefois des azymes au saint sacrifice. Mais comme je n'ai personne en main pour m'en informer & que je ne m'en fierois pas à d'autres : je vous prie de vous en enquerir exactement & de me le faire savoir.

n. 24 Or le duc d'Antioche Sclerus m'a mis entre les mains une copie de la lettre que vous avez écrite

à l'évêque de Grade ou d'Aquilée ; & l'aïant parcouruë, j'ai trouvé que vous y parlez au long des azymes, sans rien dire des autres erreurs des Romains, qui sont bien plus considerables. Peut être cet évêque vous a-t-il écrit ainsi, parce que je lui en ai écrit : mais il n'en a jamais rien fait savoir au pape, ni à aucun autre de ses évêques, hors la lettre dont je vous evoïe copie ; & l'on voit par leurs écrits & leurs actions que ce ne sont que des menteurs & des fourbes. Sachez donc qu'outre cette erreur touchant les azymes, connuë de tout le monde, les Romains en ont plusieurs qui obligent à s'éloigner d'eux. AN. 1054.

Ils judaïsent en plusieurs autres manieres. En mangeant des viandes suffoquées, en se rasant, en gardant le sabath, en mangeant des viandes immondes, en ce que leurs moines mangent de la chair & du lard. La premiere semaine de carême ils ne quittent la chair qu'avec les laitages. Ils mangent de la chair le mercredi, le vendredi ils mangent du fromage & des œufs & jeûnent le samedi tout le jour. Il est étonnant que Michel traite ces observances de ceremonies judaïques. Il continuë, parlant toûjours des Latins : Ils ont fait cette addition au symbole : Et au saint Esprit seigneur & vivifiant, qui procede du Pere & du Fils. Et à la Messe ils chantent : Un saint, un seigneur J. C. pour la gloire du Pere par le saint Esprit. De plus ils défendent le mariage aux prêtres : c'est-à-dire qu'ils ne veulent point que ceux qui ont des femmes reçoivent l'ordination : deux freres épousent les deux sœurs. A la Messe au tems de la communion un des officians

AN. 1054. embraſſe les autres. Leurs évêques portent des anneaux aux mains pour marque, diſent-ils, que leurs égliſes ſont leurs épouſes : ils vont à la guerre, ſoüillent leurs mains de ſang, & ſont tuez aprés avoir tuez leurs ames. On nous a aſſuré qu'ils donnent le baptême par une ſeule immerſion, & qu'ils empliſſent de ſel la bouche de ceux qu'ils baptiſent. Au lieu de dire dans l'apôtre : Un peu de levain leve toute la pâte, ils liſent qu'il la corrompit : en haine du levain. Ils n'honorent point les reliques des ſaints ; & quelques-uns n'honorent pas même les images. Ils ne comptent point entre les ſaints S. Gregoire le théologien, ſaint Baſile & ſaint Chriſoſtome ; & ſont encore d'autres choſes, qu'il ſeroit difficile de rapporter par le menu. Et enſuite : Ce qui eſt de plus inſupportable, c'eſt qu'ils diſent qu'ils ne ſont pas venus ici pour être inſtruits, mais pour nous inſtruire & nous faire embraſſer leurs opinions.

1. Cor. v. 6. Gal. v. 9.

n. 15.

XIII. Réponſe de Pierre d'Antioche *Ibid. p. 145. c. 3.*

Pierre d'Antioche répondant à cette lettre commence par l'article des diptyques, & dit : J'en ſuis honteux, & je ne ſai comment vous le dire, & encore plus ſi vous avez écrit de même aux autres patriarches : que vous aïez ainſi crû ſur un vain rapport ce qui n'eſt pas ſans l'avoir examiné. Car comment aurois-je mis le pape dans les diptyques où vôtre ſainte égliſe ne l'a point mis ? moi qui ſuis éleve de vôtre égliſe & jaloux autant que perſonne de ſes privileges. Mais ce que vôtre lettre rapporte de Vigile, témoigne une étrange inapplication de vôtre cartophilace, qui ſait plus de retorique que d'hiſtoire eccleſiaſtique. C'eſt ainſi que Pierre d'Antioche détourne ſur le ſecretaire l'ignorance groſſiere de Michel Cerularius. Il ex-

Sup. liv. XXX. III. n. 43.

Digitized by Google

plique enſuite comment le pape Vigile étoit du tems du cinquiéme concile & 129. ans avant le ſixiéme tenu ſous le pape Agathon. AN. 1054.

Il ajoûte : Je ſuis témoin irreprochable & pluſieurs autres eccleſiaſtiques conſiderables avec moi, que du tems de Jean d'heureuſe memoire patriarche d'Antioche, le pape de Rome nommé auſſi Jean étoit dans les ſacrez diptyques. Et étant allé à C. P. il y a quarante-cinq ans ſous le patriarche Sergius ; je trouvai que le même pape étoit nommé à la meſſe avec les autres patriarches. Ces quarante-cinq ans remontent à l'an 1009. & au pontificat de Jean XVIII. Pierre d'Antioche continuë : Mais comment le nom du pape en a été ôté ou pour quelle cauſe, je n'en ſai rien, & je ne crois pas que vous deviez vous mettre plus en peine ſur cet article.

J'ai parcouru les autres abus des Romains dont vous faites le dénombrement ; & il m'a paru que l'on en doit éviter quelques-uns, que l'on peut remedier à d'autres, & qu'il y en a qu'on doit diſſimuler. Car que nous importe que leurs évêques raſent leurs barbes & portent des anneaux, pour marque qu'ils ont épouſé l'égliſe ? Nous nous faiſons auſſi une couronne ſur la tête en l'honneur de ſaint Pierre & nous portons de l'or à nos ornemens. Quant à ce qu'ils mangent des viandes immondes & que leurs moines mangent de la chair & du lard : vous trouverez ſi vous l'examinez bien, que les nôtres en uſent de même. Car on ne doit rejetter aucune créature de Dieu quand on la prend avec action de grace. Il ajoûte que les peres ont permis de mettre un peu de lard aux legumes quand on manque de bonne huile ; & cite des paſſa-

Digitized by Google

AN. 1054. ges de saint Basile, pour ne pas user de viandes recherchées sous pretexte d'abstinence : il rapporte aussi l'exemple de saint Pacome, qui nourrissoit des porcs pour les faire manger aux hostes & en donnoit les pieds & les entrailles aux moines infirmes.

Mais le plus grand mal, ajoûte-t-il, c'est l'addition au symbole ; & il s'étend sur cet article, qu'il juge digne d'anathême. Il croit que l'on peut excuser l'autre addition : Un saint, un seigneur J. C. & le reste, que l'on attribuoit aux Latins, & qui semble marquer la fin du *Gloria in excelsis*. Puis il continuë : Nous devons regarder la bonne intention, & quand la foi n'est point en peril incliner plûtôt à la paix & à la charité fraternelle. Ceux-ci sont aussi nos freres, quoiqu'il leur arrive souvent de manquer par rusticité ou par ignorance. Et il ne faut pas chercher la même exactitude chez des nations barbares, que chez nous qui sommes nourris dans l'étude. C'est beaucoup qu'ils conservent la saine doctrine sur la Trinité & l'Incarnation.

Toute fois nous n'approuvons pas, qu'ils défendent aux prêtres qui ont des femmes legitimes de toucher aux choses saintes, ni qu'ils quittent en même tems la chair & les laitages au commencement du carême. Quant à la question des azymes, je l'ai suffisamment traittée dans ma lettre à l'évêque de la Venetie ; & cette pratique ne peut se soûtenir, que par l'ancienne coûtume. Pour l'usage des viandes suffoquées & les mariages des deux freres, avec les deux sœurs : je ne crois pas que le pape ni les autres évêques le permettent. Ce sont des excés commis par les particuliers, comme il s'en commet à nôtre insçû dans l'empire. Vous trouverez

rez bien des gens à C. P. même qui mangent du sang de porc, & l'on y voit du boudin exposé sur les boutiques. Nous negligeons quantité d'abus qui se commettent chez nous, tandis que nous recherchons si curieusement ceux des autres. AN. 1054.

Vous ferez bien d'insister sur l'addition au symbole & le mariage des prêtres, mais on peut mépriser le reste, dont peut-être la plus grande partie est fausse. Car nous ne devons pas croire aisément de vaines calomnies Il faut donc que vous écriviez au pape, quand il y en aura un d'élû : peut-être reconnoîtra-t-il la verité: & peut-être dira-t-il pour sa défense, que ces reproches sont faux. Car comment peut-on croire qu'ils n'honorent pas les reliques, eux qui se glorifient tant d'avoir celle de saint Pierre & de saint Paul ? & comment peut-on dire qu'ils n'honorent pas les images, aprés que le pape Adrien a presidé au septiéme concile & anathematisé les Iconoclastes ? Vous avez à C. P. tant d'images apportées de Rome, parfaitement semblables aux originaux ; & nous voïons ici les pelerins Francs entrer dans nos égliſes & rendre toute sorte d'honneur aux saintes images.

Je vous conjure donc, me jettant en esprit à vos pieds, de vous relâcher & d'user de condescendance, de peur qu'en voulant redresser ce qui est tombé, vous ne rendiez la chûte plus grande. Considerez que de cette longue division entre nôtre égliſe & ce grand siége apostolique sont venus toutes sortes de malheurs: les roïaumes sont en trouble, les villes & les provinces desolées, nos armées ne prosperent nulle part. Pour dire mon sentiment; s'ils se corrigeoient de l'addition au symbole je ne demanderois rien de plus; &

AN. 1054. je laisserois même la question des azymes comme indifferente. Je vous prie de vous rendre à cet avis, de peur qu'en demandant tout, nous ne perdions tout. Et ensuite : Vos lettres aux patriarches d'Alexandrie & de Jerusalem leur ont été envoïées. Je vous ai envoïé la copie de la lettre que le défunt pape m'a écrite. Elle est en Latin, parce que je n'ai pû trouver personne pour la bien traduire en Grec. C'est pourquoi je l'ai fait copier au Franc qui me l'a apportée, & qui sait écrire en latin : vous pourrez la faire traduire fidellement. Je prie le Dieu de paix de vous inspirer la condescendance.

XIV. Replique de Michels

Michel Cerularius repliqua par une seconde lettre à Pierre d'Antioche : où aprés avoir repeté, que les legats du pape étoient des imposteurs envoïez par Argyre avec des lettres fausses, il ajoûte : Ils se vantoient d'être venus pour nous corriger, & non pour pervertir les leurs. Pour moi j'ai évité de leur parler & de les voir, sachant qu'ils sont incorrigibles dans leur impieté ; & jugeant qu'il étoit indigne & contraire à la coûtume établie, de traiter de telles affaires avec des legats du pape, sans vous & les autres patriarches. Mais poussant plus loin leur audace, ils ont jetté sur l'autel de la grande église un écrit, portant anathême contre toute l'église orthodoxe, parce qu'elle ne reconnoît pas que le saint Esprit procede du pere & du Fils, & toutes leurs autres erreurs.

Ap. Coteler. to. 2. p. 162. c. 3.

Le meilleur étoit de brûler cet écrit impie, mais on ne l'a pas fait, parce qu'il avoit été mis sur l'autel publiquement. Nous n'avons pas crû non plus devoir tirer vengeance de ceux qui nous insultoient de la sorte, pour ne pas donner aux Romains occasion de scandale : d'autant plus que celui qui paroissoit le chef de

Digitized by Google

la légation se disoit chancelier de l'église Romaine & cousin du roi & du pape. Cependant nous avons anathematisé cet écrit impie dans la grande sale du conseil par ordre de l'empereur, aprés avoir exhorté fortement ces legats à venir devant nous renoncer à leurs erreurs. Mais ils ont menacé de se tuer eux-mêmes si on continuoit de les presser. Nous vous écrivons ceci, afin que vous sachiez ce qui s'est passé, & que si on vous en écrit de Rome, vous répondiez avec la circonspection qui vous convient. Je vous envoïe ces lettres pour les autres patriarches entierement conformes à celle-ci, parce que je n'ai trouvé personne pour les envoïer sûrement. Vous les leur ferez tenir, & vous y joindrez les vôtres pour les encourager à soûtenir la foi orthodoxe; & les instruire de ce qu'ils ont à répondre en cas qu'on leur parle de ce qui s'est passé à Rome. AN. 1054.

XV. Mort de Const. Monomaque. Theodora. imp.

La même année 1054. l'empereur Constantin Monomaque mourut de la goute, qui l'avoit affligé pendant presque tout son regne. Il étoit naturellement gai & jovial, & depuis qu'il fut devenu empereur, il ne songea qu'au repos & au plaisir: en sorte que sa nonchalance affoiblit notablement l'empire. Il aima Sclerene femme d'une grande famille, jusques à la faire paroître à côté de lui avec l'imperatrice Zoé, lui au milieu. Zoé à qui il devoit l'empire mourut avant lui âgée de soixante & douze ans; & nonobstant ses défauts & ses crimes, il voulut la faire reconnoître pour sainte. Aprés sa mort il prit une concubine barbare de la nation des Alains, à laquelle il donna le titre de Sebaste, c'est-à-dire Auguste, n'osant la déclarer imperatrice. Cependant il faisoit bâtir un monastere magnifique en l'honneur de saint George au lieu nom-

Mich. Psel. 1. M. S. Cedr. p. 790. 791. Zonar. l. XVII. c. 17. 18.

AN. 1054. mé Mangane : mais pour fournir à cette dépense, il chargea le peuple d'impositions odieuses. Aïant appris qu'à la grande église de C. P. on n'offroit le saint Sacrifice qu'aux principales fêtes, aux dimanches & aux samedis faute de revenus : il donna dequoi le celebrer tous les jours, & fit à cette église de grands presens de vases precieux & d'autres ornemens. Enfin il mourut le trentiéme de Novembre 1054. indiction huitiéme, aprés avoir regné douze ans & prés de six mois ; & fut enterré à son monastere de Mangane. Theodora sœur de Zoé fut reconnuë seule imparatrice, & regna un an & neuf mois. Du tems de Constantin, deux chefs des Patzinaques espece de Scythes se convertirent avec plusieurs de la nation pour avoir du secours contre leur prince qui les maltraitoit : en sorte que ces conversions semblent un peu interessées.

Cedr. p. 775.

XVI. Concile de Narbone.

En France la même année 1054. indiction septiéme le vingt-cinquiéme d'Août, on tint à Narbone un concile de dix évêques, savoir Guifroi archevêque de Narbone présidant, Bernard de Beziers, Gontier d'Agde, Rostaing de Lodeve, Arnauld de Magalone, Frotier de Nîmes, Guifroi de Carcassone, Berenger de Gironne, Guifroi de Barcelone & Guillaume d'Albi. L'archevêque procura la tenuë de ce concile par la protection du comte Pierre Raimond & du vicomte Berenger : il y assista grand nombre d'abbez & de clercs, de nobles & d'autres laïques : le principal but étoit de confirmer la treve de Dieu, & on y fit vingt-neuf canons. On renouvelle donc la défense aux Chrétiens, de se faire aucun mal depuis le mercredi au soir jusques au lundi matin ; & d'ailleurs depuis le premier dimanche de l'Avent jusques à l'octave de l'Epiphanie,

Tom. 9. conc. p. 1072.

Sup. liv. LIX. n. 28. n. 41.

c. 2.

c. 3.

Digitized by Google

depuis le dimanche de la Quinquageſime juſques à l'octave de Pâques & pendant les autres jours de fêtes & de jeûnes qui ſont ſpecifiez : le tout ſous peine d'anathême & d'exil perpetuel. Quiconque voudra bâtir une fortereſſe vers le tems de la treve, ſera obligé de commencer quinze jours devant. Autrement tous auroient choiſi pour ſe fortifier ces tems où on ne pouvoit les attaquer. AN. 1054. c. 4. 5. c. 7.

Les debiteurs qui refuſent de païer ſeront excommuniez & leurs égliſes interdites juſques à ce qu'ils ſatisfaſſent. Défenſe de couper les oliviers, parce qu'ils fourniſſent la matiere du ſaint Chrême & du luminaire des égliſes. Les brebis & leurs paſteurs ſeront en ſûreté en vertu de la treve en tout tems & en tous lieux. Quant aux égliſes, on obſervera une entiere paix, & il ne ſera permis d'y exercer aucune violence ni à trente pas à l'entour : ni de rien uſurper des biens & des revenus des égliſes. Les clercs & les moines, les religieuſes & ceux qui les accompagnent ſans armes, ſeront auſſi en ſûreté avec tous les biens des perſonnes conſacrées à Dieu. Défenſe de piller les marchands & les pelerins. On joint en ces canons les peines temporelles aux ſpirituelles, parce que les deux puiſſances concouroient en ce concile. Environ deux ans aprés, vingt-deux évêques de la même province & des provinces voiſines, avec les archevêques d'Arles & de Vienne, tinrent un concile à ſaint Gilles, où ils firent trois canons pour la confirmation de la paix. c. 8. c. 9. c. 10. c. 11. 12. 13. c. 15. c. 24. *Te. 9 p. 1082.*

XVII. Victor. II. pape.

Les legats du pape étant arrivez en Italie à leur retour de C. P. chargez des preſens de l'empereur Conſtantin, tant pour eux que pour ſaint Pierre : Traſimond comte de Tiete les arrêta comme ils paſſoient *Chr. Caſſ. 11. c. 88.*

AN. 1054. par ſes terres, les garda quelque tems & les relâcha enfin, aprés leur avoir ôté tout ce qu'ils apportoient.

c. 89. Cependant les Romains aprés la mort du pape Leon, avoient envoïé à l'empereur Henri Hildebrand ſoudiacre de l'égliſe Romaine, avec charge d'élire en Allemagne, au nom du clergé & du peuple de Rome, celui qu'il jugeroit digne de remplir le ſaint ſiége, parce qu'il ne s'en trouvoit point dans l'égliſe Romaine. Cette élection ſe fit dans une aſſemblée tenuë à

Contin. Herm. an. 1504. Maïence, où Hildebrand fit élire par les évêques Gebehard évêque d'Eichſtet, proche parent de l'empereur, ſuivant l'intention des Romains. L'empereur en fut fort affligé, car il aimoit tendrement cet évêque. Il diſoit qu'il lui étoit abſolument neceſſaire, & en propoſoit d'autres qu'il jugeoit plus propres à cette dignité : mais il ne put jamais perſuader à Hildebrand de changer. Gebehard lui-même ne vouloit point être pape : car outre ſa grande capacité dans les affaires, il étoit aprés l'empereur le plus puiſſant & le plus riche du roïaume. Hildebrand l'emmena donc à Rome malgré l'empereur & malgré lui ; & on prétendit depuis, que c'étoit la cauſe pourquoi ce pape n'aimoit point les moines : car Hildebrand l'étoit. Il fut reçû

Cont Herm. à Rome avec grand honneur, reconnu pape d'un commun conſentement, & introniſé le jeudi ſaint treiziéme d'Avril 1055. on le nomma Victor II. & il tint le ſaint ſiége deux ans & trois mois, gardant en même tems l'évêché d'Eichſtet. Un ſoudiacre voulant le faire perir, mit du poiſon dans le calice ; & ſe pape ne le pouvant lever aprés la conſecration, ſe proſterna avec le peuple, pour demander à Dieu de lui en découvrir la cauſe. Auſſi-tôt l'empoiſonneur

Digitized by Google

fut saisi du démon ; & le pape connoissant son crime, fit enfermer le calice dans un autel avec le sang de Nôtre-Seigneur, pour le garder à perpetuité avec les reliques : puis il se prosterna de nouveau en priere avec le peuple, jusques à ce que le soûdiacre fut délivré. C'est Lambert auteur grave & du tems, qui raconte cette merveille. AN 1054. *Lamb. ad. 1054.*

XVIII. Hildebrand legat en France.

L'empereur vint en Italie la même année, & aïant celebré la Pâque à Mantouë, il fit la Pentecôte à Florence, où le pape tint un grand concile en sa presence. On y corrigea plusieurs abus, & on y renouvella entre autres les défenses d'aliener les biens des égliſes. *Contin. Herm. Petr. Dam. lib. IV. epist. 12.* Le pape envoïa en France le soûdiacre Hildebrand pour reprimer la simonie qui ravageoit principalement l'Italie & la Bourgogne. Il tint un concile à Lion, où le premier jour on accusa un évêque d'être entré par simonie dans son siége : mais la discussion de l'affaire n'aïant pû être achevée ce jour là, on la remit au lendemain. L'évêque accusé craignant la severité inflexible du juge, corrompit par argent pendant la nuit les accusateurs & les témoins. Le lendemain il se presenta au concile, demandant fiérement où étoient ses accusateurs. Tous gardoient le silence : mais le legat Hildebrand jettant un profond soupir dit à l'évêque coupable. Croïez-vous que le saint Esprit soit de même substance que le Pere & le Fils : Je le croi, repondit-il. Hildebrand continua : Dites *Gloria Patri*. L'évêque commença, mais il ne put jamais nommer le Saint-Esprit, quoiqu'il essaïât jusques à trois fois. Alors se jettant aux pieds du legat il confessa son crime & fut dépose de l'épiscopat ; & aussi-tôt il prononça sans peine le *Gloria Patri* entierement. On *Vita Greg. VII. n. 17. To. 9. conc. p. 1010.*

Digitized by Google

AN. 1054. cite pour témoin de ce fait le pape Calliſte II. qui tenoit le ſaint ſiége en 1120. & ſaint Hugues abbé de Clugni; & Pierre Damien dit l'avoir appris de Hildebrand même. Il ajoûte qu'il y eut ſix évêques dépoſez en ce concile pour divers crimes.

Opuſc. XIX. c. 6.

Le même Hildebrand & un Cardinal nommé Gerard auſſi legat du ſaint ſiége, tinrent la même année un concile à Tours, où Berenger ſe trouva & Lanfranc auſſi. On donna à Berenger la liberté de défendre ſon opinion: mais ne l'oſant faire, il confeſſa publiquement la foi commune de l'égliſe, & jura que deſlors il croiroit ainſi. Il ſouſcrivit de ſa main cette abjuration, & les legats le croïant converti, le reçurent à la communion.

To 9. conc p. 108.
Mabill praf. 2. ſæc. 6. n. 23.

XIX. Maurille archevêque de Roüen.

La même année on tint un concile à Roüen, où l'archevêque Maurille preſida, & où l'on traita de la continence des clercs & de l'obſervation des canons. On croit que c'eſt le même concile, où on dreſſa une profeſſion de foi, portant que le pain mis ſur l'autel n'eſt que du pain avant la conſecration, mais qu'alors il eſt changé en la ſubſtance du corps de Jeſus-Chriſt; & de même le vin en ſon ſang, avec anathême contre quiconque attaque cette créance. Maurille avoit ſuccedé la même année à Mauger, qui deshonoroit le ſiége de Roüen par ſa vie ſcandaleuſe & en diſſipoit les biens par ſes prodigalitez. Il y avoit été mis jeune, & l'occupoit depuis dix-huit ans ſous les papes Clement II. Damaſe II. & Leon IX. dont aucun ne voulut lui envoïer le pallium; & aïant été pluſieurs fois appellé à Rome pour aſſiſter à des conciles, il ne tint compte d'y obéir. Le duc Guillaume ſon neveu, l'avoit pluſieurs fois averti de ſe corriger: enfin

2. Analect. p. 451.

Geſta. Guill. p. 194. 195 Order. Vital. lib. V. c. 45.

enfin il fit tenir à Lisieux cette année 1055. un concile, où presida Hermenfroi évêque de Sion en Valais legat du pape Leon IX. avec tous les évêques de la province de Roüen, & Mauger y fut déposé. Le duc lui donna une isle prés du Cotentin, où il vécut plusieurs années d'une maniere indigne de son caractere; & se noïa enfin dans la mer : laissant un fils nommé Michel, qui fut un brave chevalier. AN. 1055.

Acta, arch. Rothom. to. 2. Analect. p. 419. Chr. Cadom. hist. Norm. p. 1017

Maurille, qui fut mis à la place de Mauger, étoit né d'une famille noble au dioceſe de Reims, & fut élevé dans l'égliſe de la même ville, d'où il paſſa à Liege & y apprit tous les arts liberaux; enſuite il fut écolâtre de l'égliſe d'Halberſtat en Saxe, & y vécut honorablement pendant pluſieurs années. Puis touché du deſir du ciel & dégoûté du monde, il vint ſe rendre moine à Feſcamp, apparemment ſous l'abbé Guillaume; & y demeura long-tems, donnant un grand exemple de vertu. Mais l'amour de la perfection l'en fit ſortir par la permiſſion de l'abbé. Il paſſa en Italie avec Gerbert ſon ami ſaint & ſavant moine, depuis abbé de ſaint Vandrille, & ils menerent quelque tems la vie eremitique travaillant de leurs mains.

Eleg. ſac. 6. Bon. par. 2. p. 22.

L'abbé de ſainte Marie à Florence étant venu à mourir, le marquis Boniface ſeigneur du païs la donna à Maurille, qui malgré ſa repugnance fut obligé de l'accepter par le conſeil des gens de bien; & y demeura long-tems, faiſant obſerver la regle de ſaint Benoiſt autant qu'il lui étoit poſſible. Mais les moines accoûtumez à la licence ſous ſon predeceſſeur, s'efforcerent de l'empoiſonner. Ainſi voïant qu'il expoſoit ſa vie ſans aucun fruit, il les quitta & revint à Feſcamp : où il croïoit paſſer en repos le reſte de ſes jours, quand il

AN. 1055. en fut tiré pour être ordonné archevêque de Roüen en 1055. & la même année il célebra dans sa cathedrale le concile dont j'ai parlé avec tous ses suffragans, en presence du duc Guillaume : pour reparer la discipline si déchuë sous ces trois prédecesseurs Hugues, Robert & Mauger. Maurille tint le siége de Roüen douze ans.

XX. Thierri abbé de S. Evroul.

Eloy. sec. 6. Hist. Ben. par. 2. p. 127 ex. Orderic. lib. 3. &c.

L'année suivante 1056. il alla à l'abbaïe de saint Evroul, pour y mettre la paix entre l'abbé Thierri & le prieur Robert. Ce monastere aprés avoir été ruiné & long-tems abandonné, venoit d'être rétabli par deux gentilshommes du païs, Hugues de Grentemaisnil & Robert son frere, qui y mirent pour premier abbé Thierri moine de Jumieges natif du païs de Caux. Hugues évêque de Lisieux lui donna la benediction abbatiale l'an 1050. & dés qu'il y fut établi, il s'appliqua à reparer les bâtimens, & faire garder au dedans une observance exacte ; en sorte que ce monastere devint une école celebre pour les mœurs & pour la doctrine. L'abbé Thierri s'occupoit pour travail des mains, à transcrire des livres, & y occupoit ses moines, & il enrichit sa maison d'une bibliotheque considerable pour le tems.

Cette application à l'interieur, faisoit murmurer quelques-uns de ses moines. De quoi vivront, disoient-ils, ceux qui prient, si personne ne travaille au dehors ? Un homme ne merite pas d'être abbé quand il ne songe qu'à lire ou écrire dans le cloître, au lieu de procurer aux freres de quoi vivre. Celui qui s'éleva le plus contre lui fut le prieur du monastere, Robert un des fondateurs, frere de Hugues de Grentemaisnil. C'étoit un jeune homme d'ailleurs de bonnes

Digitized by Google

mœurs, mais fier de sa noblesse & des biens qu'il avoit donnés au monastere, vif & prompt, facile à mettre en colere, plus disposé à commander qu'à obeïr, toûjours prêt à recevoir & à donner. AN. 1056.

L'abbé Thierri aprés avoir long-tems souffert ses murmures & ses reproches, voïant qu'il ne gagnoit rien par la patience, & que le scandale augmentoit au préjudice de la communauté : alla trouver Guillaume duc de Normandie, & lui voulut remettre sa crosse, pour marque qu'il renonçoit à l'abbaïe. Mais le duc usant d'un sage conseil, renvoïa le jugement de cette affaire à l'archevêque Maurille : qui se rendit à saint Evroul avec le savant Fulbert son conseiller, Hugues évêque de Lisieux, diocesain de l'abbaïe, Ansfrid abbé de Preaux, Lanfranc prieur du Bec, & plusieurs autres hommes de grande capacité. Ils y celebrerent la fête de saint Pierre & saint Paul en 1056. puis aïant soigneusement examiné les causes de la division, ils ordonnerent à l'abbé Thierri de continuer à gouverner le monastere, comme il avoit fait jusqu'alors, & exhorterent le prieur Robert à lui être entierement soumis.

Le monastere de saint Evroul demeura quelque tems en paix : mais comme Robert étoit d'un esprit inquiet, il recommença à le troubler : en sorte que l'abbé Thierri resolut absolument de quitter. Il assembla donc en chapitre les moines de saint Evroul, leur declara qu'il alloit en pelerinage à Jerusalem & leur donna sa benediction. Puis il alla à Lisieux trouver Hugues son évêque, à qui il remit le soin de leurs ames, & partit laissant tous ses amis trés-affligez. Mais il n'alla que jusques en l'isle de Chi-

AN. 1056. pre, où étant entré dans une église, & y aïant fait sa priere, il se trouva mal étant accablé de vieillesse & de fatigue, & mourut subitement le premier jour d'Août 1058. Il fut enterré dans la même église avec grand honneur, & est honoré comme saint.

XXI Concile de Toulouse. To. 9. conc. p. 1084. Le pape Victor II. fit tenir un concile à Toulouse par ses legats Raimbauld archevêque d'Arles & Ponce archevêque d'Aix. Guifroi archevêque de Narbone y assista avec Arnaud évêque de Toulouse, & quatorze autres prélats, dix-huit en tout. Ce concile s'assembla le treiziéme de Septembre 1056. & fit treize canons, la plûpart contre la simonie : pour être observez dans les provinces de Gaule & d'Espagne, où s'étendoit le pouvoir de ces évêques. On y ordonne entre autres choses, que si un clerc se fait moine dans un monastere à l'intention d'en devenir abbé, il y demeurera moine sans pouvoir être abbé, sous peine d'excommunication. On renouvelle la loi de la continence des clercs, sous peine de déposition.

c. 5.

c. 7.

To. 9 p. 1254. En ce concile Berenger vicomte de Narbone proposa une plainte contre l'archevêque Guifroi, où il disoit en substance : Du tems de l'archevêque Ermengaud mon oncle, l'archevêché de Narbone étoit le meilleur qu'il y eût de Rome jusques en Espagne. Il étoit riche en terres & en châteaux, l'église pleine de livres & d'argenterie; les chanoines y faisoient l'office régulierement aux heures. Cet archevêque étant mort, Guifroi comte de Cerdaigne dont j'avois déja épousé la sœur, vint à Narbone, & proposa à mon pere, à ma mere & à moi de faire avoir cet ar-

Digitized by Google

chevêché à ſon fils, qui n'avoit encore que dix ans: promettant une ſomme de cent mille ſous à partager entre mon pere & le comte de Rodés. Mon pere & ma mere ne le vouloient point: mais je me ſeparai d'eux ſur ce ſujet, touché de l'alliance ſi proche & de la feinte amitié: juſques à menacer de les tuer, s'ils ne ſe rendoient à mon avis. Mon pere me voïant ſi paſſionné acquieſça: Guifroi païa les cent mille ſous, nous donnâmes l'archevêché à ſon fils; & il nous fit ſerment, prenant Dieu à témoin, que s'il étoit nôtre archevêque, comme il l'eſt, ni nous, ni les nôtres, ni l'archevêché n'en ſouffririons aucun dommage. AN. 1056.

Mais quand il a été établi dans le ſiége, & plus avancé en âge, loin d'être mon protecteur comme j'eſperois, il s'eſt élevé contre moi comme un démon: il m'a donné des ſujets d'indignation, bâtiſſant des châteaux, venant contre moi avec une grande armée, & m'a fait une cruelle guerre où environ mille hommes ont été tuez de part & d'autre. Alors il a ôté à Dieu & à ſes ſerviteurs les châteaux & les terres de l'égliſe & celles des chanoines, pour les donner au démon & à ceux qui portoient les armes pour lui: en ſorte que les laïques, qui poſſedent ces biens, les tiennent comme leur patrimoine. Cependant Eribal évêque d'Urgel étant venu à mourir, nôtre archevêque a acquis cet évêché pour Guillaume ſon frere, moïennant cent mille ſous: de quoi j'aurois été fort content, ſi je n'en avois point ſouffert. Mais pour païer cette ſomme, l'archevêque a épuiſé le treſor de ſon égliſe: il a pris les croix, les chaſſes des reliques, les patenes d'or & d'argent, &

AN. 1056. les a envoiées en Eſpagne à des orfevres Juifs. Il a enlevé les livres, les chapes, les dalmatiques & les autres ornemens; & diſſipé le clergé, en ſorte qu'il n'y reſte que des miſerables réduits à la mendicité. Enfin ce qui eſt de plus honteux, il s'eſt mis ſous la protection de la comteſſe d'Urgel, prêtant ſerment entre ſes mains : ce qui l'a rendu trés odieux, non ſeulement à moi, mais à tous les nobles du païs.

Berenger continuë ſa plainte accuſant l'archevêque d'avoir violé la tréve de Dieu, aprés l'avoir jurée, & d'avoir transferé ſon ſiége dans un village : au préjudice de la ville metropolitaine, où toutefois il étoit revenu depuis. Il l'accuſe encore de retenir les droits de ſa femme, ſœur de l'archevêque : puis il continuë. J'ai voulu m'en rapporter au jugement des évêques de ſa province & de l'archevêque d'Arles : ce qu'il a refuſé. J'ai propoſé le jugement du legat apoſtolique & de ce concile, il l'a encore mépriſé. Enfin j'ai appellé à ſaint Pierre & au pape, promettant d'aller ſoûtenir mon droit devant lui. Il n'en a tenu compte, mais il m'a excommunié avec ma femme, mes enfans & toute nôtre terre, ſi cruellement, qu'il a défendu d'y donner le baptême, la communion, ou la ſepulture. Si ce n'étoit la crainte de Dieu nous ferions peu de cas de l'excommunication d'un homme que nous connoiſſons chargé de tant de crimes & anathematiſé par le pape Victor, avec ſixvingt évêques. On croit que c'étoit dans le concile de Florence tenu l'année precedente. Berenger continuë : Nous ſavons que c'eſt un ſimoniaque, qui a vendu tous les ordres qu'il a conferés : particuliere-

Digitized by Google

ment les consecrations d'évêques, qu'il a fait payer jusques à la derniere obole. Si vous ne le croïez pas, demandez à l'évêque de Lodeve & à l'évêque d'Elne; & il n'a point voulu consacrer les églises de ma terre, qu'il n'en eût reçû le salaire; c'est pourquoi je fais cette plainte à vous & à Dieu, & vous demande justice. Si je ne l'obtiens je ne tiendrai compte de son excommunication, & je ne garderai point de tréve dans ma terre. Je prie le pape au nom de Dieu & de saint Pierre de m'absoudre de cette excommunication & de me faire justice de mon évêque : je ne refuse point d'aller jusques à Rome, pour lui il n'ira jamais que lié. On ne sçait point l'effet de cette plainte du vicomte de Narbone. AN. 1056.

XXII. Mort de l'empereur Henri III. Henri IV. roi d'allemagne. *Contin. Herm. Lamb. Schaf. Marian. Scot.*

L'empereur Henri avoit invité le pape à le venir trouver en Saxe, & le reçût à Goslar, où il celebra la fête de la nativité de la Vierge, le huitiéme de Septembre 1056. & la plûpart des seigneurs de son roïaume s'y trouverent. L'empereur passa ensuite à Bothfeld où il tomba malade d'affliction des calamitez publiques. Il demanda pardon à ceux qu'il avoit offensés, pardonna à ceux qui avoient merité son indignation, rendit les terres qu'il avoit usurpées; & fit confirmer par le pape, par les évêques & les seigneurs presens l'élection de son fils Henri reconnu roi, & couronné à Aix-la-Chapelle le vingt-uniéme de Juin 1054. Enfin il mourut aprés sept jours de maladie, le cinquiéme d'Octobre âgé de trente-huit ans, dont il avoit regné dix-sept comme roi & quatorze comme empereur. Il sembloit avoir appellé ce qu'il y avoit de plus grand dans l'empire pour assister à sa mort : car outre le pape, le patriarche d'Aquilée y étoit present, l'é-

Digitized by Google

AN. 1056. vêque de Ratisbone oncle de l'empereur & une infinité d'autres seigneurs ecclesiastiques & laïques. Son corps fut porté à Spire, & enterré prés de son pere & de sa mere dans l'église de Nôtre-Dame qu'il avoit bâtie : mais qui n'étoit pas achevée. On raconte de cet empereur que jamais il ne prenoit les ornemens imperiaux, comme c'étoit l'usage aux grandes fêtes, que par la permission d'un évêque, aprés s'être confessé & avoir reçû la discipline. Il eut pour successeur son fils Henri IV. qui n'avoit pas encore cinq ans, étant né l'onziéme de Novembre 1051. aussi regna-t-il cinquante ans. L'imperatrice Agnés sa mere prit d'abord le gouvernement de l'état ; & dans une grande assemblée qui se tint à Cologne le pape Victor la reconcilia avec le jeune roi Baudoin comte de Flandres & Godefori duc de Loraine ; & pacifia le roïaume autant qu'il lui fut possible.

Vita S. Ann. Colon. 4. cap. 8ur. 4. Dec.

Lamb. an. 1051.

XXIII. Mort de Victor II. Etiene IX. pape.

Il celebra à Ratisbone la fête de Noël avec le roi, puis il retourna en Italie, & mourut en Toscane le vingt-huitiéme de Juillet 1057. aïant tenu le saint siége deux ans trois mois & demi. La nouvelle de sa mort aïant été promptement apportée à Rome par Boniface évêque d'Albane, plusieurs Romains tant du clergé que des citoïens, vinrent trouver le cardinal Frideric abbé du mont Cassin, qui se trouvoit à Rome, & le consulterent sur le choix qu'ils devoient faire d'un pape. Ils passerent en ces deliberations le reste du jour, la nuit entiere & le jour suivant ; & enfin Frideric leur nomma cinq sujets, qu'il connoissoit les plus dignes, entre ceux qui étoient en ces quartiers-là.

Chr. Cass. lib. II. c. 97.

C'étoit Humbert évêque de sainte Rufine, Jean évêque de Veletri, l'évêque de Perouse, l'évêque de Tusculum

Tuſculum & le ſoûdiacre Hildebrand. Les Romains déclarerent, qu'aucun de ceux-là ne leur paroiſſoit convenable, & qu'ils le vouloient élire lui-même: à quoi il leur répondit; qu'il n'en ſeroit que ce qui plairoit à Dieu. Quelques-uns vouloient attendre le retour d'Hildebrand, qui étoit demeuré en Toſcane, où il avoit ſuivi le pape Victor: mais les autres jugerent qu'il ne falloit point differer; & vinrent dés le grand matin trouver l'abbé Frideric à ſaint André de Pallare où il logeoit. Ils l'en tirerent par force & le menerent à l'égliſe de ſaint Pierre aux liens, où ils l'éluerent pape, & le nommerent Eſtienne, parce que c'étoit la fête de ſaint Eſtienne pape le ſecond jour d'Août. Enſuite ils le menerent au palais patriarcal de Latran ſuivi de toute la ville avec des acclamations de joye. Le lendemain, qui étoit un dimanche, tous les cardinaux, le clergé & le peuple, vinrent dés le grand matin le prendre pour le mener à ſaint Pierre, où il fut ſacré avec une allegreſſe publique. AN. 1057.

Frideric étoit frere de Godefroi duc de Lorraine, un des plus grands princes de ce tems. Il fut d'abord archidiacre de Liege, d'où le pape Leon IX. le tira pour l'emmener en Italie & le fit chancelier de l'égliſe Romaine. Ce fut un des trois legars qu'il envoïa à C. P. en 1054. mais Frideric à ſon retour trouva le pape mort, & l'empereur Henri irrité contre lui: à cauſe du duc Godefroi ſon frere, qu'il regardoit comme ſon plus grand ennemi, principalement depuis qu'il eût épouſé Beatrix veuve de Boniface marquis de Toſcane. Pour éviter ſon indignation, Frideric ſe retira au mont-Caſſin, où il fut reçu par l'abbé Richer & embraſſa la vie monaſtique. Richer étant mort *Mabill. ſæc. 6. par. 2. p. 384.* *Sup. n. 44* *Ibid. p. 583.*

AN. 1057. l'an 1055. Pierre doïen du monaſtere, vieillard venerable, fut élû par les moines : mais le pape Victor II. mal ſatisfait que cette élection eût été faite ſans ſa permiſſion, envoïa le cardinal Humbert au mont-Caſſin pour s'en informer. Les anciens proteſterent, que ſuivant la regle & la conceſſion du ſaint ſiege, l'élection de leur abbé n'appartenoit à homme vivant qu'aux moines : que Pierre avoit été élû canoniquement & malgré lui, & qu'ils n'en recevroient point d'autres par ordre de qui que ce fût. Humbert n'eût rien à repondre & ſe retira. Mais enſuite quelques moines aïant excité du tumulte, Pierre ceda volontairement ; & Humbert aïant fait aſſembler le chapitre, le moine Frideric fut élû d'un conſentement unanime le vendredi d'aprés la pentecôte vingt-troiſiéme de Mai 1057. Il alla auſſi-tôt en Toſcane trouver le pape, qui de cardinal diacre le fit prêtre du titre de ſaint Chryſogone, qui lui donna la benediction abbatiale, que ſuivant l'ancienne coûtume l'abbé du mont-Caſſin ne devoit recevoir que du pape. Frideric aïant enſuite pris congé du pape, revint à Rome prendre poſſeſſion de ſon titre de ſaint Chryſogone : mais il n'y avoit pas ſejourné un mois quand il fut ordonné pape ſous le nom d'Eſtienne IX.

Il demeura quatre mois à Rome, où il tint pluſieurs conciles, pour empêcher principalement les mariages des prêtres & des clercs, & les mariages inceſtueux entre parens. Il chaſſa tous ceux du clergé qui avoient été incontinens depuis la défenſe du pape Leon IX. Quoi qu'ils euſſent quitté leurs femmes & embraſſé la penitence : il voulut qu'ils ſortiſſent du ſanctuaire pour un tems, & n'euſſent

Petr. Dam. ad epiſc. Taur. opuſc. XVIII. c. 7.

Digitized by Google

plus d'eſperance de pouvoir celebrer la meſſe. Le pape retourna au mont-Caſſin à la ſaint André, & y paſſa deux mois & plus juſques à la fête de ſainte Scolaſtique dixiéme de Février. Là il s'appliqua particulierement à banir le vice de proprieté, qui depuis pluſieurs années s'étoit inſenſiblement gliſſé dans ce monaſtere. Il avoit gardé le titre d'abbé: mais étant tombé dangereuſement malade vers Noël, & croïant mourir, il fit élire pour ſon ſucceſſeur le moine Didier, qui fut auſſi pape. AN. 1057.

XXIV. Pierre Damien évêque. *Vita Pet. c. 14.*

Eſtienne IX. connoiſſant le merite de Pierre Damien, le tira de ſa ſolitude & le fit évêque d'Oſtie & premier des cardinaux, comme tres-digne de l'épiſcopat & tres-neceſſaire aux affaires de l'égliſe. Le pape, les évêques & tous ceux qui aimoient l'égliſe en jugeoient ainſi: mais Pierre ne pouvoit ſe reſoudre à quitter ſa retraite, & reſiſtoit de tout ſon pouvoir. Il fallut en venir à le menacer d'excommunication, s'il s'obſtinoit davantage; & le pape lui prenant la main, lui donna l'anneau & le bâton paſtoral pour marque qu'il épouſoit l'égliſe d'Oſtie: mais il ſe plaignit toûjours de la violence qu'on lui avoit faite, ne cherchant qu'à ſe décharger de l'épiſcopat.

On peut rapporter à ce tems de ſa promotion la lettre qu'il écrivit aux évêques ſes confreres: c'eſt-à-dire aux ſept évêques cardinaux, qu'il appelle évêques de l'égliſe de Latran, parce que c'étoit ceux qui avoient droit d'y officier au lieu du pape. On les nommoit auſſi Collateraux, comme étant ordinairement à ſes côtez, Hebdomadiers, comme ſervant tour à tour par ſemaine. Cette lettre commence par une lamentation ſur les maux de l'égliſe. Sa diſcipline, dit-il, *Cod. Vat. ap. Baron. an. 1057. lib. 2. ep. 4*

Digitized by Google

AN. 1507. eſt preſque par tout negligée : on ne rend point aux évêques le reſpect qui leur eſt dû ; on foule aux pieds les canons, & on ne travaille qu'à ſatisfaire la cupidité. Ceux qui portent le nom de Chrétiens vivent judaïquement. Il montre enſuite que l'épiſcopat ne conſiſte pas dans la pompe exterieure, la magnificence des habits, l'or & les fourures precieuſes dont on uſoit alors, les chevaux fringans, la nombreuſe ſuite des cavaliers armez : mais dans la pureté de la vie & l'exercice de toutes les vertus.

Il inſiſte ſur cette parole de l'apôtre, que l'évêque
1. Tim. III. 2. doit être irreprehenſible, & ajoûte : Malheur à ceux qui menant une vie blâmable ſe rendent encore plus criminels, en deſirant une place où on doit vivre ſans reproche. Tels ſont ceux qui oubliant leur patrie, ſuivent les armées des rois dans des païs barbares & inconnus : l'amour des dignitez periſſables a plus de pouvoir ſur eux que la promeſſe des recompenſes celeſtes ; & pour obtenir à la fin le pouvoir de commander ils ſe ſoumettent à une dure ſujettion. Il leur en couteroit moins, s'ils donnoient une fois de l'argent pour acheter ces dignitez. Car comme il y a trois ſortes de preſens, il y a trois ſortes de ſimonies : celle de la main en donnant de l'argent, celle des ſervices, celle de la langue par les flateries. Or ceux qui ſuivent ainſi les princes dans leurs voïages commettent toutes les trois.

Chr. Caſſ. lib. III. c. 9. Le pape Eſtienne IX. avoit réſolu de garder toute ſa vie l'abbaïe du mont-Caſſin ; c'eſt-pourquoi aïant approuvé l'élection du moine Didier, il ne changea pas le deſſein qu'il avoit pris de l'envoïer ſon legat prés de l'empereur de C. P. mais il ordonna que ſi

Didier revenoit de ce voïage, lui vivant, il lui donneroit le gouvernement de l'abbaïe : si le pape mouroit avant le retour de Didier, celui-ci seroit reconu pour abbé sans difficulté. Le pape envoïa avec lui Estienne cardinal & Mainard depuis évêque de sainte Rufine, les chargea de lettres pour l'empereur de C. P. & leur recommanda de revenir au plûtôt, aprés avoir accompli leur legation. C'étoit au commencement de l'année 1058. AN. 1058.

XXV. Mort de Theodora. Isaac Comnene empereur. *Cedr. p. 791. Zonar. lib. XVII. c. 29.*

L'empereur de C. P. étoit alors Isaac Comnene. La vieille Theodora étant demeurée seule imperatrice aprés la mort de Constantin Monomaque, c'est à-dire au commencement de Decembre 1054. ne déclara point d'empereur par le conseil de ses eunuques, qui sous son autorité disposoient de tout, s'étant fait donner les plus grandes charges. Nonobstant son grand âge elle se flatoit d'un long regne, fondée sur son corps robuste & sur les promesses de quelques moines, suivant lesquelles elle devoit vivre des siecles : toutefois elle ne regna qu'un an & neuf mois. Leon d'Acride archevêque des Bulgares étant mort, elle mit à sa place le moine Theodule natif d'Icone & abbé du monastere de saint Mocius, ignorant des sciences profanes, mais trés-savant dans la theologie & trés-vertueux. Theodora regna donc pendant toute l'année 1055. & jusques au vingt-deuxiéme d'Aoust 1056. l'an du monde 6564. indiction neuviéme, qu'elle mourut sans avoir été mariée, & en elle finit la race de Basile Macedonien. *Stylitz.*

Comme elle étoit à l'extremité, ses eunuques l'engagerent à déclarer empereur le patrice Michel Strationique, qui étoit tres-vieux & ne savoit que la guerre,

AN. 1058. étant aureſte incapable du gouvernement. Auſſi s'éleva-t-il bien-tôt des revoltes contre lui, & enfin le dixiéme de Juin de l'an 1057. 6565. indiction dixiéme, Iſaac Comnene fut déclaré empereur. Michel voulut quelque tems ſoûtenir la guerre contre lui : mais il fut obligé de ceder l'empire avant deux mois. Comme on vit Iſaac proche de C. P. pluſieurs patrices allerent à ſainte Sophie ſuivis de quantité d'autres perſonnes le dernier jour d'Août dés le grand matin : criant au patriarche qu'il deſcendît, parce qu'ils avoient à le conſulter ſur une affaire importante. C'étoit toûjours Michel Cerularius. Il s'étoit enfermé, & refuſant de deſcendre, il leur envoïa ſes neveux pour lui rapporter ce qu'ils deſiroient. Les ſeditieux les menacerent de les étrangler ſi le patriarche ne deſcendoit auſſitôt. Il deſcendit revêtu des ornemens pontificaux, témoignant une grande indignation de la violence qu'on lui faiſoit. Ils le porterent dans l'égliſe prés de l'autel, & d'abord ils le prierent de retirer de l'empereur Michel le ſerment qu'ils lui avoient fait par écrit : mais incontinent aprés ils proclamerent Comnene empereur, déclarant ennemis de l'état tous ceux qui n'y conſentoient pas. Le patriarche Michel fut le premier à témoigner qu'il l'aprouvoit, auſſi-bien que Thedore patriarche d'Antioche qui étoit preſent ; & qui dit qu'il falloit abatre les maiſons des grands, qui ne l'approuveroient pas.

Le patriarche de C. P. envoïa dire à Comnene de venir inceſſamment, & de lui tenir compte du ſervice qu'il lui avoit rendu : mais pour Michel Strationique, il lui fit dire de ſortir du palais, où il n'avoit plus que faire. Ainſi on vit clairement que Michel

Digitized by Google

Cerularius avoit joüé la comedie, & qu'il étoit non-seulement complice, mais auteur de la revolte. Michel Strationique demanda aux métropolitains qui vinrent lui proposer de quitter l'empire, quelle récompense le patriarche lui promettoit. Le roïaume du ciel, repondirent-ils. Aussi-tôt il quitta la pourpre & les autres marques de la dignité imperiale, & descendit du palais. Comme s'il y eût eu un grand merite à ceder l'empire quand il ne pouvoit plus le garder. Il avoit regné un ans & dix jours. Le lendemain premier de Septembre Comnene arriva à C. P. & fut couronné solemnellement dans la grande église par le patriarche. AN. 1058.

Isaac Comnene étoit d'une ancienne famille que l'on croit originaire d'Italie. Son pere Manuel eut le gouvernement de tout l'Orient sous l'empereur Basile Bulgaroctone; & mourut avant ce prince, à qui en mourant il recommanda ses enfans. Il avoit deux fils Isaac & Jean, que son frere étant devenu empereur fit curopalate, puis grand domestique, & dont la posterité donna plusieurs empereurs. Isaac étoit homme de guerre, & s'appliqua à reparer la foiblesse des regnes précedens & l'épuisement des finances. Pour cet effet il retrancha les revenus de quelques monasteres; & aprés avoir fait calculer ce qui leur suffisoit pour vivre suivant la pauvreté qu'ils avoient vouée, il leur ôta le surplus & l'appliqua au profit de l'état. Les uns traittoient cette conduite d'impieté & de sacrilege, les autres disoient que c'étoit bien fait, d'ôter aux moines l'occasion de vivre dans les delices & d'inquieter leurs vosins. *Cang. famil. Biz. 28.* *Curopal p. 808.*

L'empereur Isaac rendit à la grande église de C. P. *p. 807.*

Digitized by Google

AN. 1058. la liberté de gouverner par elle-même ses affaires, sans que l'empereur s'en mêlat ; & au lieu que c'étoit lui auparavant qui établissoit des économes pour les revenus & des gardiens du trésor de l'église : il laissa le tout au patriarche, tant pour le choix des personnes que pour la disposition des choses. Il réduisit aussi à l'ancienne coûtume les droits des évêques, soit pour les ordinations, soit pour les redevances des paroisses. Savoir pour l'ordination d'un simple clerc ou d'un lecteur une piece d'or, trois pour un diacre, trois pour un prêtre, faisant sept en tout. Pour une paroisse de trente feux une piece d'or, deux d'argent, un mouton & le reste qui est spécifié : les autres paroisses à proportion. On voit ici que chez les Grecs, les ordinations n'étoient pas gratuites.

Jus. Græc. Rom. lib 2. p. 121. v. Cang. Glos. sat. Gr. p. 178.

XXVI. Mort de Michel Cerularius. Consts. Lichudes patr. de C. P. *Curopal. p. 808.*

Le patriarche Michel Cerularius se fiant à l'amitié de l'empereur, qu'il croïoit sans bornes, lui demandoit continuellement & d'une maniere odieuse : jusques à user de menaces quand il étoit refusé, & dire, qu'il sauroit bien abattre l'édifice qu'il avoit élevé. Il entreprit même de porter la chaussure d'écarlate qui étoit une marque imperiale : soûtenant qu'il y avoit peu ou point de difference entre l'empire & le sacerdoce. L'empereur aïant appris qu'il tenoit sourdement de tels discours, résolut de le prévenir ; & prit l'occasion de la fête des arcanges, qui obligeoit le patriarche à sortir de C. P. pour l'aller celebrer en leur église. J'entends la fête de saint Michel que les Grecs font le sixiéme de Septembre. L'empereur envoïa des Barangues, c'est-à-dire des Anglois de sa garde, qui enleverent honteusement le patriarche de son trône, le mirent sur un mulet & le menerent avec ses neveux jusques

Digitized by Google

jusques au bord de la mer, l'embarquerent & le conduisirent à Proconese lieu de son exil. Ensuite l'empereur aïant examiné avec quelques métropolitains la maniere de le déposer, lui envoïa dire qu'il prévint par sa renonciation l'affront d'être dépose dans un concile. Le patriarche répondit avec tant de fermeté, que l'empereur desesperoit de le faire déposer : mais comme il étoit en cet embarras le patriarche mourut. Alors l'empereur se repentit de l'avoir mal-traité, & le fit enterrer honorablement dans son monastere. Il fut même touché d'un miracle, que l'on prétendoit être arrivé à la main du patriarche : dont les doigts étoient demeurez croisez, comme pour donner la benediction. AN. 1058.

On élût à sa place patriarche de C. P. Constantin Lichudes protovestiaire ou maître de la garderobe, qui avoit déja eu le suffrage des metropolitains, du clergé & du peuple. C'étoit un homme qui avoit beaucoup brillé dans les affaires de la cour & de l'état, depuis le regne de Constantin Monomaque, & y avoit acquis beaucoup de gloire. Comme son élection étoit contestée: l'empereur voulut profiter de l'occasion pour se rendre maître des élections; & aprés que Constantin fut ordonné prêtre, il fit differer son sacre jusques à ce qu'il se fût justifié dans un concile. Mais Constantin voïant l'intention de l'empereur, donna les éclaircissemens que l'on desiroit : en sorte qu'il n'y eût plus de pretexte pour differer son ordination. Il fut fort liberal & étendit ses soins, non seulement sur les ecclesiastiques, mais encore sur tout le peuple.

XXVII. Mort d'Estienne IX. *Chr. Cass. lib. II. c. 58.*

Le pape Estienne IX. retournant du mont-Cassin à Rome le dixiéme de Février 1058. emmena avec lui le

AN. 1058. moine Alfane élû archevêque de Salerne, qu'il ordonna prêtre aux quatre-tems du mois de Mars, & archevêque le dimanche ſuivant. Peu de tems aprés il manda au prevôt du mont-Caſſin, de lui apporter le plus promptement & le plus ſecretement qu'il pourroit, tout ce qu'il y avoit d'or & d'argent au treſor du monaſtere : promettant d'en renvoïer bien-tôt beaucoup davantage. Car il ſe préparoit à aller en Toſcane conferer avec le duc Godefroi ſon frere, à qui l'on diſoit qu'il deſtinoit la couronne imperiale : puis il devoit revenir avec lui chaſſer d'Italie les Normans, qu'il haïſſoit extrêmement. Les moines du mont-Caſſin aïant reçû cet ordre du pape en furent fort conſternez, & ne laiſſerent pas de l'executer dés le lendemain. Le pape aïant vû le treſor qu'on lui avoit apporté, fut ſaiſi de fraïeur ; & touché de l'affliction des freres & d'une viſion qu'avoit euë un d'entre eux, il ſe repentit, verſa des larmes & renvoïa le treſor, prenant ſeulement une image greque qu'il avoit apportée de C. P. Au contraire il fit, ſoit devant, ſoit aprés, pluſieurs riches preſens au mont-Caſſin.

c. 99.

c. 102.

c. 100. Enſuite aïant aſſemblé dans l'égliſe les évêques, le clergé & le peuple Romain : il ordonna tres-expreſſément, que s'il venoit à mourir pendant l'abſence du ſoûdiacre Hildebrand, que l'on envoïoit à l'imperatrice pour des affaires d'état, on ne fît point d'élection, mais qu'on laiſſât vaquer le ſaint ſiege juſques au retour d'Hildebrand, pour en diſpoſer par ſon conſeil. Le pape Eſtienne partit alors pour la Toſcane : mais peu de tems aprés il tomba ſubitement malade & mourut à Florence le vingt-neuviéme de Mars 1058. Il fut aſſiſté à la mort par ſaint Hugues abbé de Clu-

Vita S. Hug.

gni, qui se trouva présent, & enterré avec honneur dans la cathedrale. On dit même qu'il se fit des miracles à son tombeau. AN. 1058.

XXVIII. Benoist antipape.

Cependant à Rome Gregoire fils d'Alberic comte de Tusculum & Girard de Galere, aïant appris la mort du pape, s'assemblerent de nuit avec quelques-uns des plus puissans de la ville, suivis d'une troupe de gens armez; & élurent pour pape Jean évêque de Veletri qu'ils nommerent Benoist. Pierre Damien voulant observer le decret du pape Etienne, s'opposa à cette élection avec les autres cardinaux, prononçant anathême contre ceux qui l'avoient faite. Mais comme ils étoient les plus forts, Pierre & les autres opposans furent obligez à s'enfuir & se cacher en divers lieux. C'étoit à Pierre Damien en qualité d'évêque d'Ostie à sacrer le pape: mais en son absence Gregoire & ceux de son parti prirent son archiprêtre, l'emmenant de force, & le contraignirent de couronner Benoist le dimanche de la passion cinquiéme d'Avril 1058. Il tint le saint siége prés de dix mois. Il donna le pallium à Stigand archevêque de Cantorberi, qui n'avoit pû l'obtenir des papes legitimes. Ce prélat qui avoit déja quitté un moindre évêché pour passer à celui de Vincheſtre, abusa de la simplicité du bon roi Edoüard, pour se faire donner l'archevêché sans quitter l'évêché, outre plusieurs abbaïes. Il étoit habile pour les affaires temporelles, mais sans lettres, comme étoient alors presque tous les évêques d'Angleterre: ainsi il traitoit les affaires de l'église comme celles de l'état, & ne songeoit qu'à satisfaire son ambition & son avarice, trafiquant publiquement des évêchez & des abbaïes. Il tint dix-sept ans le siége de Cantorberi;

Cbr. Cas. c. 101.

Malmesbur. pontif. lib. 1. p. 204.

AN. 1058. & n'aïant pû obtenir le pallium, quoique l'argent eût beaucoup de pouvoir à Rome, il s'avisa de reconnoître pour pape ce Benoist, dont les autres archevêques se moquoient; & Benoist lui en sçut tant de gré, qu'il lui envoïa le pallium. Les Romains donnerent par mépris à Benoist le surnom de Mincio ou plûtôt Minchione, qui en Italien signifie un stupide.

Petr. Dam. opusc. XX, *c.* 3.

Chr. Cass. lib. III, c. 9 10.

L'abbé Didier & les deux autres legats du pape Estienne IX. attendoient à Bari le vent favorable pour passer à C. P. quand vers le soir du dimanche des Rameaux arriverent des moines du mont-Cassin, qui lui apprirent la mort du pape, le priant au nom de toute la communauté, de revenir incessamment au monastere, pour en prendre le gouvernement. Il partit dés le lendemain, & craignoit d'être arrêté par les Normans: mais au contraire Robert Guischard leur chef lui donna un sauf-conduit & des chevaux. Il arriva au mont-Cassin le jour de Pâques de grand matin, & le jour-même il fut mis en possession de l'abbaïe par le cardinal Humbert, qui s'y étoit retiré, n'osant demeurer à Rome à cause des schismatiques.

XXIX. Nicolas II. pape.

c. 13.

Quand Hildebrand fut revenu de son ambassade auprés de l'imperatrice; & qu'il eût appris l'élection que l'on avoit faite à Rome, contre la défense expresse du pape Estienne: il s'arrêta à Florence, écrivit aux Romains les mieux intentionnez, & aïant reçû leur consentement sans restriction, il élût pape Gerard évêque de Florence né dans le roïaume de Bourgogne. Cette élection se fit paisiblement à Siene, avec le secours de Godefroi duc de Lorraine & de Toscane; & Gerard fut nommé Nicolas II. Les seigneurs Romains envoïerent cependant en Allemagne, pour

Lambert. an. 1059.

Digitized by Google

assurer le roi qu'ils lui garderoient la foi qu'ils avoient promise à son pere ; & que c'étoit dans cette intention qu'ils avoient laissé le saint siége vacant jusques alors : le priant d'envoïer qui il voudroit, parce que l'intrusion faite contre les regles, n'empêchoit point une élection legitime. Le roi, de l'avis des seigneurs, approuva l'élection de Gerard, agreable aux Romains & aux Allemans, & ordonna au duc Godefroi de le mener à Rome. AN. 1058.

Pierre Damien fut consulté sur le sujet de ces deux élections, par un archevêque, à qui il répondit ainsi : Celui qui tient à present le saint siége, il parle de l'anti-pape Benoist, est simoniaque, à mon avis, sans qu'on puisse l'excuser : puisque, nonobstant nos oppositions, c'est-à-dire, de tous les évêques cardinaux, & sans avoir égard à nos anathêmes, il a été introniſé de nuit & en tumulte, avec des troupes de gens armez. Ensuite on eut recours aux largesses, on distribua de l'argent au peuple par les quartiers & les ruës : on entendoit par toute la ville forger de la monoïe, & on emploïoit pour les disciples de Simon le tresor de saint Pierre. Quant à ce qu'il allegue pour sa défense, qu'il a été contraint : bien que je n'en sois pas bien éclairci, je ne veux pas tout-à-fait en disconvenir. Car cet homme est si stupide, que l'on peut croire qu'il n'a pas sçû ce que l'on machinoit pour lui : mais il est coupable de demeurer volontairement dans le bourbier où on l'a jetté malgré lui. *III. epist. 4.*

Or pour ne pas m'étendre sur sa promotion, tandis que nous autres évêques cherchions à nous cacher en divers lieux, un prêtre de l'égliſe d'Ostie, qui ne sait pas lire une page, même en épelant, fut enlevé de

Digitized by Google

AN. 1058. force par ces ſatellites de ſatan, pour mettre ſur le ſaint ſiége celui qu'ils avoient élû. Vous voïez bien, vous qui ſavez les canons, que ce ſeul article ſuffit pour le condamner. Car s'il faut dépoſer le prêtre qui a fait la fonction d'évêque, que deviendra celui qu'il a ordonné ? On pouvoit répondre que Jean étant déja évêque de Veletri, il ne s'agiſſoit que de l'introniſer, ce qu'un prêtre pouvoit faire.

Pierre Damien rapporte enſuite la défenſe que le pape Eſtiene avoit faite, de proceder à l'élection avant le retour d'Hildebrand : puis il ajoûte, parlant de Gerard : Quant au pape élû, voici ce qui m'en ſemble. Il eſt ſuffiſamment lettré, d'un eſprit vif, de mœurs pures au deſſus du ſoupçon, fort aumônier. Je n'en dis pas davantage, pour ne paroître pas aimer le particulier plus que le public. Au contraire, ſi l'autre peut bien expliquer une ligne je ne dirai pas d'un pſeaume, mais d'une homelie, je ne reſiſte plus, & je lui baiſe les pieds. Quant à ce que vous m'avez mandé de vous écrire ſecretement pour ne me pas expoſer : à Dieu ne plaiſe que dans une telle affaire je craigne de ſouffrir les plus rudes traitemens. Au contraire je vous prie de rendre publique cette lettre, afin que tout le monde ſache ce que l'on doit penſer de ce peril commun.

Geſta. Rom. pont. ap. Baron. an. 1059.

Aprés que le pape Nicolas II. eût été élû, il tint conſeil avec Hildebrand & avec les cardinaux, de ce qu'il y avoit à faire au ſujet de l'anti-pape, & il fut réſolu de tenir un concile à Sutri ville du Patrimoine, où l'on appelleroit, non ſeulement les évêques de Toſcane & de Lombardie, mais le duc Godefroi & le chancelier Guibert : ce qui fut executé ſans delai.

Digitized by Google

L'anti-pape l'aïant appris, fut touché de remors, quitta le saint siége & retourna en sa maison; & quand le pape Nicolas en fut bien informé, il tint conseil avec les cardinaux & alla à Rome avec eux & avec le duc Godefroi, mais paisiblement & sans troupes. C'étoit au mois de Janvier 1059. le pape Nicolas fut reçu à Rome par le clergé & le peuple avec l'honneur convenable, & mis dans le saint siége par les cardinaux, suivant la coûtume. Quelques jours aprés, l'anti-pape Jean, par l'entremise de quelques personnes, vint se presenter au pape; & se jettant à ses pieds, il protesta qu'on lui avoit fait violence, ne niant pas toutefois, qu'il étoit un usurpateur & un parjure. Le pape leva l'excommunication prononcée contre lui, mais à condition qu'il demeureroit à sainte Marie majeure, dépossé de l'épiscopat & de la prêtrise. Le schisme fut ainsi terminé, mais il restoit au pape une grande peine, que les capitaines établis par les papes, retenoient par force la seigneurie de Rome, & les droits de l'église qu'ils avoient usurpez. AN. 1059.

XXX. L'abbé Didier cardinal. *Chr. Cass. III. c. 33.*

Ensuite le pape envoïa au mont-Cassin, dire à l'abbé Didier de venir au plûtôt à sa rencontre, comme il alloit dans la Marche. L'abbé le rencontra au monastere de farfe, & en fut reçu avec de grands témoignages d'amitié. De là il le suivit à Ossimo, où le sixiéme de Mars, qui étoit le second samedi de carême, le pape l'ordona prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, & le lendemain dimanche, il lui donna la benediction abbatiale avec une ample confirmation des privileges du monastere. De plus il le fit son vicaire pour la reformation de tous les monasteres dans la Campanie, la Principauté, la Poüille & la Calabre.

Digitized by Google

AN. 1059. L'abbé Didier, qui fut un des grands personnages de ce siecle, étoit de l'illustre famille des princes de Benevent. Dés l'enfance il fréquentoit les églises, écoûtoit volontiers les saintes lectures, & s'en entretenoit avec des personnes pieuses : mais son pere qui n'avoit que lui, vouloit l'engager dans le monde, & si-tôt qu'il fut en âge il le fiança avec une fille noble contre son inclination. Peu de tems aprés le pere aïant été tué par les Normans, le jeune Daufier, car c'étoit le premier nom de Didier, âgé d'environ vingt ans, resolut de se retirer secretement ; & par le secours d'un moine nomé Jaquint, il se déroba de ses parens, & reçut l'habit monastique de la main d'un saint ermite nomme Santari. Mais ses parens l'aïant découvert, lui arracherent le saint habit, & le ramenerent par force à Benevent : où il demeura prés d'un an étroitement gardé dans la maison de sa mere. Il s'échapa toutefois & vint à Salerne trouver le prince Gaimar son parent, & lui dit : Puisque je ne puis être moine en mon païs, souffrez que le sois ici sous vôtre protéction. Gaimar admirant la résolution de ce jeune homme, lui promit ce qu'il desiroit, sur tout de ne le point rendre à ses parens malgré lui. Ainsi Daufier demeura quelque tems au monastere de la Trinité de Cave prés de Salerne. Enfin Landulfe prince de Benevent cedant aux importunitez de la mere, vint lui-même à Salerne & le ramena : à condition qu'il auroit la liberté de vivre au monastere de sainte Sophie prés de Benevent. Il y fut reçu avec plaisir par l'abbé Gregoire, qui lui changea son nom en celui de Desiderius ou Didier

Chr. Gasf. lib. III. c. 1. 2. &c. Acta SS. Ben. sec. 6. p. 386.

Aïant

Digitized by Google

Aïant vécu quelques années dans ce monaſtere avec grande édification, il paſſa à celui de Tremite dans une iſle de la mer Adriatique, dite autrefois de Diomede: mais voïant que l'abbé le vouloit mettre à ſa place, il s'en retira & demeura trois mois avec des ermites: enfin par ordre du pape il revint à ſainte Sophie. C'étoit Leon IX. qui peu de tems aprés étant venu à Benevent, connut le merite de Didier, par le cardinal Humbert & le chancelier Frideric, & le prit tellement en amitié, que ſouvent il le faiſoit ſervir à l'autel, & chanter l'évangile à ſa meſſe. Enſuite Didier alla à Salerne, pour ſe faire traiter d'une grande maladie cauſée par ſes abſtinences & ſes veilles. Il y fit amitié avec Alfane clerc tres-noble & trés-ſage, lui perſuada d'embraſſer la vie monaſtique, & l'emmena à ſainte Sophie de Benevent. AN. 1059.

Victor II. aïant ſuccedé à Leon IX. Alfane craignit ſon indignation, parce que ſes freres étoient accuſés de la mort de Guaimar prince de Salerne; & voulut eſſaïer de gagner ſes bonnes graces: eſperant d'y réuſſir par le moyen du chant qu'il ſavoit en perfection, & de la medecine dont il avoit auſſi une grande connoiſſance, & dont il avoit apporté quelques livres de Salerne. Aïant donc compoſé & préparé autant qu'il pût de medicaments, il alla à la ſuite de l'archevêque de Benevent, trouver le pape à Florence & y emmena Didier. Les deux amis acquirent bien-tôt une grande familiarité auprés du pape: mais Didier conſiderant que le ſejour en cette cour ne convenoit point à ſa profeſſion, perſuada à Alfane de s'en retirer. Ils vinrent ſe proſterner aux pieds du pape, lui demandant leur congé, & la per-

AN. 1059. miſſion de paſſer au mont-Caſſin pour y vivre plus regulierement ; & l'aïant obtenuë ils s'acheminerent à ce monaſtere avec deux moines que l'abbé Pierre avoit envoïez au pape, pour lui faire ſavoir ſon élection. Didier & Alfane y demeurerent quelque tems, ſe faiſant aimer de tous les freres : puis Giſulfe prince de Salerne demanda Alfane pour être abbé de ſaint Benoît prés la même ville, & enfin pour en être archevêque, comme j'ay dit. Il eſt celebre entre les auteurs eccleſiaſtiques de ce ſiecle pour pluſieurs ouvrages qu'il compoſa. Didier fut envoïé au monaſtere de ſaint Benoît de Capouë, pour le gouverner comme prevôt, & en renouvella l'égliſe : enſuite l'abbé Frideric étant devenu pape ſous le nom d'Eſtienne IX. le fit venir à Rome, & peu de tems aprés il fut lui-même élû abbé & deſtiné à la legation de C. P. Il renouvella tous les bâtimens du mont-Caſſin, & en fut compté pour le quatriéme reſtaurateur aprés ſaint Benoît, Petronax & Aligerne.

Sup. n. 26.

XXXI. Concile de Rome.

Au mois d'Avril de la même année 1059. indiction douziéme, le pape Nicolas II. tint à Rome un concile, où ſe trouverent cent treize évêques, avec des abbez, des prêtres & des diacres. C'étoit au palais de Latran dans la baſilique de Conſtantin, les ſaints évangiles étoient propoſez. Quand on fut aſſis, le pape dit : Vous ſavez, mes freres, comme aprés la mort d'Etienne mon predeceſſeur le ſaint ſiege a été expoſé aux inſultes des ſimoniaques, enſorte que l'égliſe même ſembloit être en peril. Afin donc de prévenir de tels accidents, nous ordonnons ſuivant l'autorité des peres, que le pape venant à mourir, les évêques cardinaux traitent enſemble les pre-

To. 9. conc. p. 11. 5 Grat. diſt. 23. c. 1.

Digitized by Google

miers de l'élection, qu'ils y appellent enſuite les clercs cardinaux, & enfin que le reſte du clergé & le peuple y donne ſon conſentement. Nous devons ſurtout nous ſouvenir de cette ſentence du bienheureux Leon nôtre prédeceſſeur : Il n'y a point de raiſon de compter entre les évêques ceux qui ne ſont ni élûs par le clergé, ni demandez par le peuple, ni conſacrez par les évêques de la province avec le jugement du métropolitain. Et comme le pape n'a point de métropolitain, les évêques cardinaux en tiennent la place. AN. 1059.

On choiſira dans le ſein de l'égliſe même, s'il s'y trouve un ſujet capable, ſinon dans une autre, ſauf l'honneur dû à nôtre cher fils Henri, qui eſt maintenant roi, & qui ſera s'il plaît à Dieu empereur, comme nous lui avons déja accordé ; & on rendra le même honneur à ſes ſucceſſeurs, à qui le ſaint ſiege aura perſonnellement accordé le même droit. Que ſi le pouvoir des méchans prévaut juſques à empêcher qu'on ne puiſſe faire dans Rome une élection pure & gratuite : les cardinaux évêques avec le reſte du clergé, & les laïques catholiques, quoi qu'en petit nombre, auront droit d'élire le pape dans le lieu qu'ils jugeront le plus convenable. Que ſi aprés l'élection la guerre, ou quelque autre obſtacle venant de la malice des hommes, empêche que l'élû ne ſoit introniſé dans le ſaint ſiege ſuivant la coûtume : il ne laiſſera pas, comme vrai pape, d'avoir l'autorité de gouverner l'égliſe Romaine, & de diſpoſer de tous ſes biens : comme nous ſavons que ſaint Gregoire l'a fait avant ſa conſecration.

Si quelqu'un eſt élû, ordonné, ou introniſé au

AN. 1059. mépris de décret, qu'il ſoit anathematiſé & dépoſé avec tous ſes complices, comme ante-chriſt, uſurpateur & deſtructeur de la Chrêtienté ; & que toute audiance lui ſoit déniée ſur ce point. On ajoûte quantité de maledictions contre les infracteurs de ce decret : qui fut ſouſcrit par le pape, par Boniface évêque d'Albane, Humbert de ſainte Rufine, Pierre d'Oſtie, qui eſt Pierre Damien, & d'autres évêques au nombre de ſoixante & ſeize, avec les prêtres & les diacres. On fait ici paſſer pour un privilege perſonnel le droit de l'empereur, pour approuver l'élection du pape, quoi que dans la ſuite de cette hiſtoire nous aïons vû ce droit établi depuis pluſieurs ſiecles. Il ſemble que la cour de Rome vouloit ſe prévaloir de la minorité du roi Henri.

to. 9. conc. p. 1099. En ce même concile de Rome on fit treize canons, dont le premier n'eſt que l'abregé de ce decret touchant l'élection du pape. Enſuite on défend *c. 3.* d'entendre la meſſe d'un prêtre, que l'on ſait certainement avoir une concubine. Tout prêtre, diacre, ou ſoûdiacre, qui depuis la conſtitution du pape Leon, aura pris ou gardé une concubine, on lui défend de celebrer la meſſe, y lire l'évangile ou l'épitre, demeurer dans le ſanctuaire pendant l'office, ou rece- *c. 4.* voir ſa part des revenus de l'égliſe. Ceux qui ont gardé la continence, ſuivant la même conſtitution, mangeront & dormiront enſemble prés des égliſes pour leſquelles ils ſont ordonnez ; & mettront en commun tout ce qu'il leur vient de l'égliſe, s'étu- *c. 5.* diant à pratiquer la vie commune & apoſtolique. C'eſt l'origine des chanoines reguliers. Défenſe à *c. 7.* un prêtre de tenir enſemble deux égliſes : défenſe de

Digitized by Google

prendre l'habit monaſtique dans l'eſperance d'être abbé. AN. 1059.

On fit auſſi dans ce concile un decret particulier contre les ſimoniaques, portant qu'ils ſeroient dépoſez ſans miſericorde. Quant à ceux, ajoûte le pape, qui ont été ordonnez gratuitement par des ſimoniaques : nous décidons la queſtion agitée depuis long-tems, en leur permettant par indulgence de demeurer dans les ordres qu'ils ont reçus. Car la multitude de ceux qui ont été ainſi ordonnez, eſt ſi grande, que nous ne pouvons obſerver à leur égard la rigueur des canons. Toutefois nous défendons tres-expreſſément à nos ſucceſſeurs, de prendre pour regle cette indulgence, que la neceſſité du tems nous a extorqueée. Mais à l'avenir, ſi quelqu'un ſe laiſſe ordonner par celui qu'il ſait être ſimoniaque, l'un & l'autre ſera dépoſé. p. 1100. p. 1096. ep. 8.

En conſequence de ces decrets du concile de Rome, le pape écrivit une lettre aux évêques, aux clercs, & à tous les fideles de Gaule, particulierement d'Aquitaine & de Gaſcogne, où il marque une partie de ce qui y avoit été ordonné : apparemment ce qui étoit le plus neceſſaire pour ces provinces : ſavoir le decret contre les clercs mariez, qu'il traite de Nicolaïte, avec l'ordonnance pour la vie commune des clercs continents. Les clers & les moines apoſtats qui quittent la tonſure & renoncent à leur profeſſion, ſeront excommuniez. Excommunication contre ceux qui pillent les pellerins, les clercs, les moines, les femmes & les pauvres ſans armes ; & contre ceux qui violent la franchiſe des égliſes à ſoixante pas à l'entour, & des chapelles à trente pas.

Digitized by Google

AN. 1509.

XXXII. Retractation de Berenger. *Lanfr. de corp. & s. l. 2.*

Berènger étoit venu à Rome sous ce pontificat, se fiant à la protection de ceux qu'il avoit gagnez par ses bienfaits. Toutefois il n'osa défendre ses sentimens, & pria le pape Nicolas, & ce concile de cent treize évêques de lui donner par écrit la foi qu'il falloit tenir. La commission en fut donnée au cardinal Humbert, qui dressa la confession de foi en ces termes: Moi Berenger indigne diacre de l'église de saint Maurice d'Angers, connoissant la vraye foi apostolique, j'anathématise toutes les heresies, principalement celle dont j'ay été accusé jusques ici: qui prétend soûtenir, que le pain & le vin qui sont mis sur l'autel, ne sont aprés la consecration que le sacrement, & non pas le vrai corps & le vrai sang de N. S. J. C. & que ce n'est qu'en sacrement qu'il peut être sensiblement touché ou rompu par les mains des prêtres, ou froissé par les dents des fideles. Je suis d'accord avec la sainte église Romaine & le siege apostolique; & je proteste de cœur & de bouche, que je tiens la même foi touchant le sacrement de la table du Seigneur, que le pape Nicolas, & ce saint concile m'a prescrite, suivant l'autorité des évangiles & de l'apôtre. C'est à sçavoir que le pain & le vin qui sont mis sur l'autel, sont aprés la consecration, non seulement le sacrement, mais encore le vrai corps & le vrai sang de nôtre Seigneur Jesus-Christ, & sont touchez & rompus par les mains des prêtres, & froissez par les dents des fideles sensiblement: non seulement en sacrement, mais en verité. Je le jure par la sainte Trinité & par ces saints évangiles; & je déclare dignes d'un anathême éternel ceux qui contreviendront à cette foi, avec leurs dogmes & leurs sectateurs

Digitized by Google

Que ſi jamais j'oſe moi-même penſer ou prêcher rien au contraire, je ſerai ſoumis à la ſeverité des canons. L'aïant lû, & relû je l'ai ſouſcrit volontairement AN. 1059.

Le cardinal Humbert aïant dreſſé cette formule, elle fut approuvée de tout le concile, & Humbert la donna à Berenger : qui l'aïant lûë, déclara que c'étoit ſa créance, le confirma par ſerment, & enfin y ſouſcrivit de ſa main. Même il alluma un feu au milieu du concile, & y jetta les livres qui contenoient cette erreur. Le pape Nicolas ſe rejoüiſſant de ſa converſion, envoïa ſa profeſſion de foi à toutes les villes d'Italie, de Gaule & de Germanie ; & en tous les lieux où on pouvoit avoir oüi parler de ſon erreur, pour reparer le ſcandale qu'elle avoit cauſé en tant d'égliſes : mais ſi-tôt que Berenger fut hors du concile, il écrivit contre cette profeſſion de foi, chargeant d'injures le cardinal Humbert qui l'avoit dreſſée.

XXXIII. Gui archev. de Milan.

Heribert ou Aribert archevêque de Milan étant mort le ſeiziéme de Janvier 1046. aprés vingt-ſix ans d'épiſcopat ; Gui Vavaſeur de Velate lui ſucceda la même année. Le peuple avoit propoſé quatre prêtres de la métropolitaine pour en élire un, & Gui étoit propoſé par une partie de la nobleſſe : mais il termina le differend, en donnant de l'argent à l'empereur Henri, qui le mit en poſſeſſion de l'archevêché. Il parut clairement combien il étoit odieux, dés la premiere meſſe pontificale qu'il celebra dans la grande égliſe : car tout le clergé & le peuple le laiſſa ſeul à l'autel. Toutefois il demeura dans le ſiege de Milan, & le tint pendant vingt-deux ans. Au commencement de l'année ſuivante 1047. il aſſiſta au

Sup. liv. LIX. n. 55. Ital. ſac. to. 4. p. 141. 145.

Digitized by Google

AN. 1059. concile de Rome tenu par le pape Clement II. & y disputa le premier rang à Humfroi archevêque de Ravenne, qui l'emporta sur lui. Il fut cité comme simoniaque devant le pape Leon IX. il y comparut, & s'y défendit si bien, que le pape le déclara archevêque legitime, & étant revenu triomphant à son siege, il assista au concile de Verceil en 1050.

Sup. liv. LIX. n. 51.

XXXIV. P. Damien legat à Milan.

Gesta. pontific. ap. Baron. an. 1059.

Mais Nicolas II. étant monté sur le saint siege, l'église de Milan lui envoïa une députation, pour le supplier d'avoir compassion de ses maux : c'étoit principalement la simonie & l'incontinence des clercs. Le pape y envoïa Pierre Damien cardinal évêque d'Ostie & Anselme évêque de Luques en qualité de legats : qui trouverent une grande division entre le clergé & le peuple de Milan, au sujet de ces deux vices. On les reçût toutefois avec le respect dû à des legats du saint siege, & ils déclarerent le sujet, qui les avoit amenez : mais un jour aprés, il s'éleva tout d'un coup par la faction des clercs un murmure parmi le peuple, qui disoit, que l'église de Milan ne devoit point être soûmise aux loix de Rome ; & que le pape n'avoit aucun droit de juger ou de regler cette église. Il nous seroit honteux, disoient-ils, de la laisser assujettir à un autre, puisqu'elle a toûjours été libre sous nos ancêtres. Avec ces cris, ils accouroient de tous côtez au palais épiscopal : on sonna les cloches & une grande trompe qui se faisoit entendre par toute la ville.

Petr. Dam. op. 5.

On menaçoit les legats ; & Pierre Damien fut averti que l'on en vouloit à sa vie. Ce qui le rendoit plus odieux, c'est que tout le clergé du diocese de Milan étant assemblé comme en synode, il y avoit présidé

Digitized by Google

preſidé, aïant à ſa droite l'autre legat Anſelme de Luques, & à ſa gauche l'archevêque de Milan. Pour appaiſer ce tumulte il monta au jubé, & aïant avec peine obtenu ſilence, il parla ainſi : Sachez, mes freres, que je ne ſuis pas venu ici pour chercher la gloire de l'égliſe Romaine, mais la vôtre & vôtre ſalut. Comment auroit-elle beſoin des loüanges d'un homme mépriſable, aprés l'éloge qu'elle a reçû de la bouche du Sauveur? & quelle province ſur la terre eſt exempte de ſon pouvoir, qui s'étend juſques à lier & délier le ciel même. Ce ſont les rois, les empereurs, & enfin de purs hommes, qui ont établi les bornes des patriarcats, des métropoles, des dioceſes de chaque évêque, & leur ont accordé des privileges : mais c'eſt Jeſus-Chriſt même qui a fondé l'égliſe Romaine, en donnant à ſaint Pierre les clefs de la vie éternelle au ciel & ſur la terre. Ainſi ce n'eſt qu'une injuſtice de priver de ſes droits quelque autre égliſe que ce ſoit : mais de diſputer à l'égliſe Romaine ſa prérogative, c'eſt une hereſie. AN. 1059.

Enſuite pour établir la ſuperiorité de l'égliſe Romaine ſur celle de Milan en particulier, Pierre Damien dit, que ſaint Lin, par ordre de ſaint Pierre, avoit baptiſé ſaint Nazaire, qui avec ſaint Celſe fut martyriſé à Milan ; & que ſaint Gervais & ſaint Protais etoient diſciples de ſaint Paul : par conſequent que l'égliſe de Milan eſt fille de l'égliſe Romaine. Ce qui eſt de remarquable, c'eſt qu'il ne dit rien de ſaint Barnabé, que l'on prétend avoir été le premier évêque de Milan. Le peuple appaiſé par ce diſcours, promit d'executer tout ce que Pierre propoſeroit. Dans le clergé trés-nombreux de Milan, à peine s'en trou- *v. Tillem. to. 3. p. 687.*

AN. 1059. voit-il un seul qui eût été ordonné gratis. Car c'étoit une regle inviolable dans cette église, que pour tous les ordres, même pour l'épiscopat, il falloit avant que de les recevoir, payer la somme prescrite. Pierre Damien se trouva fort embarassé. D'interdire toutes les églises d'une ville si considerable & d'une province si étenduë, il sembloit que c'étoit y détruire la religion. Il étoit odieux & même injuste de pardonner à quelques-uns préferablement aux autres, puisque presque tous étoient coupables; & la moindre division dans ce peuple auroit causé une grande effusion de sang.

En cet embarras Pierre Damien se souvint de cette regle rapportée par le pape Innocent, que les pechez de la multitude demeurent impunis. C'est-à-dire, que l'on ne doit pas exercer contre une multitude entiere la severité des canons. Il considera l'indulgence dont les peres avoient usé envers les Donatistes, les Novatiens & les heretiques semblables; & ne pouvant remedier aux maux de l'église de Milan suivant la pureté des canons, il resolut de chercher au moins à mettre fin aux abus, & établir pour l'avenir, que les ordinations fussent gratuites.

XXXV. Serments de l'archevêque & du clergé

Il obligea donc l'archevêque & le clergé de Milan, à le promettre par écrit & avec serment. La promesse de l'archevêque Gui adressée à son clergé & à son peuple portoit en substance: Vous n'ignorez pas la detestable coûtume qui s'étoit anciennement établie en cette église, que pour recevoir le soûdiaconat on donnoit douze deniers, pour le diaconat dix-huit, pour la prêtrise vingt-quatre, comme une taxe reglée. Maintenant en presence de Dieu & des saints,

Digitized by Google

de Pierre évêque d'Oſtie legat du pape, d'Anſelme de Luques & de vous tous, je condamne & deteſte cette perverſe coûtume & toute ſimonie. De plus, je m'oblige, moi & mon clergé & tous nos ſucceſſeurs, à ne rien prendre pour la promotion aux ordres. Si quelqu'un y contrevient, ſoit en donnant, ſoit en recevant, qu'il ſoit avec Simon frappé d'un anathême perpetuel. Nous condamnons auſſi l'hereſie des Nicolaïtes, & promettons d'éloigner autant qu'il nous ſera poſſible les prêtres, les diacres, & les ſoudiacres, de la compagnie de leurs femmes & de leurs concubines. Nous promettons de même, que nous ne prendrons rien, ni nous, ni nos domeſtiques, pour la proviſion des abbaïes ou des chapelles : pour l'inveſtiture des égliſes, la promotion des évêques, le ſaint Chrême & la conſecration des égliſes. AN. 1059.

Cette promeſſe fut ſouſcrite par l'archevêque Gui, trois prêtres, quatre diacres & cinq ſoûdiacres. Puis l'archevêque s'approchant de l'autel la confirma par ſerment entre les mains de Pierre Damien. Le vidame de l'égliſe de Milan, le chancelier & tous les autres clercs qui étoient preſens, en firent de même. Arnoul clerc & neveu de l'archevêque fit encore ſerment pour ſon oncle, y ajoûtant, qu'il n'ordonneroit aucun clerc qu'il n'eût fait ſerment de n'avoir rien donné ni promis. Enſuite l'archevêque ſe proſterna ſur le pavé & demanda penitence, pour n'avoir pas extirpé, comme il devoit, cet uſage ſimoniaque. Pierre Damien lui impoſa cent ans de penitence, dont il lui taxa le rachat par une ſomme d'argent, qu'il devoit païer chaque année. Ils entrerent enſuite dans la grande égliſe, & monterent au jubé; & là en preſence d'un

AN. 1059. grand peuple & du clergé, Pierre fit jurer sur les évangiles le clerc de l'archevêque, j'entends son neveu, que l'archevêque pendant sa vie feroit tous ses efforts pour extirper ces deux heresies des Nicolaïtes & des Simoniaques. Une trés-grande partie du peuple, non seulement de la ville, mais de la campagne, avoit déja fait le même serment. Ensuite on jugea à propos, que tous les clercs, aprés avoir reçu une penitence, fussent reconciliez pendant la messe, recevant leurs ornemens de la main de l'évêque. Et premierement, ils prêterent ce serment: Je déclare que je tiens la foi que les sept conciles ont confirmez par leur autorité, & que les papes ont enseignée. J'anathematise generalement toutes les heresies & en particulier les deux dont l'église est la plus affligée en ce tems, des Simoniaques & des Nicolaïtes, prononçant un éternel anathême contre tous ceux qui les suivent. La penitence des clercs fut telle. Ceux qui ont seulement païé la taxe accoûtumée pour les ordinations, ce que quelques-uns savoient à peine être un peché: ceux-là feront cinq ans de penitence, pendant lesquels ils jeûneront deux jours la semaine au pain & à l'eau, & trois jours la semaine pendant l'Avent & le Carême. Ceux qui ont donné plus que la taxe feront sept années de penitence comme la precedente, & ensuite jeûneront les vendredis toute leur vie. Celui qui ne peut jeûner aisément peut racheter un de ces jours de la semaine, en recitant un pseautier, ou la moitié, avec cinquante genuflexions: ou il nourrira un pauvre, & aprés lui avoir lavé les pieds lui donnera un denier. De plus l'archevêque promit de les envoïer tous en pelerinage lointain, soit à Rome, soit à Tours; & l'ar-

Digitized by Google

chevêque promit d'aller lui-même à saint Jacques en Espagne. AN. 1059.

Aprés avoir ainsi reconcilié le clergé de Milan, on résolut de ne pas rendre aussi-tôt à tous indifféremment l'exercice de leurs fonctions : mais seulement à ceux que l'on trouveroit lettrez, chastes & de mœurs graves : les autres se contenteroient d'être reconciliez à l'église, dont ils avoient été justement retranchez. Avant que Pierre Damien eût appris, si le pape approuvoit ce qu'il avoit fait à Milan, il envoïa la relation à son ami Hildebrand, alors archidiacre de l'église Romaine, qui l'avoit souvent prié de composer un receüil abregé de ce qu'il trouveroit de particulier dans les decrets & les histoires des papes, touchant l'autorité du saint siége : à quoi Pierre crut satisfaire par cette relation. *Opusc. 6.*

En ce voïage de Milan, Pierre Damien étoit accompagné d'un clerc nommé Landulfe, distingué par sa litterature & par sa naissance : car il étoit d'une famille de senateurs. Dans le fort de la sedition, comme le peuple les menaçoit de mort l'un & l'autre, Landulfe fit vœu de se consacrer à Dieu par l'état monastique. Pierre l'avertit de ne pas s'engager par la crainte de la mort, s'il n'étoit resolu d'accomplir son vœu réellement ; & Landulfe se soumit au jugement de Dieu, si jamais il manquoit à cette promesse. Pierre attendit quelque tems, & voïant que son ami demeuroit toûjours engagé dans le monde, il lui écrivit sur ce sujet, pour le presser d'accomplir son vœu, étant persuadé qu'il n'en étoit pas moins valide, pour avoir été causé par la crainte. *Opusc. XLII.*

XXXVI. Desintéressement de Pierre Damien.

Pendant qu'il étoit à Milan, l'abbé de saint Sim-

AN. 1059. plicien lui fit preſent d'un petit vaſe d'argent. Sa premiere penſée fut de le refuſer ; & il examina la conduite de l'abbé, pour voir s'il n'avoit point quelque affaire, ou s'il n'avoit point acquis ſa dignité par ſimonie. Car c'étoit la pratique des miniſtres du ſaint ſiege les plus deſintereſſez, de ne rien prendre de ceux qui avoient des affaires encore indéciſes : mais de ne pas refuſer ce que donnoient volontairement ceux qui n'avoient aucune affaire. Pierre Damien aïant donc trouvé, que cet abbé lui avoit fait ce preſent, ſans autre interêt, que de gagner ſon amitié : ne laiſſa pas de le prier de le reprendre, l'aſſurant que ſon amitié n'étoit pas venale. Toutefois il n'étoit pas fâché qu'il le preſſât de garder ſon préſent. La nuit en recitant ſes pſeaumes il en eut du ſcrupule ; & le matin il alla le prier de reprendre ſon vaſe d'argent. L'abbé n'en voulut rien faire, & aprés quelque conteſtation, ils convinrent qu'il l'envoïeroit à un des deux monaſteres que Pierre venoit de fonder. Mais étant retourné à ſon deſert, il eut encore du ſcrupule d'avoir reçû ce préſent de quelque maniere que ce fût, & n'eût point de repos qu'il ne l'eût renvoïé : tant il étoit delicat ſur cette matiere.

Opuſc. LIII. c 4.

XXXVII. P Damien renonce à l'épiſcopat. *Lib. 1. epiſt. 8.*

Il ne ſe regardoit plus que comme un ſimple moine, & prétendoit avoir renoncé à l'épiſcopat, comme il paroît par deux lettres au pape Nicolas II. Dans la premiere il ſe plaint indirectement, qu'on lui a ôté les revenus de ſon évêché, diſant que c'eſt une marque que l'on doit bien-tôt lui ôter la dignité épiſcopale ; & il finit en déclarant qu'il y renonce pour toute ſa vie. Dans l'autre lettre, qui eſt plûtôt un livre, il parle plus ſerieuſement, & dit d'abord : Vous ſavez que

Opuſc. 19.

Digitized by Google

si le besoin du saint siege & nôtre ancienne amitié ne m'avoit retenu, aussi-tôt aprés la mort du pape Estienne, j'aurois renoncé à l'évêché; dont il m'avoit chargé malgré moi contre les canons. Car vous savez combien je vous en ai fait des plaintes, combien il m'en a coûté de gemissemens & de larmes. Je ne pus alors obtenir mon congé, parce que l'interêt de l'église Romaine, qui sembloit menacer ruïne, ne le permettoit pas: maintenant que le calme est revenu, & que vous gouvernez en paix la barque de saint Pierre, ne refusez pas, je vous prie, ce repos à ma vieillesse. Je vous déclare donc que, pour la remission de mes pechez, je me démets du droit de l'épiscopat, & par cet anneau j'y renonce sans esperance d'y jamais revenir. Je vous rends aussi l'un & l'autre monastere. Il rapporte ensuite plusieurs exemples, pour montrer qu'il est permis de renoncer à l'épiscopat. Toutefois il n'obtint pas sous ce pape le congé qu'il demandoit. AN. 1059.

XXXVIII.

P. D. écrit pour le celibat des prêtres.

Il adressa au même pape un autre écrit touchant le celibat des prêtres: & il le commence ainsi: Dernierement dans une conference que j'eus par vôtre ordre avec quelques évêques, je voulus leur persuader la necessité de la continence pour les ecclesiastiques: mais je ne pus tirer d'eux sur ce point de promesse positive. Premierement parce qu'ils desesperent de pouvoir atteindre à la perfection de cette vertu: ensuite parce qu'ils ne craignent pas d'être punis pour l'incontinence, par le jugement d'un concile. L'église Romaine est accoûtumée en nôtre tems à dissimuler ces sortes de pechez, àcause des reproches des seculiers. Cette conduite seroit supportable, si c'étoit un mal caché: mais il est tellement public, que tout le peuple connoît les lieux de

Opusc. XVII.

Digitized by Google

AN. 1059. débauche, les noms des concubines & de leurs parens: on voit passer les messages & les presens, on entend les éclats de rire, on fait les entretiens secrets: enfin il est impossible de cacher les grossesses des femmes & les cris des enfans. Ainsi on ne peut excuser ceux qui devroient punir des pecheurs si décriez. Il conclut, en exhortant le pape à arrêter le cours de ces desordres.

XXXIX. Le pape cede a Poüille aux Normans.

Gesta Pontif. ap. Baron. an. 1059. Chr. Cass. lib. III. c. 13, 16.

Aprés le concile de Rome, le pape Nicolas II. fit un voïage en Poüille à la priere des Normans, qui lui envoïerent des députez, pour lui persuader de venir recevoir leurs soumissions & les reconcilier à l'église. Le pape aprés en avoir deliberé en concile, partit de Rome & vint dans la Poüille, où il tint un concile dans la ville de Melfe. Les Normans se presenterent devant lui, & remirent en sa libre disposition toutes les terres de saint Pierre dont ils s'étoient emparez; le pape de son côté leur donna l'absolution de l'excommunication qu'ils avoient encouruë, & les reçut aux bonnes graces du saint siége. Et parce qu'ils étoient les plus puissans dans cette partie d'Italie, & les plus capables de secourir le pape contre ceux qui avoient usurpé les biens de l'église Romaine, le pape Nicolas leur ceda, à la reserve de Benevent, toute la Poüille & la Calabre, dont ils lui firent serment de fidelité.

On nomme en cet accord deux chefs des Normans: Richard, à qui le pape confirma la principauté de Capouë, dont il s'étoit emparé sur les Lombards; & Robert Guischard, à qui il confirma le duché de Poüille & de Calabre, dont il étoit aussi en possession; & ses prétentions sur la Sicile, qu'il avoit commencé de conquerir sur les Sarrasins. En cette premiere concession Robert promit au pape une redevance annuelle

Digitized by Google

nuelle de douze deniers monoïe de Pavie pour chaque paire de bœufs, païable à perpetuité à la fête de Pâques; & de plus se rendit vassal du saint siege, comme il paroît par ses sermens; & telle fut l'origine du roïaume de Naples. AN. 1059. *ap. Baron.*

Ensuite le pape Nicolas aïant reglé tout ce qui concernoit le patrimoine de Benevent, où il tint un concile au mois d'Août, revint à Rome; & les Normans aïant assemblé des troupes, le suivirent, conformément à l'ordre qu'il leur en avoit donné. Ils ravagerent les terres de Preneste, de Tusculum & de Nomento, dont les habitans étoient rebelles au pape leur seigneur; & aïant passé le Tibre, ils ruïnerent Galere & tous les châteaux du comte Gerard insigne voleur. Ainsi les Normans commencerent à délivrer Rome des petits seigneurs qui la tyrannisoient depuis si long-tems. *Gesta. pontif. to. 9. concil. 1105.*

XL. Constantin Ducas empereur *Curopal. p. 811.*

Cependant l'empereur Isaac Comnene étant à la chasse fut frappé d'un éclair, qui le fit tomber de cheval, écumant & sans connoissance. Etant revenu à lui, il crut que cette maladie étoit une puniton de ses pechez; & pour appaiser la colere de Dieu, il renonça à l'empire qu'il avoit usurpé, & prit l'habit monastique. Ce qui fit connoître la sincerité de sa penitence, c'est qu'il ne choisit pour successeur ni Jean son frere, ni son neveu Theodore, ni celui qu'il pouvoit faire son gendre, ni aucun autre de sa famille: mais Constantin Ducas, qu'il crût le mieux instruit des affaires, & le plus capable de les rétablir. Isaac aïant deliberé quelque-tems, & voïant que sa maladie étoit incurable, c'étoit apparemment le mal caduc, il entra dans le monastere de Studius, encoura-

AN. 1059. gé dans cette resolution par l'imperattice Catherine son épouse. C'étoit en 1059. Isaac avoit regné deux ans & trois mois, & en vêcut moins dans le monastere, rendant à l'abbé toute sorte d'obéïssance, jusques
p. 811. à devenir portier, & exercer avec humilité toutes les autres fonctions. On le loue entre autres vertus, d'avoir été fort chaste pendant toute sa vie. L'imperatrice sa femme & Marie sa fille, embrasserent aussi la vie monastique. Constantin Ducas fut couronné em-
Cang. famil. 26. p. 161. pereur le vingt-cinquiéme de Decembre 1059. & regna sept ans & demi.

XLI Couronnement de Philippes I. roi de France. Le pape Nicolas avoit envoïé deux legats en France, qui la même année assisterent au couronnement de Philippes fils aîné du roi Henri. Ce prince n'avoit encore que sept ans, mais le roi son pere eut soin de le faire reconnoître roi de son vivant, comme avoient fait son pere & son aïeul; & c'est le premier sacre des rois de la troisiéme race dont nous aïons l'acte autentique. Il se fit à Reims le jour de la Pentecôte vingt-troisiéme de Mai 1059. par les mains de l'archevêque Gervais. Les legats du pape qui y assisterent étoient Hugues archevêque de Besançon & Ermenfroi évêque de Sion en Valais. Les prélats François étoient Mainard archevêque de Sens & Barthelemi de Tours, Heidon évêque de Soissons, Roger de Châlons, Elinand de Laon, Baudoüin de Noyon, Frolland de Senlis, Isembert d'Orleans, Imbert de Paris, & plusieurs autres, au nombre de vingt-quatre en tout, tant de France que de Bourgogne & d'Aquitaine. Il y avoit vingt-neuf abbez; entre autres ceux de saint Remi de Reims, de saint Benoist sur Loire, de saint Denis en France & de saint Germain. La messe étant

Duchesne to. 4. p. 161.

to. 9. conc. p. 1107.

commencée, avant la lecture de l'épître, l'archevêque Gervais se tourna vers le jeune prince, & lui expliqua la foi catholique, lui demandant s'il la croïoit & s'il la vouloit défendre. Il dit qu'oüi; & on apporta la formule de son serment, qu'il prit, la lut & y souscrivit. Elle portoit, qu'il conserveroit aux évêques & à leurs églises leurs droits selon les canons, & les défendroit eux & leurs églises, comme il est du devoir d'un roi : qu'il rendroit aussi justice au peuple selon les loix. AN. 1059.

Aïant lû ce serment : il le remit entre les mains de l'archevêque de Reims, qui prenant le bâton pastoral de saint Remi, representa comment l'élection & la consecration du roi lui appartenoit, depuis que saint Remi baptisa & sacra Clovis : que par ce bâton le pape Hormisdas donna ce pouvoir à saint Remi avec la primauté de toute la Gaule; & que le pape Victor lui avoit donné le même pouvoir & à son église. C'est que Gervais avoit reçu le pallium de Victor II. Ensuite par la permission du roi Henri, il élut pour roi le prince son fils. Aprés lui les legats du pape donnerent leur suffrage, ce qui leur fut accordé par honneur: car le consentement du pape n'y étoit point necessaire, comme porte expressement l'acte de ce couronnement. Ensuite les archevêques, les évêques, les abbez & tout le clergé donnerent leurs voix; puis les seigneurs, dont les premiers étoient Gui duc d'Aquitaine, Hugues fils & député du duc de Bourgogne, les députez de Baudoüin comte de Flandre, & ceux de Geofroi comte d'Anjou, Hebert de Vermandois, Gui de Pontieu, Guillaume d'Auvergne, Fouques d'Angoulesme & plusieurs autres. Enfin les simples *Sup. liv. XXX. n. 46.*

AN. 1059. chevaliers & tout le peuple, en criant trois fois : Nous l'approuvons, nous le voulons. Le nouveau roi Philippe donna des lettres pour la confirmation des droits de l'égliſe de Reims ; & l'archevêque de Reims y ſouſcrivit comme grand chancelier : car le roi lui donna alors cette dignité, qu'il prétendoit avoir appartenu à ſes prédeceſſeurs. La précaution du roi Henri, en faiſant couronner ſon fils, ne fût pas vaine : car il mourut l'année ſuivante 1060. le quatriéme d'Août âgé de cinquante-cinq ans, dont il avoit regné vingt-neuf. Le roi Philippe en regna quarante-neuf.

XLII. Gervais archevêque de Reims. *Marlot. to. 2. c. 34.*

Gervais archevêque de Reims, étoit fils d'Aimon ſeigneur du Château du Loir, & d'Hildeburge de Belleſme ſœur d'Aveſgaud évêque du Mans. Son neveu Gervais lui ſucceda en 1035. mais quelques années aprés Geoffroi comte d'Anjou le mit en priſon, où il le tint ſept ans ; & nonobſtant les menaces du pape Leon IX. & du concile de Reims, il ne le delivra qu'en lui faiſant abandonner ſon Château du Loir. Gervais ſe retira en Normandie prés du duc Guillaume ; & enfin le roi Henri voulant l'attacher à ſes interets, lui donna l'archevêché de Reims vaquant par le decés de Gui ; & il y fut transferé du conſentement du clergé & du peuple l'onziéme d'Octobre 1055.

Sup. liv. LIX. n. 63.

to. 9. conc. p. 1042.

to. 9. conc. p. 1091.

Nous avons quatre lettres du pape Nicolas à l'archevêque Gervais. Dans la premiere le pape témoigne, que l'on avoit rendu l'archevêque ſuſpect de favoriſer l'anti-pape Benoiſt. Il l'exhorte à ſoûtenir le roi par ſes avis ſalutaires, contre les mauvais conſeils de ceux qui cherchoient l'impunité de leurs crimes, dans la diviſion de l'égliſe Romaine. Dans une autre lettre il ordonne à l'archevêque d'interdire l'é-

epiſt. 2.

Digitized by Google

véque de Beauvais, que l'on disoit avoir été ordonné par simonie, jusques à ce qu'il vienne à Rome se justifier au concile que l'on y devoit tenir. Dans une autre enfin il lui recommande de faire justice à l'église de Verdun, pour quelque dommage qu'elle a souffert, attendu qu'elle est sous la protection particuliere du saint siege. AN. 1060. epist. 3.

XLIII. Conciles de Gaule.

La même année 1060. le pape Nicolas fit tenir deux conciles dans les Gaules par son legat Estienne prêtre cardinal : le premier à Vienne le lundi dernier jour de Janvier, le second à Tours le mercredi premier de Mars. Ce qui nous reste de ces conciles est mot pour mot la même chose, excepté la datte & nom de la ville & de l'église. Ce qui fait juger que les canons qui leur sont attribuez n'étoient pas formez par déliberation des évêques, mais que le legat les apportoit de Rome tout dressez. Il est dit qu'ils sont faits pour affermir l'état des églises ébranlées & presque ruinées par tout le monde, particulierement dans les Gaules. To. 9. concil. p. 1108. Marten. coll. n. p. 224.

Ces canons sont au nombre de dix, dont il ne reste que les trois premiers sous le titre du concile de Vienne. Ils regardent principalement la simonie & l'incontinence des clercs, & ne font que renouveller ce qui avoit été tant de fois ordonné sur ce sujet & sur quelques autres points de discipline. Si un évêque confere par simonie quelque ministere ecclesiastique, ou la prébende, c'est-à-dire la pension qui y est attachée: il est permis au clergé de s'y opposer, & d'avoir recours aux évêques voisins : même, s'il est be- Can. 2.

Digitized by Google

AN. 1060. soin, au saint siege. Défense aux évêques d'aliener les biens d'église à titre de benefice, c'est-à-dire de fief. A la fin du concile de Tours il est marqué que dix prélats, tant archevêques qu'évêques y assistèrent : mais il ne paroît pas que Johon prétendu archevêque de Dol s'y soit trouvé, quoique le legat Estienne l'y eût cité nommément.

c. 3.

XLIV. Concile d'Yacca.

En Espagne on tint un concile la même année 1060. Ere 1098. à Yacca en Aarragon. Neuf évêques y assistèrent, tant de deçà que de delà les Pirenées, entre autre Paternes archevêque de Sarragoce ; & le roi Ramir fils de Sanche le grand s'y trouva avec ses enfans & les grands du roïaume. On y fit plusieurs reglemens, pour rétablir les mœurs & la discipline, alterez par les guerres continuelles. On ordonna de suivre le rit Romain dans les prieres ecclesiastique, au lieu du rit Gothique ; & l'on établit à Yacca le siege épiscopal du diocese, qui étoit auparavant à Huesca, parce que celle-ci étoit au pouvoir des infidelles. A condition toutefois, que si elle en étoit delivrée, le siege d'Yacca lui seroit soumis. On nomma dés-lors évêque d'Yacca ceux que l'on nommoit auparavant évêques d'Arragon.

to. 9. conc. 1111.

XLV. Aldrede archevêque d'Yorc.

En Angleterre Quinsin archevêque d'Yorc, étant mort le vingt-deuxiéme de Decembre 1060. Aldrede évêque de Vorcheſtre se fit élire par argent pour lui succeder. Il avoit été moine à Vincheſtre, puis abbé de Taveſtone. En 1046. il succeda à Living évêque de Vorcheſter, & dix ans aprés il se fit donner l'évêché d'Herford. Il est vrai qu'il le quitta pour être archevêque d'Yorc, mais il garda Vorcheſtre ; & abusant de la simplicité du roi Edoüard, il lui per-

Malmeſb. Pontif. lib. 3. p. 271.

ſuada qu'il le pouvoit, alleguant la coûtume de ſes predeceſſeurs. Enſuite de concert avec le roi il alla à Rome, accompagné de deux évêques, Giſon de Veli & Gaultier d'Herford; & de Toſtin comte de Northumberlan, fils de Goduin, & beau frere du roi Edoüard. Quand ils furent arrivez à Rome, le pape Nicolas reçut le comte favorablement, & le fit aſſeoir auprés de lui dans un concile qu'il tenoit contre les ſimoniaques. Il accorda aux deux évêques ce qu'ils demandoient: c'eſt à dire, comme je crois, la confirmation de leur dignité, parce qu'ils n'étoient pas entierement dépourvus de ſcience, & n'étoient point notez de ſimonie: mais Aldrede étant trouvé par ſes propres réponſes ſimoniaque & ignorant, le pape le dépoüilla de toute dignité: d'autant plus qu'il ne vouloit pas renoncer à l'évêché de Vorcheſtre. AN. 1060. *Vita S. Wiſt. Sec. 6 Ben. par. 2. p. 847. Roger. Annal. p. 445.*

Comme ils s'en retournoient, ils furent attaquez par des voleurs, dont le chef étoit Gerard comte de Galere, qui leur ôterent tout ce qu'ils avoient, hors leurs habits. Ils retournerent à Rome, où l'état auquel on les avoit mis fit pitié à tout le monde; & le comte Toſtin fit de grands reproches au pape, diſant, que les nations éloignées ne devoient guere craindre ſes excommunications, puiſque les voleurs qui étoient ſi proches s'en moquoient. Que s'il ne lui faiſoit rendre ce qu'ils lui avoient pris, il le croiroit d'intelligence avec eux; & que le roi d'Angleterre en étant informé ne païeroit plus le tribut à ſaint Pierre. Les Romains épouvantez de cette menace, perſuaderent au pape d'accorder à Aldrede l'archevêché & le pallium: diſant, qu'il étoit cruel de le renvoïer dé- *Sup. n. 39.*

Digitized by Google

AN. 1061. poüillé d'honeur & de biens. Le pape l'accorda, mais à condition qu'il quitteroit l'évêché de Vorcheſtre, & qu'on y ordonneroit un évêque. Il renvoïa ainſi les Anglois chargez de preſens, pour les conſoler de leur perte; & aprés eux il envoïa des legats pour l'execution de ſes ordres.

XLVI. Mort de Nicolas II. Alexandre II. pape.

Le pape Nicolas II. mourut à Florence vers la fin du mois de Juin l'an 1061. & y fut enterré dans l'égliſe de ſainte Raparate. Car il garda le ſiege de Florence avec celui de Rome pendant tout ſon pontificat, qui fut de deux ans & prés de cinq mois. Pierre Damien rapporte ſur le témoignage de Mainard évêque de ſainte Rufine, que ce pape ne paſſoit pas un ſeul jour ſans laver les pieds à douze pauvres, & que s'il n'avoit pû le faire pendant le jour, il le faiſoit la nuit.

Papebr. conat.

Chr. Caſſin. lib. III. c. 21. Contin. Herman. an. 1061. Diſcept. Synod. Petr. Dam. oppuſc. IV.

Il y eut une tres-grande diviſion entre les Romains pour l'élection du ſucceſſeur; & ils envoïerent en Allemagne au jeune roi Henri & à l'imperatrice Agnés ſa mere, Eſtienne prêtre cardinal, avec des lettres au nom du ſaint ſiege, mais on ne voulut pas lui donner audiance; & il fut obligé de s'en revenir ſans avoir rien fait, rapportant ſes lettres fermées. Enfin aprés environ trois mois de vacance, l'archidiacre Hildebrand aïant tenu conſeil avec les cardinaux & les nobles Romains: reſolut de ne plus attendre la réponſe de la cour, de peur que la diviſion ne ſe fortifiât, & fit élire pape Anſelme fils d'Anſelme Milanois évêque de Luques, qui fut nommé Alexandre II. Ils eſperoient qu'il ſeroit agréable à la cour, parce qu'il y étoit fort connu. Le cardinal Didier abbé du mont-Caſſin étoit venu à Rome avec Robert Guiſchar

Digitized by Google

chard prince de la Poüille, & ils appuïerent l'élection, comme Robert y étoit obligé par ſon ſerment. Alexandre fut couronné le dimanche trentiéme de Septembre 1061. & tint le ſaint ſiege onze ans & demi. AN. 1061.

Le roïaume d'Italie étoit gouverné par Guibert de Parme, homme noble, que l'imperatrice en avoit fait chancelier. Il excita les évêques de Lombardie, la plûpart ſimoniaques & concubinaires, qui s'aſſemblerent avec une grande multitude de clercs infectez des mêmes vices; & conclurent à ne point recevoir de pape d'ailleurs que du paradis d'Italie, c'eſt ainſi qu'ils nommoient la Lombardie; & qu'il falloit un homme qui eût de la condeſcendance pour leurs foibleſſes. Cette réſolution étant priſe, quelques-uns d'entre eux paſſerent les monts, portant une couronne pour le jeune roi, & repreſenterent à l'mperatrice ſa mere, qu'il devoit avoir la dignité de patrice auſſi-bien que l'empereur ſon pere. Ils la prierent en même tems de faire élire un pape, aſſurant que Nicolas II. avoit ordonné, que deſormais on ne reconnoîtroit pour pape que celui qui avoit été élû par les cardinaux, & dont l'élection avoit été confirmée par le conſentement du roi. XLVII. Cadaloüs anti-pape. *Geſta pontif. ap. Baron. an. 1061, 1062.*

Ces députez étant arrivez à la cour, on tint une aſſemblée ou diete generale à Baſle, en laquelle ſe trouverent les évêques d'Italie, c'eſt-à-dire de Lombardie, & le roi y fut couronné de nouveau & nommé patrice des Romains. Mais quand on eut appris qu'Anſelme de Luques avoit été élû pape & couronné, ſans attendre le conſentement de l'empereur, l'imperatrice & ſon conſeil le prirent à injure; & regar-

AN. 1061. dans cette élection comme nulle, ils firent élire Cadalus ou Cadaloüs évêque de Parme sous le nom d'Honorius II. Cette élection se fit le jour de S. Simon & S. Jude, vingt-huitiéme d'Octobre, par les deux évêques de Verceil, & de Plaisance concubinaires publics.

Cadaloüs étoit lui-même concubinaire & simoniaque, comme lui reproche Pierre Damien dans une lettre qu'il lui écrivit quelque tems aprés. Il dit d'abord que l'église Romaine lui a souvent pardonné, quoi qu'il ait été condamné en trois conciles de Pavie, de Mantoüe & de Florence. Comment donc, continuë-t-il, avez vous souffert d'être élû évêque de Rome, à l'insçu de l'église Romaine, pour ne rien dire du senat, du clergé inferieur & du peuple? Et que vous semble des évêques cardinaux, qui sont les principaux électeurs du pape, & ont d'autres prérogatives qui les mettent au dessus, non seulement des évêques, mais des patriarches & des primats? Il marque ensuite la mitre & la chape rouge comme les marques de la dignité du pape. Il dit, qu'il doit être élû principalement par les évêques cardinaux, en second lieu le clergé doit donner son consentement, ensuite le peuple: puis on doit tenir l'affaire en suspens, jusques à ce que l'on consulte le roi; si ce n'est, comme il vient d'arriver, qu'il y ait quelque danger qui oblige à presser la chose.

Lib. 1. ep. 20.

Venant ensuite aux crimes de Cadaloüs, il dit: Jusques ici on ne parloit que dans une petite ville du trafic criminel que vous faisiez des prébendes & des églises, & d'autres actions bien plus infames, que j'ay honte de dire: maintenant tout le monde en parle dans toute l'étenduë du roïaume

Digitized by Google

Si je vous les reprochois, comme vous ne pourriez nier ce que vous avez commis à la face du ciel & de la terre, vous ne manqueriez pas de promettre de vous en corriger, comme font tous ceux qui desirent des dignitez & sentent des remords pour leur vie passée. Mais l'élevation les expose à de plus grands perils de pecher. Pierre Damien conclut cette déclamation par une menace en vers latins, dont le dernier peut être ainsi rendu : Je ne te trompe point, tu mourras dans l'année. Mais l'évenement ne confirma pas cette prophetie. AN. 1062.

Cependant Cadaloüs aïant amassé beaucoup d'argent & de troupes, vint se presenter devant Rome à l'improviste le quatorziéme d'Avril l'an 1062. Il y avoit gagné beaucoup de gens par ses largesses, entre autres les capitaines de la ville. Il campa dans les prez de Neron prés le vatican, & eut de l'avantage au premier combat, où quantité de Romains furent tuez : mais Godefroi duc de Toscane étant arrivé peu de tems aprés, Cadaloüs se trouva tellement pressé, qu'il ne put sauver même sa personne qu'à force de prieres & de presens. Il retourna donc à Parme, sans toutefois abandonner son entrepriſe. Alors Pierre Damien lui écrivit une seconde lettre, où il lui reproche qu'il ruine son église pour en usurper une étrangere : qu'il met sa confiance en ses tresors, & qu'il fait perir par le fer les Romains dont il pretend être le pere. *Gesta pontif. ap. Baron.* *Lib. 1. ep. 11.*

En Allemagne, le roi Henri celebra la fête de Pâque à Utrecht avec l'imperatrice sa mere, mais il fut separé d'elle quelque tems aprés. Les seigneurs étoient jaloux de l'autorité quelle donnoit à Henri XLVIII. S. Annon archevêque de Cologne. *Cont. Herm*

AN. 1062. évêque d'Aufbourg ſon principal miniſtre, & parloient mal de la familiarité qu'elle avoit avec ce prelat. Ainſi Annon archevêque de Cologne: de concert avec quelques autres, enleva le jeune roi âgé alors de dix ans avec la ſainte lance & les ornemens imperiaux & l'emmena à Cologne.

Lambert, an. 1062.

Annon qui en étoit archevêque depuis ſix ans naquit dans la haute Allemagne, d'une famille mediocre, mais honnête. Son oncle chanoine de Banberg l'y emmena, & l'y fit étudier avec tant de ſuccés qu'il gouverna l'école de cette égliſe. Sa reputation s'étant étenduë juſqu'à l'empereur Henri le noir, il le fit venir auprés de lui, lui donna le premier rang dans ſes bonnes graces entre tout le clergé de ſa cour, & le fit prevôt de Goſlar, qui étoit une place de faveur. Annon s'attira l'amitié du prince & de tous les gens de bien, par ſon pur merite, ſa doctrine, ſon amour pour la juſtice & ſa liberté à la ſoûtenir. Il avoit auſſi les avantages du dehors, la belle taille, la bonne mine, la facilité à parler: il ſavoit ſe paſſer au beſoin de nourriture & de ſommeil, & avoit toutes les diſpoſitions naturelles à la vertu.

Vita S. Ann. ap. Sur. 4. Dec. Lamb an 1075. p. 229. &c.

Herman II. archevêque de Cologne étant mort, l'empereur choiſit Annon pour lui ſucceder, & lui donna la verge & l'anneau paſtoral: mais il ne fut pas reçû à Cologne ſans contradiction, & quelques uns ne le trouvoient pas d'une naiſſance aſſez relevée, pour remplir un ſiege qu'avoit occupé Brunon frere de l'empereur Otton. Toutefois la volonté de l'empereur l'emporta, & Annon fut ſacré ſolemnellement le dimanche troiſiéme jour de Mars 1056. Sa conduite juſtifia le choix de l'empereur; & bien-tôt

Herm. & Lamb.

Digitized by Google

il ſe diſtingua entre tous les ſeigneurs du roïaume, par ſa vertu autant que par ſa dignité. Il s'acquittoit également bien de ſes devoirs dans l'égliſe & dans l'état ; & porta pour le moins auſſi loin que ſes prédeceſſeurs la dignité exterieure du ſiege de Cologne. Cependant il n'en avoit pas moins d'application aux exercices ſpirituels. Il jeûnoit frequemment : il paſſoit en priere la plûpart des nuits, & viſitoit les égliſes nuds pieds, ſuivi d'un ſeul domeſtique. Il faiſoit quantité d'aumônes & de grandes liberalitez aux clercs, aux moines & aux pelerins. Il ne laiſſa aucune communauté dans ſon dioceſe, qu'il n'eût gratifiée de terres & de penſions ou de bâtimens : & il paſſa pour conſtant, que depuis la fondation de l'égliſe de Cologne jamais évêque n'en avoit tant augmenté les biens & la dignité. AN. 1062.

Il rendoit la juſtice à ſes ſujets avec une droiture parfaite. Il prêchoit avec tant de force, qu'il tiroit des larmes de ceux dont les cœurs étoient les plus durs ; & à tous ſes ſermons l'égliſe retentiſſoit des gemiſſemens du peuple. Il fonda à Cologne deux monaſteres de chanoines, & en divers lieux trois de moines, dont le plus fameux fut celui de Sigeberg. Mais voyant que la diſcipline étoit extrémement relâchée par toute l'Allemagne, il craignoit que les grandes dépenſes qu'il faiſoit pour ces fondations ne fuſſent mal emploïées. Allant à Rome pour des affaires d'état, il paſſa au monaſtere de Frutare en Lombardie, où il admira la regularité des moines, & en amena quelques-uns qu'il mit à Sigeberg. A ſon exemple les autres évêques d'Allemagne reformerent la plûpart des monaſteres, par des moines

Sup. l. LIX. n. 11.

AN. 1062. qu'ils tirerent de Gorce, de Clugni, de Sigeberg & d'autres lieux. Pour lui il respectoit tellement ses moines de Sigeberg, qu'il leur obéissoit comme à ses maîtres : les servoit de ses propres mains, & quand il étoit avec eux gardoit exactement le silence & leurs autres observances. Tel étoit Annon archevêque de Cologne. Aïant pris le gouvernement du jeune roi Henri du consentement des seigneurs, il ôta aussi-tôt à Guibert de Parme la charge de chancelier d'Italie, qu'il donna à Gregoire évêque de Verceil; & fit tenir un concile à Osbor en Saxe, où Cadaloüs fut déposé. Pierre Damien aïant avis que l'on alloit tenir ce concile, composa pour la défense du pape Alexandre II. un écrit en forme de dialogue entre l'avocat du roi Henri & le défenseur de l'église Romaine, comme s'il parloit dans le concile, où il est probable que cet écrit fut envoïé. En voici la substance.

Gesta pontif.

Opusc. IV.

To. 9. conc. p. 1156.

XLIX Dispute synodale de P. Damien.

L'avocat : Vous avez intronisé le pape sans le consentement du roi, au mépris de la majesté roïale. Or selon les canons l'évêque doit être élû par ceux qui lui doivent obéir, & le roi comme chef du peuple Romain doit obéir au pape : son consentement est donc nécessaire pour l'élection du pape. Le défenseur : Saint Etienne, saint Corneille, saint Clement, saint Pierre même n'étoient donc pas papes, puisqu'ils n'ont pas été élûs par les empereurs de leur tems. L'avocat : Ces empereurs étoient païens; mais les empereurs chrétiens ont toûjours élû les papes. Le défenseur : Parcourez avec moi le catalogue des papes, vous en trouverez trés-peu qui aïent été élûs du consentement des princes. Il nomme la plû-

Digitized by Google

part des papes depuis ſaint Damaſe juſques à ſaint Gregoire, & les empereurs chrétiens du même tems dont il ſoûtient que le conſentement n'a point été requis pour leur élection ; puis il ajoûte : Quant à ce que nous liſons que l'empereur Maurice a donné ſon conſentement pour l'élection de ſaint Gregoire, & quelques autres princes en petit nombre pour l'élection de quelques papes, le malheur des tems, troublez par les guerres, en a été cauſe. Il allegue enſuite la donation de Conſtantin qui n'étoit pas conteſtée. AN. 1062. Sup. l. XXXV. n. 1.

L'avocat : Vous ne pouvez nier au moins, que l'empereur pere du roi mon maître a été fait patrice des Romains, & a reçu d'eux le premier rang dans l'élection du pape. Et ce qui eſt plus fort, c'eſt que le pape Nicolas a accordé au roi ce privilege, qu'il tenoit déja de ſon pere ; & l'a confirmé par un decret ſynodal. Comment donc le roi mon maître a-t-il perdu ce droit ? Le défenſeur : Nous ſoûtenons auſſi que nôtre roi a ce privilege, & nous ſouhaitons qu'il en joüiſſe toûjours : mais l'égliſe Romaine dans l'occaſion preſente a agi en qualité de ſa mere & ſa tutrice, & a ſuppléé à ſon bas âge qui le rendoit incapable d'élire un évêque : d'ailleurs les circonſtances du tems obligent quelque fois à changer de conduite. Quand le pape a été élû, les citoïens Romains étoient ſi animez l'un contre l'autre, & le peuple ſi diviſé, que nous ne pouvions attendre la réponſe du roi d'un païs ſi éloigné, ſans nous expoſer à une guerre civile. Sup. n. 20.

L'avocat : Vous dites, que vous n'avez pas eu le tems d'attendre le conſentement du roi ; cependant il eſt certain qu'il s'eſt paſſé environ trois mois de-

AN. 1062. puis la mort du pape Nicolas, jusques au premier d'Octobre où celui-ci a succedé. Le défenseur : Vous me contraignez à dire publiquement, ce que j'avois resolu de passer sous silence, par respect pour la cour. Car vous, qui la gouverniez, avez assemblé un concile avec quelques évêques d'Allemagne, où vous avez condamné le pape & cassé tout ce qu'il avoit ordonné, & par consequent le privilege qu'il avoit accordé au roi. Mais Dieu nous garde de nous prévaloir de la temerité de qui que ce soit, pour faire perdre son droit au roi qui en étoit innocent, & que nous esperons voir élevé à la dignité imperiale. Mais afin de parcourir toute l'histoire de nos malheurs, Estiene prêtre cardinal, dont le merite est si connu, étant envoïé à la cour avec des lettres apostoliques, ceux qui gouvernoient lui refuserent audiance, & il demeura à la porte pendant prés de cinq jours au grand mépris du saint siege. Il le souffrit paisiblement comme étant un homme grave & patient : mais il ne put accomplir sa legation ; & raporta les lettres dont il étoit chargé toutes scellées, parce que les courtisans ne lui avoient pas permis de voir le roi. Nous n'en accusons ni le roi ni l'imperatrice sa mere : elle est excusable par la foiblesse de son sexe & lui par son âge. Mais enfin pourquoi avez-vous osé élire un pape à l'insçu de Rome ?

L'avocat : Il y avoit long-tems que le comte Gerard & d'autres Romains, comme l'abbé du mont Scaurus ; nous pressoient de faire cette élection ; nous ne l'avons donc pas faite comme vous dites à l'insçu de Rome. Le défenseur : Vous faites pour moi en déclarant avoir communiqué avec Gerard. Car pour ne

Digitized by Google

ne point parler encore de l'abbé & des autres, Gerard étoit excommunié preſque par tous les papes, qui ont été de ſon tems. Enfin il le fut un peu avant ſa mort, à cauſe d'un comte & d'un archevêque tous deux Anglois, qu'il inſulta & dépoüilla comme ils revenoient de Rome, & leur ôta juſques à mille livres d'argent monoïe de Pavie. Pour ce ſujet il fut excommunié dans un concile plenier où préſidoit le pape Nicolas, & condamné à un anathême perpetuel avec extinction de luminaire. Un tel homme devoit-il donner un chef à l'égliſe Romaine, dont il étoit l'ennemi declaré, & qu'il a toûjours cruellement perſecutée? Ne faut-il pas plûtôt reconnoître celui que les cardinaux évêques ont élû tout d'une voix, ſuivant le deſir du clergé & du peuple, qui n'a pas été tiré de l'extremité de la terre, mais de Rome même? Il eſt vrai que l'égliſe aïant pluſieurs bons ſujets dans ſon clergé, leur a preferé celui-ci, pour témoigner ſon affection envers le roi dont il étoit comme domeſtique. AN. 1062.

sup. n. 44.

A ce diſcours l'avocat du roi Henri témoigne être ſatisfait; mais il faut ſe ſouvenir, que c'eſt Pierre Damien qui le fait parler. Il conclut par exhorter les miniſtres de la cour & ceux du ſaint ſiége, à conſpirer enſemble pour l'union du ſacerdoce & de l'empire. Afin que le genre humain gouverné par ces deux ſouveraines puiſſances ne ſoit jamais diviſé, & qu'elles ſe ſoûtiennent l'une l'autre: en ſorte que le pape, quand il ſera beſoin, reprime les criminels par la loi du prince, & que le roi ordonne avec ſes évêques ce qui concerne le ſalut des ames ſuivant les canons. Que le pape, comme le pere, ait la prééminence, que

AN. 1062. le roi, comme un fils unique & bien-aimé, repose toûjours dans son sein; & qu'ils concourent ensemble à faire refleurir la religion.

Opusc. XVIII c. 8. Nous ne savons de quel usage fut cet écrit de Pierre Damien: mais nous savons par lui-même, que Cadaloüs dans l'année de son élection, & la veille de saint Simon & saint Jude, c'est à-dire le vingt septiéme d'Octobre 1062. fut condamné & dépose par tous les évêques d'Allemagne & d'Italie en presence du roi. Par là Pierre prétendit sauver la prédiction qu'il avoit faite si hardiment, que Cadaloüs mourroit dans l'an: disant qu'il étoit mort à sa dignité & à son honneur.

I. Autres écrits de Pierre Damien. Pierre Damien se tenoit pour déchargé de l'épiscopat, depuis la renonciation qu'il avoit faite sous Nicolas II. & réïterée sous Alexandre; & desors il ne prit plus dans ses lettres que la qualité de moine. Dans ces premiers tems aprés sa retraite, il écrivit *Opusc. XXXI.* une grande lettre aux évêques cardinaux, où les regardant comme juges & conseillers du pape dans les conciles, il les exhorte à fuir l'avarice; & non seulement ne pas rechercher de presens, mais ne pas même recevoir ceux qu'on leur offriroit volontairement: parce qu'ils ne laissent pas de rendre les juges plus favorables à ceux dont ils les reçoivent. Il s'étend sur la malignité de l'avarice, qui ruine toutes les vertus, & *c. 3.* rend inutiles toutes les bonnes œuvres. Que l'avare, dit-il, bâtisse des églises, qu'il s'aplique à la prédication, qu'il accorde les differends, qu'il affermisse ceux qui sont chancelans dans la foi, qu'il offre des sacrifices tous les jours, qu'il soit éloigné des affaires seculieres, tant que l'avarice le domine, elle corrompt toutes ses vertus.

Digitized by Google

Et enſuite : On commet la ſimonie, non ſeulement en vendant ou achetant les ſaints ordres, mais en vendant le jugement d'un concile ; quoique je ne condamne pas celui qui donne de l'argent pour ſe faire rendre juſtice. J'ai vû, ajoûte-t-il un de nos confreres qui ſe réjoüiſſoit quand le tems du concile venoit, comme à l'approche de la moiſſon ou de la vendange, & il avoit des émiſſaires pour lui attirer de l'argent de côté & d'autre. Et enſuite : Qui a reçû des preſens n'oſe plus parler contre ſon bienfaicteur ; & quand il ne les auroit reçûs qu'aprés le jugement, il s'engage pour les affaires ſuivantes. AN. 1062.

Et encore : Ce n'eſt point pour ſubvenir aux beſoins de la nature que les hommes cherchent les richeſſes, mais afin que les baſſins comblez de viandes ſentent les épiceries des Indes, & que le vin emmiellé brille dans des vaſes de criſtal. Afin que par tout où ils arrivent, on revête auſſi-tôt les murailles & les plafons de leurs chambres de tapiſſeries magnifiques, & leurs ſieges de riches tapis. Leurs ſerviteurs ſont partagez : les uns demeurent en reſpect devant eux, attentifs à leurs moindres ſignes : les autres courent de tous côtez avec empreſſement pour leurs ſervices. Leurs lits ſont plus richement parez que des autels. La pourpre paroît trop ſimple, on y emploïe des étoffes de diverſes couleurs. On mépriſe la dépoüille des agneaux, & on fait venir de bien loin les fourrures de martes & d'ermines. Je ne parle point des chapes ornées d'or & de pierreries, des croſſes entierement revêtües d'or, & des anneaux chargez de pierres énormes.

Pierre Damien ſe plaint encore du luxe des évê-

AN. 1062. ques, & des défauts de la cour de Rome dans un des écrits qu'il fit pour justifier sa renonciation à l'épiscopat. Le tems n'est plus, dit-il, où l'on puisse garder la modestie, la mortification, la severité sacerdotale. Moi-même quand je viens vous trouver (il parle au pape & à Hildebrand) vous voïez aussi-tôt sortir en foule les railleries, les plaisanteries, les bons mots, les questions sans nombre & les paroles inutiles, la dissipation, qui éteint la devotion & ruine le bon exemple. Si nous ne nous laissons aller à ces excés, on nous accuse de dureté & d'inhumanité. J'ai honte de parler des desordres plus honteux, la chasse, la fauconnerie, la fureur des jeux de hasard ou des échets, qui font un boufon d'un évêque. Un jour comme j'étois en voïage avec l'évêque de Florence, on vint me dire qu'il joüoit aux échets. Ce discours me perça le cœur. Je pris mon tems pour lui montrer l'indécence de cet amusement, en un homme dont la main offre le corps de Nôtre-Seigneur & dont la langue le rend mediateur entre Dieu & les hommes : vû principalement que les canons défendent le jeu aux évêques. L'évêque prétendit qu'ils ne defendoient que les jeux de hasard ; mais je soutins, qu'ils devoient s'entendre en general de tous les jeux. Il se rendit, & me pria de lui imposer une penitence. Je lui ordonnai de reciter trois fois le psеautier, laver les pieds à douze pauvres, & leur donner chacun un denier : afin de reparer le peché qu'il avoit commis par la langue & par les mains.

Opusc. XI, c. 7.

Opusc. XXII. Dans un autre écrit Pierre Damien se plaint, de la maniere dont plusieurs parvenoient à l'épiscopat, qui étoit en s'attachant à la cour des princes. Ils quit-

Digitized by Google

tent l'égliſe, dit il, parce qu'ils veulent dominer dans l'égliſe, & deviennent laïques afin d'être évêques. Or je ſoutiens qu'ils ſont coupables de toutes les eſpeces de ſimonie. Ils donnent de l'argent pour acquerir les dignitez eccleſiaſtiques, par les dépenſes qu'ils font en voïages & en habits precieux. Suppoſons deux clercs, qui aïent chacun cent livres de deniers : dont l'un aille à la cour d'un roi & y dépenſe petit à petit ce qu'il avoit amaſſé, l'autre demeure chez lui & garde ſon argent. Qu'on leur donne enſuite en même jour chacun un évêché : l'un donne pour l'acheter tout ſon argent à la fois, l'autre ne donne rien de nouveau, parce qu'il a long-tems ſervi à la cour. Lequel des deux, je vous prie, a le plus cherement acheté ſon évêché ? n'eſt-ce pas celui à qui, outre ſon argent, il a tant coûté de travail, plûtôt que celui qui eſt demeuré en repos, & n'a donné que ſon argent ? AN. 1062. c. 1. c. 2.

Quant aux deux autres eſpeces de ſimonie de la langue & des ſervices, il eſt évident que les clercs courtiſans en ſont coupables. Ils ne font continuellement que flater le prince, étudier ſes inclinations, obéïr à ſes moindres ſignes, applaudir à tous ſes diſcours, lui complaire en tout. Ils lui ſont ſoumis avec la derniere baſſeſſe ; & comme ils ſe ruinent dans la vûë de devenir riches, l'envie de dominer les rend eſclaves. Or c'eſt acheter cherement les dignitez, que de les acquerir par une longue ſervitude, & faire le métier de paraſite & de boufon, pour devenir évêque. Ceux qui ſont ainſi parvenus à l'épiſcopat, prodiguent enſuite les biens de l'égliſe, pour ſe faire des amis & gagner ceux qui auroient dû les élire. Ce c. 3.

AN. 1062. qui les rend coupables de simonie, quand ils ne l'auroient pas été auparavant, puisqu'ils donnent en vûë de posseder paisiblement l'évêché; & il importe peu que l'on donne devant ou aprés le sacre.

LI. S. Dominique le cuiraſſé. *Vita. Domin. Sac. 6. Ben. p. 143.*

En 1062. Pierre Damien perdit un illustre ami, dont il nous a conservé l'histoire toute merveilleuse. C'est Dominique, surnommé en latin *Loricatus*, à cause d'une cuirasse de fer qu'il portoit continuellement par penitence. Comme il étoit déja clerc, ses parens donnerent à l'évêque une peau de bouc pour le faire ordonner prêtre; mais cette faute fut cause de sa conversion. Car il en fut tellement effraïé, qu'il quitta le monde & se fit moine, puis ermite avec Pierre Damien en un lieu nommé Luceole en Umbrie, sous la conduite d'un saint homme nommé Jean de Montefeltro; & parce qu'il avoit été ordonné par simonie, il s'abstint toute sa vie du service de l'autel. Il garda la virginité, & eut un attrait particulier pour les austeritez corporelles.

Les ermites de Luceole habitoient en dix-huit cellules, & leur regle étoit de ne boire point de vin, n'user d'aucune graisse pour assaisonner leur nourriture: ne manger rien de cuit que le dimanche & le jeudi, jeûner au pain & à l'eau les cinq autres jours, & s'occuper continuellement de la priere & du travail des mains. Tout leur bien consistoit en un cheval ou un âne pour apporter leur subsistance. Ils gardoient le silence toute la semaine, & ne parloient que le dimanche entre vêpres & complies. Dans leurs cellules ils étoient nuds pieds & nuës jambes. Dominique se soumit, du consentement de son prieur, à la direction de Pierre Damien, & demeuroit dans une cellule proche

Digitized by Google

de la ſienne, en ſorte qu'il n'y avoit que l'égliſe entre deux. Il porta ſur ſa chair pendant un grand nombre d'années une chemiſe de mailles de fer, qu'il ne dépoüilloit que pour ſe donner la diſcipline : mais il ne ſe paſſoit guerre de jour qu'il ne chantât deux pſautiers en ſe frappant à deux mains avec des poignées de verges ; encore étoit-ce dans le tems où il ſe relâchoit le plus : car pendant le carême, ou lorſqu'il acquittoit une penitence pour quelqu'un, il diſoit au moins trois pſautiers par jour, en ſe fuſtigeant ainſi. Souvent il diſoit deux pſautiers de ſuite, ſe donnant continuellement la diſcipline & demeurant toûjours de bout, ſans s'aſſeoir ni ceſſer un moment de ſe frapper. AN. 1062.

Pierre Damien lui aïant un jour demandé, s'il pouvoit faire quelque genuflexion avec ſa cuiraſſe ; il répondit : Quand je me porte bien je fais cent genuflexions à tous les quinze pſeaumes ; c'eſt-à-dire mille pendant un pſautier. Un ſoir il le vint trouver aïant le viſage tout livide de coups de verges, & lui dit : Mon maître, j'ai fait aujourd'hui ce que je ne me ſouviens point d'avoir encore fait ; j'ai dit huit pſautiers en un jour & une nuit. Il eſt vrai que pour dire plus vîte le pſautier, il avoüoit lui-même qu'il ne prononçoit pas les pſeaumes entierement, & ſe contentoit d'en repaſſer les paroles dans ſon eſprit ; mais il diſoit, que pour reciter vîte, il falloit être fort attentif. Il vécut quelque tems éloigné de ſon directeur, qui s'étant enſuite informé de ſa maniere de vivre : il lui répondit, qu'il vivoit en homme charnel, & que les dimanches & les jeudis il relâchoit ſon abſtinence. Quoi, dit Pierre Damien, mangez-vous des œufs ou du fromage ? Non, dit-il. Mangez-vous du

AN. 1062. poiſſon ou du fruit? Je les laiſſe aux malades. Enfin il ſe trouva que ce relâchement conſiſtoit à manger du fenoüil avec ſon pain, comme il eſt d'uſage en Italie.

Aïant ſçu que Pierre Damien avoit écrit de lui, qu'il avoit recité un jour neuf pſautiers avec la diſcipline, il en fut lui-même étonné, & voulut en faire encore l'experience. Il ſe dépoüilla donc un mercredi, & aïant pris des verges à ſes deux mains, il ne ceſſa toute la nuit de reciter en ſe frappant: en ſorte que le lendemain il avoit dit douze pſautiers, & le treiziéme juſques à *Beati quorum*. A ſon exemple l'uſage de la diſcipline s'établit tellement dans le païs, que non ſeulement les hommes, mais les femmes nobles s'empreſſoient à ſe la donner. Dominique trouva un jour un écrit, portant, que ſi on diſoit quatre-vingt fois douze pſeaumes qui y étoient marquez, en tenant les bras élevez en croix, on racheteroit un an de penitence. Auſſi-tôt il le mit en pratique, & recitoit tous les jours ces douze pſeaumes les bras en croix quatre-vingt fois de ſuite ſans intervalle. En diſant le pſautier, il ne ſe contentoit pas des cent cinquante pſeaumes, il y ajoûtoit les cantiques, les hymnes, le ſymbole de ſaint Athanaſe & les litanies, que l'on trouve encore à la fin des anciens pſeautiers.

Quelques années avant ſa mort, aïant trouvé que les lanieres de cuir étoient plus rudes que les verges, il s'accoûtuma à s'en ſervir, & quand il ſortoit, il portoit ce foüet ſur lui, pour ſe donner la diſcipline par tout où il couchoit. Quand il n'étoit pas en lieu où il pût ſe dépoüiller entierement, il ſe frappoit au moins ſur les jambes, les cuiſſes, la tête & le cou: car quoiqu'il

quoiqu'il allât nuds pieds, ſon habit ne lui venoit qu'à mi-jambe : au lieu que ceux des autres ermites alloient juſques à terre, pour les garentir du froid. Le jeûne & le poids de ſa cotte de maille, lui avoient rendu la peau noire comme celle d'un negre. Il portoit de plus quatre cercles de fer, deux aux cuiſſes & deux aux jambes; & enſuite il y en ajoûta quatre autres. Cette affreuſe penitence ne l'empêcha pas d'arriver à une grande vieilleſſe ; & à ſa mort, on trouva qu'outre la chemiſe de maille qu'il portoit ordinairement, il en avoit une autre étenduë ſous lui, comme pour lui ſervir de drap. Il mourut en 1062. le quatorziéme d'Octobre, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. On l'enterra d'abord dans ſa cellule, de peur que les moines du voiſinage ne l'enlevaſſent, mais Pierre Damien le fit enſuite transferer honorablement dans le chapitre, & le corps ſe trouva entier, quoique ce fût le neuviéme jour aprés ſa mort. AN. 1062. *Martyr. 8. 14. Oct.*

LII. Compenſations de penitences.

Ce n'étoit pas ſeulement pour lui-même, que Dominique ſe mortifioit ainſi, c'étoit encore pour acquiter les penitences des autres. Car on étoit alors perſuadé, que pour chaque peché on étoit obligé d'accomplir la penitence marquée par les canons : en ſorte que s'il y avoit dix ans pour l'homicide, celui qui en avoit commis vingt devoit deux cens ans de penitence. Et comme il étoit impoſſible de l'acquiter, on avoit trouvé des moïens de la racheter. Or Pierre Damien dit avoir appris de Dominique, que l'on accompliſſoit cent ans de penitence par vingt pſeautiers, accompagnez de diſcipline. Car trois mille coups de diſcipline valoient un an de penitence, & mille coups ſe donnoient pendant dix pſeaumes : par conſequent *Opuſc. LI. c. 8.*

AN. 1062. les cent cinquante pſeaumes valoient cinq ans de penitence, & les vingt pſeautiers en valoient cent. Dominique accompliſſoit facilement en ſix jours cette penitence de cent ans, & en acquittoit ainſi les pecheurs. Une fois même au commencement d'un Carême, *t. 9.* il pria Pierre Damien de lui impoſer mille ans de penitence, & peu s'en fallut qu'il ne l'achevât avant la fin du Carême.

p. 22. Dans un autre ouvrage intitulé la perfection des *Opuſc. XIII. c. 6.* moines, Pierre Damien ſoûtient, que les moines qui ont commis de grands pechez, lorſqu'ils vivoient dans le monde, n'en ſont pas quittes par la commune obſervance de la regle, & qu'ils doivent y ajoûter des penitences proportionnées à leurs pechez. Un moine, dit-il, me vint trouver, & me confeſſa les pechez qu'il avoit commis étant laïque. Il devoit faire, s'il m'en ſouvient bien, ſoixante & dix ans de penitence, ſelon les canons; & il y avoit environ ſept ans qu'il portoit l'habit de religion. Je lui demandai combien il avoit déja fait de penitence pour ſes pechez: il répondit, qu'il les avoit tous confeſſez à l'abbé, mais qu'il ne lui avoit impoſé aucune penitence outre l'obſervance commune du monaſtere; aſſûrant que la ſeule converſion, c'eſt-à dire, la pratique de la regle, ſuffiſoit pour la remiſſion de tous ſes pechez. J'en eus horreur, & je m'écriai, que ce pauvre homme avoit été trompé: puiſqu'il n'avoit pas commencé ſa penitence, au lieu qu'il pouvoit l'avoir achevée par diverſes auſteritez. Pierre Damien ne rapporte à mon avis aucune preuve ſolide de cette opinion, qui n'étoit fondée que ſur ces ſupputations de tant d'années de penitences inconnuës à l'antiquité.

Digitized by Google

Il dit ailleurs, écrivant à un évêque : Vous n'ignorez pas que quand nous recevons des penitens quelque fond de terre, nous leur relâchons de la quantité de leur penitence à proportion de leur preſent. Ce qui venoit encore du même principe d'eſtimer & commuer les penitences ; & c'étoit un moïen facile d'enrichir les égliſes. AN. 1062. *Lib. IV. ep. 21.*

Quelques-uns toutefois blâmoient les flagellations, & en general les compenſations de penitence, comme il paroît par les écrits même de Pierre Damien. Car dans une lettre au clergé de Florence, il ſe plaint de ce que l'on a rendu public ce qu'il a écrit ſur le ſujet des diſciplines, quoiqu'il ne l'ait écrit ni pour les laïques, ni pour les clercs, mais ſeulement pour les moines ; & qu'il n'ait repreſenté que ce qu'ils pratiquent tous les jours. Puis faiſant parler ceux qui blâmoient cet uſage, il ajoûte : Voilà, diſent-ils, une penitence nouvelle & inouïe juſques à préſent pendant tant de ſiecles : ſi on l'admet une fois, on détruit tous les canons & on aneanti la tradition. Ils vouloient dire, que par ces compenſations on aboliroit les penitences canoniques, en quoi ils ne ſe trompoient pas, comme l'évenement a fait voir. *Lib. V. epiſt. 8.*

LIII. Flagellations.

Mais, répond Pierre Damien, nôtre Sauveur n'a-t-il pas été flagellé ? Saint Paul n'a-t-il pas reçu cinq fois les trente-neuf coups de foüet ? Tous les apôtres n'ont-ils pas été foüetez ? Combien de martyrs ont ſouffert le même ſuplice ? On rapporte que ſaint Jerôme & d'autres ont été foüetez par ordre de Dieu. On dira que tous ces ſaints ont été foüetez par d'autres & non par eux-mêmes. Je reponds qu'il ne faut donc plus auſſi porter nôtre croix, puiſqu'il n'y a plus *2. Cor. XI. 24. Act. V. 40. Hier. epiſt. 22.*

AN. 1062. de perſecuteurs pour nous crucifier ; & que comme on n'accuſe point de temerité celui qui jeûne volontairement, ſans qu'un prêtre le lui ait ordonné : on ne doit pas non plus condamner celui qui ſe donne la diſcipline de ſes propres mains. C'eſt une tres-bonne penitence de châtier la chair, pour reparer la perte que l'on a faite en cherchant les plaiſirs de la chair.

Que ſi cette diſcipline à coups de verges paroît nouvelle, & par conſequent reprehenſible à ceux qui ne la pratiquent pas : faut-il auſſi reprendre le venerable Bede, qui ordonne, aprés les anciens canons, de mettre aux fers certains penitens ? L'auteur ajoûte quelques exemples d'auſteritez ſingulieres, tirées de la vie des peres, mais il n'en rapporte aucun de flagellations : ainſi il convient tacitement de leur nouveauté. Tout ce qu'il conclut, c'eſt qu'il eſt permis de pratiquer des penitences qui ne ſont pas ſpecifiées dans les canons : Auſſi ne trouvai-je point d'exemples de flagellations volontaires avant cet onziéme ſiecle, & les premiers que l'on rapporte ſont de ſaint Gui abbé de Pompoſie mort en 1046. & de ſaint Poppon abbé de Stavels mort en 1048.

Mabill. praf. Sac. 6. n. 33.

Sup. lib. LIX. n. 48. 33.

Pierre Damien continuë : Quand les évêques preſcrivent à quelques pecheurs une penitence de pluſieurs années, ne leur taxent-ils pas quelquefois une ſomme d'argent pour en racheter le tems, & pour les diſpenſer des jeûnes qui leur ſont trop de peine ? Condamnera-t-on ce rachat de penitence à prix d'argent, parce qu'il ne ſe trouve point dans les anciens canons ? Que ſi on permet aux laïques de racheter leurs pechez par des aumônes, que doit-on ordonner à un moine,

Digitized by Google

à qui il reſte une longue penitence à acquiter, & qui a autrefois abandonné tout ſon bien? Ne pourra-t-il pas racheter ſes pechez en mortifiant ſa chair? AN. 1062.

Il traite encore cette matiere dans une lettre à un moine nommé Pierre Teſtu, qui avoit écrit aigrement contre ces diſciplines, dont toutefois il ne blâmoit que l'excés & la longueur. Mais, dit Pierre Damien, s'il eſt permis de donner cinquante coups de diſcipline, pourquoi n'en donnera-t-on pas ſoixante ou même cent? Si on en peut donner cent, pourquoi non cinq cent ou mille? Ce qui eſt bon ne peut être pouſſé trop loin. Si le jeûne d'un jour eſt bon, celui de deux ou de trois jours eſt meilleur. Suivant ce principe, la perfection ſeroit de ſe laiſſer mourir de faim, ou d'expirer ſous les coups de diſcipline. Mais ce n'eſt pas dans les écrits de Pierre Damien qu'il faut chercher la juſteſſe du raiſonnement. *Lib. IV. epiſt 17.*

Les moines du mont-Caſſin avoient embraſſé cette pratique de la diſcipline avec le jeûne du vendredi, à la perſuaſion de Pierre Damien; & à leur exemple cette devotion s'étoit étenduë, non ſeulement aux monaſteres de leur obſervance, mais encore aux villes & aux villages. Toutefois quelques-uns au mont-Caſſin s'éleverent contre la pratique des flagellations, diſant qu'il étoit mal-honnête de paroître nud en preſence d'une grande communauté: car la diſcipline ſe donnoit ordinairement en plein chapitre. Celui qui s'y oppoſa le plus fut le cardinal Eſtienne, qui avoit été moine du mont-Caſſin; & il défendit d'y pratiquer davantage cette penitence. Pierre Damien écrivit ſur ce ſujet à la Communauté, ſoûtenant qu'il eſt honnête & ſalutaire de ſouffrir par penitence la confu- *Chr. Caſſ. lib. III. Chr.* *Opuſc. XLIII.*

AN. 1062. sion de la nudité. Et comme le cardinal Eſtienne étoit mort aſſez ſubitement, peu de tems aprés qu'il eut blâmé cette pratique : il dit que ce peut bien être en punition de cet attentat, quoique d'ailleurs il avouë que ce cardinal avoit de la vertu.

LIV. Devotions à la ſainte Vierge.

Pierre Damien parle encore de quelques autres devotions nouvelles, mais déja établies de ſon tems, ſavoir le petit office de la Vierge : le ſamedi conſacré en ſon honneur, le vendredi à la croix & le lundi aux anges. Voici ce qu'il en dit en écrivant au cardinal Didier abbé du mont-Caſſin : Il s'eſt établi en quelques égliſes une belle coûtume, que l'on celebre tous les ſamedis une meſſe particuliere de la ſainte Vierge, s'il ne ſe rencontre une fête ou une ferie de Carême. Nous avons auſſi dans nos ermitages & nos monaſteres trois jours de la ſemaine aſſignez à des ſaints, en l'honneur deſquels nous celebrons des meſſes. Or ſelon la pieuſe opinion des hommes illuſtres, les ames des défunts ne ſouffrent point le dimanche, & retournent le lundi au lieu de leurs ſupplices. C'eſt pourquoi on dit la meſſe ce jour-là en l'honneur des anges, pour attirer leur protection aux morts & à ceux qui doivent mourir. On attribuë auſſi avec raiſon le vendredi à la croix, & ce jour nos freres ſe donnent l'un à l'autre la diſcipline en chapitre avec les verges, & jeûnent au pain & à l'eau. Et enſuite : Ce même jour ils celebrent la meſſe de la croix, pour obtenir ſa protection. Quant au ſamedi, qui eſt le jour où il eſt écrit que Dieu ſe repoſa, il eſt trés convenable de le dédier à la ſainte Vierge, où la ſageſſe s'eſt repoſée par le myſtere de l'incarnation. Et il ne faut

Opuſc. XXXVII. c. 3.

Digitized by Google

pas douter que ceux qui lui rendent ces honneurs, ne s'attirent son secours. AN. 1062.

Le petit office de la Vierge étoit en usage dés le siecle precedent, puisqu'il est marqué que saint Uldaric d'Ausbourg le disoit tous les jours. Pierre Damien exhorte un moine nommé Estienne à ne pas manquer à cette pratique, & rapporte sur ce sujet l'exemple d'un clerc de Nevers, qui étant malade à l'extremité fut visité par la sainte Vierge, & elle lui fit couler de son lait dans la bouche & le guerit à l'instant: parce qu'il avoit été fidele à dire son office tous les jours. Il rapporte ailleurs l'exemple d'un autre clerc, qui bien que chargé de grands pechez & même d'impureté, se trouvant à l'article de la mort, fut assuré par la sainte Vierge que ses pechez lui étoient remis: par la même raison d'avoir recité son office à toutes les heures. Les écrits de Pierre Damien sont remplis de semblables histoires, & ce sont ses preuves les plus ordinaires. Au reste on ne peut nier que ces dévotions ne fussent bonnes en elles-mêmes, mais la suite des tems a fait voir, qu'il eût mieux valu s'en tenir aux sages institutions des anciens. Car en accablant les clercs & les moines de tant d'offices, on a diminué le tems de l'étude & du travail; & les offices mêmes étant si longs ont été acquitez plus negligemment.

Vita n. 44.

Sup. lib. LV. n. 40 lib. VI. epist. 19.

Opusc. X. c. IX.

Le pape Nicolas avoit envoïé deux legats en Angleterre, dont l'un étoit Hermenfroi évêque de Sion. Aldrede archevêque d'Yorc, qui les avoit amenez, les presenta au roi Edoüard; & ce prince les aïant reçus avec un trés-grand honneur suivant sa pieté ordinaire, les renvoïa chez l'archevêque avec lequel ils avoient fait connoissance pendant le voïage, en

LV.

2. Vulfan évêque de Vorchester.

Sup. n. 45. Vita Wulst. c. 10. Sæc 6. ben. part. 2. p. 848.

AN. 1062. attendant le parlement de Pâques où ils reviendroient à sa cour & auroient audiance. L'archevêque Aldrede aïant suivi l'ordre du pape, & parcouru avec les legats presque toute l'Angleterre, vint à Vorchestre aux approches du carême de l'année 1062. & de-là étant allé dans ses terres, il laissa les legats dans le monastere de la cathedrale, dont Vulstan étoit prevôt.

Il les traita avec toute l'humanité & la liberalité possible, sans toutefois rien relâcher de sa regularité & de son austerité. Il passoit les nuits à chanter des pseaumes avec de frequentes genuflexions: trois jours de la semaine il ne prenoit aucune nourriture & gardoit le silence: les trois autres jours il mangeoit des choux ou des poreaux avec son pain, le dimanche du poisson & buvoit du vin. Tous les jours il nourrissoit trois pauvres & leur lavoit les pieds. Les legats admirerent cette maniere de vie, & les instructions que Vulstan soûtenoit d'un tel exemple. Etant donc retournez à la cour, comme il fut question de choisir un évêque de Vorchestre, ils proposerent Vulstan; & faisant connoître son merite, ils obtinrent aisément l'agrément du bon roi Edoüard. Les deux archevêques Stigand de Cantorberi & Aldrede d'Yorc y consentirent; & ce qui détermina ce dernier, c'est qu'il regardoit Vulstan comme un homme simple, qui souffriroit ses usurpations sur l'église de Vorchestre, dont il pretendoit retenir les revenus.

On manda Vulstan en diligence, mais quand il fut arrivé à la cour, la difficulté fut de lui faire accepter l'évêché. Il falut que les legats y emploïassent

ſent toute l'autorité du pape. Un reclus nommé Vulſin qui vivoit en ſolitude depuis plus de quarante ans, aida à le déterminer, lui reprochant vivement ſon obſtination & ſa deſobeïſſance. Le roi lui donna donc l'inveſtiture de l'évêché de Vorceſtre : & il fut ſacré à Yorc par l'archevêque Aldrede le dimanche huitiéme de Septembre 1062. Il auroit dû être ſacré par l'archevêque de Cantorberi, dont il étoit ſuffragant : mais Stigand, qui rempliſſoit alors ce ſiege, avoit été interdit par le pape, pour l'avoir uſurpé du vivant de Robert ſon prédeceſſeur. Toutefois ce fut à lui que Vulſtan promit obéïſſance, & Aldrede declara, qu'il ne pretendoit point que cette ordination lui donnât aucun droit ſur le nouvel évêque. AN. 1062. *Vita ap. Bol. 19. Jan. to. 2. p.*

Vulſtan étoit alors âgé d'environ cinquante ans, né dans le comté de Varvic de parens trés-pieux, qui ſur la fin de leurs jours embraſſerent l'un & l'autre la vie monaſtique. Aprés leur mort il s'attacha à Brithege évêque de Vorceſtre, qui touché de ſon merite l'ordonna prêtre encore jeune, & lui offrit une cure d'un bon revenu prés de la ville : mais Vulſtan la refuſa, & peu de tems aprés il embraſſa la vie monaſtique dans la cathedrale de la même ville. Il paſſa par les charges du monaſtere, fut maître des enfans, chantre & ſacriſtain. Tous les jours il diſoit les ſept pſeaumes avec une genuflexion à chaque verſet, & toutes les nuits il diſoit de même le grand pſeaume cent dix-huitiéme ; & ſe proſternoit ſept fois le jour devant chacun de dix-huit autels de l'égliſe.

On le fit enfin prevôt du monaſtere vers l'an 1046. & en cette place il prenoit ſoin non ſeulement des

AN. 1062. moines, mais du peuple. Dés le matin il se presentoit à la porte de l'église, pour secourir les oprimez, ou baptiser les enfans des pauvres : car les prêtres avoient déja introduit la mauvaise coûtume de ne point baptiser gratis. Cette charité de Vulstan attira un grand concours de peuple des villes & de la campagne, des riches comme des pauvres ; & il sembloit qu'il n'y eut point d'enfant bien baptisé, s'il ne l'étoit de sa main, tant étoit grande l'opinion de sa saintetè. Voïant aussi la corruption des mœurs que causoit le défaut d'instruction, il se mit à prêcher dans l'église tous les dimanches & les jours solemnels. Un moine savant & éloquent lui en fit des reproches, comme d'une entrepriſe sur les fonctions épiscopales : mais il fut reduit à lui demander pardon. Tel étoit le prevôt Vulstan quand il fut ordonné évêque de Vorcheſtre, dont il remplit le siege trente-quatre ans.

LVI. S. Edoüard roi d'Angleterre. *Vita. ap. Boll. 5. Jan. to. 1. p. 230.* *Sup. lib XIX n. 14.*

Saint Edoüard qui regnoit en Angleterre depuis vingt ans, étoit fils du roi Ethelred & d'Emme sœur de Richard duc de Normandie. L'an 1013. peu de tems aprés sa naissance, le roi son pere l'envoïa avec sa mere en Normandie, pour éviter la violence des Danois ; & il y demeura pendant le regne de Canut le grand, & de ses deux fils Harold & Canut II. Aprés leur mort il fut rappellé en 1042. par Godoüin comte de Cant, qui avoit épousé la fille de Canut I. & qui donna sa sœur à Edoüard, mais il garda toute l'autorité. Car Edoüard étoit un homme trés-simple, & qui avoit plus de pieté que de capacité pour le gouvernement : mais on vit une protection particuliere de Dieu sur lui, en ce que l'An-

Digitized by Google

gleterre fut tranquille pendant plus de vingt-trois ans qu'il regna, tant il étoit reſpecté des ſiens & craint des étrangers. AN. 1062.

Dés la premiere année de ſon regne il ſe laiſſa tellement prévenir par Godoüin contre la reine ſa mere, qu'il lui ôta tous ſes biens, l'enferma dans un monaſtere, & l'obligea de ſe purger par le fer chaud du mauvais commerce dont on l'accuſoit avec l'évêque de Vincheſtre. La reine Emme ſoûtint l'épreuve, & marcha nuds pieds ſur neuf coutres de charuë ardens, ſans ſe brûler. Le roi lui demanda pardon, reçût la diſcipline de la main des deux accuſez, c'eſt-à-dire de l'évêque & de ſa mere, & leur rendit ce qu'il leur avoit ôté. Il rédigea les loix qu'avoit publiées le roi Edgar ſon aïeul, & que la domination des Danois avoit abolies. Elles comprenoient en ſubſtance ce que les rois plus anciens avoient ordonné, & contenoient pluſieurs reglemens ſur les matieres eccleſiaſtiques. Ces loix du roi Edoüard furent fameuſes & reſpectées dans toute la ſuite des tems. *To. 9. conc. p. 1010.*

Ce ſaint roi voulant reconnoître la grace que Dieu lui avoit faite, de l'avoir rétabli ſur le trône de ſes peres, fit vœu d'aller à Rome en pelerinage, & prepara les frais du voïage & les offrandes qu'il devoit faire aux ſaints apôtres. Mais les ſeigneurs Anglois ſe ſouvenant des troubles paſſez, & craignant que ſon abſence n'en cauſât de nouveaux, vû principalement qu'il n'avoit point d'enfans, le prierent inſtamment d'abandonner ce deſſein, offrant de ſatisfaire à Dieu pour ſon vœu, par des meſſes, des prieres & des aumônes. Comme le roi ne ſe *Charta 1. Eduardi to. 9. conc. p. 1189.*

AN. 1062. rendoit point, on convint enfin d'envoïer de part & d'autre deux députez à Rome; ſavoir Elred évêque de Vorcheſtre & depuis archevêque de Cantorberi & Herman évêque de Schireburne, avec deux abbez. Ces quatre députez devoient expoſer au pape le vœu du roi & l'oppoſition des ſeigneurs; & le roi promit de s'en tenir à la déciſion du pape.

C'étoit Leon IX. & quand les députez arriverent à Rome, ils trouverent qu'il tenoit un concile avec deux cens cinquante évêques, devant leſquels ils expoſerent le ſujet de leur voïage; & le pape de l'avis du concile écrivit au roi Edoüard une lettre portant en ſubſtance: Puiſqu'il eſt certain que Dieu eſt proche de tous ceux qui l'invoquent ſincerement en quelque lieu que ce ſoit, & que l'Angleterre ſeroit en peril par vôtre abſence: nous vous abſolvons, par l'autorité de Dieu & du concile, du peché que vous craignez d'encourir à cauſe de vôtre vœu; & nous vous ordonnons pour penitence de donner aux pauvres ce que vous aviez preparé pour la dépenſe de ce voïage, & de fonder un monaſtere en l'honneur de ſaint Pierre, ſoit que vous en bâtiſſiez un nouveau, ſoit que vous en repariez un ancien. Nous confirmons dés à preſent toutes les donations & les privileges que vous lui accorderez; & nous voulons qu'il ne ſoit ſoumis à aucune puiſſance laïque que la roïale.

En execution de cette bulle & de l'ordre que le reclus Vulfin pretendit en avoir reçû de ſaint Pierre par revelation, le roi Edoüard reſolut de rétablir l'ancien monaſtere de ſaint Pierre prés de Londres, fondé dés le commencement de la converſion

Digitized by Google

des Anglois, mais alors preſque détruit. On le nommoit Oüeſtminſter à cauſe de ſa ſituation ; c'eſt-à-dire monaſtere d'occident. Pour cette œuvre le roi mit à part la dîme de tout ce qu'il avoit en or, en argent, en beſtail, & de tous ſes autres biens ; & aïant fait abatre l'ancienne égliſe, il en fit bâtir une nouvelle. AN. 1062.

Cependant le pape Leon IX. étant mort, le roi Edoüard envoïa au pape Nicolas II. Aldrede archevêque d'Yorc & deux évêques élûs pour être ordonnez par le pape. Ils étoient chargez d'une lettre, par laquelle le roi demandoit qu'il confirmât la fondation de ce monaſtere, & confirmoit de ſon côté les revenus que le ſaint ſiege avoit en Angleterre, & en envoïoit ce qui étoit échû avec des preſens de ſa part. Le pape Nicolas, de l'avis d'un concile où les députez du roi furent oüis, confirma l'abſolution qu'il avoit obtenuë & la fondation du monaſtere, le declarant exempt de toute juriſdiction épiſcopale, & en donnant au roi la protection, comme de toutes les égliſes d'Angleterre. Ce fut donc au retour de ce voïage que l'archevêque Aldrede amena les legats du pape.

LVII. Egliſes du Nord. *Adam. lib. III. c. 18. p. 42. Sup. lib. LIX. n. 13.*

Cependant Harold roi de Norvege y exerçoit une cruelle tyrannie. Il abatit pluſieurs égliſes, & fit mourir pluſieurs Chrétiens par les ſupplices. Il étoit même adonné aux malefices : que le ſaint roi Olaf ſon frere avoit travaillé à exterminer du païs avec tant de zele, qu'il lui en avoit coûté la vie. Harold, loin d'être touché des miracles qui ſe faiſoient à ſon tombeau, en enlevoit les offrandes & les diſtribuoit à ſes ſoldats. Adalbert archevêque de Breme affligé de ces deſordres, envoïa des députez

AN. 1062. à Harold avec des lettres, où il lui en faisoit des reproches, l'avertissant particulierement qu'il ne devoit pas tourner au profit des laïques les oblations, ni faire venir des évêques d'Angleterre & de France au mépris de sa juriſdiction, puisque c'étoit à lui de les ordonner comme légat du saint siege.

Harold irrité de ces remontrances, renvoïa avec mépris les députez d'Adalbert, disant, qu'il ne reconnoissoit en Norvege ni archevêque ni autre personne puissante que lui-même. L'archevêque Adalbert s'en plaignit au pape Alexandre II. qui écrivit au roi Harold en ces termes: Comme vous êtes encore peu instruit dans la foi & la discipline canonique, nous devrions, nous qui avons la charge de toute l'église, vous donner de frequens avertissemens; mais la longueur du chemin nous empêchant de le faire par nous-mêmes: sachez que nous en avons donné la commission à Adalbert archevêque de Breme nôtre legat. Or il s'est plaint à nous par ses lettres, que les évêques de vôtre province ne sont point sacrez, ou se font sacrer pour de l'argent en Angleterre ou en France. C'est pourquoi nous vous admonestons vous & vos évêques, de lui rendre la même obéïssance que vous devez au saint siege. L'archevêque Adalbert avoit aussi irrité Suin ou Suenon roi de Danemarc, en lui faisant de terribles reproches, de ce qu'il avoit épousé sa parente: il l'avoit même menacé d'excommunication; & enfin le roi, touché des lettres du pape, repudia sa parente, mais il prit plusieurs autres femmes & plusieurs concubines. L'archevêque songea depuis à rentrer dans les bonnes graces de ce prince, esperant qu'il lui faciliteroit l'execution de ses desseins. Il

Alex. epiſt. 1. to. 9. conc. p. 116.

Adam. c. 13.

c. 20.

Digitized by Google

vint donc à Sleſvic, où s'étant fait aimer par ſes libéralitez, il gagna le roi même par des preſens & par des feſtins, diſputant de magnificence avec lui. Ils ſe donnerent, ſuivant la coûtume des barbares, des repas tour à tour pendant huit jours, où l'on traita pluſieurs affaires eccleſiaſtiques, & on prit des meſures pour la paix des Chrétiens & la converſion des païens. L'archevêque revint chez lui plein de joie, & perſuada à l'empereur de faire venir en Saxe le roi de Danemarc, & traiter avec lui une alliance perpetuelle, à la faveur de laquelle l'égliſe de Breme reçut de grands avantages, & la miſſion chez les peuples du Nord prit de grands accroiſſemens. Cette reconciliation arriva du vivant de l'empereur Henri III. & on voit par une lettre du pape Alexandre II. à ce roi Suenon, que les rois de Suede païoient un cens annuel au ſaint ſiege. AN. 1062. *Epiſt. 4.*

LVIII. S. Gotheſcale prince des Sclaves.

La religion Chrétienne proſperoit auſſi chez les Sclaves au-delà de l'Elbe. Gotheſcalc gendre du roi de Danemarc, s'étoit rendu puiſſant comme un roi, & c'étoit un prince trés-religieux & grand ami de l'archevêque Adalbert. Il étoit fils d'Uton un des princes des Sclaves, dont les freres étoient païens & lui mauvais Chrétien: auſſi fut-il tué pour ſa cruauté, par un Saxon transfuge. Son fils Gotheſcale étoit dans le monaſtere de Lumbourg où il faiſoit ſes études: mais aïant appris la mort de ſon pere, il entra en telle fureur, qu'il renonça aux études & à la religion Chrétienne, paſſa l'Elbe & ſe jetta chez les Vinules païens, avec le ſecours deſquels il fit la guerre aux Chrétiens, & tua pluſieurs milliers de Saxons pour vanger ſon pere. Bernard duc de Saxe le prit comme un chef de voleurs, & le mit en priſon: mais voïant que *c. 22.* *Bell. 7. Jun. to. 20. p. 40. ex Adamo. Adam. lib. 12. c. 48.*

Digitized by Google

AN. 1062. c'étoit un brave homme, il fit alliance avec lui & le renvoïa. Gotheſcalc alla trouver le roi Canut, paſſa avec lui en Angleterre, & y demeura long tems. Il étoit rentré dans le ſein de l'égliſe, & le roi Canut lui donna ſa fille en mariage.

Etant retourné d'Angleterre, il étoit irrité contre les Sclaves, qui l'avoient dépoüillé des biens de ſon pere & obligé à ſe retirer en païs étranger : ainſi il leur faiſoit la guerre & étoit la terreur des païens. Mais aprés qu'il fût rentré dans ſes biens, il voulut faire des conquêtes pour Dieu, & ramener ſa nation au Chriſtianiſme, qu'elle avoit autrefois reçu & oublié depuis. Il venoit ſouvent à Hambourg accomplir des vœux. Son zele étoit grand pour la propagation de la foi, il avoit reſolu de contraindre tous les païens à l'embraſſer ; & il avoit déja converti le tiers de ceux, qui ſous ſon ayeul Miſtivoi, étoient retombez dans le paganiſme. Sous ſon regne tous les peuples des Sclaves appartenant à la province de Hambourg étoient Chrétiens, & on en comptoit juſques à ſept, entre leſquels étoient les Obodrites. Les provinces étoient pleines d'égliſes, & les égliſes de prêtres, qui exerçoient librement leurs fonctions. Le prince Gotheſcalc oubliant ſa dignité, parloit ſouvent lui même dans l'égliſe, pour expliquer au peuple plus clairement en Sclavon, ce que diſoient les évêques & les prêtres.

Helm. lib. 1. c. 20.

Le nombre étoit infini de ceux qui ſe convertiſſoient tous les jours : on fondoit dans toutes les villes des convents de chanoines, de moines & de religieuſes ; & il y en avoit trois à Meclebourg capitale des Obodrites. L'archevêque Adalbert, ravi de cet accroiſſement de l'égliſe, envoïa au prince des évêques

&

Digitized by Google

& des prêtres, pour fortifier dans la foi ces nouveaux Chrétiens. Il ordonna évêque à Aldinbourg le moine Eizon, à Meclebourg Jean Ecoſſois, à Ratzebourg Ariſton venu de Jeruſalem & d'autres ailleurs. De plus il invita Gotheſcalc à venir à Hambourg, où il l'exhorta fortement à conduire juſques à la fin ſes travaux pour Jeſus-Chriſt, lui promettant que la victoire l'accompagneroit par tout, & que quand même il ſouffriroit quelque adverſité pour une ſi bonne cauſe, il n'en ſeroit pas moins heureux. L'archevêque exhortoit de même le roi de Danemarc, qui venoit ſouvent le trouver ſur la riviere d'Eider. Ce prince l'écoutoit avec attention & avec profit, excepté ſur l'article des excés de bouche & des femmes, dont il ne ſe corrigea point. Enfin on auroit pû dés-lors convertir tous les Sclaves, ſans l'avarice des ſeigneurs Saxons gouverneurs de la frontiere, qui ne ſongeoient qu'à en tirer des tributs. AN. 1063. c. 25.

L'archevêque Adalbert eut toûjours grand ſoin de ſes miſſions du Nord, même depuis qu'il ſe relâcha de l'application à ſes autres devoirs, par l'accablement des affaires temporelles auſquelles il ſe livra juſques à l'excés. Il étoit ſi affable & ſi liberal envers les étrangers, qu'ils accouroient à Breme de toutes parts; & cette ville, quoique petite, étoit comme la Rome du Nord. Il y venoit des députez d'Iſlande, de Grounlandes, des Orcades, demander à l'archevêque des miſſionaires, & il leur en envoïoit. L'évêque des Danois étant mort, le roi Sucin diviſa ſon dioceſe en quatre, & l'archevêque mit un évêque en chacun. Il envoïa auſſi des ouvriers en Suede, en Norvege & aux Iſles. c. 26.

LIVRE SOIXANTE-UNIE'ME.

1. Schisme à Florence. *And. Jan. to. 3. Ital sacr. p. 94*

EN Italie, il y avoit une grande division entre l'évêque de Florence & les moines. L'évêque nommé Pierre étoit de Pavie, fils de Theuzon Mezabarba homme noble, mais fort simple. Comme il vint voir l'évêque son fils, les Florentins lui demanderent artificieusement : Seigneur Theuzon, avez-vous donné beaucoup au roi pour acquerir à vôtre fils cette dignité ? Par le corps de saint Syr, répondit-il, on n'obtiendroit pas un moulin chez le roi sans qu'il en coûte cher. Par saint Syr, j'ai donné pour cet évêché trois mille livres comme un sou. Saint Syr est compté pour le premier évêque de Pavie, & l'église l'honore le neuviéme de Decembre. Les moines opposez à l'évêque Pierre, avoient à leur tête saint Jean Gualbert fondateur de la nouvelle congregation de Vallombreuse, & son autorité entraînoit une grande partie du peuple & du clergé. Il soûtenoit, que l'évêque étant simoniaque, & par consequent heretique, il n'étoit pas permis de recevoir les sacremens de sa main, ni de ceux qu'il avoit ordonnez. Pierre Damien étant à Florence tenta inutilement d'appaiser ce differend. Il n'approuvoit pas le sentiment des moines, & soutenoit qu'on ne devoit pas se separer de l'évêque tant qu'il n'étoit pas juridiquement condamné.

Comme les Florentins interpretoient mal ses sentimens, & l'accusoient de favoriser la simonie, il leur écrivit une grande lettre pour s'en justifier. D'a- *Opusc. XXX.*

Digitized by Google

bord il proteſte qu'il anathematiſe la ſimonie, comme la premiere de toutes les hereſies : mais, ajoûte-t-il, nous croïons fermement que toute la plenitude de la grace appartient à l'égliſe : en ſorte que les méchans, qui ſont dans ſon ſein, peuvent conferer les ſacremens. Il renvoïe à ce qu'il en a écrit dans le livre Gratiſſimus ; puis il continuë : Qant à vôtre évêque, quelques-uns croïent qu'il a acheté ſa dignité, d'autres aſſurent qu'il y eſt entré gratuitement. Et qui ſuis-je pour me jetter au milieu de deux partis ſi échauffez l'un contre l'autre, & pour charger un homme d'un tel crime avant qu'il en ſoit convaincu ? Le concile que l'on tient tous les ans à Rome eſt proche ; c'eſt là que doit s'adreſſer quiconque croit avoiunr juſte ſujet de plainte contre ſon évêque. AN. 1063. *Opuſc.* VI. *Sup. lib.* LIX, *n.* 77.

Je m'adreſſe maintenant à mes freres les moines, que je n'ignore pas être les auteurs de cette querelle. Ils diſent que de tels évêques ne peuvent ni conſacrer le ſaint chrême, ni dédier des égliſes, ni ordonner des clercs, ni celebrer la meſſe ; & ils le ſoutiennent avec une telle impudence, qu'en trois paroiſſes ils ont obligé à baptiſer les catecumenes ſans onction du ſaint chrême. Cependant aucune hereſie, que je ſache, n'a jamais eu la hardieſſe de ſeparer le chrême du baptême. Que ſi on emprunte le chrême d'une autre égliſe, comme fait un prêtre de leur parti, c'eſt un ſacrilege & un adultere ſpirituel. Et enſuite parlant toûjours des mêmes moines : On dit que plus de mille perſonnes trompées par leurs vains diſcours, ſont mortes ſans recevoir le corps & le ſang de Nôtre-Seigneur. Il y a pluſieurs égliſes dans leſquelles ils ne veulent pas entrer, ni même les ſaluer, *c.* 3.

AN. 1063.

les croïant consacrées par des évêques indignes.

Celui qui avoit le plus d'autorité sur ces moines & sur Jean Gualbert lui-même, étoit un reclus nommé Theuzon, qui passa cinquante ans enfermé prés le monastere de sainte Marie à Florence, d'où il donnoit des conseils salutaires à ceux qui le venoient trouver. Il avoit un grand zele contre la simonie, & ce fut par son conseil que Jean Gualbert alla crier en place publique, que l'évêque étoit manifestement simoniaque, ne craignant point d'exposer sa vie pour l'utilité de l'église. L'évêque Pierre voïant une grande partie de son clergé & de son peuple animée contre lui, crut les intimider en faisant tuer les moines, qui étoient les auteurs de la sedition. Pour cet effet il envoïa de nuit une multitude de gens à pied & à cheval, avec ordre de brûler le monastere de saint Salvi, & faire main-basse sur les moines. Ce monastere situé prés de Florence étoit sous la conduite de Jean Gualbert, & l'évêque croïoit qu'on l'y trouveroit; mais il en étoit sorti la veille.

Vita Jo. Gualb. c. 9.

Les gens de l'évêque étant entrez dans l'église où les moines celebroient les nocturnes, se jetterent sur eux l'épée à la main. L'un reçût un coup au front, qui entroit jusques au cerveau: un autre eut le nez abatu avec la mâchoire superieure, qui lui tomba sur la barbe; d'autres reçurent des coups dans le corps. Ces meurtriers renverserent les autels, pillerent tout ce qu'ils trouverent, & mirent le feu aux logemens. Enfin trouvant le reste des moines, qui étoient encore dans l'église, sans se défendre, ni rompre autrement le silence, qu'en chantant les sept pseaumes avec les litanies, ils se contenterent de les dépoüiller. Mais

cette violence ne fit que rendre l'évêque plus odieux, & groſſir beaucoup le parti des moines. Dés le lendemain quantité de Florentins de l'un & de l'autre ſexe vinrent à ſaint Salvi, apporter chacun ſelon ſon pouvoir ce qui étoit neceſſaire aux moines. Ils s'eſtimoient heureux d'en voir quelqu'un, ou de recueillir de leur ſang, & le garder pour relique. Jean Gualbert qui étoit alors à Vallombreuſe, aïant appris cette nouvelle, revint promptement à ſaint Salvi, par le deſir du martyre. Il felicita l'abbé & les moines de ce qu'ils avoient ſouffert, & ils allerent hardiment à Rome accuſer l'évêque dans le concile qui s'y tint en 1063. AN. 1063.

II. Saint Rodolfe d'Eugubio. *Vita S. Rod. ſæc. 6. Ben. par 2. p. 152, & ap. Petr. Dam. p. 209.*

En arrivant à Florence, Pierre Damien apprit la mort de Rodolfe évêque d'Eugubio, dont il fut ſenſiblement affligé; & comme le pape Alexandre lui avoit ordonné de ne lui écrire que des lettres édifiantes & dignes d'être gardées, il lui écrivit la vie de ce ſaint prelat qui avoit été ſon diſciple. Il y a environ ſept ans, dit-il, qu'aïant mis ſes ſerfs en liberté, il me donna, du conſentement de ſa mere & de ſes freres, ſon château qui étoit imprenable, avec toutes ſes terres, & vint à nôtre deſert, c'eſt à-dire à Fontavellane, où il prit l'habit monaſtique. Pierre ſon frere aîné embraſſa auſſi la vie ermitique, & ils la pratiquerent avec tant de regularité & d'auſterité, qu'ils étoient admirez de ceux qui vivoient avec eux, ou qui en entendoient parler.

Un jour comme nous étions en chapitre faiſant une conference, il échapa une parole inconſiderée à Pierre, qui étoit encore novice. Je lui en fis une ſevere reprimende, & lui ordonnai de s'abſtenir de vin

AN. 1063. pendant quarante jours; bien resolu de moderer cette penitence que je ne lui avois imposée, que pour le détourner de tels discours. Mais l'aïant oublié, je demandai au bout du terme comment il en avoit usé; & j'appris de nos freres, qu'il avoit accompli sa penitence. J'en eus regret: mais j'admirai sa soumission.

Rodolfe étant devenu évêque, continua de mener la vie monastique, sans rien relâcher de ses austeritez. Il portoit les mêmes cilices & les mêmes habits très-pauvres: dans le plus grand froid il couchoit nud en chemise sur une planche: il ne mangeoit d'ordinaire que du pain d'orge & en petite quantité. Il disoit tous les jours au moins un psautier, en se donnant la discipline à deux mains; & se chargeoit souvent de cent années de penitence, qu'il accomplissoit en vingt jours. Il regardoit son évêché d'Eugubio comme un hospice, où il logeoit en passant, & sa cellule du desert comme son habitation. Car il avoit affaire à un peuple indocile & interressé, qui n'attendoit de lui que des graces temporelles. Aussi ne desiroit-il que de quitter son siege; mais Pierre Damien l'obligeoit à le garder. Il prêchoit assiduement & donnoit aux pauvres tout ce qu'il pouvoit épargner. Il tenoit tous les ans un synode: mais il ne permettoit pas que l'on exigeât ce que les clercs avoient accoûtumé d'y donner, ni que l'on prît rien des penitens. Il n'avoit guere que trente ans quand il mourut, le vingt-sixiéme de Juin, & comme l'on croit l'an 1063. & il est compté entre les saints.

Pierre Damien aïant écrit la lettre qui contenoit cette vie, attendoit une occasion pour l'envoïer au pape, quand il s'avisa d'y joindre celle de Dominique

Digitized by Google

le cuiraſſé, mort un an auparavant. Je crains, ajoûte-t-il, que ſa vie ne paroiſſe incroïable à quelques-uns de nos freres : mais Dieu me garde d'écrire un menſonge. Je n'ignore pas ce que dit l'apôtre : Si Jeſus-Chriſt n'eſt pas reſſuſcité, nous portons faux témoignage contre Dieu. Par où il nous apprend, que quiconque attribuë un faux miracle à Dieu ou à ſes ſerviteurs, eſt coupable de faux temoignage contre celui qu'il a voulu loüer. On voit par là que Pierre Damien étoit au moins de bonne foi : quoi qu'il ſoit difficile de le juſtifier de crédulité exceſſive à l'égard de pluſieurs hiſtoires peu vrai-ſemblables, qu'il écrit ſur le rapport d'autrui. AN. 1063. 1. Cor. XV. 15.

Il raconte enſuite la vie de Dominique telle que je l'ai rapportée, & ajoûte : Quelqu'un, peut-être, ſeroit plus curieux de ſavoir quels miracles ce ſaint homme a faits, que ſa maniere de vivre. Je lui réponds, qu'on ne lit point que la ſainte Vierge, ni ſaint Jean-Baptiſte aïent fait de miracles. J'ajoûte, que la vie des ſaints étant imitable eſt plus utile que les miracles, qui ne ſont qu'un ſujet d'admiration. Enfin la vie ſi extraordinaire de ce ſaint homme n'a-t-elle pas été un miracle continuel ? Sup. lib. LX. n. 50. Vita n. 14.

III. Commencemens de S Jean. Gualbert. Vita ſec. 6. Bened. par. 2. p. 268.

L'abbé Jean fondateur de Vallombreuſe étoit Florentin. Son pere Gualbert, dont le nom lui demeura, étoit noble & homme de guerre : il eut deux fils. Hugues & Jean dont nous parlons. Un de leurs proches aïant été tué, le meurtrier évitoit la rencontre de toute la famille, qui ſuivant les loix barbares, avoit droit de vanger cette mort. Jean allant un jour à Florence avec ſes écuïers, rencontra ce meurtrier dans un chemin ſi étroit, qu'il étoit impoſſible de ſe

AN. 1063. détourner l'un de l'autre. Le coupable le voïant venir de loin, desespera de sa vie ; & descendant aussitôt de cheval, il se jetta par terre sur le visage, les mains étenduës en croix, & attendoit ainsi la mort. Jean en fut touché, & par respect pour la croix qu'il representoit par sa posture, il resolut de lui pardonner. Il lui dit donc de se lever sans rien craindre, & l'assura que desormais il pouvoit aller librement où il voudroit. Jean vint ensuite à l'église de saint Miniat, & y étant entré pour prier, il vit le haut de la croix s'incliner vers lui, comme pour le remercier de ce qu'à sa consideration il avoit pardonné à son ennemi. On garda cette croix dans le monastere de saint Miniat, & on la montre encore à Florence.

Jean touché de ce miracle, commença à penser serieusement à quitter le monde, & se donner tout à Dieu ; & quand il fut arrivé prés de Florence, il y envoïa ses gens préparer le logis, & retourna sur ses pas à saint Miniat, où étant descendu de cheval, il demanda l'abbé, & le pria de l'aider dans son dessein, lui declarant le miracle de la croix. L'abbé lui conseilla de quitter le monde, mais pour l'éprouver il lui representa les rigueurs de la vie monastique, & combien il étoit difficile d'en souffrir la pauvreté dans la fleur & la force de la jeunesse. Cependant un de ses gens voïant qu'il ne venoit point à Florence, retourna à la maison, & dit au pere ce qui s'étoit passé. Celui-ci fort alarmé vint à Florence, cherchant par tout son fils : il alla aussi à saint Miniat, & sachant qu'il y étoit & qu'il vouloit prendre l'habit monastique, il pria l'abbé de le lui amener. Jean ne vouloit point paroître devant son pere, sachant bien qu'il ne le

le demandoit que pour le tirer du monaſtere ; & tandis que Gualbert crioit & menaçoit ſi on ne lui rendoit ſon fils, le jeune homme dit en lui-même : De qui puis-je plus dignement recevoir le ſaint habit que de l'autel, où on offre le ſang de Jeſus-Chriſt ? Alors trouvant à l'écart la cuculle d'un des moines, il la porta promptement à l'égliſe, la mit ſur l'autel avec reſpect, & aprés s'être coupé les cheveux, il s'en revêtit avec joïe. Tous les moines admirerent ſa foi ; & l'abbé étant entré & le voïant aſſis avec les autres, fit auſſi entrer ſon pere. D'abord qu'il vit ſon fils en cet état, il cria, déchira ſes habits, ſe frappa la poitrine, s'égratigna le viſage, & paroiſſoit hors de ſon bon ſens. Enfin l'abbé, les moines & ſon fils même, lui parlerent ſi efficacement, qu'il revint à lui, donna ſa benediction à ſon fils, & l'exhorta à s'avancer dans la vertu. AN. 1063.

Il fit un tel progrés, que quelque tems aprés l'abbé étant mort, tous les moines unanimement l'élurent pour lui ſucceder ; mais il le refuſa : & enſuite l'amour de la ſolitude & le deſir d'une plus grande perfection, le fit ſortir de ſaint Miniat avec un autre moine. Ayant paſſé en divers lieux, ils vinrent à Camaldoni & y demeurerent aſſez long-tems. Le prieur voulut engager Jean Gualbert à prendre les ordres & promettre la ſtabilité en ce lieu-là ; mais il le refuſa, parce que ſon attrait étoit pour la vie cenobitique, ſelon la regle de ſaint Benoiſt, & les Camaldules menent la vie eremitique.

IV. Fondation de Vallombreuſe. *Mabill. Iter. Ital. n. 16. p. 183.*

Delà il revint avec ſon compagnon à Vallombreuſe, lieu ainſi nommé, parce que c'eſt une vallée ombragée par les forêts de ſapins qui couvrent les mon-

AN. 1063. tagnes voiſines. Ce lieu ſitué dans l'Apennin à demie journée de Florence plut à Jean Gualbert ; il s'y arrêta, & ſa réputation s'étendant peu à peu, il lui vint de divers endroits pluſieurs diſciples tant laïques que clercs ; même pluſieurs moines du monaſtere de ſaint Miniat qu'il avoit quitté. Jean leur faiſoit obſerver exactement la regle de ſaint Benoiſt, particulierement pour l'épreuve des novices : il avoit une grace particuliere pour connoître à la premiere vûë ceux qui ſe preſentoient avec un deſir ſincere de ſe convertir, & recevoit plus volontiers des pauvres que des riches. Itta abbeſſe de ſaint Hillare, à qui appartenoit le lieu où ils s'étoient établis, leur envoïa quelque ſecours de vivres & de livres ; & enfin leur donna le lieu même nommé Belle-eau & d'autres terres plus éloignées Quelque tems aprés l'empereur Conrad étant à Florence, & aïant oüi parler de ce monaſtere, envoïa Rodolfe evêque de Paderborn pour en dédier l'égliſe ; car le ſiege de Fieſole, dans le dioceſe duquel étoit Vallombreuſe, ſe trouvoit vacant. C'eſt ce qui paroît par l'acte de la donation de l'abbeſſe, datté de l'an 1039.

Le monaſtere de Vallombreuſe étant ainſi formé, Jean en fut élû abbé, malgré ſa réſiſtance, qui fut extrême. Il s'appliqua à faire obſerver la regle à la rigueur, principalement quant à la clôture des moines ; & les fit habiller d'une étoffe brune & groſſiere, faite de la laine blanche & noire de leurs brebis mêlée enſemble. Outre les moines il reçut des laïques, ou freres convers, qui menoient la même vie, & ne differoient que par l'habit & le ſilence, qu'ils ne pouvoient garder ſi exactement, étant occupez aux tra-

Digitized by Google

vaux du dehors. C'eſt le premier exemple que l'on trouve de freres lais ou convers, diſtinguez par état des moines du chœur, qui dés-lors étoient clercs pour la plûpart, ou propres à le devenir. L'abbé Jean avoit un tel reſpect pour les ſaints ordres, qu'il ne permettoit à aucun de ſes moines d'en faire les fonctions, ſi avant ſa converſion il avoit été ſimoniaque, concubinaire, ou coupable de quelque autre crime. Pour lui il n'oſoit même ouvrir les portes de l'égliſe, ſi un clerc ne les ouvroit le premier. AN. 1063. *Mabill. præf. 2. ſec. 6. n. 50.*

Pluſieurs perſonnes nobles lui offroient des places pour bâtir de nouveaux monaſteres : pluſieurs le prioient d'en reformer d'anciens. Ainſi il fonda de nouveau ſaint Salvi prés de Florence, & reforma Paſſignan prés de Siene, où il reçut en paſſant le pape Leon IX. avec ſa ſuite. Un jour ſes moines manquant de vivres, il fit tuer un mouton pour leur diſtribuer avec trois pains qui reſtoient : mais ils ne voulurent point toucher à la viande, ſe contentant chacun d'un petit morceau de pain ; & le lendemain on leur amena des ânes chargez de bled & de farine, ſuivant la prédiction de l'abbé. Une autrefois il fit tuer un bœuf en pareille occaſion, aimant mieux donner de la chair à ſes moines que les laiſſer mourir de faim : mais ils n'y toucherent point, & Dieu pourvût encore à leur beſoin L'exemple de Jean Gualbert & ſes exhortations convertirent pluſieurs clercs, qui laiſſant leurs femmes & leurs concubines, commencerent à s'aſſembler prés des égliſes & à vivre en commun. Il fit auſſi bâtir pluſieurs hôpitaux & réparer pluſieurs anciennes égliſes.

Etant un jour allé viſiter Muſcetan un de ſes mo-

AN. 1063. nasteres, il en trouva les bâtimens trop grands & trop beaux; & aïant appellé Rodolfe qui en étoit abbé, il lui dit d'un visage trés-serein : Vous avez ici bâti des palais à vôtre gré, & y avez emploïé des sommes qui auroient servi à soulager un grand nombre de pauvres. Puis se tournant vers un petit ruisseau qui couloit auprés, il dit : Dieu tout-puissant, vangez-moi promptement par ce ruisseau de cet énorme édifice. Il s'en alla, & aussi-tôt le ruisseau commença à s'enfler, & tombant de la montagne avec impetuosité, il entraîna des roches & des arbres qui ruinerent le bâtiment de fond en comble. L'abbé épouvanté vouloit changer le monastere de place; mais le saint homme l'en empêcha, & l'assura que ce ruisseau ne leur feroit plus de mal, ce qui arriva. Une autre fois aïant appris, que dans un de ses monasteres on avoit reçû un homme qui y avoit donné tout son bien au préjudice de ses heritiers; il y alla aussi-tôt, & demanda à l'abbé l'acte de la donation. L'aïant pris il le mit en pieces, & dit avec beaucoup d'émotion : Dieu tout-puissant, & vous saint Pierre prince des apôtres, vangez-moi de ce monastere. Aussi-tôt il se retira en colere. Il n'étoit pas loin quand le feu prit au monastere & en brûla la plus grande partie : mais le saint homme ne daigna pas même se retourner pour le regarder. On raconte de lui plusieurs autres miracles; mais ceux-ci m'ont paru les plus édifians.

c. 36. Un clerc qui étoit fort riche vendit tout son bien, & apporta au saint abbé une grande partie de l'argent; mais il lui dit : Tant que vous en garderez un denier, vous ne pouvez être de mes amis. Le clerc distribua tout aux pauvres & revint trouver l'abbé, qui le reçut.

Digitized by Google

Comme il étoit à Vallombreuſe, le pape Eſtienne IX. paſſant là auprés, l'envoïa prier de le venir trouver. Jean qui étoit conſiderablement malade s'en excuſa; & le pape renvoïa lui dire, que s'il ne pouvoit venir autrement, il ſe fît apporter ſur ſon lit. Le ſaint homme entra dans l'égliſe, & pria Dieu de lui donner quelque expedient pour éviter ſans ſcandale d'aller trouver le pape. Comme il ſe faiſoit porter ſur ſon lit, il vint un grand orage de vent & de pluïe. Ce que voïant les envoïez du pape ils le firent retourner au monaſtere, & le pape l'aïant appris dit: C'eſt un ſaint, je ne veux plus qu'il vienne, qu'il demeure dans ſon monaſtere; & qu'il prie Dieu pour moi & pour l'égliſe. L'archidiacre Hildebrand voulant un jour lui faire des reproches, oublia ce qu'il avoit préparé pour lui dire; & depuis ce jour ils furent amis intimes. Tel étoit ſaint Jean Gualbert fondateur de la congregation de Vallombreuſe, qui ſubſiſte encore en Italie. AN. 1063. c. 42. c. 34.

Ses diſciples allerent donc à Rome accuſer Pierre évêque de Florence, dans le concile qui s'y tint en 1063. par le pape Alexandre II. & plus de cent évêques. Les moines y dénoncerent publiquement l'évêque comme ſimoniaque & heretique, déclarant qu'ils étoient prêts à entrer dans un feu pour le prouver: mais le pape ne voulut ni dépoſer l'évêque, ni accorder aux moines l'épreuve du feu. Car la plus grande partie des évêques favoriſoit celui de Florence: mais l'archidiacre Hildebrand prenoit le parti des moines. V. Concile de Rome. to. 9. conc. p. 1175. vita Jo. Gualb. c. 62.

Ce fut peut être à cette occaſion que le pape Alexandre fit une conſtitution adreſſée au clergé & au peuple de Florence, où il dit: Suivant le concile de to. 9. conc. p. 1155. 16. q. 1. c. Juxtà.

AN. 1063. Calcedoine, nous ordonnons aux moines, quelques vertueux qu'ils ſoient, de demeurer dans leur cloître conformement à la regle de ſaint Benoiſt : nous leur défendons d'aller par les villages, les châteaux & les villes ; & ſi quelqu'un veut prendre leur habit pour le ſalut de ſon ame, il pourra les conſulter, mais dans leurs cloîtres.

Ce concile de Rome fit douze canons, que le pape adreſſa à tous les évêques, le clergé & le peuple, leur en ordonnant l'execution. Ils regardent principalement la ſimonie, & ſont les mêmes preſque mot pour mot du concile tenu à Rome en 1059. par le pape Nicolas II. Le plus remarquable eſt le quatriéme, que l'on croit être le fondement de l'inſtitution des chanoines reguliers. Il eſt conçu en ces termes : Nous ordonnons que les prêtres & les diacres, qui obéïſſant à nos prédeceſſeurs, garderont la continence, mangent & dorment enſemble prés des égliſes, pour leſquelles ils ſont ordonnez, comme doivent faire des clercs religieux, & qu'ils aïent en commun tout ce qui leur vient de l'égliſe. Et nous les exhortons à faire tout leur poſſible pour parvenir à la vie commune apoſtolique.

Sup. lib. LX. n. 30.

VI. Chanoines reguliers.

Un écrit de Pierre Damien adreſſé au pape Alexandre II. l'excita ſans doute à faire cette ordonnance. Le but de cet écrit eſt de montrer, que les chanoines ne doivent rien avoir en propre, & il le prouve principalement par l'autorité de ſaint Auguſtin, dans les ſermons de la vie commune, qui ont ſervi de fondement à la regle des chanoines. Car ce ſaint docteur y dit expreſſément, qu'il ne veut garder dans la communauté des clercs qui vivent avec lui, que ceux qui n'auront rien en propre. Les chanoines ſe dé-

Opuſc. XXIV.

Sup. l. XXIV. n. 40. 41. *Aug. ſerm.* 355. 356.

c. 3.

AN. 1063.

fendoient par leur regle, qui étoit celle d'Aix-la-chapelle, dreſſée & approuvée en 816. à la pourſuite de l'empereur Loüis le débonnaire. Car cette regle leur permet d'avoir des biens en propre, ſoit de leur patrimoine, ſoit des oblations, ou des autres revenus de l'égliſe. Mais Pierre Damien dit, qu'il n'aprouve cette regle, qu'entant qu'elle s'accorde avec les ſaints docteurs de l'égliſe, & que dans le reſte il la rejette avec mépris. Il l'approuve en ce qu'elle dit, que les clercs doivent ſe contenter de la nourriture & du vêtement : mais il la traite d'abſurde, en ce qu'elle leur accorde de plus leur part des oblations, & pretend qu'elle ſe contredit, en leur donnant du ſuperflu, aprés les avoir réduits au neceſſaire.

Sup. lib. XLVI. n. 23 conſ. Aquiſgr. c. 115.-120. to. 7. conſ. p. 1389.

Il remonte enſuite à l'origine de la vie commune, qui eſt l'exemple des Chrétiens de Jeruſalem rapporté dans les Actes des apôtres ; & ajoûte : Qu'un clerc qui garde ſon bien, ne ſuit pas le conſeil de la perfection évangelique ; & que ſi aprés l'avoir quitté il veut profiter du bien de l'égliſe, ce n'eſt pas mépriſer les richeſſes, mais les chercher. Il remarque les inconveniens de la proprieté, qui rend les clercs deſobéïſſans à leur évêque, ſoumis aux ſeculiers, & moins propres au miniſtere de la parole. Il conclut en exhortant le pape à reprimer cet abus.

c. 4. Act. IV. 32. Luc. XII. 33.

Dés la fin du dixiéme ſiecle, pluſieurs chapitres de cathedrales & pluſieurs abbaïes de chanoines avoient repris la vie commune par les ſoins de leurs évêques ; comme l'égliſe du Pui, celle de Troïes & celle d'Apt vers 990. Maſcon en 1010. Angouleſme en 1027. Auſch en 1040. Maguelone en 1054. l'abbaïe de Dorat en 987. ſaint Ambroiſe de Bourges en 1012.

Moulinet. Reſt. 1. p. 24.

Digitized by Google

AN. 1063. Sancere en 1025. Epernai en 1035. saint Sauveur de Melun en 1047. mais ces réformes n'étoient que suivant la regle d'Aix-la-chapelle. Depuis le concile de Rome & l'an 1063. on poussa la réforme des chanoines jusques à l'exclusion de toute proprieté, les rendant en ce point conformes aux moines. Ceux qui embrasserent cette réforme, furent nommez chanoines religieux ou chanoines réguliers, & ce dernier nom leur est demeuré.

VII. Concile de Challon. Hugues abbé de Clugni vint à ce concile de Rome, & se plaignit de la violence de Drogon évêque de Mâcon, qui à la persuasion de ses domestiques, principalement de ses clercs, pretendoit établir sa juriſdiction sur le monastere de Clugni. Il y vint donc cette année 1063. accompagné de gens armez pour prêcher dans l'église de saint Mayeul, se disant autorisé par le jugement d'un concile. C'étoit apparemment celui d'Anse tenu en 1025. qui avoit ajugé à Goslin évêque de Mâcon, le droit d'ordonner les moines de Clugni. L'évêque Drogon pretendoit donc maintenir sa juriſdiction sur ce monastere, non comme un droit nouveau, mais comme une ancienne possession; toutefois il trouva une telle réſistance, qu'il ne put entrer dans l'église.

Bibl. Cluniac. p. 509. to. 9. conc. p. 1177.

to. 9. p. 859. Sup. lib. LIX. n. 7.

Cette entrepriſe fut le sujet de la plainte que l'abbé Hugues forma devant le concile de Rome. Plusieurs en furent touchez, & témoignerent s'interesser pour la liberté d'un monastere si celebre; & Pierre Damien entre les autres alla jusques à s'offrir à faire pour ce sujet le voïage de Clugni, dans un âge fort avancé. Ce n'est pas qu'il n'eût grande répugnance à quitter sa chere solitude de Fontavellane,

Pet. Dam. lib. VI. epiſt. 2. 5.

Digitized by Google

lane, mais l'abbé Hugues lui promit qu'il ſeroit de retour au premier d'Août; & toutefois il ne put être en Italie qu'à la fin d'Octobre. Il vint donc en France en qualité de legat du ſaint ſiege, & aſſembla un concile à Châlon ſur Saone, où il corrigea pluſieurs abus par l'autorité des canons, & jugea la cauſe du monaſtere de clugni, qui étoit le principal ſujet de ſon voïage. AN. 1063.

On lut en preſence de tout le concile la charte de la fondation du monaſtere, faite par Guillaume duc d'Aquitaine en 910 qui ne laiſſe aucun droit ſur cette maiſon, à aucun homme ni à aucune égliſe, excepté au pape ſeul. On lut auſſi les privileges des papes pour la protection & la liberté perpetuelle de ce monaſtere. On demanda à tous les évêques s'ils conſentoient à l'execution de ces privileges, & ils declarerent qu'ils l'ordonnoient, non ſeulement par une acclamation commune, mais chacun par un ſuffrage particulier, même l'évêque de Mâcon comme les autres. Il avoit excommunié les moines de Clugni, mais ſous condition, en cette forme: S'il y a dans ce monaſtere des perſonnes de ma juriſdiction qu'il me ſoit permis d'excommunier, je les excommunie. On prétendit toutefois qu'il avoit contrevenu aux privileges des papes, qui défendoient ſous peine d'anathême à quelqu'évêque que ce fût, de porter une ſentence d'excommunication contre les moines de Clugni. Et quoique l'évêque de Mâcon ſoûtint qu'il n'avoit point eu connoiſſance de ces privileges, le concile ne laiſſa pas de l'obliger à faire un ſerment ſur les évangiles, par lequel il diſoit: Quand je vins à Clugni avec émotion, je ne le fis *Sup. lib. LXV. n. 45.*

AN. 1063. pas au mépris du saint siege, ni du pape Alexandre; & je n'avois pas une entiere connoissance des privileges qui viennent d'être lûs. Aprés lui quatre clercs de son église firent le même serment : mais le legat en dispensa deux autres qui devoient aussi le faire. Aussi-tôt l'évêque de Mâcon se prosterna sur le pavé, demanda pardon, confessant qu'il avoit peché, & reçut une penitence de sept jours, pendant lesquels il devoit jeûner au pain & à l'eau.

Le lendemain, à l'instante poursuite de ses clercs, il demanda qu'on lût aussi dans le concile le privilege accordé autrefois à son église par le pape Agapit. Mais on n'y trouva rien outre le droit commun de toutes les églises; & tous les évêques du concile jugerent qu'il n'y avoit point eu de raison de le lire, parce qu'il ne dérogeoit en rien aux privileges du monastere lûs le jour précedent. Ainsi la liberté de Clugni fut confirmée, & le differend entre l'évêque de Mâcon & l'abbé entierement terminé.

VIII. Lettres d'Alexandre II. *Epist. 21. to 9. Conc. p. 1131.*

La legation de Pierre Damien s'étendoit par toute la France, comme il paroît par la lettre du pape Alexandre adressée aux cinq archevêques Gervais de Reims, Richer de Sens, Barthelemi de Tours, Aymon de Bourges & Goscelin de Bourdeaux. Le pape leur ordonne de recevoir Pierre comme lui-même, & d'obéïr à ses jugemens, sous peine d'encourir la disgrace du saint siege. Par une autre lettre à l'archevêque de Reims en particulier, il paroît que Haderic évêque d'Orleans avoit été accusé de simonie au concile de Challon, & pour couvrir son crime avoit trompé Pierre Damien par un faux serment

Digitized by Google

Enſuite il refuſa d'obéïr aux lettres, par leſquelles le pape l'appelloit pour en rendre compte. C'eſt pourquoi le pape ordonna à l'archevêque de Sens de l'excommunier, & exhorta l'archevêque de Reims à l'aider en cette affaire. Il le remercia en même tems d'avoir concouru à chaſſer du ſiege de Chartres un uſurpateur intrus par ſimonie, & d'avoir conſeillé au roi Philippe de mettre à ſa place un digne ſujet. Dans une autre lettre il lui ordonne d'anathematiſer Renaud, qui avoit envahi par ſimonie l'abbaïe de ſaint Médard, & avoit été condamné en concile par Pierre Damien & par lui; ce qui montre, ou que Gervais aſſiſta au concile de Mâcon, ou que Pierre Damien en tint pluſieurs pendant cette legation en France. AN. 1063. *ep.* 224

Vers le tems du concile de Rome, le pape Alexandre réunit les deux égliſes de Dioclée & d'Antibari en Epire. Dioclée étoit métropole depuis environ deux cens ans: mais ayant été ruinée, les archevêques s'étoient retirez à Antibari ville forte dans la même province. Pierre rempliſſoit alors ce ſiege, & ce fut à ſa priere que le pape fit cette réunion. Il donne à l'archevêque autorité ſur tous les monaſteres de Latins, de Grecs & de Sclaves: car la province étoit mêlée de ces trois nations. Il lui accorde le pallium, & le droit de faire porter la croix devant lui par toute la Dalmatie & l'Eſclavonie. La bulle eſt datée du dix-huitiéme de Mars la ſeconde année du pontificat d'Alexandre, qui eſt l'an 1063. *ep.* 4.

IX. Combat dans l'égliſe à Goſlar.

La même année il arriva un grand ſcandale à Goſlar en Saxe, réſidence ordinaire du roi. C'étoit une

AN. 1063. *Lamb. an. 1063.*

coûtume établie depuis long-tems, que dans les assemblées d'évêques l'abbé de Fulde étoit assis le plus proche de l'archevêque de Mayence : mais Hecilon évêque d'Hildesheim pretendoit, que dans son diocese où étoit Goslar, personne ne devoit le preceder que l'archevêque. Il étoit animé tant par ses richesses plus grandes que celles de ses prédecesseurs ; que par le bas âge du roi, pendant lequel on faisoit tout impunément. La querelle commença dés le jour de Noël 1062. comme on plaçoit les sieges des évêques pour les vêpres. Les valets de chambre de l'évêque d'Hildesheim & ceux de Viderad abbé de Fulde en vinrent des injures aux coups de poing ; & auroient tiré les épées, si Otton duc de Baviere, oncle du roi & protecteur de l'abbé, n'eût interposé son autorité.

Mais à la pentecôte de l'année suivante 1063. au même lieu de Goslar, & à la même occasion de placer les siéges pour vêpres, la querelle se renouvella, non plus par hazard comme la premiere fois, mais de dessein prémedité. Car l'évêque d'Hildesheim, piqué de l'affront qu'il avoit reçû, avoit caché derriere l'autel le comte Ecbert avec des gentils-hommes bien armez, qui, au bruit que firent les valets de chambre, accoururent aussi tôt, pousserent à coups de poing & de bâton les gens de l'abbé de Fulde, & dans la premiere surprise les chasserent aisement du sanctuaire. Ceux-ci crierent aux armes, & leurs camarades en aïant pris, vinrent en troupe se jetter dans l'égliſe au milieu du chœur & du clergé qui chantoit, & fraperent à grands coups d'épée.

Alors commença un combat furieux : l'égliſe ne

retentit plus que de cris menaçans ou de voix plaintives : on voïoit couler des ruisseaux de sang & massacrer des hommes jusques sur l'autel. L'évêque d'Hildesheim s'étant saisi d'un lieu élevé, encourageoit les siens au combat, les exhortant à n'être point retenus par respect du lieu, puisqu'ils agissoient par son ordre. Le jeune roi, qui étoit present, crioit de son côté pour retenir le peuple, mais on ne l'écoutoit pas. Enfin ses serviteurs lui conseillerent de songer lui-même à la sûreté de sa personne, & à grande peine put-il percer la foule pour se retirer dans son palais. Les gens de l'évêque qui étoient venus préparez au combat eurent l'avantage, & ceux de l'abbé qui avoient été surpris furent chassez de l'église, dont on ferma aussi-tôt les portes. Les gens de Fulde s'étant rassurez & rassemblez, se rangerent en bataille dans le parvis, pour attaquer leurs ennemis au sortir de l'église : mais la nuit termina le combat. AN. 1063.

Le lendemain l'affaire fut examinée avec beaucoup de severité ; mais le comte Ecbert se justifia facilement par son credit auprés du roi, dont il étoit cousin germin : tout le poids de l'accusation tomba sur l'abbé de Fulde. On soutenoit qu'il étoit la seule cause du desordre ; qu'il étoit venu à dessein de troubler la cour, puisqu'il avoit amené une si grande suite & des gens si bien armez. Sa profession même & le nom de moine, odieux en cette cour, lui nuisoit ; & il eût été privé de son abbaïe, s'il ne se fût sauvé à force d'argent, aux dépens du monastere, dont il épuisa les tresors en cette occasion. Cependant l'évêque d'Hildesheim excommunia tous ceux qui s'étoient déclarez contre lui, tant morts que

AN. 1063. vivants. L'abbé de Fulde retourné chez lui, eut à soûtenir une violente rebellion de ses moines irritez depuis long-tems. Elle alla si loin, que plusieurs sortirent en procession pour aller porter leurs plaintes au roi, & l'abbé ne les soumit que par la force du bras seculier.

X. Eglise d'Allemagne. *Lamb.*

L'éducation du jeune roi Henri & le gouvernement de l'état étoit entre les mains des évêques dont les plus distinguez étoient Sigefroi archevêque de Mayence & Annon de Cologne. Ils joignirent à eux Adalbert de Brême, tant pour sa naissance & son âge que pour la dignité de son siege. Mais en peu de tems il gagna tellement l'esprit du roi, par son assiduité à lui parler, ses complaisances & ses flateries, qu'il prit le dessus sur tous les autres prelats, & gouvernoit presque absolument le roïaume. Il étoit secondé par le comte Vernher jeune homme emporté. Eux deux disposoient de tout: c'étoit d'eux que l'on achetoit les évêchez, les abbayes & toutes les dignitez ecclesiastiques & seculieres, le merite étoit inutile si on ne leur faisoit de riches presents.

Ils étoient un peu plus retenus à l'égard des évêques & des ducs: mais comme ils ne craignoient point les abbez, ils ne les épargnoient point; pretendant que le roi n'avoit pas moins de pouvoir sur eux, que sur ses fermiers & ses receveurs. Ils commencerent par distribuer à leurs partisans plusieurs terres des monasteres mêmes, se les faisant donner par le roi, qui ne leur pouvoit rien refuser. L'archevêque de Brême en prit deux pour sa part Loresheim & Corbie en Saxe; & pour détourner l'envie, il en fit donner deux à l'archevêque de Co-

Digitized by Google

logne, un à celui de Mayence, savoir Selingstat, Altaha à Otton duc de Baviere, & Kempten à Rodolfe duc de Suaube. AN. 1063.

L'antipape Cadaloüs se soûtenoit toûjours; & il avoit même attiré à son parti Godefroi duc de Lorraine & de Toscane, qui d'abord lui avoit resisté vigoureusement & l'avoit chassé de devant Rome. Pierre Damien l'ayant appris, lui en écrivit une Lettre trés-forte le pressant de reconnoître sa faute & de revenir à l'obéïssance du pape Alexandre. Il écrivit aussi sur ce sujet au jeune roi Henri, se plaignant de ses ministres, qui sembloient tantôt reconnoître le vrai pape, tantôt prendre le parti de l'antipape. En cette lettre il parle ainsi des deux puissances la roïale & la sacerdotale: Comme elles sont unies en Jesus-Christ, elles ont aussi une alliance mutuelle dans le peuple Chrétien, chacune a besoin de l'autre: le sacerdoce est protegé par la roïauté, & la roïauté appuïée sur la sainteté du sacerdoce. Le roi porte l'épée pour s'opposer aux ennemis de l'église; le pontife veille & prie pour rendre Dieu propice au roi & au peuple. L'un doit terminer par la justice les affaires terrestres, l'autre doit nourrir les peuples affamez de la doctrine celeste. L'un est établi pour reprimer les méchans par l'autorité des loix; l'autre a reçu les clefs pour user ou de la severité des canons ou de l'indulgence de l'église. Pierre Damien écrivit aussi sur ce sujet à Annon archevêque de Cologne, dont il connoissoit le credit auprés du roi, le priant de procurer au plûtôt la tenuë d'un concile universel, pour reprimer l'insolence de Cadaloüs & finir le schisme.

XI. Concile de Mantouë.

Sup. lib. LX. n. 46

Lib. V. 1. ep. 10.

Ibid. epist. 3.

Lib. III. ep. 6.

Digitized by Google

AN. 1064. *Lamb. an. 1064.* On savoit à la Cour de Saxe, que les Romains étoient toûjours mal contens de ce que le roi avoit voulu faire Cadaloüs pape sans les consulter ; & ils sembloient disposez à se révolter pour ce sujet. C'est pourquoi la cour jugea à propos d'envoïer à Rome Annon archevêque de Cologne. Il quitta donc les affaires d'Allemagne, entra en Lombardie, & traversant la Toscane, se rendit promptement à Rome. Le pape le reçut humainement, & l'archevêque lui dit avec douceur & modestie : Mon frere Alexandre, comment avez-vous reçu le pontificat sans l'ordre & le consentement du roi mon maître ? Car les rois sont depuis long tems en possession inconteſtable de ce droit ; & commençant par les patrices & les empereurs, il nomma ceux, par l'ordre & le consentement desquels plusieurs papes étoient entrez dans le saint siege : mais l'archidiacre Hildebrand & les évêques cardinaux, dirent à l'archevêque de Cologne : Soïez fermement persuadé, que selon les canons, les rois n'ont aucun droit à l'élection des papes ; & ils rapporterent plusieurs decrets des peres, entre autres celui de Nicolas II. souscrit de cent treize évêques. Enfin aprés plusieurs contestations, l'archevêque de Cologne demeura si bien convaincu, disent les Romains, qu'il n'avoit rien de raisonnable à leur opposer. Mais il pria le pape de vouloir bien celebrer un concile en Lombardie pour y montrer la justice de son élection. Le pape prétendoit que cette proposition étoit nouvelle & contraire à sa dignité ; toutefois considerant le malheur du tems, il convoqua le concile à Mantouë.

Gesta pontif. ap. Baron. an. 1064.

Sup. lib. LX. n. 30.

Petr. l. 1. epist. 20. Il voulut que Pierre Damien y assistât, & pour cet

cet effet il lui ordonna de venir à Rome : mais Pierre déja vieux & attaché à ſon deſert de Fontavellane, s'en excuſa, & promit ſeulement d'aller à Mantouë. Le tems marqué étant venu, le pape Alexandre s'y rendit avec les évêques & les cardinaux. Tous les évêques de Lombardie s'y trouverent, hors Cadaloüs, quoique l'archevêque de Cologne lui eût ordonné d'y venir. En ce concile le pape Alexandre ſe purgea par ſerment de la ſimonie dont il étoit accuſé, & prouva par de ſi bonnes raiſons la validité de ſon élection, qu'il ſe reconcilia les évêques de Lombardie, qui lui avoient été oppoſez. Au contraire, Cadaloüs fut condamné tout d'une voix comme ſimoniaque. AN. 1064. *Geſta, pontif.* *Sigeb. an. 1067*

Il ne ſe rendit pas neanmoins, mais aprés que l'archevêque de Cologne fut parti, il vint à Rome une ſeconde fois en cachete ; & aïant gagné les capitaines, & diſtribué de l'argent aux ſoldats, il entra de nuit dans la cité de Leonine, & s'empara de l'égliſe de ſaint Pierre. Le matin le bruit s'en étant répandu dans Rome, le peuple accourut en foule à ſaint Pierre, ce qui épouventa tellement les ſoldats qui étoient venus avec Cadaloüs, qu'ils l'abandonnerent tous & ſe cacherent dans des caves & d'autres lieux. Alors Cencius fils du prefet, méchant homme, vint au ſecours de Cadaloüs, le reçut dans le château Saint Ange, & lui promit par, ſerment de le défendre. Il y demeura deux ans aſſiegé par les ſerviteurs du pape Alexandre, & n'en ſortit qu'en ſe rachetant de Cencius moïennant trois cens livres d'argent. Il ſe retira lui troiſiéme en cachete, parmi les pelerins, pauvre & dépoüillé de tout ; & arriva au *Lamb. Geſta-pont.*

AN. 1064. mont Bardon, puis au bourg de Barette. Durant le peu de tems qu'il survécut, il continua toûjours de
Lambert. se porter pour pape legitime sous le nom d'Honorius II. & de traiter Alexandre d'anti-pape, faisant des ordinations, & envoïant ses decrets & ses lettres aux églises.

Gesta pontif. Hugues le Blanc, qui avoit été fait cardinal par Leon IX. homme seditieux & double, s'étoit attaché à Cadaloüs, & avoit souffert beaucoup de maux sous lui: enfin il demanda pardon au pape Alexandre, & l'obtint aprés une satisfaction convenable. Mais Henri archevêque de Ravenne, persista au moins quelque tems dans le schisme, & étant excommunié, loin
24. q. 1. audiv. de demander l'absolution, il excommunioit les autres.

XII. Pelerinage à Jerusalem. Pendant l'automne de l'année 1064. une grande troupe de pelerins partit d'Allemagne pour aller à
Lamb. an. 1054. Jerusalem, aïant à leur tête Sigefroi archevêque de Maïence, Gunther évêque de Bamberg, Otton de Ratisbone, Guillaume d'Utrect & plusieurs autres personnages considerables: toute la troupe étoit d'envi-
Sigeb. an. 1065. ron sept mille hommes. Etant arrivez à C. P. ils saluerent l'Empereur Constantin Ducas qui régnoit depuis
Sup. lib. LX. n. 39. quatre ans: ils virent sainte Sophie & baiserent une infinité de reliquaires. Mais aïant passé la Lycie, &
Lambert. an. 1065. étant entrez sur les terres des Musulmans, ils furent attaquez par des voleurs Arabes. Leurs richesses qu'ils affectoient de montrer dans leurs habits & dans leurs équipages leur attirerent ce malheur. Car les habitans tant des villes que de la campagne s'amassoient à grandes troupes pour voir ces étrangers, & de l'admiration ils passoient au desir de profiter de leurs dépoüilles.

Digitized by Google

Celui qui s'attiroit le plus de ſpectateurs étoit Gunther évêque de Bamberg. Il étoit dans la fleur de ſon âge, de ſi belle taille & de ſi bonne mine, qu'on s'eſtimoit heureux de l'avoir vû. Quelquefois dans les logemens, la foule du peuple étoit ſi grande, que les autres évêques l'obligeoient à ſe montrer au dehors, pour les délivrer de cette importunité. Il étoit trés-riche, aïant un trés-grand patrimoine outre le revenu de ſon évêché. Mais il avoit des qualitez bien plus eſtimables : des mœurs trés-pures, beaucoup de modeſtie & d'humilité : il étoit éloquent, de bon conſeil & bien inſtruit des ſciences divines & humaines. AN. 1065.

Les pelerins furent donc attaquez le vendredi ſaint vingt-cinquiéme de Mars de l'année 1065. par des Arabes, qui avertis de leur venuë, s'étoient aſſemblez de toutes parts en armes pour les piller. Les pelerins qui avoient auſſi des armes, voulurent d'abord ſe défendre : mais au premier choc ils furent renverſez, chargez de bleſſures & dépoüillez de tout ce qu'ils avoient. Guillaume évêque d'Utrect demeura demi mort, nud & eſtropié d'un bras. Les autres Chrétiens ſe défendoient à coups de pierres, que le lieu fourniſſoit abondamment, ſongeant moins à ſe ſauver qu'à differer leur mort. Toutefois ils ſe retiroient peu à peu à un village qu'ils gagnerent enfin ; & les évêques occuperent une maiſon entourée d'une muraille tres-baſſe & tres-foible. Les pelerins ſe deffendirent ſi bien dans ce village, qu'ils arrachoient aux ennemis leurs boucliers & leurs épées, & faiſoient même des ſorties ſur eux. Ce qui fit prendre aux Arabes la reſolution de les aſſieger en forme, & de les prendre par

AN. 1065. famine, les harcelant toutefois continuellement, ce qui leur étoit facile étant environ douze mille.

Les Chrétiens soûtinrent leurs attaques le vendredi & le samedi saint, & le jour de Pâques jusques à neuf heures du matin, sans avoir un moment de relâche pour prendre du repos : car pour la nourriture ils n'y pensoient pas, ayant la mort devant les yeux, outre qu'ils manquoient de vivres. Comme leurs forces étoient épuisées, un des prêtres qui étoient entre eux s'écria, qu'ils avoient tort de tenter Dieu & de se confier en leurs armes : que puisqu'il avoit permis qu'ils fussent réduits à cette extremité, il falloit se rendre ; d'autant plus que les Arabes n'en vouloient pas à leur vie, mais à leur argent. Ce conseil fut approuvé, & aussi-tôt ils demanderent par interprete à capituler.

Le chef des Arabes s'avança avec dix-sept des principaux, & entra dans l'enclos qui servoit de camp aux Chrétiens, laissant à la porte son fils, pour empêcher les autres d'y entrer. Quand il fut monté à la chambre où l'archevêque de Maïence & l'évêque de Bamberg étoient enfermez, l'évêque le pria de prendre tout ce qu'ils avoient & les laisser aller. Le barbare fier de sa victoire & irrité de leur resistance dit, que ce n'étoit pas à eux à lui faire la loi, & qu'aprés leur avoir tout ôté, il prétendoit encore manger leur chair & boire leur sang ; & aussi-tôt dénoüant son turban, il le mit autour du cou de l'évêque. Le prelat qui étoit grave, quoique jeune & vigoureux, ne pût souffrir cette indignité, & lui donna un si grand coup de poing dans le visage, qu'il le jetta sur le careau : criant, qu'il falloit commencer par le punir de son im-

Digitized by Google

pieté, d'avoir mis sa main profane sur un prêtre de Jesus-Christ. Les autres Chrétiens vinrent au secours, prirent ce chef & ceux qui l'avoient accompagné, & leur lierent les mains derriere le dos si serrées, que le sang sortoit par les ongles. Le combat recommence avec plus de violence que devant : mais les Chrétiens pour arrêter l'effort des Arabes, leur presentoient leurs chefs liez, avec un homme l'épée à la main, prêt à leur couper la tête. AN. 1063

En cette extremité les Chrétiens apprirent qu'il leur venoit du secours. Car quelques-uns d'entre eux s'étoient sauvez à Ramla aprés le premier combat du vendredi ; & sur leur avis le gouverneur de la place vint avec des troupes nombreuses pour délivrer les Chrétiens. Ils furent extremement surpris que des infideles les secouruſſent contre d'autres infideles : mais c'étoit apparemment des Turcs, qui depuis peu s'étoient rendus maîtres du païs. Si-tôt que les Arabes apprirent qu'ils marchoient contre eux, ils quitterent les Chrétiens & ne songerent qu'à se sauver eux-mêmes, en fuïant chacun de leur côté. Le gouverneur de Ramla arriva, & s'étant fait representer les Arabes prisonniers, il fit aux Chrétiens de grands remerciemens, d'avoir si bien combatu contre ces voleurs qui ravageoient impunément le païs depuis plusieurs années, & les fit garder pour les mener au roi son maître. Ensuite aïant reçû des Chrétiens l'argent dont ils étoient convenus, il les mena chez lui, & leur donna une escorte pour les conduire jusques à Jerusalem.

Ils y furent reçûs par le patriarche Sophrone, qui étoit un vieillard venerable, & conduits en procession *Ingulf. p. 904.*

AN. 1065. à l'égliſe du ſaint Sepulcre, au bruit des cymbales & avec un grand luminaire, accompagnez des Syriens & des Latins. On les mena à tous les autres lieux ſaints de la ville; ils virent avec douleur les égliſes que le calife Fatimite Haquem avoit ruinées, & ils donnerent des ſommes conſiderables pour les rétablir. Ils auroient bien voulu voir le reſte de la terre ſainte & ſe baigner dans le Jourdain; mais les voleurs Arabes tenoient tous les chemins, & ne permettoient pas de s'éloigner de Jeruſalem. Les pelerins s'embarquerent donc ſur une flote de vaiſſeaux Genois, qui étoient arrivez au printems, & qui aprés avoir débité leurs marchandiſes dans les villes maritimes, avoient auſſi viſité les ſaints lieux. Ils aborderent à Brindes, s'arrêterent á Rome pour viſiter les égliſes, puis retournerent chacun chez eux.

Sup. lib. LVIII. n. 28.

Quelques-uns paſſerent par la Hongrie, entre autres Gunther évêque de Bamberg, qui y mourut la même année 1065. & Altman chapelain de l'empereur, qui y reçût la nouvelle de ſon élection à l'évêché de Paſſau. Altmant étoit né en Saxe de parens nobles; & aprés avoir étudié les arts liberaux, la philoſophie & la theologie, il fut chanoine de l'égliſe de Paderborn, & choiſi pour en gouverner les écoles, comme il fit pendant pluſieurs années. Sa reputation l'aïant fait connoître à la cour, il fut prevôt du chapitre d'Aix-la-chapelle, & ſervit dans le palais prés l'empereur Henri le noir. Aprés la mort de ce prince il ne ſervit pas moins utilement l'imperatrice Agnés ſa veuve, dans les troubles qui agiterent l'Allemagne. Depuis qu'il fut parti pour le pelerinage de la terre ſainte, Egelbert évêque de Paſſau mou-

Vita ap. Tengnagel. p. 56.

Lamb. an. 1065. p. 174. Bertold. 1064.

rut ; & l'imperatrice Agnés, du consentement des grands, nomma Altman pour lui succeder. Le clergé & le peuple y applaudit, & ce choix fut generalement approuvé. On envoïa donc au devant de lui jusques en Hongrie des personnes considerables lui porter l'anneau & le bâton pastoral ; & peu de tems aprés il fut sacré par Gebehard archevêque de Salsbourg son ancien ami. AN. 1065.

XIII. Commencement des Turcs Seljoudiques.

Les Turcs qui s'étoient rendus puissans en Orient depuis quelques années, étoient les Seljoudiques, ainsi nommez de Seljouc fils de Decac le premier de cette famille qui se fit Musulman. Michel fils de Seljouc laissa quatre fils, dont le plus fameux fut Togrulbec nommé par les Grecs Tagrolipex : son nom Musulman étoit Mahomet Aboutalib. Celui-ci conquit tout le Corasan, & fut appellé à Bagdad par le quarante-septiéme calife nommé Caïm Biamrilla, pour le délivrer d'un autre Turc nommé Basasiri, qui aprés avoir été esclave du Prince Persan qui commandoit dans le païs, s'y étoit rendu le plus puissant. Togrulbec vint donc à Bagdad l'an 447. de l'hegire 1055. de Jesus-Christ, & s'en rendit le maître du consentement du calife qui epousa sa sœur, & lui donna le titre & les ornemens de sultan, avec le surnom de Rocneddin, c'est-à-dire colomne de la loi. Car depuis plus de cent ans, comme je l'ai dit en son lieu, ces califes de Bagdad n'étoient que de vains fantômes, reconnus pour chefs de la religion dans leur obédiance, mais sans aucun pouvoir sur le temporel. Je dis dans leur obédiance, car le schisme continuoit toûjours entre les Musulmans, dont une grande partie reconnoissoit le calife Fatimite résidant au Caire,

Elmac. lib. III. c. 7. p. 269. Bibl. Orient. p. 800. p. 1027. Cedr. p. 768. A.

Elmac. p. 271.

Sup. l. LV. n. 13.

Digitized by Google

AN. 1065. & celui qui y regnoit alors se nommoit Almoustanser-billa.

Togrulbec mourut l'an 455. de l'hegire, 1063. de Jesus-Christ. C'étoit un grand prince, & qui s'étoit rendu terrible même aux rois. Il eut pour successeur son neveu Mahomet surnommé Olub-Arselan, fils de son frere Jafer-berg. Il regna neuf ans, & étendit ses conquêtes en Syrie. Cette famille continua de prosperer, & forma le plus grand empire que l'on eût vû depuis l'origine des Mululmans.

XIV. Heresie des Iaceſtueux.

En Italie il s'éleva une dispute, dont Pierre Damien raconte ainsi l'origine, écrivant à Jean évêque de Cesene & à l'archidiacre de Ravenne. J'ai été, dit il, à Ravenne depuis peu, comme vous savez, & l'ai trouvé troublée par une erreur dangereuse. Il y avoit une grande dispute sur les degrez de parenté; & les savans de la ville étant assemblez, avoient répondu aux Florentins qui les consultoient, que la septiéme generation marquée par les canons devoit s'entendre ainsi: qu'aprés avoir compté quatre degrez d'un côté & trois d'un autre, on pouvoit contracter un mariage legitime. Pour établir cette mauvaise proposition, ils alleguoient ce passage des Instituts de Justinien: On ne peut épouser la petite fille de son frere ou de sa sœur, quoiqu'elle soit au quatriéme degré. Sur quoi ils raisonnoient ainsi: Si la petite fille de mon frere est à mon égard au quatriéme degré, il s'ensuit que mon fils est pour elle au cinquiéme, mon petit fils au sixiéme, & mon arriere-petit fils au septiéme. Je leur répondis sur le champ comme je pus, & j'écrasai, pour ainsi dire, cette nouvelle heresie par l'autorité des canons: mais puisque

Inſt. lib. 1. tit. 10. de nupt. §. 3.

vous

vous voulez que je redige par écrit ce que je dis alors, afin qu'il soit utile à tous ceux qui sont dans cette erreur : je vous obéïrai en ceci comme en tout le reste. AN. 1065.

Pierre Damien entrant en preuve, met d'abord pour principe, que l'on appelle parens ceux que les loix seculieres reconnoissent pour tels & admettent aux successions, & allegue sur ce point une fausse décretale du pape Calliste. D'où il conclut, que puisque l'on admet à la succession ceux qui sont au septiéme degré, on ne doit pas leur permettre de se marier ensemble. Il allegue l'arbre genealogique que l'on inscroit dans les canons, & où l'on mettoit six degrez de chaque côté; ce qui seroit inutile, si pour faire sept degrez il suffisoit d'en compter quatre d'un côté & trois de l'autre. Il cite un concile de Meaux qui ne se trouve que dans les citations de Burchard & des autres compilateurs, & qui porte expressément, que l'on doit observer la parenté jusques à la septiéme generation. *c.* 11 *c.* 41 *Burch. VII. c.* 16. *Ivo. part.* IX. *c.* 51. *art.* 35. *q.* 2. *c.* 1. *c.* 6.

Quant à l'objection des jurisconsultes, Pierre Damien soûtient, que la maniere de compter les degrez de parenté selon les loix civiles, est differente de celle des canons, qui mettent en même degré tous ceux qui sont également distans de la souche commune, en quelque nombre qu'ils soient : au lieu que les loix comptent autant de degrez qu'il y a de personnes engendrées, remontant toûjours à la souche commune. Il pretend établir la supputation canonique sur la maniere de compter les generations dans l'écriture : mais il montre fort bien la difference de l'une & de l'autre par l'autorité de saint Gregoire, qui lui étoit objectée. Car saint Gregoire déclare nuls les mariages des cousins germains; & toutefois il permet aux An- *c.* 7. *Lib.* XII. *Epist.* 31.

AN. 1065. glois les mariages au quatriéme degré : il ne s'accorde donc pas avec les loix civiles, qui mettent au quatriéme degré les cousins germains. Quand les personnes qui veulent se marier sont en degrez inégaux, comme l'une au sixiéme, l'autre au septiéme, Pierre Damien croit que le degré le plus proche doit l'emporter & empêcher le mariage. Ce qu'il remet toutefois à la décision du saint siege.

Sup. lib. XXXVI. n. 38. c. 9.

Le pape Alexandre II. fut bien-tôt informé de cette dispute, & fit examiner la question dans un concile tenu à Rome au palais de Latran, auquel, outre les évêques & les clercs, il appella des juges de diverses provinces. Aprés avoir long-tems examiné les loix & les canons, on trouva que leur differente maniere de compter les degrez de parenté venoit de leurs differens objets. Les loix n'ont fait mention de ces degrez qu'à cause des successions ; les canons à cause des mariages. Ainsi, parce que la succession passe d'une personne à une autre, l'empereur a manqué un degré en chaque personne : mais parce qu'il faut deux personnes pour contracter mariage, les canons ont mis deux personnes en un degré. Justinien n'a point déterminé jusques où s'étend la parenté, marquant que l'on peut compter plus de degrez que les six qu'il a specifiez : mais les canons ne comptent plus de parenté aprés la septiéme generation. L'une & l'autre supputation revient au même, parce que deux degrez des loix font un degré des canons : en sorte que les freres, qui selon les loix sont au second degré, selon les canons sont au premier : les cousins germains selon les loix au quatriéme, selon les canons au second, & ainsi du reste.

31. q. 3. c. 2. to. 9. conc. p. 1140. & 1181.

Instit. lib. IV. tit. 6. de grad. cogn. §. 7.

Digitized by Google

Tout ceci eſt rapporté dans la decretale que le pape écrivit ſur ce ſujet adreſſée aux évêques, aux clercs & aux juges d'Italie; où pour confirmer la differente maniere de compter les degrez ſelon les loix & ſelon les canons, il rapporte l'autorité de ſaint Gregoire dans ſa lettre à ſaint auguſtin d'Angleterre. Et comme quelques-uns vouloient ſe prévaloir de cette lettre, pour dire que ſaint Gregoire avoit permis les mariages au troiſiéme ou au quatriéme degré; le pape Alexandre cite la lettre à Felix de Meſſine, où il eſt marqué que c'eſt une indulgence pour les Anglois nouveaux Chrétiens: mais cette lettre eſt fauſſement attribuée à ſaint Gregoire. Au reſte le pape Alexandre, tant dans cette lettre que dans une autre écrite ſur ce ſujet au clergé de Naples en particulier, emploïe les mêmes preuves que Pierre Damien avoit emploïées dans ſon traité: en ſorte qu'il paroît avoir été principalement conſulté ſur cette queſtion. La déciſion du concile de Rome & la concluſion de la décretale eſt, que l'on doit compter les degrez de parenté ſuivant l'ancienne coûtume de l'égliſe, avec défenſe ſous peine d'anathême de les compter autrement dans la celebration des mariages.

AN. 1065. *epiſt. 38.*

Greg. lib. XII. epiſt. 31. inter-rog. 5. 6.

Lib. XII. epiſt. 32.

epiſt. 27.

On nomma cette erreur touchant les mariages, l'hereſie des inceſtueux, & pour la condamner le pape tint deux conciles la même année, que l'on croit être 1065. C'eſt Pierre Damien qui marque ces deux conciles & le peu d'effet qui en ſuivit. A-t-on vû, dit-il, un ſeul homme, de tant de milliers, qui ait rompu cette conjonction abominable, ou qui ait ceſſé d'entrer dans l'égliſe, pour ne ſe pas rendre plus criminel? Quelqu'un s'eſt-il retiré de leur familiarité?

Opuſc. XII. c. 29.

Digitized by Google

AN. 1065. Tous ſont donc compris ſous l'excommunication du ſaint ſiege. En effet quiconque épouſe une femme noble, belle, ou riche, principalement s'il en a des enfans, aime mieux renoncer à Dieu qu'à une mariage ſi avantageux. Au contraire, celui à qui ſa femme eſt à charge, fait une fauſſe genealogie, dont il cite pour témoins des morts, & fait caſſer ſon mariage ſous pretexte de parenté.

XV. Abus des excommunications. *Lib. 2 epiſt. 12.* Ce mépris des excommunications venoit de ce qu'elles étoient trop frequentes; & c'eſt de quoi Pierre Damien ſe plaignoit ainſi dans une lettre au pape Alexandre: Preſque dans toutes les decretales on prononce la peine d'anathême, contre ceux qui y deſobéïront; ce qui cauſe une perte infinie pour les ames, en donnant une occaſion tres facile de tomber dans la mort éternelle, avant que l'on ſe ſoit apperçû d'avoir commis même une faute legere. Ainſi c'eſt tendre des pieges à ceux qui croïent marcher en ſûreté. Ce n'eſt pas comme dans les tribunaux ſeculiers; l'on y prive les coupables de la liberté, on confiſque leurs biens, ou on impoſe une amende: ici pour la moindre faute on eſt ſeparé de Dieu même. C'eſt traiter tous les pechez d'égaux, comme les Stoïciens. Saint Gregoire & les anciens papes n'en ont pas uſé ainſi, & ils n'ont gueres prononcé d'anathême qu'en matiere de foi. C'eſt pourquoi faites ôter s'il vous plaît cette clauſe des decretales, & mettez-y une amende pecuniaire, ou quelque autre peine contre les tranſgreſſeurs. Il eſt remarquable que Pierre Damien crut que le pape avoit droit d'impoſer des peines pecuniaires.

XVI. Impunité des évêques. Dans la même lettre il ſe plaint d'un autre abus;

Digitized by Google

c'eſt que les évêques pretendoient qu'il n'étoit point permis à leurs inferieurs de les accuſer. Quelle eſt, dit-il cette arrogance & ce faſte, qu'un évêque puiſſe vivre bien ou mal à ſa fantaiſie, & qu'il ne puiſſe ſouffrir queſes inferieurs lui reprochent ſes excez? vû principalement qu'ils ne s'adreſſent pas aux tribunaux ſeculiers, où ces maux pourroient tourner en dériſion, mais aux tribunaux eccleſiaſtiques, où on y remedie avec la gravité épiſcopale. Il eſt raiſonnable que l'évêque attaqué rende raiſon de ſon innocence, ou s'avouë humblement coupable. Saint Pierre ne trouva point mauvais qu'on lui demandât pourquoi il étoit entré chez le centenier Corneille, & rendit humblement compte de ſa conduite. Il ſouffrit de même la réprimende que ſaint Paul lui fit en face. Que ſi l'évêque qui peche dans l'égliſe ne veut pas y être jugé, qui voudra deſormais ſe ſoumettre aux loix de l'égliſe? S'il n'eſt pas permis aux enfans de vôtre égliſe d'ouvrir la bouche contre vous, ira-t-on chercher des témoins au dehors, qui n'aïant point vécu avec vous ne ſavent point vos actions? Qu'on banniſſe donc de l'égliſe cette pernicieuſe coûtume: qu'on donne accés aux juſtes plaintes, qu'une égliſe opprimée par ſon évêque porte à ſon ſuperieur, afin que l'arrogance des prelats ſoit reprimée par la crainte du jugement des conciles.

AN. 1065.

Act. XI. 3.

Gal.

XVII. Martyre chez les Sclaves.

Le chriſtianiſme avoit fait de grands progrés chez les Sclaves, qui habitoient au-de là de l'Elbe dans la partie ſeptentrionale de la Saxe: leur prince Gotheſcalc en avoit converti une grande partie; mais l'an 1065. il fut tué par les païens qu'il vouloit encore convertir. Il ſouffrit le martyre le ſeptiéme de Juin,

Adam. lib. III. c. 11. &c. Sup. lib. LX. n. 17. Boll. 7. Jun. t. 20. p. 49.

Digitized by Google

AN. 1065. dans la ville nommée alors Leontia & depuis Lenzin ou Lents. Avec lui souffrit le prêtre Ippon, qui fut tué sur l'autel; & plusieurs autres tant laïques que clercs souffrirent divers supplices pour Jesus-Christ. Le moine Ansuer & plusieurs autres furent lapidez à Racisbourg le quinziéme de Juillet. Et comme Ansuer craignoit que le courage ne manquât à ses compagnons, il pria les païens de les lapider avant lui, & s'étant mis à genoux pria pour ses persecuteurs.

Chr. M. S. ap. Mabil. sæc. 6. p. 355.

On gardoit cependant à Meclebourg Jean évêque Ecossois, qui étoit venu en Saxe huit ans auparavant en 1057. & y avoit été reçû humainement par l'archevêque Adalbert. Ce prelat l'envoya peu aprés chez les Sclaves prés le prince Gothescalc; & dans le sejour qu'il y fit il baptisa plusieurs milliers de païens. L'évêque Jean, qui étoit un venerable vieillard, fut premierement frappé à coups de bâton, puis mené par dérision dans toutes les villes des Sclaves; & comme il demeuroit ferme à confesser Jesus-Christ, on lui coupa les pieds & les mains & enfin la tête. On jetta son corps dans la ruë, les païens porterent sa tête au bout d'une pique en signe de victoire, & l'immolerent à leur dieu Redigeast. Cela se passa le dixiéme de Novembre à Rethre metropole des Sclaves.

La veuve du prince Cothescalc fille du roi de Danemarc, aïant été trouvée à Meclebourg avec d'autres femmes, fut long-tems batuë toute nuë. Les païens ravagerent par le fer & par le feu toute la province de Hambourg, ruinerent la ville de fond en comble, & tronquerent les croix en dérision du Sauveur. Ils détruisirent de même Slesvic ville trés-ri-

Digitized by Google

che & tres-peuplée. On disoit que l'auteur de cette persecution étoit Plusson, qui avoit épousé la sœur de Gothescalc, & qui étant retourné chez lui fut aussi tué. Enfin les Sclaves, par une conspiration generale, retournerent au paganisme, & tuerent tous ceux qui demeurerent Chrêtiens. C'est la troisiéme apostasie de cette nation : car elle fut convertie à la foi premierement par Charlemagne, ensuite par Otton, la troisiéme fois par Gothescalc. AN. 1065.

XVIII. Fin de saint Edoüard.

En Angleterre le bâtiment de l'église d'Oüestminster étant achevé en 1065. le roi Edoüard en remit la dédicace au jour des Innocens, pour la faire plus solemnellement, à l'occasion de la cour pleniere qu'il devoit tenir selon la coûtume aux fêtes de Noël. Il étoit persuadé que sa mort approchoit, suivant la révelation que lui avoient rapportée deux pelerins de la part de saint Jean l'évangeliste, auquel il avoit une singuliere dévotion. La nuit même de Noël la fievre le prit, mais il le dissimula & ne laissa pas de se mettre à table au festin solemnel avec les évêques & les seigneurs. Le jour des Innocens étant venu, il fit faire la dédicace avec toute la magnificence possible, mettant en cette église quantité de reliques qui lui venoient du roi Alfrede & de Charlemagne. Il fit aussi lire en cette solemnité une charte, où en consequence des bulles des papes Leon & Nicolas, il confirme les biens & les privileges de ce monastere, même, l'exemption de la jurisdiction épiscopale ; & cela du consentement des évêques & des seigneurs, y ajoûtant le droit d'asile. Cette charte fut souscrite par le roi, la reine son épouse, Stigand archevêque de Cantorberi, Eldrede archevêque d'Yorc & dix autres évê-

Vita c. 9. ap. Boll.

Ead. in Angl. script. 10. p. 398.

Charta t. 1. of conc. p. 1189. c. 3.

Digitized by Google

AN. 1066. ques, par cinq abbez & pluſieurs ſeigneurs, dont le premier eſt le duc Harold ſucceſſeur d'Edoüard. La date eſt de ce jour vingt-huitiéme de Decembre 1066. mais c'eſt en commençant l'année à Noël, comme on faiſoit auſſi en Allemagne.

La maladie du roi augmentant toûjours, il déclara qu'il avoit vêcu avec la reine comme s'il eût été ſon frere, & la recommanda au duc Harold dont elle étoit ſœur. Il prit ſoin auſſi de ceux qui l'avoient ſuivi de Normandie, & ordonna ſa ſepulture dans la nouvelle égliſe d'Oüeſtminſter, défendant de celer ſa mort, afin de ne pas retarder les prieres pour ſon ame. Enfin il mourut le quatriéme de Janvier 1066. indiction quatriéme, aprés avoir regné vingt-trois ans, ſix mois & vingt-ſept jours. En lui finit la race des rois Anglois 620. ans aprés la premiere entrée de la nation en la grande Bretagne, qui fut l'an 446. On rapporte pluſieurs miracles du roi Edoüard pendant ſa vie & aprés ſa mort; & il fut canoniſé environ ſoixante ans aprés. L'Egliſe honore ſa memoire le cinquiéme de Janvier ſous le nom de ſaint Edoüard le confeſſeur, pour le diſtinguer du martyr.

Sup. l. XXXIV. *n.* 14. XXXVI. *n.* 1.

Martyr. R. 5. Jann.

XIX. Guillaume de Normandie R. d'Angleterre. *Geſta Guill. p. 196.*

Auſſi-tôt aprés ſa mort, le duc Harold ſon beau-frere, ſe fit couronner roi d'Angleterre par Stigand archevêque de Cantorberi, & il regna neuf mois: mais ſaint Edoüard avoit inſtitué heritier Guillaume duc de Normandie ſon couſin germain, en reconnoiſſance des bons traitemens qu'il avoit reçus de ſon pere & de lui pendant ſon exil; & Harold lui avoit juré fidelité. Ce prince donc réſolu de ſoutenir ſon droit, envoïa à Rome, pour ſe rendre favorable le pape Alexandre, de qui il reçut un étendart, comme une marque

que de la protection de saint Pierre. Ensuite il passa en Angleterre, gagna contre Harold la bataille de Hastings le quatorziéme d'Octobre 1066. & le jour de Noël suivant il fut couronné à Oüestminster par Aldrede archevêque d'Yorc; car il ne voulut pas l'être par Stigand de Cantorberi, qui avoit été dépossé & excommunié par le pape. AN. 1066. *Sup. l. LX. n. 54.*

Pour rendre graces à Dieu de cette victoire & en éterniser le souvenir, le roi Guillaume fonda un monastere au lieu même où il avoit gagné la bataille contre Harold. Il fut dédié en l'honneur de saint Martin, & nommé saint Martin le bel, en latin *de Bello*. Le roi y donna de grands biens & y mit des moines tirez de Marmoutier prés de Tours. Car ce monastere étoit un des mieux reglez & des plus fameux de France, depuis que saint Maïeul de Clugni y avoit retabli l'observance réguliere. L'abbé de Marmoutier étoit alors Barthelemi, qui gouverna ce monastere pendant vingt ans depuis 1064. jusques en 1084. & mourut en odeur de sainteté. Il eut beaucoup à souffrir de Geoffroi le Barbu comte d'Anjou & de Touraine, qui vouloit l'obliger à prendre de lui l'investiture de l'abbaïe. On lui demanda de ses moines pour réformer plusieurs monasteres tant en France qu'en Angleterre. *Ordéric. lib. 4. init. Monast. Angl. to. 1. p. 510.* *Sup. lib. LVII. n. 35.* *Acta SS. Ben. sæc. 6. par. 2. p. 384.*

Le roi Guillaume étoit fils bâtard de Robert II. duc de Normandie, à qui il succeda: mais ses vertus couvrirent le vice de sa naissance. Sa posterité a toûjours regné depuis en Angleterre, où il porta les mœurs & la langue Françoise. Car les Normans depuis leur établissement en France, c'est-à-dire pendant cent cinquante ans, étoient devenus tout François. Ce regne,

AN. 1066. qui dura vingt-un an, fut un renouvellement pour l'Angleterre, dont l'histoire est beaucoup mieux connuë depuis, & dont les rois pendant le siecle suivant furent les plus puissans de la chrétienté. Les lettres y furent cultivées & la religion y prit un nouveau lustre.

Gesta p. 194.

Sup. l. LIX. n. 72.

Entre les hommes distinguez par leur savoir & leur pieté, Guillaume n'étant encore que duc de Normandie, avoit pris en affection le moine Lanfranc, dont j'ai déja parlé; il l'avoit admis à sa familiarité intime, & lui communiquoit ses plus secretes pensées. Enfin il le tira de l'abbaïe du Bec, pour le faire abbé du nouveau monastere de saint Estienne, qu'il venoit de fonder à Caën. La cause de cette fondation fut, que le duc Guillaume avoit épousé Mathilde fille du comte de Flandres, quoiqu'elle fût sa parente. Lanfranc en reprenoit le duc, & le pape mit pour ce sujet toute la Normandie en interdit. Lanfranc alla à Rome, & fit entendre au pape Nicolas II. l'inconvenient de cette censure, parce que le duc ne pourroit se résoudre à quiter la princesse qu'il avoit épousée, tant par l'affection qu'il lui portoit, que par la crainte de s'attirer une guerre de la part du comte de Flandres. Le pape touché de ces raisons accorda dispense pour la validité de ce mariage, à condition que le duc & la duchesse fonderoient chacun un monastere.

Vita Lanfr. n. 3. sæc. 6. Bened.

Ce fut donc en execution de cet ordre du pape, que le duc Guillaume fonda deux monasteres à Caën, l'un d'hommes pour lui en l'honneur de saint Estienne, l'autre de femmes pour la duchesse son épouse en l'honneur de la sainte Trinité. L'un & l'autre subsistent

Digitized by Google

encore. Celui de saint Estienne fondé en 1064. & Lanfranc à la priere du duc & des seigneurs en fut le premier abbé. Il y attira un grand nombre de bons sujets, & y établit une observance trés-exacte. Mais le plus celebre de ses disciples fut Guillaume fils de Rabod évêque de Sées, qui fut le second abbé de saint Estienne de Caën & depuis archevêque de Roüen. AN. 1066.

XX. Ecrit de Lanfranc contre Berenger. *Mabill. praf. 2. sæc. 6. n. 57.*

Pendant que Lanfranc étoit abbé de saint Estienne, il écrivit son livre de l'eucharistie contre Berenger, adressé à lui-même en forme de lettre, qui commence ainsi : Si Dieu vous inspiroit de vouloir bien conferer avec moi en quelque lieu convenable, ce seroit un grand bien peut-être pour vous, & certainement pour ceux que vous seduisez. Car il en arriveroit, ou que vous cederiez à l'autorité de toute l'église, ou que si vous demeuriez dans vôtre opiniâtreté, ils se rendroient aux veritez qu'on leur feroit entendre, & que l'église ne cesse point d'enseigner. Mais vous avez pris le parti de soutenir en cachete vôtre erreur devant les ignorans, & de confesser la foi orthodoxe dans les conciles, non par l'amour de la verité, mais par la crainte de la mort. C'est pourquoi vous me fuïez, & vous fuïez les personnes pieuses qui peuvent juger de vos discours & des miens, principalement des passages favorables à vos opinions, que vous inventez par une temerité criminelle, & que vous attribuez aux saints docteurs, par malice ou par ignorance, en citant tel ou tel ouvrage de saint Augustin, de saint Gregoire, de saint Jerôme, ou de quelqu'un de ceux dont l'autorité est la plus respectée dans l'église. Car toutes les chicanes seroient à bout quand on apporteroit les livres, & que l'on montreroit plus

Digitized by Google

AN. 1066. clair que le jour, que les passages que vous en citez sont faux ou corrompus.

Sup. l. LX. n. 3. Ensuite il lui reproche sa condamnation au concile de Rome sous Nicolas II. & l'abjuration qu'il y avoit faite. Au préjudice de laquelle, continuë-t-il, vous avez depuis composé un écrit, auquel j'ai entrepris de répondre en cet ouvrage; & afin que l'on voïe plus clairement ce que vous dites & ce que je réponds, je mettrai tour à tour en tête de chaque article votre nom & le mien, sans toutefois répondre à tout, mais abregeant autant qu'il me sera possible.

n. 2. Berenger rapportoit une partie de son abjuration faite sous Nicolas II. disant, que c'étoit un écrit du cardinal Humbert contraire à la verité catholique; & que ce cardinal, qu'il traite de Bourguignon impertinent, l'avoit voulu obliger à professer son erreur. Lanfranc répond: Tous ceux qui ont connu Humbert par eux-mêmes ou par les autres, savent que c'étoit un homme pieux, qui a perseveré dans la foi chrétienne & dans les bonnes œuvres & tres-instruit des sciences ecclesiastiques & seculieres. Le saint pape Leon l'amena à Rome, non de Bourgogne, mais de Lorraine, & l'ordonna archevêque pour prêcher en Sicile: ensuite l'église Romaine le fit cardinal; & il a vêcu de telle maniere dans cette place, qu'il n'y a jamais eu le moindre soupçon contre sa doctrine. Il présidoit à tous les conciles & à tous les conseils du saint siege, comme toute l'église Latine en est témoin. Quand il auroit été Bourguignon, ce seroit une impertinence de lui reprocher sa patrie; & en soutenant qu'il a écrit contre la verité catholique, ce n'est pas lui seul que vous accusez, ce sont les pa-

Digitized by Google

pes, l'égliſe Romaine & pluſieurs peres; & vous tombez dans le cas de ce qu'ils ont dit d'un commun conſentement, que l'heretique eſt celui qui s'écarte de la doctrine de l'égliſe Romaine & de l'égliſe univerſelle. AN. 1066.

Lanfranc reproche enſuite à Berenger d'avoir exprés retranché le commencement de ſon abjuration, pour faire croire aux lecteurs, que ce qu'il traitoit d'héreſie étoient les paroles du cardinal Humbert & non pas les ſiennes. Lanfranc rapporte l'abjuration entiere, telle que Berenger l'avoit lûë & ſouſcrite dans le concile de Rome; puis il ajoûte: Pourquoi donc attribuer cet écrit à l'évêque Humbert, plutôt qu'à vous, qu'au pape Nicolas, qu'à ſon concile; enfin qu'à toutes les égliſes qui l'ont reçu avec reſpect & ont rendu graces à Dieu de vôtre converſion? Si ce n'eſt parce que vous perſuadez plus aiſément aux ignorans, qu'un ſeul homme a pû ſe tromper, que tant de perſonnes & tant d'égliſes, & qu'en vous l'attribuant vous vous convaincriez de parjure, puiſque vous vous efforcez de le détruire.

Berenger diſoit: Le Bourguignon étoit dans l'opinion, ou plutôt la ſotiſe du vulgaire, de Paſcaſe & de Lanfranc, que la ſubſtance du pain & du vin ne reſte plus ſur l'autel aprés la conſecration. Lanfranc répond: Je veux que vous ſachiez, vous & mes amis & toute l'égliſe, que quand je n'aurois ni autorité ni raiſon pour prouver ma creance, j'aimerois mieux être avec le vulgaire un catholique ruſtique & ignorant, que d'être avec vous un heretique poli & agreable. Et comme Berenger accuſoit Humbert de contradiction, Lanfranc ajoûte: Miſerable que vous êtes,

AN. 1066. pourquoi juriez-vous que vous croïez ce que vous trouviez si contradictoire ? Si vous pensiez avoir la vraïe foi, ne valoit-il pas mieux finir vôtre vie par une mort glorieuse, que de commettre un parjure ?

n. 5. Pour montrer cette pretenduë contradiction, Berenger disoit : Quiconque dit que le pain & le vin de l'autel sont seulement des sacremens, ou que le pain & le vin sont seulement le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ ; celui-là certainement soutient que le pain & le vin demeurent. Lanfranc répond : Le concile de Rome n'a rien décidé de semblable, & l'évêque humbert ne vous a point proposé de le confesser. La premiere opinion que le pain & le vin ne sont que des sacremens, est la vôtre & celle de vos sectateurs : la seconde, que le pain & le vin sont seulement le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ, n'est l'opinion de personne. Car vous niez la verité de la chair & du sang ; & l'église en croïant que le pain est changé en chair & le vin en sang, croit aussi que c'est un signe de l'incarnation, de la passion de Nôtre-Seigneur, de la concorde & de l'unité des fideles. Lanfranc conclut de-là, qu'il n'y avoit aucune contradiction dans l'écrit que l'on fit souscrire à Berenger ; puisque pour y en trouver & s'excuser de parjure, il y ajoûtoit ce qui n'y étoit pas.

n. 6. Quant à ce que Berenger avançoit, qu'en disant, que le pain & le vin sont le corps & le sang de Jesus-Christ, on reconnoît que le pain & le vin demeurent. Lanfranc répond : On donne souvent aux choses le nom de ce dont elles sont faites ; comme quand Dieu dit à Adam : Tu es terre & tu retourneras en terre. Ainsi l'écriture nomme pain le corps de

Gen. III. 19

Digitized by Google

Nôtre-Seigneur, soit parce qu'il est fait de pain & qu'il en retient quelques qualitez; soit parce qu'il est la nourriture de l'ame & le pain des anges. AN. 1066. v. c. 10.

Il reproche ensuite à Berenger, qu'au défaut de l'autorité, il avoit recours à la dialectique; & il ajoûte: Dieu m'est témoin, que quand il s'agit des saintes lettres je ne voudrois ni proposer ni résoudre de ces sortes de questions; & si quelque fois le sujet de la dispute est tel, qu'il soit plus facile à expliquer par les regles de cet art, je le cache autant que je puis sous des expressions équivalentes. Il le refute ensuite par les regles les plus solides de la dialectique, & il ajoûte: Quand vous affectez dans une question de cette importance les mots d'affirmation, sujet, attribut & les autres termes de l'art, il paroît que vous ne le faites que pour montrer aux ignorans combien vous êtes habile dans la dispute, puisque vous pourriez soutenir de même vôtre opinion sans user de ces termes. c. 7. c. 8.

XXI. Réponses aux passages des peres.

Berenger. Par la consecration, le pain & le vin deviennent le sacrement de la religion, non pour cesser d'être ce qu'ils étoient, mais pour être ce qu'ils étoient, & être changez en autre chose, comme dit saint Ambroise au livre des sacremens. Lanfranc se récrie sur cette citation, & rapporte un autre passage de saint Ambroise, où il dit nettement, que l'eucharistie n'est plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la benediction a consacré. Puis revenant au passage cité par Berenger, il le rapporte tout entier, & montre que saint Ambroise compare le miracle de l'eucharistie avec la creation, & dit: Si donc la parole du Seigneur Jesus est assez puissante pour faire, que c. 9. *De myster. c. 9. n. 50. Sup. l. XVIII n. 54. De sacram. lib. IV. c. 4. n. 15. edit. Benedictin. V. notas.*

Digitized by Google

AN. 1066. ce qui n'étoit point ait commencé d'être : combien plus peut-elle faire, que ce qui étoit subsiste, & soit changé en autre chose ? A quoi il ajoûte : Saint Ambroise témoigne, que ce qui étoit subsiste, selon l'apparence visible, mais que selon l'essence interieure il est changé dans la nature de ce qu'il n'étoit pas auparavant. Et il remarque qu'en d'autres exemplaires on lisoit ainsi la fin de ce passage : Que ce qui étoit soit changé en autre chose.

Berenger. Le sacrement de l'église est composé de deux parties, l'une visible & l'autre invisible : le signe & la chose. La chose est le corps de Jesus-Christ, qui seroit visible s'il étoit devant les yeux : mais il est élevé au ciel & assis à la droite du Pere ; & jusques au tems du rétablissement de toutes choses, comme dit saint Pierre, on ne pourra l'en faire descendre. Lanfranc. C'est aussi ce que nous soutenons, que le sacrifice de l'église est composé de deux parties, de l'apparence visible des élemens, & de la chair & du sang de Jesus-Christ qui sont invisibles : du signe & de la chose signifiée, c'est-à-dire du corps de Jesus-Christ, qui est mangé sur la terre, quoiqu'il demeure au ciel. Si vous demandez comment cela se peut faire, je réponds, que c'est un mistere de foi, & qu'il est salutaire de le croire & non pas utile de l'examiner.

Act. III. 21.

v. 13. 15.

Il répond ensuite à quelques passages de saint Augustin, & dit par occasion, que le sang est versé du calice dans la bouche des fideles : ce qui semble montrer que l'on communioit encore ordinairement sous les deux especes. Quant au passage tiré de l'épître à l'évêque Boniface, où saint Augustin dit, que le sacrement du corps de Jesus-Christ est en quelque maniere

c. 14. epist. 98. al. 23. n. 9. v. Perron. pass. 6. 3.

Digitized by Google

maniere le corps de Jesus-Christ. Lanfranc répond, que le corps de Jesus-Christ invisible & couvert de la forme du pain, est le sacrement & le signe de ce même corps visible & palpable, tel qu'il fut immolé sur la croix; & que la celebration du sacrement est la representation de ce premier sacrifice. Et pour montrer qu'il n'y a point d'inconvenient, que la chair & le sang de Jesus-Christ pris à un certain égard, soient les signes d'eux-mêmes pris selon un autre égard, il apporte l'exemple de Jesus-Christ, qui lorsqu'il apparut aux disciples allans à Emmaüs & feignit d'aller plus loin, étoit selon saint Augustin, la figure de lui-même montant au ciel. AN. 1066. *Luc.* XXIV. 13. 29. *Aug. cent. mend.* c. 23. n. 28. c. 15.

Berenger. Saint Augustin dans la même lettre à Boniface dit, que Jesus-Christ a été immolé une fois en lui-même, & que neanmoins il est immolé tous les jours en sacrement. Lanfranc. C'est-à dire, que Jesus-Christ n'a été immolé qu'une fois, montrant son corps à découvert sur la croix, lorsqu'il s'offrit à son Pere étant passible & mortel. Mais dans le sacrement que l'église celebre en mémoire de cette action, sa chair est tous les jours immolée, partagée, mangée, & son sang passe du calice dans la bouche des fideles. L'un & l'autre veritable, l'un & l'autre tiré de la Vierge.

Berenger disoit que l'église Romaine étoit l'assemblée des méchans, & que le siege apostolique étoit le siege de Sathan. Lanfranc répond, que jamais aucun heretique, schismatique, ou mauvais Chrétien, n'a encore parlé de la sorte; & qu'ils ont tous respecté le siege de saint Pierre. c. 16.

Berenger. Qui peut comprendre par la raison, ou c. 17.

AN. 1066. convenir qu'il ſe puiſſe faire par miracle, que le pain ſoit rompu dans le corps de Jeſus-Chriſt, qui depuis ſa reſurrection eſt abſolument incorruptible, & demeure au ciel juſques à la fin du monde? Lanfranc. Le juſte qui vit de la foi, n'examine point & ne cherche point à concevoir par la raiſon, comment le pain devient chair & le vin ſang, changeant l'un & l'autre eſſentiellement de nature. Il aime mieux croire les myſteres celeſtes, pour obtenir un jour la recompenſe de la foi, que de travailler en vain pour comprendre ce qui eſt incomprehenſible. Mais c'eſt le propre des heretiques de ſe moquer de la foi des ſimples, & vouloir tout comprendre par la raiſon. Au reſte, quand nous croïons que Jeſus-Chriſt eſt mangé ſur la terre veritablement & utilement pour ceux qui le reçoivent dignement, nous ne laiſſons pas de croire trés-certainement qu'il eſt entier & incorruptible dans le ciel. Il apporte enſuite l'autorité du concile d'Epheſe & de ſaint Cyrille d'Alexandrie.

Sup. lib. XXV. n. 22. *Lib* XXXVII. n. 1.

XXII. Doctrine catholique. c. 18.

Aprés avoir refuté les calomnies de Berenger contre le cardinal Humbert & l'égliſe Romaine, il vient aux preuves de la doctrine catholique. Nous croïons, dit-il, que les ſubſtances terreſtres, qui ſont ſanctifiées ſur la table du Seigneur par le miniſtere des prêtres, ſont par la puiſſance ſuprême changées d'une maniere ineffable & incomprehenſible en l'eſſence du corps du Seigneur, à la reſerve des eſpeces & de quelques autres qualitez de ces mêmes choſes; de peur qu'on n'eût horreur de prendre de la chair cruë & du ſang, & afin que la foi ait plus de merite. En ſorte toutefois que le même corps du Seigneur demeure au ciel à la droite du Pere immortel, ſain &

Digitized by Google

entier, & que l'on puiſſe dire que nous prenons le même corps qui eſt né de la Vierge, & non pas le même. C'eſt le même quant à l'eſſence, la proprieté de la vraïe nature & la vertu: ce n'eſt pas le même ſi l'on regarde les apparences du pain & du vin. Telle eſt la foi qu'a tenuë dés les premiers tems, & que tient encore à preſent l'egliſe, qui étant répanduë par toute la terre, porte le nom de catholique. Il prouve cette doctrine par les paroles de l'inſtitution de l'euchariſtie, par ſaint Ambroiſe au livre des myſteres & au livre des ſacremens, par ſaint Auguſtin ſur les pſeaumes & ſur ſaint Jean, par ſaint Leon & ſaint Gregoire, & par pluſieurs miracles dont il ſoutient que la verité ne peut être revoquée en doute. AN. 1066. c. 18. 19. Ambroſ. de myſt. c. 9. de ſacr. IV. c. 4. 5. Aug. in pſ. 33. 45. 65. 98.

Lanfranc répond enſuite à quelques objections. Berenger diſoit: Ce que vous pretendez être le vrai corps de Jeſus-Chriſt, eſt nommé dans les auteurs eccleſiaſtiques eſpece, reſſemblance, figure, ſigne, myſtere, ſacrement. Or ces mots ſont relatifs, & par conſequent ne peuvent ſignifier la choſe à laquelle ils ſe rapportent; c'eſt-à-dire le corps de Jeſus-Chriſt. Lanfranc répond: L'euchariſtie s'appelle eſpece ou reſſemblance, par rapport aux choſes qu'elle étoit auparavant, ſavoir le pain & le vin. Ce qui n'empêche pas que ce ne ſoit la vraïe chair & le vrai ſang de Jeſus-Chriſt quant à l'eſſence; même pour ceux qui le reçoivent indignement, quoiqu'ils n'en reçoivent pas l'efficace ſalutaire. c. 20.

Et enſuite: Vous croïez que le pain & le vin de la ſainte table demeurent ce qu'ils étoient quant à la ſubſtance; & qu'on les nomme la chair & le ſang de Jeſus-Chriſt, parce qu'on les emploïe pour celebrer c. 22.

Digitized by Google

AN. 1066. la memoire de sa chair crucifiée & de son sang répandu. Si cela est vrai, les sacremens des Juifs ont été plus excellens que ceux des Chrétiens. Car la manne envoïée du ciel & les animaux que l'on immoloit valoient mieux qu'une bouchée de pain & un peu de vin ; & il est plus divin d'annoncer l'avenir que de raconter le passé.

Lanfranc conclut par l'autorité de l'église, en disant à Berenger : Si ce que vous soutenez touchant le corps de Jesus-est veritable, ce que l'église universelle en croit est faux. Car tous ceux qui se disent Chrétiens, se glorifient de recevoir en ce sacrement la vraïe chair & le vrai sang de Jesus-Christ. Interrogez tous ceux qui ont connoissance de la langue Latine & de nos livres. Interrogez les Grecs, les Armeniens, les Chrétiens de quelque nation que ce soit, ils disent tout d'une voix, que c'est leur créance. Or si la foi de l'église universelle est fausse, ou il n'y a jamais eu d'église, ou elle a peri : mais aucun catholique ne conviendra de l'un ni de l'autre. Il apporte les passages de l'écriture, qui prouvent l'universalité de l'église ; & ajoûte : Vous dites que l'église a été formée & a fructifié chez toutes les nations, mais que par l'ignorance de ceux qui ont mal entendu sa doctrine, elle a erré, elle a peri, & est demeurée en vous seuls sur la terre. A quoi il oppose la promesse de Jesus-Christ & les preuves de saint Augustin, qui montrent que l'église ne peut perir. Tel est l'écrit de Lanfranc contre Berenger.

Mat. XXVIII. 20.

XXIII. Eglises d'Allemagne. *Lambert. an. 1066.*

En Allemagne Adalbert archevêque de Brême, s'étoit attiré la principale autorité, & pour la conserver retenoit en Saxe le roi Henri, sans le laisser aller

Digitized by Google

dans les autres provinces ; de peur qu'il ne fût plus maître absolu des affaires, si ce jeune prince en communiquoit avec les autres seigneurs. Sigefroi archevêque de Maïence & Annon de Cologne, cherchoient avec plusieurs autres seigneurs les moïens de s'affranchir de la tyrannie d'Adalbert. Enfin ils indiquerent une diete ou assemblée generale à Tribur prés de Maïence, & resolurent de déclarer au roi qu'il devoit choisir, de renoncer au roïaume ou à l'amitié de l'archevêque de Brême. C'étoit vers le commencement de l'année 1066. Le roi s'étant rendu à Tribur, on lui fit cette proposition. Comme il reculoit & ne savoit quel parti prendre, l'archevêque de Brême lui conseilla de s'enfuir la nuit suivante, & d'emporter son tresor, pour se retirer à Goslar ou en quelque autre lieu de sureté. Mais les seigneurs en aïant avis, prirent les armes & firent garde toute la nuit autour du logis du roi. Le matin ils étoient si animez contre Adalbert, qu'à peine le roi pût les empêcher de porter la main sur lui. Enfin il fut chassé honteusement de la cour avec tous ceux de son parti ; & le roi lui donna une escorte pour le conduire chez lui. Ainsi le gouvernement revint aux évêques, pour donner tour à tour leurs conseils au roi. AN. 1066.

Il celebra à Utrecht la fête de Pâques, qui cette année 1066. étoit le seiziéme d'Avril. Le samedi saint l'archevêque Eberard de Treves aïant officié, mourut dans la sacristie encore revêtu des ornemens. Annon archevêque de Cologne, fit donner ce siége à son neveu Cuno ou Conrad prevôt de son église : mais le clergé & le peuple de Treves furent extrémement irritez de n'avoir point eu de part à ce choix ; *Herman. Contin. Lamb.* *Hist. Trevir. to. XII. Spicil. p. 2. 3.*

AN. 1066. & s'exhortoient l'un l'autre à effacer cet affront par quelque exemple memorable. Le comte Dietric alors Majordome de l'église de Treves étoit un jeune homme feroce & par son temperament & par la chaleur de l'âge. Le jour que le nouvel archevêque devoit entrer dans la ville, il alla au devant avec des troupes nombreuses; & comme le prelat sortoit de son logis, il se jetta sur lui, tua le peu de ses gens qui voulurent resister, mit en fuite les autres, pilla les richesses qu'il avoit apportées, qui étoient grandes, & le prit lui même. Aprés l'avoir gardé long-tems en prison, il le livra à quatre chevaliers pour le faire mourir. Ils le jetterent par trois fois du haut d'une roche dans un precipice, mais il ne se rompit qu'un bras. Un d'eux lui demanda pardon; un autre lui voulant couper la tête, lui abatit seulement la mâchoire: enfin il mourut entre leurs mains le premier jour de Juin 1066. On le regarda comme un martyr, & on pretendit qu'il se faisoit des miracles à son tombeau. Uton lui succeda dans le siege de Treves par l'élection unanime du clergé & du peuple. Il étoit de la haute Allemagne fils du comte Eberard & d'Ide, fondateurs du monastere de Schafhouse, dont la ville de ce nom a tiré son origine. Eberard & Ide embrasserent l'un & l'autre la vie monastique & moururent en reputation de sainteté.

Mabill. sæc. 6. Act. par. 2. p. 137.

Lamb.

La même année Reinher évêque de Messein étant mort, Craft prevôt de Goslar lui succeda. Aiant reçu cette dignité, il revint à Goslar, & aprés dîné s'enferma dans sa chambre, comme voulant reposer. Là étoit son tresor qu'il aimoit passionnément & qu'il y avoit enterré, sans que personne en sçût rien. Ses

Digitized by Google

valets de chambre aïant attendu jusques au soir, & s'étonnant qu'il dormît si long-tems contre sa coûtume, frapperent à sa porte, & enfin voïant qu'il ne repondoit point l'enfoncerent. Ils le trouverent mort, la tête cassée & le visage noir, couché sur son trésor. AN. 1066.

XXIV. Saint Thibaut de Provins. *Vita sec. 6. Bened. par. 2. p. 151.*

Cette année même mourut prés de Vicence en Lombardie saint Thibaut fameux solitaire. Il étoit François né à Provins au diocese de Sens, de parens trés-nobles & trés-riches, de la famille des comtes de Champagne, entre lesquels Thibaut III. qui regnoit alors le tint sur les fonts. Le jeune homme eut toûjours grande inclination pour la vie eremitique, & alla trouver secretement un ermite nommé Bouchard, qui demeuroit dans une isle de la Seine. Par son conseil il partit avec un de ses chevaliers nommé Gautier & chacun un écuïer. Ils allerent à Reims, où ils se déroberent de leurs gens, passerent à pied au delà; & aïant changé leurs habits avec deux pauvres pelerins, ils entrerent en Allemagne. Ils y vécurent long-tems dans une extrême pauvreté, subsistant du travail de leurs mains, sans dédaigner les travaux les plus vils, comme de faucher les foins, porter des pierres, curer des étables, & sur tout de faire du charbon. Un jour entre autres s'étant loüez tous deux pour arracher les herbes dans des vignes, Thibaut que sa delicatesse empêchoit d'avancer autant que les autres, fut cruellement maltraité par l'inspecteur de l'ouvrage; & Gautier ne put lui faire entendre raison, par ce qu'ils ne savoient pas la langue l'un de l'autre.

Aïant amassé quelque peu d'argent par leur travail, ils allerent nuds pieds en pelerinage à saint Jacques en Galice, & revinrent en Allemagne. Cepen-

Digitized by Google

AN. 1066. dant Thibaut pria ſon compagnon de chercher quelque pauvre clerc qui lui apprît à lire, parce que c'étoit un moïen de mieux ſavoir & mieux pratiquer les commandemens de Dieu. Gautier trouva un maître qui lui enſeigna les ſept pſeaumes de la penitence; mais Thibaut n'avoit point de pſeautier ni dequoi en acheter. Gautier perſuada au maître d'aller à Provins trouver Arnoul pere de Thibaut, & lui demander un pſeautier pour ſon fils. Le maître partit chargé d'un pain, que Thibaut envoïoit à ſes parens, n'aïant point d'autre preſent à leur faire, encore le lui avoit-on donné par charité. Arnoul & Guille ſa femme apprenant la ſainte vie de leur fils, en rendirent graces à Dieu, reçurent le pain comme un grand preſent, & en firent manger à pluſieurs malades de diverſes fiévres qui furent tous gueris.

Arnoul qui deſiroit ardemment de voir ce cher fils, ſuivit le maître qui le mena à Treves, & le fit attendre hors de la ville, ſous un arbre, où Thibaut avoit accoûtumé de venir lire. Il l'y mena lui-même, ſous pretexte de voir le profit qu'il avoit fait dans la lecture en ſon abſence; mais quand il vit ſon pere il dit: Vous m'avez trahi, & retourna promptement. Arnoul le ſuivit fondant en larmes, & diſant: Pourquoi me fuïez-vous, mon cher fils? je ne veux pas vous détourner de vôtre bon deſſein; je ne veux que vous voir & vous parler une fois, & porter de vos nouvelles à vôtre mere affligée. Thibaut répondit: Seigneur (car depuis qu'il l'eut quitté il ne le nomma plus ſon pere) ne troublez point mon repos; allez en paix & me permettez d'avoir la paix en Jeſus-Chriſt. Son pere lui dit: Mon fils, vous manquez de tout, nous

Digitized by Google

nous avons de grands biens, recevez quelque choſe au moins pour vous ſouvenir de nous. Il répondit: Je ne puis rien prendre aprés avoir tout quitté pour Dieu, & ſe retira. Gautier dit au pere, que ſon fils n'avoit beſoin que d'un pſautier, & il le donna avec joïe. AN. 1066.

Pour éviter à l'avenir de pareilles viſites, Thibaut s'en alla à Rome, dans le deſſein de faire encore un plus long voïage. En effet au retour de Rome, il prit le chemin de Veniſe voulant aller à Jeruſalem. Mais Gautier ne pouvant plus à cauſe de ſon âge, ſupporter tant de fatigues, ils s'arrêterent prés de Vicence, en un lieu nommé Salanique, par la permiſſion des proprietaires; & y aïant bâti une petite cabane, ils y finirent leurs jours. Ils avoient voïagé trois ans depuis leur retraite, & Gautier en vécut encore deux dans cette ſolitude: mais Thibaut les ſurvécut de ſept ans. Il ne ſe nourrit pendant long-tems que de pain d'orge & d'eau, & en vint enfin à ne vivre que de fruits, d'herbes & de racines, ſans boire. Il portoit toûjours un cilice: il ſe donnoit ſouvent la diſcipline avec un foüet de pluſieurs lanieres de cuir, & ne dormoit qu'aſſis. L'évêque de Vicence touché de ſon merite l'ordonna prêtre aprés l'avoir fait paſſer par tous les degrez eccleſiaſtiques, & la derniere année de ſa vie il reçut l'habit monaſtique.

Arnoul apprenant la reputation de ſainteté où étoit ſon fils, reſolut d'aller à Rome en pelerinage pour le voir en paſſant, comme il fit; & à ſon retour il raconta à Guille ſa femme ce qu'il avoit vû. Elle voulut auſſi voir ſon fils: Arnoul retourna avec elle accompagné de beaucoup de nobleſſe, mais Guille

AN. 1066. étant arrivé prés de ſon cher fils, ne voulut point le quitter, & ſe conſacra avec lui au ſervice de Dieu dans
n. 21. la ſolitude. Enfin douze ans aprés que Thibaut eût quitté ſon païs, & neuf ans depuis qu'il ſe fût retiré à Salanique, il mourut ſaintement le premier jour de Juillet 1066. & fut enterré à Vincence. Il avoit fait pluſieurs miracles pendant ſa vie, il s'en fit encore pluſieurs à ſon tombeau, & l'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort.

XXV. Saint Arialde, martir. *Vita ap. Baron. an. 1066.* La même année & cinq jours auparavant fut martiriſé ſaint Arialde diacre de l'égliſe de Milan. Il étoit d'une nobleſſe diſtinguée, frere d'un marquis, dignité rare en ces tems-là, & né entre Milan & Comme. Dés l'année 1056. il vint à Milan, & y combatit dix ans contre les ſimoniaques & les clercs incontinents, particulierement contre l'archevêque Gui. *Id. an. 1061.* Au commencement du pontificat d'Alexandre II. il alla à Rome, & Herlembaud ſon ami l'y ſuivit. C'étoit un ſeigneur d'une grande pieté, & zelé comme lui contre la ſimonie & l'incontinence des clercs. Il étoit depuis peu revenu de Jeruſalem & vouloit embraſſer la vie monaſtique: mais Arialde lui promit une plus grande récompenſe de la part de Dieu, s'il differoit d'entrer dans un monaſtere, pour s'oppoſer avec lui aux ennemis de Jeſus-Chriſt. Herlembaud voulant éprouver le conſeil d'Arialde, prit des chemins détournez pour aller à Rome, & conſulta tous les ſerviteurs de Dieu ermites ou moines qu'il trouva ſur ſa route. Tous lui donnerent le même conſeil; & quand il fut arrivé à Rome, le pape Alexandre & les cardinaux lui commanderent abſolument de retourner à Milan, & de reſiſter avec

Digitized by Google

Arialde aux ennemis de Jesus-Christ jusques à l'effusion de son sang. Ils lui donnerent même de la part de saint Pierre un étendart, qu'il devoit prendre en main pour reprimer la fureur des heretiques, quand il seroit besoin : ce qu'il fit constamment pendant dix-huit ans. Le même Herlembaud avoit une devotion singuliere à laver les pieds des pauvres; & pour s'humilier davantage aprés les avoir lavez, il se prosternoit & les mettoit sur sa tête. Arialde disoit de lui en soupirant: Helas! hors Herlembaud & le clerc Nazaire, je ne trouve presque personne, qui par une fausse discretion ne me conseille de me taire, & de laisser les simoniaques & les impudiques exercer en liberté les œuvres du démon. AN. 1066.

Il y avoit donc dix ans qu'Arialde combattoit contre eux, lorsque Gui archevêque de Milan le fit prendre en trahison, & mener en des deserts inaccessibles, au-delà du lac Majour. C'est le même archevêque qui avoit témoigné se convertir quand Pierre Damien fut envoïé légat à Milan en 1059. mais oubliant le serment qu'il fit alors, il étoit retombé dans les mêmes crimes, & ne pouvoit souffrir les reproches qu'Arialde lui en faisoit. Ce saint homme aïant donc été arrêté, la niece de l'archevêque craignit que ceux mêmes qui l'avoient pris ne le cachassent & ne lui sauvassent la vie. C'est pourquoi elle envoïa deux clercs pour le tuer. Si-tôt qu'ils furent débarquez de sur le lac, ils demanderent où étoit Arialde. Ceux qui l'avoient amené répondirent qu'il étoit mort. Les clercs repliquerent : La niece de l'archevêque nous a commandé de le voir vif ou mort; & regardant plus loin, ils le vi- *Sup. lib. LX n. 34.*

Digitized by Google

AN. 1067. rent lié & assis sur une pierre.

Ils se jetterent sur lui l'épée à la main & le prirent chacun par une oreille en disant : Dis pendart, nôtre maitre est-il veritablement archevêque ? Arialde repondit : il ne l'est, ni ne l'a jamais été, puisqu'il n'en a jamais fait les œuvres. Alors ils lui couperent les deux oreilles. Il leva les yeux au ciel, & dit : Je vous rends graces Jesus, de m'avoir fait aujourd'hui l'honneur de me mettre au nombre de vos martyrs Ils lui demanderent encore si Gui étoit veritablement archevêque ? & il repondit encore que non. C'est pourquoi ils lui couperent le nez avec la lévre d'en haut, puis ils lui arracherent les deux yeux. Ensuite ils lui couperent la main droite, en disant : C'est cette main qui écrivoit les lettres qu'on envoïoit à Rome. Ils le mutilerent encore d'une maniere plus honteuse par une cruelle dérision de la chasteté. Enfin ils lui arracherent la langue par dessous le menton, en disant : Faisons taire cette langue qui a troublé le clergé. Il mourut ainsi entre leurs mains le vingt septiéme de Juin 1066. Son corps aïant été plusieurs fois découvert, fut jetté au fonds du lac, & au bout de dix mois fut trouvé au bord sans corruption. Herlembaud le tira à main armée & le transfera à Milan ; & la sainteté d'Arialde fut attestée par plusieurs miracles.

XXVI. Legation à Milan.

Pour faire cesser ces troubles à Milan, le pape Alexandre y envoïa l'année suivante deux legats, Mainard cardinal évêque de sainte Rufine successeur d'Humbert, & Jean prêtre cardinal, qui y étant arrivez y publierent des constitutions dont voici la substance. Nous défendons suivant les anciennes regles,

ap. Baron. an. 1067 to 9. conc. p. 1119

Digitized by Google

que dans tout ce dioceſe aucun abbé reçoive un moine pour un prix dont il ſoit convenu, & qu'un chanoine ſoit reçu autrement que gratis: que dans aucune ordination des perſonnes eccleſiaſtiques, dans les conſecrations des égliſes, ou la diſtribution du ſaint chrême, il intervienne aucune récompenſe convenuë. AN. 1067.

Le prêtre, le diacre ou le ſoudiacre qui retient publiquement une femme pour être ſa concubine, tant qu'il demeurera en faute ne fera aucune fonction, & n'aura aucun benefice eccleſiaſtique. Mais celui qui, ſans la tenir chez lui ſera tombé par fragilité humaine, en étant convaincu, ſera ſeulement ſuſpendu de ſes fonctions, juſques à ce qu'il ait fait penitence. Nous défendons de plus, qu'aucun de ces clercs ne ſoit condamné ſur un ſoupçon, ni privé de ſes fonctions ou de ſon benefice, s'il n'eſt convaincu par ſa confeſſion ou par des témoins ſuffiſans. Et de peur qu'on ne prenne occaſion de les calomnier à cauſe des femmes qu'ils ont quittées, nous leur défendons de demeurer en même maiſon, de boire ou manger avec elles, & de leur parler, qu'en preſence de deux ou trois témoins irreprochables. S'ils l'obſervent, on n'aura rien à leur imputer pour ce ſujet. Qu'on les oblige, s'il ſe peut, à demeurer prés des égliſes. Or nous reglons la maniere de les punir canoniquement pour conſerver la dignité des miniſtres de l'autel, & empêcher qu'à l'avenir aucun clerc ſoit ſoumis au jugement des laïques; ce que nous défendons abſolument.

Si un laïque a de ces clercs en ſa ſeigneurie, ſi-tôt qu'il ſaura certainement que quelqu'un d'eux retient

AN. 1066. une femme, ou a peché avec elle, il en avertira l'archevêque & les chanoines de cette égliſe qui en ſeront chargez. S'ils lui interdiſent ſes fonctions, le laïque fera executer leur jugement : ſi l'archevêque ou ſes chanoines negligent l'avis, le laïque empêchera que dans ſa ſeigneurie le clerc coupable faſſe aucune fonction, ou tienne aucun benefice. Mais le laïque ne diſpoſera pas du benefice, il ſera reſervé à la diſpoſion de l'égliſe. Nous défendons auſſi à tout laïque de faire aucune violence à un clerc, quoique coupable; ſoit dans ſes heritages, s'il en a, ſoit dans ſon benefice ſeculier, c'eſt-à-dire ſon fief, ou ſes autres biens, hors le benefice eccleſiaſtique, comme il a été dit. Défenſe auſſi à tout laïque de rien exiger d'un clerc, pour le faire promouvoir à quelque ordre que ce ſoit. L'archevêque ira une fois ou deux, s'il le peut par toutes les paroiſſes, pour confirmer & faire ſa viſite ſelon les canons, ſans qu'aucun laïque ou clerc lui reſiſte; au contraire ils lui obéïront & le ſerviront en ce qui regarde la religion. Il aura auſſi une entiere puiſſance de juger & punir ſelon les canons tout ſon clergé, tant dans la ville que dehors.

Quant aux clercs & aux laïques qui ont juré contre les ſimoniaques & les clercs incontinens, de s'emploïer de bonne foi à reprimer ces deſordres, & ſous ce pretexte ont brûlé, pillé, répandu du ſang & commis pluſieurs violences, nous leur défendons abſolument d'en uſer de même à l'avenir. Mais qu'ils ſe contentent de bien vivre & de dénoncer les coupables à l'archevêque, aux chanoines de cette égliſe & aux évêques ſuffragans. Qu'il n'y ait aucune pour-

Digitized by Google

ſuite pour les dommages ou les injures reçûës à cette occaſion, & qu'on n'en garde aucun reſſentiment; mais que la paix de Jeſus-Chriſt regne dans vos cœurs. Et parce que quelques-uns ſont plus touchez des peines temporelles que des éternelles, nous condamnons ceux qui n'obſerveront pas ces conſtitutions, ſavoir l'archevêque à cent livres de deniers, & juſques au païement il demeurera interdit; les capitaines à vingt livres, les vaſſaux à dix, c'étoit de moindres gentilshommes; les negocians à cinq, les autres à proportion, le tout au profit de l'égliſe metropolitaine. Ce decret eſt daté du premier jour d'Août l'an 1067. ſixiéme du pape Alexandre II. indiction cinquiéme. On y voit juſques où étoit allé le zele indiſcret contre les ſimoniaques & les clercs ſcandaleux. AN. 1067.

On trouve un decret du même pape, adreſſé aux évêques & au roi de Dalmatie, portant que ſi un évêque, un prêtre ou un diacre prend une femme ou garde celle qu'il avoit déja, il ſera interdit, juſques à ce qu'il ait ſatisfait, n'aſſiſtera point au chœur, & n'aura aucune part aux biens de l'égliſe. Ce decret fait voir que la Dalmatie ſuivoit l'uſage de l'égliſe Latine & non de la Greque. *Diſt. 81. c. 16.*

XXVII. *Suite du ſchiſme de Florence. Vita S. Joan. G. c. 6. 3.*

A Florence l'évêque Pierre n'aïant point été condamné au concile de Rome, perſecutoit violemment ceux de ſon clergé, qui continuoient avec les moines à ſe ſeparer de lui comme ſimoniaque, en ſorte que l'archiprêtre & pluſieurs autres, furent obligez à ſortir de la ville & ſe refugier au monaſtere de Septime. Il étoit de la congregation de Vallombreuſe, ainſi nommé, parce qu'il étoit à ſept mille de la

AN. 1067. ville. L'abbé Jean Gualbert les reçut avec charité, & leur donna tout le secours qui lui fut possible : mais le parti de l'évêque étoit protegé par Godefroi duc de Toscane, qui menaçoit de mort les moines & les clercs qui lui étoient opposez, ce qui leur attira une grande persecution.

Le pape vint alors à Florence, & vit le bois preparé pour le feu où les moines vouloient entrer, afin de prouver que l'évêque étoit simoniaque. Mais le pape ne voulut pas alors recevoir cet examen, & se retira, laissant le clergé & le peuple dans la même division. Il arriva ensuite, que tout le clergé & le peuple de Florence étant assemblé, commença à se
c. 64. plaindre à l'évêque Pierre, de ce qu'il en avoit chassé plusieurs, entre autres l'archiprêtre leur chef, dont ils avoient ainsi perdu le conseil & le secours; & de ce qu'une bonne partie des citoïens le voïant aller vers l'évêque, leur disoit : Allez, heretiques, allez trouver vôtre heretique. C'est vous qui ferez abîmer cette ville; c'est vous qui en avez chassé Jesus-Christ & saint Pierre, & y avez fait entrer Simon le magicien pour l'adorer. Les clercs conclurent en priant l'évêque de les délivrer de ce reproche; & ajoûterent : Si vous vous sentez innocent & si vous l'ordonnez, nous voilà prêts à subir pour le jugement de Dieu : ou si vous voulez recevoir l'épreuve que les moines ont voulu faire ici & à Rome, nous allons les en prier instamment.

L'évêque refusa l'un & l'autre; au contraire, il obtint un ordre de mener prisonnier au gouverneur, quiconque ne le reconnoîtroit pas pour évêque, & ne lui obéïroit pas : que si quelqu'un s'enfuïoit de la

la ville, ſes biens ſeroient confiſquez ; & que les clercs qui s'étoient refugiez à l'égliſe de ſaint Pierre ſe reconcilieroient avec l'évêque, ou ſeroient chaſſez de la ville ſans eſperance d'être écoutez. En execution de cet ordre, le ſoir du ſamedi aprés les cendres, vrai-ſemblablement la même année 1067. comme ces clercs repetoient les leçons & les répons du dimanche ſuivant, on les tira hors de la franchiſe de l'égliſe de ſaint Pierre. Alors il ſe fit un grand concours de peuple, & principalement de femmes, qui jettoient les voiles de leurs têtes, & marchoient les cheveux épars, ſe frapant la poitrine & jettant des cris pitoïables. Elles ſe proſternoient dans les ruës pleines de bouë & diſoient : Helas, helas Jeſus, on vous chaſſe d'ici, on ne vous permet pas de demeurer avec nous ! Vous le voudriez bien, mais Simon le magicien ne vous le permet pas. O ſaint Pierre ! comment ne défendez-vous pas ceux qui ſe refugient chez vous ? Etes-vous vaincu par Simon ? Nous croïons qu'il étoit enchaîné en enfer, & nous le voïons lâché à vôtre honte. Les hommes ſe diſoient l'un à l'autre : Vous voïez clairement que Jeſus-Chriſt ſe retire d'ici, parce que ſuivant ſa doctrine on ne reſiſte point à celui qui le chaſſe. Et nous auſſi, mes freres, brûlons cette ville afin que le parti heretique n'en joüiſſe pas, & nous en allons avec nos femmes & nos enfans par tout où Jeſus-Chriſt ira. Suivons-le ſi nous ſommes Chrétiens. AN. 1067.

Ces diſcours toucherent les clercs qui tenoient le parti de l'évêque Pierre : ils fermerent les égliſes & n'oſerent plus ſonner les cloches, ni chanter publiquement l'office ou la meſſe Ils aſſemblerent, &

AN. 1067. par déliberation de conſeil, ils envoïerent quelques-uns d'entre eux aux moines de ſaint Sauveur de Septime, les priant de leur faire connoître la verité, & promettant de la ſuivre. Ils prirent jour au mercredi ſuivant, qui étoit celui de la premiere ſemaine de Carême. Le lundi & le mardi ils firent des prieres particulieres pour ce ſujet. Le mercredi matin un de ces clercs alla trouver Pierre de Pavie, c'eſt ainſi qu'ils nommoient l'évêque, & lui dit: Au nom de Dieu, ſi ce que les moines diſent de vous eſt vrai, avoüez-le franchement, ſans tenter Dieu & fatiguer inutilement le clergé & le peuple. Si vous vous ſentez innocent venez avec nous. L'évêque Pierre dit: Je n'irai point; & vous n'irez point non plus, ſi vous m'aimez. Le clerc répondit: Aſſurément j'irai voir le jugement de Dieu, puiſque tout le monde y va, & je m'y conformerai: en ſorte qu'aujourd'hui, ou je vous honorerai plus que jamais, ou je vous mépriſerai entierement.

Sans attendre ce député, tout le clergé & le peuple courut au monaſtere de ſaint Sauveur. Les femmes ne furent point effraïées par la longueur & l'incommodité du chemin rempli d'eaux bourbeuſes. Les enfans ne furent point retenus par le jeûne; car ils l'obſervoient alors. Il ſe trouva environ trois mille perſonnes à la porte du monaſtere. Les moines leur demanderent pourquoi ils étoient venus. Ils répondirent: Pour être éclairez & connoître la verité. Comment voulez vous être éclairez, dirent les moines? Les clercs répondirent: Que l'on prouve par un grand feu ce que vous dites de Pierre de Pavie. Les moines reprirent: Quel fruit en retirerez-vous, & quel honneur

Digitized by Google

en rendrez-vous à Dieu ? Tous répondirent : Nous déteſterons avec vous la ſimonie, & rendrons à Dieu des graces immortelles. AN. 1067.

XXVIII. Epreuve du feu.

Auſſi-tôt le peuple dreſſa deux buchers l'un à côté de l'autre, chacun long de dix pieds large de cinq, haut de quatre & demi : entre les deux étoit un chemin large d'une braſſe, ſemé de bois ſec. Cependant on chantoit des pſeaumes & des litanies on : choiſit un moine nommé Pierre pour entrer dans le feu ; & par ordre de l'abbé il alla à l'autel pour celebrer la meſſe, qui fut chantée avec grande devotion & avec quantité de larmes, tant de la part des moines que des clercs. Quand on vint à l'*Agnus Dei*, quatre moines s'avancerent pour allumer les buchers : l'un portoit un crucifix, l'autre l'eau benite, le troiſiéme douze cierges benis & allumez, le quatriéme l'encenſoir plein d'encens. Quand on les vit il s'éleva un grand cris, on chanta *Kyrie eleiſon* d'un ton lamentable. On pria Jeſus Chriſt de venir défendre ſa cauſe : on demanda les prieres de la ſainte Vierge, de ſaint Pierre, de ſaint Gregoire.

Alors le moine Pierre aïant communié & achevé la meſſe, ôta ſa chaſuble, gardant les autres ornemens, & portant une croix, il chantoit les litanies avec les abbez & les moines, & s'approcha ainſi des buchers déja embraſez. Le peuple redoubla ſes prieres avec une ardeur incroïable. Enfin on fit faire ſilence, pour entendre les conditions auſquelles ſe faiſoit l'épreuve. On choiſit un abbé qui avoit la voix forte, pour lire diſtinctement au peuple une oraiſon, contenant ce que l'on demandoit à Dieu. Tous l'approuverent, & un autre abbé aïant fait faire ſilence, éleva ſa

AN. 1067. voix & dit : Mes freres & mes sœurs, Dieu nous est témoin que nous faisons ceci pour le salut de vos ames, afin que désormais vous évitiez la simonie, dont presque tout le monde est infecté. Car vous devez savoir qu'elle est si abominable, que les autres crimes ne sont presque rien en comparaison.

Les deux buchers étoient déja reduits en charbon pour la plus grande partie, & le chemin d'entre deux en étoit couvert, en sorte qu'en y marchant on en auroit eu jusques aux talons, comme on vit depuis par experience. Alors le moine Pierre, par ordre de l'abbé, prononça à haute voix cette oraison, qui tira les larmes de tous les assistans ! Seigneur Jesus-Christ, je vous suplie que si Pierre de Pavie a usurpé par simonie le siege de Florence, vous me secouriez en ce terrible jugement, & me preserviez de toute atteinte du feu, comme vous avez autre fois conservé les trois enfans dans la fournaise. Aprés que tous les assistans eurent dit *Amen*, il donna le baiser de paix à ses freres ; & on demanda au peuple, combien voulez-vous qu'il demeure dans le feu ? Le peuple répondit : C'est assez qu'il passe gravement au milieu.

Le moine Pierre faisant le signe de la croix, & portant une croix sur laquelle il arrêtoit sa vûë sans regarder le feu, y entra gravement nuds pieds avec un visage guai. On le perdit de vûë tant qu'il fut entre les deux buchers ; mais on le vit bien-tôt paroître de l'autre côté sain & sauf, sans que le feu eût fait la moindre impression sur lui. Le vent de la flamme agitoit ses cheveux, soulevoit son aube, & faisoit floter son étole & son manipule : mais rien ne brûla, pas même le poil de ses pieds. Il raconta depuis, que.

Desid. Cassin. dialog. lib. 3

comme il étoit prêt à sortir du feu, il s'apperçut que AN. 1067.
son manipule lui étoit tombé de la main, & retourna le prendre au milieu des flames. Quand il fut sorti du feu, il voulut y rentrer, mais le peuple l'arrêta, lui baisant les pieds, & chacun s'estimoit heureux de baiser la moindre partie de ses habits. Le peuple s'empressoit tellement autour de lui, que les clercs eurent bien de la peine à l'en tirer. Tous chantoient à Dieu des loüanges, répandant des larmes de joïe : on exaltoit saint Pierre & on détestoit Simon le magicien.

Ce recit est tiré de la lettre que le clergé & le peuple de Florence en écrivit aussi-tôt au pape Alexandre, le suppliant de les délivrer des simoniaques. Le pape *Ital. sac. to. 3. p. 95.*
y eut égard & déposa de l'épiscopat Pierre de Pavie, qui se soûmit à ce jugement, & se convertit si bien, qu'il se reconcilia avec les moines, & se rendit moine dans le même monastere de Septime. Il eut pour successeur un autre Pierre, que l'on nomme le catholique, pour le distinguer du simoniaque.

Quant au moine Pierre, qui s'exposa au feu avec tant de foi, il étoit Florentin de la famille des Aldobrandins : s'étant rendu moine à Vallombreuse, il y garda les vaches & les ânes par ordre de Jean Gualbert, puis il fut prevôt de Passignan monastere de la même congregation. Aprés le miracle du feu, le comte Bulgare pria Jean Gualbert de le faire abbé de Ficicle, & l'obtint. Il fut ensuite cardinal & évêque d'Albane ; & le nom de Pierre Ignée en latin *Igneus* lui demeura, comme qui diroit Pierre du feu.

XXIX. Hugues le blanc legat en Espagne.

Hugues le blanc prêtre cardinal legat du pape Alexandre assista à un concile, que Sanche Ramirés

AN. 1068. roi d'Arragon, fit tenir au monaſtere de Leire le dix-huitiéme d'Avril, la ſixiéme année de ſon regne, qui étoit l'an 1068. On traita dans ce concile de la confirmation des privileges de ce monaſtere, pour laquelle Sanche évêque de Pampelune & abbé de Leire fut envoïé à Rome. On croit qu'il y fut auſſi traité de l'introduction du rit Romain au lieu de Gothique ou Moſarabique : ce qui ne put encore être executé. Le même legat Hugues tint un concile à Girone avec les évêques, les abbez & les ſeigneurs de Catalogne, où il confirma par l'autorité du pape la treve de Dieu, ſous peine d'excommunication contre les infracteurs.

Sandoual. Pampel. fol 4. v. Coſſart. to. 9. concil. p. 1197. 1181.

Marca Hiſp. l. 4. p. 457. Aſpend. n. 269. p. 1141.

En Navarre regnoit un autre Sanche fils de Garcia, & en Caſtille Sanche Fernandés : ces trois rois Sanches étoient couſins germains enfans de trois fils de Sanche le grand, qui avoit réuni en ſa perſonne tous les roïaumes d'Eſpagne. Ferdinand roi de Caſtille, ſurnommé auſſi le grand, à cauſe de ſes conquêtes ſur les Mores, mourut en 1065. apres avoir regné vingt-neuf ans. On trouve une lettre du pape Alexandre II. adreſſée à tous les évêques de Gaule, qui porte : Nous avons appris avec plaiſir, que vous avez protegé les Juifs qui demeurent parmi vous, pour empêcher qu'ils ne fuſſent tuez par ceux qui alloient contre les Sarraſins en Eſpagne C'eſt ainſi que ſaint Gregoire a declaré, que c'étoit une impieté de les vouloir exterminer, puiſque Dieu les a conſervez par ſa miſericorde, pour vivre diſperſez par toute la terre, aprés avoir perdu leur patrie & leur liberté, en punition du crime de leurs peres. Leur condition eſt bien differente de celle des Sarra-

Pelag. Onet. p. 74.

epiſt. 34.

v. Sup. lib. XXXV. n. 21.

Digitized by Google

sins, contre lesquels la guerre est juste, puisqu'ils persecutent les Chrétiens & les chassent de leurs villes & de leurs demeures : au lieu que les Juifs se soumettent par tout à la servitude. AN. 1068.

XXX. Conciles d'Auch & de Toulouse. 10. 9. conc. p. 1151.

D'Espagne le cardinal Hugues le Blanc vint en Aquitaine, où il tint deux conciles la même année 1068. l'un à Auch, l'autre à Toulouse. A celui d'Auch assista l'archevêque Austind, avec tous les évêques ses suffragans, les abbez & les seigneurs de toute la Gascogne. Entre les reglemens qui y furent faits, on ordonna que toutes les églises du païs païeroient à la cathedrale le quart de leurs dîmes : mais Raimond abbé de saint Orens s'y opposa, soutenant que les églises dépendantes de ce monastere en avoient toujours été exemptes. Le legat, du consentement de tout le concile, confirma l'exemption en l'honneur de ce saint, un des plus illustres évêques d'Auch & patron de la ville, qui vivoit vers l'an 450. & que l'église honore le premier jour de Mai. On accorda la même exemption à plusieurs autres églises. Bell. to. 11. p. 60. Martyr. R. 1. Maj.

Au concile de Toulouse, que le cardinal Hugues tint la même année par ordre du pape, on traita de toutes les affaires des églises ; & par les jugemens qui furent rendus sur diverses accusations, on y extirpa la simonie. On y rétablit entre autres choses l'église de Leitoure, changée mal à propos en monastere : on la rendit à Raimond son évêque, & on y remit des clercs à la place des moines. A ce concile assisterent onze évêques, savoir Guillaume archevêque d'Auch, successeur d'Austind, qui est compté entre les saints & honoré le vingt cinquiéme de Septembre sous le nom de saint Ostent. Aymon archevêque de Bour-

Digitized by Google

AN. 1068. ges étoit auſſi à ce concile avec Durand évêque de Toulouſe, Gerauld de Cahors, Godemar de Saintes, Gregoire de Leſcar, Pierre d'Air, Guillaume de Comminges, Raimond de Leitoure, Bernard de Conſerans & Bernard d'Acs. Il y avoit auſſi pluſieurs abbez, entre autres Hugues de Clugni, Ademar de ſaint Martial de Limoges, ceux de Condom, de ſaint Papoul & de ſaint Pons.

XXXI. Mœurs du roi Henri. *Hiſt. bellic. ſaxon. p. 102. & Chr. Magdeb. MS. an. 1008.*

Le roi d'Allemagne Henri à l'âge de dix-huit ans, étoit déja un des plus méchans de tous les hommes. Il avoit deux ou trois concubines à la fois, & de plus quand il entendoit parler de la beauté de quelque fille ou de quelque jeune femme, ſi on ne pouvoit la ſeduire, il ſe la faiſoit amener par violence. Quelquefois il alloit lui-même les chercher la nuit, & il expoſa ſa vie en de telles occaſions. Dés l'année 1066. il avoit épouſé Berthe fille d'Otton marquis d'Italie, étant à peine âgée de quinze ans. Mais comme il l'avoit épouſée par le conſeil des ſeigneurs & non par ſon choix, il ne l'aima jamais, & chercha toûjours à s'en ſeparer. Pour en avoir un pretexte, il la fit tenter par un de ſes confidens; & la reine feignant d'y conſentir, prit le roi lui-même, & le maltraita de ſorte qu'il en fut un mois au lit. Aprés avoir abuſé des femmes nobles, il les faiſoit épouſer à ſes valets.

Ces crimes l'engagerent à pluſieurs homicides, pour ſe défaire des maris dont les femmes lui plaiſoient. Il devint cruel, même à ſes plus confidens; les complices de ſes crimes lui devenoient ſuſpects, & il ſuffiſoit pour les perdre, qu'ils témoignaſſent d'une parole ou d'un geſte deſaprouver ſes deſſeins.

Auſſi

Auſſi perſonne n'oſoit-il lui donner de conſeil qui ne lui fût agreable. Il ſavoit cacher ſa colere, faire perir les gens lorſqu'ils s'en défioient le moins & feindre d'être affligé de leur mort juſques à répandre des larmes. AN. 1069.

Il donnoit les évêchez à ceux qui lui donnoient le plus d'argent ou qui ſavoient le mieux flater ſes vices; & aprés avoir ainſi vendu un évêché, ſi un autre lui en donnoit plus, ou loüoit plus ſes crimes: il faiſoit dépoſer le premier comme ſimoniaque, & ordonner l'autre à ſa place. D'où il arrivoit que pluſieurs villes avoient deux évêques à la fois, tous deux indignes. Tel étoit le roi Henri, & la ſuite de l'hiſtoire le fera encore mieux connoître.

XXXII. Le roi Henri veut quitter ſa femme.

En 1069. il tint une diete à Vormes aprés la Pentecôte, où il découvrit en ſecret à Sigefroi archevêque de Maïence, le deſſein qu'il avoit de quitter la reine ſon épouſe; le priant inſtamment de lui aider, & lui promettant, s'il le faiſoit réuſſir, de lui être entierement ſoumis, & d'obliger les Turingiens, même par les armes s'il en étoit beſoin, à lui païer les dîmes; choſe que le prelat avoit fort à cœur. Aprés donc qu'il eut conſenti à la propoſition du roi, & qu'ils ſe furent donné parole de part & d'autre, le roi déclara publiquement qu'il ne pouvoit vivre avec la reine Berthe, & qu'il ne vouloit plus tromper le monde comme il faiſoit depuis long-tems. Ce n'eſt pas, ajoûta-t-il, que j'aïe aucun crime à lui reprocher; mais je ne ſai par quelle fatalité ou quel jugement de Dieu, je n'ai pû conſommer mon mariage avec elle. C'eſt pourquoi je vous prie au nom de Dieu, de me délivrer de ce malheureux engagement, & de nous Id. 1069.

AN. 1069. rendre la liberté de nous pourvoir ailleurs. Car, afin qu'on ne la croïe pas deshonorée, je ſuis prêt de jurer que je l'ai gardée auſſi pure que je l'ai reçuë.

La propoſition parut honteuſe à tous les aſſiſtans & indigne de la majeſté royale : perſonne toutefois n'oſoit rejetter une affaire pour laquelle le roi avoit tant d'ardeur ; & l'archevêque de Maïence prenoit le parti de ce prince autant qu'il le pouvoit honnêtement. Ainſi du conſentement de tous, il indiqua un concile à Maïence pour la premiere ſemaine aprés la ſaint Michel. On envoïa cependant la reine à Loresheïm ; & le roi peu de tems aprés aſſembla des troupes pour marcher contre Dedi marquis de Saxe & les Turingiens liguez avec lui. L'archevêque de Maïence prit cette occaſion de ſommer le roi de ſa parole touchant les dîmes : mais les Turingiens envoïerent au roi des députez, pour lui déclarer, qu'ils ne pretendoient point favoriſer la révolte, mais ſeulement maintenir leur ancienne liberté touchant les dîmes ; & que ſi l'archevêque entreprenoit de les lever de force, ils ſe défendroient. En effet, ſans agir contre le roi, ils inſulterent en toute occaſion les troupes de l'archevêque ; & le roi ſe contenta de leur ordonner pour la forme de païer les dîmes, ſans ſe mettre beaucoup en peine de l'execution.

to 9. conc. p. 1400. Cependant l'archevêque de Maïence écrivit au pape une lettre, portant en ſubſtance : Nôtre roi Henri a voulu depuis quelques jours quitter la reine, qu'il a épouſée légitimement & fait ſolemnellement couronner, ſans alleguer d'abord aucune cauſe de divorce. Surpris de cette nouveauté comme d'un prodige, nous lui avons réſiſté en face de l'avis de tous les Seigneurs,

Digitized by Google

qui se sont trouvez à la cour ; & nous lui avons déclaré, que s'il ne nous exposoit la cause de son divorce, nous le retrancherions de la communion de l'église, supposé premierement que vous le jugeassiez à propos. Il nous a dit pour cause de séparation, qu'il ne pouvoit consommer avec elle son mariage ; & elle en est demeurée d'accord. Comme ce cas est rare dans les affaires ecclesiastiques, & presque inoüi quant aux personnes roïales, nous vous consultons comme l'oracle divin, & nous prions vôtre sainteté de décider cette importante question. Nos freres qui se sont trouvez presens, ont indiqué pour ce sujet un concile dans nôtre ville, où le roi & la reine doivent venir pour subir le jugement. Mais nous avons résolu de ne le point faire sans vôtre autorité ; & nous vous prions, si vous aprouvez que nous terminions cette affaire dans un concile, d'envoïer de vôtre part des personnes capables avec vos lettres, pour assister à l'examen & au jugement. AN. 1069.

XXXIII. Concile de Maïence. *Lambert.*

Le pape envoïa en effet Pierre Damien comme son legat, qui se rendit à Maïence avant le jour marqué. Le roi apprit en chemin que le legat l'y attendoit, & qu'il devoit lui défendre de faire divorce, & menacer l'archevêque de Maïence de la part du pape, pour avoir promis d'autoriser une séparation si criminelle. Il faut croire que le pape ou le legat avoient appris d'ailleurs que la conduite de l'archevêque n'étoit pas conforme à sa lettre. Le roi consterné de se voir enlever des mains ce qu'il desiroit depuis si longtems, vouloit retourner en Saxe ; & à peine ses confidens purent-ils lui persuader de ne pas frustrer l'attente des seigneurs qu'il avoit assemblez à Maïence

AN. 1069. en tres-grand nombre. Il s'en alla à Francfort & y manda l'assemblée.

Pierre Damien exposa les ordres du pape dont il étoit chargé, & dit, que l'entreprise de Henri étoit tres-mauvaise & indigne, non seulement d'un roi, mais d'un Chrétien. Que s'il n'étoit pas touché des loix & des canons, il épargnât au moins sa réputation, & le scandale qu'il causeroit, en donnant au peuple un si pernicieux exemple d'un crime que lui-même devroit punir. Enfin, que s'il n'écoutoit point les conseils, le pape seroit obligé d'emploïer contre lui la severité des canons, & que jamais il ne couronneroit empereur un prince qui auroit si honteusement trahi la religion.

Tous les seigneurs s'éleverent alors contre le roi, disant, que le pape avoit raison; & le priant au nom de Dieu, de ne pas ternir sa gloire par une action si honteuse, & ne pas donner aux parens de la reine, qui étoient puissans, un tel sujet de revolte. Le roi accablé plutôt que touché de ces raisons, dit: Si vous l'avez résolu si opiniâtrement, je me ferai violence; & je porterai comme je pourai ce fardeau, dont je ne puis me décharger. Ainsi plus aigri contre la reine par l'effort que l'on avoit fait pour les réunir, il consentit qu'on la rappellât: mais pour éviter même sa vûë il s'en retourna promptement en Saxe, aïant au plus vingt chevaliers à sa suite. La reine le suivit à petites journées, avec le reste de la cour, & les ornemens imperiaux. Quand elle fut arrivée à Goslar, à peine put-on persuader au roi d'aller au devant d'elle. Il la reçut assez honnêtement, mais il revint bien-tôt à sa froideur; & ne se pouvant défaire de la reine, il

Digitized by Google

réſolut de la garder comme ſi elle n'eut point été ſa femme. AN. 1070.

L'année ſuivante 1070. Sigefroi archevêque de Maïence, Annon archevêque de Cologne, & Herman évêque de Bamberg, allerent à Rome, où le pape Alexandre les avoit appellez. L'évêque de Bamberg étoit accuſé d'avoir uſurpé ce ſiege par ſimonie; mais par les riches preſens qu'il fit au pape, il l'adoucit de telle ſorte, que non ſeulement il n'eut point d'égard à l'accuſation, mais il lui donna le pallium & d'autres honneurs archiepiſcopaux. L'archevêque de Maïence vouloit renoncer à ſa dignité: mais le pape & ceux qui étoient preſens l'en détournerent, quoi qu'avec bien de la peine. Tous les trois évêques Allemans furent ſeverement réprimandez, de ce qu'ils vendoient les ordres ſacrez, communiquoient ſans ſcrupule avec ceux qui les achetoient & leur impoſoient les mains. Enfin aprés leur avoir fait faire ſerment de n'en plus uſer de même à l'avenir, on les renvoïa en paix. Annon de Cologne rapporta de Rome un privilege du pape pour l'abbaïe de Sigeberg qu'il avoit fondée, & le bras de ſaint Ceſaire martyr. *Lambert. 1070.* *Vita S. Ann. c. 26. 34. ap. Sur. 4. Dec.*

XXXIV. Nouveaux évêques en Angleterre.

En Angleterre le nouveau roi Guillaume aïant bien affermi ſa puiſſance, s'appliqua à retablir toutes choſes, & pour le temporel & pour le ſpirituel. Il adoucit les mœurs des Anglois encore demi barbares, introduiſant les mœurs Françoiſes beaucoup plus polies: il les tira de la nonchalance, l'ignorance & la débauche; renouvellant l'induſtrie, l'application aux armes & aux lettres. En un mot, depuis ce regne l'Angleterre prit une face nouvelle. Dés la quatriéme année de ſon regne qui fut l'an 1069. le roi Guillau- *Guill. Malmeſb. lib. 3. p. 102.* *to 9. tom. p. 1020.*

AN. 1070. me confirma solemnellement les anciennes loix du païs, telles qu'elles avoient été en usage sous saint Edoüard son prédecesseur ; commençant par celles qui regardoient l'église, & qui furent redigées en latin en vingt-deux articles. On en fit un abregé en Roman ou François du tems. On y établit premierement la paix, c'est-à-dire la sûreté pour quiconque va aux églises, puis la maniere de se justifier des crimes non approuvez, & enfin la taxe du denier saint Pierre. Aussi le pape Alexandre ne manqua pas d'écrire au roi Guillaume pour la continuation de cette redevance, dont une partie étoit emploïée à l'entretien d'une église de Rome nommée l'école des Anglois.

p. 1015.

epist. 2.

Gesta. Guill. p. 206. Guillaume incontinent aprés sa conquête, envoïa de riches presens aux églises de France, d'Aquitaine, de Bourgogne, d'Auvergne & d'autres païs. Sur tout il envoïa au pape Alexandre quantité d'or & d'argent pour le denier saint Pierre, avec des ornemens tres-precieux ; & en reconnoissance de l'étendart qu'il avoit reçu du pape, il lui envoïa celui du roi Heralde, où étoit representé un homme armé en broderie d'or. A la priere du roi, le pape Alexandre envoïa trois legats en Angleterre, Ermenfroi évêque de Sion, Jean & Pierre prêtres de l'église Romaine, qui le couronnerent de nouveau le jour de Pâques quatriéme d'Avril 1070 pour confirmer son autorité.

Vita. Lanfr. n. 12.

Roger. Houed. p. 453. to 9. conc. p. 1101. A l'octave de Pâques, ces legats presiderent à un concile tenu à Vincheſtre par ordre du roi & en sa presence, où Stigand archevêque de Cantorberi fut deposé pour trois raisons : la premiere, d'avoir gardé l'évêché de Vincheſtre avec l'archevêché : la seconde,

Digitized by Google

d'avoir usurpé le siege de Cantorberi du vivant de l'archevêque Robert, & s'être servi de son pallium: la troisiéme, d'avoir reçu le pallium de la part de l'antipape Benoist, excommunié par l'église Romaine, pour avoir envahi le saint siege par simonie. Stigand étoit encore chargé de parjures & d'homicides. On déposa aussi quelques-uns de ses suffragans comme indignes, pour leur vie criminelle & l'ignorance de leurs devoirs: entre autres Agelmar son frere évêque d'Estangle, & quelques abbez. Car le roi ôtoit autant qu'il pouvoit les grandes places aux Anglois qui lui étoient suspects, afin d'y mettre des Normans. C'est ainsi qu'en parlent les historiens Anglois: mais selon les Normans, il ne fit point déposer de prelats qui ne l'eussent merité. AN. 1070. *Sup. lib. LX. n. 27.*

En ce concile, comme les autres évêques trembloient de peur de perdre leur dignité, saint Vulstan évêque de Vorcheſtre redemanda hardiment plusieurs terres de son église, que l'archevêque Aldrede avoit retenuës en sa puissance, quand il fut transferé du siege de Vorcheſtre à celui d'Yorc, & qui aprés sa mort étoient tombées au pouvoir du roi. Mais comme le siege d'Yorc étoit vacant, on remit la décision de cette affaire jusques à ce qu'il y eut un archevêque qui pût défendre les droits de son église. Depuis que Stigand fut déposé de l'archevêché de Cantorberi, le roi le tint en prison à Vincheſtre le reſte de ses jours. Il y vivoit chetivement du peu qu'on lui donnoit aux dépens du roi; & comme ses amis l'exhortoient à se mieux traiter, il juroit qu'il n'avoit pas un denier: mais aprés sa mort on lui trouva de grands tresors enterrez, dont il portoit la clef à son cou. *Malmesb. Pontif. lib. 1. p. 205.*

Digitized by Google

AN. 1070. A la Pentecôte le roi étant à Oüindſor, donna l'archevêché d'Yorc à Thomas chanoine d'Evreux, & l'évêché de Vincheſtre à Vauquelin ſon chapellain. Le lendemain il fit tenir un concile où préſida le legat Ermenfroi, car les cardinaux Jean & Pierre étoient partis pour retourner à Rome. En ce concile Algric évêque de Suſſex fut dépoſé, puis mis en priſon. On dépoſa auſſi pluſieurs abbez: puis le roi donna à Arefaſte l'évêché d'Eſtangle, & à Stigand celui de Suſſex. Ils étoient l'un & l'autre ſes chapellains; & il donna des abbaïes à quelques moines Normans.

Roger.

XXXV. Lanfranc archevêque de Cantorberi. *Vita c. 5. n. 11.*

Mais pour remplir le ſiege de Cantorberi, la premiere place de l'égliſe d'Angleterre, il choiſit Lanfranc qu'il avoit fait abbé de ſaint Eſtienne de Caën. Aprés la mort de Maurille archevêque de Roüen, arrivée en 1067. le clergé & le peuple aſſemblez, avoient voulu élire Lanfranc pour lui ſucceder; mais il fit tant de reſiſtance qu'il l'évita, ne ſe trouvant que trop chargé de l'abbaïe qu'il auroit quittée s'il avoit pû le faire en conſcience. Le roi fit donc paſſer à l'archevêché de Roüen, Jean qu'il avoit déja fait évêque d'Avranches; mais pour obtenir du pape cette tranſlation, il envoïa à Rome l'abbé Lanfranc, qui rapporta le pallium à l'archevêque Jean, & celui-ci tint le ſiege de Roüen douze ans.

Le roi Guillaume étant réſolu, par le conſeil des ſeigneurs, à mettre Lanfranc ſur le ſiege de Cantorberi, envoïa en Normandie les legats Ermenfroi évêque de Sion & Hubert ſoudiacre cardinal, qui aſſemblerent un concile des évêques & des abbez de la province, où ils déclarerent à Lanfranc la volonté du

Digitized by Google

du roi, qui étoit auſſi la leur & des autres prelats. Lanfranc en fut tellement affligé & troublé, qu'ils crurent qu'il refuſeroit abſolument. Il repreſentoit ſa foibleſſe & ſon indignité, qu'il n'entendoit point la langue du païs, qu'il auroit affaire à des nations barbares: mais ces raiſons ne furent point écoutées. Toutefois comme il agiſſoit toûjours avec diſcretion, il demanda du tems pour déliberer. Mais le roi avoit ſi bien pris ſes meſures, que tout le monde lui conſeilla & le preſſa d'accepter, même Helloüin abbé du Bec, qu'il regardoit toûjours comme ſon pere. Ce n'eſt pas que ce ſaint homme n'eût grand regret à perdre un ami ſi cher, & qui lui avoit été ſi utile pour l'établiſſement de ſon monaſtere: mais il n'oſoit s'oppoſer à la volonté de Dieu, & à une vocation ſi manifeſte. AN. 1070.

Lanfranc bien affligé réſolut donc de paſſer en Angleterre pour dire au roi ſes excuſes, ne croïant pas qu'on le pût forcer à recevoir cette dignité. Le roi le reçut avec une grande joye & un grand reſpect, & vainquit enfin ſa réſiſtance. Il appella les premiers de l'égliſe de Cantorberi & grand nombre de prelats & de ſeigneurs du roïaume, & déclara Lanfranc archevêque de Cantorberi le jour de l'aſſomption de Nôtre-Dame. Il fut ſacré dans ſon égliſe metropolitaine le dimanche vingt-neuviéme du même mois d'Août 1070. jour de la décollation de ſaint Jean. Il fut ſacré, dis-je, par ſes ſuffragans Guillaume évêque de Londres, Sivard de Rocheſtre, Vauquelin de Vincheſtre, Remi de Lincolne, Herfaſte de Tetford, Stigand de Selſei, Herman de Schireburne & Giſon de Veli. Les autres qui étoient abſens envoïerent leurs excuſes par députez.

Roger p. 455. Malmesc. p 205. Vita Lanfr. n. 21.

AN. 1070. *Vita n. 23.*

La même année Thomas élû archevêque d'Yorc, vint se presenter à Lanfranc, pour être sacré de sa main, suivant l'ancienne coûtume. Lanfranc lui demanda une protestation de son obéïssance par écrit & avec serment, comme ses predecesseurs l'avoient donnée: mais Thomas répondit, qu'il ne le feroit point, si on ne lui prouvoit par écrit & par témoins qu'il le devoit faire, & qu'il le pouvoit sans porter préjudice à son égliſe. Ce refus venoit d'ignorance plûtôt que de presomption: car ce prelat qui étoit nouveau en Angleterre, & en ignoroit absolument les usages, ajoûtoit trop de foi aux discours des flateurs, particulierement d'Odon évêque de Baïeux, frere uterin du roi, qui étoit comme son lieutenant en Angleterre. Lanfranc montra la justice de sa pretention en presence de quelques évêques qui étoient venus pour le sacre de Thomas: mais celui-ci ne voulut rien écouter, & retourna sans être sacré.

Le roi prévenu par son frere en fut irrité contre Lanfranc, croïant qu'il se prévaloit de sa capacité, pour appuïer une prétention injuste. Mais peu de jours aprés Lanfranc vint à la cour, demanda audiance au roi, & lui aïant rendu raison de sa conduite l'appaisa, & mit de son côté les Anglois qui se trouverent presens. Car étant instruits de l'usage du païs, ils rendoient témoignage à la justice de sa cause. Ainsi le roi, du consentement de tous, ordonna que pour lors Thomas viendroit à Cantorberi, & donneroit à Lanfranc sa protestation solemnelle d'obéïssance en tout ce qui regardoit la religion: mais que ses successeurs ne la donneroient qu'aprés qu'il auroit été prouvé dans un concile, que les archevêques d'Yorc

Digitized by Google

avoient toûjours rendu cette ſoumiſſion à ceux de Cantorberi. Thomas fut ſacré à ces conditions; & peu de tems aprés Lanfranc demanda & reçut la proteſtation d'obéïſſance de tous les évêques du roïaume d'Angleterre, qui avoient été ſacrez du tems Stigand par d'autres archevêques ou par le pape. AN. 1071.

XXVI. Lanfranc à Rome.

L'année ſuivante 1071. les deux archevêques Lanfranc & Thomas, allerent à Rome demander le pallium. Le pape Alexandre reçut Lanfranc avec grand honneur, juſques à ſe lever devant lui, & dit: Je ne l'ai pas fait, parce qu'il eſt archevêque de Cantorberi, mais parce que j'ai été ſon diciple au Bec. Lanfranc avoit auſſi inſtruit en cette école des parens du pape; ce qui montre combien elle étoit celebre. Le pape lui donna deux palliums pour lui ſeul: l'un que Lanfranc prit ſur l'autel, ſuivant l'uſage de Rome, l'autre que le pape lui preſenta de ſa main en ſigne d'amitié; & on ne trouve que deux autres exemples de ces deux palliums, l'un pour Hincmar de Reims, l'autre pour Brunon de Cologne. Thomas étoit accuſé d'avoir reçu du roi Guillaume l'archevêché d'Yorc, pour récompenſe du ſervice de guerre qu'il lui avoit rendu dans la conquête de l'Angleterre; & Remi évêque de Lincolne, qui étoit venu à Rome avec les deux archevêques, avoit été auſſi jugé indigne de l'épiſcopat, parce qu'il étoit fils d'un prêtre; & on leur avoit ôté à l'un & à l'autre l'anneau & le bâton paſtoral. Mais le pape, à la priere de Lanfranc, les rétablit tous deux, lui laiſſant le jugement de leur cauſe; & ils reçurent de la main de Lanfranc l'anneau & le bâton. Toutefois l'archevêque Thomas renouvella en preſence du pape ſa prétention contre la pri-

Vitac. 11. n. 24.

Mabill hic.

Malmeſb. Pontif. p. 206.

AN. 1071. matie de Cantorberi, soutenant que l'église d'Yorc lui étoit égale, & que suivant la constitution de saint Gregoire, l'une ne devoit point être soumise à l'autre, seulement que celui des deux archevêques, qui étoit le plus ancien d'ordination, devoit avoir la presseance. Il prétendoit de plus avoir jurisdiction sur les trois évêques de Dorcestre ou Lincolne, de Vorchestre & de Licifeld, depuis Chestre. Lanfranc, quoi qu'indigné de ce procedé, répondit modestement, que la proposition de Thomas n'étoit pas veritable, & que la Constitution de saint Gregoire ne regardoit pas l'église de Cantorberi, par rapport à celle d'Yorc, mais à l'égard de celle de Londres. Le pape Alexandre décida, que ce differend entre les deux archevêques devoit être examiné & jugé en Angleterre par tous les évêques & les abbez du roïaume; & bien que Lanfranc fût assuré pour son tems de la soumission de Thomas, par la promesse qu'il lui en avoit faite, il aima mieux travailler pour ses successeurs, que leur laisser ce differend à terminer.

Le pape chargea Lanfranc d'une lettre pour le roi
Alex. ep. 10. d'Angleterre, où aprés avoir loüé son zele pour la religion, il l'exhorta à suivre les conseils de Lanfranc pour l'execution de ses bons desseins, déclarant qu'il avoit regret de ne le pouvoir retenir à Rome. Mais, ajoûte-t-il, nous nous consolons de son absence, par l'utilité qu'en reçoit vôtre roïaume. Il ajoûte qu'il a donné à Lanfranc toute l'autorité du saint siege, pour l'examen & le jugement de toutes les affaires, c'est-à-dire, qu'il l'a établi legat dans le roïaume d'Angleterre.

XXXVII. Monasteres en Sardaigne.

La même année 1701. le pape Alexandre II. fit la

dédicace de la nouvelle égliſe du mont-Caſſin. Depuis que le cardinal Didier fut abbé de ce monaſtere, il le renouvella entierement. Il lui attira de grands bienfaits de la part de Richard prince de Capouë, & de Robert Guiſchard duc de Poüille & de Calabre, dont il avoit gagné l'amitié, & commença par donner à ſon égliſe quantité de riches ornemens. De ſon tems un roi de Sardaigne nommé Bareſon, envoïa des députez au mont-Caſſin, demandant des moines, pour établir dans ſon roïaume un monaſtere, ſuivant leur obſervance, qui y étoit encore inconnuë. L'abbé Didier choiſit douze des meilleurs ſujets de ſa communauté, à qui il donna des livres de l'écriture ſainte, des reliques, des vaſes ſacrez, des ornemens & tout ce qui leur étoit neceſſaire pour cette miſſion, avec un abbé pour les gouverner, & les envoïa en Sardaigne dans un vaiſſeau de Gaëte. Ils arriverent à une petite iſle nommée le Lis, & attendoient le tems propre pour paſſer outre: quand les Piſans, pouſſez d'envie contre les Sardiots, vinrent ſur eux à l'improviſte avec des bâtimens armez, les pillerent & les maltraiterent ſans diſtinction de perſonnes; & alloient prendre le chef de la députion, s'il n'eut pris l'habit d'un moine pour ſe ſauver. Ils brûlerent le vaiſſeau de Gaëte & s'en retournerent chargez de butin. Les douze moines du mont-Caſſin dépoüillez de tout, hors de leurs habits, ſe diſperſerent en divers lieux: il en mourut quatre, & les huit autres revinrent au monaſtere dans l'année.

AN. 1071.

Sup. LX. n. 19.

Ch. Caſ. III. c. 16. 17. & c. 61

c. 20.

c. 25.

Cependant le roi Bareſon aïant tiré ſatisfaction des Piſans pour cette inſulte, renvoïa au mont-Caſſin, diſant, qu'il perſiſtoit encore plus ardemment

c. 24.

AN. 1071. dans le même desir, & que cet accident ne devoit point les rebuter. On lui envoïa deux moines aprés environ deux ans, il les reçut avec joye, & leur donna une église de sainte Marie, puis une de saint Elie avec la montagne où elle étoit située, & de grandes terres. Un autre roi de Sardaigne nommé Torchytor, par émulation du premier, envoïa aussi au mont-Cassin une donation de six églises avec leurs dépendances pour fonder un monastere. D'ailleurs le pape Alexandre envoïa un legat à Pise, avec un moine du mont-Cassin, pour ordonner sous peine d'anathême, de rendre incessamment tout ce qui avoit été pris à ce monastere. Ce qui fut executé; & les Pisans aïant reconnu leur faute, se reconcilierent avec l'abbé Didier. Le même pape tira du mont-Cassin plusieurs bons sujets, soit pour les appeller auprés de lui au service de l'église Romaine, soit pour en faire des évêques & des abbez.

c. 16.

XXXVIII. Dédicace du mont-Cassin. *c. 28.*

L'abbé Didier trouvant les affaires du monastere dans une grande prosperité & une grande paix, joüissant d'un grand revenu, honoré de tous ses voisins, entreprit de renouveller l'église l'an 1066. Il commença par abatre l'ancienne, comme trop petite, & en bâtit dés les fondemens une plus grande & plus magnifique. Il acheta à Rome à grands frais des colomnes, des bases, des chapiteaux & des marbres de diverses couleurs, qu'il fit apporter par mer jusques à la tour du Garillan. L'église avoit 105 coudées de long, 43 de large & 28 de haut: les quatre coudées font une toise: il y avoit dix colomnes de chaque côté. Devant l'église étoit un parvis de 77 coudées de long & de 57 de large, environné de colomnes.

Digitized by Google

Pour orner le dedans de l'égliſe, l'abbé Didier envoïa des députez à C. P. qui en firent venir des ouvriers de moſaïque & des marbriers : Car ces arts étoient tombez en Italie depuis plus de 500. ans ; & pour les y rétablir, il eut ſoin de les faire apprendre à pluſieurs des ſerfs du monaſtere, auſſi-bien que les autres arts utiles aux bâtimens. AN. 1071. c. 29.

L'égliſe du mont-Caſſin étant achevée au bout de cinq ans, l'abbé Didier la voulut faire dedier avec toute la ſolemnité poſſible, & pria le pape Alexandre d'en faire lui-même la ceremonie. Le jour fut marqué au ſamedi premier d'Octobre 1071. & il y vint des prélats preſque de toute l'Italie : le pape, dix archevêques, quarante-trois évêques, une infinité d'abbez, de moines, de clercs & de laïques ; entre autres Richard prince de Capouë, Jourdain ſon fils & ſon frere Rainulfe, Giſulfe prince de Salerne avec ſes freres, Lendulfe prince de Benevent, Sergius duc de Naples, Sergius duc de Surrente. Le duc Robert Guiſchard étoit occupé au ſiege de Palerme, qu'il prit la même année ſur les Sarraſins, & rendit à l'archevêque Grec l'égliſe cathedrale de Nôtre-Dame, dont ils avoient fait leur moſquée. Ce prélat faiſoit le ſervice dans l'égliſe de ſaint Cyriaque en de continuelles allarmes. c. 30. Gaufr. de Malater. lib. II. c. 45.

Le pape avoit promis indulgence de tous les pechez confeſſez à tous ceux qui aſſiſteroient à cette dédicace, ou qui viendroient à la nouvelle égliſe pendant l'octave ; ce qui y attira une telle affluence de peuple, qu'il ſembloit que perſonne n'en fût ſorti depuis le premier jour, tant la foule y étoit grande jour & nuit. Non ſeulement le monaſtere & la ville, mais Chr. Caſſ. c. 31 c. 30.

Digitized by Google

AN. 1071. la campagne des environs étoit remplie d'une multitude innombrable, & tous furent nourris par l'abbé de pain, de vin, de chair & de poisson pendant les trois jours qui précederent la dédicace & les trois jours qui la suivirent. Cette solemnité augmenta tellement la réputation du monastere & de l'abbé Didier, que tous les princes y envoïerent des presens, entre autre l'imperatrice Agnés, & qu'en deux ans le nombre des moines augmenta jusques à prés de deux cens.

XXXIX. Charles nommé à l'évêché de Constance.

Lambert. 1069

En Allemagne Rumold évêque de Constance étant mort dés la fin de l'an 1069. le roi Henri lui donna pour successeur Charles chanoine de Magdebourg, qui d'abord fut bien reçû par le clergé de Constance: mais dans la suite, comme avant même que d'être sacré, il gouvernoit par caprice plutôt que par raison, son clergé irrité se separa de sa communion, sur ce que l'on disoit qu'il avoit obtenu l'évêché par simonie, & détourné furtivement la plus grande partie des tresors de l'église. Ces accusations aïant été portées à Rome, où Sigefroi archevêque de Maïence étoit alors, le pape lui défendit de vive voix de sacrer Charles évêque de Constance, jusques à ce qu'il fût justifié. Et comme Charles faisoit de grandes instances auprés du pape, pour être sacré, & que le clergé de Constance continuoit de s'y opposer vivement, le pape réïtera par écrit la défense à l'archevêque de passer outre, & lui ordonna d'assembler un concile, où il inviteroit l'archevêque de Cologne, pour examiner & terminer cette affaire. L'archevêque de Maïence obéït, & s'attira par là l'indignation du roi, qui vouloit soutenir l'évêque Charles qu'il avoit choisi. Il envoïa souvent à l'archevêque des ordres de le

epist. Sigefr. to. 9. conc. p. 1205.

Lambert. 1071.

sacrer,

ſacrer ; il empêcha la tenuë du concile, par le commandement qu'il fit aux évêques de le ſuivre à la guerre ; & il voulut envoïer Charles à Rome, pour le faire ſacrer par le pape. L'archevêque de Maïence écrivit au pape de n'en rien faire, pour ne pas donner au roi ſujet de croire qu'il n'avoit refuſé de le ſacrer que par animoſité. Mais, ajoûtoit-il, ſi vous le trouvez innocent, renvoïez-le moi pour le ſacrer ſelon les canons. AN. 1071.

En effet, l'archevêque tint pour cette affaire un concile à Maïence le quinziéme d'Août 1071. qui étoit la douziéme année de ſon pontificat. Avec lui y aſſiſterent deux archevêques, Gebehard de Juvave ou Salſbourg & Udon de Treves, & neuf autres évêques, ſavoir ceux de Virſbourg, d'Eïcſtet, d'Augsbourg, de Bamberg, de Straſbourg, de Spire, d'Oſnabruc, de Sion & de Modene. C'étoit douze évêques en tout. Il y avoit des députez chargez des excuſes des ſuffragans de Maïence qui étoient abſens. Le premier jour du concile fut la fête de la Dormition de la ſainte Vierge, comme portent les actes ; où à cauſe de la ſolemnité du jour, on ne fit qu'entamer la matiere avant la celebration de l'office. Le lendemain chaque évêque propoſa les difficultez qu'il trouvoit dans ſon dioceſe, & on termina pluſieurs affaires particulieres. On commença auſſi à examiner celle de l'évêque de Conſtance, mais le roi la fit remettre au lendemain. Car il étoit à Maïence, & envoïoit des meſſages aux évêques pour les intimider & empêcher le jugement de cette affaire. C'eſt ce qui fit que les deux premieres ſeances ſe paſſerent ſans rien conclure. *to. 9. p. 1206.*

AN. 1071. Le troiſiéme jour les évêques allerent trouver le roi, & lui repreſenterent avec zele l'interêt qu'il avoit lui-même de faire obſerver les canons pour le ſalut de ſon ame, & pour la paix de l'égliſe & de l'état. Il les écouta plus tranquillement que ne promettoit ſon naturel violent & ſon âge, car il n'avoit que vingt ans. Il ſoutint qu'il avoit donné gratuitement à Charles l'évêché de Conſtance, & n'avoit fait avec lui aucune convention. Mais, ajoûta-t-il, ſi quelqu'un de mes domeſtiques a fait avec lui quelque traité pour le ſervir en cette rencontre, ce n'eſt pas à moi de l'en accuſer ou de l'en juſtifier; c'eſt ſon affaire. Aprés avoir ainſi parlé aux évêques, il vint avec eux au concile, on y fit entrer Charles & les clercs de Conſtance. Leur chef preſenta un libelle contenant les cauſes d'oppoſition au ſacre de Charles; ſavoir la ſimonie & la dépredation des biens de l'égliſe. Ils preſenterent auſſi les noms & les qualitez des témoins, par leſquels ils offroient de prouver chacun des chefs d'accuſation.

Charles propoſoit contre eux divers reproches, & proteſtoit de ſon innocence: le roi prenoit ſon parti, & s'efforçoit de le juſtifier, ou du moins d'affoiblir l'accuſation par des diſcours artificieux. Et quand les accuſateurs vouloient inſiſter & s'élever avec force, il employoit l'autorité pour les retenir. On diſputa ſi longtems ſur le nombre & la qualité des accuſateurs & des témoins, & ſur les reproches de l'accuſé, que la ſeance dura bien avant dans la nuit, & on fut obligé de la terminer ſans rien conclure.

Mais le lendemain Charles, qui pendant la nuit avoit fait de ſerieuſes reflexions, remit l'anneau & le bâton paſtoral entre les mains du roi, diſant, que ſe-

Digitized by Google

lon les decrets du pape Celeſtin, il ne vouloit point être évêque de ceux qui ne vouloient point de lui. Les peres du concile rendirent graces à Dieu, de les avoir tirez de cet embarras d'une maniere ſi peu attenduë; ils ordonnerent que les actes de ce concile ſeroient gardez dans les archives de l'égliſe de Maïence, & que l'on en rendroit compte au pape pour lui en demander la confirmation. Charles étant retourné dans le dioceſe de Magdebourg, d'où il avoit été tiré, y mourut quatre mois aprés. AN. 1071. *Lambert*

Cependant le pape Alexandre envoïa un legat à C. P. vers le nouvel empereur Michel Parapinace. Conſtantin Ducas étoit mort dés l'an 1067. au mois de Mai, aprés avoir regné ſept ans & demi & en avoir vécu un peu plus de ſoixante. Il aimoit tellement les lettres, qu'il eût ſouhaité qu'elles euſſent rendu ſon nom celebre, plûtôt que la dignité imperiale. De ſa femme Eudocie il laiſſa trois fils, Michel, Andronic & Conſtantin; & ſe voïant prés de la mort, il fit dreſſer un acte où tous les grands ſouſcrivirent, portant qu'ils ne reconnoîtroient point d'autre empereur que ſes enfans; l'imperatrice Eudocie promit auſſi de ne ſe point remarier, & cette promeſſe fut miſe en dépôt entre les mains du patriarche. C'étoit Jean Xiphilin natif de Trebiſonde, qui étoit en grande réputation pour ſa doctrine, ſa capacité dans les affaires & ſa vertu. Dés ſa jeuneſſe il embraſſa la profeſſion monaſtique, mena aſſez long-tems la vie d'anacorete ſur le mont Olympe; & ce fut malgré lui qu'aprés la mort de Conſtantin Lichoudés, il fut mis ſur le ſiege patriarcal en 1066. comme en étant le plus digne. Xiphilin eſt fameux par ſon abregé de l'hiſtoire de Dion Caſſius.

XL: Jean Xiphilin patriarche de C. P. *Curopal. p. 817. D.*

Digitized by Google

AN. 1071. L'imperatrice Eudocie regna donc avec ſes trois fils le reſte de l'année 1067. pendant laquelle les Turcs Seljouquides firent de grands progrés; profitant de la foibleſſe des troupes Romaines, qui manquoient de païe & de vivres. Les Turcs commandez alors par Olub-Arſelan, s'avancerent dans la Meſopotamie, l'Armenie, & juſques à Ceſarée de Cappadoce, pillant & brûlant tout. Ils pillerent entre autres l'égliſe
p. 819. de ſaint Baſile qu'ils profanerent & en ôterent tous les ornemens: mais ils ne purent toucher à ſes reliques, parce que ſon tombeau étoit environné d'une tres-forte maçonnerie. Seulement ils emporterent les petites portes des ouvertures qui y étoient, parce que ces portes étoient ornées d'or, de perles & de pierreries.

Pour arrêter leurs progrés, on vit bien à la cour de C. P. qu'il falloit un empereur capable de commander en perſonne les armées. L'imperatrice choiſit Romain fils de Diogene, qui étoit veſtarque, c'eſt-à-dire maître de la garderobe. Elle le fit venir à C. P. & le jour de Noël la même année 1067. elle le déclara maître des offices & general des armées. Elle vouloit auſſi l'épouſer & le faire empereur, mais elle craignoit le ſenat & le patriarche, qui gardoit ſa promeſſe de ne ſe point remarier. Il fallut donc uſer d'induſtrie. L'imperatrice envoïa au patriarche un eunuque ſon confident, qui lui dit en ſecret, qu'elle vouloit épouſer Bardas; c'étoit le frere du patriarche, qui étoit un débauché, ne ſongeant qu'à ſon plaiſir. L'eunuque dit donc au patriarche; qu'il ne tenoit qu'à lui de faire ſon frere empereur, en ſupprimant cette promeſſe injuſte & contraire aux loix; & comme il

Digitized by Google

vit qu'il donnoit dans le piege, il lui conſeilla de prendre l'avis des ſenateurs. Le patriarche les fit venir l'un aprés l'autre, & leur exagera l'injuſtice de cette promeſſe, & la neceſſité d'avoir un homme de merite pour empereur : enfin il les gagna tous, ſoit par perſuaſion, ſoit par preſens. Mais quand tout fut bien diſpoſé, Romain Diogene entra de nuit bien armé dans le palais & épouſa l'imperatrice ; puis il fut déclaré empereur le premier jour de Janvier indiction ſixiéme l'an du monde 6576. de Jeſus-Chriſt 1068. Cette action du patriarche Xiphilin, montre ce que l'on doit croire des loüanges generales de vertu que lui donne l'hiſtorien Jean Scylitzes curopalate. AN. 1071.

XII. Romain Diogene pris par les Turcs.

Romain Diogene fit la guerre aux infideles avec quelque avantage les deux premieres années de ſon regne. Mais en 6578. indiction huitiéme, qui eſt l'an 1070. les Turcs pouſſerent leurs conquêtes en Natolie, & prirent entre autres Chones autrefois Coloſſes en Phrygie, où ils profanerent l'égliſe fameuſe de ſaint Michel, la remplirent de ſang & de carnage, & en firent une écurie. L'année ſuivante 1071. Diogene aprés avoir refuſé la paix que le ſultan Olub-Arſelan lui offroit, fut pris dans un combat où ſon armée fut miſe en déroute. Le ſultan ſe l'étant fait amener, ſe leva & le foula aux pieds ſelon la coûtume. Puis l'aïant fait relever, il l'embraſſa, le traita tres-humainement & le retint huit jours, le faiſant manger avec lui. Il lui demanda un jour : Si tu m'avois pris, comment m'aurois-tu traité ? Diogene lui répondit franchement : Je t'aurois fait mourir ſous les coups. Le ſultan répondit : Et moi je n'imiterai pas ta dureté. Car j'apprens que vôtre Chriſt vous a commandé la paix & *Curop. p. 824.* *p. 825.*

AN. 1071. l'oubli des injures. En effet il fit avec Diogene un traité honnête & le renvoïa.

p. 843. Mais la nouvelle de sa défaite étant venuë à C. P. le Cesar Jean Ducas frere du défunt empereur, & les senateurs de son parti firent raser l'imperatrice Eudocie, & l'envoïerent en exile dans un monastere qu'elle avoit fondé: déclarerent seul empereur Michel Ducas son fils aîné; & écrivirent par tout, que Romain Diogene ne fût plus reconnu pour empereur. Il fut pris à son retour, & quoique trois archevêques eussent été envoïez pour promettre qu'on ne lui feroit point de mal, on lui arracha les yeux si cruellement, que sa tête enfla, les vers s'y mirent, & il mourut en peu de jours, benissant Dieu & souffrant ses maux avec une grande patience. Le jeune Michel surnommé Parapinace regna six ans & demi.

Vitæ per. Brun. Ast. to. 2. p. 153. Ce fut à lui que le pape Alexandre envoïa pour legat Pierre évêque d'Anagnia celebre par sa vertu & par sa doctrine, qui demeura un an à C. P. c'est-à-dire tout le reste du pontificat d'Alexandre. Pierre nâquit à Salerne de la famille des princes, & y embrassa dés son enfance la vie monastique. Le cardinal Hildebrand étant venu legat à Salerne, le demanda à son abbé, & l'emmena à Rome, où le pape Alexandre l'emploïa aux affaires ecclesiastiques, & le fit ensuite évêque d'Anagnia malgré sa resistance. Il gouverna cette église quarante-trois ans, & mourut le troisiéme d'Août, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 3. Aug.

XLII. Fin de S. Pierre Damien.

Henri archevêque de Ravenne excommunié par le même pape, n'avoit pas laissé d'exercer ses fonctions; & son peuple lui demeurant attaché, avoit aussi encouru l'excommunication. Saint Pierre Damien en

Vita c. 9. ap. Boll. 23. Febr. to. 3. p. 420.

Digitized by Google

avoit écrit au pape, le priant d'executer la réſolution qu'il avoit priſe d'abſoudre ce prelat, & lui repreſentant qu'il n'étoit pas raiſonnable de laiſſer perir pour la faute d'un ſeul une ſi grande multitude de perſonnes rachetées par le ſang de Jeſus Chriſt. Toutefois l'archevêque mourut le premier jour de Janvier 1070. ſans avoir été abſous; & quelque tems aprés le pape Alexandre envoïa Pierre Damien à Ravenne, avec pouvoir de lever l'excommunication dont le peuple étoit encore chargé, jugeant que perſonne n'étoit plus propre à cette fonction que Pierre, tant pour l'autorité qu'il avoit par lui-même, que parce qu'il étoit enfant de cette égliſe. Bien qu'il fût accablé de vieilleſſe, il accepta volontiers cette commiſſion: il fut reçu à Ravenne avec grande joïe, & tous aïant humblement accepté la penitence que leur faute meritoit, il leur donna l'abſolution.

AN. 1072. *Ughel. Ital. t. 2. Bened. n. 48. p. 254. Lib. 1. epiſt. 14.*

Retournant à Rome la premiere journée, il logea à Faïence au monaſtere de Nôtre-Dame hors de la porte, où la fiévre le prit. Elle ſe fortifia de jour en jour; & vers la minuit du huitiéme, il fit reciter autour de ſon lit par les moines qui l'accompagnoient, les nocturnes & les matines de la chaire ſaint Pierre qui ſe rencontroit ce jour-là. Peu de tems aprés qu'ils eurent achevé il rendit l'eſprit, le vingt-deuxiéme de Fevrier 1072. Il fut enterré avec un grand concours de peuple dans l'égliſe du même monaſtere, qui depuis a paſſé à l'ordre de Ciſteaux; & il eſt honoré comme ſaint dans l'égliſe de Faïence.

Il pratiquoit le premier l'auſterité qu'il recommandoit aux autres, & ne s'en relâcha point dans ſa vieilleſſe. Quand il revenoit à ſon deſert, il s'enfer-

Vita n. 40.

Digitized by Google

AN. 1072. moit dans sa cellule comme en une prison, & jeûnoit tous les jours hors les fêtes, vivant de pain de son & d'eau gardée du jour précedent. Son corps étoit serré de tous côtez de plusieurs liens de fer, & il ne laissoit pas de se donner souvent la discipline. En chapitre après avoir fait l'exhortation, il se levoit de son siege, disoit ses coulpes & se faisoit donner la discipline des deux côtez suivant la coûtume. Jean son disciple, qui a écrit sa vie, dit qu'il l'a vû pendant quarante jours n'avoir pris aucune nourriture qui eût passé par le feu, mais seulement des fruits & des herbes crues, sans boire. Il dit avoir oüi dire aux autres, qu'il avoit une autrefois passé quarante jours sans autre nourriture qu'un peu de legumes trempées. Toutefois quand il se sentoit trop affoibli, il usoit de quelque relâchement pour se rétablir, & conseilloit aux autres de faire de même. Au commencement des deux carêmes, devant Pâques & devant Noël, il passoit trois jours sans prendre aucune nourriture Il couchoit sur une nate de jonc, & ne s'appuïoit jamais pendant l'office divin. Il travailloit des mains & faisoit de petits presens de cuilleres de bois de sa façon.

Carm. 183. 184. 185.

XLIII. Ecrits de S. P. Damien.

Il nous reste de lui grand nombre d'écrits; savoir, cent cinquante-huit lettres distribuées en huit livres, selon la qualité des personnes à qui elles sont adressées. Soixante & quinze sermons, cinq vies des saints, savoir de saint Odilon de Clugni, de saint Maur évêque de Cesene, de saint Romuald, de saint Rodolfe d'Eugubio & de saint Dominique le cuirassé en un même discours; de sainte Lucille & de sainte Flore vierges & martyres dont on ne sait rien de certain.

Baron. in Martyr. 29. Jul.

Nous

Nous avons auſſi ſoixante opuſcules de Pierre Damien, qui ſont les plus conſiderables de ſes écrits; & enfin quelques prieres, quelques hymnes & d'autres poëſies. Ces écrits en general reſpirent un grand zele pour la perfection des mœurs & la pureté de la diſcipline, & montrent une érudition fort étenduë pour le tems. Mais il y a peu de juſteſſe dans les raiſonnemens: les preuves les plus ordinaires ſont des ſens allegoriques de l'écriture, ſouvent forcez; ou des apparitions des morts & d'autres hiſtoires plus merveilleuſes que vrai-ſemblables. Son ſtile a de la force, quoique long & embaraſſé. AN. 1072. *Tillem. to. 4. p. 14.* *V. Opuſc. 32. 44. 60.* *V. Opuſc. 33. 34. 35. 42.*

Outre les opuſcules dont j'ai parlé, voici ceux qui me paroiſſent les plus remarquables. Le traité des heures canoniales adreſſé à un ſeigneur laïque, à qui il preſcrit de les dire tous les jours, comme étant un devoir de tous les Chrétiens. Il compte ſept heures pour le jour: matines ou laudes, car c'eſt la même, prime, tierce, ſexte, none, vêpres & complies; & pour la nuit les vigiles ou nocturnes auſquels il marque que le peuple n'aſſiſtoit point. Ou ſelon une autre diviſion, quatre heures pour la nuit, ſavoir vêpres, complies, les nocturnes & les matines; & les quatre autres pour le jour. Il marque la difference de l'office des moines & de celui des clercs, telle que nous la voïons; & l'introduction nouvelle du ſymbole de ſaint Athanaſe à prime. Il recommande au ſeigneur à qui il écrit, de ne jamais manquer à ce devoir, même en marchant à cheval, ou en quelque occupation que ce ſoit: ce qui marque bien qu'il comptoit, que l'on devoit dire les prieres à leurs heures. Il ajoûte: Si vous ne ſavez pas lire, vous pourrez accomplir

XLIV. Ceremonies. *Opuſc. X. præf. & cap. 7.* *c. 2.* *c. 6.* *c. 2. 4. 5.* *c. 31* *c. 7.*

AN. 1072. vôtre desir par la seule oraison dominicale, entendant sans doute qu'on la répete un grand nombre de fois. Il exhorte à dire aussi tous les jours les heures de la Vierge.

Quelques ermites doutoient, si disant l'office seuls ils devoient demander la benediction pour les leçons, & dire avant les oraisons *Dominus vobiscum.* Car, disoient-ils, à qui adressons-nous ces paroles ? est-ce aux pierres ou aux planches de nôtre cellule ? Les autres craignoient de manquer à aucune observance de la tradition ecclesiastique. Saint Pierre Damien fit sur cette question un traité particulier adressé à un reclus nommé Leon, qu'il regardoit comme son maître dans la vie spirituelle. Là il décide que recitant l'office en particulier, on doit tout dire, comme si on le recitoit en commun ; parce, dit il, que celui qui dit l'office canonial parle au nom de toute l'église & la represente. Autrement il faudroit retrancher tout ce qui se dit en pluriel, comme l'invitatoire : *Venite exultemus* & jusques à l'*oremus* ; & les docteurs de l'église n'ont point fait pour les particuliers un autre office que pour le public.

Opusc. XL.

c. 5. 6.

c. 7.

Opusc. XXXIX. *c.* 2. Il se plaint à l'archevêque de Besançon de l'abus qu'il avoit vû dans son église, où les clercs étoient assis pour la plûpart pendant l'office, & même pendant la messe. Il soutient, que non seulement les clercs, mais les laïques & les femmes mêmes, doivent assister debout à l'office, & ne s'asseoir que pendant les leçons des nocturnes, s'ils n'y sont obligez par leur mauvaise santé. Et il dit en avoir vû plusieurs, même des laïques, qui demeuroient toûjours debout sans aucun appui.

c. 4.

Digitized by Google

AN. 1072.

Dans un ouvrage adreſſé à ſes ermites, il ſoutient le jeûne du ſamedi, qui de l'égliſe Romaine, où il avoit toûjours été pratiqué, commençoit à s'étendre à tout l'Occident. Il dit en ce traité ces paroles remarquables : Nous devons prendre garde, mes chers freres, que cette vie ſi ſainte (il parle de leur obſervance) ne ſe relâche de nôtre tems ; & diminuant peu à peu, ne s'aboliſſe entierement. Nous ſavons que d'une obſervance autrefois trés-rigoureuſe, à peine en voïons-nous aujourd'hui de foibles reſtes ; & comme nous ne rétabliſſons point ce que nos predeceſſeurs ont obmis, ainſi nos ſucceſſeurs ne répareront point les breches de nôtre negligence, & nous ſerons coupables de la leur. Ils diront qu'ils ne ſont pas meilleurs que leurs peres, & qu'ils s'en ſont tenus à ce qu'ils ont trouvé établi. Délivrons nôtre tems de ce reproche, & tranſmettons fidellement à nos enfans l'exemple de vertu que nous avons reçuë de nos peres. Il écrit encore à ſes ermites, pour conſerver les jeûnes de quelques vigiles que l'on negligeoit. La veille de Noël, ou, bien que l'on ne mangeât que le ſoir, quelques uns beuvoient du vin & mangeoient pluſieurs mets cuits & préparez avec ſoin. Des eccleſiaſtiques mêmes en uſoient ainſi, ſous pretexte d'avoir plus de force pour chanter l'office. Il ſoutient que l'on doit jeûner la veille de l'Epiphanie, & ne dire la meſſe qu'à none, quoique l'uſage fût déja contraire. Parlant du ſamedi ſaint, il dit, qu'on le jeûnoit plus rigoureuſement que les autres ſamedis : mais qu'en quelques lieux on ſe relâchoit de cette obſervance, en faveur des infirmes, ou de ceux qui venoient de loin recevoir le baptême. Il ajoûte, que le ſamedi ſaint il eſt

Opuſc. LIV. Sup. lib. LIX: p. 28. n. 74.

c. 4.

Opuſc. LV.

AN. 1072. défendu de dire la messe le jour, & ordonné de la dire la nuit; afin que le baptême general soit celebré entre la mort & la resurrection de Jesus-Christ. Il recommande le jeûne des grandes & des petites litanies, c'est-à-dire de saint Marc & des Rogations, nonobstant le tems pascal, & toutes les vigiles des apôtres sans distinction.

Opusc. XLI. *c.* 2. La défense de celebrer les nôces en Carême, commençoit alors dés la Septuagesime, & s'étendoit aussi outre l'Avent au Carême de la saint Jean, qui étoit de trois semaines. Or quelques-uns pretendoient que l'on pouvoit se marier pendant ce tems, pourvû que l'on remît la consommation du mariage au tems où il étoit libre de le contracter. Pierre Damien s'éleve contre cette erreur, & soutient que ces mariages sont nuls; parce que l'union des corps n'est pas essentielle au mariage, qui consiste principalement dans le consentement solemnel. Il remarque que les canons ordonnoient quarante jours de penitence aux personnes mariées, qui ne gardoient pas la continence pendant le Carême. *c.* 4.

XLV. Discipline monastique. *Opusc.* XII. *c.* 2. Dans un autre ouvrage il se plaint, que la corruption des mœurs n'a pas seulement infecté les seculiers, mais les moines mêmes. Nous, dit-il, qui nous glorifions d'avoir renoncé au monde, pourquoi retournons-nous aux biens que nous avons mépriſez pour l'amour de Dieu; pourquoi recherchons-nous contre toutes les loix divines & humaines ce qu'elles nous permettoient de posseder quand nous l'avons quitté? Mais, dira quelqu'un de ces moines proprietaires, je garde trés-peu d'argent & seulement pour la necessité; je ne reçois rien des biens du monastere, si je me

Digitized by Google

défais du peu que j'ai, comment vivrai-je ? Pierre Damien répond : Le monaſtere vous doit fournir vos beſoins en eſpece, non pas en argent : un habit, par exemple, pour les vêtir auſſi-tôt. Que n'en uſez-vous de même à l'égard de ce que vous recevez du dehors ? que ne l'emploïez-vous à vos beſoins au lieu de le garder en argent ? AN. 1072.

c. 9. Aprés le vice de proprieté, il attaque l'inquietude des moines & leurs frequens voïages. Quelques uns, dit-il, quittent le monde pour en éviter l'agitation & trouver du repos dans un monaſtere : mais quand ils y ſont l'inquietude les prend, & ils s'imaginent être en priſon. Les ſeculiers en ſont ſcandaliſez, & c. 10. détournez d'embraſſer la vie monaſtique. Car, diſent-ils, qui étoit plus fervent qu'un tel lorſqu'il eſt entré dans le monaſtere ? Il a déja oublié ce qu'il a promis, & ne reſpire que l'eſprit du ſiecle : il eſt plus c. 11. du monde que moi ſous un autre habit. Cette inquietude attire toutes ſortes de relâchemens. Un moine en voïage ne peut jeûner, les honnêtetez preſſantes de ſes hôtes ne le permettent pas : ſouvent même il ne garde pas la meſure de la ſobrieté, de peur de paſſer pour incivil ou pour hypocrite. Les diſcours de ceux qui l'accompagnent l'empêchent de pſalmodier avec attention. Il ne peut chanter la nuit, parce qu'il n'eſt pas ſeul ; ni faire des genuflexions, parce qu'il eſt fatigué ; ni garder le ſilence, parce qu'il ſe trouve ſouvent en neceſſité de le rompre. Il eſt trop diſſipé pour s'appliquer à la lecture ou à l'oraiſon : il voit ſouvent des objets dangereux pour la chaſteté, du moins de l'eſprit : les contre-tems frequens l'expoſent à des mouvemens d'impatience, & à des paroles qu'il faut

AN. 1072. enſuite expier par des larmes. S'il prêche ceux au milieu deſquels il ſe trouve, la vaine gloire l'attaque : s'il garde le ſilence, il s'accuſe d'être inutile au prochain. Mais quand il rentre dans ſa cellule, tout ce qu'il a vû & tout ce qu'il a oüi ſe preſente en foule à ſon imagination, principalement quand il veut s'appliquer à la priere ; & plus il fait d'effort pour chaſſer
p. 13. 14. ces images importunes, plus il en eſt inquieté. Enfin le moine qui ſort, ne peut guere éviter de communiquer avec des pecheurs excommuniez, ou dignes de l'être : ce qui eſt preſque le même. Car l'auteur tenoit pour excommuniez, tous ceux qui avoient encouru l'excommunication portée par les decrets des conciles anciens ou modernes.

c. 15. Le moine qui ſort ne peut entierement éviter le vice de proprieté, ſous pretexte des neceſſitez du voïage. Il veut auſſi être plus proprement vêtu pour paroître en public, & ne s'aperçoit pas qu'il ſe rend
c. 17. par là plus mépriſable aux ſeculiers. D'autres au contraire affectent de porter des habits extraordinairement pauvres & difformes, pour attirer les yeux du peuple & ſe faire montrer au doigt comme des prodi-
c. 19. ges de mortification. Les vrais parfaits n'affectent rien, & ne refuſent pas des habits précieux ſi l'occaſion le demande.

c. 24. Le relâchement le plus déplorable eſt celui des ermites, dont quelques-uns ne demeurent dans leurs cellules qu'en Carême, & ſe promenent tout le reſte
c. 25. de l'année. L'habitude de garder ſa cellule la fait trouver agreable, les courſes la rendent horrible. La vie eremitique eſt douce ſi elle eſt continuelle, mais
c. 26. ſi elle eſt interrompuë, c'eſt un tourment. L'autorité

Digitized by Google

d'un moine abſent eſt grande; mais elle s'évanoüit par ſa preſence. Le monde écoutoit autrefois les prédications des moines, aujourd'hui perſonne n'en eſt touché. C'eſt inutilement qu'on donne des avis aux princes & aux papes: les évêques trouvent mauvais que nous parlions dans les conciles contre leurs deſordres, je le ſai par experience. Il ne reſte aux moines de bon parti, que de conſerver le repos de leur ſolitude. AN. 1072. c. 29. c. 31.

Pierre Damien blâme un ermite, qui étant ſorti du monaſtere peu aprés ſa converſion, & avant que d'être ſuffiſamment éprouvé, avoit choiſi ſa demeure dans une grande ville, & lui dit: Ceux qui cherchent la ſolitude dans les villes, comme ſi on manquoit de forêts, donnent lieu de croire qu'ils ne deſirent pas la perfection de la vie ſolitaire, mais la gloire qui en revient. Là entouré du peuple qui vous eſtime, vous ne dites rien qui ne ſoit reçu comme un oracle; & vous ne vous meſurez pas ſur le témoignage de vôtre conſcience, mais ſur l'opinion de cette multitude qui vous flate. Elle ſe païe de la pâleur de vôtre viſage, & s'étonne du ſeul nom de jeûne. Car c'eſt un prodige dans une ville de s'abſtenir de vin, & dans le deſert c'eſt une honte d'en boire. L'huile eſt comptée dans le deſert pour de grandes délices, le peuple regarde comme une grande abſtinence de ne point manger de graiſſe. Aller nuds pieds eſt la regle du deſert, dans la ville c'eſt une auſterité exceſſive. La rareté rend ici merveilleux ce qui n'eſt ailleurs que la vie ordinaire des ermites. *Opuſc. LI. c. 3.*

Dans un autre opuſcule Pierre Damien combat l'opinion d'un évêque, qui ſoutenoit que ceux qui *Opuſc. XVI.*

Digitized by Google

AN. 1072. avoient pris l'habit monastique étant malades à l'extremité, pouvoient le quitter s'ils revenoient en santé, & reprendre la vie seculiere. J'ai raporté plusieurs exemples de cet usage depuis la fin du septiéme siecle. C'étoit une des manieres de professer à l'article de la mort la penitence publique, & de s'engager dans l'état monastique sans probation precedente. Car anciennement la prise d'habit & la profession n'étoient point separées, suivant la regle de saint Benoist, & on n'y étoit reçu régulierement qu'aprés l'année de probation. C'est sur quoi se fondoit cet évêque que Pierre Damien combat, & il soutenoit que ceux qui avoient pris l'habit monastique sans noviciat precedent, n'étoient point engagez.

Sup. lib. XL. n. 3. n. 29. Mabill. praf. sec. I. Actor. n. 105. Idem, praf. sec. 4. n. 191.

Opusc. XVI. c. 1. 8.

Pierre Damien en avertit le pape, qui écrivit à Gisler évêque d'Ossimo, de réprimer cette erreur, & de fraper d'anathême ceux qui la soutiendroient opiniâtrement. C'est à cet évêque Gisler à qui Pierre adresse son traité pour la refuter. Il soutient que la probation n'a été ordonnée que comme une précaution contre la legereté ou la dissimulation de ceux qui se presentent pour embrasser la vie monastique, non comme une condition necessaire, & que le superieur peut en dispenser quand il est suffisamment persuadé de la fermeté du postulant, & de la sincerité de la conversion. Enfin que la profession est irrevocable de quelque maniere qu'elle se fasse, pourvû que ce soit avec une pleine volonté. Il apporte l'exemple du baptême, qui n'est pas moins valable quand il est donné d'abord, qu'aprés de longues épreuves, & des enfans offerts au monastere par leurs parens suivant la regle de saint Benoist. Nous avons toutefois une let-

c. 9.

c. 8.

c. 5.

tre

tre du pape Alexandre II. où il declare, qu'un prêtre qui étant malade a promis verbalement de se faire moine, sans s'être livré à un monastere ou à un abbé, n'a point perdu son benefice. Parce, dit, le pape, que saint Benoist & saint Gregoire ont défendu qu'on se fît moine avant une année de probation. AN. 1072. *Alex. ep. 26.*

Dans un autre ouvrage Pierre Damien se plaint de l'ignorance des prêtres, qui étoit telle, qu'il s'en trouvoit qui savoient à peine lire deux syllabes de suite. Comment peuvent ils, dit-il, prier pour le peuple, & offrir à Dieu, selon l'apôtre, un service raisonnable, puisqu'ils n'entendent pas ce qu'ils disent? Ainsi le peuple demeurant sans instruction, s'abandonne à toutes sortes de vices. Les prêtres mêmes vivent comme le peuple : ils plaident & se querellent comme les autres, & vont offrir le saint sacrifice pleins de leurs passions. Leur negligence pour le service du saint autel est si grande, que leurs calices sont d'étain ou d'autre vil métail, crasseux & enroüillez, ils enveloppent le corps de Nôtre-Seigneur dans un linge sale : les napes sont usées & déchirées, les ornemens & les livres à proportion. Les hommes legers s'en moquent, les sages en gemissent. L'auteur rejette tous ces maux sur la negligence des évêques. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits de saint Pierre Damien. *Opusc.* XXVI. *Rom.* XII. 1. *c.* 1.

XLVI. Fin d'Adalbert archevêque de Brême.

Adalbert archevêque de Brême avoit repris le premier rang à la cour du roi Henri; & triomphant de ses concurrens, qui l'avoient chassé quelques années auparavant, il possedoit seul ce jeune prince, & regnoit presque avec lui, tant il avoit sû le gagner adroitement. Se sentant épuisé de vieillesse & de ma- *Lambert. an.* 1072. *Sup. n.* 13

AN. 1072. ladie, il emploïa tout l'art des medecins à combattre long-tems la mort; & mourut enfin vers la mi-carême le vendredi seiziéme de Mars 1072. Il avoit de grandes qualitez: beaucoup de zele pour l'accroissement de la religion, une liberalité sans bornes, une devotion tendre, jusques à fondre en larmes en offrant le saint sacrifice: on tenoit qu'il avoit gardé la virginité. Mais ces vertus étoient obscurcies par son ambition, sa passion de gouverner sous pretexte du bien de l'église & de l'état, sa dureté envers ses sujets, sa vanité & la creance qu'il donnoit à ses flateurs: car ces defauts deshonorerent principalement la fin de sa vie. Il mourut à Goslar où étoit la cour, & fut rapporté à son église de Brême.

Adam. lib. IV. c. 32. 35. p. 59

Il eut toûjours un grand soin de sa mission du Nord, comme j'ai déja marqué, & y voïant un nombre suffisant d'évêques, il resolut de tenir pour la premiere fois un concile en Danemarc, parce qu'il en trouva la commodité, & qu'il y avoit plusieurs abus à corriger dans ces nouvelles églises. Les évêques vendoient l'ordination, les peuples ne vouloient point donner les dîmes, & s'abandonnoient aux excés de bouche & aux femmes. Il convoqua donc ce concile à Slesvic par l'autorité du pape dont il étoit legat, & avec le secours du roi de Danemarc: mais les évêques d'outre-mer se firent long-tems attendre. On voit sur ce sujet une lettre du pape Alexandre II. à tous les évêques de Danemarc.

Sup. LX. n. 57.

Adam. lib IV. c. 42.

epist. 7.

Adalbert ordonna en ce roïaume neuf évêques, à Slesvic, à Ripen, à Arhus, à Viborg, à Vendila ou Venzuzel, à Fari, à Finnen, en Zeeland & en Schonen. En Suede il en ordonna six, & deux en Norve-

Adam. c. 44.

Digitized by Google

ge : on rapporte les noms de ces huit, ſans marquer leurs ſieges, apparemment parce qu'ils n'en avoient point encore de fixes. Il en ordonna vingt en tout, dont il y en eut trois qui demeurerent inutiles, ne cherchant que leurs interêts. L'archevêque en avoit toûjours quelques-uns auprés de lui, quelquefois juſques à ſept, & au moins trois de ſes ſuffragans ou d'autres ; car il ne pouvoit être ſans évêques. Il traitoit avec grand honneur les legats du pape, & diſoit qu'il ne réconnoiſſoit que deux maîtres, le pape & le roi. Le pape lui avoit accordé le privilege d'être ſon vicaire en ces quartiers-là, lui & ſes ſucceſſeurs, d'établir des évêchez par tout le Nord, même malgré les rois, dans tous les lieux où il jugeroit à propos, & de choiſir de ſa chapelle ceux qu'il voudroit pour les ordonner évêques. AN. 1072.

Le ſucceſſeur d'Adalbert fut Liemar jeune homme de grande eſperance & trés-bien inſtruit de tous les arts liberaux. Il étoit Bavarois, & venu d'officiers du roi Henri, qui lui donna l'archevêché de Brême à la Pentecôte de la même année 1072. Il fut ordonné par ſes ſuffragans, reçut le pallium du pape Alexandre & tint le ſiege trente ans. *Lambert. ann. 1072. Hiſt. arch. Brem. p. 99.*

XLVII. Adam de Brême hiſtorien.

C'eſt à lui qu'Adam chanoine de Brême dédia ſon hiſtoire eccleſiaſtique, qui comprend les origines des égliſes du Nord, & la ſuite des évêques de Brême & de Hambourg, depuis l'entrée de ſaint Villehade en Saxe juſques à la mort de l'archevêque Adalbert, pendant prés de trois cens ans. Adam vint à Brême la vingtiéme année de ce prelat, qui étoit l'an 1067. & rechercha curieuſement ces antiquitez dans ce qu'il trouva de memoires écrits, dans les lettres des prin- *Sup. lib. XLIV. n. 15. n. 44. Adam. lib. III. c. 5. p. 40.*

AN. 1072. ces & des papes, & dans la tradition viuante des anciens. Celui qui l'inſtruiſit le plus de vive voix fut Suein ou Suenon roi de Danemarc. Il étoit zelé pour la propagation de la foi, & enuoïa de ſes clercs prêcher en Suede, en Normandie, c'eſt-à-dire en Norvege, & dans les iſles. Il étoit homme de lettres & liberal envers les étrangers. Adam étant venu à Brême, & aïant oüi parler du merite de ce prince, l'alla trouver & en fut trés-bien reçu; & ce fut de ſes diſcours qu'il recueillit toute la partie de ſon hiſtoire qui regarde les barbares. Ce roi lui nomma quelques ſaints qui avoient été martyriſez de ſon tems en Suede & en Norvege. Un étranger nommé Heric, qui prêchant chez les Suedois les plus reculez eut la tête tranchée. Un autre nommé Alfard, qui aprés avoir mené long-tems une ſainte vie en Norvege, fut tué par ſes propres amis. Il ſe faiſoit beaucoup de miracles à leur tombeau. Cette hiſtoire d'Adam de Brême paroît d'une grande ſincerité

Lib. IV. c. 16. p. 54.

XLVIII. Etat du Nord.

Il la termine par une deſcription curieuſe du Danemarc, de la Suede, de la Norvege & des iſles qui en dépendent, où il décrit ainſi l'idolâtrie des Suedois. Leur temple le plus fameux eſt à Upſal. Il eſt tout revêtu d'or, & on y revere les ſtatuës de trois dieux: au milieu eſt le trône du plus puiſſant qu'ils nomment Thor, des deux côtez ſont les deux autres, Vodan & Friccon. Ils diſent que Thor gouverne l'air le tonnerre, la foudre, les vents, les pluïes, les ſaiſons, les fruits. Ils lui donnent un ſceptre, & c'eſt comme le Jupiter des anciens Romains. Vodan eſt le dieu de la guerre, armé comme Mars. Friccon donne la paix & les plaiſirs, & eſt repreſenté ſous la figure infame

de Priape. Ils adorent auſſi des hommes, qu'ils croïent être devenus dieux par leurs belles actions. Ils celebrent tous les neuf ans une fête ſolemnelle, où tous ſont obligez d'envoïer leurs offrandes à Upſal : perſonne n'en eſt exempt : les Chrétiens même ſont contraints à ſe racheter de cette ſuperſtition. En cette fête on immole neuf animaux mâles de toute eſpece, & on en pend les corps dans un bois proche du temple, dont tous les arbres paſſent pour ſacrez. Un Chrétien m'a dit y avoir vû juſques à ſoixante corps humains mêlez avec ceux des bêtes. AN. 1072.

Adaluard, que l'archevêque Adalbert avoit fait évêque de Sictone, aïant en peu de tems converti tous les habitans de cette ville & des environs, entreprit avec Eginon évêque de Scone en Danemarc d'aller à Upſal, & s'expoſer à toutes ſortes de tourmens, pour faire abatre ou plutôt brûler ce temple, qui eſt comme la capitale de l'idolâtrie du païs, eſperant que ſa ruine ſeroit ſuivie de la converſion de toute la nation. Le roi de Suede Stenquil qui étoit trés-pieux, aïant appris ce deſſein des deux évêques, les en détourna prudemment, les aſſurant qu'ils ſeroient auſſi-tôt condamnez à mort, qu'on le chaſſeroit lui-même du roïaume, comme y aïant introduit des malfaicteurs ; & que ceux qui étoient alors Chrétiens retourneroient au paganiſme, comme il venoit d'arriver chez les Sclaves. Les deux évêques ſe rendirent à la remontrance du roi : mais ils parcoururent toutes les villes de Gothie, briſant les idoles & convertiſſant pluſieurs milliers de païens.

XLIX. Suenon R. de Danemarc. *Saxo. Gram lib.* XI.

Le roi de Danemarc, dont Adam avoit appris tant de faits importans, étoit Suenon ſurnommé d'Eſtri-

AN. 1072. *Pontan. lib. V. p. 180.*

the, à cauſe de ſa mere ſœur de Canut le grand. Il commença à regner vers l'an 1048. & peu de tems aprés, le ſiege de Roſchild aïant vaqué, on y mit Guillaume Anglois de naiſſance, qui avoit été ſecretaire & chapelain du même Canut, & qui avoit la capacité & la vertu neceſſaire pour l'épiſcopat. Le païs de Schonen, qui juſques-là avoit été du dioceſe de Roſchild, commença du tems de ce prelat à avoir des évêchez, & on en établit deux en deux villes fort proches, Lundon & Dalbi. Mais Henri évêque de Dalbi étant mort à force de boire, Egin évêque de Lundon réünit en lui toute l'autorité, & la mort honteuſe du prelat cauſa la ſupreſſion du ſiege.

Pontan. p. 183.

Sous ce regne furent auſſi érigez deux évêchez dans le Nord-Jutland, ſavoir Vibourg & Burglave depuis transferé à Albor. Suenon affermit beaucoup la religion dans ſon roïaume, par ſa liberalité à orner & à bâtir les égliſes, & ſon affection pour les eccleſiaſtiques ſavans & vertueux : mais il deshonora ſes vertus par ſon incontinence. On compte juſques à onze fils & une fille qu'il eut de diverſes concubines, & pas un enfant legitime. Car aïant voulu enfin ſe marier, il épouſa Guthe ſa parente, fille du roi de Suede. Les deux évêques Egin & Guillaume l'en reprirent avec fermeté, & firent tous leurs efforts pour l'obliger à rompre ce mariage : mais voïant qu'ils n'y gagnoient rien, ils porterent leurs plaintes à l'archevêque de Brême, qui preſſa le roi de ſe ſeparer de la princeſſe. Le roi irrité menaça l'archevêque de lui faire la guerre, en ſorte que le prelat ne ſe croïant pas en ſureté à Hambourg ſe retira à Brême. Enfin l'évêque Guillaume fit comprendre au roi l'injuſtice

Digitized by Google

de ſon reſſentiment, & lui perſuada d'obéïr aux loix de l'égliſe. Il renvoïa donc Guthe, qui étant retournée chez ſon pere, prit l'habit de veuve & paſſa le reſte de ſa vie dans la continence, s'occupant à faire des ornemens pour les égliſes. AN. 1072.

L'autorité de l'évêque Guillaume ſur le roi, parut principalement en cette occaſion. Dans un feſtin que le roi donna aux grands, il découvrit que quelques-uns d'entre eux avoient mal parlé de lui en ſecret, & en fut tellement irrité, qu'il les fit tuer le lendemain matin jour de la Circonciſion, dans l'égliſe cathedrale dédiée à la Trinité. L'évêque Guillaume ne témoigna à perſonne la douleur qu'il ſentoit de ce ſacrilege, & ſe prepara à officier pontificalement. Mais quand on l'avertit que le roi venoit à l'égliſe, il n'alla point le recevoir; & quand il voulut entrer, il l'arrêta avec ſa croſſe, dont il lui appuïa la pointe contre l'eſtomac, le traitant de boureau, qui venoit de répandre du ſang humain. Enfin il le declara excommunié. *Saxo, lib.* XI. *p.* 189.

Les gardes du roi environnerent le prelat l'épée à la main, le voulant tuer, mais le roi les en empêcha; & reconnoiſſant ſa faute retourna à ſon palais, où il ôta ſes ornemens roïaux & prit un habit de penitent. Cependant l'évêque fit commencer la meſſe, & comme il alloit chanter *Gloria in excelſis*, on lui dit que le roi étoit à la porte en poſture de ſuppliant. Il fit ceſſer le chant, & s'étant avancé, il demanda au roi pourquoi il s'étoit mis en cet état. Le roi proſterné confeſſa ſon crime & en demanda pardon, promettant de reparer le ſcandale qu'il avoit donné; & l'évêque leva auſſi-tôt l'excommunication, releva le

Digitized by Google

AN. 1072. roi en l'embraſſant, eſſuïa ſes larmes, & lui ordonna d'aller reprendre ſon habit roïal. Aprés lui avoir impoſé ſa penitence, il fit avancer le clergé pour le recevoir en chantant & l'amena juſques à l'autel, où il continua la meſſe. Le peuple témoigna ſa joïe par de grands applaudiſſemens.

Le troiſiéme jour aprés le roi vint encore à l'égliſe en habit roïal, & pendant la meſſe il monta à la tribune, & aïant fait faire ſilence par un heraut, il confeſſa publiquement la grandeur de ſa faute & du ſcandale qu'il avoit donné. Il loüa l'indulgence de l'évêque; & declara que pour reparation du crime commis par ſon ordre, il donnoit à l'égliſe moitié de la province de Steffen. Depuis ce tems, le roi honora & aima l'évêque de plus en plus, & ils vécurent toûjours dans une parfaite union.

L. S. Annon rentre en faveur. *Lambert.*

Aprés la mort d'Adalbert archevêque de Brême, ſaint Annon archevêque de Cologne, reprit en Allemagne la principale autorité. Car le roi Henri étant venu à Utrect celebrer la Pâque, qui étoit le huitiéme d'Avril en 1072. y reçût de grandes plaintes des injuſtices qui ſe commettoient par tout ſon roïaume, de l'oppreſſion des innocens & des foibles, & du pillage des égliſes & des monaſteres. Touché de ces deſordres, ou fatigué des clameurs du peuple, il pria l'archevêque de Cologne de prendre ſous lui le ſoin de l'état. Tous les ſeigneurs joignirent leurs inſtances à celle du roi: mais l'archevêque reſiſta longtems. Il ſe ſouvenoit des mauvais traitemens qu'il avoit reçû; & d'ailleurs étant tout occupé de Dieu, il avoit peine à s'embaraſſer d'affaires temporelles: il ceda toutefois au bien public, & au deſir unanime du

Digitized by Google

du roi & des seigneurs. On s'aperçut bien-tôt de ce changement : la violence fut reprimée, la justice reprit le dessus, & le saint archevêque parut n'être pas moins digne de la roïauté que du sacerdoce. AN. 1072.

Le pape Alexandre avoit renvoïé au concile d'Angleterre la connoissance du differend entre les deux archevêques de Cantorberi & d'Yorc ; ce qui fut ainsi executé. A Pâques de cette année 1072. le roi Guillaume tint sa cour à Vincheſtre où se trouverent quinze évêques, plusieurs abbez & plusieurs seigneurs avec Hubert lecteur de l'église Romaine & legat du pape. Ils s'assemblerent en concile dans la chapelle du roi, qui étoit present, & qui les conjura par la foi qu'ils lui avoient jurée, d'écouter cette affaire avec une grande application, & de la juger sans favoriser les parties. Ils promirent l'un & l'autre. On apporta l'histoire ecclesiastique de Bede, & on en lût des passages par lesquels il parût, que depuis saint Augustin premier évêque de Cantorberi jusques à la fin de la vie de Bede, qui est un espace d'environ cent quarante ans, les archevêques de Cantorberi avoient eu la primatie sur toute la grand'Bretagne & l'Irlande : qu'ils avoient souvent celebré des ordinations d'évêques & des conciles dans la ville même d'Yorc & dans les lieux voisins où il leur avoit plû ; qu'ils avoient appellé les archevêques d'Yorc à ces conciles, & quand il avoit été besoin, les avoient obligez à rendre compte de leurs actions. Quant aux évêques de Dunelme & de Licefelde, que l'archevêque d'Yorc pretendoit n'être point soumis à celui de Cantorberi, il fut prouvé que pendant ces cent quarante ans, ils avoient été sacrez & appellez aux conciles par les ar-

LI. Concile d'Angleterre. *Sup. n. 35. Lanfr. epist. 3. & 10. 9. conc. p. 1213. 1211*

Sup. l. XXXVI. n. 40. l. XLII. n. 11.

AN. 1072. chevêques de Cantorberi, qui en avoient même dépoſé quelques-uns, par l'autorité du ſaint ſiege.

On lût pluſieurs conciles celebrez en divers tems par les archevêques de Cantorberi, qui tous contenoient des preuves de leur primatie. On lût les élections & les ordinations des évêques dont il étoit queſtion, contenant les proteſtations par écrit de leur obeïſſance à l'égliſe de Cantorberi. Tous les aſſiſtans rendirent témoignage, qu'ils avoient vû & oüi dire de leur tems les mêmes choſes que contenoient ces écrits. On lût dans l'hiſtoire, que lorſque l'Angleterre étoit diviſée en pluſieurs petits roïaumes, un roi de Northumbre, où eſt ſituée la ville d'Yorc, en aïant vendu l'évêché, fut cité au concile pour cette ſimonie par l'archevêque de Cantorberi; que n'y voulant point comparoître il fut excommunié; & que toutes les égliſes de ces quartiers s'abſtinrent de ſa communion, juſques à ce qu'il ſe fût preſenté au concile, qu'il eût avoüé & reparé ſa faute. Enfin on lût les privileges & les autres lettres des papes ſaint Gregoire, Boniface, Honorius, Vitalien, Sergius, Gregoire, Leon IX. écrites en divers tems aux archevêques de Cantorberi & aux rois d'Angleterre. Car les lettres des autres papes avoient peri dans une incendie de l'égliſe de Cantorberi arrivée quatre ans auparavant ce concile.

xii. ep. 15. Sup. lib. xxxvi. n. 37. Thomas archevêque d'Yorc allegua pour lui la lettre de ſaint Gregoire, où il declare que l'égliſe de Londres & celle d'Yorc ſont égales, & que l'une ne doit point être ſoûmiſe à l'autre. Mais tout le concile reconnut que cette lettre ne faiſoit rien au ſujet, parce que Lanfranc n'étoit point évêque de Londres,

Digitized by Google

& qu'il n'étoit point queſtion de cette égliſe. Thomas fit quelques autres objections que Lanfranc détruiſit facilement ; en ſorte que le roi fit à Thomas des reproches, mais doux & paternels, de ce qu'il étoit venu avec de ſi foibles raiſons attaquer des preuves ſi fortes & ſi nombreuſes. Il répondit, qu'il ne ſavoit pas que la pretention de l'égliſe de Cantorberi fût ſi bien appuïée ; & il ſupplia le roi de prier Lanfranc, qu'il oubliât ſon reſſentiment, qu'ils vécuſſent en paix, & qu'il lui relâchât même, en vûë de la charité, quelque partie de ſes droits. Ce que Lanfranc lui accorda volontiers & avec action de graces. AN. 1072.

Cette affaire qui avoit été commencée à Vincheſtre à Pâque, fut terminée à la Pentecôte à Oüindſor ; & l'on forma le decret du concile, portant que la cauſe des deux archevêques aïant été examinée par l'ordre du pape & du conſentement du roi, il avoit été prouvé que l'égliſe d'Yorc devoit être ſoumiſe à celle de Cantorberi, & obeïr à ſon archevêque comme primat de toute la grand'Bretagne en tout ce qui regarde la religion. Mais, ajoûte le decret, l'archevêque de Cantorberi a accordé à l'archevêque d'Yorc & à ſes ſucceſſeurs à perpetuité la juriſdiction ſur l'évêque de Dunelme, c'eſt-à-dire de Lindisfarne, & de tous les païs depuis les confins de l'évêché de Licefeld & du grand fleuve d'Humbre juſques à l'extremité de l'Ecoſſe, & tout ce qui appartient de droit au dioceſe d'Yorc de ce côté-là du fleuve. Enfin l'archevêque de Cantorberi peut aſſembler un concile par tout où il lui plaira, & l'archevêque d'Yorc ſera tenu de s'y trouver avec tous les évêques qui lui ſont ſoumis, & d'obeïr à ſes ordonnances canoniques. *Ip. 9. p. 1211.*

AN. 1072. Lanfranc a prouvé par l'ancienne coûtume, que l'archevêque d'Yorc doit faire sa soumission avec serment à l'archevêque de Cantorberi : mais pour l'amour du roi, il a remis le serment à l'archevêque Thomas, & s'est contenté de recevoir sa soumission par écrit, sans porter préjudice à ses successeurs, s'ils veulent exiger le serment des successeurs de Thomas. Si l'archevêque de Cantorberi vient à mourir, l'archevêque d'Yorc viendra à Cantorberi, & avec les autres évêques de cette église il sacrera comme son primat celui qui sera élû. Mais si l'archevêque d'Yorc décede, celui qui sera élû pour lui succeder, aïant reçû du roi le don de l'archevêché, viendra à Cantorberi, ou en tel lieu qu'il plaira à l'archevêque, & recevra de lui l'ordination canonique. Ce decret fut souscrit par le roi Guillaume, la reine Matilde son épouse, Hubert legat du pape, l'archevêque Lanfranc, Guillaume évêque de Londres, saint Vulstan de Rochestre, neuf autres évêques d'Angleterre & deux de Normandie qui avoient suivi le roi, savoir Odon de Bayeux son frere uterin comte de Cant, & Geofroi de Coutance en qualité de seigneur en Angleterre. C'étoit quinze évêques en tout. Ensuite souscrivirent onze abbez. L'archevêque Thomas donna sa declaration separément conforme au decret du concile. On envoïa des copies de ce decret aux principales églises d'Angleterre ; & Lanfranc en envoïa une au pape, avec une lettre contenant la relation de ce qui s'étoit passé au concile, le priant de lui envoïer un privilege, c'est-à dire une bulle, pour la confirmation de son droit. Il envoïa en même tems son écrit contre Berenger que le pape lui avoit demandé.

Digitized by Google

Lanfranc écrivit auſſi à l'archidiacre Hildebrand, qui avoit à Rome la plus grande autorité aprés le pape, le priant de lire la lettre qu'il envoïoit au pape, afin de voir ce que le pape lui devoit accorder. Hildebrand lui répondit : Nous avons été affligez de ne pouvoir ſatisfaire vos députez, en vous envoïant, quoiqu'abſent, un privilege comme ils le demandoient ; & vous ne devez pas le trouver mauvais, car ſi nous avions vû que de nôtre tems on l'eût accordé à quelque archevêque abſent, nous vous aurions volontiers rendu cet honneur, ſans vous fatiguer. C'eſt pourquoi il nous paroît neceſſaire que vous veniez à Rome, tant pour ce ſujet, que pour déliberer avec nous plus efficacement ſur tout le reſte. AN. 1072. *Vita Lanf. n. 28. 2. Lanf. epiſt. 3. ep 6.*

LII. Lettre de Lanfranc au pape.

Nous avons deux autres lettres de Lanfranc au pape Alexandre. Dans la premiere il lui repreſente la maniere dont il a été élevé malgré lui ſur le ſiege de Cantorberi ; puis il ajoûte : J'y ſouffre tous les jours en moi-même tant de peines, d'ennuis & de déchet du bien de mon ame : je voi, j'entends, je ſens continuellement dans les autres tant de troubles, d'afflictions, de pertes, d'endurciſſement, de paſſion, d'impureté ; une telle décadence de l'égliſe, que la vie m'eſt à charge, & je gemis d'être venu juſques à ce tems. Car ce que l'on voit à preſent eſt mauvais, mais on en prévoit des ſuites bien plus mauvaiſes pour l'avenir. Je vous conjure donc au nom de Dieu, que comme vous m'avez impoſé ce fardeau par vôtre autorité, à laquelle il ne m'a pas été permis de reſiſter, vous m'en déchargiez par la même autorité, & me permettiez de retourner à la vie monaſtique, que j'aime ſur toutes choſes. Vous ne devez pas refuſer une *epiſt. 1. sup. n. 35.*

AN. 1072. demande si juste & si necessaire. Et ensuite : Si vous croïez la devoir refuser pour l'utilité des autres, vous devez craindre qu'en pensant mériter devant Dieu, vous ne vous rendiez coupable. Car je ne fais en ce païs aucun profit aux ames, ou il est si petit, qu'il n'est pas comparable à la perte que je souffre. Il conclut en priant le pape de prier pour la longue vie du roi d'Angleterre. Car, ajoûte-t'il, de son vivant nous avons quelque sorte de paix : mais aprés sa mort nous n'esperons ni paix ni aucun bien. Lanfranc n'obtint pas la liberté qu'il desiroit, & il demeura archevêque toute sa vie.

epist. 2. Dans l'autre il consulte le pape au sujet de deux évêques d'Angleterre. Herman de Vincheſtre avoit déja quitté autrefois l'épiscopat pour embrasser la vie monastique, & le vouloit quitter encore, parce qu'étant accablé de vieillesse & de maladie, il ne cherchoit qu'à se preparer à la mort, ce que Lanfranc jugeoit raisonnable. L'autre étoit l'évêque de Lichfeld qu'il ne nomme pas, qui étant accusé devant les legats du pape de concubinage public & d'autres crimes, ne vint point au concile où il étoit appellé & fut excommunié. Ensuite il vint trouver le roi tenant sa cour à la fête de Pâques, & dans l'assemblée des évêques & des seigneurs, lui remit l'évêché, & se retira dans un monastere où il avoit été élevé dés l'enfance. Lanfranc declare qu'étant encore peu instruit des affaires d'Angleterre, il n'ose sacrer un évêque à la place de celui-ci, jusques à ce qu'il ait reçû l'ordre du pape.

LIII. Moines aux Cathedrales d'Angleterre. Enfin Lanfranc obtint du pape Alexandre II. la conservation des moines dans les cathedrales d'An-

Digitized by Google

gleterre. Ils y étoient, comme nous avons vû, dés la fondation de ces égliſes; mais les clercs ſeculiers en étoient jaloux, & ils voulurent profiter du changement de domination, pour entrer en leur place, par l'autorité du nouveau roi. Car il avoit tiré d'entre le clergé preſque tous les évêques qu'il avoit mis en Angleterre. Les clercs ſe tenoient ſi aſſurez de réuſſir, que Vauquelme évêque de Vincheſtre avoit déja raſſemblé prés de quarante clercs qu'il tenoit tout prêts avec la tonſure & l'habit de chanoines. Il ne reſtoit qu'à obtenir le conſentement de Lanfranc qu'il croïoit facile: mais il y fut bien trompé. Car Lanfranc aïant appris le deſſein de l'évêque en eut horreur, & declara que de ſon vivant on ne l'éxecuteroit jamais. On fit de plus grands efforts pour chaſſer les moines de ſaint Sauveur de Cantorberi, qui étoit l'égliſe primatiale: car on alleguoit la dignité de cette égliſe, qui avoit l'inſpection ſur toutes les autres, & pluſieurs fonctions plus convenables à des clercs qu'à des moines. Lanfranc s'y oppoſa vigoureuſement, nonobſtant l'autorité du roi & le conſentement des ſeigneurs; & craignant qu'aprés ſa mort on ne fît ce changement qu'il eſperoit bien empêcher pendant ſa vie, il fit confirmer l'ancienne poſſeſſion des moines par l'autorité du pape. AN. 1072.

Nous avons la conſtitution du pape Alexandre ſur ce ſujet; elle eſt adreſſée à Lanfranc, mais le pape ne marque point qu'elle ſoit donnée à ſa priere. Il dit ſeulement avoir appris que quelques clercs avec le ſecours de la puiſſance ſeculiere, veulent chaſſer les moines de ſaint Sauveur de Cantorberi pour y mettre des clercs, & faire le même changement dans *Alex. epiſt. 39. ap. Lanfr. 4.*

Digitized by Google

AN. 1072. toutes les cathedrales d'Angleterre. Il rapporte ensuite l'extrait de la lettre de saint Gregoire, par laquelle il ordonne à saint Augustin d'établir des moines en sa cathedrale, & de la lettre de Boniface V. qui confirmoit cette constitution. Le pape Alexandre la confirme aussi sous peine d'anathême, & les moines sont demeurez dans les cathedrales d'Angleterre jusques au schisme d'Henri VIII.

XI. *ep. 31. inter.* I. *Sup. l.* XXXVI. *n.* 38.

LIV. Concile de Roüen. *10. 9 p.* 1225.

La même année du concile d'Angleterre, c'est-à-dire en 1072. Jean archevêque de Roüen tint un concile dans son église métropolitaine de Nôtre-Dame avec ses suffragans Odon de Bayeux, Hugues de Lisieux, Robert de Sées, Michel d'Avranches & Gillebert d'Evreux. On y fit vingt-quatre canons, où je remarque ce qui suit. *can.* 1. La consecration des saintes huiles & des fonds baptismaux se fera à l'heure competente, 2. c'est-à dire aprés None. On condamne l'abus de quelques archidiacres, qui n'aïant point d'évêque recevoient d'un autre évêque quelque peu des saintes huiles, & le mêloient avec de l'huile commune, au lieu qu'elle doivent être entierement consacrées. Le prêtre doit baptiser à jeun revêtu d'aube 3. 24. & d'étole, hors le cas de necessité. Le baptême general ne se fera que le samedi de Pâques & celui de la Pentecôte: on ne baptisera personne la veille ou le jour de l'Epiphanie s'il n'est malade. Mais on donnera le baptême aux enfans quand ils le demanderont, en quelque jour que ce soit. Cette distinction fait croire que l'on baptisoit encore beaucoup d'adultes en Normandie.

6. 7. Celui qui donne la confirmation & ceux qui la reçoivent seront à jeun; & on ne la donnera point sans

ſans feu, apparemment pour ſignifier le ſaint Eſprit. AN. 1072.
On ne gardera point le viatique ou l'eau-benite plus
de huit jours; & il eſt trés-expreſſément défendu de
conſacrer de nouveau une hoſtie déja conſacrée, com-
me quelques-uns faiſoient faute d'hoſties. Saint Pier- *Opuſc.* XXVI. c.
re Damien marquoit auſſi comme un abus de gar- 3. 8.
der l'euchariſtie plus de huit jours. Le concile de 8.
Roüen continuë: On donnera les ordres au commen-
cement de la nuit du ſamedi au dimanche, ou le di-
manche matin, pourvû que l'on ait continué le jeûne
du ſamedi, pendant lequel en cette occaſion on ne 11.
mangeoit point. Les ordinans ſe preſenteront à l'é-
vêque le jeudi precedent. Les prêtres, les diacres & 13.
les ſoudiacres qui ont des femmes ne pouront gou-
verner des égliſes par eux ni par d'autres, ni rien re-
cevoir des benefices. Les clercs tombez dans un cri- 19.
me public ne ſeront pas rétablis trop promptement
dans les ordres ſacrez; mais ſeulement aprés une lon-
gue penitence, ſinon en cas d'extrême neceſſité. Pour 20.
remplir le nombre d'évêques neceſſaire à la dépoſi-
tion d'un clerc, il ſuffira que les abſens envoïent leurs
vicaires.

Les moines vagabons ou chaſſez de leurs monaſte- 12.
res pour leurs crimes, ſeront contraints par l'autorité
des évêques de retourner à leurs monaſteres. Si les
abbez ne veulent pas les recevoir, ils leur donneront
par aumône de quoi vivre; & de plus ces moines
travailleront de leurs mains, juſques à ce qu'on voïe
en leur vie de l'amendement. Il en eſt de même 14.
des religieuſes. Les mariages ne ſe feront ni en ſe-
cret ni aprés dîner: mais l'époux & l'épouſe étant à
jeun recevront à l'égliſe la benediction du prêtre auſſi

AN. 1272. à jeun. Celui dont la femme a pris le voile ne pourra se marier elle vivante. On ne dînera point en carême avant que l'heure de none soit passée & que celle de vêpres commence : autrement ce n'est pas jeûner.

171 21. 22. Le samedi saint on ne commencera point l'office avant none : car il regarde la nuit de la resurrection ; & en ces deux jours, le vendredi & le samedi, on ne celebre point le saint sacrifice. Ces reglemens font croire que l'on commençoit à avancer le repas les jours de jeûne, & par consequent l'office.

p. 64. En effet, le même archevêque Jean dans son livre des offices ecclesiastiques, dit que le samedi saint aprés dîner on revenoit à l'église dire complies : au lieu que dans les premiers siecles on passoit ce saint jour entier sans manger. Jean composa cet ouvrage étant encore évêque d'Avranche, & le dédia à Maurille son predecesseur dans le siege de Roüen. Il est assez conforme au traité de Pierre Damien des heures canoniales : mais il est beaucoup plus ample & contient en détail les offices pendant tout le cours de l'année. *epist. 23. 14. &c.* On y voit plusieurs antiquitez remarquables. Nous avons cinq lettres de Lanfranc à l'archevêque Jean, qui montrent la grande union qui regnoit entr'eux, & le soin que prenoit Lanfranc de la conserver, malgré les artifices de quelques mauvais esprits, qui s'efforçoient de les diviser par de faux rapports. *ep. 23.* Dans une de ces lettres Lanfranc propose ses difficultez, sur ce que Jean avoit écrit touchant quelques ceremonies ecclesiastiques.

Opusc. X. Sup. n. 44.

LV. Retraite de l'imperatrice Agnés. *Mabil. to. 1. an. p. 167.* Du même tems vivoit Jean abbé de Fescam, dont il nous reste quelques écrits. Il étoit Italien né à Ravenne & fut disciple de Guillaume abbé de Dijon,

Digitized by Google

ſon compatriote, par l'ordre duquel il apprit la medecine, & fut le plus fidelle imitateur de toutes ſes vertus. La petiteſſe de ſa taille le fit nommer Jeannelin. Il fut cheri de l'empereur Henri le noir, qui lui donna l'abbaïe d'Erbreſtein en Saxe : car il en gouvernoit pluſieurs outre Feſcam. A la priere de l'imperatrice Agnés veuve de cet empereur, Jean de Feſcam compoſa un recueil de prieres tirées de l'écriture & des peres de l'égliſe, qui depuis, par la négligence ou l'erreur des copiſtes, ont été attribuées à ſaint Ambroiſe, à ſaint Anſelme & à d'autres auteurs.

AN. 1072. *Sur, lib.* LVIII. *n.* 33. *t.* IX. *n.* 21

Anal. 1 *p.* 133.

L'imperatrice Agnés voïant qu'on lui avoit ôté la conduite du roi ſon fils, ſe retira chez elle dés l'année 1062. reſoluë de paſſer le reſte de ſes jours en perſonne privée ; & quelque tems aprés elle renonça au monde & vint à Rome, où elle ſe mit ſous la conduite de Pierre Damien, comme il paroît par pluſieurs lettres de ce ſaint évêque, entr'autres par un de ſes opuſcules. Il y raconte qu'étant venuë à ſaint Pierre, elle le fit aſſeoir devant l'autel & lui fit ſa confeſſion generale depuis l'âge de cinq ans, s'accuſant exactement de tous les mouvemens de ſenſualité, de toutes les penſées & les paroles ſuperfluës dont elle put ſe ſouvenir, & accompagnant ſa confeſſion de gemiſſemens & de larmes. A quoi il ajoûte qu'il ne lui impoſa autre penitence que de continuer la vie humble, auſtere & mortifiée qu'elle avoit embraſſée, & qui édifioit toute l'égliſe. En effet, ſes jeûnes & ſes veilles ſembloient exceder les forces ordinaires de la nature : ſes habits étoient trés-pauvres, ſes aumônes immenſes, ſes prieres continuelles.

Lamb. 1062. *Sigeb. ad. an.*

Lib VII *ep.* 6. 7. 8. *opuſc.* LVI. *c.* 5.

Aprés avoir paſſé plus de ſix ans en Italie, elle

AN. 1072. revint en Allemagne dix ans aprés sa retraite, c'est-à-dire en 1072. & le roi son fils venant au-devant d'elle, se trouva à Vormes à la fête de saint Jacques vingt-cinquiéme de Juillet. Le sujet du voïage de l'imperatrice, étoit de reconcilier Rodolfe duc de Suabe avec le roi son fils, & de prevenir par ce moïen une guerre civile. Elle vint donc à Vormes accompagnée d'un grand nombre d'abbez & de moines; & aïant heureusement terminé l'affaire de Rodolfe, elle s'en retourna aussi-tôt, pour montrer que la charité avoit été l'unique motif de son voïage. Elle vécut encore cinq ans, & mourut à Rome le quatorziéme de Decembre 1077. aïant passé vingt-deux ans en viduité, & sans avoir jamais consenti au schisme du roi son fils.

Lamb. 1072.

Bertold 1077. *Epitaph. ap. Biron.*

LVII. Robert, abbé de Richenou déposé.

Hugues abbé du Clugni, qui avoit suivi l'imperatrice, rendit à Robert abbé de Richenou des lettres du pape, par lesquelles il étoit dépose & excommunié. Robert étoit auparavant abbé à Bamberg, où dés qu'il étoit simple moine, il avoit amassé des sommes immenses, par des usures & d'autres gains sordides: en sorte qu'on le nommoit l'Argentier. Il soupiroit aprés la mort des évêques & des abbez; & comme il n'en mouroit point assez-tôt à son gré, outre les presens qu'il faisoit secretement aux favoris, il promit au roi cent livres d'or pour avoir l'abbaye de Fulde, en faisant chasser l'abbé Viderad. Mais quelques gens de bien resisterent en face au roi, & empêcherent cette injustice. Ce fut cet abbé Robert qui par son exemple décria le plus alors la profession monastique, & qui introduisit l'abus de mettre publiquement à la cour les abbaïes à l'enchere; mais on ne pouvoit les mettre si haut qu'il ne se trouvât des

Id. an. 1071. *p.* 184.

Digitized by Google

moines qui en donnoient davantage.

AN. 1072.

L'abbaïe de Richenou aïant donc vaqué en 1071. Robert l'obtint en comptant au treſor du roi mille livres peſant d'argent pur. Mais quand il voulut prendre poſſeſſion, l'avoüé de Richenou lui envoïa dénoncer, qu'il ne fût pas aſſez hardi pour entrer dans les terres du monaſtere, autrement qu'il iroit au-devant à main armée. Robert conſterné pour la perte de ſon argent & de ſa dignité (car l'abbaïe de Bamberg étoit donnée à un autre) vouloit tenter le ſort des armes, & ajoûter des homicides à la ſimonie. Mais ceux qui l'accompagnoient l'aïant aſſuré que l'entrepriſe étoit au-deſſus de ſes forces, il ſe retira confus dans les terres de ſon frere pour attendre l'évenement. Cependant il fut accuſé à Rome & cité juſques à trois fois, pour venir ſe défendre en concile : mais il ne comparut point ; & c'eſt pourquoi le pape prononça contre lui la condamnation dont l'abbé Hugues fut le porteur. Elle contenoit excommunication, interdiction de tout office divin hors la pſalmodie ; excluſion perpetuelle de l'abbaïe de Richenou, & de toute autre dignité eccleſiaſtique. Robert fut donc contraint par le roi de rendre le bâton paſtoral, ce qui lui fut trés-amer.

p. 189.

Sigefroi archevêque de Maïence étant parti à la nativité de Nôtre-Dame 1072. ſous pretexte d'aller en pelerinage à ſaint Jacques en Galice, s'arrêta à Clugni, où il renvoïa toute ſa ſuite & quitta tous ſes biens, réſolu d'y embraſſer la profeſſion monaſtique, & y paſſer le reſte de ſes jours. Mais il ne perſiſta pas ; il ceda aux prieres du clergé & du peuple de Maïence, & y revint à la ſaint André de la même année.

Digitized by Google

AN. 1072.

Le roi Henri passa la fête de Noël à Bamberg, où Annon archevêque de Cologne ne pouvant plus souffrir les injustices qui se commettoient à la cour, pria le roi de le décharger des affaires d'état, alléguant son âge déja avancé. Le roi n'eut pas de peine à y consentir, voïant depuis long-tems le prelat extremement choqué de ses passions déreglées & des folies de sa jeunesse, & qu'il s'y opposoit autant que le respect le permettoit. L'archevêque aïant obtenu son congé, se retira au monastere de Sigeberg qu'il avoit fondé, & y passa les trois années qu'il survécut en veilles, en jeûnes & en prieres, accompagnées d'aumônes, n'en sortant que par quelque necessité inévitable.

LVII. Retraite de S. Annon de Cologne.

Lamb. an. 1075. p. 231.

Mais le roi, comme délivré d'un fâcheux gouverneur, s'abandonna aussi-tôt sans retenuë à toutes sortes de crimes. Il commença à bâtir des forteresses sur toutes les montagnes & les collines de Saxe & de Turinge, & y mit des garnisons. Pour les faire subsister il leur permit de piller le plat-païs, & de faire travailler les habitans par corvées aux fortifications de ces châteaux. Et afin de donner un pretexte à ces violences, il excita l'archevêque de Maïence à exiger les dîmes de Turinge, comme il avoit commencé depuis plusieurs années, promettant de lui prêter main forte pour contraindre ceux qui les refuseroient; mais à condition qu'il partageroit ces dîmes avec l'archevêque. Le prelat se laissa seduire par cette esperance, & indiqua un concile à Erford pour le dixiéme de Mars 1073.

LVIII. Concile d'Erford.

Lamb. an. 1073. to. 9. conc. p. 1130.

Au jour marqué, le roi & l'archevêque s'y trouverent, accompagnez l'un & l'autre d'une grande troupe de savans, qu'ils avoient affecté de faire venir de

Digitized by Google

divers lieux, pour expliquer les canons suivant l'intention du prelat, & appuïer sa cause par des subtilitez au défaut de la verité. A ce concile étoient quatre évêques, Herman de Bamberg, Hecel d'Hildesheim, Eppon de Ceits & Bennon d'Osnabruc, qui étoient venus déterminez à appuïer les intentions du roi & de l'archevêque, quoique la plûpart les desaprouvassent; mais la crainte du roi & l'amitié qu'ils avoient pour l'archevêque, ne leur laissoient pas la liberté de déclarer leurs sentimens. Le roi avoit autour de lui un nombre considerable de troupes, pour arrêter par la force ceux qui voudroient troubler l'execution de son dessein. AN. 1073.

La principale esperance des Turingiens, étoit aux deux abbez de Fuld, & d'Herfeld, parce qu'ils avoient quantité d'égliſes levant dîmes, & une infinité de terres dans la Turinge. Ces abbez étant publiquement interpellez de païer les dîmes, commencerent par prier l'archevêque au nom de Dieu, de ne point donner d'atteintes aux anciens droits de leurs monasteres, que les papes avoient souvent confirmez par leurs bulles, & que les archevêques ses predecesseurs jusques à Luipold, n'avoient jamais attaquez. L'archevêque répondit, que ses predecesseurs avoient gouverné l'égliſe en leur tems comme il leur avoit plû. Que comme leurs diocesains étoient encore presque néophytes & foibles dans la religion, ils leur avoient souffert, par un sage ménagement, bien des choses, qu'ils pretendoient que leurs successeurs retrancheroient avec le tems. Pour moi, ajoûta-t-il, à present que cette égliſe est suffisamment affermie, je pretends y faire executer les loix ecclesiastiques; & par conse-

Digitized by Google

AN. 1073. quent ou vous vous y soumettrez de bonne grace, ou vous vous separerez de l'unité de l'eglise. Les abbez recommencerent à le conjurer au nom de Dieu, que s'il n'avoit point d'égard à l'autorité du pape, aux privileges de Charlemagne & des autres empereurs, & à l'indulgence de ses predecesseurs, il laissât au moins partager les dîmes suivant les canons & la pratique universelle des autres églises, & qu'il se contentât d'en prendre le quart. L'archevêque repondit, qu'il n'avoit pas pris tant de peine, remué cette affaire depuis environ dix ans, pour rien ceder de son droit. Les deux premiers jours du concile se passerent en cette contestation, sans que l'on vît encore lequel des deux partis l'emporteroit; & les Turingiens étoient prêts à recuser le concile pour appeller au saint siege. Mais le roi prenant Dieu à témoin, protesta que si quelqu'un étoit assez hardi pour le faire, il le puniroit de mort, & feroit dans ses terres une telle destruction, que l'on s'en souviendroit pendant plusieurs siécles. L'abbé d'Herfeld épouvanté du peril de ses sujets, ne trouva point d'autre parti à prendre que de s'en rapporter au roi, & le prier de terminer comme il lui plairoit le different entre l'archevêque & lui. Aprés que l'on eut long-tems deliberé, ils convinrent que dans dix paroisses où l'abbé prenoit les dîmes, il en auroit les deux tiers, & l'archevêque le tiers: que dans les autres ils partageroient par moitié: que dans celles qui appartenoient à l'archevêque il auroit toute la dîme, & que tous ses domaines, en quelques dioceses qu'ils fussent, en seroient exempts.

L'abbé d'Herfeld étant ainsi subjugué, les Turingiens qui se fioient principalement à son éloquence

&

& à ſon habileté, perdirent toute eſperance, & promirent auſſi-tôt de donner les dîmes. L'abbé de Fulde réſiſta pendant quelques jours : mais enfin la crainte du roi le fit convenir, que dans toutes les égliſes décimales, l'archevêque partageroit avec lui les dîmes par moitié : mais que ſes domaines en ſeroient exempts comme ceux de l'archevêque. Alors le roi ſachant bien que ce qui s'étoit paſſé en ce concile ne ſeroit pas agreable au pape : défendit aux deux abbez, ſous peine de perdre ſes bonnes graces, de ſe pourvoir à Rome pour s'en plaindre en quelque maniere que ce fût. Aïant ainſi obtenu tout ce qu'il vouloit, il marcha en diligence à Ratiſbone, où il celebra la Pâque, qui cette année 1073. étoit le dernier jour de Mars. AN. 1073.

LIX. Fin d'Alexandre II.

Le pape Alexandre II. mourut peu de tems aprés, ſavoir le vingtiéme jour d'Avril 1073. & fut enterré à ſaint Pierre. Il avoit tenu le ſaint ſiége onze ans ſix mois & vingt-deux jours. On raconte deux miracles qu'il fit vers la fin de ſa vie : l'un d'un démoniaque délivré au mont-Caſſin, l'autre d'une femme boiteuſe à Aquin, à qui il fit donner de l'eau dont il avoit lavé ſes mains aprés la meſſe, & qui fut guerie auſſitôt aprés l'avoir buë. Il nous reſte quarante-cinq lettres de lui, de la plûpart deſquelles j'ai parlé : dans les autres je remarque ce qui ſuit. *Papebr. conat. Chr. Caſſ. III. c. 36.*

Un mari ne peut embraſſer la vie monaſtique, ſi ſa femme n'y conſent librement, & ne fait de ſon côté profeſſion de continence. Celui qui par negligence a omis de recevoir le ſoudiaconat avant le diaconat & la prêtriſe, doit être interdit des fonctions de prêtre, juſques à ce qu'il ait été ordonné ſoudiacre. Le prêtre *epiſt. 17. epiſt. 31. epiſt. 36.*

AN. 1073. attaqué du mal caduc, doit être interdit de dire la messe, jusques à ce qu'il soit gueri, si les accés sont frequens.

On voit aussi dans ces lettres plusieurs exemples de penitences canoniques. Un prêtre aïant tué un autre
ep. 29. prêtre, devoit faire vingt-huit ans de penitence : mais le pape la reduit à la moitié, marquant que les trois premieres années il n'entrera point dans l'église : qu'il est interdit de ses fonctions pour toute sa vie, & qu'il doit entrer dans un monastere pour y accomplir sa
ep. 30. penitence sous la direction de l'abbé Un. laïque qui a tué un prêtre par lequel il étoit attaqué à main armée, fera dix ans de penitence, dont il sera sept ans sans
ep. 33. entrer dans l'église. Un frere, qui sans le vouloir, avoit été cause de la mort de son frere, & un pere, qui
ep. 37. avoit de même tué son fils, contre son intention, ne laissent pas d'être condamnez à sept années de penitence, & privez de la sainte communion pendant les trois premieres. Dans tous ces cas on marque les jeûnes & les autres austeritez que le penitent doit pratiquer ; & on permet à l'évêque de lui en remettre quelque partie.

LX. Mort de saint Jean Gualbert.

La même année 1073. le douziéme de Juillet, mourut saint Jean Gualbert fondateur de la congregation
Vita n. 69. &c de Vallombreuse, en son monastere de Passignan prés de Florence, où l'on garde encore ses reliques. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau ; il fut canonisé
Martyr. Rom. 12. Jul. dans le siecle suivant par le pape Celestin III. & l'église honore sa memoire le jour de sa mort.

Digitized by Google

AN. 1073.

LIVRE SOIXANTE-DEUXIE'ME.

LE ſucceſſeur d'Alexandre II. fut l'archidiacre Hildebrand, qui depuis long-tems avoit la principale autorité dans l'égliſe Romaine. Il naquit en Toſcane, & ſon pere nommé Bonizon étoit, dit-on, un charpentier ; ſa mere étoit ſœur de l'abbé de Nôtre-Dame au mont Aventin à Rome, ſous la conduite duquel il fut mis dés l'enfance, pour être inſtruit aux lettres & à la pieté. Etant plus grand il vint en France continuer ſes études à Clugny, comme l'on croit ; & il eſt certain que dés ſa jeuneſſe il embraſſa la profeſſion monaſtique. Quelques années aprés revenant à Rome, il fit quelque ſejour à la cour de l'empereur Henri le noir, qui diſoit n'avoir jamais oüi perſonne prêcher la parole de Dieu avec tant d'aſſûrance. Les meilleurs évêques admiroient ſes diſcours.

I Gregoire VII. pape.

Vita per Paul. Bern. ap. Boll. 25 Mai. tom. 17. p. 113. & ſæc. 6. Bened. par. 2. p. 407.

Etant revenu à Rome, le zele avec lequel il pouſſoit ſes parens à la perfection, lui attira leur haine; & pour y ceder il réſolut de repaſſer en Allemagne & en France. Mais ſaint Pierre lui apparut trois fois en ſonge avant qu'il fût ſorti d'Italie, & l'obligea à retourner. Le pape Leon IX. qui monta vers ce tems là ſur le ſaint ſiege, avoit une haute eſtime d'Hildebrand & ſuivoit en tout ſes conſeils. Il l'ordonna ſoudiacre & lui donna à gouverner le monaſtere de ſaint Paul, qui étoit tombé en décadence : juſques-là que les beſtiaux entroient dans l'égliſe une des patriarcales, & que le peu de moines qui y reſtoient ſe faiſoient ſervir par des femmes dans le refectoire. Hilde-

AN. 1073. brand fit revenir les biens de ce monaſtere pillez par les ſeigneurs de Campanie, & y rétablit une communauté nombreuſe, gardant l'obſervance reguliere. En ſuite il fut envoïé legat en France, où il préſida, comme j'ai dit en 1055. aux conciles de Lion & de Tours : puis Nicolas II. le fit archidiacre de l'égliſe Romaine. Enfin le jour de la ſepulture d'Alexandre II. qui étoit le lundi vingt-deuxieme d'Avril indiction onziéme l'an 1073. les cardinaux & le reſte du clergé de l'égliſe Romaine, étant aſſemblez à ſaint Pierre aux liens, avec les évêques : l'archidiacre Hildebrand fut élû pape du conſentement des abbez, des moines & du peuple, qui le témoigna par de frequentes acclamations : comme porte le décret d'élection rapporté dans ſa vie, & à la tête de ſes lettres. Il prit le nom de Gregoire VII. pour honorer la mémoire de Gregoire VI. qui l'avoit élevé dans ſa jeuneſſe. Il ne fut ſacré que le trentiéme de Juin, & tint le ſaint ſiege onze ans dix mois & vingt-ſix jours.

Sup. liv. LX. n. 18.

Baron an. 1073.

Paber. Conat.

II. Premieres lettres de Gregoire VII.

Dés le lendemain de ſon élection, il en donna part à Didier abbé du mont-Caſſin en ces termes : Le pape Alexandre eſt mort, & ſa mort eſt retombée ſur moi & m'a mis dans un trouble extrême. Car en cette occaſion le peuple Romain eſt demeuré ſi paiſible, contre ſa coutume, & s'eſt tellement remis à nôtre conduite, que c'étoit un effet manifeſte de la miſericorde de Dieu. Nous avons donc ordonné par déliberation qu'aprés un jeûne de trois jours, aprés des proceſſions, des prieres & des aumônes, nous déciderions ce qui nous paroîtroit le meilleur touchant l'élection du pape. Mais comme on enterroit le pape Alexandre dans l'égliſe du Sauveur, il s'eſt élevé tout d'un coup

epiſt. 1.

Digitized by Google

un grand tumulte du peuple ; & ils se sont jettez sur moi comme des insensez : en sorte que je puis dire avec le prophete : Je suis venu en haute mer & abîmé dans la tempête. Mais comme je suis au lit si fatigué que je ne puis dicter long-tems : je ne vous parlerai pas davantage de mes peines, seulement je vous conjure de me procurer les prieres de vos freres, afin qu'elles me conservent dans le peril qu'elles devoient me faire éviter. Ne manquez pas de venir au plûtôt nous trouver, puisque vous savez combien l'église Romaine a besoin de vous, & la confiance qu'elle a en vôtre prudence. Saluez de nôtre part l'imperatrice Agnés & le venerable Rainald évêque de Come, & les priez de montrer à present l'affection qu'ils nous portent. L'imperatrice Agnés passa six mois au mont-Cassin, où elle fit de magnifiques offrandes ; & l'évêque Rainald étoit dans son intime confiance.

AN. 1073.

Ps. 68.

Chr. Cass. lib. III. c. 32. Petr. Dam. Opusc. VI. c. 5.

Gregoire écrivit de même sur son élection à Guibert archevêque de Ravenne : ajoûtant, que sans lui laisser la liberté de parler ni de délibérer, on l'avoit enlevé violemment pour le mettre sur le saint siege. Il demande à Guibert la continuation de son affection pour l'église Romaine & pour lui en particulier. Car, dit-il, comme je vous aime d'une charité sincere, j'en exige de vous une pareille avec tous ses effets. Faites que nous aïons souvent des nouvelles l'un de l'autre pour nôtre consolation mutuelle. On verra dans la suite comme Guibert répondit mal à ces avances du pape : qui témoigne encore dans une autre lettre l'estime qu'il avoit pour lui.

epist. 10.

Le lendemain de l'élection, Gregoire envoïa des députez au roi Henri, qui étoit en Baviere : car il ce-

Acta. a. p. 148. Lamb. an 1073.

AN. 1073. lebra la Pâque à Ratisbone, & à Ausbourg la Pentecôte, qui fut le dixiéme de Mai. Par ces députez Gregoire donnoit avis à l'empereur de son élection ; & le prioit instamment de n'y pas consentir : lui déclarant, que s'il demeuroit pape, il étoit résolu de ne point laisser impunis les crimes manifestes, dont ce prince étoit chargé.

Lamb. n. 1083. Les évêques allemans & Lombards, qui savoient combien Hildebrand étoit zelé pour la discipline commencerent à craindre, qu'il ne recherchât leurs fautes avec trop de severité. C'est pourquoi par déliberation commune, ils conseillerent au roi de casser cette élection, qui avoit été faite sans son ordre : l'assurant, que s'il ne prevenoit de bonne heure l'entrepriſe d'Hildebrand, persone n'en souffriroit plus que lui. Le principal auteur de ce conseil étoit Gregoire évêque de Verceil chancelier du roi en Italie : comme il paroît par une lettre que Guillaume abbé de saint Arnould de Mets écrivit au pape, pour le feliciter sur son élection. Aussi-tôt le roi envoïa le comte Eberard, pour demander aux seigneurs romains, pourquoi, contre la coûtume, ils avoient fait un pape sans le consulter ? & pour obliger même le pape à renoncer à sa dignité, s'il ne rendoit pas bonne raison de sa conduite. Le comte étant arrivé à Rome fut tres bien reçu par le pape élû ; qui aïant oüi les ordres du roi répondit : Je n'ai jamais recherché cette dignité, Dieu m'en est témoin. Les Romains m'ont élû malgré moi & m'ont fait violence : mais ils n'ont jamais pû m'obliger à me laisser ordonner, jusques à ce que je fusse assuré par une députation expresse, que le roi & les Seigneurs du roïaume Teutonique con-

Analect. to 1. 247.

Digitized by Google

sentissent à mon élection. C'est ce qui ma fait differer mon ordination jusques à present, & je la differerai sans doute, jusques à ce que quelqu'un vienne de la part du roi, m'assurer de sa volonté. AN. 107

Le roi aïant reçu cette réponse en fut satisfait, & envoïa aussi-tôt à Rome Gregoire de Verceil, pour confirmer l'élection par l'autorité du roi, & assister au sacre du pape : ce qui fut executé sans delai. Gregoire fut ordonné prêtre dans l'octave de la Pentecôte, & sacré évêque à la fête de saint Pierre ; c'est-à-dire, le lendemain dimanche trentiéme de Juin : comme il paroît par les dates de ses lettres. On voit bien par ce delai de deux mois, que l'on attendit la réponse du roi pour le sacrer pape, quand même il n'y en auroit pas d'autre preuve.

Pendant cet intervalle, Gregoire ne laissa pas de donner plusieurs ordres importans. Ebles Comte de Rouci en Champagne, aïant dessein de passer en Espagne pour faire la guerre aux infideles, avoit traité avec le pape Alexandre, pour joüir de ses conquêtes au nom de saint Pierre, moïennant certaines conditions dont ils étoient convenus par écrit, & l'archidiacre Hildebrand étoit intervenu en ce traité. Car on supposoit à Rome, comme un fait certain, que le roïaume d'Espagne avoit anciennement appartenu en propre à saint Pierre ; c'est-à dire, à l'église Romaine, quoiqu'il ne s'en trouve pas le moindre vestige dans aucun auteur, avant les lettres de Gregoire VII. Il donna donc au comte de Rouci une lettre adressée à tous les seigneurs qui se voudroient joindre à lui pour ce voïage d'Espagne, où il les exhorte à conserver les droits de saint Pierre. Puis il ajoûte : Si quelques-

Lib. I. ep. 7: lib. IV ep. ult.

ep. 7.

AN. 1073. uns d'entre vous veullent entrer dans le même païs ſeparément avec leurs troupes particulieres : ils doivent ſe propoſer la cauſe de guerre la plus juſte, prenant dés à preſent une ferme reſolution de ne pas faire aprés leurs conquêtes, le même tort à ſaint Pierre, que lui font à preſent les Infideles. Car nous voulons que vous ſachiez, que ſi vous n'êtes réſolus de faire païer équitablement en ce roïaume les droits de ſaint Pierre, nous vous defendrons d'y entrer, plutôt que de ſouffrir que l'égliſe ſoit traitée par ſes enfans comme par ſes ennemis. Nous y avons envoïé le cardinal Hugues, qui vous expliquera plus amplement nos intentions.

C'étoit Hugues le blanc, que le pape envoïoit en France & delà en Eſpagne, avec le comte de Rouci : pour tenir la main à l'execution du traité, & corriger les erreurs des Chrétiens du païs. C'eſt ce qui paroît par la lettre à Giraud évêque d'Oſtie, & Raimbaud ſoudiacre de l'égliſe Romaine legats en France. Le pape les prie de reconcilier le cardinal Hugues avec Hugues abbé de Clugni, & de prier l'abbé de lui donner de ſes moines pour l'accompagner en ſa legation d'Eſpagne.

ep. 6.

Godefroi le boſſu duc de Lorraine, avoit écrit au pape pour ſe conjoüir de ſon élection. Le pape lui répond, que c'eſt pour lui la cauſe d'une douleur amere ; & qu'il y ſuccomberoit, s'il n'étoit aidé par les prieres des perſonnes ſpirituelles. Car, ajoûte-t'il, tous, & principalement les prélats, travaillent plutôt à troubler l'égliſe qu'à la défendre ; & ne ſongeant qu'à ſatisfaire leur avarice & leur ambition, ils s'oppoſent, comme des ennemis, à tout ce qui regarde la religion

ep. 9.

Digitized by Google

religion & la juſtice de Dieu, & enſuite : Quant au roi, c'eſt Henri roi d'Allemagne, vous pouvez compter que perſonne ne lui deſire plus que nous la gloire temporelle & l'éternelle. Car nous avons réſolu, ſitôt que nous en aurons la commodité, de lui envoïer des nonces, pour l'avertir paternellement de ce qui regarde l'utilité de l'égliſe & l'honneur de ſa courone. S'il nous écoute, nous aurons autant de joïe de ſon ſalut que du nôtre : s'il nous rend la haine pour l'amitié, ce qu'à Dieu ne plaiſe, nous ne voulons pas nous attirer cette menace : Maudit celui qui n'enſanglante pas ſon épée. Car il ne nous eſt pas libre de préferer à la loi de Dieu la faveur de qui que ce ſoit. Il parle de même au ſujet du roi Henri dans une lettre écrite quelques jours aprés à Beatrix comteſſe de Toſcane, belle mere du duc Godefroi : déclarant qu'il eſt réſolu de répandre ſon ſang, s'il eſt beſoin, pour la défenſe de la verité. AN. 1073. *Jerem* XLVIII. 10. *epiſt. 11.*

III. Schiſme à Milan.

L'égliſe de Milan étoit alors en trouble à l'occaſion de Godefroi de Caſtillon, qui du vivant de l'archevêque Gui, & par ſon credit, avoit acheté du roi cet archevêché, & avoit été ſacré par les évêques de Lombardie. La nouvelle en étant venuë à Rome, Godefroi y fut excommunié en plein concile ; & cette année même 1073. il fut obligé à s'enfuïr de Milan, & s'enfermer dans ſon château de Caſtillon : où il fut aſſiegé par un chevalier de Milan nommé Herlambaud Cotta, qui ſe déclara chef du parti catholique, contre les ſimoniaques. C'eſt ce qui paroît par les lettres du pape Gregoire. Il écrit à tous les fidelles de ſaint Pierre demeurant en Lombardie, c'eſt-à-dire à tous ceux en qui il avoit confiance, de ne favoriſer en *Ital. Sacra. to. 4. p. 156.* *epiſt. 15.*

AN. 1073. aucune maniere l'usurpateur Godefroi, mais de lui résister de tout leur pouvoir. Il écrit à Guillaume de Pavie, comme le plus distingué des évêques de la province, de s'opposer à Godefroi & aux évêques excommuniez à son sujet; & de secourir ceux qui combattent contre lui. Il écrit pour le même sujet à Beatrix comtesse de Toscane & à sa fille Mathilde: enfin à Herlembaud pour l'encourager dans la guerre qu'il faisoit à l'usurpateur.

epist. 11, 12.

epist. 11.

epist. 25, 26.

IV. Saint Anselme évêque de Luques.

Le pape Alexandre II. avoit gardé jusques à la fin de sa vie l'évêché de Luques en Toscane. Après sa mort on élut pour remplir ce siege un autre Anselme qu'Alexandre lui-même avoit jugé digne de l'épiscopat, & l'avoit envoïé au roi Henri pour recevoir l'investiture. Ce qui montre que le pape Alexandre ne condamnoit pas cet usage. Mais Anselme persuadé, que les puissances seculieres ne doivent point donner les dignitez ecclesiastiques: fit si bien qu'il revint, sans avoir reçu l'investiture. Après qu'il eût été élû évêque de Luques, le pape Gregoire en écrivit à la comtesse Beatrix, comme d'un homme qui avoit une grande science ecclesiastique & un grand discernement; & ensuite il écrivit à Anselme lui-même, de se bien garder de recevoir de la main du roi l'investiture de son évêché; jusques à ce que ce prince fût reconcilié avec le pape: à quoi travailloient l'imperatrice Agnés, la comtesse Beatrix avec Mathilde, & Rodolfe duc de Suabe.

Vita Anfel. fac. 6. B. n. par. 2. p. 471.

epist. 11.

ep. 21.

Chr. Hug. Flavin. an. 1074 *p.* 196.

Anselme se presenta pour être ordonné par le pape au mois de Decembre de cette année 1073. Mais il vint à Rome des envoïez du roi Henri, priant le pape de ne sacrer ni Anselme ni Hugues évêque de Die, qui

Digitized by Google

attendoit avec lui, puiſqu'ils n'avoient pas reçû l'inveſtiture. Le pape acquieſça à l'égard d'Anſelme, mais non pas à l'égard de Hugues. Anſelme fut donc ſacré, aprés avoir reçu l'inveſtiture par l'anneau & le bâton paſtoral. Mais il en eut depuis un ſi grand ſcrupule, que ſous prétexte d'un pelerinage, il alla ſe rendre moine à Clugni, & n'en ſortit que malgré lui, par ordre du pape Gregoire. Il remit entre ſes mains l'anneau & le bâton qu'il avoit reçu du roi, & le pape le retablit dans ſes fonctions épiſcopales, lui permettant toutefois de garder l'habit monaſtique.

AN. 1073.

Vita. n. 3. 43

V. Hugues évêque de Die.

L'élection de Hugues évêque de Die eut des circonſtances ſingulieres. Le pape Alexandre II. avoit envoïé Giraud évêque d'Oſtie, en qualité de ſon legat en France & en Bourgogne. Il tint un concile à Châlon ſur Saône, dont l'évêque étoit Roclen tres-ſavant, principalement dans les ſaintes lettres. Giraud retournant à Rome aprés ce concile logea à Die, dont il apprit que l'évêque Lancelin étoit un ſimoniaque. Il le cita pour comparoître devant lui : mais Lancelin ſe tenoit enfermé dans la maiſon épiſcopale & s'y deffendoit à main armée. Le legat aſſembla les chanoines & les premiers du peuple, pour examiner ce qu'il y avoit à faire. Hugues chambrier de Lion, allant à Rome en pelerinage, entra pour faire ſa priere dans l'égliſe où ils étoient aſſemblez. Comme ils cherchoient un ſujet digne d'être leur évêque : quelqu'un parla de Hugues : il s'éleva de grands cris en ſa faveur, on le prit tout botté & éperonné, comme il étoit, & on l'emmena au legat. Hugues ſe recrioit, diſant, qu'il ne pouvoit être élû du vivant de l'évêque legitime, & qu'il ne vouloit point faire un ſchiſ-

to. 10. conc. p. 308. & 1811. ex. Chr. Hug. Flav. p. 194.

AN. 1073. me ; mais le peuple insista si fortement, que le legat crut que la volonté de Dieu se déclaroit en faveur de Hugues ; & le contraignit par l'autorité du saint siege, à acquiescer. Ainsi il fut élu évêque de Die le dix-neuviéme d'Octobre 1073.

Lancelin l'aïant appris fut consterné ; & craignant que dans la joïe & le mouvement de cette élection, le peuple ne vînt l'attaquer en foule, il abandonna la maison épiscopale, & se retira pressé du trouble de sa conscience. Hugues fut donc introniſé, sans opposition & avec une joïe universelle. Mais il trouva son église dans un desordre extrême ; & les biens de l'évêché tellement dissipez, qu'il n'y avoit pas dequoi faire subsister sa maison un seul jour. Il publia un decret, portant défense à aucun laïque de garder une église, ou de prendre quelque partie des revenus ecclesiastiques. Tous lui obéïrent avec plaisir, & il retablit ainsi le temporel de son église, avant même que d'être sacré. Le legat Giraud étant de retour à Rome, rendit compte au pape Gregoire de l'élection de Hugues, qui arriva lui-même peu de tems aprés. Il n'avoit encore que la tonsure ; car il n'avoit point voulu se faire ordonner par des évêques simoniaques : mais le pape au mois de Decembre, lui donna tous les ordres, jusqu'à la prêtrise ; le reste fut ensuite differé, comme j'ai dit, à cause de l'opposition du roi Henri ; & la premiere semaine du Carême suivant 1074. il fut ordonné prêtre le samedi & le lendemain dimanche sacré évêque. Par où l'on voit que dés-lors on disoit deux messes, l'une le samedi des quatre-tems, l'autre le second dimanche de Carême. *1. epist. 69*

Le pape renvoïa Hugues, avec une lettre adressée à

Digitized by Google

Guillaume comte de Die, où il lui ordonna de réparer le tort qu'il avoit fait à cette église en l'absence de l'évêque. AN. 1073.

IV
Landri évêque de Mâcon.

Philipe roi de France étoit extremement décrié sur la simonie, & on avoit raporté au pape Gregoire, qu'il n'y avoit point de prince qui poussât plus loin l'abus de vendre les églises. Toutefois un chevalier nommé Alberic, chambellan du roi, étant venu à Rome cette année 1073. avoit promis au pape de la part de son maître qu'il se corrigeroit, & qu'il disposeroit à l'avenir des églises, suivant le conseil du pape. L'église de Mâcon aïant vaqué long-temps, aprés la mort de Drogon, arrivée l'année precedente, Landri archidiacre d'Autun fut élû d'un consentement unanime du clergé & du peuple. Le roi même y avoit consenti, mais il ne vouloit pas lui accorder gratuitement l'investiture. Le pape écrivit pour ce sujet à Roclen évêque de Châlon, dont il connoissoit la prudence & la familiarité qu'il avoit avec le roi. Il le chargea donc de faire tous ses efforts pour persuader au roi de laisser pourvoir selon les canons à l'église de Mâcon & aux autres. En cette lettre ces paroles sont remarquables : ou le roi renoncera à la simonie, ou les François frappez d'un anathême general refuseront de lui obéïr, s'ils n'aiment mieux renoncer au Christianisme. Nous n'avons point encore vû, que je sache, de telles menaces contre un souverain. Le pape écrivit en même-tems à Humbert archevêque de Lion, de sacrer Landri pour l'évêché de Mâcon : quand même le roi persisteroit à s'y opposer, & que Landri lui-même le refuseroit : autrement que s'il vient à Rome, le pape l'ordonnera. Ces deux

Greg. epist. 35. 36.

Gall. Chr. to. 3. p. 680.

epist. 35.

epist. 36.

AN. 1073. lettres ſont du quatriéme de Decembre 1073. Enfin Landri fut ſacré évêque de Mâcon par le pape.

epiſt. 7. 6.

VII.

S. Eſtienne de Tiers.

Dés cette premiere année de ſon pontificat, le pape Gregoire accorda la permiſſion de fonder un monaſtere à Eſtienne auteur d'une celebre congregation, connuë depuis ſous le nom d'ordre de Grammont. Eſtienne fils du vicomte de Tiers en Auvergne naquit l'an 1046. Il n'avoit que douze ans, quand ſon pere allant en pelerinage en Italie, le mena avec lui. A Benevent l'enfant tomba malade, & ſon pere le recommanda à l'archevêque nommé Milon & natif d'Auvergne, où ils s'étoient connus dés la jeuneſſe. Le vicomte de Tiers revint chez lui, & le jeune Eſtienne étant gueri, demeura auprés de l'archevêque de Benevent, qui le fit étudier, & le tenoit à ſes pieds, lorſqu'il jugeoit les affaires de ſon dioceſe. Au bout de douze ans, l'archevêque mourut; & il eſt compté entre les ſaints le vingt-troiſiéme Février. Eſtienne alors âgé de vingt-quatre ans, alla à Rome, & demeura quatre ans avec un cardinal: où il entendoit parler de la conduite de divers religieux & du gouvernement de toute l'égliſe.

Vita ap. Boll. 8. Febr. to. 4. p. 205.

Il y avoit en Calabre une communauté de moines Benedictins d'une obſervance tres-réguliere, dont Eſtienne avoit ſouvent oüi parler avec grande eſtime à l'archevêque Milon; & qu'il avoit frequenté lui-même. Il réſolut de les imiter; & pour cet effet demanda au pape un privilege. C'étoit Gregoire VII. qui le connoiſſoit dés le tems qu'il étoit archidiacre de l'égliſe Romaine; & qui differa quelque tems de lui accorder ce qu'il deſiroit, ſe défiant de la délicateſſe de ſon temperament. Enfin preſſé par ſes continuelles

ap Mabill. vet. an. 2. ſec. 6. n. 84.

Digitized by Google

inſtances, il lui promit d'établir un ordre monaſtique ſuivant la regle de ſaint Benoiſt, qu'il avoit déja long-tems pratiquée avec les moines de Calabre : défendant à toute perſonne laïque ou eccleſiaſtique, de le troubler lui & ſes compagnons dans le lieu qu'il choiſiroit pour faire penitence, comme étant immediatement ſoumis au ſaint ſiege. La bulle fut donnée à Rome en preſence de l'imperatrice Agnés & de ſix cardinaux le premier jour de Mai la premiere année du pontificat de Gregoire, c'eſt-à-dire l'an 1073. AN. 1073.

Avec ce privilege Eſtiene revint chez lui à Tiers en Auvergne : mais il y demeura peu, & quittant ſes parens, qui étoient ravis de ſon retour, il ſe retira ſeul & ſecretement ſur la montagne de Muret en Limouſin : où aïant fait une cabane de branches au milieu du bois, il fit vœu de virginité, ſe conſacra à Dieu étant âgé de trente ans en 1076. & vécut cinquante ans dans ce deſert appliqué au jeûne & à la priere. Pendant ce tems il lui vint pluſieurs diſciples ; & telle fut l'origine de l'ordre de Grammont.

VIII. Le P. travaille à pacifier l'Allemagne.

Le pape Gregoire temoignoit toûjours une grande affection pour Henri roi d'Allemagne ; & un grand deſir de le voir revenu de ſes deſordres & bien uni avec l'égliſe Romaine. On le voit par ſes Lettres à Rodolfe duc de Suabe, à Rainald évêque de Come, directeur de l'imperatrice Agnés, & à Brunon évêque de Verone. Enfin aïant apris que toute la Saxe étoit révoltée contre le roi ; il écrivit à Vocelin ou Vezel archevêque de Magdebourg, à Bourchard ou Bucco évêque d'Halberſtat, au Marquis Dedi & aux autres ſeigneurs de Saxe : pour les exhorter à une ſuſpenſion d'armes, comme il y avoit exhorté le roi, juſques à

epi. 19. 20.

epiſt. 24.

epiſt. 39.

v. Lamb. an. 1073.

Digitized by Google

AN. 1074. ce qu'il envoïât des nonces en Allemagne, pour prendre connoissance des causes de cette division & y rétablir la paix. Le pape promêt dans cette lettre, de faire justice à ceux qui se trouveront lezez, sans crainte ni égard pour personne.

Mais avant que d'envoïer en Allemagne, il résolut de tenir un concile à Rome la premiere semaine de carême ; & il y invita les évêques & les abbez de Lombardie par deux lettres, l'une à Sicard archevêque d'Aquilée, l'autre aux suffragans de l'église de Milan : car il ne pouvoit écrire à l'archevêque Godefroi qui étoit excommunié. Il marque dans cette seconde lettre, que depuis long-tems il étoit établi dans l'église Romaine, d'y tenir un concile tous les ans.

epist. 41.

epist. 43.

IX. Concile de Rome.

Le concile se tint en effet la premiere semaine de carême, comme il paroît par trois lettres du quatorze de Mars 1074. Il y fut ordonné, que ceux qui seroient entrez dans les ordres sacrez par simonie, seroient à l'avenir privez de toute fonction : que ceux qui avoient donné de l'argent pour obtenir des églises, les perdroient : que ceux qui vivoient dans le concubinage ne pourroient celebrer la messe ou servir à l'autel pour les fonctions inferieures, autrement, que le peuple n'assisteroit point à leurs offices. C'est ainsi que le pape lui-même marque le précis de ce qui fut reglé en ce concile dans une lettre à Otton évêque de Constance.

ep. 51. 525.

to. X. conc. p. 321.

En ce même concile le pape Gregoire excommunia Robert Guischard duc de Poüille, de Calabre & de Sicile, avec tous ses adherans, parce que ce prince étoit entré dans la campanie, & avoit pris quelques terres de l'église : ce qui avoit obligé le pape d'y aller

p. 68

l'été

l'eſté precedent & faire du ſejour à Capouë, pour diviſer les princes Normans & s'oppoſer à leur progrés. AN. 1074.

Lib. 1. ep. 25. 26. ep. 52. 53. 54 55. 56. 74.

On regla auſſi en ce concile pluſieurs affaires particulieres de France. On y lut entre autres des lettres de Guillaume évêque de Beauvais, par leſquelles il prioit le pape d'abſoudre ſon clergé & ſon peuple de l'excommunication qu'ils avoient encouruë, pour les mauvais traitemens qu'ils lui avoient faits : ce qui lui fut accordé. Il s'y trouva des évêques d'Eſpagne, qui ſuivant l'ordonnance du concile, promirent par écrit de recevoir l'office Romain au lieu de celui de Tolede, c'eſt-à-dire du Moſarabique. On confirma auſſi l'excommunication prononcée l'année precedente par les legats Giraud évêque d'Oſtie & Raimbaud contre Munion[1] ſimoniaque, qui avoit uſurpé le ſiege d'Hueſca ſur Simeon évêque legitime : comme il paroît par la lettre du pape à Alfonſe roi de Caſtille, & à Sanche roi d'Arragon, en datte du dixiéme de Mars 1074. On reçut en ce concile des lettres de Geiſa duc de Hongrie, à qui le pape promit ſon amitié & ſa protection, lui indiquant le marquis Azon comme celui qu'il cheriſſoit le plus entre les princes d'Italie, afin que Geiſa s'adreſſât à lui, quand il auroit quelque affaire à pourſuivre devant le ſaint ſiege.

1. *ep. 64.*

ep. 58.

X. Evêché d'Olmuts rétabli.

On trouve auſſi quelques lettres du pape écrites en ce même tems touchant l'évêché d'Olmuts en Moravie ; & cette affaire merite d'être expliquée. Severe évêque de Prague, à la priere de Vratiſlas depuis duc de Boheme, conſentit à la diſtraction de l'évêché d'Olmuts, qui depuis quatre-vingt dix ans étoit uni à celui de Prague, & on y mit un évêque particulier nommé Jean. Vratiſlas devint duc de Bo-

ep. 59. 60. 61. Dubrav. Lib. 30. p. 59. Long. an. Polon.

AN. 1074. heme, & l'évêque Severe mourut. Le duc avoit trois freres Conrad, Otton & Jaromir. Conrad & Otton aïant appris la mort de l'évêque firent venir en diligence Jaromir, qui étoit en Pologne & pur laïque. Si-tôt qu'il fut arrivé, ils lui firent raſer la barbe & faire la tonſure; & l'aïant revêtu d'un habit clerical, le preſenterent au duc leur frere, le priant de lui donner l'évêché de Prague. Le duc Vratiſlas, qui connoiſſoit l'incapacité de ſon frere Jaromir & ſon éloignement de la vie eccleſiaſtique, ne pouvoit conſentir à le voir évêque; ſur tout à la place d'un prelat comme Severe, qui avoit été tres-inſtruit & tres-zelé pour la diſcipline de l'égliſe. Ainſi il nomma pour évêque de Prague Lanes noble Saxon, qui avoit été ſon chapelain, & qu'il avoit fait prévôt de Litomeric en Boheme pour ſa doctrine & ſes bonnes mœurs. Mais les ſeigneurs de Boheme excitez par les deux freres Conrad & Otton, s'y oppoſerent, principalement en haine des Allemans; & le duc fut contraint de conſentir à l'élection de Jaromir. Il falloit auſſi qu'elle fut confirmée par Henri roi d'Allemagne; & pour
p. 62. cet effet Jaromir vint le trouver à Maïence, où il fut ordonné par l'archevêque ſon métropolitain, qui lui changea ſon nom, lui donnant celui de Gerard. Car les noms Sclavons paroiſſoient barbares aux Allemans.

Jaromir ſe voïant en poſſeſſion de l'évêché de Prague, ne put ſouffrir qu'on en eut diminué le revenu par la deſunion de celui d'Omults; & prétendit que Severe n'avoit pas eu le pouvoir de faire ce préjudice à ſes ſucceſſeurs. Le duc Vratiſlas, qui avoit procuré cette deſunion, la vouloit ſoutenir, & prenoit le

Digitized by Google

parti de Jean évêque d'Olmuts. Jaromir en vint à la violence, & fit maltraiter de coups l'évêque Jean, qui appuïé du duc, envoïa à Rome un prêtre porter ſes plaintes au pape Alexandre II. mais Jaromir fit prendre en chemin ce député : on lui ôta ſes lettres & ſon argent, & on le chargea de coups. Le duc Vratiſlas envoïa d'autres deputez mieux accompagnez, qui étant arrivez à Rome, le pape Alexandre informé de ce qui s'étoit paſſé, envoïa à Prague le cardinal Rodolfe, pour prendre connoiſſance de l'affaire. AN. 1074.

Le cardinal cita l'évêque Jaromir, qui n'aïant point comparu aprés trois citations, il l'interdit de ſes fonctions. Les prêtres qui étoient du parti de Jaromir, firent fermer les égliſes & ceſſer les meſſes, déclarant qu'ils ne leveroient point cet interdit que la cenſure portée contre lui ne fut levée. Le cardinal irrité les excommunia tous; & fit enfin promettre à Jaromir de venir à Rome ſe preſenter au pape. Mais il y fut condamné & confiné dans un monaſtere. Toutefois il fut depuis retabli à la priere de la comteſſe Matilde, dont il étoit parent, à la charge que l'évêché d'Olmuts demeureroit ſeparé. C'eſt ceque diſent les hiſtoriens de Boheme & de Pologne : mais voici ce qui paroît par les lettres de Gregoire VII.

Dés le commencement de ſon pontificat, il envoïa deux legats en Boheme Bernard & Gregoire, qui furent tres-bien reçûs par le duc Vratiſlas; mais l'évêque Jaromir ne voulut point ſe ſoumettre à eux, & ils prononcerent une ſuſpenſe contre lui. Le pape menace de la confirmer dans ſa lettre au duc, dattée du huitiéme de Juillet 1073. & par une autre du mois *epiſt. 17. epiſt. 38.*

AN. 1074. de Decembre ſuivant, il promet de juger l'affaire, que ſes legats n'avoient pû terminer ſur les lieux, confirmant par proviſion ce qu'ils avoient ordonné. Dans la même lettre il dit que le pape Alexandre avoit envoïé au duc Vratiſlas la mitre qu'il lui avoit demandée : ce qu'on n'avoit pas accoûtumé d'accorder à un laïque.

ep. 44. 45. Toutefois à la fin de Janvier 1074. le pape ſe relâcha & rendit à Jaromir tout ce que ſes legats lui avoient interdit, hormis les fonctions épiſcopales : c'eſt-à-dire, la joüiſſance des dîmes & des autres revenus de l'évêché de Prague, afin qu'il n'eût plus de pretexte pour differer ſon voïage de Rome. Le pape lui ordonna de s'y rendre au dimanche des Rameaux, lui deffendant de toucher aux biens de l'évêché d'Olmuts, & ordonnant à l'évêque Jean de ſe trouver à Rome en même tems. Cependant Sigefroi archevêque de Maïence prétendit, comme métropolitain, prendre connoiſſance du differend entre les deux évêques de Prague & d'Olmuts. Mais le pape le lui défendit, attendu qu'il ne s'étoit point mis en peine d'abord de faire juſtice au dernier, qui avoit été ſi maltraité ; & que la cauſe étoit dévoluë au ſaint ſiege par pluſieurs plaintes de cet évêque. Le pape lui deffend même de penſer que lui ou aucun autre en puiſſe connoître, ni de s'élever contre l'égliſe Romaine, ſans la grace de laquelle, ajoûte-t'il, vous ne pourriez pas même garder vôtre place.

epiſt. 60.

epiſt. 78. Jaromir évêque de Prague vint enfin à Rome, & ſe purgea en partie des reproches faits contre lui, car il nia qu'il eut frappé lui-même l'évêque d'Olmuts, & qu'il eût fait raſer la barbe & les cheveux à ſes ſervi-

Digitized by Google

teurs : ainſi le pape le retablit dans ſes fonctions & dans tous ſes droits, remettant le jugement définitif de l'affaire au prochain concile, à cauſe de l'abſence de l'évêque d'Olmuts, à qui cependant il donna la proviſion des terres conteſtées entre eux. C'eſt ce qui paroît par une lettre du ſeiziéme d'Avril 1074. Mais par trois autres du vingt-deuxiéme de Septembre ſuivant, le pape ſe plaint que l'évêque de Prague lui avoit manqué de parole ſur ce ſujet, & qu'il ne gardoit pas la paix avec le duc ſon frere. Il remercie ce prince de cent marcs d'argent qu'il avoit envoïez à Rome à titre de cens pour ſaint Pierre. AN. 1074. *Lib. II. ep. 6. 7. 8.* *ep. 7.*

XI. Legation en Allemagne.

En Allemagne le roi Henri celebra à Bamberg la fête de Pâque, qui cette année 1074. étoit le vingtiéme d'Avril. Enſuite il alla à Nuremberg au-devant des legats du pape, qui venoient avec l'imperatrice Agnés ſa mere. C'étoit les évêques d'Oſtie, de Paleſtrine, de Coire & de Come, envoïez pour appaiſer les troubles du roïaume, & reconcilier le roi à l'égliſe. Car il avoit été accuſé à Rome & excommunié, pour avoir vendu les dignitez eccleſiaſtiques : c'eſt pourquoi les legats ne voulurent point lui parler, quoiqu'on les en eût priez pluſieurs fois, juſques à ce qu'il ſe fût ſoumis à la penitence, ſuivant les loix de l'égliſe, & qu'il eût reçû d'eux l'abſolution. *Lambert. an. 1074. p. 210. Acta Greg. VII. ap. boll. to. 17. p. 148.*

Les legats demanderent de la part du pape, la liberté de tenir un concile en Allemagne : mais tous les évêques s'y oppoſerent fortement, prétendant que c'étoit une choſe ſans exemple & contraire à leurs droits ; & ils déclarerent qu'ils n'accorderoient jamais la prerogative de ſe laiſſer preſider en concile qu'au pape en perſonne. En effet le droit commun étoit que

AN. 1074. dans les conciles provinciaux les évêques ne fussent presidez que par leurs métropolitains; & la presence des legats du pape en ces conciles étoit une nouveauté, qui commençoit à s'introduire. Mais ce qui animoit en cette occasion les prelats Allemans, c'est que plusieurs se sentoient coupables de simonie; & ils savoient que l'intention du pape étoit de faire le procés à tous les évêques & les abbez qui avoient acheté leurs dignitez. Il avoit déja suspendu de toute fonction l'évêque de Bamberg & quelques autres: jusques à ce qu'ils vinssent devant lui se purger de l'accusation de simonie. Le roi souhaittoit passionnément la tenuë d'un concile, en haine de l'évêque de Vormes & de quelques autres, qui l'avoient offensé dans la guerre de Saxe: car il se tenoit assuré de les faire dépoſer comme simoniaques. Mais comme on desespera de venir à bout de cette affaire par les legats, elle fut renvoïée à la connoissance du pape.

Acta. Greg ap. Bar. & bell. Entre les évêques Allemans celui qui s'opposa le plus au concile fut Liemar archevêque de Brême: soutenant que l'archevêque de Maïence & lui étoient legats du saint siege, suivant les privileges accordez à leurs predecesseurs par les papes. A quoi les legats repondirent, que ces privileges ne s'étendoient point au-delà de la vie du pape qui les avoit donnez. Et comme l'archevêque de Brême persistoit dans son opposition: les legats le suspendirent des fonctions épiscopales & le citerent pour comparoître à Rome, au concile qui se devoit tenir à la saint André. Enfin les legats voïant qu'ils ne pouvoient tenir de concile en Allemagne, se retirerent avec les bonnes graces du roi, qui les chargea de presens & d'une réponse favorable pour le pape.

Greg. II. epist. 28.

Digitized by Google

C'étoit apparemment la lettre que nous avons, & où il témoigne une entiere soumission & un sensible repentir de ses fautes. Il avouë qu'il n'a pas emploïé sa puissance, comme il devoit, contre les coupables, qu'il a usurpé les biens ecclesiastiques & vendu les églises, c'est-à-dire, les prélatures à des personnes indignes. Pour réparer ces désordres, il demande au pape son conseil & son secours : particulierement pour appaiser le trouble de l'église de Milan, dont il se reconnoît la cause. Mais ce que l'on connoît d'ailleurs du roi Henri fait juger qu'il ne pesoit pas assez les consequences de ce qu'on lui faisoit dire en cette lettre. AN. 1074. *Lib. 1. ep. Greg. ep. 20.*

XII. Rebellion des clercs concubinaires. *Lambert. p. 211. to. 10. conc. p. 313.*

Le pape aïant fait publier par toute l'Italie les decrets du concile qu'il avoit tenu à Rome pendant le Carême contre la simonie & l'incontinence des clercs: écrivit plusieurs lettres aux évêques d'Allemagne, pour recevoir aussi ces decrets dans leurs églises : leur enjoignant de séparer absolument toutes les femmes de la compagnie des prêtres, sous peine d'anathême perpetuel. Aussi-tôt tout le clergé murmura violemment contre ce decret : disant, que c'étoit une heresie manifeste & une doctrine insensée, de vouloir contraindre les hommes à vivre comme des anges : quoique Nôtre-Seigneur parlant de la continence ait dit: Tous ne comprennent pas cette parole, & : Qui la peut comprendre la comprenne. Et saint Paul : Qui ne peut se contenir qu'il se marie, par ce qu'il vaux mieux se marier que brûler. Que le pape voulant arrêter le cours ordinaire de la nature, lâchoit la bride à la debauche & à l'impureté. Que s'il continuoit à presser l'execution de ce decret, ils aimoient mieux quitter *Matth. XIX.* *1. Cor. VII. 9.*

Digitized by Google

AN. 1074. le ſacerdoce que le mariage ; & qu'alors il verroit où il pourroit trouver des anges pour gouverner les égliſes, à la place des hommes qu'il dédaignoit.

Mais le pape ne ſe relâchoit point & ne ceſſoit d'envoïer des legations, pour accuſer les évêques de foibleſſe & de négligence ; & les menacer de cenſure s'ils n'executoient promptement ſes ordres. Sigefroi archevêque de Maïence, ſavoit que ce n'étoit pas une petite entrepriſe, de déraciner une coûtume ſi inveterée & de ramener le monde ſi corrompu à la pureté de la primitive égliſe. C'eſt pourquoi il agiſſoit plus moderement avec le clergé, & leur donna d'abord ſix mois pour déliberer : les exhortant à faire volontairement ce dont ils ne pouvoient ſe diſpenſer ; & ne les pas réduire le pape & lui à la neceſſité de décerner contre eux des choſes fâcheuſes.

Enfin il aſſembla un concile à Erford au mois d'Octobre de cette année 1074. où il les preſſa plus fortement de ne plus uſer de remiſe ; & de renoncer ſur le champ au mariage, ou au ſervice de l'autel. Ils lui alleguoient pluſieurs raiſons, pour éluder ſes inſtances & aneantir ce decret, s'il étoit poſſible : mais il leur oppoſoit l'autorité du ſaint ſiége, qui le contraignoit à exiger d'eux malgré lui ce qu'il leur demandoit. Voïant donc qu'ils ne gagnoient rien, ni par leurs raiſons ni par leurs prieres : ils ſortirent comme pour déliberer, & reſolurent de ne plus rentrer dans le concile, mais de ſe retirer ſans congé chacun chez eux. Quelques-uns même crierent en tumulte, qu'il valoit mieux rentrer dans le concile, & avant que l'archevêque prononçât contre eux cette déteſtable ſentence, l'arracher de ſa chaire & le mettre à mort ; comme

comme il meritoit : pour donner à la posterité un exemple fameux, & empêcher qu'aucun de ces successeurs ne s'avisât d'intenter contre le clergé une pareille accusation. L'archevêque étant averti de ce complot, les envoïa prier de s'appaiser & de rentrer dans le concile, promettant d'envoïer à Rome si-tôt qu'il en auroit la commodité, & de faire son possible pour flechir le pape. AN. 1074.

Le lendemain l'archevêque de Maïence fit entrer en son auditoire les laïques aussi-bien que les clercs; & recommença ses vieilles plaintes touchant les decimes de Turinge, nonobstant le traité fait à Gersting peu de tems auparavant. Les Turingiens qui croïoient ne plus entendre parler de cette prétention, en furent extrêmement indignez ; & voïant que l'archevêque n'écoutoit point leurs remontrances paisibles, ils sortirent en furie, crierent aux armes, & aïant amassé en un moment une grande multitude : ils entrerent dans le concile & auroient assommé l'archevêque dans son siege, si ses vassaux ne les eussent retenus par leurs raisons & leurs caresses, car ils n'étoient pas les plus forts. Les évêques & tous les clercs saisis de fraïeur, se cachoient par tous les coins de l'église : Ainsi se sépara le concile. L'archevêque se retira d'Erford à Helengstat où il passa le reste de l'année, & tous les jours de fête à la messe il faisoit publier un ban pour appeller à penitence ceux qui avoient troublé le concile.

Altman évêque de Passau aïant aussi reçû le decret du pape Gregoire, pour la continence des clercs assembla son clergé & fit lire les lettres, qui lui étoient adressées ; les apuïant des meilleures raisons qu'il lui fut possible. Mais le clergé se défendoit par l'an- *Vita ap. Tegnag p. 46.*

AN. 1074. cienne coûtume, & par l'autorité des évêques precedens, dont aucun n'avoit uſé envers eux d'une telle ſeverité. Altman répondit, que lui-même ne les inquieteroit pas, s'il n'étoit preſſé par l'ordre du pape: mais qu'il craignoit de ſe rendre coupable, en conſentant à ce deſordre. Voïant donc qu'il ne gagnoit rien, il congedia l'aſſemblée. Enſuite aïant pris conſeil de perſonnes ſages, & leur aïant recommandé le ſecret, il attendit le jour de ſaint Eſtienne patron de ſon égliſe, où pluſieurs ſeigneurs s'y trouverent à cauſe de la fête. Alors il monta au jubé & publia hardiment le decret du pape, en preſence du clergé & du peuple: menaçant d'uſer d'autorité contre ceux qui n'obéïroient pas. Auſſi-tôt s'éleverent de tous côtez des cris furieux; & peut-être le prélat auroit-il été mis en pieces ſur le champ, ſi les ſeigneurs qui étoient preſens n'euſſent arrêté l'emportement de la multitude.

XIII. Lettres du pape pour Allemagne. *Lib. II. ep. 29.*

Le pape aïant appris le peu de ſuccés de ſa légation en Allemagne, écrivit à l'archevêque de Maïence en ces termes: Nous croïons que vous vous ſouvenez combien vous nous avez aimé ſincerement avant que nous fuſſions chargez de cette adminiſtration; & avec quelle confiance vous preniez nôtre conſeil ſur vos affaires les plus ſecrettes; Nous avions encore plus d'eſperance en vôtre pieté, depuis que vous avez voulu vous retirer à Clugni. Mais nous avons apris que vous n'avez pas rempli nos eſperances, & nous manquerions à l'amitié, ſi nous négligions de vous en avertir. C'eſt pourquoi nous vous admoneſtons, de venir, ſi vous pouvez, au concile que nous celebrerons, Dieu aidant, la premiere ſemaine de Carême, &

Sup. liv. LXI. n. 56.

Digitized by Google

d'y venir avec vos ſuffragans, ſavoir Otton de Conſtance, Garnier de Straſbourg, Henri de Spire, Herman de Bamberg, Imbric d'Auſbourg, Adalbert de Virſbourg. Que ſi vous ne pouvez venir, vous nous envoïerez des députez ſuffiſans. Au reſte ne cedez ni aux prieres, ni à la faveur, pour ne pas vous informer tres-exactement de l'entrée des évêques dans l'épiſcopat & de leur conduite, & nous en inſtruire par vos députez. Et ne vous étonnez pas que nous en puniſſions un plus grand nombre de vôtre province que des autres : elle eſt plus grande, & il y a quelques évêques dont la réputation n'eſt pas loüable. AN. 1074.

Il écrivit plus fortement à Liemar archevêque de Brême. Il l'accuſa d'ingratitude & d'avoir trompé la confiance qu'il avoit en lui, comme devant être un ferme défenſeur de l'égliſe Romaine. Au contraire, dit-il, vous vous êtes oppoſé à nos legats Albert de Preneſte & Giraud d'Oſtie, vous avez empêché que l'on ne tint un concile ; & n'êtes point venu à Rome au jour où ils vous avoient cité, c'eſt-à-dire à la ſaint André. Nous vous ordonnons donc de venir au prochain concile, & cependant nous vous ſuſpendons de toute fonction épiſcopale. Ces deux lettres ſont du quatriéme de Decembre 1074. *ep. 28.*

Le pape écrivit du même ſtile à Otton évêque de Conſtance. Aprés avoir fait, dit-il, un decret contre la ſimonie & contre l'incontinence des clercs, nous l'avons envoïé à l'archevêque de Maïence, qui a un grand nombre de ſuffragans & fort diſperſez ; afin qu'il le propoſât pour être inviolablement obſervé. Par la même raiſon de la grande étenduë de vôtre dioceſe, nous vous avons adreſſé ce decret par des let- *Vita. Gre c. 4. & Chr. Virdun p. 210.*

AN. 1074. tres particulieres. Le pape prouve enſuite, que les clercs ſont obligez à la continence, inſiſtant principalement ſur l'autorité de ſaint Leon & de ſaint Gregoire, qui défendent le mariage même aux ſoudiacres. Puis il ajoûte: Nous avons apris, que contre ce decret vous avez permis aux clercs qui ſont dans les ordres ſacrez, de garder leurs concubines, ou d'en prendre s'ils n'en ont pas encore. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons de vous preſenter au concile, que nous tiendrons la premiere ſemaine de Carême. Il écrivit en même tems au clergé & au peuple de Conſtance, pour leur défendre de plus rendre aucune obéïſſance à leur évêque, s'il perſiſtoit dans ſon opiniâtreté & ſa deſobéïſſance au ſaint ſiege.

Leo ep. 2. al. 92. ad Ruſtic. ep. 12. al. 84. Anaſt. Sup. liv. XXVI. n. 53.

Greg. liv. 1 ep. 42 III. ep. 42. Sup. l. XXXVI n. 38.

Il écrivit de même en general à tous les clercs & les laïques d'Allemagne, de ne plus reconnoître les évêques, qui promettoient à leur clergé d'avoir des concubines; & en particulier à Rodolfe duc de Suabe, & à Berthold duc de Carinthie. Etant perſuadé du zele de ces deux ſeigneurs pour l'égliſe, il leur repreſente, que les évêques ne cherchent que la gloire & les plaiſirs du ſiecle, & entraînent le peuple dans le peché, par leur mauvais exemple. Et ils ne pechent pas, ajoûte-t-il, par ignorance, mais par obſtination. Ils ſavent que ceux qui ſont entrez dans les ordres par ſimonie, n'en doivent exercer aucune fonction; & que ceux qui vivent dans l'incontinence ne doivent ni celebrer la meſſe, ni ſervir à l'autel. Et bien que depuis le tems du pape Leon, c'eſt Leon IX. l'égliſe Romaine les ait ſouvent avertis dans les conciles par ſes legats & par ſes lettres, d'obſerver ces anciennes regles: ils demeurent encore deſobéïſſans, excepté un

Lib. II. ep. 45.

Digitized by Google

tres-petit nombre : ſans ſe mettre en peine d'arrêter ni de punir cette déteſtable coûtume. AN. 1074.

Puis donc qu'ils mépriſent les ordres du ſaint ſiege, nous ſommes obligez d'emploïer contre eux toutes ſortes d'autres moïens. Car il nous paroît beaucoup meilleur de ramener la juſtice de Dieu, même par de nouvelles voïes, que de laiſſer perir les ames avec les loix. C'eſt pourquoi nous nous adreſſons maintenant à vous & à tous ceux en qui nous avons confiance, comme nous étant fidelles & dévoüez: vous priant & vous admoneſtant par l'autorité apoſtolique, que quoique puiſſent dire les évêques, vous ne receviez point l'office de ceux que vous ſaurez avoir été promus par ſimonie ou vivre dans l'incontinence; & que vous les empêchiez, autant qu'il vous ſera poſſible, de ſervir aux ſaints myſteres, tant à la cour que dans les dietes du roïaume & dans les autres lieux : uſant pour cet effet de perſuaſion & même de force, s'il eſt beſoin. Que ſi quelques-uns en murmurent comme ſi vous excediez vôtre pouvoir : répondez leur que c'eſt par nôtre ordre & les renvoïez en diſputer avec nous. Cette lettre eſt de l'onziéme de Janvier 1075. & ce qu'elle a de plus remarquable, c'eſt que le pape reconnoît la nouveauté de ce moïen, de faire obſerver les canons, par la force du bras ſeculier : mais il le croïoit neceſſaire en ces tems malheureux.

Dés le ſeptiéme de Decembre 1074. il avoit écrit deux lettres au roi Henri. Dans la premiere il le loüe du bon acueil qu'il a fait à ſes legats, & de la ferme reſolution qu'il a témoignée d'extirper de ſon roïaume la ſimonie & l'incontinence des clercs. Nous avons ſenti une grande joïe, ajoûte-t-il, de ce que la com- p. 90.

AN. 1074. teſſe Beatrix & ſa fille Mathilde nous ont écrit de vôtre ſincere amitié; & c'eſt par leur conſeil & par la perſuaſion de l'imperatrice vôtre mere que nous vous écrivons cette lettre. C'eſt pourquoi nous faiſons memoire de vous à la meſſe ſur les corps des apôtres, priant Dieu de vous affermir dans ces bonnes reſolutions. Il l'exhorte enſuite à prendre conſeil des perſonnes deſintereſſées & qui ne cherchent que ſon ſalut. Enfin il le prie de faire venir au concile de Rome les évêques de la province de Maïence, qu'il y avoit appellez.

XIV. Projet de la croiſade.

L'autre lettre du même jour ſeptiéme de Decembre, eſt ſur un ſujet different, & ſemble écrite pour être renduë publique. Le pape y témoigne une grande affection pour l'empereur: & le prie de ne point écouter ceux qui veulent ſemer de la diviſion entre eux. Puis il ajoûte: Je vous donne avis, que les Chrétiens d'outre-mer, perſecutez par les païens & preſſez de la miſere qui les accable: ont envoïé me prier humblement de les ſecourir de la maniere que je pourrois, & d'empêcher que de nôtre tems la religion Chrétienne ne periſſe chez eux entierement. J'en ſuis penetré de douleur; juſques à deſirer la mort, & expoſer ma vie pour eux plûtôt que de commander à toute la terre, en négligeant de les ſecourir. C'eſt pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous les Chrétiens, & à leur perſuader de donner leur vie pour leurs freres, en défendant la loi de Jeſus-Chriſt, & montrer par cette preuve éclatante la nobleſſe des enfans de Dieu.

epiſt. 31.

Les Italiens & les Ultramontains inſpirez de Dieu je n'en doute point, ont reçû de bon cœur cette exhor-

Digitized by Google

tation ; & il y en a déja plus de cinquante mille, qui AN. 1074.
ſe preparent à cette expedition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef : reſolus de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, & d'aller juſques au ſepulcre de Nôtre Seigneur. Ce qui m'excite encore puiſſamment à cette entrepriſe, c'eſt que l'égliſe de C. P. diviſée d'avec nous au ſujet du ſaint Eſprit, demande à ſe réunir au ſaint ſiege. Preſque tous les Armeniens ſont écartez de la foi catholique, & preſque tous les Orientaux attendent que la foi de ſaint Pierre decide entre leurs diverſes opinions. Et parce que nos peres, dont nous deſirons ſuivre les traces, ont ſouvent paſſé en ces païs-là, pour confirmer la foi : nous ſommes auſſi obligez d'y paſſer, ſi Dieu nous en ouvre le chemin. Mais comme un ſi grand deſſein a beſoin d'un ſage conſeil & d'un puiſſant ſecours : je vous demande l'un & l'autre. Car ſi je fais ce voïage, je vous laiſſe aprés Dieu l'égliſe Romaine, pour la défendre comme vôtre ſainte mere. Faites moi ſavoir au plûtôt vôtre reſolution ſur ce ſujet. Voilà le projet de la croiſade, qui ne s'executa que vingt ans aprés.

Dés l'année precedente, le pape Gregoire, au commencement de ſon pontificat, avoit reçu une lettre de l'empereur Michel, par deux moines nommez Thomas & Nicolas, portant creance ſur ce qu'ils diroient au pape de vive voix. C'étoit de grandes choſes & apparemment la propoſition de la guerre contre les infidelles. C'eſt pourquoi le pape croïant ne devoir confier ſa réponſe qu'à une perſonne plus conſiderable: envoïa à C. P. Dominique patriarche de Veniſe, qu'il dit être tres-fidelle à l'empereur Grec, pour s'in-

Li. 1. epiſt. xx.

AN. 1074. former plus ſurement de ſes intentions, & lui déclarer celles du pape. C'eſt ce qui paroît par la lettre de Gregoire du neuviéme de Juillet 1073.

I. ep. 46. Par une autre du quatriéme de Février de l'année ſuivante, le pape prie Guillaume comte de Bourgogne, de lui envoïer des troupes pour ſecourir l'égliſe Romaine contre les Normans. Car nous eſperons, ajoûte-t-il, qu'aprés avoir fait la paix avec eux, nous paſſerons à C. P. pour donner aux Chrétiens le ſecours qu'ils nous demandent inſtamment contre les frequentes inſultes des Sarraſins. Le pape écrivit vers le même tems une lettre generale à tous ceux qui voudroient défendre la foi Chrétienne, où il dit: Le porteur de cette lettre revenant d'outre-mer, s'eſt preſenté devant nous; & nous avons apris de lui, comme de pluſieurs autres, que les païens ont prévalu contre l'empire des Chrétiens, qu'ils ont tout ravagé preſque juſques aux murs de C. P. & tué comme des bêtes pluſieurs milliers de Chrétiens. C'eſt pourquoi ſi nous aimons Dieu & ſi nous ſommes Chrétiens, nous devons être tres-ſenſiblement affligez du triſte état de ce grand empire; & donner nôtre vie pour nos freres, à l'exemple du Sauveur. Sachez donc que leur préparant du ſecours, par tous les moïens poſſibles: nous vous exhortons par la foi qui vous rend enfans de Dieu, & par l'autorité de ſaint Pierre, d'y concourir de vôtre pouvoir, & de nous faire ſavoir inceſſamment vôtre réſolution. La lettre eſt du premier de Mars 1074. Il en écrivit encore une ſemblable le ſeiziéme Decembre de la même année, adreſſée à tous les fidelles de ſaint Pierre, principalement aux Ultramontains, ce qu'il faut toûjours entendre par raport

I. ep. 49.

II. ep. 37.

à

à l'Italie : & il les exhorte à envoïer quelques-uns d'entre eux avec lesquels il puisse preparer l'execution du voïage d'outremer. AN. 1074.

XV. Eglise de Venise.

A la fin de la même année, le pape Gregoire écrivit au duc & au peuple de Venise une lettre, où il dit : Vous savez que la divine providence a honoré vôtre païs d'un patriarcat, dignité si rare, qu'il ne s'en trouve que quatre dans tout le monde. Cependant cette dignité est tellement avilie chez vous par le défaut des biens temporels & la diminution de sa puissance, que cette pauvreté ne conviendroit pas même à un simple évêché. Nous nous souvenons que le patriarche Dominique, predecesseur de celui-ci, a voulu quitter la place, à cause de son indigence excessive ; & celui ci dit, que la sienne n'est pas moindre. C'est pourquoi nous vous exhortons à ne pas negliger plus long-tems vôtre gloire & la grace que vous avez reçûë du saint siege : mais à vous assembler pour déliberer en commun des moïens de relever chez vous la dignité patriarcale, & nous en donner avis. La lettre est du trentiéme de Decembre 1074. *II. epist. 39.*

XVI. Lettre contre Philippe roi de France

Cependant le pape Gregoire, de plus en plus mal satisfait de Philippe roi de France, écrivit une lettre fulminante aux évêques de son roïaume. Elle est adressée en particulier aux trois archevêques Manasses de Reims, Richer de Sens & Richard de Bourges, & à Adralde évêque de Chartres, Le pape y déplore la décadence du roïaume de France, autrefois si puissant & si glorieux, & la confusion où il est plongé par le mépris des loix & de la justice. Tous les crimes, dit-il, y sont impunis, les parjures, les sacrileges, les incestes les trahisons sont comptées *II. ep. 5.*

AN. 1074. pour rien : les citoïens & les freres se pillent & se prennent l'un l'autre : on prend les pelerins qui vont a Rome ou qui en reviennent, on les empriſonne & on les tourmente plus cruellement que ne feroient des païens: pour en exiger des rançons au deſſus de leurs forces.

C'eſt vôtre roi qui eſt la cauſe de ces maux: lui qui ne merite pas le nom de roi, mais de tiran, qui paſſe ſa vie dans le crime & l'infamie, qui portant inutilement le ſceptre dont il s'eſt chargé, non ſeulement donne occaſion aux crimes de ſes ſujets, par la foibleſſe de ſon gouvernement, mais les y excite par ſon exemple. Non content d'avoir merité la colere de Dieu par les pillages des égliſes, les rapines, les adulteres, les parjures, les fraudes, dont nous l'avons ſouvent repris : il vient encore d'extorquer une ſomme immenſe aux marchands, qui étoient venus de divers païs à une foire de France : ce qu'on ne raconte point même dans les fables qu'aucun roi ait jamais fait : Vous, mes freres, vous êtes auſſi en faute : puiſque c'eſt fomenter ſes crimes que de n'y pas reſiſter avec la vigueur épiſcopale. Car vous vous trompez fort ſi vous croïez, en l'empêchant de mal faire, manquer au reſpect & à la fidelité que vous lui devez. C'eſt lui être bien plus fidelle de le retirer même du naufrage où ſon ame periroit. Vous n'avez d'ailleurs rien à craindre ; ſi vous vous uniſſez pour la défenſe de la juſtice, vous aurez une force capable de le reprimer ſans aucun peril pour vous, & quand même il faudroit expoſer vôtre vie, vous ne devriez pas manquer à faire vôtre devoir avec une liberté épiſcopale.

Digitized by Google

C'eſt pourquoi nous vous prions & vous admoneſtons par l'autorité apoſtolique, de vous aſſembler & de parler au roi par deliberation commune: pour lavertir du deſordre & du peril de ſon roïaume, lui montrer en face combien ſes actions ſont criminelles, & vous efforcer de le flechir par vos exhortations: afin qu'il repare le tort qui a été fait aux Marchands, autrement, comme vous ſavez vous-même, ce ſera la ſource de grandes inimitiez. Exhortez-le au reſte à ſe corriger, à quitter les habitudes de ſa jeuneſſe, à rétablir la juſtice & relever la gloire de ſon roïaume: enfin à ſe reformer le premier pour reformer les autres. AN. 1074.

Que s'il demeure endurci, ſans vouloir vous écouter: s'il n'eſt touché ni de la crainte de Dieu, ni de ſa propre gloire, ni du ſalut de ſon peuple: declarez lui de nôtre part, qu'il ne peut éviter plus long-tems la vigueur des cenſures apoſtoliques. Imitez auſſi l'égliſe Romaine vôtre mere: ſeparez-vous entierement du ſervice & de la communion de ce prince, & interdites par toute la France la celebration publique de l'office divin. Que ſi cette cenſure ne l'oblige pas à ſe reconnoître: nous voulons que perſonne n'ignore, qu'avec l'aide de Dieu, nous ferons tous nos efforts pour délivrer le roïaume de France de ſon oppreſſion. Et ſi nous voïons que vous agiſſiez foiblement en cette occaſion ſi neceſſaire, nous ne douterons plus que vous ne le rendiez incorrigible par la confiance qu'il a en vous, & nous vous priverons de toute fonction épiſcopale, comme complices de ſes crimes. Car Dieu nous eſt témoin, que perſonne ne nous a fait prendre cette reſolution, ni par prieres

AN. 1074. ni par presens : nous n'y sommes portez que par la vive douleur de voir perir, par la faute d'un malheureux homme, un si noble roïaume & un peuple si nombreux. Cette lettre est du dixiéme de Septembre 1074.

Le pape écrivit du même stile, deux mois aprés à Guillaume comte de Poitiers. Il se plaint encore de
II. ep 18. la violence exercée par le roi contre ces marchands Italiens ; & il exhorte le comte à se joindre avec les évêques & les seigneurs de France, pour presser le roi de se corriger & d'épargner les pelerins qui alloient à Rome : car on voit bien que les deux articles qu'il avoit le plus à cœur étoient ces pelerins & ces marchands. Puis il ajoûte : S'il persévere dans sa mauvaise conduite, nous le separerons de la communion de l'église dans le concile de Rome, lui & quiconque lui rendra l'honneur & l'obéïssance comme à un roi : & cette excommunication sera confirmée tous les jours sur l'autel de saint Pierre. Car il y a long-tems que nous dissimulons ses crimes : mais il s'est rendu maintenant si odieux ; que quand il auroit la puissance que les empereurs païens exerçoient contre les martirs, aucune crainte ne pourroit nous obliger à laisser ses iniquitez impunies. Gregoire fait encore les mêmes menaces contre le roi Philippe,
II. ep. 31. écrivant à Manasses archevêque de Reims au mois de Decembre suivant : mais nous ne voïons en France aucun effet de ces lettres.

XVII. Concile de Roüen. *ap. Larsr. in not. ad vit. t. 4 p. 334.*

Cette même année 1074. Jean archevêque de Roüen tint un concile à l'occasion du tumulte arrivé l'année precedente dans l'église de saint Oüen, le jour de la fête du saint vingt-quatriéme d'Aoust.

Digitized by Google

Le roi d'Angleterre Guillaume étoit au Mans, & avec lui l'archevêque & l'abbé de saint Oüen : comme plusieurs autres seigneurs. Le jour de la fête l'archevêque devoit selon la coûtume, celebrer la messe dans l'église du monastere. Il partit du Mans & envoïa devant Roüen avertir de son arrivée : mais comme il tardoit à venir, on commença la messe ; & quand il arriva on avoit déja chanté le *Gloria in excelsis*. Il en fut extremement indigné ; il excommunia les moines & leur fit cesser l'office, chassa de l'autel Richard abbé de Sées, qui avoit commencé la messe ; & tandis qu'il se préparoit pour la celebrer, il fit continuer par son clergé ce que l'on avoit commencé. AN. 1074.

Les moines obéirent à l'interdit, quitterent les ornemens & sortirent de l'église : mais en tumulte & en murmurant. Un d'entre eux courut à la tour & sonna la grosse cloche, puis il sortit & cria par les ruës ; que l'archevêque vouloit emporter le corps de saint Oüen a la cathedrale Le peuple sortit des maisons, l'un prit une épée, l'autre une hache, l'autre ce qu'il trouva sous sa main. L'archevêque, voïant venir contre lui ces furieux, & craignant principalement ceux qui étoient aux galeries hautes, quitta l'autel & se retira à la porte de l'église où il se fit un rampart de sieges & de formes, quelques-uns des siens armez de chandeliers, de cierges, de perches, se jetterent sur les moines ; qui les reçurent vigoureusement. Le vicomte de Roüen aïant apris le peril où se trouvoit l'archevêque, & craignant que s'il lui arrivoit du mal on ne s'en prit à lui-même, assembla ses gens en armes & criant de par le roi que l'on s'arrêtat, vint

AN. 1074. au secours du prélat, qui ne pouvoit plus resister, & le délivra.

Le lendemain les moines envoïerent au Mans quelques-uns des leurs, pour raconter à leur abbé ce qui s'etoit passé, afin qu'il en instruisit le roi: mais le courrier de l'archevêque le prevint, & on donna tout le tort aux moines. Le roi toutefois ordonna à l'archevêque, de reconcilier l'église de saint Oüen, & comme il le refusa, le roi la fit reconcilier par Michel évêque d'Avranches. On ordonna la tenuë d'un concile pour juger cette affaire; & il fut tenu l'année
to. X. conc. p. 310. suivante 1074. à Nôtre-dame de Roüen. Le roi Guillaume y assista & l'archevêque Jean y presida assisté de cinq de ses suffragans, savoir Odon de Baïeux, Hugues de Lizieux Michel d'Avranches, Gislebert de Lisieux, & Robert de Sées. Il y avoit aussi plusieurs abbez. On y condamna la rebellion des moines de saint Oüen contre l'archevêque; & quatre des plus mutins furent mis en prison en divers monasteres.

En ce même concile on traita de la foi de la sainte Trinité, qui fut confirmée suivant les quatre premiers conciles generaux: puis on fit quatorze canons de discipline, dont voici ceux qui me semblent les
c. 2. plus remarquables. On n'ordonnera point d'abbé qui n'ait long-tems pratiqué la vie monastique; & le moi-
c. 6. ne qui sera tombé publiquement dans un crime d'impureté ne pourra être abbé. Il en sera de même des
c. 7. religieuses. Les moines & les religieuses garderont exactement la regle de saint Benoist. On ne donnera
c. 4. point tous les ordres en même jour. Les clercs déposez ne porteront point les armes, comme s'ils étoient

Digitized by Google

redevenus laïques. Celui, qui pour ſe faire dépoſer dira qu'il n'a pas reçu tous les ordres, ſera tenu de le prouver juridiquement. De même celui qui pour rompre ſon mariage s'accuſera d'avoir auparavant peché avec la parente de ſa femme, n'en ſera pas cru ſur ſa parole. AN. 1075. *c. 12.* *c. 11.* *c. 10.*

Au commencement de l'année ſuivante 1075. c'eſt-à-dire le treiziéme Janvier, Gerauld cardinal évêque d'Oſtie legat du pape, tint un concile à Poitiers, où l'on agita la matiere de l'euchariſtie, avec tant de chaleur, que Berenger qui étoit preſent penſa y être tué. C'eſt à peu prés le tems où Guimond écrivit contre lui. Guimond étoit moine de la croix ſaint Leufroi dans le dioceſe d'Evreux & diſciple de Lanfranc. Le roi Guillaume le fit paſſer en Angleterre & lui voulut donner un évêché, qu'il refuſa conſtamment, & revint en Normandie dans ſon monaſtere: mais longtems aprés le pape Urbain II. le fit archevêque d'Averſe en Italie. Ce fut donc pendant qu'il étoit dans ſon Monaſtere qu'il écrivit contre Berenger à la priere d'un moine nommé Roger, qu'il fait parler avec lui en forme de dialogue.

XVIII. Ecrits de Guimond contre Berenger. *Mabil: præf. 2. ſæc. 6. n. 38.* *Bi. P P. Pariſ. to. 6. p. 325.*

Il commence par le portrait de Berenger, qu'il fait ainſi: Etant encore jeune dans les écoles, à ce que diſent ceux qui l'ont connu en ce tems-là, il faiſoit peu de cas des ſentimens de ſon maître, comptoit pour rien ceux de ſes compagnons, & mépriſoit les livres des arts liberaux: qui veritablement étoient alors peu connus en France. Berenger ne pouvant donc atteindre par lui même à ceque la philoſophie a de plus profond, car il n'étoit pas fort penetrant, cherchoit à ſe donner la reputation de ſavant, par

Digitized by Google

AN. 1075. de nouvelles définitions de mots, qu'il affecte encore par une demarche pompeuſe, par une chair plus élevée que les autres, feignant de méditer long-tems, & tenant la tête enfoncée dans ſon capuce, d'où ſortoient enfin des paroles lentes d'un ton plaintif. C'eſt ainſi qu'il paſſoit chez les ignorans pour un grand docteur dans les arts, quoiqu'il en eût peu de connoiſſance,

Mais ayant été confondu par Lanfranc ſur une aſſez petite queſtion de dialectique, & ſe voiant abandonné de ſes diſciples, aprés que ce ſavant homme eût fait revivre les arts liberaux, il ſe mit à expliquer les ſaintes écritures qu'il avoit juſques-là peu étudiées; & cherchant les dogmes qui le pouvoient faire admirer par leur nouveauté il combattit les mariages legitimes, ſoutenant que l'on pouvoit uſer de toutes ſortes de femmes; & le baptême des enfans comme nul. En même tems il attaqua la verité du corps de Nôtre-Seigneur dans l'euchariſtie: afin que ceux qui veulent pecher ne fuſſent point retenus par le reſpect de la ſainte communion. Et voïant que les deux autres erreurs étoient inſoûtenables, même devant les méchants: il s'appliqua tout entier à ſoutenir celle-ci, qui paroiſſoit en quelque façon appuïée ſur le témoignage des ſens; & qui n'avoit pas été ſi amplement refutée par les peres, parce qu'il n'en avoit pas été beſoin de leur tems.

Guimond remarque enſuite la diverſité de ſentimens qui ſe trouvoit entre les Berengariens. Tous, dit-il, s'accordent à dire que le pain & le vin ne ſont pas changez eſſentiellement: mais ils different en ce que
p. 327. c. les uns diſent, qu'il n'y a rien abſolument du corps

&

& du ſang de Nôtre Seigneur dans le ſacrement, & que ce n'eſt qu'une ombre & une figure. D'autres cedant aux raiſons de l'égliſe ſans quitter leur erreur, diſent que le corps & le ſang de Nôtre Seigneur y ſont en effet contenus, mais cachez par une eſpece d'impanation, afin que nous les puiſſions prendre; & ils diſent que c'eſt l'opinion la plus ſubtile de Berenger même. D'autres oppoſez à Berenger, mais touchez de ſes raiſons diſoient, que le pain & le vin ſont changez en parties D'autres croioient que le pain & le vin ſont entierement changez, mais que quand des indignes viennent pour communier, la chair & le ſang de Nôtre-Seigneur redeviennent pain & vin. AN. 1075.

Enſuite Guimond commence à refuter les opinions des vrais Berengariens: c'eſt-à-dire de ceux qui ne croïoient pas que le pain & le vin fuſſent changez eſſentiellement. La nature, diſoient-ils, ne ſouffre pas un tel changement. C'eſt, répond Guimond, nier la toute-puiſſance de Dieu: car il n'eſt pas tout puiſſant, c'eſt-à-dire qu'il n'eſt pas Dieu, s'il ne fait pas tout ce qu'il veut; & il a fait la nature telle qu'il lui a plu. Il faut donc ſeulement chercher s'il a voulu faire ce changement. Non, diſoint-ils, parcequ'il eſt indigne de Jeſus-Chriſt d'être froiſſé par les dents. Mais il peut auſſi bien être touché par les dents que par les mains comme il le fut de ſaint Thomas: que s'ils craignent de le bleſſer & le mettre en pieces, ils ne conſiderent pas qu'il eſt immortel & impaſſible. Nous croïons auſſi que le corps de Jeſus-Chriſt ne peut plus être diviſé en lui-même, quoique dans le ſacrement il ſemble être diviſé & diſtribué par par-

AN. 1075. ties, pour s'unir à chacun des fidelles en particulier. Nous pouvons encore dire, qu'il y en a autant dans
p. 330. la moindre particule que dans l'hoſtie toute entiere : enſorte que chaque particule ſeparée eſt tout le corps de Jeſus-Chriſt. Il ſe donne tout entier à chacun des fidelles, un & pluſieurs le reçoivent également, & quand on celebreroit mille meſſes à la fois, c'eſt un ſeul corps de Jeſus-Chriſt indiviſible. Ce n'eſt que par les ſens qu'une particule paroît moindre que l'hoſtie entiere, mais les ſens nous trompent ſouvent. Au reſte il n'eſt pas merveilleux, que nous ne
p. 334. puiſſions comprendre l'état du corps glorieux de Jeſus-Chriſt, puiſque nous ne pouvons comprendre l'état du corps glorieux du moindre des hommes.

On prétend encore montrer l'impoſſibilité de ce changement, en ce que ce qui eſt changé ſubſtantiellement eſt changé en quelque choſe qui n'exiſtoit pas auparavant : or le corps de Jeſus-Chriſt exiſtoit avant que le pain fut changé. Nous ne nions pas, répond Guimond, que nous n'aïons peine en cette vie à entendre ce changement : mais nous n'avons pas peine à le croire. Nous croïons la providence & le libre arbitre, quoique nôtre raiſon ait peine à les accorder ; & quantité d'autres veritez également certaines & incomprehenſibles. Il n'eſt queſtion que de ſavoir ſi Dieu a voulu faire ce changement.

Lib. 2. Berenger diſoit : La chair de Jeſus-Chriſt eſt incorruptible, & le ſacrement de l'autel ſe peut corrompre, ſi on le garde long-tems, Ici Guimond ſemble nier le fait, & dire, que le corps de Jeſus-Chriſt ne paroît ſe corrompre que pour punir les pechez des hommes, comme leur incredulité ou leur

negligence. Et en effet ce n'eſt point ſon corps qui ſe corrompt mais les aparences ſenſibles : comme il dit enſuite expreſſément. Berenger. Quand le corps de Jeſus-Chriſt ſeroit auſſi grand que la plus haute montagne, il ſeroit conſumé depuis qu'on le mange. Guimond. Cela ſeroit bon, ſi nous concevions qu'il fût mis en pieces & mangé par parties : mais nous avons montré que c'eſt comme la voix d'un ſeul homme, que chacun des auditeurs entend toute entiere. AN. 1075. *p. 341. D.*

Berenger. Saint Auguſtin dans le livre de la doctrine chrétienne, dit que le ſacrement de l'autel eſt un ſigne : qu'il faut reverer : non par une ſervitude charnelle, mais avec une liberté ſpirituelle. Et enſuite, que quand l'écriture ſemble commander un crime, c'eſt une locution figurée. Comme en ces paroles : Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme Guimond. Saint Auguſtin dit en cet endroit, que la celebration du corps de nôtre Seigneur eſt un ſigne : parce qu'en cette action nous ne le faiſons pas mourir de nouveau, nous faiſons ſeulement la memoire de ſa mort : & ce qu'il dit de la ſervitude charnelle, regarde les Juifs & les ſignes de l'ancienne loi. Quant au crime que Jeſus-Chriſt ſemble ordonner, en commandant de manger ſa chair : ſaint Auguſtin s'explique nettement ailleurs, en montrant que ce crime n'étoit que dans l'imagination groſſiere des Caphar-naïtes ; qui croïoient qu'il faudroit mettre ſon corps en pieces pour le manger, comme la chair des animaux ; & c'eſt en ce ſens qu'il eſt dit, que la chair ne profite de rien. Au reſte nous ne craignons point de dire, que l'euchariſtie eſt un ſigne & une figure. Jeſus-Chriſt lui-même eſt nommé ſigne dans l'écri- *p. 344. E. Doct. Chr. III. c. 9. Ibid. c. 16. Jo. VI Aug. in Pſ 98. & in Jo. tract. 27. p. 349.*

AN. 1075 ture, & la figure n'exclut pas la réalité. Les autres reponſes aux objections de Berenger ſont à peu prés les mêmes que celles de Lanfranc que j'ai raportées.
Sup. liv. LXI. n. 21.

Il emploïe auſſi les mêmes preuves, pour montrer que nous recevons le vrai corps de Jeſus-Chriſt en ſa ſubſtance. Premierement l'autorité de l'égliſe catholique, puis en particulier celle de ſaint Auguſtin, qui ſur le pſeaume trente-troiſiéme dit, que Jeſus-Chriſt ſe portoit en ſes mains. Celle de ſaint Ambroiſe, de ſaint Leon, de ſaint Cirille d'Alexandrie, de ſaint Gregoire, de ſaint Hilaire. Il rapporte quelques miracles à l'occaſion deſquels il remarque, que Berenger nioit, contre la foi de l'évangile, que Jeſus-Chriſt fût entré chez ſes diſciples les portes fermées.

Greg. hom 22 in evang.
Hilar. 8, Trinit p. 369. C

Guimond combat enſuite ceux qui ſoûtenoient l'impanation: c'eſt à dire, que le pain & le vin demeuroient dans l'euchariſtie avec le corps de Jeſus-Chriſt. Il les refute par l'autorité des peres, principalement de ſaint Ambroiſe; par les paroles de Jeſus-Chriſt même, qui n'a pas dit: Mon corps eſt ici caché; mais: Ceci eſt mon corps. Enfin par le canon de la meſſe, où nous demandons à Dieu: que nôtre oblation devienne le corps & le ſang de ſon Fils, non pas qu'il vienne s'y cacher.

p. 366.

p. 367. D

Il remarque le petit nombre des Berengariens, qui n'occupoient pas la moindre ville, ni le moindre village. d'où il conclut qu'ils ne ſont pas l'égliſe de Dieu. Elle a condamné, ajoûte-til, par le pape Leon ces inventions de Berenger dés leur naiſſance: enſuite le pape Gregoire qui gouverne à préſent l'égliſe Romaine & qui en étoit alors archidiacre, en montra la fauſſeté dans le concile de Tours, & reçût avec cle

Digitized by Google

mence Berenger qui paroiſſoit corrigé. Il marque ſa condamnation ſous le pape Nicolas, & inſiſte fortement ſur l'autorité de l'égliſe univerſelle. Puis il ajoûte: Si ceux-ci ſont l'égliſe, ou elle n'a pas commencé par Jeſus-Chriſt, ou elle a ceſſé d'être quelque tems aprés: car il eſt trés manifeſte qu'en ce tems-ci, ces folies n'étoient point avant que Berenger les eût avancées. Or il eſt certain par l'écriture, que l'égliſe ne peut ceſſer d'être. Il montre l'utilité de la creance de l'égliſe catholique, pour nous exciter à recevoir l'euchariſtie, avec un ſouverain reſpect & un ardente dévotion; & il exhorte les heretiques à ſe rendre à la verité, puiſqu'il ne s'agit pas ici de l'honneur de la victoire, comme dans les écoles, ou de quelque interêt temporel, comme dans les tribunaux ſeculiers. En cette diſpute il n'y va pas moins que de la vie éternelle. AN. 1075.

Enfin il refute l'opinion de ceux qui diſoient, que le corps de Jeſus-Chriſt ceſſe d'être dans l'euchariſtie à l'égard des indignes. Il montre qu'elle eſt ſans fondement, & il ajoûte: Ce ſeroit donc au hazard que le peuple répondroit *Amen* à la communion, puiſqu'il ne ſçauroit ſi ceux qui s'en approchent ſeroient digne, & quand un prêtre indigne celebre la meſſe & communie ſeul, comme il arrive ſouvent, il ne ſe feroit point de changement, les paroles de Jeſus-Chriſt ſeroient ſans effet & la foi de l'égliſe ſeroit vaine. *p. 371.* *Poſt. Lanfr. p. 72.*

Aprés Guimond, Durand abbé de Troarn dans la même province de Normandie, écrivit auſſi contre Berenger un aſſez long traité diviſé en neuf parties, mais d'un ſtile diffus, avec peu d'ordre & de juſteſſe dans ſes raiſonnemens. Je n'y voi rien de conſiderable qui n'ait été dit par Lanfranc & par Guimond.

AN. 1075. Il marque que quelques uns ne communioient qu'une fois en neuf ans, & s'éleve contre cet abus.

p. 94. A.

XIX. Fin de Suenon roi de Danemarc. *11 epist.*

Dans les premiers mois de l'année 1075. le pape écrivit deux lettres à Suenon roi de Danemarc, la premiere du vingt-cinquiéme de Janvier où il dit: Quand nous étions encore dans l'ordre de diacre, nous recevions souvent de vôtre part des lettres pleines d'affection: mais il semble qu'elle soit refroidie, puisque nous n'en avons point reçu depuis que nous sommes en une place plus élevée. Et comme apresent le soin de toute l'église nous regarde, nous vous écrivons d'autant plus volontiers, que nous savons combien vous êtes distingué entre les princes par la connoissance des lettres & l'amour des instructions ecclesiastiques. Et ensuite: Nous vous avons envoié des legats, pour traiter avec vous sur ce que vous avez demandé au saint siege du tems du pape Alexandre, tant pour l'établissement d'une metropole, que pour les autres avantages de vôtre roïaume: mais les troubles de l'Allemagne rendant le passage dangereux, ont obligé nos legats à revenir. C'est pourquoy si vous desirez quelque chose de nous, faites le nous savoir par des envoïez fideles, & ce que l'église Romaine peut esperer de vous, si elle a besoin de vos troupes contre les ennemis de Dieu. Au reste il y a prés de nous une province trés-riche occupée par de laches heretiques, où nous desirerions qu'un de vos fils vint s'établir, pour en être le prince & le défenseur de la religion: s'il est vrai, comme nous a dit un évêque de vôtre païs que vous avez dessein de l'envoyer avec quelques troupes choisies au service de la cour apostolique.

Digitized by Google

L'autre lettre au roi Suenon eſt du dix-ſeptiéme d'Avril, & contient en termes generaux les mêmes offres de la part du pape, qui apparemment ne ſavoit pas encore la mort de ce roi arrivée l'année precedente 1074. aprés un regne de vingt-ſix ans. Il fut enterré à Roſchild dans l'égliſe cathedrale, & l'évêque Guillaume allant audevant du corps, fit porter deux cercueils, un pour le roi, un pour lui-même: auſſi mourut-il dans le tems des funerailles & fut enterré avec lui. Aprés la mort de Zuenon il y eut quelque tems d'interregne, parce que les uns vouloient reconnoître pour roi Harald ſon fils aîné, les autres Canut, qui avoit beaucoup plus de merite. Harald l'emporta & Canut ſe retira en Suede. AN. 1075. II. ep. 75. Fric. hiſt. p. 299. pontan, lib. V. p. 191. Saxo. lib. XI. 192.

Le pape avoit indiqué un concile à Rome pour la premiere ſemaine de Carême de l'année 1075. & il y avoit appellé pluſieurs évêques en particulier. De Lombardie Guibert de Ravenne, Cunibert de Turin, Guillaume de Pavie. De France les évêques de Bretagne, Iſembert évêque de Poitiers, qui avoit diſſipé à main armée un concile où préſidoit les legats du pape, & où l'on devoit examiner la validité du mariage du comte de Poitiers. L'évêque Iſembert avoit été cité à Rome pour la ſaint andré 1074. & n'y avoit point comparu: c'eſt pourquoi il fut ſuſpendu de ſes fonctions & cité au concile du Carême ſuivant. Le pape y appella auſſi pluſieurs évêques d'Allemagne, ſavoir Liemar archevêque de Brême, & Sigefroi archevêque de Maïence avec ſes ſuffragans, comme, j'ai dit: Bennon évêque d'Oſnabruc & l'abbé de Corbie en Saxe, ſi l'archevêque de Cologne ne les accordoit auparavant. Enfin il y appella Hugues évê- XX. Concile de Rome. II. epiſt. 42. 33 35 ep. 1. ep. 2. 25. 24. 2. ep. 28. 29. ep. 25. ep. 43.

Digitized by Google

AN. 1075 que de Die avec quelques-uns de ſes dioceſains, qu'il avoit excommuniez, pour avoir uſurpé les biens de ſon égliſe.

Le concile de Rome ſe tint en effet depuis le vingt quatriéme de Février 1075. qui étoit le mardi de la premiere ſemaine de Carême, juſques au dernier du même mois. Il y aſſiſta grand nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbez, de clercs & de laïques. Entre autres decrets qui y furent faits, le pape excommunia cinq domeſtiques du roi d'Allemagne, par le conſeil deſquels il vendoit les égliſes : à moins qu'ils ne vinſſent à Rome ſe juſtifier dans le premier jour de Juin. Le roi de France Philippe fut auſſi menacé d'excommunication, s'il ne donnoit aſſurance de ſa correction aux nonces du pape qui devoient aller en France. Liemar archevêque de Brême fut ſuſpendu de ſes fonctions, pour ſa deſobéiſſance, & interdit de la communion du corps & du ſang de Nôtre Seigneur. Garnier évêque de Straſbourg & Henri de Spire furent ſuſpendus; & Hermam de Bamberg, s'il ne venoit ſe juſtifier avant Pâques, qui cette année fut le cinquiéme d'Avril. En Lombardie, Guillaume évêque de Pavie & Cunibert de Turin furent ſuſpendus, & Denis de Plaiſance dépoſé. On confirma l'excommunication déja prononcée contre Robert Guiſchard duc de Poüille.

Ep. 10. p. 344.

11. epiſt. 54.

A ce concile ſe trouverent Jaromir, autrement Geboard, ou plûtôt Gerard évêque de Prague, & Jean évêque d'Olmuts; & on y examina leur differend touchant quelques dîmes & quelques terres. L'affaire ſe trouva ſi ambroüillée, qu'il ne fut pas poſſible de la terminer par un jugement définitif, mais pour établir

11. epiſt. 55. Suſ a.

blir la paix entre eux, en ordonna par proviſion un partage, en vertu duquel chacun joüiroit de la moitié, en attendant que les droits fuſſent mieux éclaircis; ce qu'ils pourroient faire dans le terme de dix ans. C'eſt ce qui paroît par la lettre du ſecond jour de Mars 1075. On peut remarquer dans le decret de ce concile: que le pape ne menace d'excommunication que les miniſtres du roi Henri, comme coupables de ſimonie. Mais le pape le menageoit encore, eſperant le ramener par la douceur: car ce prince témoignoit lui être fort ſoumis & vouloir ſincerement bannir de ſon roïaume la ſimonie & l'incontinence des clercs. C'eſt ce que l'on voit par quelques lettres, où le pape le loüe de ſes bonnes diſpoſitions. Le roi parut les conſerver, tant qu'il craignit les Saxons révoltez contre lui: mais quand il les eut vaincus, il oublia tout ce qu'il avoit promis au pape. AN. 1075. *lib. III. ep. 5. & 7. 10.*

XXI. Herman de Bamberg dépoſé.

L'affaire d'Herman évêque de Bamberg merite d'être raportée plus au long. Il fit bâtir à ſes dépens une égliſe à l'honneur de ſaint Jacques, où il mit vingt-cinq chanoines de bonnes mœurs, & leur donna abondamment dequoi vivre. Mais enſuite il les chaſſa ſans avoir aucun ſujet de plainte contre eux, & donna cette maiſon à des moines. Car il avoit une telle affection pour les moines, que s'il eût pû il les eût mis à la place des clers par tout ſon dioceſe. Les chanoines chaſſez ſe joignirent à ceux de la cathedrale, pour repreſenter à l'évêque, que ſon dioceſe avoit plus beſoin de clercs que de moines; & que la nouvelle égliſe n'étant qu'à trente pas de la cathedrale, ne convenoit pas à ceux-ci, dont l'inſtitut ne demande que la ſolitude. Mais l'évêque demeurant inexora- *Lambert an 1075. ep. 213.*

AN. 1705. ble les clercs allerent à Rome, & porterent leurs plaintes au pape. Ils soutenoient que leur évêque étoit entré dans le siege par simonie, & qu'en aïant été accusé devant le pape Nicolas, il ne s'en étoit sauvé que par un parjure, qu'il étoit entierement ignorant, & qu'avant son ordination il avoit scandalisé la ville de Maïance, où il avoit été nourri, en s'abandonnant à toutes sortes de crimes. Que s'étant exercé dés sa jeunesse à amasser de l'argent & prêter à usure, il s'y étoit encore plus appliqué depuis son épiscopat, vendant les abbaïes & les églises de son dioceſe, & réduisant à une extrême pauvreté les serfs de l'église de Bamberg riches auparavant. Par toutes ces raisons ils demandoient au pape la déposition de leur évêque.

Le pape l'avoit déja suspendu, & sur cette relation il l'excommunia: parce qu'aïant été accusé & appellé plusieurs fois à Rome pendant deux ans, il n'avoit tenu compte d'y venir. Il lui ordonna de rendre l'église de saint Jacques aux chanoines, qu'il en avoit chassez injustement; & manda au clergé de Bamberg de s'abstenir de la communion de l'évêque, déclarant que jamais il ne le rétabliroit. Le pape envoïa pour l'execution de ses ordres des legats, avec les députez du clergé de Bamberg; & quand ils furent arrivez, le clergé envoïa dire à l'évêque de se retirer incessamment. En même tems un jeune clerc insolent lui presenta un verset d'un pseaume & lui dit: Si vous pouvez expliquer ce verset, non pas dans le sens mistique ou allegorique, mais mot à mot, je vous déclarerai innocent & digne de l'épiscopat. L'évêque surpris demandoit en colere à ses clercs, d'où leur venoit cette nouvelle présomption, quand les legats du pape se

Digitized by Google

preſenterent, & outre les lettres qu'ils avoient en main lui dénoncerent de vive voix la ſuſpenſe & l'excommunication. AN. 1075.

Comme ſes clercs le preſſoient de ſe retirer, & proteſtoient qu'ils ne feroient aucun ſervice dans l'égliſe tant qu'il y demeureroit : ne ſachant à quoi ſe réſoudre, il envoïa à l'archevêque de Maïence ſon plus fidele ami qu'il avoit gagné par pluſieurs bienfaits, & qui avoit eu part à ſon entrée dans l'épiſcopat, & à la maniere dont il s'y étoit conduit. L'archevêque n'aïant pû rien gagner auprés du clergé de Bamberg, réſolut d'aller à Rome, pour eſſaïer d'appaiſer le pape. Mais il penſa être dépoſé lui-même, pour avoir ordonné l'évêque de Bamberg par ſimonie, & il reçût ordre de publier l'excommunication prononcée contre cet évêque, & d'en ordonner un autre à ſa place.

Herman voïant alors, qu'il n'avoit plus rien à eſperer que dans la clemence du pape, alla à Rome avec des gens qu'il païoit bien pour plaider ſa cauſe. Mais le pape étoit à la preuve des beaux diſcours auſſi-bien que des preſens ; & tout ce que Herman put obtenir, fut d'être abſous de l'excommunication, à la charge de paſſer le reſte de ſes jours dans un monaſtere. Etant de retour en Allemagne, il raporta cet ordre du pape à ſes vaſſaux, dont il avoit gagné l'affection par ſes largeſſes : mais ils proteſterent qu'ils étoient réſolus de s'expoſer à tout, plutôt que de ſouffrir que leur égliſe fut ainſi deshonorée. Herman revint donc à Bamberg, & pendant un mois ou cinq ſemaines qu'il y demeura, il exerça tous les droits épiſcopaux hors les fonctions de l'autel : mais ſon clergé ne fit aucun office public dans toute la ville, & ni le roi, ni aucun

AN. 1075. évêque ne communiqua avec lui. C'eſt ainſi que l'hiſtorien Lambert raconte l'affaire.

l. 5. 11 epiſt 76. 111 ep. 1. 2. & 3. Il paroit par les lettres du pape Gregoire, qu'Herman ne ſe preſenta point au concile de Rome de cette année 1075. quoiqu'il y eut été appellé : mais qu'étant venu prés de Rome, il s'arrêta en chemin, & envoia devant ſes députez, avec de grands preſens, pour corrompre le pape & les évêques. Fruſtré de cette eſperance & ſçachant qu'il avoit été condamné, il s'en retourna promptement, & promit aux clercs qui l'accompagnoient, qu'il renonceroit à l'épiſcopat, & embraſſeroit la vie monaſtique : ce qu'il n'executa pas, au contraire il dépoüilla de leurs biens quelques clercs de ſon égliſe qui lui reſiſtoient. Cependant il fut dépoſé dans le concile ; & le pape aïant apris enſuite comment il avoit trompé ſes clercs, écrivit à l'archevêque de Maïence & au roi Henri, de mettre à ſa place un autre évêque à Bamberg. Ces lettres ſont du vingtiéme de Juillet 1075.

Lambert p 128. Le pape de ſon côté & le clergé de Bamberg du ſien, ne ceſſerent point de preſſer le roi de remplir ce ſiege. Herman ſe tenoit cependant dans les terres de l'égliſe, où ſes vaſſaux le ſoutenoient : mais il n'oſoit faire aucune fonction épiſcopale ; & quoiqu'il eût toûjours été tres-fidele au roi, ce prince, loin de prendre ſa deffenſe, réſolut d'executer ſa condamnation. Il vint donc à Bamberg, & le jour de ſaint André 1075. il en fit ordonner évêque Rupert prevôt de Goſlar. C'étoit un homme d'une tres-mauvaiſe reputation : parce qu'il étoit intime confident du roi, & paſſoit pour le principal auteur de tout ce qu'il avoit *p. 129.* fait de mauvais contre l'état. Herman perdant ainſi

Digitized by Google

toute eſperance de ſe rétablir, ſe retira dans le monaſtere de Soüarz, & y prit l'habit ſous l'abbé Egbert homme de ſainte vie. Incontinent aprés il alla à Rome avec ſon abbé; & s'étant ſoumis humblement au pape & fait penitence de ſa deſobéïſſance, il fut abſous de l'excommunication & rétabli dans les fonctions de prêtre, mais non pas d'évêque. AN. 1075.

XXII. Autres affaires d'Allemagne.

Au mois d'Octobre de cette année 1075. l'archevêque Sigefroi tint un concile dans ſa ville de Maïence, où ſe trouva l'évêque de Coire legat du pape, chargé de ſes lettres, par leſquelles il étoit enjoint à l'archevêque, ſous peine de dépoſition, d'obliger tous les prêtres de ſa province, de renoncer ſur le champ à leurs femmes ou au miniſtere de l'autel. Mais quand l'archevêque voulut executer cet ordre du pape, tout les clercs qui aſſiſtoient au concile ſe leverent, & s'emporterent tellement contre lui par leurs diſcours & par les mouvemens de leurs mains & de tout le corps, qu'il deſeſperoit de ſortir en vie du concile. Il ceda donc à la difficulté, & réſolut de ne plus ſe mêler de cette réforme qu'il avoit tant de fois propoſée inutilement: mais de laiſſer au pape le ſoin de l'executer par lui-même, quand & comme il lui plairoit. *p. 223. to. X. conc. p. 345.*

L'abbaïe de Fulde étant vacante, le roi Henri voulut proceder à l'élection, avec les ſeigneurs le lendemain de la ſaint André. Il y eut de fortes brigues de la part des abbez & des moines qui étoient venus de divers endroits: l'un offroit de grandes ſommes d'argent: l'autre de grandes terres de l'abbaïe: l'autre d'augmenter le ſervice qu'elle rendoit à l'état. Ils ne gardoient aucune meſure, ni dans les promeſſes, ni dans la maniere de les faire, quoique la veille ils euſſent *Lambert p. 219.*

Digitized by Google

AN. 1075. vû l'évêque de Bamberg dépoſé pour ſimonie. Le roi indigné de leur imprudence & fatigué de leurs importunitez; appella un moine d'Herfeld nommé Ruzelin, qui étoit venu à la cour par ordre de ſon abbé pour une affaire de ſon monaſtere. Le roi l'élût abbé de Fulde le premier, lui preſentant le bâton paſtoral, & pria inſtamment les moines & les vaſſaux de l'abbaïe de lui donner leurs ſuffrages. Ruzelin qui ne s'attendoit à rien moins penſa tomber en défaillance; & voïant que tous concouroient à ſon élection avec de grands cris de joïe: il repreſenta ſon incapacité, ſa mauvaiſe ſanté; l'abſence de ſon abbé: mais les évêques preſens lui firent tant d'inſtances, qu'il conſentit enfin à ſon élection.

XXIII. Fin de S. Annon de Cologne. *Lambert. p. 229. Sup. liv. 1. n. 56.*

La même année mourut ſaint Annon archevêque de Cologne, l'une des grandes lumieres de l'égliſe d'Allemagne. Depuis ſa retraite Dieu l'éprouva par pluſieurs afflictions. Son frere Vecel archevêque de Magdebourg & ſon couſin Buccon évêque d'Halbreſtât ſe trouverent envelopez dans la guerre de Saxe, & par conſequent expoſez à l'indignation du roi. Et comme Annon retenu par l'affection naturelle ne donnoit pas au roi des ſecours aſſez puiſſans à ſon gré: il lui devint lui-même ſuſpect, & ce prince l'accuſa d'infidelité & de parjure, juſques-là qu'il ſolicita les citoïens de Cologne pour le tuer, & deux de ſes domeſtiques en formerent le deſſein. L'année precedente 1074. incontinent aprés Pâques; l'imprudence de ſes gens excita contre lui à Cologne une ſedition ſi furieuſe, que ſa vie fut en danger. Il avoit pour ce ſujet excommunié & bani pluſieurs citoïens de Cologne. Mais à Pâques de l'année 1075. il leur

Lambert p. 207. 232.

Digitized by Google

rendit la communion & leurs biens qui avoient été pillez. Enfin il lui vint des ulceres aux pieds qui firent tomber la chair, jusques à découvrir les os : puis montant aux jambes & aux cuisses gagnerent le corps & les parties nobles ; & ainsi aprés une longue maladie il mourut le quatriéme de Decembre 1075. jour auquel l'église honore sa memoire. Il avoit tenu le siege de Cologne vingt ans & dix mois. Il fut enterré au monastere de Sigeberg, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau. AN. 1075.

Martyr. R. 4. Dec Vita ap. Sur. lib. III. c. 17.

La même année 1075. neuvieme du roi Guillaume, on tint à Londres dans l'église de saint Paul un concile national de toute l'Angleterre, ou présida Lanfranc archevêque de Cantorberi & primat de la grand'Bretagne, accompagné de Thomas archevêque d'Yorc, Guillaume évêque de Londres, Geoffroi de Coutances en Normandie, Vauquelin de Vincheſtre, Herman de Schirburne, saint Vulstan de Vorcheſtre, les évêques d'Herford, de Veli, de Lincolne, de Norvic, de Chicheſtre, d'Oxford, de Cheſtre : c'étoit quatorze évêques en tout. L'église de Rosheſtre étoit vacante, l'évêque de Lindisfarne autrement de Dunelme avoit une excuse legitime. L'évêque de Coutances, quoi qu'étranger assista à ce concile, parce qu'il avoit quantité de terres en Angleterre. XXIV. Concile de Londres. *to. x. p. 346.*

Comme l'usage des conciles avoit été long-tems interrompu dans ce roïaume, on renouvella les anciens canons : suivant lesquels on ordonna, que les évêques seroient assis selon le rang de leur ordination, excepté ceux qui avoient quelque privilege autorisé par la coûtume. Sur quoi l'on consulta les anciens, &

Digitized by Google

AN. 1075. suivant leur témoignage on trouva, que l'archevêque d'Yorc devoit être assis à la droite de celui de Cantorberi & l'évêque de Londres à la gauche, puis l'évêque de Vincheſtre prés l'archevêque d'Yorc. Comme, suivant les anciens canons, les sieges épiscopaux ne doivent point être dans des villages : on permit à trois évêques de passer dans des villes par la concession du roi & l'autorité du concile. Ces trois furent Herman de Schireburne qui passa à Sarisberi, Stigand de Seolsei à Chicheſtre & Pierre de Licefeld à Cheſter. On differa la translation de quelques autres, qui demeuroient encore en des villages ou des bourgs : jusques à ce que l'on en pût informer le roi, qui étoit alors à la guerre deçà la mer.

On défendit en ce concile plusieurs superstitions : savoir les divinations, les sortileges, & de suspendre en certains lieux les os des bêtes, sous prétexte de préserver les autres de contagion. Défense aux clercs de prendre part à un jugement tendant à la mort ou à la mutilation des membres. Vingt abbez souscrivirent à ce concile aprés les quatorze évêques.

XXV. Hidulfe arch. de Cologne.

Lamb. an. 1076. p. 233.

Le roi Henri celebra la fête de Noël à Goslar en Saxe, où se trouverent grand nombre de députez du clergé & du peuple de Cologne, pour l'élection d'un archevêque. Le roi leur presenta Hidulfe chanoine de Goslar, & les pressa de l'élire : mais c'étoit un homme de petite taille, de mauvaise mine, d'une naissance obscure, & qui ne paroissoit avoir aucun des talens necessaires dans une si grande place. Il fut donc refusé avec un tel mépris de toute la cour, que dés qu'il paroissoit en public il excitoit de grandes huées & on lui jettoit des pierres. Mais le roi se souvenant de

de la fermeté de l'archevêque Annon, vouloit lui donner un ſucceſſeur dont il pût diſpoſer abſolument. Comme il vit que ſes efforts pour faire élire Hidulfe étoient inutiles, il renvoïa les députez de Cologne & leur ordonna de venir à la mi-Carême mieux conſeillez, leur proteſtant que de ſon vivant ils n'auroient jamais d'autre archevêque qu'Hidulfe. AN. 1075.

A Goſlar ſe trouverent auſſi des legats du pape, qui dénoncerent au roi de ſe trouver à Rome le lundi de la ſeconde ſemaine de Carême, pour ſe défendre ſur les accuſations formées contre lui : autrement, que ce jour la, ſans autre délai, il ſeroit excommunié par le pape & retranché du corps de l'égliſe. Le roi extremement offenſé de cette dénonciation, chaſſa auſſi-tôt les legats honteuſement; & ordonna à tous les évêques & les abbez de ſon roïaume de ſe trouver à Vormes le dimanche de la Septuagéſime, qui l'année ſuivante 1076. devoit être le vingt-troiſiéme de Janvier. Son deſſein étoit de chercher avec eux le moïen de dépoſer le pape, étant perſuadé que de ce point dépendoit ſon ſalut & l'affermiſſement de ſa puiſſance.

XXVI. Conjuration à Rome contre le pape. *Acta Greg ap. Boll. to. 17. p. 148. Vita. c 5. ibid. p. 123.*

Cependant à Rome on conjuroit auſſi contre le pape Gregoire. Aprés le concile de cette année 1075. les autres évêques retournerent chez eux, mais Guibert archevêque de Ravenne demeura avec le pape. Il ſongeoit à ſe faire pape lui-même, & travailloit à gagner par preſens & par promeſſes tous ceux qu'il trouvoit à Rome mal diſpoſez contre Gregoire. Il ſe lia entre autres intimement avec le prefet Cencius fils d'Eſtienne auſſi prefet de Rome, & en fit ſon principal confident. Celui-ci étoit un débauché & un

AN. 1075. ſcelerat, fourbe, artificieux, accoûtumé aux parjures & aux meurtres. Il avoit ſoûtenu le parti de Cadaloüs contre Alexandre II. & aïant fait bâtir une haute tour ſur le pont ſaint Pierre, il exigeoit des paſſans un nouveau peage; & comme il étoit fort puiſſant par toute l'Italie, il exerçoit de grandes vexations dans les terres de l'égliſe Romaine. Le pape l'en aïant pluſieurs fois repris en particulier, en vint enfin à l'excommunication.

Cencius outré de dépit alla en Poüille trouver Robert Guichard & les autres, que le pape avoit excommuniez, pour concerter avec eux la maniere de prendre le pape & le faire mourir. Il envoïa ſon fils à Guibert archevêque de Ravenne; & il écrivit au roi Henri, promettant de lui mener le pape. Enſuite il attendit le tems propre à executer ſon deſſein, & il ne le trouva qu'environ au bout d'un an. Ce fut à Noël 1075. Le pape alla, ſelon ſa coûtume, celebrer l'office de la nuit à ſainte Marie-Majeure, mais le clergé & le peuple y vint en petit nombre. Car il tomba cette nuit une pluïe ſi exceſſive, qu'à peine chacun oſoit-il ſortir de ſa maiſon & entrer chez ſon voiſin, pour quelque neceſſité de la vie. Cencius averti par ſes eſpions, vint à l'égliſe avec une troupe de gens armez & revêtus de cuiraſſes, aïant des chevaux prêts pour s'enfuir avec ſes complices, en cas de beſoin.

Le pape celebroit la premiere meſſe dans la chapelle de la créche. Il avoit déja communié & le clergé auſſi, & il en étoit à la communion du peuple, quand tout d'un coup on entendit de grand cris. Les conjurez parcoururent toute l'égliſe l'épée à la main, frapant ceux qu'ils pouvoient, & ſe raſſemblerent à

Digitized by Google

la chapelle de la créche, dont ils rompirent les petites portes. La ils prirent le pape, & un d'eux voulant lui couper la tête, lui fit une assez grande blessure au front. Ils l'arracherent du saint lieu, le tirant par les cheveux & le frapant, sans qu'il leur resistât ou leur dit une parole; il levoit seulement les yeux au ciel; ils lui ôterent le pallium, la chasube, la dalmatique & la tunique, lui laissant seulement l'aube & l'étole, & un d'entre eux le traînoit derriere lui. AN. 1075.

Le bruit de cette violence s'étant répandu dans la ville; on cessa l'office par toutes les égliſes, & on dépoüilla les autels, on sonna les cloches & les trompettes, on mit des gardes à toutes les portes, pour empêcher qu'on n'enlevât le pape hors de Rome: car on ne sçavoit ce qu'il étoit devenu. Enfin le peuple étant assemblé au Capitole, quelques-uns rapporterent qu'on le tenoit prisonnier dans la tour de Cencius. Si-tôt que le jour parut, ils coururent en foule à sa maison: on commença à combatre, mais au premier choc les conjurez s'enfuirent & s'enfermerent dans la tour. On l'assiégea, on amena des machines & des beliers, on alluma du feu à l'entour. Cependant un homme qui avoit suivi le pape avec une femme noble, travailloient dans la tour à le réchauffer avec des fourrures & à penser sa plaïe: mais la sœur de Cencius disoit des injures au pape; & un de ses serviteurs tenant l'épée nuë, disoit en blasfêmant, que le jour même il lui couperoit la tête. Celui-ci fut tué incontinent aprés d'un coup de lance dans la gorge.

Cencius voïant que sa tour alloit être prise, se jetta aux pieds du pape, & lui demanda pardon, pro-

AN. 1075. mettant de faire telle penitence qu'il lui preſcriroit. Le pape lui ordonna de faire le voïage de Jeruſalem, & il le promit. Alors le pape ſe mit à une fenêtre, où étendant les mains, il fit ſigne au peuple de s'apaiſer, & demanda que quelques-uns des principaux montaſſent à la tour. Les autres croïant qu'il les exhortoit à achever de la prendre, l'eſcaladerent & tirerent le pape dehors. Le peuple fut extrêmement touché de le voir couvert de ſang. On le remena à ſainte Marie-Majeure, où il acheva la Meſſe & donna la benediction au peuple: puis il retourna au palais de Latran & donna le feſtin ſolemnel ſelon la coûtume.

Cependant Cencius s'enfuit avec ſa femme, ſes enfans & ſes freres. Le reſte des conjurez prit auſſi la fuite: on pilla tous leurs biens, car le pape leur ſauva la vie. Mais le lendemain de la fête, le peuple condamna Cencius à être banni de Rome pour toûjours, & ruina par le fer & le feu ſa tour & tout ce qu'il avoit dans la ville & dehors. Cencius auſſi de ſon côté, détruiſit tout ce qu'il put des terres de l'égliſe. Ainſi les effets de cette ſedition continuerent quelque tems.

Enſuite l'archevêque Guibert demanda au pape la permiſſion de retourner à Ravenne, & y étant arrivé il conſpira ſecrettement contre le pape avec Thedalde archevêque de Milan, & les autres évêques révoltez de Lombardie: ce qui fit manquer l'entrepriſe que le pape avoit formée contre les Normans. Au contraire Guibert ſe ſervit du Cardinal Hugues le blanc, pour exciter contre le pape Robert Guiſchard & le roi Henri, qui n'y étoit déja que trop diſpoſez.

Digitized by Google

AN 1075. XXVII. Lettre du pape au roi Henri. III. ep. 10.

Cependant le pape, avant que d'avoir la réponſe de ſes legats auprés du roi, lui écrivit une lettre, où il diſoit en ſubſtance : on dit que vous communiquez avec ceux que le ſaint ſiege a excommuniez. Si cela eſt vrai, vous ne pouvez recevoir nôtre benediction, que vous ne les aïez ſeparez de vous & contraints à faire penitence, & que vous ne l'aïez faite vous-même. Adreſſez-vous donc à quelque pieux évêque, qu'il vous abſolve de nôtre part & nous rende compte de vôtre ſatisfaction. Au reſte nous ſommes fort étonnez, qu'aprés nous avoir écrit tant de lettres pleines d'amitié & de ſoumiſſion, vous agiſſiez d'une maniere ſi dure & ſi contraire aux ſaints decrets. Car pour ne point parler du reſte, on voit par les effets quelles étoient les promeſſes que vous nous aviés faites touchant l'affaire de Milan; & vous venez encore de donner l'égliſe de Fermo & celle de Spolette à des perſonnes qui nous ſont inconnuës. Et enſuite :

Nous avons aſſemblé cette année un concile où ont aſſiſté quelques-uns de vos ſujets; & pour relever la diſcipline de l'égliſe, nous y avons fait un decret qui ne contient rien de nouveau ni de nôtre invention, mais ſeulement les anciennes regles : c'eſt le decret contre les clercs concubinaires; & nous avons ordonné qu'il fût reçû & obſervé dans vôtre roïaume & chez tous les autres princes Chrétiens. Mais comme ce decret paroiſſoit impratiquable à quelques-uns, à cauſe de la mauvaiſe coûtume, nous vous avons mandé de nous envoïer des hommes ſavans & pieux de vôtre roïaume, pour nous montrer ce que nous pouvions faire en conſcience, afin de moderer ce

Digitized by Google

AN. 1076. decret. Ce que vous avez fait depuis montre combien vous avez conſideré nos avis. Il finit en l'exhortant à favoriſer la liberté de l'égliſe & reconnoître la grace que Dieu lui a faite en lui donnant la victoire ſur ſes ennemis. Ce ſont les Saxons qu'il avoit défaits l'automne precedent. Car cette lettre eſt du huitiéme de Janvier 1076.

XXVIII. Le pape dépoſé à Vormes.

Lambert. p. 214. Vita Greg. c 7.

Le roi ne manqua pas de ſe rendre à Vormes au jour nommé, qui étoit le dimanche de la Septuageſime vingt-troiſiéme du même mois de Janvier: les évêques & les abbez s'y rendirent auſſi en très-grand nombre, & le cardinal Hugues s'y trouva fort à propos pour le deſſein du roi. Il venoit d'être dépoſé par le pape pour ſes mœurs déreglées & comme fauteur des ſimoniaques; & il étoit apparemment envoïé par l'archevêque de Ravenne. Il apportoit une hiſtoire fabuleuſe de la vie & de l'éducation du pape, la même, comme je croi, que nous avons ſous le nom du cardinal Bennon: contenant d'où il étoit ſorti, comment il s'étoit conduit depuis ſa jeuneſſe, par quelles mauvaiſes voïes il étoit monté ſur le ſaint ſiege: les crimes qu'il avoit commis devant & aprés, qui étoient incroïables. C'eſt ainſi qu'en parle l'hiſtorien Lambert. Le cardinal Hugues apportoit auſſi des lettres au nom des cardinaux, du ſenat & du peuple: portant des plaintes au roi contre le pape, dont ils demandoient la dépoſition & l'élection d'un autre? Il ajoûta qu'Hildebrand avoit beaucoup d'ennemis: les Normans, les comtes voiſins & pluſieurs Romains.

Les prélats de l'aſſemblée de Vormes reçûrent ce cardinal comme envoïé du ciel; & ſuivant ſon autorité il déclarerent qu'Hildebrand ne pouvoit être pape,

Digitized by Google

ni avoir en cette qualité aucune puiſſance de lier ou de délier. Tous les évêques ſouſcrivirent à ſa condamnation, quoique malgré eux pour la plûpart. Il n'y eût qu'Adalberon évêque de Virſbourg & Herman de Mets, qui réſiſterent quelque tems; diſant qu'il étoit contre les canons qu'un évêque fût condamné abſent; à plus forte raiſon le pape, contre lequel on ne devoit pas même recevoir l'accuſation d'un évêque. Mais Guillaume évêque d'Utrect les preſſoit de ſouſcrire avec les autres à la condamnation du pape, ou de renoncer à la fidelité qu'ils avoient jurée au roi. Cet évêque étoit alors en grande faveur auprés du prince & comme ſon premier miniſtre. Il étoit fort inſtruit des lettres humaines, mais ſi vain, qu'à peine ſe pouvoit-il ſouffrir lui-même. AN. 1076. *Bruno bell. Sax. p. 122.*

Le roi envoïa des lettres dans toute la Lombardie & la Marche d'Ancone, pour faire ſouſcrire la condamnation du pape. Un Alleman nommé Eberard fut chargé de cette commiſſion; & les évêques de ces provinces déja mal intentionnez, s'aſſemblerent à Pavie, où ils jurerent ſur les évangiles, qu'ils ne reconnoîtroient plus Gregoire pour pape, & envoïerent des députez qui firent jurer de même les autres. Le roi Henri écrivit auſſi au clergé & au peuple de Rome en ces termes: la vraïe fidelité eſt celle qu'on garde aux abſens comme aux preſens. Nous ſçavons que la vôtre eſt telle; nous vous prions d'y perſeverer, & d'être amis de nos amis, & ennemis de nos ennemis; entre leſquels nous marquons le moine Hildebrand, parce que nous avons reconnu qu'il a envahi & opprimé l'égliſe, & conjuré contre l'état, comme vous verrez par la lettre ſuivante. Là étoit inſerée une lettre à *Vita S. Anſel. Luc. n. 13.* *Bruno bell. Sax. p. 122. Ch. Magdeb. M.S.*

Digitized by Google

AN. 1076. Hildebrand où le roi lui disoit : Lorsque j'attendois de vous un traitement de pere & vous obéissois en tout, au grand déplaisir de mes sujets, j'ai apris que vous agissiez comme mon plus grand ennemi. Vous m'avez privé du respect qui m'étoit dû par vôtre siege, vous avez tenté par de mauvais artifices d'aliener de moi le roïaume d'Italie; vous n'avez pas craint de mettre la main sur les évêques & les avez traitez indignement. Comme je dissimulois ces excés, vous avez pris ma patience pour foiblesse, & avez bien osé me mander, que vous mourreriez, ou que vous m'ôteriez la vie & le roïaume. Pour reprimer une telle insolence, non par des paroles, mais par des effets, j'ai assemblé tous les seigneurs de mon roïaume, comme ils m'en ont prié. Là on a découvert ce que la crainte faisoit taire auparavant, & on a prouvé, comme vous verrez par leurs lettres, que vous ne pouvez demeurer sur le saint siege. J'ai suivi leur avis qui m'a semblé juste. Je vous renonce pour pape & vous commande, en qualité de patrice de Rome, d'en quitter le siege. Le roi continuant ensuite d'adresser la parole à l'église Romaine disoit : Elevez-vous donc contre lui, & que celui qui m'est le plus fidelle soit le premier à le condamner, je ne demande pas son sang, la vie aprés sa dépositon lui sera plus dure que la mort : je veux seulement que vous le fassiez descendre du saint siege, pour y en mettre un autre que nous choisirons par vôtre conseil & par celui de tous les évêques.

Il y avoit une seconde lettre du roi au pape, qui n'ajoûtoit guere à la premiere que des injures. Il lui reproche principalement d'avoir traité les évêques avec

avec mépris : il ſoutient que ce n'eſt point du pape qu'il tient ſon roïaume, mais de Dieu ſeul, & que ſuivant la tradition des peres, un ſouverain n'a que Dieu pour juge, & ne peut être dépoſé pour aucun crime, ſi ce n'eſt qu'il abandonne la foi. D'où il s'enſuit, ſelon le roi Henri, ou plutôt ſelon les évêques qui lui compoſoient cette lettre, qu'un prince qui renonce à la religion peut être legitimement dépoſé. Nous n'avons pas les lettres du concile de Vormes ; mais elles contenoient à peu prés les mêmes choſes. On y dénonçoit au pape, qu'il eût à ceder le pontificat, qu'il avoit envahi contre les loix de l'égliſe ; & qu'il ſût qu'on tiendroit pour nul tout ce qu'il ordonneroit depuis ce jour. Un clerc de Parme nommé Roland fut chargé de ces lettres, & il prit ſi bien ſes meſures qu'il arriva à Rome la veille de l'ouverture du concile, que le pape avoit indiqué pour la premiere ſemaine de Carême. AN. 1076.

Le concile donc étant commencé Roland de Parme y entra, & preſenta au pape les lettres du roi & du concile de Vormes, en diſant : Le roi mon maître & tout les évêques Ultramontains & Italiens, vous ordonnent de quitter preſentement le ſaint ſiege que vous avez uſurpé ; & ſe retournant vers le clergé de Rome, il ajoûta : Vous êtes avertis, mes freres, de vous trouver à la Pentecôte en la preſence du roi, pour recevoir un pape de ſa main, puiſque celui-ci n'eſt pas un pape, mais un loup raviſſant. Alors Jean évêque de Porto ſe leva & s'écria : Qu'on le prenne. Le prefet de Rome, avec la milice, ſe jetterent ſur Roland, l'épée à la main, le voulant tuer dans l'égliſe du Sauveur où ſe tenoit le concile : mais le pape ſe mit

AN. 1076. au devant & le couvrant de ſon corps lui ſauva la vie.

Aïant à grand peine fait faire ſilence il dit: Mes enfans, ne troublez pas la paix de l'égliſe par une ſédition. Voici les tems dangereux dont parle l'écriture, où il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares, ſuperbes & déſobéïſſans à leurs parens. Il faut qu'il arrive des ſcandales, & le Seigneur a dit qu'il nous envoïoit comme des brebis au milieu des loups. Nous devons donc avoir la douceur de la colombe avec la prudence du ſerpent, & ſans haïr perſonne ſuporter les inſenſez qui veulent violer la loi de Dieu. Nous avons aſſez long-tems vécu en paix, Dieu veut recommencer à arroſer ſa moiſſon du ſang des ſaints. Préparons nous au martyre, s'il eſt beſoin, pour la loi de Dieu, & que rien ne nous ſepare de la charité de Jeſus-Chriſt.

2. *Tim.* III. 1.

Nous avons entre les mains un ſigne, que Dieu nous a donné de la Victoire de ſon égliſe. C'étoit un œuf de poule trouvé prés de l'égliſe de ſaint Pierre, autour duquel ou voïoit en relief un ſerpent armé d'une épée & d'un écu, qui voulant s'élever au haut de l'œuf, étoit forcé de ſe replier en bas. Le pape avoit d'abord montré cet œuf dans le concile, & il en fit dans ſon diſcours une explication miſterieuſe, puis il conclut ainſi: Il faut donc maintenant emploïer le glaive de la parole pour fraper le ſerpent à la tête & vanger l'égliſe: nous n'avons que trop de patience. Tout le concile approuva cet avis du pape, déclarant qu'ils étoient prêts à ſouffrir la mort pour une ſi bonne cauſe; & il fut conclu, que Henri ſeroit privé de la dignité roïale & anathematiſé avec tous ſes complices.

XXIX. Le R. Henri dépoſé à Rome. *Lambert.*

Le lendemain donc le pape fit lire dans le concile

les lettres apportées de la part du roi, puis il prononça contre lui l'excommunication en ces termes: Saint Pierre prince des apôtres écoutez vôtre serviteur, que vous avez nourri dés l'enfance & délivré juſques à ce jour de la main des méchans qui me haïſſent, parce que je vous ſuis fidele. Vous m'êtes témoin, vous & la ſainte mere de Dieu, ſaint Paul vôtre frere & tous les ſaints, que l'égliſe Romaine m'a obligé malgré moi à la gouverner; & que j'euſſe mieux aimé finir ma vie en exil, que d'uſurper vôtre place par des moïens humains. Mais m'y trouvant par vôtre grace & ſans l'avoir merité, je croi que vôtre intention eſt, que le peuple Chrétien m'obéïſſe, ſuivant le pouvoir que Dieu m'a donné à vôtre place, de lier & délier au ciel & ſur la terre. AN. 1076. *Vita Greg. C. to. X. c. nc. p. 56.*

C'eſt en cette confiance que pour l'honneur & la défenſe de l'égliſe de la part de Dieu tout-puiſſant Pere & Fils & Saint-Eſprit, & par vôtre autorité, je défens à Henri fils de l'empereur Henri, qui par un orgüeil inoüi s'eſt élevé contre vôtre égliſe, de gouverner le roïaume Teutonique & l'Italie: j'abſous tous les Chrétiens du ſerment qu'ils lui ont fait ou feront, & je défens à perſonne de le ſervir comme roi. Car celui qui veut donner atteinte à l'autorité de vôtre égliſe, merite de perdre la dignité dont il eſt revêtu. Et parce qu'il a refuſé d'obéïr comme Chrétien & n'eſt point revenu au Seigneur, qu'il a quitté en communiquant avec des excommuniez, mépriſant les avis que je lui avois donnez pour ſon ſalut, vous le ſavez; & ſe ſéparant de vôtre égliſe qu'il a voulu diviſer, je le charge d'anathême en vôtre nom, afin que les peuples ſachent, même par experience, que vous êtes

AN. 1076. Pierre, que ſur cette Pierre le Fils du Dieu vivant a édifié ſon égliſe, & que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. C'eſt la premiere fois qu'une telle ſentence a été prononcée contre un ſouverain. Otton évêque de Friſingue hiſtorien très-catholique & très-attaché aux papes, écrivant dans le ſiecle ſuivant, en parle ainſi. L'empire fut d'autant plus indigné de cette nouveauté, que jamais auparavant, il n'avoit vû de pareille ſentence publiée contre un empereur Romain. Et ailleurs, je lis & relis les hiſtoires des empereurs Romains, & je ne trouve nulle part qu'aucun d'eux ait été excommunié par un pape ou privé du roïaume.

1. *Geſt. Frid. c. 1.*

VI. *Chr. c. 35.*

XXX. Autres excommuniez à Rome.

Le pape prononça dans ce concile pluſieurs autres excommunications. Premierement contre les évêques d'Allemagne, & nommément Sigefroi de Maïence, Guillaume d'Utrect & Robert de Bamberg. Sigefroi eſt excommunié & dépoſé, comme auteur du ſchiſme entre le roïaume Teutonique & l'égliſe Romaine: les autres qui y ont conſenti & ſouſcrit volontairement, ſont ſuſpendus des fonctions épiſcopales: quant à ceux qui y ont conſenti malgré eux, on leur donne terme juſqu'à la ſaint Pierre, pour ſe juſtifier devant le pape, en perſonne ou par députez. Les évêques de Lombardie ſont ſuſpendus & excommuniez, pour avoir conjuré par ſerment contre le ſaint ſiege. Il y avoit long-tems que le pape avoit excommunié Otton évêque de Ratiſbonne, Otton de Conſtance, Bouchard de Lauſane, le comte Eberard, Ulric & quelques autres, dont le roi ſuivoit les conſeils.

En ce même concile de Rome, le pape excommunia quelques évêques de deçà les monts; ſavoir Berenger

Digitized by Google

évêque d'Agde, pour avoir communiqué avec l'archevêque de Narbonne excommunié, & avoir exercé quelques fonctions pour cet archevêque. Herman archevêque de Vienne fut auſſi excommunié, parce qu'aïant été juſtement dépoſé pour ſimonie, parjure, ſacrilege & apoſtaſie, il ne laiſſoit pas d'inquieter l'égliſe de Vienne, & on interdit les égliſes de Romans & de ſaint Irenée de Lion, tant qu'Herman les occuperoit. On excommunia Didier & les clercs de l'égliſe de Romans; l'abbé de ſaint Gilles & le Comte de ſaint Gilles à cauſe de ſa parente; Umbert de Beaujeu pour ſes vexations contre l'égliſe de Lion. On excommunia Eſtienne évêque de Pui ſimoniaque & homicide, & Ponce évêque de Grenoble; & on confirma ce que l'évêque de Die avoit fait & ordonné dans ſa legation. AN. 1076.

C'étoit Hugues que le pape avoit, comme j'ai dit, ordonné évêque de Die en 1073. & fait ſon legat. Il tint en cette qualité pluſieurs conciles: le premier à Anſe prés de Lion: le ſecond à Clermont en Auvergne, où Eſtienne évêque de Clermont fut dépoſé pour avoir quitté ſon ſiege & uſurpé celui du Pui en Velai. C'étoit Eſtienne de Polignac ſurnommé Taillefer fils du Vicomte Armand: il avoit été prevôt du Pui, & trouvoit cette égliſe plus à ſa bienſeance. Dans le même concile de Clermont on dépoſa Guillaume ſimoniaque & uſurpateur du ſiege de Clermont; & on en ordonna évêque Durand ſecond abbé de la Chaiſe-Dieu. Eſtienne alla à Rome, & promit au pape, par ſerment, de quitter l'égliſe du Pui: mais comme il ne laiſſoit pas de s'y maintenir par force, il fut encore excommunié par le legat Hugues, & le pape

Sup. n. 5.

to. X. conc. p. 1. 9. Ex. Hug. Flavin.

Gall. Chr. to. 2. p. 328.

AN. 1076. confirma cette excommunication. C'eſt ce qui paroît par deux lettres du vingt-troiſiéme de Mars.

Greg. lib. IV. ep. 15. 18.

Incontinent aprés le concile de Rome, le pape envoïa à tous les fideles le decret contre le roi Henri, avec une lettre où il dit: Vous avez appris, mes freres, l'entrepriſe inoüie & l'audace criminelle des ſchiſmatiques, qui blasfêment le nom du Seigneur en la perſonne de ſaint Pierre: l'injure faite au ſaint ſiege telle que vos peres n'ont rien vû, ni rien oüi dire de ſemblable, & qu'aucun écrit ne nous apprend qu'il ſoit jamais rien venu de tel de la part des païens ou des heretiques. C'eſt pourquoi ſi vous croïez que ſaint Pierre ait reçu de Jeſus-Chriſt les clefs du roïaume des cieux, penſez combien vous devez être maintenant affligez de l'injure qui lui eſt faite, & que vous n'êtes pas dignes de participer à ſa gloire dans le ciel, ſi vous ne prenez part ici bas à ſes ſouffrances. Nous vous prions donc d'implorer inſtamment la miſericorde de Dieu, afin qu'il tourne les cœurs de ces impies à la penitence: ou qu'arrêtant leurs mauvais deſſeins, il montre combien ils ſont inſenſez de vouloir renverſer la pierre fondée par Jeſus-Chriſt: vous verrez par ce papier inclus, comment & pour quelles cauſes ſaint Pierre à frappé le roi d'anathême.

Vita c. 9. Lib. III c. iſſ. 6

XXXI. Mort de Guillaume évêque d'Utrecht

Le roi Henri celebra à Utrecht la fête de Pâques, qui cette année 1076. fut le vingt-ſeptiéme de Mars. Guillaume évêque d'Utrecht, pour faire ſa cour au prince, déclamoit furieuſement contre le pape; & il n'y avoit preſque point de fête, où prêchant pendant la meſſe il n'en parlât indignement: l'appellant parjure, adultere & faux apôtre; & déclarant que lui & les autres évêques l'avoient excommunié pluſieurs

Lambert. p. 235.

fois. Peu de tems aprés que les fêtes de Pâques furent passées, & que le roi se fut retiré d'Utrect, l'évêque fut saisi tout d'un coup d'une griéve maladie; & sentant des douleurs trés-aiguës, il crioit d'une voix lamentable devant tous les assistans, que par un juste jugement de Dieu il avoit perdu la vie presente & la vie éternelle, pour avoir secondé en tout avec empressement les mauvaises intentions du roi; & que pour gagner ses bonnes graces, il avoit, contre sa conscience, chargé d'opprobres le pape: quoiqu'il sût bien que c'étoit un saint homme & d'une vertu apostolique: On dit qu'il mourut de la sorte sans sacremens. Son successeur fut Conrard camerier de l'archevêque de Maïence. AN. 1076.

Cependant Guibert archevêque de Ravenne, fit assembler à Pavie aprés Pâques les évêques de Lombardie; & là ils excommunierent de nouveau le pape. Les seigneurs du roïaume embaraſſez s'ils devoient déferer à cette excommunication, consulterent quelques évêques: qui leur dirent, que personne ne pouvoit juger ni excommunier le pape. Ainsi les esprits furent partagez en Allemagne & en Italie, entre le pape & le roi: car ceux de son parti disoient aussi, qu'il ne pouvoit être excommunié. C'est le sujet d'une grande lettre du pape à Herman évêque de Mets, qui étoit revenu à son obéissance, aprés avoir suivi le parti du roi. Il parle ainsi *Ann. ap. Boll. t. 2. p. 151.* *lib. 4. ep. 2.*

XXXII. Lettre du pape sur l'excommunication des rois.

Quant à ceux qui disent qu'un roi ne doit pas être excommunié, quoique leur impertinence merite qu'on ne leur réponde point, nous les renvoïons aux paroles & aux exemples des peres. Qu'ils lisent ce que saint Pierre ordonna au peuple dans l'ordination de

AN. 1076 saint Clement touchant celui que l'on sait n'être pas
2. Cor. X. 6. bien avec l'évêque. Qu'ils apprennent que l'apôtre dit : Etant prêts à punir toute désobéissance. Et de qui
1. Cor. V. 11 il dit : Il ne faut pas même manger avec eux. Qu'ils considerent pourquoi le pape Zacarie dépossa le roi de France, & déchargea tous les François du serment qu'ils lui avoient fait. Qu'ils apprennent dans le re-
lib. 10. ep. 10. gistre de saint Gregoire, qu'en des privileges donnez à quelques églises, il n'excommunie pas seulement les rois & les seigneurs qui pourroient y contrevenir, mais il les prive de leur dignité. Qu'ils n'oublient pas que saint Ambroise, non content d'excommunier Theodose, lui défendit encore de demeurer à la place des prêtres dans l'église ; quoique ce prince fût non seulement roi, mais veritablement empereur, par ses mœurs & par sa puissance. Peut-être veulent-ils dire, que quand Dieu dit à saint Pierre : Paissez mes
Joan. XXI. 17. brebis, il en excepta les rois : mais ne voient-ils pas qu'en lui donnant le pouvoir de lier & de délier, il n'en excepta personne ? Que si le saint siege a reçu
11. Cor. VI. 3. de Dieu le pouvoir de Juger les choses spirituelles, pourquoi ne jugera-t-il pas aussi les temporelles ? Vous n'ignorez pas de qui sont membres les rois & les princes, qui preferent leur honneur & leur profit temporel à l'honneur & à la justice de Dieu. Car comme ceux qui mettent la volonté de Dieu avant la leur, & lui obéissent plutôt qu'aux hommes, sont membres de Jesus-Christ ; ainsi les autres sont membres de l'antrechrist. Si donc on juge quand il le faut les hommes spirituels, pourquoi les seculiers ne seront ils pas encore plus obligez à rendre compte de leurs mauvaises actions ?

Mais

Mais ils croïent peut-être que la dignité roïale est au-dessus de l'épiscopale. On en peut voir la difference par l'origine de l'une & de l'autre. Celle-là a été inventée par l'orgüeil humain, celle-ci instituée par la bonté divine : celle-là recherche incessamment la vaine gloire, celle ci aspire toûjours à la vie celeste. Aussi saint Ambroise dit-il dans son pastoral, que l'épiscopat est autant au-dessus de la roïauté, que l'or au-dessus du plomb, & l'empereur Constantin prit la derniere place entre les évêques. AN. 1076.

Le pape dit ensuite, qu'il a donné à quelques évêques le pouvoir d'absoudre les seigneurs, qui ont eu le courage de s'abstenir de la communion du roi : mais pour le roi lui-même, il s'en réserve l'absolution, en connoissance de cause. Cette lettre est du vingt-cinquiéme d'Août 1076. On y voit les fondemens de cette doctrine inoüie jusques alors, que le pape eût droit de dépoſer les souverains. Je laisse aux savans à juger combien les fondemens sont solides : j'observe seulement ce qui suit, en faveur de ceux qui sont moins instruits. La premiere autorité est tirée d'une lettre apocryphe de saint Clement à saint Jacques, & ne parle que de l'excommunication, non plus que les deux passages de saint Paul. Or la question n'étoit pas si les rois pouvoient être excommuniez, mais si l'excommunication les privoit de leur puissance temporelle. Quant aux exemples : le pape Zacarie ne dépoſa point le roi Childeric, mais il fut seulement consulté par les François, qui vouloient le dépoſer ; & ce prince n'étoit ni excommunié ni criminel ; mais seulement mépriſé pour son incapacité. Le privilege de saint Gregoire est celui de l'hôpital d'Autun : où quelques-

Edit. Cotelet. p. 540. n. 18.

Sup. liv. XLIII n. 1.

Sup. liv. XXXV n. 43.

AN. 1076. uns croïent que cette clause de privation des dignitez temporelles a été ajoûtée ; d'autres la regardent comme une malediction & une menace. Quant à l'empereur Theodose, saint Ambroise ne prétendit jamais lui rien ôter de la puissance temporelle. Le reste de ce qu'avance Gregoire VII. prouveroit trop s'il étoit vrai ; car si ceux qui ont droit de juger le spirituel, avoient droit à plus forte raison de juger le temporel, il ne faudroit plus d'autres juges, ni d'autres princes que les évêques ; & si les puissances temporelles n'étoient établies que par l'orgüeil humain, la religion devroit les détruire : mais l'ecriture nous apprend, que toute puissance vient de Dieu, même celle des princes infideles.

Sup. liv. XIX. n. 41.

Rom. XIII. 1.

XXXIII. Lettre aux Allemans.

Vers le même tems le pape écrivit une autre grande lettre à tous les évêques, les seigneurs & les fideles du roïaume Teutonique ; où supposant le droit, il entreprend de justifier cette excommunication, par l'exposition des faits & de la conduite qu'il a tenuë à l'égard du roi. Lors, dit-il, que nous étions encore dans l'ordre de diacre, aïant été informez des actions honteuses du roi, & desirant sa correction, nous l'avons souvent averti par nos lettres & par ses envoïez, de mener une vie digne de sa naissance & de sa dignité : mais étant arrivez au pontificat, nous avons compris que Dieu nous demanderoit compte de son ame, avec d'autant plus de severité, que nous avions plus d'autorité pour le reprendre. C'est pourquoi voïant son iniquité croître avec l'âge, nous avons redoublé nos exhortations & nos instances. Il nous a souvent envoïé des lettres soumises, s'excusant sur sa jeunesse & sur les mauvais conseils de ses ministres, &

Vita Greg. c. 8. n. 65.

Digitized by Google

promettant de ſuivre nos avis : mais il les a mépriſez en effet, ſe plongeant de plus en plus dans les crimes. Alors nous avons invité à penitence quelques-uns de ſes confidens, par le conſeil deſquels il avoit vendu des évêchez & des abbaïes à des perſonnes indignes ; & voïant qu'aprés les delais que nous leur avions donnez, ils demeuroient opiniâtres dans leur malice : nous les avons excommuniez, comme il étoit juſte, & averti le roi de les éloigner de ſa maiſon & de ſes conſeils. AN. 1076.

Cependant les Saxons ſe fortifiant, & le roi ſe voïant abandonné de la plus grande partie de ſon roïaume, nous écrivit encore une lettre tres-ſoumiſe : nous priant de réparer les maux qu'il avoit faits à l'égliſe, & nous promettant pour cet effet toute ſorte d'obéiſſance & de ſecours. Et depuis il confirma ces promeſſes à nos legats Humbert évêque de Preneſte & Geraud évêque d'Oſtie : qui le reçurent à penitence, & entre les mains deſquels il fit ſerment par les étoles qu'ils portoient. Mais quand il eut remporté la victoire contre les Saxons, les actions de graces qu'il en rendit à Dieu furent d'oublier toutes ſes promeſſes, de recevoir en ſa familiarité les excommuniez, & remettre les égliſes dans la premiere confuſion. Touchez d'une vive douleur nous lui avons encore écrit, pour l'exhorter à ſe reconnoître, & lui avons envoïé trois hommes pieux de ſes ſujets, pour l'avertir en ſecret de faire penitence de tant de crimes : pour leſquels il méritoit, non ſeulement d'être excommunié, mais d'être privé de la dignité roïale ſelon les loix divines & humaines. Enfin nous lui avons déclaré, que s'il n'éloignoit de lui les excommuniez,

Digitized by Google

AN. 1076. nous ne pouvions donner autre jugement, ſinon qu'il demeurât ſelon ſon choix excommunié avec eux.

Mais ce prince s'irritant contre la correction n'a point ceſſé qu'il n'ait obligé preſque tous les évêques d'Italie, & en Allemagne tous ceux qu'il a pû, a renoncer à l'obéiſſance du ſaint ſiege. Voiant donc ſon impieté montée au comble, nous l'avons excommunié par jugement ſynodal : pour avoir communiqué avec des excommuniez pour n'avoir pas voulu faire penitence de ſes crimes, & pour avoir déchiré l'égliſe par un ſchiſme. Le pape exhorte enſuite les Allemans à demeurer fermes dans le bon parti. Dans une autre lettre dattée du troiſiéme de Septembre 1076. il les exhorte à élire un autre roi, ſi Henri ne ſe convertit pas, pourvû qu'ils le faſſent de l'autorité du ſaint ſiege, & avec le conſentement de l'imperatrice Agnés mere du roi Henri.

IV. epiſt 3.

Vita n 69.

Vita. n. 69. Il y en eut en effet pluſieurs qui abandonnerent le roi, & pluſieurs de ceux qu'il avoit fait ſouſcrire à la condamnation du pape, envoïerent au pape des députez pour lui demander penitence. Il les reçût à bras ouverts, & leur envoïa des lettres de conſolation. Il y eut même des évêques qui vinrent à Rome nuds pieds, & y attendirent patiemment juſques à ce que le pape les reçût en grace. Uton archevêque de Treves étant revenu de Rome, ne vouloit communiquer, ni avec Sigefroi archevêque de Mayence, ni avec le nouvel archevêque de Cologne Hidulfe, ni avec pluſieurs autres qui étoient les plus aſſidus auprés du roi, & dont il ſuivoit les conſeils. Uton s'en éloignoit, parce que le pape les avoit excommuniez ; & diſoit que toutefois il avoit obtenu du pape à

Lambert p. 237.

grande peine, de pouvoir parler au roi ſeul, ſans communiquer avec lui en aucune autre maniere. A ſon exemple pluſieurs autres ſe retirerent de la cour, ſans avoir égard aux ordres réïterez du roi, qui les rapelloit. Ceux du parti du roi irritez contre eux juſques à la fureur, n'épargnoient ni les injures, ni les menaces. Ils ſoutenoient que la ſentence du pape étoit injuſte & nulle, puiſqu'il les avoit condamnez, ſans les avoir citez canoniquement au concile, ni examinez, ni convaincus: que l'archevêque de Treves & ceux de ſon parti avoient depuis long-tems conſpiré contre l'état, & n'emploïoient le prétexte de la religion & de l'autorité du pape, que pour ruiner celle du roi: Qu'il devoit ſonger à maintenir ſa dignité, & à tirer de bonne heure contre ſes ennemis l'épée, que ſuivant l'apôtre il avoit reçûë pour la punition des méchans. Il n'étoit pas difficile d'exciter le roi, qui n'étoit de lui-même que trop violent: mais voïant que les ſeigneurs l'abandonnoient peu-à-peu, ſous prétexte de religion, & que les menaces ſans forces étoient inutiles, il s'accommodoit au tems, & tâchoit de ramener les ſeigneurs par la douceur. Toutefois il ne pouvoit renoncer à la haine implacable qu'il avoit conçûë contre les Saxons, & cherchoit toûjours à les réduire en ſervitude. AN. 1076.

p. 238.

XXXIV. Egliſe d'Afrique.

Il reſtoit encore en Afrique des égliſes ſous la domination des Muſulmans, comme on voit par quelques lettres de Gregoire VII. Dés la premiere année de ſon pontificat, il écrivit au clergé & au peuple de Carthage, pour les reprendre de ce que quelques-uns d'entre eux avoient accuſé leur archevêque Cyriaque devant les Saraſins: enſorte qu'il avoit été

Lib. 1. ep. 22.

AN. 1076. traité comme un voleur, & frappé de verges à nud. La lettre eſt du quinziéme de Septembre 1073. Il écrivit en même-tems à l'archevêque, loüant ſa fermeté, de ce qu'étant preſenté à l'audiance du roi, il a mieux aimé ſouffrir divers tourmens, que de violer les canons, en faiſant des ordinations par l'ordre de ce prince infidele. Il le conſole & prie Dieu de regarder enfin l'égliſe d'Afrique affligée depuis ſi long-tems.

I. ep. 23.

III. ep. 19. Il lui écrivit encore trois ans aprés, c'eſt-à-dire au mois de Juin 1076. déplorant la miſere de l'égliſe d'Afrique, où il ne ſe trouvoit pas trois évêques pour en ordonner un quatriéme. C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, nous vous conſeillons à vous & à celui à qui nous venons d'impoſer les mains, de choiſir une perſonne digne de nous l'envoïer, afin qu'aprés l'avoir ordonné, nous vous le renvoïions, & que vous puiſſiez faire des ordinations ſelon les canons. Celui à qui le pape venoit d'impoſer les mains, étoit un prêtre nommé Servand, que le pape avoit ordonné archevêque d'Hippone, ou plûtôt d'Hippa dans la Mauritanie de Sitifi, qu'il ne faut pas confondre avec Hippone de Numidie, que ſaint Auguſtin a renduë ſi celebre. Le pape avoit ordonné Servand à la priere du clergé & du peuple d'Hippone, qui l'avoit élû, & ſur la recommandation d'Anzir roi de Mauritanie, qui bien que Muſulman le lui avoit demandé, lui envoïant des preſens, avec quelques Chrétiens, qui avoient été captifs chez lui. Le pape lui en fit ſes remercimens par une lettre tres-honnête, où il dit: qu'ils croïent & honorent un ſeul Dieu, quoiqu'en differente maniere, & lui ſouhaite la beatitude éternelle dans le ſein d'Abraham. Il écrivit auſſi à l'égli-

III. ep. 20.

ep. 21.

se d'Hippone recommandant leur nouvel archevêque ; & les exhortant à mener une vie si édifiante, qu'ils convertissent les Sarasins qui les environnent. AN. 1076.

En ce tems vivoit Samuel de Maroc Juif converti, dont nous avons un traité de controverse contre les Juifs. Il l'adresse à un autre Juif nommé Isaac dont il louë extrêmement le savoir, & lui propose ses objections par maniere de doutes & de difficultez, qui le remplissent de crainte & d'inquietude. D'où vient, dit-il, que nous autres Juifs sommes generalement frapez de Dieu dans cette captivité, qui dure depuis plus de mille ans : au lieu que nos peres, qui avoient adoré les idoles, tué les prophetes & rejetté la loi de Dieu, ne furent punis que pendant soixante & dix ans dans la captivité de Babylone ; toutefois l'écriture marque cette punition comme le plus grand effet de la colere de Dieu ; & nous ne voïons aucun terme prescrit à celle-ci, ni dans la loi ni dans les prophetes. Il faut donc que nous aïons commis depuis quelque peché plus grand, que n'étoit l'idolatrie de nos peres : Car c'est sans doute cette desolation qui, suivant le prophete Daniel, doit durer jusques à la fin. XXXV. Samuel de Maroc. *Bibl. PP. Paris. to. 4. p. 2, 1.* c. 1.

Je crains, ajoûte-t-il, que ce peché ne soit d'avoir vendu & mis à mort ce Jesus que les Chrétiens adorent. Sur quoi il apporte plusieurs passages d'Isaïe & des autres prophetes touchant la passion de Jesus-Christ ; & marque, que ce qui en est raconté dans nôtre évangile s'y accorde parfaitement. Il insiste sur la prophetie de Daniel touchant les soixante & deux semaines aprés lesquelles il dit, que le Christ sera tué, la ville détruite & le sacrifice aboli. Je ne vois point, dit-il, d'évasion contre cette prophetie accomplie, il c. 2. *Dan.* IX. 27. c. 7. c. 8. *Dan.* IX. 20.

Digitized by Google

AN. 1076. y a plus de mille ans, par les mains de Titus & des Romains. Il distingue les deux avenemens du Messie : l'un dans l'humilité, l'autre dans la gloire : & les prouve par les prophetes. Il prouve aussi la reprobation des Juifs & l'élection des Gentils.

c. 9. 10. 11.

c. 15. 16.

c. 27.

A la fin de cet écrit, Samuel emploïe contre les Juifs ce qui est dit de Jesus-Christ dans l'Alcoran & ses commentaires. Les Sarasins, dit-il, reconnoissent qu'il étoit le Messie prédit, & qu'il avoit reçû de Dieu le pouvoir de faire des miracles, de guerir toutes les maladies, chasser les démons, & ressusciter les morts : qu'il savoit tout & connoissoit le secret des cœurs : qu'il a méprisé les richesses & les plaisirs sensuels : enfin qu'il est le Verbe de Dieu. Or, dit-il, quoique les Chrétiens ne nous alleguent pas ce témoignage, qui n'a pas plus d'autorité chez eux que chez nous, il ne laisse pas d'être embarassant pour nous & avantageux pour eux.

XXVI. Assemblée de Tribur contre Henri. *Lambert p. 141.*

Rodolfe duc de Suabe, Guelfe duc de Baviere, Berthold duc de Carinthie, Adalberon évêque de Virsbourg, Adalbert évêque de Vormes & quelques autres seigneurs, s'assemblerent à Ulme, & résolurent que tous ceux qui vouloient le bien de l'état, s'assembleroient à Tribur prés de Maïence le seiziéme d'Octobre, pour remedier aux maux dont la paix de l'église étoit troublée depuis tant d'années ; & ils le dénoncerent aux seigneurs de Suabe, de Baviere, de Saxe, de Lorraine & de Franconie, les conjurant au nom de Dieu de quitter toutes leurs affaires particulieres, afin de faire cette derniere tentative pour le bien public. Les esprits furent tellement frappez de l'attente de cette assemblée, que l'archevêque de Maïence

Digitized by Google

Maïence & grand nombre d'autres, qui jusques là avoient été fort attachez au parti du roi, le quitterent pour se joindre aux seigneurs, AN. 1076.

Au jour nommé, les seigneurs de Suabe & de Saxe se trouverent à Tribur en trés-grand nombre, résolus absolument à dépoſer le roi Henri, & en élire un autre. Il y avoit auſſi deux legats du ſaint ſiege, Sigehard patriarche d'Aquilée & Altman évêque de Paſſau, homme d'une vie apoſtolique & d'une vertu ſinguliere. Le roi Henri l'aiant chaſſé de ſa ville à main armée, il ſe retira en Saxe ſa pratie; enſuite il alla à Rome & expoſa au pape Gregoire le ſujet de ſon voïage & la maniere dont il avoit été traité. Il renonça même à l'évêché entre les mains du pape, faiſant ſcrupule d'en avoir reçû l'inveſtiture de la main d'un laïque. Un jour comme le pape delibe-roit avec les cardinaux ſur la reſtitution d'Altman, qui s'y oppoſoit, une colombe volant par l'égliſe, vint s'arrêter ſur la tête de l'humble évêque. Alors le pape, ſans plus héſiter, ôta ſa mitre & la mit ſur la tête d'Altman, le déclarant en même-tems évêque & legat du ſaint ſiége, & le renvoïa en Allemagne, avec ſa benediction. p. 343 Sup. l. LXI. n. 123 Vita Sep. Tegnag. p. 48.

A l'aſſemblée de Tribur les legats étoient accompagnez de quelques laïques, qui aïant quitté de grands biens, s'étoient reduits pour l'amour de Dieu à une vie privée & pauvre. Le pape les avoit envoïez pour déclarer à tout le monde que le roi Henri avoit été excommunié pour de juſtes cauſes; & promettre le conſentement & l'autorité du pape pour l'élection d'un autre roi. Ces bons laïques ne vouloient communiquer avec perſonne qui eût communiqué en quel-

AN. 1076 que maniere que ce fût, avec le roi Henri depuis son excommunication, jusques à ce que celui-là eût été absous par l'évêque Altman, Ils évitoient de même ceux qui avoient communiqué dans la priere, avec les prêtres mariez ou les simoniaques.

On délibera sept jours de suite sur les moïens de prévenir la ruine de l'état. On representoit toute la vie du roi Henri, les crimes infâmes dont il s'étoit deshonoré dés sa premiere jeunesse : les injustices qu'il avoit faites à chacun en particulier & à tous en commun. Qu'aïant éloigné d'auprés de lui les seigneurs, il avoit élevé aux premieres dignitez des hommes sans naissance, avec lesquels il déliberoit jour & nuit sur les moïens d'exterminer la noblesse. Que laissant en paix les nations barbares, il avoit armé contre ses propres sujets, rempli de sang & de divisions le roïaume que ses peres lui avoient laissé trés-florissant, ruiné les égliſes & les monasteres, & emploïé la subsistance des personnes consacrées à Dieu, à païer ses troupes & à bâtir des forteresses; non pour arrêter les courses des étrangers, mais pour troubler la tranquilité du païs, & réduire une nation libre à une dure servitude. Qu'il n'y avoit plus nulle part ni consolation pour les veuves & les orfelins, ni refuge contre l'oppression & la calomnie, ni respect pour les loix, ni discipline dans les mœurs, ni autorité dans l'égliſe, ni dignité dans l'état, tant l'imprudence d'un seul homme avoit aporté de confusion. Ils concluoient, que l'unique remede à tant de maux étoit de mettre au plûtôt à sa place un autre roi capable d'arrêter la licence, & de rafermir l'état chancelant.

Pendant que l'on déliberoit ainsi à Tribur, le roi

Henri avec ceux de ſon parti, étoient à Oppenheim en deçà du Rein, un peu plus haut, d'où il leur envoïoit ſouvent des députez pour leur faire de belles promeſſes. Il en vint juſques à leur offrir d'abandonner le gouvernement de l'état, pourvû qu'ils lui laiſſaſſent ſeulement le nom & les marques de la roïauté. Ils répondirent, qu'aprés les avoir tant de fois trompez par ſes promeſſes & par ſes ſermens il ne pouvoit plus leur donner aucune aſſurance. Qu'il ne leur étoit pas même permis en conſcience de communiquer avec lui, depuis qu'il étoit excommunié; & que le pape les aïant abſous des ſermens qu'ils lui avoient faits, ils devoient profiter d'une ſi belle occaſion pour ſe donner un digne chef. AN 1076. Lambert. p 148.

Enfin comme ils étoient prêts à paſſer le Rein & aller attaquer le roi, ils lui envoïerent dire pour la derniere fois, qu'ils vouloient bien s'en raporter au jugement du pape: qu'ils l'engageroient à venir à Auſbourg à la Purification de la Vierge: que l'on y tiendroit une aſſemblée de tous les ſeigneurs du roïaume, où le pape aïant oüi les raiſons des deux parties, condamneroit Henri, ou le renvoïeroit abſous. Que ſi par ſa faute il n'obtenoit pas ſon abſolution, avant l'an & jour de ſon excommunication, il ſeroit à jamais déchû du roïaume, ſans aucune eſperance de retour. Si le roi acceptoit cette propoſition, ils demandoient pour preuve de ſa bonne volonté, qu'il renvoïât auſſi-tôt d'auprés de lui tous les excommuniez, qu'il retirât ſa garniſon de Vormes & y rétablit l'évêque.

Le roi trop heureux de ſortir même à des conditions honteuſes du peril où il ſe trouvoit, promit

AN. 1076. tout ce qu'on voulut ; & fit auſſi-tôt ſortir de ſon camp l'archevêque de Cologne, les évêques de Bamberg, de Straſbourg, de Bâle, de Spire, de Lauſane, de Ceitz, d'Oſnabruc & les autres excommuniez. Il rendit Vormes à l'évêque, ſe retira à Spire & y vêcut comme les ſeigneurs lui avoient preſcrit. Les Sueves & les Saxons s'en retournerent triomphans chez eux, & envoïerent des deputez à Rome pour inſtruire le pape de ce qui s'étoit paſſé, & le prier inſtamment de vouloir bien ſe rendre à Auſbourg au jour nommé.

XXXVII. Henri paſſe en Italie.

Mais le roi comprit que ſon ſalut dépendoit d'être abſous de l'excommunication avant l'an & jour ; & ne crût pas ſûr d'attendre que le pape vint en Allemagne, où il auroit à ſoûtenir la preſence, non-ſeulement de ce juge irrité, mais encore de ſes accuſateurs obſtinez à ſa perte. C'eſt pourquoi il jugea que le meilleur parti pour lui, étoit d'aller au-devant du pape juſques en Italie, & de faire tous ſes efforts pour obtenir à quelque prix que ce fût ſon abſolution, après laquelle tout lui deviendroit facile, puiſque la religion ne ſeroit plus un prétexte pour empêcher les ſeigneurs de lui parler & ſes amis de le ſecourir. Il partit donc de Spire peu de jours avant Noël, avec la reine ſa femme & ſon fils encore enfant, ſans être accompagné que d'un ſeul noble Alleman, & ſans preſque trouver perſonne qui l'aidât pour les frais d'un ſi grand voïage.

p. 246. Il fut bien averti que les ducs Rodolfe, Guelfe & Berthold avoient mis des gardes à tous les paſſages des montagnes pour l'empêcher d'entrer d'Allemagne en Italie : c'eſt pourquoi il laiſſa le droit chemin & vint par la Bourgogne, où il fut reçû par le comte

Digitized by Google

Guillaume oncle de ſa mere, & celebra la fête de Noël à Beſançon. Delà il entra en Savoïe, dont le comte Amedée, bien que ſon beau-frere, ne lui permit le paſſage que moïennant la ceſſion d'une bonne province. Il trouva d'extrêmes difficultez à paſſer les Alpes, à cauſe de la rigueur de l'hyver, qui fut telle cette année, que le Rein demeura glacé à le traverſer à pied depuis la ſaint Martin preſques juſques au mois d'Avril. Le roi Henri ne fut arrêté ni par les neiges, ni par les glaces, qui rendoient les chemins gliſſans dans les précipices; parce qu'il étoit preſſé par le terme que les ſeigneurs lui avoient preſcrit, ſavoir le bout de l'an de ſon excommunication. AN. 1077.

Quand le bruit ſe fut répandu que le roi étoit arrivé en Italie, tous les évêques & les comtes de Lombardie, vinrent à l'envi le trouver, lui rendant l'honneur qui étoit dû à ſa dignité; & en peu de jours une armée innombrable s'aſſembla auprès de lui: car il n'étoit point encore venu en Italie, où dès le commencement de ſon regne on deſiroit ſa preſence, pour reprimer les ſéditions, les brigandages & les autres deſordres dont ce roïaume étoit affligé. D'ailleurs on diſoit que le roi irrité contre le pape venoit à deſſein de le dépoſer: ce qui rejoüiſſoit extrêmement les Lombards, croïant avoir trouvé l'occaſion de ſe vanger du pape qui les avoit excommuniez. p. 147.

XXXVIII. Comteſſe Mathilde.

Cependant Gregoire s'étoit mis en chemin pour ſe rendre à Auſbourg à la Chandeleur, ſuivant la priere des ſeigneurs Allemans qui lui en avoient écrit. Il ſortit de Rome malgré les ſeigneurs Romains, qui le détournoient de ce voïage, à cauſe de l'incertitude de l'évenement; & il fut conduit par Mathilde comteſſe

Digitized by Google

AN. 1077 de Toſcane. Cette princeſſe étoit fille du marquis Boniface & de la comteſſe Beatrix, qui en ſecondes nôces épouſa Godefroi duc de Lorraine, & Godefroi le boſſu fils de ce prince du premier lit, épouſa Mathilde, mais ils vécurent preſque toûjours ſeparez; car Mathilde ne vouloit point quitter l'Italie pour ſuivre ſon mari en Lorraine; & il y étoit retenu par le gouvernement de ſon état, & le ſervice du roi Henri, auquel il fut toûjours très-fidelle & très-utile: ainſi à peine venoit-il en Italie une fois en trois ou quatre ans. Ce duc qui ſe trouve auſſi nommé Gozelon par diminutif, fut tué à Anvers le vingt-ſeptiéme de Février 1076. ainſi Mathilde ſe trouva veuve à l'âge de trente ans; car elle étoit née en 1046. & elle perdit ſa mere Beatrix environ ſix ſemaines aprés ſon mari. La mere & la fille avoient un grand attachement pour le pape Gregoire, comme il paroît par ſes lettres: mais depuis que Mathilde fut veuve, elle étoit preſque toûjours auprés de lui, & le ſervoit avec une affection merveilleuſe. Et comme elle étoit maîtreſſe d'une grande partie de l'Italie & plus puiſſante que les autres ſeigneurs du païs: par tout où le pape avoit beſoin d'elle, elle y accouroit auſſi-tôt, & lui rendoit les mêmes devoirs qu'à un pere ou à un ſeigneur.

Lambert. p. 234.

Dominico. lib. 1.

C'eſt ce qui donna pretexte aux partiſans du roi Henri, & particulierement aux clercs dont le pape condamnoit les mariages ſacrileges, de l'accuſer lui-même d'un commerce criminel avec Mathilde. Mais ajoûte l'hiſtorien Lambert, toutes les perſonnes ſenſées voïoient plus clair que le jour, que c'étoit un faux bruit: car la princeſſe n'auroit pû cacher ſa mauvaiſe conduite dans une auſſi grande ville que Rome & au

Digitized by Google

milieu d'une ſi groſſe cour ; & le pape de ſon côté menoit une vie ſi pure & ſi exemplaire ; qu'il ne donnoit pas lieu au moindre mauvais ſoupçon : outre que les miracles qui ſe faiſoient ſouvent par ſes prieres, joints à ſon zele ardent pour la diſcipline de l'égliſe, le juſtifioient aſſez. C'eſt ainſi que parle cet hiſtorien, homme trés-ſenſé lui-même & qui finit ſon hiſtoire cette année. AN. 1077.

XXXIX. Le pape à Canoſſe.

Le pape étant donc en chemin pour aller en Allemagne, fut bien ſurpris quand on lui dit, que le roi étoit déja en Italie. Il ne ſavoit à quel deſſein ce prince étoit venu, ſi c'étoit pour demander pardon ou pour ſe vanger d'avoir été excommunié. Le pape en attendant qu'il fût mieux informé des intentions du roi, ſe retira par le conſeil de Mathilde dans une fortereſſe qu'elle avoit en Lombardie. C'étoit le château de Canuſium ou Canoſſe prés de Rege, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancienne ville de Canoſſe vers Bari à l'autre extremité de l'Italie. Pluſieurs évêques Allemans & pluſieurs laïques, que le pape avoit excommuniez, & que le roi, par cette raiſon, avoit été obligé d'éloigner de ſa perſonne, aïant échapé à ceux qui gardoient les paſſages, arriverent en Italie, & vinrent à Canoſſe nuds pieds & vêtus de laine ſur la chair, pour demander au pape l'abſolution. Il répondit, qu'il ne falloit pas refuſer le pardon à ceux qui reconnoîtroient ſincerement leur péché: mais qu'une ſi longue deſobéiſſance demandoit une longue penitence. Comme ils déclarerent qu'ils étoient prêts à ſouffrir tout ce qu'il leur preſcriroit, il fit ſeparer les évêques dans des cellules chacun à part, leur défendant de parler à perſonne, & de pren-

Lambert p. 248

Digitized by Google

AN. 1077. dre autre nourriture qu'un repas médiocre le soir. Il imposa aussi aux laïques des penitences convenables, selon l'âge & les forces de chacun. Après les avoir ainsi éprouvez pendant quelques jours, il les fit venir, leur fit une douce réprimende & leur donna l'absolution: mais en les congediant il leur recommanda très-expressément de ne point communiquer avec le roi Henri, jusqu'à ce qu'il eût satisfait au saint siege: leur permettant seulement de lui parler pour l'exciter à penitence.

Cependant le roi Henri fit venir la comtesse Mathilde à une conference, d'où il la renvoïa au pape chargée de prieres & de promesses, & avec elle sa belle-mere la comtesse de Savoïe, avec le comte son fils, le marquis Azon & quelqu'autres Seigneurs d'Italie & Hugues abbé de Clugni; car il savoit que ces personnes avoient beaucoup de crédit auprés du pape. Le roi le prioit de l'absoudre de l'excommunication; & ne pas legerement ajoûter foi aux seigneurs Allemans, qui ne l'accusoient que par passion. Le pape répondit, qu'il étoit contre les loix de l'église d'examiner un accusé en l'absence de ses accusateurs; & que si le roi se confioit en son innocence, il ne devoit point craindre de se presenter à Ausbourg au jour nommé, où il lui feroit justice sans se laisser prévenir par ses parties. Les députez dirent, que le roi ne craignoit point de subir le jugement du pape en quelque lieu que ce fût: mais qu'il étoit presse par l'année de son excommunication prête à expirer; & que les seigneurs attendoient ce jour, aprés lequel ils ne l'écouteroient plus & le déclareroient privé sans retour de la dignité roïale. C'est pourquoi il prioit instamment

inſtamment le pape de l'abſoudre ſeulement de l'excommunication : ſe ſoûmettant pour cet effet à telle condition qu'il lui plairoit, & promettant enſuite de répondre à ſes accuſateurs en tel lieu & à tel jour que le pape ordonneroit, & de renoncer à la couronne, s'il ne pouvoit ſe juſtifier. A N. 1077.

Le pape réſiſta long-tems, craignant la legereté du roi : mais enfin cedant à l'importunité des députez & à leurs raiſons, il dit : S'il eſt veritablement repentant, qu'il nous remette la couronne & les autres marques de la roïauté, & qu'il s'en déclare deſormais indigne. Les députez trouverent cette condition trop dure, & preſſerent le pape de ne pas pouſſer ce prince à l'extrêmité. Il ſe laiſſa donc fléchir avec bien de la peine & dit ; Qu'il vienne, & qu'il répare par ſa ſoûmiſſion l'injure qu'il a faite au ſaint ſiege. Le roi vint en effet à Canoſſe, & laiſſant dehors toute ſa ſuite, il entra dans la forteresſe, qui avoit trois enceintes de murailles : on le fit demeurer dans la ſeconde ſans aucune marque de ſa dignité, au contraire il étoit nuds pieds, & vêtu de laine ſur la chair ; & paſſa tout le jour ſans manger juſques au ſortir, attendant l'ordre du pape. Il paſſa de même le ſecond & le troiſiéme jour. *p. 149.*

XL. Abſolution de Henri.

Enfin le quatriéme jour le pape permit qu'il vint en ſa preſence ; & aprés pluſieurs diſcours de part & d'autre, il convint de lui donner l'abſolution aux conditions ſuivantes. Que Henri ſe preſenteroit à la diete generale des ſeigneurs Allemans, au jour & lieu qui ſeroient marquez par le pape ; & y répondroit aux accuſations propoſées contre lui, dont le pape ſeroit juge s'il vouloit. Que ſuivant ſon jugement il

AN. 1077. garderoit le roïaume ou y renonceroit, ſelon qu'il paroîtroit innocent ou coupable : ſans que jamais il tirât aucune vengeance de cette pourſuite faite contre lui. Que juſques au jugement de la cauſe, il ne porteroit aucune marque de la dignité roïale, & ne prendroit aucune part au gouvernement de l'état, ſeulement qu'il pourroit exiger les ſervices, c'eſt-à-dire, les redevances neceſſaires pour l'entretien de ſa maiſon. Que ceux qui lui avoient prêté ſerment, en demeureroient quittes devant Dieu & devant les hommes. Qu'il éloigneroit pour toûjours de ſa perſonne Robert évêque de Bamberg, & les autres dont les conſeils lui avoient été préjudiciables. Que s'il ſe juſtifioit & demeuroit roi, il ſeroit toûjours ſoûmis & obéiſſant au pape ; & lui aideroit, ſelon ſon pouvoir, à corriger les abus de ſon roïaume contraires aux loix de l'égliſe. Enfin que s'il manquoit à quelqu'une de ces conditions, l'abſolution ſeroit nulle, il ſeroit tenu pour convaincu, ſans jamais être reçû à ſe juſtifier ; & les ſeigneurs auroient la liberté d'élire un autre roi.

Lib. IV. poſt. epiſt 11. Henri accepta toutes ces conditions ; & on dreſſa un acte ſommaire, par lequel il promettoit de ſe raporter au Jugement ou à l'arbitrage du pape, touchant les plaintes formées contre lui par les ſeigneurs Allemans ; & de donner entiere ſeureté au pape, pour aller de-là les monts ou ailleurs. Cet acte étoit daté du vingt-huitiéme de Janvier 1077. & toutefois Domnizon auteur du tems dit, que le roi reçût abſolution le vingt-cinquiéme de Janvier, qui eſt le jour de la converſion de ſaint Paul. Le roi confirma ces promeſſes par les ſermens les plus ſolemnels : mais le pa-

Digitized by Google

pe voulut auſſi que les médiateurs du traité fuſſent ſes cautions. Hugues abbé de Clugni prétendant que ſa profeſſion ne lui permettoit pas de jurer, donna ſa foi en la preſence de Dieu. Eppon évêque de Ceitz en Saxe, Gregoire évêque de Verceil, le marquis Azon & les autres ſeigneurs de la conference, jurerent ſur des reliques, que le roi obſerveroit inviolablement tout ce qu'il avoit promis. AN. 1077.

Ainſi le pape l'aïant abſous de l'excommunication celebra la meſſe, & aprés la conſécration il le fit aprocher de l'autel avec les aſſiſtans qui étoient en grand nombre : puis tenant à ſa main le corps de Nôtre-Seigneur, il dit : J'ai reçû depuis long-tems des lettres de vous & de ceux de vôtre parti, où vous m'accuſiez d'avoir uſurpé le ſaint ſiege par ſimonie, & d'avoir commis, tant avant mon épiſcopat que depuis, des crimes, qui ſelon les canons me fermoient l'entrée aux ordres ſacrez. Et quoique je puſſe me juſtifier par le témoignage de ceux qui ſavent comment j'ai vécu depuis mon enfance, & de ceux qui ont été les auteurs de ma promotion à l'épiſcopat : toutefois pour ôter tout ombre de ſcandale, je veux que le corps de Nôtre-Seigneur que je vais prendre ſoit aujourd'hui une preuve de mon innocence, & que Dieu me faſſe mourir ſubitement ſi je ſuis coupable. Aïant ainſi parlé il prit une partie de l'hoſtie & la conſuma. p. 150.

Le peuple fit des acclamations de joïe, loüant Dieu & felicitant le pape de cette preuve de ſon innocence ; & le pape aïant fait faire ſilence s'adreſſa au roi & lui dit : Faites s'il vous plaît, mon fils, ce que vous m'avez vû faire. Les ſeigneurs Allemans

AN. 1077. vous chargent de quantité de crimes, pour lesquels ils prétendent que vous devez être interdit pendant toute vôtre vie, non-seulement de toute fonction publique & de la communion ecclesiastique, mais de tout commerce de la vie civile. Ils demandent instamment que vous soïez jugé, & vous savez l'incertitude des jugemens humains. Faites donc ce que je vous conseille, & si vous vous sentez innocent, délivrez l'église de ce scandale & vous même de cet embarras: prenez cette autre partie de l'hostie, afin que cette preuve de vôtre innocence ferme la bouche à tous vos ennemis, & m'engage à être vôtre défenseur le plus ardent, pour vous réconcilier avec les seigneurs & finir à jamais la guerre civile.

Le roi qui ne s'attendoit à rien moins, surpris & embarassé, commença à reculer; & s'étant retiré à part avec ses confidens, il délibera en tremblant sur ce qu'il devoit faire pour éviter une épreuve si terrible. Enfin aïant un peu repris ses esprits, il dit au pape, que les seigneurs qui lui étoient demeurez fideles étoient absens pour la plûpart, aussi-bien que ses accusateurs; & qu'ils n'ajoûteroient pas grande foi à ce qu'il auroit fait sans eux pour sa justification. C'est pourquoi il prioit le pape de reserver l'affaire en son entier à un concile general. Le pape se rendit sans peine à la priere du roi: il ne laissa pas de lui donner le corps de Nôtre-Seigneur; & aïant achevé la messe, il l'invita à dîner, où il le traita avec beaucoup d'honneur; & aprés l'avoir instruit soigneusement de tout ce qu'il devoit observer, il le renvoïa aux siens qui étoient demeurez assez loin hors du château.

Incontinent aprés l'absolution du roi, le pape en

Digitized by Google

donna avis aux ſeigneurs Allemans, par une lettre où il dit : Suivant la réſolution priſe avec vos députez nous ſommes venus en Lombardie, environ vingt jours avant le terme auquel quelqu'un des ducs devoit venir au-devant de nous aux paſſages des montagnes. Mais aprés ce terme expiré, on nous manda qu'on ne pouvoit nous envoier d'eſcorte : ce qui nous mit en grande peine, parce que nous n'avions pas d'ailleurs de moien de paſſer chez vous. Cependant nous apprîmes certainement que le roi venoit ; & avant que d'entrer en Italie, il nous offrit par des envoïez de ſatisfaire en tout à Dieu & à ſaint Pierre, & nous promit toute obéiſſance pour la correction de ſes mœurs, pourvû qu'il obtînt ſon abſolution. Nous conſultâmes & differâmes long-tems, le reprenant fortement de ſes excés par les envoïez de part & d'autre ; & enfin il vint ſans marques d'hoſtilité & peu accompagné à la ville de Canoſſe où nous demeurions. AN. 1077.

Il fut trois jours à la porte ſans aucune marque de dignité roïale, nuds pieds & vêtu de laine, demandant miſericorde avec beaucoup de larmes : en ſorte que tous les aſſiſtans ne pouvoient retenir les leurs, & nous prioient inſtamment pour lui, admirant nôtre dureté ; & quelques-uns crioient, que ce n'étoit pas une ſeverité apoſtolique, mais une cruauté tyrannique. Enfin nous laiſſant vaincre, nous lui donnâmes l'abſolution & le reçûmes dans le ſein de l'égliſe : aprés avoir pris de lui les ſûretez tranſcrites ci-deſſus, qui furent auſſi confirmées par l'abbé de Clugni, par les comteſſes Mathilde & Adelaïde, & pluſieurs autres ſeigneurs évêques & laïques : ce qui s'étant ainſi paſſé, nous deſirons paſſer chez vous, ſi-tôt que nous en au-

AN. 1077. rons la commodité, pour travailler plus efficacement à la paix de l'église & de l'état : car vous devez être persuadez, que nous avons laissé toute l'affaire en suspens jusqu'à ce que nous la puissions terminer par vôtre conseil.

XLI. Indignation des Lombards. *Lambert p. 150.*

Avant que le roi sortît de Canosse, le pape envoïa Eppon évêque de Ceitz, pour absoudre ceux qui avoient communiqué avec ce prince avant son absolution, de peur qu'il ne retombât dans l'excommunication, en communiquant avec eux. Mais quant l'évêque eut exposé aux Lombards le sujet de sa venuë ; ils s'emporterent furieusement contre lui de paroles & de gestes, empêchant par des cris moqueurs, qu'on n'écoûtât ce qu'il disoit de la part du pape, & le chargeant des injures les plus infâmes. Ils déclarerent qu'ils ne comptoient pour rien l'excommunication d'un homme que tous les évêques d'Italie avoient excommunié lui-même, qui avoit usurpé le saint siege par simonie, & l'avoit deshonoré par des homicides, des adulteres & d'autres crimes capitaux. Que le roi s'étoit couvert d'une honte irréparable, se soumettant à un heretique chargé de toutes sortes de crimes, trahissant indignement l'église & l'état, dont ils avoient cru qu'il seroit le protecteur, & les abandonnant honteusement, après que pour le venger, ils s'étoient si hautement déclarez contre le pape. Les discours des seigneurs de Lombardie répandus parmi le peuple, exciterent bien-tôt une grande haine contre le roi ; & elle vint à tel point qu'ils résolurent unanimement de le rejetter, & de reconnoître pour leur roi son fils encore enfant, de le mener à Rome, & d'y élire un autre pape, qui le couronneroit empereur &

p. 151.

Digitized by Google

casseroit tout ce qu'avoit fait Hildebrand. AN. 1077.

Le roi aïant apris cette conspiration, envoïa tout ce qu'il avoit auprés de lui de seigneurs, pour apaiser les Lombards à quelque prix que ce fût, en leur representant, qu'ils ne devoient pas prendre à injure ce qu'il n'avoit fait que dans une extrême necessité, ne pouvant satisfaire autrement les seigneurs Allemans, qu'en se faisant absoudre avant le jour désigné. Il arrêta ainsi le premier mouvement de la révolte; mais la plûpart des seigneurs Lombards se retirerent de son armée sans congé: les autres le reçûrent, mais avec peu de respect, témoignant ouvertement leur mépris de sa legereté, & leur indignation de ce qu'il avoit trompé leurs esperances. Il éprouvoit le même mépris des peuples dans toutes les villes où il passoit; & il crut enfin que le seul moïen d'apaiser les Lombards & de regagner leur affection, étoit de rompre le traité qu'il venoit de faire avec le pape, comme il fit au bout d'environ quinze jours. Il commença donc à rappeller auprés de lui Ulric de Cosheim & ses autres confidens que le pape avoit excommuniez; & dans l'assemblée des seigneurs il déclamoit continuellement contre le pape, l'accusant d'être auteur de tous les troubles dans l'église & dans l'état, & exhortant les Lombards à se venger sous sa conduite, des injures qu'ils en avoient reçûës, il les apaisa ainsi, & ses troupes croissoient tous les jours.

XLII. Assemblée de Forcheim. p. 252.

En Allemagne l'archevêque de Maïence, les évêques de Virsbourg & de Mets, les ducs Rodolfe, Guelfe & Berthold avec plusieurs autres seigneurs, résolurent que les seigneurs Saxons & les autres qui s'interessoient au bien de l'état s'assembleroient le

AN. 1076. treiziéme de Mars à Forcheim en Franconie ; & ils écrivirent au pape, que puiſque le roi, par ſes artifices, l'avoit empêché de ſe trouver à Augſbourg à la Chandeleur, il ne manqua pas au moins de venir à Forcheim. Le pape étoit encore à Canoſſe & dans les fortereſſes voiſines, réſolu de ne retourner à Rome qu'aprés ſon voïage d'Allemagne. Aïant donc reçû les lettres des ſeigneurs Allemans, quoiqu'il fut déja bien averti du changement du roi, il ne laiſſa pas de lui envoïer un cardinal nommé Gregoire avec d'autres legats : pour lui dire, qu'il étoit tems d'accomplir ſes promeſſes, & qu'il ſe trouvât à Forcheim afin que ſa cauſe y fut jugée définitivement par le pape. Le roi diſſimulant de ſon côté, répondit : que comme c'étoit ſon premier voïage d'Italie il y avoit trouvé tant d'affaires, qu'il ne pouvoit en ſortir ſi promptement ſans offenſer les Italiens ; & que d'ailleurs le terme de l'aſſemblée étoit trop court. Il pria même le pape de lui permettre de recevoir la couronne à Modoëce ou Monza ſuivant l'uſage des rois de Lombardie, par les mains de l'évêque de Pavie & de l'archevêque de Milan : ou parce que ces deux prelats étoient excommuniez, qu'il en donnât la commiſſion à quelqu'autre évêque. Mais le pape refuſa : car il ne prétendoit lui avoir rendu que la communion de l'égliſe & non pas la roïauté, ce qu'il diſoit ne pouvoir faire ſans le conſentement des ſeigneurs.

Vita Greg. c. 9.

Le pape envoïa donc en Allemagne Bernard abbé de ſaint Victor de Marſeille, homme d'une haute vertu, & un cardinal diacre nommé auſſi Bernard, pour ſe trouver à l'aſſemblée de Forcheim, raconter aux ſeigneurs Allemans ce qui s'étoit paſſé, & leur dire,

Digitized by Google

dire, que l'intention du pape étoit de s'y trouver lui-même : mais que Henri lui avoit si bien fermé tous les passages : qu'il ne pouvoit ni passer en Allemagne, ni retourner à Rome : ainsi, qu'il les exhortoit à donner cependant le meilleur ordre qu'ils pourroient à leurs affaires. C'est là que finit l'excellente histoire de Lambert de Schafnabourg : mais l'auteur de la vie de Grégoire VII. nous apprend ce qui se passa à l'assemblée de Forcheim. AN. 1077. c. 20.

Les legats y présenterent les lettres du pape & dirent qu'il avoit peu de satisfaction du roi, qui contre ses promesses n'avoit fait par sa présence qu'encourager les ennemis de l'église ; & que toutefois il les prioit de differer jusqu'à son arrivée l'élection d'un nouveau roi. Après que les legats eurent parlé, les évêques & les seigneurs se leverent l'un après l'autre pour leur faire honneur. Puis ils commencerent à se plaindre aux legats des maux que le roi Henri leur avoit faits, & qu'ils avoient encore sujet d'en craindre, ajoûtant qu'il les avoit tant de fois voulu surprendre, qu'ils ne pouvoient se fier à ses sermens ; & que s'ils l'avoient souffert si long-tems depuis qu'il étoit dépose, ce n'étoit pas qu'ils espérassent sa correction, mais pour ôter à leurs ennemis tout pretexte de calomnie. Ce jour là se passa en ces plaintes.

XLIII. Rodolfe élû roi

Le lendemain ils allerent trouver les legats à leur logis, & leur représenterent qu'ils exposoient le roïaume à une division sans remede, s'ils n'élisoient un roi dans cette même assemblée. Les legats répondirent : Il nous semble que ce seroit le meilleur, si vous le pouviez sans peril, de differer l'élection jusqu'à l'arrivée du pape : mais vous avez l'autorité entre les mains, &

AN. 1077. vous connoissez mieux que nous l'interest de l'état. Les seigneurs donc incertains de l'arrivée du pape & assurez du peril qu'il y avoit à differer, s'assemblerent chez l'archevêque de Maïence ; & considererent que le pape avoit laissé le délai à leur choix : qu'il leur avoit défendu de reconnoitre Henri pour roi ; & que depuis il ne lui avoit rendu que la communion & non pas la couronne. Ainsi se trouvant entierement libres, ils élurent pour roi Rodolfe duc de Suaube, quoiqu'il y résistât & demandât au moins une heure pour déliberer, & ils lui firent serment de fidelité. Il ne voulut point assurer la succession à son fils, mais il déclara qu'après sa mort, les seigneurs éliroient celui qu'ils jugeroient le plus digne. Il fut élu à Forcheim le quinziéme de Mars 1077. & douze jours après, savoir le dimanche vingt-septiéme du même mois, qui étoit la mi-carême, il fut sacré à Mayence par les archevêques de Maïence & de Magdebourg avec leurs suffragans en présence des légats.

Hist. bell. Sax. p. 135. Le jour même du sacre, le roi Rodolfe, pour montrer sa soumission aux ordres du pape, voïant un soudiacre qu'il savoit être simoniaque, se presenta revêtu des ornemens pour chanter l'épistre à la messe, refusa de l'entendre : ensorte que l'archevêque Sigefroi fut obligé de le faire retirer & d'en mettre un autre à sa place. Cette action rendit le roi Rodolfe fort odieux aux clercs simoniaques ; & incontinens, & dès le jour même le clergé de Maïence excita une sedition contre l'archevêque, le roi & les seigneurs : ensorte que quand le roi descendit du palais après le diner pour aller à vêpres, le peuple en furie voulut se saisir de l'église & du palais, mais il fut repoussé par

Digitized by Google

les chevaliers, qui accompagnoient le roi, quoiqu'ils fussent sans armes : car c'étoit la coûtume de n'en point porter en carême. Il est vrai qu'après vêpres les seditieux étant revenus à la charge, il y en eut plus de cent tant tuez que noïez, & les legats imposerent pour penitence à ceux qui les avoient tuez de jeûner quarante jours, ou de nourrir quarante pauvres. Le roi Rodolfe envoïa aussi-tôt une ambassade au pape, pour lui donner part de son élection, & lui promettre obéïssance. AN. 1077.

XLIV. Incertitude du pape.

Ce recit est tiré des auteurs les plus attachez au pape Gregoire. Toutefois dans une lettre adressée à tous les fideles, il parle ainsi de cette élection, prenant Dieu à témoin de ce qu'il dit : Nous voulons bien vous déclarer que Rodolfe qui a été ordonné roi par les Ultramontains, n'a pas reçû alors le roïaume par nôtre ordre, ou par nôtre conseil ; & que nous avons même statué dans un concile, que si les archevêques & les évêques qui l'avoient ordonné ne rendoient bonne raison de cette action, ils seroient dépoſez de leur dignité, & Rodolfe du roïaume. *lib. IX. epist. 28*

Il paroît encore que le pape ne tenoit pas le droit de Rodolfe pour inconteſtable, par deux lettres écrites peu de tems après qu'il put avoir connoissance de cette élection ; c'est-à-dire, le dernier jour de Mai 1077. La premiere, est adressée au cardinal Bernard & à l'abbé Bernard* ses legats, à qui il dit : vous savez que nous sommes sortis de Rome pour aller en Allemagne procurer la paix : mais faute de l'escorte qui nous avoit été promise, nous sommes demeurez en Lombardie en grand péril. C'est pourquoi nous vous enjoignons d'exhorter l'un & l'autre roi Henri & Ro- *lib. IV. ep. 23.*

AN. 1077. dolfe à nous donner ſureté pour paſſer en Allemagne: car nous deſirons terminer leur different avec le conſeil des clercs & des laïques du roïaume, & montrer auquel des deux la couronne appartient le plus juſtement. Si donc l'un des deux rois refuſe de nous obéir en ce point, reſiſtez-lui en toute maniere & juſques à la mort, s'il eſt beſoin; empêchez qu'il ne gouverne le roïaume, & les excommuniez avec tous ſes adherans. Soûtenez au contraire celui qui nous obéïra, & le confirmez dans la dignité roïale. Il parle de même dans l'autre lettre qui eſt adreſſée aux Allemans. Il dit que l'un & l'autre roi demande le ſecours du ſaint ſiege: il ordonne de rejetter comme membre de l'antechriſt celui qui ne lui obéira pas, & de rendre toute ſorte d'obéiſſance à celui qui ſe ſoûmettra aux ordres des legats. En ces deux lettres il releve l'autorité de ſaint Gregoire, comme s'étant attribué le pouvoir de dépoſer les ſouverains: mais il n'en allegue que la clauſe ſuſpecte du privilege accordé à l'hôpital d'Autun.

p. 241.

XLV. Plaintes des Allemans contre le pape. *Sax. hiſt. p. 140.*

Quand les Allemans du parti de Rodolfe eurent connoiſſance de ces lettres, ils perdirent l'eſperance qu'ils avoient dans la fermeté du pape, & lui écrivirent une lettre où ils diſoient: vous ſavez, & vos lettres que nous avons en rendent témoignage; que ce n'eſt ni par nôtre conſeil, ni pour nôtre interêt, mais pour les injures faites au ſaint ſiege, que vous avez depoſé nôtre roi; & nous avez deffendu ſous de terribles menaces de le reconnoître pour tel. Nous vous avons obéi avec un grand péril, & ce prince a exercé une telle cruauté, que pluſieurs après leurs biens y ont encore perdu la vie & laiſſé leurs enfans réduits à la pauvreté. Le fruit que nous en avons reçû eſt, que

Digitized by Google

celui qui a été contraint de se jetter à vos pieds, a été absous sans nôtre conseil, & a reçû la liberté de nous nuire. Dans la lettre d'absolution, nous n'avons rien vû qui révoquât la sentence de privation du roïaume, & nous ne voïons pas encore à present qu'elle puisse être révoquée. Après donc avoir été plus d'un an sans roi, nous en avons élu un autre; & comme il commençoit à relever nos esperances, nous avons été surpris de voir dans vos lettres, que vous nommez deux rois, & adressez vos legats à tous les deux. AN. 1077.

Cette espece de division que vous avez faite du roïaume, a divisé aussi les esprits, parce qu'on a vû dans vos lettres, que le nom du prévaricateur est toûjours le premier, & que vous lui demandez sauf-conduit, comme s'il lui restoit de la puissance. Ce qui nous trouble encore, c'est que comme vous nous exhortez à demeurer fermes dans nôtre entrepriſe, vous donnez aussi de l'esperance au parti contraire: car les confidens du roi Henri, bien qu'excommuniez avec lui, sont reçûs favorablement quand ils vont à Rome; & nous passons pour ridicules, quand nous voulons éviter ceux avec qui vous communiquez. Au contraire on nous impute leurs fautes, & on attribue à nôtre negligence de n'envoïer pas plus souvent à Rome; quoique ce soit eux qui nous en empêchent contre leur serment. Nous croïons que vôtre intention est bonne, & que vous agissez par des vûës subtiles: mais comme nous sommes trop grossiers pour les penetrer, nous nous contentons de vous exposer les effets sensibles de ce ménagement des deux partis: savoir les guerres civiles, les homicides innombrables, les pillages, les incendies, la dissipation des

AN. 1077. biens eccleſiaſtiques & du domaine des rois, enſorte qu'à l'avenir ils ne pourront vivre que de rapines : Enfin l'abolition des loix divines & humaines. Ces maux ne ſeroient point, ou ſeroient moindres, ſi vous ne vous étiez détourné ni à droite ni à gauche de vôtre reſolution. Vôtre zele vous a engagé dans une route difficile, où il eſt penible d'avancer & honteux de reculer. Si vous ne croïez pas prudent de reſiſter en face aux ennemis de l'égliſe, au moins ne détruiſez pas ce que vous avez déja fait : car s'il faut compter ſur rien ce qui a été défini dans un concile de Rome, & depuis confirmé par un legat : nous ne ſavons plus ce que nous devons tenir pour autentique. C'eſt l'excès de nôtre douleur qui nous fait parler ainſi : car nous trouvant expoſé à la gueule des loups pour avoir obéi au paſteur, s'il faut nous prendre garde même du paſteur, nous ſommes les plus malheureux de tous les hommes.

XLVI. Hugues évêque de Die legat en France. IV. ep. 22.

Cependant Gerard élû évêque de Cambrai, alla à Rome, & avoüa franchement au pape, qu'après l'élection du clergé & du peuple, il avoit reçu du roi Henri le don de l'évêché : aſſurant qu'il ignoroit & le decret par lequel le pape avoit défendu de recevoir ces inveſtitures & l'excommmunication du roi Henri. Il ſe ſoûmit entierement au jugement du pape : qui fut touché de compaſſion, ſachant d'ailleurs que l'élection de Gerard étoit canonique, & que ſa vie precedente étoit loüable. C'eſt pourquoi il écrivit à Hugues évêque de Die, qu'il croïoit devoir conſentir à ſa promotion. Toutefois, ajoûte-t-il, afin que d'autres n'en prennent pas avantage, nous voulons qu'il ſe purge par ſerment devant vous & devant l'arche-

Digitized by Google

vêque de Reims, avec les autres évêques de la province, de n'avoir eu aucune connoissance ni de l'excommunication du roi, ni de nôtre décret contre les investitures. AN. 1077.

C'est pourquoi nous vous enjoignons d'assembler un concile en ces quartiers là, avec le consentement du roi de France, s'il se peut: mais s'il ne veut pas y consentir, vous assemblerez le concile à Langres, de concert avec l'évêque, en qui nous avons une grande confiance; & qui nous a promis de nous aider en tout nous & nos legats. Le comte Thibaut nous a fait aussi la même promesse, que si le roi ne vouloit pas recevoir nos legats, il les recevroit avec une grande affection; & leur donneroit toute sorte de commodité & de secours, pour celebrer un concile & regler les affaires ecclesiastiques. Ce comte étoit sans doute Thibaut III. comte de Champagne; & quant à l'évêque de Langres; c'étoit Rainard surnommé Hugues, frere de Milon comte de Tonerre & de Bar. Cet évêque avoit un bel esprit, beaucoup de science & d'éloquence, car il avoit particulierement étudié la retorique; & il étoit de bon conseil. *Chr. Virdun. p. 199 Gall. Christ.*

Le pape continuë: Voïez donc avec l'évêque de Langres où il sera plus à propos de tenir le concile: appellez-y l'archevêque de Reims & le plus que vous pourrez d'archevêques & d'évêques de France; & y terminez premierement la cause de l'évêque de Cambrai, puis les affaires des évêques de Chaalons, de Chartres, du Pui & de Clermont, & du monastere de saint Denis, enforte que nous n'en soïons plus fatiguez. Nous voulons aussi que vous fassiez assister au concile nôtre venerable frere Hugues abbé de Clugni,

Digitized by Google

AN. 1077. étant assurez de sa vertu & de son integrité. Au reste vous aurez soin de dénoncer expressément dans ce concile qu'aucun métropolitain, ni aucun evêque n'impose les mains à celui qui a reçû le don de l'évêché d'une personne laïque : & qu'aucune personne puissante, ni autre, ne s'ingere à faire de pareils dons, sous peine d'encourir les censures portées par le pape Adrien dans le huitiéme concile. Vous ferez confirmer ce decret par tout le concile ; & si quelqu'un reçoit ensuite l'investiture, vous lui ordonnerez de nous en venir rendre raison. Cette lettre est du douziéme de Mai 1077.

Quand aux évêques qui y sont nommez, celui de Chaalons étoit Roger III. fils de Herman de Turinge comte de Hainaut. Dès le premier concile que le pape Gregoire VII. tint à Rome en 1074. Il l'avoit cité pour venir répondre à la plainte que son église avoit déja plusieurs fois réiterée contre lui ; & l'avoit menacé de déposition : toutefois il tint ce siege jusques en l'an 1093. qu'il mourut. L'évêque de Chartres étoit Robert qui étant moine avoit envahi cette église par ambition ; & après avoir juré sur le corps de saint Pierre au mois d'Avril 1076. qu'il la quitteroit, s'étoit parjuré, en refusant de le faire, lorsqu'il en fut admonesté par le legat. C'est pourquoi le pape écrivit au clergé & au peuple de Chartres, de ne le pas reconnoître pour évêque, ni pour seigneur, & d'en élire un autre. Il en écrivit aussi à Richer archevêque de Sens, lui ordonnant de sacrer celui qui seroit élu canoniquement. ; & d'obliger par censures Robert & son frere Hugues, à restituer dans trois semaines au clergé de Chartres ce qu'ils lui avoient ôté. Ces deux lettres

Gall. Chr. to. 2. p. 504.

Lib. 2. ep. 56.

to. 10. conc. p. 353.

IV. ep. 14.

IV. ep. 15.

sont

ſont du quatriéme de Mars 1077. J'ai parlé d'Etienne de Poligniac évêque de Clermont, qui avoit uſurpé l'évêché du Pui. Enfin l'abbé de ſaint Denis étoit Ives, contre lequel il y avoit déja eu des plaintes portées à Rome deux ans auparavant. AN. 1077. Sup. n. 28. 1. ep. 64.

Manaſſes avoit ſuccedé à Gervais dans le ſiege de Reims dès l'année 1068. & s'étoit rendu odieux par ſon entrée ſimoniaque, la diſſipation du tréſor de l'égliſe, les vexations contre ſes clercs, qu'il dépoüilloit de leurs biens, l'uſurpation des abbaïes, les excommunications injuſtes. Il étoit noble mais ſans politeſſe; plein de faſte, violent & emporté: affectant la compagnie de la nobleſſe & mépriſant le clergé. Il dit un jour que l'archevêché de Reims ſeroit un beau benefice s'il n'obligeoit à chanter des meſſes. Dès l'année 1073. le pape Gregoire VII. l'aïant repris de ce qu'il uſurpoit les biens de l'abbaïe de ſaint Remi, il la donna à Guillaume abbé de ſaint Arnoul de Mets homme de merite, mais il la lui ôta enſuite, ce qui donna occaſion à l'abbé Guillaume, de lui dire ſes veritez avec une grande liberté. En 1076. ſur les plaintes de pluſieurs perſonnes qui ſe prétendoient injuſtement excommuniez par l'archevêque, le pape donna commiſſion à Joffroi évêque de Paris, d'examiner leurs cauſes ſur les lieux; & s'il les trouvoit juſtes les abſoudre par l'autorité du ſaint ſiege. 1. ep. 13. 14. Guil. ep. 10. t. Annalib. p. 251. &c. IV. ep. 20.

En execution des ordres du pape le legat Hugues évêque de Die aſſembla un concile à Autun la même année 1077. du conſentement de Hugues I. duc de Bourgogne. Il s'y trouva pluſieurs évêques & pluſieurs abbez de France & de Bourgogne accompagnez de clercs & de moines, & on y traita pluſieurs affai- XLVII. Concile d'Autun. 10. t. p. 36. ex. hr. Virdun. p. 199.

AN. 1077. res eccleſiaſtiques. Manaſſès y fut accuſé par le clergé de Reims, comme ſimoniaque & uſurpateur de cette égliſe ; & il fut ſuſpendu de ſes fonctions, parce qu'aïant été appellé au concile pour ſe juſtifier, il n'y comparut point. Quand les chanoines de Reims qui l'avoient accuſé retournerent du concile, il leur tendit des embûches, & enfin briſa leurs maiſons, pilla leurs biens, & vendit leurs prébendes. Enſuite aïant reçû des lettres du pape pour aller ſe purger dans un concile avec ſix évêques, il prit le chemin de Rome.

L'égliſe de Lion étoit vacante par la retraite de l'archevêque Humbert, qui aïant été chaſſé comme ſimoniaque, s'étoit fait moine à ſaint Claude dans le mont-Jura. C'eſt pourquoi à la cinquiéme journée du concile d'Autun, Geboüin archidiacre de Langres, qui accompagnoit ſon évêque, fut élu archevêque de Lion, ſuivant le deſir des clercs & des laïques de la même égliſe, qui étoient preſens & du conſentement de tout le concile. C'étoit un homme de grande probité & de mœurs exemplaires : on le tira de l'autel où il s'étoit refugié, & on le garda pour être ſacré le dimanche ſuivant. L'évêque de Langres & ceux de ſon clergé qui étoient preſens, furent affligez de ce qu'on leur enlevoit un ſi bon ſujet ; & le lendemain ſixiéme jour du concile, l'évêque ſe leva au milieu de l'aſſemblée, & fit un diſcours éloquent, où il ſe plaignit qu'on lui avoit arraché ſon œil droit ; ſuivant le ſtile des canons ; qui nomment l'archidiacre l'œil & la main de l'évêque.

Enſuite il parla du monaſtere de ſaint Benigne de Dijon, dont l'abbé Adalberon étoit mort la même année. Ce monaſtere étoit fort déchû depuis la mort

Digitized by Google

de l'illuſtre abbé Guillaume. Il avoit perdu une grande partie de ſon temporel, par la négligence des abbez & la violence de Robert premier duc de Bourgogne aïeul de Hugues alors regnant; & la diminution du temporel avoit attiré le relâchement de l'obſervance. L'évêque de Langres repreſenta donc le triſte état de ce monaſtere, d'où autrefois on avoit tiré des prelats pour pluſieurs égliſes, & où il ne ſe trouvoit pas même alors un ſujet capable de le gouverner. Le legat lui aïant dit de nommer celui des aſſiſtans qu'il croïoit digne de cette place: il demanda Jarenton prieur de la Cheſe-Dieu, qui étoit venu au concile ſe plaindre des injuſtices que l'on faiſoit à ſon monaſtere; & l'évêque de Langres, qui l'avoit connu ſeculier, avoit été fort édifié de ſa converſion. Aprés que l'évêque l'eut demandé, il s'efforça de s'enfuir ſecretement à la faveur du tumulte que faiſoient les moines de ſa ſuite pour s'oppoſer à cette élection: mais comme il s'échapoit il fut pris pleurant & ſenſiblement affligé, & ramené dans le concile, où on le remit à l'évêque de Langres qui le ſepara des ſiens & le fit garder ſoigneuſement. Les moines de ſaint Benigne donnerent leur conſentement, & le dimanche ſuivant dix-ſeptiéme de Septembre 1077. Geboüin fut ſacré archevêque de Lion par le legat, & Jarenton fut beni comme abbé de ſaint Benigne par l'évêque de Langres, puis le concile ſe ſepara. AN. 1077. *Sup. liv.* LXI. n. 21.

On jugea dans ce concile d'Autun pluſieurs autres évêques de France, comme il paroît par un lettre du legat Hugues de Die, où il en rend compte au pape en ces termes: nous vous prions de vouloir bien nous écrire vôtre ſentiment touchant la diſpoſition des *to.* X. *conc. p.* 364.

AN. 1077. églises de Reims, de Bourges & de Chartres. Sachez aussi que le prétendu évêque de Noïon étant menacé d'un examen public nous a confessé sa simonie en présence des évêques de Laon, de Langres & de quelques autres : c'est pourquoi il nous a promis sur les évangiles de quitter cette église quand vous l'ordonnerez. L'évêque de Senlis aïant reçu l'investiture de la main du roi, a été ordonné par cet heresiarque de Reims contre vôtre défense. L'évêque d'Auxerre ordonné avant l'âge, n'a pas pris l'investiture de la main du roi, quoiqu'il ait gagné ses bonnes graces. C'étoit Robert fils du comte de Nevers & proche parent du roi.

Hist. eccles. Annal. t. 32.

La lettre continuë : Quant à l'archevêque de Sens, je crois que vous aurez déja appris l'injure qu'il a faite à vôtre autorité en nôtre legation. L'archevêque de Bourdeaux aïant été appellé l'année passée au concile de Clermont, n'y vint point & ne s'en excusa point canoniquement : c'est pourquoi il y fut suspendu ; mais il n'a pas laissé d'exercer ses fonctions au mépris de nôtre censure. Etant encore appellé au concile d'Autun, nous l'avons suspendu, parce qu'il ne nous a point envoïé d'excuse. Nous vous prions donc de nous écrire ce que vous voulez faire sur tous ces chefs.

Nous vous prions instamment de nous envoïer par l'évêque de Valence le pallium pour l'archevêque de Lion, afin d'autoriser son ordination contre les heretiques qui en murmurent & se prévalent de l'indignation du roi. Il iroit lui-même se presenter à vôtre saintetè, si son église abandonnée depuis long-tems pouvoit souffrir son absence. Ordonnez à l'évêque de Valence, & lui faites promettre de se trouver dans

Digitized by Google

ſon égliſe à la ſaint Jean, comme nous en ſommes convenus : parce qu'il paroît très propre à combattre l'arrogance des gens de la province. Nous vous recommandons comme un défenſeur ſincere de la foi catholique Manaſſes nôtre ami en Jeſus-Chriſt, qui dans le concile de Clermont quitta entre nos mains la prevôté de Reims qu'il avoit mal acquiſe ; & Brunon très-digne docteur de la même égliſe. Ils meritent que vous les ſoûteniez par vôtre autorité, parce qu'ils ont été maltraitez pour le nom de Jeſus-Chriſt : ainſi ils pourront vous donner conſeil & vous aider en France pour la cauſe de Dieu. Ce Manaſſes étoit fils d'un ſeigneur de même nom, qui étoit vidame de Reims, & il en fut archevêque vingt ans après. Brunon natif de Cologne étoit recommandable dés lors par ſa doctrine & ſa vertu, & devint enſuite bien plus illuſtre par l'ordre des Chartreux dont il fut le fondateur. Ces deux étoient les principaux accuſateurs de l'archevêque Manaſſes. A la fin de la lettre le legat Hugues marque qu'il devoit tenir un concile à Poitiers le quinziéme de Janvier. AN. 1077.

XLVIII. Donation de Mathilde.

Peu de tems après que le roi Henri eut reçu l'abſolution du pape, il voulu le prendre avec la comteſſe Mathilde, ſous pretexte d'une conference : mais la princeſſe en étant avertie, ſe retira promptement avec le pape dans des montagnes bien fortifiées ; & depuis ce tems-là le roi ne vit plus ni le pape ni Mathilde. Elle retint le pape pendant trois mois, & ce fut alors qu'elle fit à l'égliſe Romaine une donation par écrit de tous ſes états qui comprenoient la Toſcane & une grande partie de la Lombardie, s'en reſervant ſeulement l'uſufruit ſa vie durant, mais elle emploïa toûjours tou-

Dimniz.

Chr. Caſſin. lib. III. c. 49.

Digitized by Google

AN 1077. tes ſes forces à ſoûtenir le pape Gregoire. Il la quitta au mois de Mai pour retourner à Rome, ne voïant plus d'apparence de pouvoir paſſer en Allemagne : mais il ſejourna en divers lieux à ſon retour, comme il paroît par les dattes de ſes lettres, & il n'arriva à Rome qu'au mois de Septembre. Le peuple vint au devant de lui & le reçût avec grande joïe, principalement à cauſe de la donation de Mathilde.

XLIX. Affaires de France. *lib. v. ep. 8.*

Il écrivit depuis ſon retour une lettre adreſſée à Richer archevêque de Sens, à Richard de Bourges & à leurs ſuffragans, où il dit : vous ſavez combien Rainier évêque d'Orleans s'eſt montré déſobeiſſant contre le ſaint ſiege, & vous n'ignorez pas les excés dont on l'accuſe : car on dit qu'il a envahi cette égliſe ſans élection valable du clergé & du peuple, quoiqu'il n'eût pas l'âge legitime, & qu'il a vendu les archidiaconez & les abbaïes. Nous l'avons appellé juſques à trois fois pour s'en juſtifier, ſans qu'il ait ſeulement daigné envoïer perſonne pour propoſer ces excuſes ; & après que nous l'avons ſuſpendu & excommunié, il n'a pas laiſſé de faire les fonctions épiſcopales. Il a même permis à ſes gens de tenir long-tems priſonnier celui qui portoit nos lettres. C'eſt pourquoi nous vous enjoignons de vous aſſembler au lieu que vous jugerez le plus convenable, où vous l'appellerez pour répondre ſur ces chefs. Que ſi dans quarante jours il n'y vient pas, ou ne ſe purge pas canoniquement ; nous le declarons dépoſé ſans eſperance de reſtitution. Vous publierez cette ſentence, & mettrez à la place de Rainier, Sanſon dont vous m'avez écrit. C'étoit un eccleſiaſtique que le clergé & le peuple d'Orleans, au moins une partie, avoit élu pour évêque. Le pape écri-

Digitized by Google

vit une lettre conforme à Rainier lui-même ; & par deux lettres de l'année precedente, il paroît qu'il avoit déja été accusé devant Alexandre II. Toutefois l'élection de Sanson n'eut pas d'effet, & Rainier étoit encore évêque d'Orleans en 1082. AN. 1078. V. ep. 9. III. ep. 17. IV. ep. 9. Gall. Chr. to. 2. p. 145.

Le concile de Poitiers indiqué pour le quinziéme de Janvier 1078. se tint en effet, & le legat Hugues évêque de Die en rendit aussi compte au pape. Nous avons essuïé plusieurs perils en allant à ce concile, & plusieurs oppositions dans le concile même. Le Roi de France m'avoit d'abord écrit des lettres, par lesquelles il témoignoit un grand desir d'honorer & d'appuïer nôtre legation : mais ensuite il écrivit au comte de Poitiers, lui défendant par la fidelité qu'il lui devoit, de souffrir que nous tinssions un concile dans ses états, & aux évêques de sa dépendance de s'y trouver : prétendant que nous voulions ternir le lustre de sa couronne & des seigneurs de son roïaume. Cette conduite du roi encouragea les ennemis de la verité à nous insulter, & détourna de nous ceux qui étoient bien disposez. Car l'archevêque de Tours, la peste & l'opprobre de l'église, & l'évêque de Rennes avec lui, s'étoient presque rendus maîtres de tout le concile. Il marque ensuite les reproches qu'il y avoit contre ces deux prélats, particulierement contre l'archevêque accusé de simonie, puis il ajoûte : ils avoient presque attiré l'archevêque de Lion à leur parti ; & comme il parloit pour eux, leurs serviteurs aïant rompu à coups de haches les portes de l'église, entrerent à main armée & troublerent le concile. Nôtre frere Teuzon pensa être tué dans ce tumulte : nous demeurâmes en petit nombre honteusement abandonnez, to. 2. p. 366.

Digitized by Google

AN. 1078. & l'archevêque de Tours se retira insolemment avec ses suffragans.

Le lendemain le concile s'assembla dans l'église de saint Hilaire, & comme l'archevêque ne nous faisoit aucune satisfaction de cette insulte, nous le suspendîmes de ses fonctions, il appella au saint siege & nous vous le renvoïâmes. L'abbé de Bergues en Flandres fut accusé de simonie & dépose. L'archevêque de Besançon ne se présenta ni au concile d'Autun, ni à celui de Poitiers, & n'y envoïa point d'excuse. Nous vous avons envoïé l'évêque de Beauvais accusé de simonie, celui de Noïon & l'usurpateur du siege d'Amiens, avec ceux qui l'ont ordonné. A la fin de la lettre il ajoûte: Que vôtre sainteté ne nous expose pas plus long-tems à recevoir des affrons. Car les coupables que nous avons condamnez courent à Rome; & au lieu d'être traitez plus rigoureusement, comme ils le meriteroient, on leur fait grace, & ils en deviennent plus insolens.

On attribuë à ce concile de Poitiers dix canons, dont le premier défend aux évêques & aux autres ecclesiastiques de recevoir les investitures des rois ou des autres laïques, ni aux laïques de les donner, sous
c. 2. peine d'excommunication & d'interdit des églises.
Défense d'avoir deux prélatures, deux prébendes,
c. 5. & comme nous parlons aujourd'hui deux benefices.
Défense aux abbez & aux moines d'imposer des
c. 7. penitences, sinon par commission de l'évêque. Les abbez seront prêtres aussi-bien que les archiprêtres,
L. Commencemens de S. Anselme. les archidiacres seront diacres ou perdront leur dignité.

En Normandie le venerable Helloüin abbé du Bec, mourut

AN. 1078.

mourut ſaintement dans une heureuſe vielleſſe, âgé de quatre-vingt-quatre ans, le vingt-ſixiéme d'Août 1078. Son ſucceſſeur fut Anſelme né en 1033. dans la ville d'Aouſte aux confins de Bourgogne & de Lombardie. Etant maltraité par ſon pere, il quitta ſon païs, où il avoit commencé ſes études avec ſuccés; & après avoir paſſé environ trois ans partie en Bourgogne, partie enFrance, il vint en Normandie, & attiré par la réputation de Lanfranc, il ſe rendit ſon diſciple & gagna bientôt ſon amitié. Comme il étudioit infatigablement, apprenant & inſtruiſant les autres, abattant ſon corps par les veilles, la faim & le froid: il lui vint en penſée, qu'il n'auroit pas plus à ſouffrir dans les auſteritez de la vie monaſtique, & ne perdroit pas le merite de ſes ſouffrances. Il reprit donc le deſſein qu'il avoit eu dès l'âge de quinze ans de ſe faire moine, & ſongea où il ſeroit mieux à Clugni ou au Bec. Mais, diſoit-il, en l'un & en l'autre le tems que j'ai emploïé à més études ſera perdu: je ne pourrai y être utile à perſonne, à Clugni à cauſe de la regularité de l'obſervance: au Bec à cauſe de la grande capacité de Lanfranc, dont je ſerai offuſqué. Un reſte d'amour propre le faiſoit penſer ainſi. Il s'en apperçût & dit: Eſt-ce donc être moine que de vouloir être eſtimé & preferé aux autres? Non, il faut entrer au lieu où je ſerai le plus mépriſé, où je ſerai compté pour rien.

Vita Herl. ſæc. 6. B. part. 1. p. 354. Vit. a per dimer. ap. Boll. 12. Apr. to. 10. p. 862.

Il conſulta Lanfranc & lui dit: j'ai inclination pour trois états, d'être moine ou ermite, ou vivre de mon bien & en ſervir les pauvres; je vous prie de me déterminer. Son pere étoit mort & tout le bien le regardoit. Lanfranc ne voulut pas decider ſeul, & le mena à Roüen pour conſulter l'archevêque Maurille, qui

AN. 1078. décida en faveur de la vie monaſtique. Anſelme fut donc reçû en l'abbaïe du Bec en 1060. à l'âge de vingt-ſept ans, Lanfranc en étant prieur ſous l'abbé Helloüin. Trois ans après Anſelme fut établi prieur à la place de Lanfranc devenu abbé de ſaint Etienne de Caën. Anſelme s'appliqua alors avec plus de liberté à l'étude de la theologie, & y fit un tel progrés, qu'il reſolut des queſtions trés-obſcures inconnuës avant ſon tems : montrant clairement la conformité de ces déciſions avec l'autorité de l'écriture ſainte. Il n'étoit pas moins éclairé dans la morale. Il connoiſſoit ſi bien les mœurs de toutes ſortes de perſonnes, qu'il découvroit à chacun les ſecrets de ſon cœur : il montroit les ſources & les progrés des vertus & des vices, avec les moïens de les acquerir ou de les éviter. De là il puiſoit en abondance de ſages conſeils & de ferventes exhortations.

Quand il fut fait prieur, quelques-uns des freres murmuroient qu'il leur eût été préferé, étant ſi jeune de profeſſion : mais il ne ſe défendit contre eux que par ſa patience & ſa charité, qui enfin les gagna, leur faiſant connoître la pureté de ſes intentions. Un jeune moine nommé Oſberne avoit beaucoup d'eſprit & d'induſtrie, mais beaucoup de malice & de haine contre Anſelme. Le ſaint homme y voïant dans le fonds un beau naturel, avoit pour lui une grande indulgence, & ſouffroit ſes puerilitez autant qu'il le pouvoit ſans préjudice de l'obſervance. Ainſi peu à peu il l'adoucit & s'en fit aimer. Le jeune homme commença à l'écouter & à ſe corriger ; & Anſelme l'aïant pris en affection, lui retrancha les petites libertez, qu'il lui avoit accordées, & l'accoûtuma à une

Digitized by Google

vie plus ſerieuſe. Il faiſoit de grands progrés dans la vertu, & donnoit de grandes eſperances des ſervices qu'il rendroit à l'égliſe: mais Anſelme eut la douleur de le voir mourir encore jeune entre ſes bras. AN. 1078.

Fatigué de la multitude des affaires, il voulut quitter la charge de prieur, & alla à Roüen conſulter l'archevêque Maurille, qui lui dit: ne cherchez pas, mon fils, à vous décharger du ſoin des autres. J'en ai vû pluſieurs, qui aïant renoncé pour leur repos à la conduite des ames, ſont tombez dans la pareſſe, allant de pis en pis. C'eſt pourquoi je vous ordonne par la ſainte obéiſſance de garder vôtre charge, & ne la quitter que par l'ordre de vôtre abbé. Si même vous êtes appellé quelque jour à une plus grande ne la refuſez pas: car je ſai que vous ne demeurerez pas long-tems en cette place. Anſelme ſe retira fort affligé; & continua de gouverner avec tant de douceur & d'affection, que tous l'aimoient comme leur pere.

Cette application ne l'empêchoit pas de méditer les veritez de la religion, dont il écrivit quelques traitez pendant ce tems qu'il étoit prieur du Bec. Le premier eſt celui qu'il nomma depuis Monologue, parcequ'il y parle ſeul, cherchant par la pure meditation & les forces de la raiſon naturelle, les preuves métaphyſiques de l'exiſtance de Dieu, d'où il paſſe à la connoiſſance de ſa nature & même des perſonnes divines, autant que la raiſon aidée par la foi y peut atteindre. Il écrivit cet ouvrage à la priere de ſes moines, particulierement de Maurice ſon cher diſciple, pour recueillir ce qu'il leur en avoit dit en divers entretiens. Mais avant que de le publier, il l'envoïa à l'archevêque Lanfranc pour le corriger, & même le ſupprimer

IV ep. 1084. I. ep. 63.

AN. 1078. s'il le jugeoit à propos. Anſelme écrivit encore trois traitez étant prieur ; ſavoir de la verité, du libre arbitre & de la chute du Demon, où il traite de l'origine du mal. Il en fit un quatriéme qu'il intitula le grammairien, parce que ce nom y ſert d'exemple : mais c'eſt un traité de dialectique touchant la ſubſtance & la qualité.

Enſuite il lui vint en penſée d'examiner, ſi par un ſeul argument ſuivi, on pouvoit prouver ce que dans le monologue il avoit prouvé par pluſieurs argumens; c'eſt-à-dire, l'exiſtence de Dieu & ſes attributs. En y penſant attentivement, tantôt il croïoit l'avoir trouvé, tantôt il lui échapoit ; & il en étoit tellement occupé qu'il en perdoit la nourriture & le ſommeil, & n'avoit plus d'attention au ſervice divin. il crut donc que c'étoit une tentation & voulut ſe défaire de ſes penſées : mais plus il faiſoit d'effort pour les chaſſer, plus elles le fatiguoient. Enfin aïant trouvé ce qu'il cherchoit, il l'écrivit auſſi-tôt ſur des tables cirées, car on s'en ſervoit encore, puis les fit tranſcrire ſur du parchemin. Il nomma depuis cet ouvrage proſloge, parce qu'il y parle à lui-même ou à Dieu ; & le legat Hugues archevêque de Lion, l'obligea d'y mettre ſon nom. Gaunilon moine de Marmoutier aïant lû cet ouvrage, fut choqué de ce qui y eſt dit, qu'on ne peut concevoir un être ſouverainement parfait, ſans le concevoir exiſtant ; & fit un petit écrit ſur ce ſujet. Anſelme loin de le trouver mauvais, le remercia de ſa critique, mais il y répondit ſolidement, en montrant que l'exiſtence étant une perfection, elle entre neceſſairement dans l'idée de l'être ſouverainement parfait. Ces ouvrages &

Vita. n. 26.

Digitized by Google

les autres ſemblables qu'Anſelme fit depuis, montrent que c'étoit le plus excellent metaphiſicien, qu'ait eut l'égliſe Latine depuis ſaint Auguſtin. Il eſt vrai qu'il avoit profité des lumieres de ce ſaint docteur, dont il emploïe quelquefois l'autorité pour ſe défendre. AN. 1078.

l. 1. ep. 68. 74.

Un abbé qui étoit en réputation de pieté, ſe plaignoit un jour à lui des enfans qu'on élevoit dans ſon monaſtere, & diſoit : nous les foüettons continuellement, & ils n'en deviennent que pires. Et quant ils ſont grands, dit Anſelme, comment ſont-ils ? des ſtupides & des bêtes, répondit l'abbé. Voila, reprit Anſelme, une belle éducation, qui change les hommes en bêtes. Mais, dites-moi, ſeigneur abbé, ſi aprés avoir planté un arbre dans vôtre jardin vous l'enfermiez de tous côtez, enſorte qu'il ne put étendre ſes branches, qu'en viendroit-il, ſinon un arbre tortu, replié & inutile. En contraignant ainſi les pauvres enfans ſans leur laiſſer aucune liberté, vous faites qu'ils nourriſſent en eux mêmes des penſées obliques, repliées, embaraſſées qui ſe fortifient tellement, qu'ils s'obſtinent contre toutes vos corrections. D'où il arrive, que ne trouvant de vôtre part ni amitié ni douceur, ils n'ont point de confiance en vous, & croïent que vous n'agiſſez que par haine & par envie. Ces ſentimens croiſſent en eux avec l'âge, leur ame étant comme courbée & penchée vers le vice ; & n'aïant point été nourris dans la charité, ils regardent tout le monde de travers. Mais dites-moi, ne conſiderez-vous pas que ce ſont des hommes comme vous, & voudriez-vous être ainſi traité ſi vous étiez à leur place ? Pour faire une belle figure d'une lame d'or ou d'ar-

Vita. n. 30.

AN. 1078. gent l'ouvrier ſe contente-t-il de frapper deſſus à grands coups de marteau ? Donnez du pain à un enfant à la mamelle, vous l'étoufferez. Une ame forte ſe plaît dans les afflictions & les humiliations, & prie pour ſes ennemis : une ame foible a beſoin d'être menée par la douceur, l'invitant gaïement à la vertu, & ſupportant charitablement ſes défauts. L'abbé aïant oüi ce diſcours, ſe jetta aux pieds d'Anſelme, reconnut qu'il avoit manqué de diſcretion, & promit de ſe corriger.

Anſelme pratiquoit ſes maximes le premier & ſe rendoit aimable à tout le monde. Sa réputation s'étendoit, non ſeulement par toute la Normandie, mais par toute la France, toute la Flandre & juſques en Angleterre. De tous côtez d'habiles clercs & de braves chevaliers venoient ſe ſoûmettre à ſa conduite & ſe donner à Dieu avec leurs biens : le monaſtere croiſſoit au dedans en vertu, & en richeſſe au dehors. Le venerable Helloüin ne pouvant plus agir à cauſe de ſon grand âge, toute la charge du gouvernement retomboit ſur Anſelme ; & le ſaint abbé étant mort, il fut élû tout d'une voix pour lui ſucceder. Il fit tout ce qu'il put & par raiſons & par prieres pour s'en excuſer : mais enfin il accepta, étant principalement déterminé par ce que lui avoit dit Maurille archevêque de Roüen, quand il vouloit renoncer à la charge de prieur. Il l'avoit été quinze ans & étoit âgé de quarante-cinq, quand il fut élu abbé en 1078. Il reçût la benediction abbatiale de Giſlebert évêque d'Evreux, le jour de la chaire de ſaint Pierre l'année ſuivante 1079. & gouverna l'abbaïe du Bec quinze ans.

chr. Bec. poſt. Lanf.

Les biens que ce monaſtere poſſedoit en Angle-

terre, obligeoient Anſelme à y paſſer quelquefois; & il y étoit encore attiré par l'amitié de ſon ancien maître Lanfranc. Par tout où il alloit il étoit parfaitement bien reçu dans les monaſteres de moines, de chanoines, de religieuſes, & aux cours des ſeigneurs. Lui de ſon côté ſe faiſoit tout à tous & s'accommodoit à leurs manieres autant qu'il le pouvoit innocemment, afin d'avoir occaſion de leur donner à tous des inſtructions convenables. Ce qu'il faiſoit ſans prendre, comme les autres, le ton de docteur, mais d'un ſtile ſimple & familier, emploïant des raiſons ſolides & des exemples ſenſibles : toûjours prêt à donner conſeil à qui le demandoit. Auſſi étoit-il admiré & cheri de tout le monde. On s'eſtimoit heureux de lui parler, les plus grands étoient les plus empreſſez à le ſervir. Il n'y avoit en Angleterre ni comte, ni comteſſe, ni perſonne puiſſante, qui ne crut avoir perdu ſon merite devant Dieu, s'il n'avoit rendu quelque bon office à l'abbé du Bec. Le roi, lui-même, Guillaume le conquerant, formidable à tout le reſte des hommes, étoit ſi affable pour Anſelme, qu'il ſembloit devenir un autre homme en ſa preſence. AN. 1078.

LI. Quatriéme Concile de Rome.

Le pape Gregoire ne put tenir le concile qu'il avoit indiqué pour le Carême de l'année 1077. Il en fut empêché par ſon voïage de Lombardie : mais il en tint un cette année 1078. & on le compte pour le quatriéme concile de ſon pontificat. Il y appella Guibert archevêque de Ravenne & les évêques de la Romagne & de la Lombardie, par une lettre du vingt-huitiéme de Janvier, leur promettant toute ſureté pour le voïage : mais ni Guibert, ni pluſieurs autres ne vinrent. Le pape tint ce concile à Rome, avec environ cent évê-

lib. v. epiſt. 15.

to. x. p. 339.

AN. 1078. ques la premiere semaine de carême. Tedald archevêque de Milan & Guibert de Ravenne, furent suspendus de leurs fonctions, & l'anatême déja prononcé contre eux renouvellé. Arnoul évêque de Cremone déposé comme convaincu du simonie, Rolland de Treviſe déposé comme auteur du schisme entre le roïaume & le sacerdoce. On confirma la déposition & l'anatême contre le cardinal Hugues le blanc & contre Guifroi archevêque de Narbonne, le même contre lequel le vicomte Berenger fit tant de plaintes au concile de Toulouze de l'an 1056.

Sup. liv. LXII. 20. Quand à l'Allemagne, il fut resolu d'y envoïer des legats pour tenir une assemblée generale de tout le roïaume & y rétablir la paix, ou juger en connoissance de cause, lequel des deux partis avoit la justice de son côté. Ainsi le pape supposoit toûjours que le droit à cette couronne étoit douteux entre Henri & Rodolfe. Le decret du concile ajoûte une menace d'excommunication contre toute personne, roi, évêque ou autre, qui s'opposera à cette commission de legats; & dans cette clause ces paroles sont remarquables: Nous le lions par l'autorité apostolique, non seulement quant à l'esprit, mais quant au corps; & lui ôtons toute la prosperité de cette vie, & la victoire a ses armes.

Le pape prononça ensuite excommunication contre tous les Normans, qui attaquoient & pilloient les terres de saint Pierre; & déposition contre les évêques & les prêtres, qui leur feroient l'office tant qu'ils demeureroient excommuniez. Il suspend les évêques qui n'étoient point venus au concile y étant appellez. Il déclare nulles les ordinations faites par les excommuniez.

Digitized by Google

excommuniez. Il renouvelle l'excommunication déja prononcée contre ceux qui pillent les débris des naufrages. AN. 1078.

Mais il s'apperçût lui-même que la multitude des excommunications les rendoit impraticables à la rigueur, & qu'il y avoit plusieurs personnes, qui partie par ignorance, partie par crainte ou même par necessité, ne pouvoient éviter d'avoir quelque communication avec les excommuniez. Enfin, que les excommunications s'étendroient à l'infini, si elles étoient encouruës par la seule communication, avec ceux qui avoient communiqué avec les premiers excommuniez. Le pape déclare donc, qu'usant d'indulgence, il excepte de l'excommunication les femmes & les enfans des excommuniez, leurs serfs & leurs autres serviteurs, ou sergens, comme on les nommoit alors: & ceux qui ne sont pas assez de la cour d'un prince, pour entrer dans ses mauvais conseils. De plus, ceux qui communiquent par ignorance avec les excommuniez, ou qui ne communiquent qu'avec ceux qui ont communiqué avec les excommuniez. Les pelerins & les voïageurs passant dans un païs d'excommuniez, peuvent recevoir d'eux, même gratuitement, les choses necessaires à la vie; & on peut donner aux excommuniez les choses necessaires, pourvû que ce soit par motif d'humanité, & non pas au mépris de l'excommunication. Ce decret est daté du troisiéme de Mars 1078. qui étoit le samedi de la premiere semaine de Carême.

En execution du decret touchant la paix d'Allema- Mansi.
gne, le pape écrivit aux évêques & aux seigneurs de ce roïaume, les exhortant à tenir une assemblée où

Digitized by Google

AN. 1078. il put envoïer ſes legats, pour terminer ce grand différend. Il en écrivit en particulier à Udon archevêque de Trêves, en qui il témoigne avoir une grande confiance, quoiqu'il fût toûjours attaché au roi Henri Ces deux lettres ſont du neuviéme de Mars 1078.

c. 16

LII. Egilbert archevêque de Treves. *Hiſt. Trevir to* 12 *Spicil. p.* 224.

L'archevêque Udon mourut la même année, étant à la ſuite du roi Henri au ſiege du château de Tung, dans la haute Allemagne. Son ſucceſſeur fut Egilbert grand chiſmatique. Il étoit de la nobleſſe de Baviere, & prevôt de la cathedrale de Paſſau. Un jour comme l'évêque publioit le decret du pape Gregoire, portant excommunication contre le roi Henri IV. & ſes adherans, Egilbert reſiſta en face à l'évêque, diſant, qu'il étoit permis au roi de donner à qui il voudroit gratis ou pour de l'argent les biens temporels de l'égliſe relevant de lui. L'évêque de Paſſau voïant Egilbert incorrigible, le declara excommunié, juſques à ce qu'il allât ſe faire abſoudre par le pape Egilbert aprés avoir long-tems heſité, réſolut enfin d'aller à Rome: mais il voulut auparavant demander congé au roi, qui l'adreſſa à l'antipape Guibert, & le chargea de ſes ordres. Comme il revenoit aprés s'être acquité de ſa commiſſion, il apprit que l'archevêque Udon étoit mort, & que le roi étoit venu à Trêves pour lui donner un ſucceſſeur. Il ſe hâta donc d'y arriver, eſperant d'obtenir cette place pour recompenſe de ſes ſervices.

Le roi aïant ordonné au clergé de Trêves de lui nommer celui qu'ils deſiroient pour archevêque: ils lui en preſenterent de leurs corps pluſieurs trés dignes: mais comme pas un ne lui avoit rien offert, il les refuſa tous. Trois jours ſe paſſerent ainſi, & le quatriéme

Digitized by Google

Egilbert arriva. Aprés qu'il eut rendu compte de sa commission, le roi dit, que puisque on n'avoit encore pû s'accorder pour le choix d'un archevêque de Trêves, il falloit convenir de celui-ci Thierri évêque de Verdun y consentit: mais Herman de Mets, Pibon de Toul & la plus grande partie du clergé & du peuple y répugnoient, quoiqu'ils n'osassent résister ouvertement au roi. Tout ce qu'ils purent obtenir fut de faire differer le sacre: car le roi donna sur le champ l'investiture à Egilbert par l'anneau & la crosse. C'étoit le sixiéme de Janvier 1078. j'entens 1079. avant Pâques. Egilbert demeura ainsi, sans être sacré environ trois ans. AN. 1078.

LIII. Plaintes de Manasses de Reims.

Le pape Gregoire écrivit aussi en France, pour déclarer ce qu'il avoit ordonné au quatriéme concile de Rome touchant les évêques de France & de Bourgogne que le legat Hugues de Die avoit suspendu ou condamnez. Quand à Manasses archevêque de Reims, nous l'avons, dit-il, rétabli dans ses fonctions, aprés qu'il a fait serment sur le corps de saint Pierre, que ce n'est pas par mépris qu'il a manqué de venir au concile d'Autun. Que toutes les fois qu'il sera appellé de nôtre part, il se soûmettra à nôtre jugement ou à celui de nôtre legat. Enfin qu'il conservera les tresors, les ornemens & les terres de l'église de Reims. Le pape leve de même les suspences prononcées contre les archevêques de Besançon, de Sens, de Bourges & de Tours, & contre Godefroi évêque de Chartres, à la charge qu'ils se justifieront devant son legat: ce qui montre le sujet qu'avoit ce prelat de se plaindre de la facilité avec laquelle on levoit à Rome les censures qu'il avoit prononcées en France. *v. epist. 17.*

sup. n. 46.

Digitized by Google

AN. 1078. L'archevêque Manasses aprés son retour de Rome, écrivit au pape une lettre, où entre-autres choses, il se plaint que Garmond archevêque de Vienne feignant d'être legat du pape, avoit degradé & réhabilité des prêtres dans le dioceſe de Reims. Il se plaint aussi, que pendant qu'il étoit à Rome, les évêques de Laon & de Soissons ses suffragans en avoient ordonné un pour Amiens, quoiqu'il eût reçû l'investiture, & que le consentement du métropolitain fût necessaire. Il demande la conservation de son privilege, de n'être jugé que par le pape, ou par des legats Romains, & non de deça les monts; soutenant que c'est à lui à convoquer les évêques de toute la Gaule.

to. 10. conc. p. 362 ex. chr. Vird. p. 203.

Le pape répondit à l'archevêque de Reims: Si par les legats Romains vous n'entendez que ceux qui sont nez à Rome, ou qui aprés y avoir été élevez dés l'enfance, y ont quelque dignité ecclesiastique: nous sommes surpris que vous vouliez diminuer nos droits, & vous exempter seul de ce que nos prédecesseurs ont pratiqué dans toutes les occasions. Vous savez qu'Osius présida au concile de Nicée, & Cirille au concile d'Epheſe, comme legats des papes: que saint Gregoire donna à Syagre évêque d'Autun, suffragant de Lion, la commission de tenir dans la Gaule un concile general; & que pour un pareil sujet il fit son legat en Afrique un moine nommé Hilaire. Quand à ce que vous dites de vôtre privilege, nous répondons que l'on peut, suivant les circonstances des personnes, des tems & des lieux accorder des privileges, qu'il est permis ensuite de révoquer dans d'autres circonstances, si la neceſſité ou une plus grande utilité le demande. Car les privileges ne doivent pas ruiner la

VI. epiſt. 2.

Sup. liv. 21. n. 5.

Sup. liv. XXV. n 37

Sup. l. XXXVI. n 20.

Digitized by Google

discipline établie par les peres, mais pourvoir à l'utilité de l'église: delà vient que l'autorité de l'église d'Arles, qui s'étendoit sur tout le roïaume de France, alors plus grand qu'aujourd'huy, a cessé au bout de quelque tems; & le saint siege a delegué son pouvoir à d'autres selon qu'il lui a plû. L'église de Reims elle-même, a été quelque tems soumise à un primat aprés le pape. Il conclut en ordonnant à Manasses, de se presenter devant l'évêque de Die & l'abbé de Clugni ses legats, tant pour se justifier des accusations formées contre lui, que pour se faire rendre justice sur les plaintes; qu'il faisoit contre l'archevêque de Vienne & les autres. Le pape en écrivit aussi aux deux legats Hugues de Die & Hugues de Clugni, & ces deux lettres sont du vingt-deuxiéme d'Août 1078. AN. 1078. *Sup. l. xxxv. n. 19.* *VI. epist 3.*

LIV. Lettres à saint Hugues de Clugni. *Lib. I. ep. 61.*

Le pape Gregoire avoit une confiance particuliere au saint abbé de Clugni, comme l'on voit par ses lettres; & par trois entre autres, où il lui décharge son cœur, & lui communique ses peines. Dans l'une qui est de la premiere année de son pontificat, il se plaint de ce qu'il ne lui a point encore donné la consolation de le venir voir à Rome, & l'exhorte à y venir au plûtôt. Car, ajoûte-til, tous foibles que nous sommes, & quoique nos forces d'esprit & de corps, n'y suffisent pas, nous portons seuls un grand poids d'affaires, non seulement spirituelles, mais temporelles; & nous craignons tous les jours de succomber sous le faix, parce que nous ne pouvons trouver de secours dans ce malheureux siecle, C'est pourquoi nous vous prions au nom de Dieu, d'exhorter vos freres à le prier continuellement pour nous.

L'année suivante il lui disoit: J'ai souvent prié Nô- *Lib. II. ep 38*

AN. 1078. tre-Seigneur, ou de m'ôter de cette vie, ou de me rendre utile à ſon égliſe. Car je ſuis environné d'une douleur exceſſive & d'une triſteſſe univerſelle. L'égliſe Orientale abandonne la foi catholique, & les Chrétiens y ſont par tout mis à mort. Quand je regarde l'Occident & les autres parties du monde, à peine trouvai-je des évêques dont l'entrée ait été legitime, dont la vie ſoit pure & qui gouvernent leur troupeau par charité plûtôt que par ambition, & entre tous les princes ſeculiers, je n'en connois point qui préferent l'honneur de Dieu au leur, & la juſtice à l'intereſt. Quand aux peuples entre leſquels je demeure, les Romains, les Lombards, & les Normans: je leur dis ſouvent je les trouve en quelque façon pires que des Juifs & des païens. Quand je reviens à moi même, je me ſens ſi chargé du poids de mes pechez, que je n'ai d'eſperance pour mon ſalut qu'en la ſeule miſericorde de Jeſus-Chriſt. Il conclut en ſe recommandant aux prieres des moines de Clugni.

v *Epiſt.* 12. Enfin dans une lettre de cette même année 1078. il parle ainſi: Nous ſommes accablez de tant d'afflictions & fatiguez de tant de travaux, que ceux qui ſont avec nous ont peine même à le voir. Et quoique l'écriture nous aprenne, que chacun ſera récompenſé ſelon ſon travail, la vie nous paroît ſouvent ennuieuſe & la mort deſirable. Quand le bon Jeſus me tend la main, il me donne de la joïe: mais quand il me laiſſe à moi-même, je retombe dans le trouble; & quand les forces me manquent entierement, je lui dis en gémiſſant: Si vous impoſiez un tel fardeau à Moïſe ou à Pierre, je croi qu'ils en ſeroient accablez.

LV. Odon évêque d'Oſtie. Vers le même tems le pape demanda à l'abbé Hu-

gues quelques-uns de ſes moines les plus habiles pour l'aider dans le gouvernement de l'égliſe. Hugues lui envoia Odon prieur de Clugni, & Pierre depuis abbé de Cave prés de Salerne. Odon, Eudes ou Otton (car c'eſt le même) étoit fils du ſeigneur de Lageri prés de Châtillon ſur Marne. Il naquit vers l'an 1042. & fut élevé à Reims où il fit ſes études ſous ſaint Bruno alors chancellier de cette égliſe. Odon en fut auſſi chanoine: & comme ce chapitre obſervoit alors une grande régularité, quelques-uns ont dit, qu'il avoit été chanoine regulier. Il étoit archidiacre de Reims en 1070 Mais peu de tems aprés il réſolut de quitter le monde, apparemment par les exhortations de ſaint Bruno, & ſe retira à Clugni, où il eut pour maître le même Pierre avec lequel il fut depuis envoïé à Rome. S. Hugues voïant la capacité d'Odon, le fit prieur du monaſtere peu d'années aprés ſa converſion; c'eſt-à-dire, vers l'an 1076. & deux ans aprés le pape Gregoire VII. l'aïant fait venir à Rome, lui donna l'évêché d'Oſtie pour l'opoſer à un ſchiſmatique nommé Jean à qui l'empereur Henri l'avoit donné aprés la mort de Gerauld fameux par ſes legations. Odon devint alors le principal confident du pape, & fut quatre ans durant continuellement auprés de lui.

AN. 1077

Ordric. lib. v an 1073. Hiſt. S. Mart Tornac. to 2. S. cil p. 464.

Bertold. an 1077.

LVI. Affaires de Dol en Bretagne

Le pape Gregoire avoit renvoïé à ſon legat Hugues de Die le different entre Even ou Ivon évêque de Dol en Bretagne, & Johonée ſon predeceſſeur. Ce dernier étoit entré dans ce ſiege par ſimonie, en donnant au comte Alain de grands preſens, au vû & ſçû de tout le monde; & depuis ſon épiſcopat il s'étoit marié publiquement & avoit pluſieurs enfans. Quand ſes filles étoient venuës en âge d'être mariées, il leur avoit

Acta ap. Martonne. p 57

Digitized by Google

AN 1708. donné en dot des terres de l'égliſe. Le pape Nicolas
p. 56. II. averti de ce ſcandale, avoit cité à Rome Johonée
mais inutilement : Gregoire VII. le dépoſa, & l'égli-
p. 58. ſe de Dol lui envoïa pour être ordonné à ſa place, un
Greg. VI. ep. 4 Argentré l. III. c. 101. jeune homme nommé Geldoüin chanoine de Dol, qu'ils avoient elû Il étoit de grande naiſſance & de bonnes mœurs ; mais comme il n'avoit pas l'âge porté par les canons, ni la maturité neceſſaire pour l'épiſcopat, le pape Gregoire refuſa de l'ordonner, & du conſentement de Geldoüin même & de ceux qui l'accompagnoient, il ordonna évêque de Dol Even abbé de ſaint Melagne, qui étoit de la même députation, homme ſage & vertueux. Il ne s'attendoit à rien moins, & il fallut le forcer à accepter l'épiſcopat : c'eſt ce qui paroît par la lettre du pape au clergé & au peuple de Dol, en datte du vingt-ſeptiéme de Septembre 1076. & par la lettre à Guillaume roi d'Angleterre, dont la Bretagne relevoit étant un arriere-fief de la Normandie.

Comme l'évêque de Dol étoit en poſſeſſion depuis
Sup. liv XLVIII. n. 44. deux cent ans du titre d'archevêque & de la juriſdiction ſur les évêques de Bretagne : le pape lui donna le
IV. epiſt. 5. pallium, & écrivit à tous les évêques de la province, de lui rendre obéiſſance, ſans prejudice toutefois des droits de l'archevêque de Tours, qui ſe prétendoit toûjours métropolitain de la Bretagne. Cette précaution n'empêcha pas que Raoul archevêque de Tours, ne ſe plaignit de ce que le pape avoit accordé le pallium à l'évêque de Dol : ſur quoi le pape lui repon-
IV. epiſt. 13. dit : les ſeigneurs du païs aïant envoïé nous demander un évêque pour ce ſiege, & declaré quils vouloient renoncer à l'ancien abus de donner l'inveſtiture

&

& de prendre de l'argent pour l'ordination des évêques : nous avons reçu leur offre avec joïe, & avons crû leur devoir accorder ce qu'ils demandoient. Mais vous pouvez voir par nos lettres les précautions que nous avons prises pour conserver la dignité de l'église de Tours. C'est pourquoi vous devez attendre, sans murmurer, l'examen & la décision de cette affaire, qui se fera bien-tôt comme nous esperons, soit sur les lieux, soit à Rome en nôtre presence. AN. 1078.

Johonée chassé de Dol s'efforçoit toûjours d'y rentrer, se plaignant d'avoir été dépossé injustement ; & fit écrire au pape en sa faveur par le roi d'Angleterre, à qui le pape répondit : nous croïons cette affaire terminée, mais pour vous montrer l'attention que nous faisons à vôtre priere, & de peur d'avoir été surpris, ce que nous ne croïons pas, nous avons resolu d'envoïer sur les lieux Hugues évêque de Die, Hubert soudiacre de l'église Romaine & le moine Teuzon, qui a déja pris connoissance de cette affaire, pour l'examiner encore soigneusement & vous la faire connoître : ne doutant point que vous ne vous rendiez à ce que demande la justice ; car nous savons que vous êtes principalement recommandable par cette vertu : La lettre est du vingt-uniéme de Mars 1077. L'année suivante le pape écrivit à quelques seigneurs Bretons, que l'archevêque Even s'étoit presenté à lui, mais que la cause n'avoit pû être jugée par l'absence de son competiteur. C'est pourquoi, ajoûte-il, nous avons envoïé toute cette affaire à Hugues de Die nôtre legat, qui doit celebrer un concile en France ; où nous vous prions de faire assister les évêques, les abbez & les autres personnes necessaires pour faire termi-

IV. ep. 17.

V. ep. 15.

AN. 1078. ner ce differend. La lettre eſt du vingt-deuxiéme de Mai 1078.

LVII. Cinquiéme concile de Rome.

La même année au mois de Novembre, le pape tint un concile à Rome dans l'égliſe du Sauveur, que l'on compte pour le cinquiéme de ſon pontificat. Berenger y étoit preſent, & étant preſſé de renoncer à ſon erreur il donna une courte profeſſion de foi, & obtint délai juſqu'au prochain concile, qui ſe devoit tenir pendant le carême ſuivant. En celui-ci on excommunia l'empereur de C. P. & pluſieurs autres; & il s'y trouva des deputez des deux princes qui ſe diſputoient le roïaume d'Allemagne, Henri & Rodolfe; qui jurerent chacun pour leur maître, qu'ils n'uſeroient d'aucune fraude pour empêcher la conference que les legats du ſaint ſiege devoient tenir dans ce roïaume.

Bertold an 1078. Mabill. præf. 2. to. 6. n. 18.

On fit auſſi dans ce concile quelques réglemens
1. pour l'utilité de l'égliſe. Défenſe à toute perſonne de retenir les terres eccleſiaſtiques qu'il a reçuës d'un prince ſeculier, ou des évêques & des abbez malgré eux. Ce qui regardoit principalement l'Allemagne.
2. Défenſe à tous, principalement aux Normans, d'uſurper les terres & les autres biens du mont-Caſſin.
Défenſe à tout clerc de prendre l'inveſtiture d'un
3. évêché ou d'un autre égliſe de la main d'un prince ou d'un autre laïque. On déclare nulles les ordinations faites par ſimonie, ou ſans le conſentement du clergé & du peuple: en un mot contre les canons. On
5. déclare fauſſes les penitences qui ne ſont pas conformes à l'autorité des peres; comme de ceux qui ne renoncent pas à une profeſſion qu'ils ne peuvent exercer ſans peché, qui ne reſtituent pas le bien d'autrui,

Digitized by Google

ou gardent la haine dans le cœur. Défense aux laïques de posseder des dîmes, ni aux abbez d'en retenir sans l'autorité du pape, ou le consentement de l'évêque diocésain : parce que, selon les canons, elles appartiennent aux évêques. Tous les fideles doivent faire leur offrande à la messe, s'ils veulent participer aux fruits du sacrifice. Défenses aux évêques de tolerer par faveur ou par interêt l'incontinence des prêtres ou des clercs. Tous les évêques feront enseigner les lettres dans leurs églises. Ce sont les principaux reglemens de ce concile. Guibert archevêque de Ravenne y fut dépose, comme il paroît par la lettre que le pape en écrivit à son peuple : où il l'accuse d'avoir pillé comme un tyran cette église autrefois si riche, & de l'avoir scandalisée par son mauvais exemple ; & leur défend de lui rendre à l'avenir aucune obéïssance.

c. 8.
12.
21.
VI. ep. 16.

L'excommunication prononcée dans le concile de Rome contre ceux qui pilloient le mont-Cassin, vint à cet occasion. Un évêque avoit mis en dépôt dans ce monastere une grande somme d'argent. Jourdain prince de Capoüe l'aïant appris, envoïa des soldats, avec ordre de tirer cet argent du trésor de l'église : ce qu'ils executerent, nonobstant la remontrance des moines que c'étoit un depôt. Le pape Gregoire l'aïant appris, mit en interdit l'église, & blâma la foiblesse de l'abbé Didier & des moines, qui avoient souffert ce sacrilege : disant, qu'il étoit plus tolerable d'abandonner au pillage les villages & les châteaux du monastere, que d'exposer au mépris le lieu saint respecté par tout le monde. Ensuite il fit dans le concile le decret que j'ai rapporté, & quelques mois après il écrivit une lettre à Jourdain, où il lui reproche cette violence

Chr. Cass. 11 c. 46.
VI. ep. 7.

AN. 1078. & quelques autres, l'exhortant à les reparer.

LVIII. Michel Parapinacete posé Nicephore Botaniate empereur.

L'empereur de C. P qui fut excomunié en ce concile étoit Nicephore Botaniate, regardé en Italie comme usurpateur. Le jeune empereur Michel Parapinace regna six ans & demi : pendant lesquels les Turcs Seljouquides profitant de sa foiblesse, firent de grands progrès en Natolie. Car tandis que ce prince s'amusoit à des jeux d'enfant, ceux qui gouvernoient sous son nom rompirent le traité fait par Romain Diogene avec les Turcs : qui en étant irritez & du traitement indigne que les Grecs avoient fait à cet empereur, entrerent sur leurs terres, battirent plusieurs fois leurs armées & firent de grandes conquêtes. Cependant l'empereur faisoit des vers & composoit des harangues, suivant les instructions de Psellus le plus grand philosophe du tems : car ce mot ne signifioit alors qu'un homme de lettres. Ce mauvais gouvernement causa deux revoltes en même tems : celle de Nicephore Brienne en occident & celle de Nicephore Botaniate en Orient. Ils furent tous deux proclamez empereurs dans leur parti, mais Botaniate l'emporta.

Sup. liv. LXX. *n.* 4 *Curopal. p.* 845.

Il étoit Curopalate, & fut declaré empereur le premier d'Octobre 1077. indiction premiere, & étant appuïé par les Turcs : il marcha vers C. P. où il fut proclamé le jour de l'Annonciation vingt-cinquiéme de Mars 1078. par Emilien patriarche d'Antioche & le métropolitain d'Icone, du consentement du clergé & du senat. Ils deposerent l'empereur Michel qui s'en étoit fui au palais de Blanquernes avec Marie son épouse, & leur fils constantin Porphyrogenete ; & ils l'envoïerent sur un méchant cheval au convent de

p. 857. *p.* 861. *p.* 862.

Digitized by Google

Stude, pour y mener la vie monaſtique. C'étoit le ſamedi du Lazare, ſelon les Grecs, c'eſt-à-dire la veille du dimanche des Rameaux dernier jour de Mars. Enfin Nicephore Botaniate entra à C. P. le mardi de la ſemaine ſainte, & fut couronné par le patriarche Coſme. AN. 1078.

Jean Xiphilin étoit mort le ſecond jour d'Août 1077. aprés avoir tenu le ſiege de C. P. onze ans & ſept mois. La conformité du nom lui a fait attribuer l'abregé de l'hiſtoire Romaine de Dion Caſſius : mais l'auteur dit lui-même qu'il étoit neveu du patriarche. Ce qui nous reſte de plus conſiderable de ce prélat, ſont trois conſtitutions ſur des matieres eccleſiaſtiques. La premiere du vingt-ſixiéme d'Avril l'an du monde 6574. de Jeſus-Chriſt 1066. qui étoit la premiere année du patriarcat de Xiphilin. Il fit cette conſtitution dans un concile, où aſſiſterent vingt-huit, tant métropolitains qu'archevêques, & elle contient un reglement ſur les fiançailles : ſavoir qu'encore que le mariage ne s'en ſoit point enſuivi, les fiançailles legitimement contractées ont le même effet que le mariage, pour produire une affinité qui empêche de contracter mariage avec les parens de l'autre partie : ou pour rendre un clerç bigame & par conſequent irregulier. Cette conſtitution ſynodale fut enſuite confirmée en 1080 par une bulle d'or de l'empereur Nicephore Botaniate. La ſeconde conſtitution de Xiphilin, qui n'eſt qu'une confirmation de la premiere, fut faite l'année ſuivante 1076. dans un concile de quatorze, tant métropolitains qu'archevêques.

Liv. LXI. n. 54.
Anna Comn. liv. II. p. 75.
Zonar. liv. XVIII. n. 18.
p. 71. A.
Jus Græc. Rom. p. 111.
p. 121.
p. 123.
p. 124.

La troiſiéme eſt une ordonnance du patriarche ſeul en date du mardi ſeiziéme de Février indiction hui-

Digitized by Google

AN. 1078. tiéme, qui eſt l'an 1078. Il y parle ainſi : Voïant pluſieurs d'entre les eccleſiaſtiques & les moines ſoûtenir les cauſes d'autrui, & poſtuler, tant au tribunal ſeculier que dans l'eccleſiaſtique ; & jugeant que cette conduite eſt illegitime & éloignée de l'uſage de l'égliſe : nous ordonnons qu'à l'avenir aucun moine ni eccleſiaſtique ne plaide pour un autre dans aucun tribunal : car c'eſt manifeſtement une action mercenaire ; & nous ne la laiſſerons point impunie. Si ce n'eſt que dans une cauſe eccleſiaſtique on prenne par nôtre ordre la défenſe de l'une des parties. Et ſera luë la preſente ordonnance à tous les juges ſeculiers, afin qu'ils n'admettent point ces perſonnes à poſtuler devant eux.

A la place de Jean Xiphilin, l'empereur Michel *Curopal. p. 860* Parapinace, mit ſur le ſiege de C. P. Coſme venu de Jeruſalem qu'il honoroit ſingulierement pour ſa vertu, quoiqu'il n'eût aucune teinture des lettres humaines ; & il tint le ſiege de C. P. cinq ans & neuf mois. Emilien patriarche d'Antioche mourut auſſi peu de tems après, & Nicephore ſurnommé le Maure lui ſucceda. Theophilacte archevêque d'Acride en Bulgarie vivoit du même tems : c'eſt-à-dire depuis le regne de Romain Diogene, juſqu'à celui de Nicepho- *epiſt. apud Baron. an. 1071.* re Botaniate. Il étoit de C. P. & regardoit comme un exil d'être obligé à paſſer ſa vie chez des barba- *Ibid. an. 1073.* res. C'eſt ce qui paroît par ſes lettres, où l'on voit auſſi combien l'égliſe de Bulgarie eut à ſouffrir dans l'irruption des Serviens ou Croates ; & combien les évêques étoient maltraitez, tant par les magiſtrats & les receveurs des impoſitions, que par les autres mauvais chrétiens. Theophilacte eſt principalement celebre

Digitized by Google

par ſes commentaires ſur les ſaintes écritures, qui ne ſont gueres que des extraits de ſaint Jean Chriſoſtome. Il a commenté les évangiles, les actes des apôtres, les épitres de ſaint Paul, & quatres des petits prophetes. Nous avons auſſi de lui une inſtruction pour un prince, adreſſée au jeune Conſtantin, fils de l'empereur Michel Parapinace dont il étoit precepteur. AN. 1078.

L'empereur Nicephore étant devenu veuf, épouſa l'imperatrice Marie, femme de Michel ſon predeceſſeur, quoiqu'il fut encore vivant. Auſſi le prêtre qui leur avoit donné la benediction nuptiale fut dépoſé. Quant à l'empereur Michel, depuis qu'il eut embraſſé la vie monaſtique, il fut ordonné métropolitain d'Epheſe par un concile, mais il n'y alla qu'une ſeule fois & revint à C. P. dans le monaſtere de Manuel où il finit ſes jours. *Curopal. 864.*

LIX. Hugues duc de Bourgogne moine.

Vers la fin de la même année 1078. Hugues duc de Bourgogne ſe rendit moine à Clugni. Il étoit petit fils de Robert, fils du roi Robert & premier duc de Bourgogne de la maiſon de France Hugues lui aïant ſuccedé en 1075. gouverna le duché environ trois ans, puis touché du deſir de ſon ſalut, il quitta le monde & ſe rerira à Clugni ſous la conduite de l'abbé Hugues ſon parent. Il fut principalement excité à ſe retirer par l'exemple de Simon comte de Creſpi en Valois un des plus puiſſans ſeigneurs de France; qui deux ans auparavant, perſuada à ſon épouſe la nuit de ſes nôces de ſe conſacrer à Dieu, & aïant renoncé à tout, s'alla rendre moine à ſaint Claude en Bourgogne, & y mourut ſaintement le dernier jour de Septembre 1082. aprés avoir fondé dix ou douze monaſteres. Le pape aïant appris la retraite du duc de Bourgogne, *Mabill ſæc 6. par. 2. p. 373.*

Digitized by Google

AN. 1079. en écrivit en ces termes à l'abbé de Clugni: Pourquoi, mon cher frere, ne considerez-vous pas en quel peril est l'église? où sont ceux qui resistent aux impies & qui ne craignent point de mourir pour la verité? Les hommes qui semblent aimer Dieu abandonnent la guerre de Jesus-Christ, & sans se mettre en peine du salut de leurs freres, ils cherchent le repos & n'aiment qu'eux-mêmes. Les pasteurs s'enfuïent & même les chiens qui devroient défendre le troupeau: ainsi les loups & les voleurs ne trouvent plus de resistance. Vous avez enlevé, ou du moins reçû ce duc dans le repos de Clugni, & vous avez laissé cent mille chrétiens sans protecteur. Que si vous avez été peu touché de nos exhortations, pourquoi ne l'avez-vous pas été des larmes des veuves & des orphelins, du murmure des moines & des prêtres, de la ruine des églises? On trouve assez de moines & de particuliers craignans Dieu, mais à peine trouve-t-on un bon prince. Cette lettre est du second jour de Janvier 1079.

v. ep. 17.

Elle montre en quelle estime étoit le duc de Bourgogne, tant auprès du pape que du public; & on voit par plusieurs chartes le soin qu'il eut de restituer aux églises ce que son pere & ses ancêtres leur avoient ôté. Pendant les trois ans qu'il gouverna son état il fut par sa justice l'amour des gens de bien & la terreur des méchans: mais depuis qu'il eut embrassé la vie monastique, il fut par son humilité l'admiration de tout le monde, s'abaissant au dessous des personnes les plus villes, & jusques à graisser les souliers des freres. Il persevera constamment pendant quinze ans, & mourut l'an 1093. Vers le même tems & suivant le même exemple de Simon de Crespi, Gui comte de Macon se

se donna aussi à Clugni avec ses enfans, ensorte que comté fut réuni au Duché de Bourgogne, qui passa à Eudes surnommé Borel frere de Hugues. AN. 1079.

Au mois de Février de la même année 1079. le pape tint à Rome dans l'église du Sauveur, un concile où assisterent cent cinquante évêques; entre autres Henri patriarche d'Aquilée, Pierre Ignée évêque d'Albane saint Anselme de Luques, Landulfe de Pise, Reignier de Florence, Hugues de Die & Altman de Passau. On y traita la matiere de l'eucharistie en presence de Berenger. La plûpart soûtenoient, que par les paroles de la consecration & la vertu du saint esprit, le pain & le vin est changé substantiellement au corps de Nôtre-Seigneur, qui est né de la Vierge & qui à été attaché à la croix, & au sang qui a coulé de son côté; & ils le prouvoient par les autoritez des Peres tant grecs que latins: quelques-uns toutefois disoient que ce n'étoit qu'une figure, & que le corps substantiel est assis à la droite du pere. Mais avant la troisiéme journée du concile, ils furent si clairement convaincus qu'ils cesserent de combattre la verité; & que Berenger lui-même, qui enseignoit cette erreur depuis si long-tems, confessa en plein concile qu'il s'étoit trompé, demanda pardon & l'obtint, en faisant la profession de foi suivante.

LX. Sixiéme concile de Rome. Retractation de Berenger. *to. x. p. 3 Mabill. praef. sec. 6. n. 28. 29 &. Anonym. to IX. conc. p. 1051.*

Moi, Berenger, je crois de cœur & confesse de bouche que le pain & le vin qu'on met sur l'autel, sont changez substantiellement par le mystere de l'oraison sacrée & les paroles de nôtre redempteur, en la chair vraie, propre & vivifiante, & au sang de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, & qu'après la consecration c'est son veritable corps, qui est né de la Vierge, qui a été

AN. 1079. offert sur la croix pour le salut du monde, & qui est assis à la droite du pere; & le vrai sang de Jesus-Christ qui a coulé de son côté: non seulement en signe & par la vertu du sacrement, mais en proprieté de nature & verité de substance: comme il est contenu dans cet écrit que j'ai lû & que vous avez entendu. Je crois ainsi, & je n'enseignerai plus rien de contraire à cette foi. Ainsi Dieu me soit en aide & ses saints évangiles. Alors le pape défendit à Berenger de la part de Dieu, de jamais plus disputer touchant le corps & le sang de Nôtre-Seigneur, ni d'instruire personne sur ce mistere: sinon pour ramener ceux qu'il avoit induits en erreur.

Entre ceux qui disputerent contre Berenger en ce concile, on nomme deux savans moines, Brunon depuis évêque de Segni & Alberic du mont-Cassin. Après le concile, le pape renvoïa Berenger avec des lettres de sauf-conduit, par lesquelles il menaçoit d'anathême tous ceux qui lui feroient injure en sa personne ou en ses biens, ou qui l'appelleroient heretique: & il envoïa avec lui un clerc de sa maison nommé Foulques. Il écrivit aussi à Raoul archevêque de Tours & à Eusebe évêque d'Angers, afin d'ordonner de sa part à Foulques comte d'Anjou, de ne plus persecuter Berenger. Mais à peine fut-il arrivé en France, qu'il publia un écrit contre la derniere profession de foi qu'il venoit de faire à Rome, & cet écrit se trouve encore. Eusebe évêque d'Angers avoit renoncé à l'erreur de Berenger dès l'an 1062. par une profession de foi, contenant nettement la doctrine de l'église; & il ne paroît point avoir été depuis soupçonné de cette erreur.

To. x. conc. p. 4. o. ex. tom. 2. Spicil. p. 308.

Digitized by Google

En ce même concile, que l'on compte pour le sixiéme de Rome sous le pontificat de Gregoire VII. les ambassadeurs du Roi Rodolfe se plaignirent, que le roi Henri détruisoit la religion en Allemagne, sans épargner les lieux ni les personnes consacrées à Dieu: qu'il traitoit comme de vils esclaves, non seulement les prêtres, mais les évêques, les mettoit aux fers & en faisoit mourir quelques-uns. La plûpart du concile étoit d'avis, que le pape emploïât contre lui la rigueur des censures: mais il differa par indulgence, & les ambassadeurs du roi Henri firent le serment qui suit: Vous recevrez dans l'ascension des ambassadeurs du roi mon maître, qui meneront & rameneront en sureté les legats du saint siege; & le roi leur obéira en tout selon la justice. Les ambassadeurs du roi Rodolfe jurerent ainsi de leur côté: Si l'on établit par vôtre ordre une conference en Allemagne, le roi Rodolfe nôtre Maître y viendra en personne ou y envoïera ses évêques & ses serviteurs; il sera prêt à subir le jugement du saint siege touchant le different du roïaume, s'emploïera à faire, que vos legats puissent procurer la paix. Henri archevêque d'Aquilée fit aussi serment de fidelité & d'obéissance au pape; & on renouvella les excommunications contre quelques évêques de Lombardie. Ainsi le pape continuoit à demeurer neutre entre les deux rois. AN. 1079.

Mabill. præf. 1. sæc. 6. n. 20. 10. X. conc. p. 379.

LXI. Primatie de Lion. *VI. ep. 36.*

Geboüin archevêque de Lion alla à Rome quelque tems aprés son ordination, demander le pallium & la confirmation de la primatie, qu'il prétendoit appartenir à son siege sur les quatre provinces de Lion, de Roüen, de Tours & de Sens. Le pape supposant que l'église de Lion avoit eu ce droit de toute anti-

Digitized by Google

AN. 1079. quité accorda à Geboüin ce qu'il demandoit ; & ordonna aux archevêques de Roüen, de Tours & de Sens de le reconnoître pour primat. Toutefois le lecteur attentif peut ſe ſouvenir, que juſques ici nous n'avons vû aucune preuve de cette primatie, ny d'autres primats dans les Gaules, que ceux à qui les papes ont quelquefois delegué leurs pouvoirs, comme les archevêques d'Arles & de Vienne.

vi. epiſt. 34.

Sup. l. xxvi. n. 45.

Mais on voit dans la lettre de Gregoire VII. aux trois archevêques, le fondement de ſa prévention en faveur de l'égliſe de Lion, car il parle ainſi : Les provinces ont été diviſées pour la plûpart long-tems avant l'avenement de Jeſus-Chriſt ; & depuis, cette diviſion a été renouvellée par les apôtres & par ſaint Clement nôtre predeceſſeur. En ſorte que dans les capitales des provinces où étoient les primats de la loi du ſiecle, & où avoient recours ceux qui ne pouvoient aller à la cour des princes : en ces villes les loix divines & eccleſiaſtiques, ont ordonné d'établir des patriarches ou des primats, qui ont le même pouvoir ſous divers noms. Les autres villes métropolitaines qui avoient de moindres juges, quoique plus grands que les comtes, ont des évêques métropolitains ſoûmis aux primats, & ſuperieurs aux ſimples évêques. Or tout cet endroit de la lettre de Gregoire VII. eſt tiré mot pour mot d'une fauſſe decretale attribuée à ſaint Anaclet, & eſt conforme à une autre fauſſe lettre de ſaint Clement ; mais avant ces pieces tirées de la collection d'Iſidore, ſous le nom de primats, on n'entendoit que les métropolitains ou ceux qui en tenoient le rang en quelques provinces. Sur ce fondement dont Gregoire VII. ordonne aux trois arche-

vi. epiſt. 30.

Anacl. ep. 2. n. 4. to. 1. conc. p. 254. Clem. ep. 1. ibid. p. 1.

v. Marca. differt. n. 2. 3. 50. ſur to. 2. conc. p. 520 &c.

Digitized by Google

vêques, de Roüen, de Tours & de Sens, de rendre à l'égliſe de Lion l'honneur & la reverence que les papes ſes predeceſſeurs ont preſcrite à leurs égliſes : ce qui montre qu'il ſuppoſoit dans le fait, que ce privilege avoit déja été accordé par d'autres papes à l'égliſe de Lion. Ces deux lettres touchant cette primatie ſont du vingtiéme d'Avril 1079. AN. 1079.

LXII. S. Staniſlas martyr.

En Pologne le roi Caſimir le moine étant mort dès l'an 1058. Boleſlas II. ſurnommé le cruel, lui avoit ſuccedé & regnoit depuis vingt ans. Staniſlas évêque de Cracovie s'attira l'indignation de ce prince, en le reprenant hardiment de ſes vices, particulierement de ſa cruauté & de ſon impudicité. Après l'avoir averti pluſieurs fois en public & en particulier, enfin il l'excommunia ; & le roi devenu plus furieux, le tua de ſa main, comme il venoit d'achever la meſſe dans une chapelle de ſaint Michel près de Cracovie le huitiéme jour de Mai 1079. Il fit enſuite mettre le corps en pieces, mais elles furent raſſemblées, & il ſe fit pluſieurs miracles au tombeau du ſaint martyr. Les auteurs Polonois qui ont écrit ſa vie fort au long quatre cens ans après, diſent que le pape Gregoire VII. aïant appris ce meurtre, excommunia le roi Boleſlas & tous ſes complices : qu'il mit en interdit toute la province de Gneſne, qu'il priva Boleſlas de la dignité roïale, & diſpenſa ſes ſujets du ſerment de fidelité. Mais je n'en trouve rien dans les lettres de Gregoire VII. & je ne ſache aucun auteur contemporain qui parle de cette hiſtoire. Saint Staniſlas fut canoniſé par le pape Innocent IV. en 1252. & l'égliſe Romaine l'honore le ſeptiéme jour de Mai.

Bol 7. Mai 10. 13. p. 158.

Ap. Boll. 160. Mart. R. 7. Ma.

LXIII. Legation en Angleterre.

Le pape Gregoire VII. avoit une haute eſtime de

AN. 1079. Guillaume roi d'Angleterre, comme il lui témoigna dès la premiere année de son pontificat, par une lettre, où après avoir marqué les devoirs d'un prince chrétien, il ajoûte : Nous appuïons sur ces veritez, parce que nous croïons que de tous les rois vous êtes celui qui les aimez le plus ; & dans une autre lettre il loüe particulierement son amour pour la justice. Il lui avoit envoïé pour legat Hubert soudiacre de l'église Romaine avec un moine nommé Teuzon, touchant l'affaire de Dol en Bretagne ; & il l'avoit chargé de demander au roi, qu'il prêta serment de fidelité au pape & à ses successeurs, & qu'il fut plus soigneux d'envoïer à Rome l'argent que les rois ses predecesseurs avoient accoûtumé d'y envoïer. Le roi répondit au pape, qu'il avoit accordé l'un & refusé l'autre. Quant au serment de fidelité, dit-il, je ne l'ai voulu ni le veux faire, parce que je ne l'ai point promis, & je ne trouve point que mes prédecesseurs l'aïent fait aux vôtres. Quant à l'argent, la collecte s'en est faite negligemment pendant environ trois ans, que j'ai été en France : maintenant que je suis de retour dans mon roïaume, je vous envoïe par vôtre legat ce qui a été recueilli, & vous envoïerai le reste par les deputez de l'archevêque Lanfranc.

1. ep. 70.

IV. ep. 17.

ap. Lanf. ep. 7.

Le pape fut irrité de ce refus, comme il paroît par sa lettre au legat Hubert en datte du vingt-troisiéme de Septembre 1079. où il marque qu'il estime peu l'argent sans l'honneur. Il se plaint ensuite de ce que le roi d'Angleterre empêchoit ses évêques d'aller à Rome. C'est ajoûte-t-il, ce que n'a jamais osé faire aucun roi, même payen ; & s'il ne se modere, il doit savoir qu'il attirera l'indignation de saint Pierre. Et

VII. ep. 1.

Digitized by Google

enſuite : Ordonnez aux Anglois & aux Normans, d'envoïer de chaque archevêché au moins deux évêques au concile que nous celebrerons, Dieu aidant, le carême prochain. AN. 1079.

Six mois auparavant, le pape avoit écrit à Lanfranc une lettre pleine de reproches, de ce que la crainte du roi l'avoit empêché de le venir voir, depuis qu'il étoit monté ſur le ſaint ſiege. Il l'exhorte à conſeiller à ce prince, d'en mieux uſer avec l'égliſe Romaine, & le preſſe de venir lui-même. Par une autre lettre plus dure, il lui ordonne abſolument de venir dans quatre mois, ſous peine de ſuſpenſe. Lanfranc répondit avec modeſtie & fermeté, que l'éloignement des lieux ne diminuëroit jamais l'affection qu'il portoit au pape, ni l'obéiſſance qu'il lui devoit ſelon les canons. Puis il ajoûte : je me ſuis joint à vôtre legat, pour perſuader au roi ce que vous deſirez, mais je n'y ai pas réuſſi, comme vous verrez par ſa lettre. *VII. ep. 301.* *II. ep. 10.* *Lanfr. ep. 3.*

LXIV. Soin des egliſes éloignées.

On voit le ſoin que Gregoire VII. prenoit des égliſes du nord par deux lettres ; l'une de l'année precedente, l'autre de la ſuivante. La premiere eſt adreſſée à Olaf roi de Norvege, à qui il dit ; Nous ſommes d'autant plus obligez à prendre ſoin de vous, qu'étant à l'extrémité de la terre, vous avez moins de commodité d'être inſtruits & fortifiez dans la religion chrétienne. C'eſt pourquoi nous deſirons, ſi nous le pouvions, vous envoïer quelques-uns de nos freres : mais comme il nous eſt très difficile, tant à cauſe de l'éloignement que la difference des langues : nous vous prions, comme nous avons mandé au roi de Dannemarc, d'envoïer à la cour apoſtolique de jeunes gens de la nobleſſe de vôtre païs : afin qu'étant inſtruits *VI. ep. 13.*

Digitized by Google

AN 1079. de la loi de Dieu, sous les aîles des saints apôtres, ils puissent vous reporter les ordres du saint siege; & cultiver utilement chez vous la religion. La lettre est du quinziéme de Decembre 1078. L'autre lettre dattée du quatriéme d'Octobre 1080. est adressée au roi de Suede, que le pape exhorte à envoïer à Rome quelque évêque, ou quelque autre personne capable d'entre son clergé, afin, dit-il, qu'il puisse nous informer des qualitez de vôtre païs & des mœurs de la nation, & s'instruire pleinement de tout pour vous porter nos ordres.

VIII. epist. II.

D'un autre côté Gregoire étendoit ses soins sur l'église d'Armenie. Un prêtre nommé Jean se plaignit à lui de la part de l'archevêque Armenien de Synnade en Phrygie, qu'un nommé Machar chassé du païs pour heresie, étant venu à Rome & aïant été convaincu de la même erreur, avoit soûtenu que c'étoit la doctrine des Armeniens. Le prêtre Jean donna au pape une profession de foi orthodoxe; & le pape écrivit à l'archevêque de Benevent, dans le diocese duquel Machar s'étoit retiré, de le chercher pour le convertir, ou le punir; c'est-à-dire, le marquer d'un fer chaud comme heretique, & le bannir du diocese. Mais pour s'assurer davantage de la foi des Armeniens, le pape écrivit à l'archevêque de Synnade en ces termes: Nous avons appris, qu'au saint sacrifice vous ne mêlez point d'eau dans le vin: que vous faites le saint chrême, non avec du baume, mais avec du beurre; & que vous honorez & approuvez l'heretique Dioscore d'Alexandrie. Quoique le prêtre Jean vôtre député nous ait dit, qu'il n'étoit pas ainsi, nous voulons toutefois que vous nous écriviez ce que vous

VII. ep. ult.

VIII. ep. I.

Digitized by Google

vous en croïez, & des autres articles dont vous pouvez être en doute. Nous voulons auſſi ſavoir ſi vous recevez avec toute l'égliſe les quatre conciles generaux, que ſaint Gregoire honoroit comme les quatre évangiles; & le cinquiéme concile. Nous vous exhortons à ne plus ajoûter au Triſagion ces paroles: Qui avez été crucifié pour nous, afin de ne point ſcandaliſer les autres égliſes. Au reſte, continuez de celebrer le ſaint ſacrifice avec du pain ſans levain; & mépriſez les vains reproches que les Grecs vous font ſur ce ſujet comme à nous. Cette lettre eſt du ſixiéme de Juin 1080. AN. 1079.

Sup liv. xxxv, n. 31.

LIVRE SOIXANTE-TROISIE'ME.

L. Septiéme couc. de Rome. Rodolfe confirmé roi.

Bruno bell. Saxon. p. 144.

AU commencement de l'année 1080. le roi Henri croïant surprendre les Saxons, les attaqua en un lieu nommé Flatecheim : mais ils se défendirent si bien, aïant à leur tête le roi Rodolfe & le duc Otton, que le roi Henri fut défait & reduit à prendre la fuite. Cette troisiéme bataille fut donnée le lundi vingt-septiéme de Janvier ; & le roi Rodolfe envoïa aussi-tôt à Rome un ambassadeur en porter la nouvelle au pape Gregoire, dans le concile qui s'y tint au commencement du Carême. le pape y réitera la défense de recevoir ou donner des investitures : il renouvella les excommunications contre Tedal de Milan ; Guibert de Ravenne & quelques autres évêques & contre les Normans, qui pilloient en Italie les terres de l'église. Il condamna les fausses penitences, comme il avoit déja fait au cinquiéme concile ; & il défendit de chercher des personnes sans science & sans vertu, pour recevoir d'eux la penitence. C'est qu'outre les pasteurs legitimes, il y avoit plusieurs abbez & plusieurs moines qui s'ingeroient de la donner. On s'en plaignoit dés le tems de Leon IX. auprés duquel saint Gervin abbé de saint Riquier fut obligé de se justifier de ce que n'étant point évêque, il prêchoit & confessoit sans permission du pape. On recommande encore en ce concile de Rome les élections legitimes des évêques, c'est-à-dire, que le siege étant vacant, l'évêque visiteur député par le pape ou par le métropolitain, procurera que l'élection se fasse librement par le clergé & le peuple.

Bertold. Chr. 1080.

Tom. 10. p. 381.

Sup. l. LXII. n. 53.

Vita S. Gerv. n. 22. Act. Ben. sæc. 6. p. 2. p. 320.

Mais le decret le plus fameux de ce ſeptiéme concile de Rome, eſt l'excommunication du roi Henri. Le pape y adreſſe la parole à ſaint Pierre & à ſaint Paul comme dans la premiere; & aprés avoir marqué l'abſolution qu'il avoit donné à ce prince, il ajoûte: Les évêques & les ſeigneurs Ultramontain, apprenant qu'il ne tenoit point ce qu'il m'avoit promis, & comme deſeſperant à ſon égard, élurent ſans mon conſeil, vous en êtes témoins, le duc Rodolfe pour leur roi, qui m'envoïa un courier en diligence, déclarer qu'il avoit pris malgré lui le gouvernement du roïaume, mais qu'il étoit prêt à m'obéir en tout; & en effet il m'a toûjours depuis tenu le même langage, promettant même de m'en donner pour ôtages ſon fils & celui du duc Berthold. AN. 1080.

Cependant Henri commença à me prier de l'aider contre Rodolfe; & je lui répondis, que je le ferois volontiers, aprés avoir entendu les deux parties. Henri croïant pouvoir vaincre par ſes propres forces, mépriſa ma réponſe. Toutefois quand il vit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il eſperoit, il envoïa à Rome l'évêque de Verdun & celui d'Oſnabruc, qui me prierent de ſa part de lui faire juſtice, ce que les députez de Rodolfe approuverent auſſi. Enfin j'ordonnai dans le concile, qu'on tiendroit une conference au-delà des monts. Il parle du concile de l'année precedente; & ajoûte, que Henri empêchant la conference, a encouru l'excommunication prononcée en ce concile. Il conclut en excommuniant de nouveau Henri & ſes fauteurs, & lui ôtant le roïaume d'Allemagne & d'Italie, enſorte qu'il n'ait aucune force dans les combats, & ne gagne de ſa vie aucune victoire.

Sup. li. LXII. n 56.

AN 1080. Quand à Rodolfe, le pape lui donne le roïaume Teutonique, & accorde à tous ceux qui lui ſont fideles l'abſolution de tous leurs pechez, avec la benediction des apôtres en cette vie & en l'autre. Puis il ajoûte, adreſſant toûjours la parole à ces ſaints: Faites donc maintenant connoître à tout le monde, que ſi vous pouvez lier ou délier dans le ciel, vous pouvez auſſi ſur la terre ôter ou donner les empires, les roïaumes & les principautez, les duchez, les marquiſats, les comtez & les biens de tous les hommes, ſelon leurs merites. Car vous avez ſouvent ôté aux indignes, & donné aux bons des patriarcats, les primaties, les archevêchez & les évêchez. Que ſi vous jugez les choſes ſpirituelles, que doit-on croire de vôtre pouvoir ſur les temporelles? Et ſi vous devez juger les anges, qui dominent ſur tous les princes ſuperbes, que ne pouvez vous pas ſur leurs eſclaves? Que les rois & les princes du ſiecle apprennent donc maintenant quelle eſt vôtre grandeur & vôtre puiſſance: qu'ils craignent de mépriſer les ordres de vôtre égliſe; & que vôtre juſtice s'exerce ſi promptement ſur Henri, que tous ſachent qu'il ne tombera pas par haſard, mais par vôtre puiſſance. Dieu veuille les confondre pour les amener à une penitence ſalutaire. Cet acte eſt daté du ſeptiéme de Mars 1080.

A ce concile de Rome ſe trouverent l'archevêque de Tours & l'évêque de Dol, & leur differend y donna bien de la peine au pape, ſans pouvoir être terminé. L'archevêque de Tours produiſoit des lettres des papes, qui prouvoient clairement, que la Bretagne devoit reconnoître l'égliſe de Tours pour ſa métropole: l'évêque de Dol ne produiſoit point de titres, & ne

disoit même rien de solide. Toutefois parce qu'il disoit avoir laissé un titre dans son païs, le pape jugea à propos de lui donner un délai, & d'envoïer des legats sur les lieux pour entendre les parties, & juger definitivement cette affaire. C'est ce qui paroît par la lettre du pape adressée à tous les évêques de Bretagne & à l'église de Tours, & dattée du huitiéme de Mars 1080. AN 1080. VII. ep. 15

II. Manasses archevêque de Reims condamné.

En ce même concile de Rome, le pape confirma la sentence portée au concile de Lion contre Manasses archevêque de Reims. Hugues évêque de Die avoit été chargé par le pape dés l'année precedente, de terminer un different entre l'archevêque de Lion & l'abbé de Clugni, & quelques autres affaires de France. Pour cet effet Hugues indiqua un concile à Lion, & y appella l'archevêque de Reims, pour se justifier des crimes dont il étoit accusé. Hugues s'étant arrêté à Vienne, y reçût des députez de l'archevêque, qui le prioient instamment de se contenter qu'il se purgeât par serment avec six de ses suffragans à son choix, & pour l'obtenir ils offroient au legat trois cens livres d'or & de grands presens à ses domestiques. Ils offroient encore de plus grandes sommes, si on permettoit à l'archevêque de se purger seul; & promettoit d'assurer le legat par serment, que jamais personne ne sauroit rien de ses conventions. Mais Hugues refusa genereusement toutes ces offres. Chr. Vird. p. 205. in. x. conc. p. 350.

Aussi l'archevêque Manasses se garda bien d'aller au concile de Lion, & se contenta d'envoïer au legat une apologie, où il dit: Il est notoire presque dans toutes les Gaules, en Italie même & à Rome, avec quelle violence & quelle injustice vous m'avez traité Mans. Italic. t. p. 11 94

AN. 1080. dans cette même province il y a deux ans. Il parle du concile d'Autun tenu en 1077. J'en appellai au pape
Sup. l. LXII. n. 41. & j'allai à Rome ; & parce que vous étiez absent, j'y demeurai par ordre du pape, & je vous attendis prés d'onze semaines. Enfin je me défendis si bien en presence du pape & du concile, contre ceux que vous aviez envoiez, que ce qui avoit été fait contre moi fut jugé nul & irregulier. Alors je declarai publiquement au pape, que je ne voulois plus m'exposer à vôtre jugement ; & comme le pape me demanda de qui j'aimerois le mieux subir le jugement dans les Gaules, je choisis l'abbé de Clugny ; ce qui me fut accordé. Puis le pape me fit jurer, que si j'étois appellé de sa part à un concile dans les Gaules, je m'y trouverois, si je n'avois un empêchement canonique. C'est pourquoi quand vous indicâtes dernierement un concile à Troies où l'abbé de Clugny devoit se trouver, je ne fis aucune difficulté d'y aller avec mes abbez, mes clercs & les vassaux de mon église : & quoique vous aïez contremandé ce concile, j'ai fait de ma part ce qui dépendoit de moi & me suis acquitté de mon serment. Mais je ne suis point allé à ce concile de Lion, parce que j'ai plusieurs excuses canoniques.

Il explique ensuite ces prétenduës excuses, qui ne sont en effet, que des chicanes ; savoir, que le concile
p. 1135. de Lion se tiendra dans la même province, où il a déja été maltraité : que ce lieu est éloigné de Reims, & qu'il n'est pas facile d'y amener des témoins : que l'on ne peut y aller en sûreté à cause des guerres qui troublent le païs : que l'abbé de Clugny qui devoit être son juge n'y étoit point ; c'est-à dire, qu'on ne lui avoit pas signifié qu'il y seroit : qu'on lui ordon-

Digitized by Google

noit d'amener dans vingt jours six évêques sans reproche pour le justifier, en cas qu'il n'y eut point d'accusateurs contre lui: ce qui lui étoit impossible. Quant à ses trois accusateurs, il dit, qu'il s'est accordé avec Manasses & tous ceux ceux de son patti, excepté deux dont l'un, ajoûte-t-il, savoir Brunon, n'est point nôtre clerc, mais chanoine de saint Cunibert de Cologne dans le roïaume d'Allemagne: & nous ne cherchons guere sa societé, parce que nous ne connoissons point du tout sa vie & sa liberté; c'est-à-dire, s'il est serf ou libre de naissance; & que quand il a été chez nous il en a mal usé aprés avoir reçu plusieurs bienfaits. L'autre qui est Ponce, a été convaincu de faux au concile de Rome en nôtre presence. C'est pourquoi nous ne devons répondre ni à l'un ni à l'autre dans un jugement ecclesiastique. Enfin pour montrer qu'il ne veut pas fuir le jugement; il offre au legat de la part du roi & de la sienne la liberté de tenir un concile en France, à Reims, à Soissons, à Compiegne ou à Senlis. AN 1080. p. 128. 127.

L'archevêque Manasses écrivit aussi au pape pour s'excuser d'aller à ce concile de Lion, sous prétexte de la division qui étoit en France; & toutefois il offroit d'aller à Rome. Surquoi le pape lui répondit qu'il devoit plûtôt être jugé dans le païs, où ses accusateurs & ses deffenseurs se trouveroient plus aisement. La lettre est du troisiéme Janvier 1080. Manasses ne s'étant donc point presenté au concile de Lion y fut dépose; & le pape confirma ce jugement au septiéme concile de Rome, comme il le lui declara par sa lettre du dix-septiéme d'Avril; ajoûtant toutefois par grace: Nous vous permettons, jusqu'à la saint Michel, de vous VII. ep. 121. VII ep. 20.

AN. 1080. purger avec les évêques de Soissons, de Laon, de Cambrai, de Châlons & deux autres en qui nous aïons pareille confiance, à condition que vous rendrez tout les biens à Manasses, à Brunon & à tous les autres, qui ont parlé contre vous pour la justice; & que dans l'Ascension vous quitterez l'église de Reims, & vous vous retirerez à Clugni ou à la Chaise-Dieu, avec un clerc & deux laïques, pour y vivre regulierement à vos dépens. Et pour vous épargner la peine de venir jusques-ici, vous pourrez vous purger devant l'évêque de Die & l'abbé de Clugni.

Comme Manasses n'executa rien de ce qui lui étoit prescrit, le pape le declara excommunié & dépose sans esperance de restitution. Il en écrivit au clergé & au peuple de Reims, & aux évêques de la province leur ordonnant de proceder à l'élection d'un autre archevêque du consentement de l'évêque de Die son legat. Il en écrivit aussi à Ebles comte de Rouci, qui avoit poursuivi la déposition de Manasses, afin qu'il favorisât cette élection; & au roi Philippe, afin qu'il ne l'empêchât pas & ne donnât aucune protection à Manasses. Ces quatre lettres sont du vingt-septiéme de Decembre 1080. Elles eurent leur effet, car Manasses voulant se maintenir à main armée, & continuer à dissiper les tresors de l'église de Reims, fut chassé par les seigneurs; le clergé & les Bourgeois; & étant banni du païs, il se retira auprès du roi Henri, & mourut vagabon & excommunié.

VII ep. 17. 18. 19. 20.

Guibert. de vita suac. 11.

III. Guib. élû antipape. *Ab. Urasp. Chr. 1080.*

Quand on eut appris à la cour du Roy Henri la nouvelle excommunication prononcée par le pape contre lui, dix-neuf évêques de son parti s'assemblerent à Maïence le jour de la Pentecôte, qui cette année

1080.

1080. étoit le dernier de Mai : puis en vertu de leurs lettres, trente évêques & plusieurs seigneurs d'Italie & d'Allemagne assemblez à Brixen dans le Tirol, déposerent Hildebrand ; & élurent pape Guibert archevêque de Ravenne, sans qu'il y eût personne pour representer l'égise Romaine que le cardinal Hugues le blanc. Le decret de cette élection étoit plein de calomnies contre Hildebrand, qu'ils accusoient entre autres choses d'avoir troublé l'empire Chrétien, de soutenir un roi parjure, de semer la discorde ; d'exhorter aux sacrileges, aux homicides & aux incendies. La date etoit du jeudi vingt-cinquiéme de Juin. Le roi retourna ensuite chez lui ; & Guibert marcha en Italie, revêtu des marques de la dignité papale & prenant le nom de Clement III. AN. 1080. *vita S. Anast Lat n.16.* *Acta ap. Bol. c. 3. to. 17.*

IV. Gregoire cherche le secours des Normans.

Cependant le pape Gregoire, pour se soutenir contre le roi Henri, cherchoit l'appui des princes Normans : savoir de Guillaume roi d'Angleterre & de Robert duc de Calabre. En renvoïant ceux que le roi avoit envoïez à Rome avec le legat Hubert, il écrivit à ce prince une lettre bien differente de celles qu'il lui avoit écrites six mois auparavant. En celle-ci il releve l'amitié qu'il a toûjours eûë pour le roi Guillaume, & la confiance qu'il a en son obeissance & en son secours contre les ennemis de l'égliſe : lui promettant, non seulement la recompense éternelle, mais la victoire & la puissance en ce monde. Cette lettre est du vingt-quatriéme d'Avril 1080. & quinze jours aprés, en renvoïant le legat Hubert en Angleterre, le pape écrivit encore au même roi, à la reine Mathilde son épouse, & au prince Robert leur fils. *Sup. l. LXII. n. 60* *VII. epist. 23.* *VII. epist. 25 26 27*

Quand à Robert Guiſchard duc de Poüille, de Ca-

AN. 1080. labre & de Sicile, le pape entra en conference avec lui, avec Jourdain prince de Capoüe & les autres principaux seigneurs Normands qu'il avoit si souvent excommuniez; & il les reçut en grace moïennant la promesse qu'ils lui firent de leurs secours. Nous avons les actes faits avec le duc Robert, par où l'on peut juger des autres. Le premier est le serment de fidelité à l'église Romaine & au pape Gregoire, avec promesse de la défendre contre tous, & de procurer quand le cas arriveroit, l'élection canonique des papes ses successeurs. La date est du vingt-neuviéme de Juin 1080. jour de saint Pierre. Ensuite est l'investiture que le pape Gregoire lui donne de la terre qui lui avoit été accordée par les papes Nicolas & Alexandre: laissant en surséance ce qui regardoit Salerne, Amalfi & une partie de la marche de Fermo, que Robert possedoit injustement, à ce que prétendoit le pape. Cet article fait voir combien il étoit pressé de s'accorder avec Robert, Le troisiéme acte est la constitution de douze deniers de cens, que Robert promet au pape pour chaque paire de bœufs de son domaine, païables à Pâques tous les ans.

VIII. epist 7.

to. X. conc. p. 250.

Mais quand le pape eut appris ce qui s'étoit passé en Allemagne & l'election de l'antipape: il envoïa des legats en Poüille & en Calabre, avec une lettre aux évêques de ces provinces, où il parle ainsi de l'entreprise des schismatiques: ils se sont efforcez de renouveller leur ancienne conspiration, & d'établir sur eux pour antechrist & pour heresiarque un homme sacrilege, parjure à l'église Romaine, & noté pour ses crimes abominables par tout le monde Chrétien, sçavoir Guibert, qui a ravagé l'église de Ravenne. Cette

VIII. epist. 5.

Digitized by Google

assemblée de satan a été composée de gens dont la vie est detestable & l'ordination heretique ; & ce qui les a poussez à cette fureur, c'est le desespoir d'obtenir de nous par prieres ou par promesses le pardon de leurs crimes, sans se soumettre à un jugement ecclesiastique. Nous les mepriſons d'autant plus, qu'ils croient être montez plus haut, & nous esperons voir leur ruine prochaine & la tranquillité de l'église qui les aura vaincus & confondus. La lettre est du vingt-uniéme de Juillet 1080. AN. 1080.

Peu de jours aprés il écrivit aux mêmes évêques au sujet de Michel empereur de C. P. dépoſé deux ans auparavant, que l'on disoit être arrivez en Italie. Les auteurs Grecs disent, que c'étoit une impoſture, & que ce prétendu empereur étoit un moine nommé Rector ; & l'hiſtorien des princes Normans convient, qu'il étoit au moins douteux ſi c'étoit l'empereur Michel, mais que Robert Guiſchard le crut ou feignit de le croire, pour avoir un pretexte de faire la guerre à l'empereur Alexis. Le pape exhorte dont les évêques à encourager les troupes qui doivent paſſer en Grece à cette occaſion, & leur donne pouvoir de les abſoudre de leurs pechez. VIII. epiſt. 6. Anna. Comn. lib. 1 p. 28. Gaufr. Malat. lib. 3. n. 13.

Il eſperoit d'ailleurs, avec le ſecours des Normans & des ſeigneurs de Toſcane vaſſaux de la princeſſe Mathilde, aller attaquer Guibert juſques dans Ravenne. C'eſt ce qui paroît par une lettre adreſſée à tous les fidels de ſaint Pierre, où il dit : Aprés le premier de Septembre, quand le tems commencera à ſe rafraichir, voulant délivrer l'égliſe de Ravenne de la main des impies, nous irons, Dieu aidant en ces quartiers-là à main armée. C'eſt pourquoi nous vous VIII epiſt. 7

Digitized by Google

AN. 1080. exhortons à mépriſer comme nous leur vains efforts, vous tenant aſſurez de leur chûte qui eſt proche. Je ne vois pas que le pape Gregoire ait effectivement marché en armes contre Ravenne : mais aprés avoir exhorté au mois d'Octobre le peuple & le clergé de cette ville & les évêques voiſins à élire un autre archevêque enfin au mois de Decembre il leur envoïa Richard, qu'il avoit tiré de l'égliſe Romaine pour le revêtir de cette dignité ; & qui ne paroit pas en avoir pris poſſeſſion.

VIII. ep 12. 13. 14.

V. Mort du R. Rodolfe.

Cependant le roi Henri entra en Saxe, & il y eut une ſanglante bataille ſur la riviere d'Elſter dans l'évêché de Naumbourg le jeudi quinziéme jour d'Octobre 1080. Les Saxons eurent l'avantage, Henry s'enfuit, ſon armée fut défaite & on pilla le bagage ; où il ſe trouva de grandes richeſſes : particulierement des évêques qui avoient ſuivi le roi au nombre d'environ quatorze. Les Saxons chanterent *Kyrie eleiſon*, comme un cantique de joïe ſur le champ de bataille ; mais leur victoire devint inutile par la perte du roi Rodolfe qui fut tué en cette journée, d'un coup dans le bas ventre. Il eut auſſi la main droite coupée : ce que ſes ennemis regarderent comme une punition, d'avoir violé le ſerment qu'il avoit fait au roi Henri. Ce prince fut extremement regretté, principalement des pauvres ; & les Saxons firent des aumônes innombrables pour le repos de ſon ame. Il fut enterré magnifiquement à Merſbourg.

Bruno. bell. Saxon. p. 105. Abb. Vrſp. an. 1080 Bertold. cod.

Quand la nouvelle en fut venuë à Rome, la plûpart des ſerviteurs du pape l'exhorterent à ſe reconcilier avec le roi Henri : lui repreſentant que ce prince avoit pour lui preſque toute l'Italie, & que s'il y paſ-

Digitized by Google

soit, le pape n'avoit point de secours à esperer des Allemans. Le pape craignoit d'ailleurs pour la comtesse Mathilde, dont les troupes avoient été battuës en Lombardie le même jour de la mort de Rodolfe: & ses propres vassaux la regardoient comme une folle, de vouloir soutenir Gregoire. C'est pourquoy il apprehendoit qu'elle ne fût reduite à s'accommoder avec Henri ou à perdre son état. C'est ainsi que le pape Gregoire s'en explique dans une lettre à Altman évêque de Passau & à Guillaume abbé d'Hirsauge: qu'il exhorte à retenir dans son parti Guelfe duc de Baviere: puis il ajoûte: Il faut avertir tous ceux qui aiment la liberté de l'église en vos quartiers, qu'ils ne se pressent point d'élire un roi, qui n'ait les mœurs & toutes les autres qualitez necessaires. Il leur envoïe la formule du serment que doit faire le nouveau roi, comme vassal de saint Pierre, portant fidelité & obéissance au pape. Il ajoûte: Pour les prêtres nous sommes d'avis, à cause du trouble des peuples & de la disette de bons ouvriers, que vous les souffriez quant à présent, en moderant pour un tems la rigueur des canons. Dans une autre lettre à l'évêque Altman, qui étoit son legat en Allemagne, il l'exhorte à ramener ceux qui sont attachez au roi Henri & les recevoir comme des freres particulierement l'évêque d'Osnabruc, que l'on disoit se vouloir réunir au pape. AN. 1080. XI. ep. 1. XI. ep. 10.

VI. Office Romain reçû en Espagne

En Espagne Sanche premier roi d'Arragon écrivit au pape Gregoire des lettres d'obedience, où il déclaroit qu'il avoit reçû l'Office Romain dans ses états: de quoi le pape lui témoigna sa satisfaction par une lettre du vingtiéme de Mars 1074. il écrivit en même tems à Alfonse roi de Castille, pour lui persuader de I. ep. 63. 64.

Digitized by Google

AN. 1080. faire le même: supposant que l'office Romain avoit d'abord été introduit en Espagne, par les sept évêques que saint Pierre & saint Paul y avoient envoïez prêcher la foi; & qu'il avoit été alteré depuis, par les Priscillianistes, les Gots Ariens & enfin par les Sarrasins. Mais on ne trouve rien de la mission de ces sept évêques avant les martirologes du neuviéme siécle; & ce que Gregoire VII. dit de l'alteration de l'office Romain en Espagne, ne s'accorde pas avec ce que j'ai observé en son lieu touchant la liturgie attribuée à saint Isidore. Il semble aussi que ce pape ne faisoit pas d'attention à la maxime de saint Gregoire, de prendre dans les autres églises comme dans l'église Romaine, ce que l'on trouvoit de meilleur, même quant à la celebration des messes. Car c'est le conseil qu'il donnoit à saint Augustin d'Angleterre.

v. Boll. 15. Mai

Tillem. to. 1. p. 200

Sup. l. XXXVIII. n. 11. Greg XII ep. 31. inter. 3.

Sup. l. XXXVI. n. 38

Alfonse déja roi de Leon devint roi de Castille par le decés du roi Sanche son frere, qui fut tué en 1073. aprés avoir regné six ans. Alfonse VI. du nom en regna trente six, pendant lesquels il fit de grandes conquêtes sur les Mores, & releva considerablement le Christianisme en Espagne. Il avoit une veneration particuliere pour Hugues Abbé de Clugni, croïant avoir été delivré par ses prieres, de la prison où il étoit retenu par le roi Sanche son frere. C'est pourquoi étant devenu roi de Castille, il fit venir en Espagne l'abbé Hugues & lui rendit de grands honneurs. Il fonda deux monasteres de l'ordre de Clugni, & rebâtit dés les fondemens l'église de l'abbaïe, ce qui lui couta des sommes immenses. Il augmenta du double le cens annuel que le roi Ferdinand son pere païoit à ce monastere, & ordonna par testament aux rois ses succes-

Vita S. Hug. c 2.

Boll. to. XI. p. 637.

Bibl. Clun. p. 432

Bernhold. Chr. 1093

Digitized by Google

seurs de le continuer, sous peine de privation du roïaume AN. 1080.

C'est ce qui paroît par une lettre de ce prince à l'abbé Hugues, où il témoigne une estime & une affection singuliere pour le moine Robert, que cet abbé lui avoit envoïé; & qu'il le prie de lui laisser pour être auprés de lui à la vie & à la mort. Il ajoûte à la fin de la lettre: Quant à l'office Romain que nous avons reçû par vôtre ordre, sachez que nôtre païs en est extremement desolé: c'est pourquoi je vous prie de faire en sorte, que le pape nous envoïe le cardinal Girauld, afin qu'il corrige ce qui a besoin de l'être. La reine Constance femme d'Alfonse, qui étoit née dans les Gaules, l'avoit aussi sollicité de recevoir l'office Romain; & pour cet effet il avoit envoïé des ambassadeurs au pape Gregoire VII. qui envoïa en Espagne le cardinal Richard, premierement en 1078. & une seconde fois lorsqu'il le fit abbé de saint Victor de Marseille: comme il paroît par ses lettres du quinziéme d'Octobre 1079. Le moine Robert s'opoſa au legat Richard, & fut cause que le roi ne le traita pas comme il convenoit à sa dignité: c'est pourquoi le pape s'en plaignit à l'abbé Hugues, disant que ce moine avoit ramené à leur ancienne erreur cent mille personnes, qui avoient commencé de revenir au chemin de la verité: c'est-à-dire de recevoir l'office Romain. Le pape ordonne à l'abbé de Clugni, de rapeller ce moine & le mettre en penitence; & d'écrire au roi qu'il avoit attiré par cette conduite l'indignation de saint Pierre, & que s'il ne se corrigeoit, le pape l'excommunieroit & exciteroit contre lui tout ce qu'il y avoit en Espagne de fidelles de ce saint apôtre. Et s'il ne nous obéit, ajoûte le pa-

Spicil. to. 6. p. 445

Pelag. Ovet. p. 76.

Rodric. lvi. c. 25

V. epist. 31. VII. 15. 17.

VIII. epist. 2.

AN 1080. pe, nous ne craindrions pas la peine d'aller en Espagne; & lui susciter des affaires fâcheuses, comme à un ennemi de la religion Chrétienne. Cette lettre est du vingt-septiéme de Juin 1080. & le pape charge l'abbé Hugues d'envoïer au roi Alfonse celle qu'il lui écrivoit en même tems: où il l'exhorte à suivre les conseils de son legat Richard, & à rompre le mariage illicite qu'il avoit contracté avec une parente de sa femme. Il paroît que ce prince ceda aux remontrances du pape. Car il fit tenir à Burgos un concile par le legat Richard, & fit recevoir l'office Romain par tout son roïaume. Le pape lui en témoigna sa joïe par une autre lettre, où il l'exhorte à ne pas souffrir que les Juifs exercent aucune puissance sur les Chrétiens.

VII.
Office en Sclavon défendu

VII ep. 21.

Vratislas roi de Boheme avoit demandé au pape Gregoire la permission de faire celebrer l'office divin en langue Sclavone: mais le pape la refusa absolument. Car, dit il, aprés y avoir bien pensé, il paroît que Dieu a voulu que l'écriture fût obscure en quelques endroits: de peur que si elle etoit claire à tout le monde, elle ne dévint mepriſable, & n'induisit en erreur, étant mal entenduë par les personnes medioeres. Et il ne sert de rien pour excuser cette pratique que quelques saints personnages ont souffert patiemment ce que le peuple demande par simplicité: puisque la primitive église a dissimulé plusieurs choses, qui ont été corrigée ensuite aprés un soigneux examen, quand la religion a été plus affermie & plus étenduë. C'est pourquoi nous défendons par l'autorité de saint Pierre, ce que vos sujets demandent imprudemment; & nous vous ordonnons de resister de toutes vos

vos forces à cette vaine témérité. Apparemment Gregoire VII. ne savoit pas ce qui s'étoit passé sous Jean VIII. deux cens ans auparavant ; & que ce pape après avoir fait la même défense touchant la langue Sclavone, la leva en connoissance de cause. Nous avons vû d'ailleurs, que dans la plus saine antiquité & les siecles les plus éclairez, on lisoit l'écriture & on celebroit les divins offices dans la langue la plus usitée en chaque païs. On peut donc marquer sous Gregoire VII. le commencement de ces sortes de deffenses. Cependant les Sclavons font à Rome publiquement l'office en leur langue dans leur église de saint Jerôme. AN 1081. *Sup. liv. LIII. n. 6. n. 26.*

Guillaume roi d'Angleterre fit tenir un concile à Lillebonne en Normandie l'an 1080. où presida Guillaume archevêque de Roüen avec les évêques & les abbez : le roi y assista avec les comtes & les autres seigneurs du païs, & on y fit treize canons. Le premier est pour maintenir la treve de Dieu par l'autorité des évêques & des seigneurs. Défense aux laïques de rien prendre des revenus des églises, ni d'exiger des prêtres des services qui les détournent de leur ministere. Défense aux évêques & à leurs ministres, de rien exiger des prêtres, ou les redevances qui leur sont dûës, ni de les condamner à l'amende à cause de leurs femmes. C'étoit un prétexte pour tolerer leur concubinage. Si on donne à des moines une église, ce sera sans préjudice de la subsistance du prêtre & du service de l'église, & les moines auront droit de presenter à l'évêque un prêtre capable. Il s'agit ici des cures. En ce concile on explique assez au long les cas de la jurisdiction des évêques desors fort étenduë, à l'oc- VIII. Conc. de Lillebonne, &c. *10. x p. 391.* *c. 4.* *c. 7.* *c. 12.* *c. 7. 10. 11. 13*

AN. 1081. caſion des perſonnes & des lieux conſacrés à Dieu ; & en pluſieurs de ces cas les amendes appartenoient aux évêques. On les maintient dans leur ancienne poſſeſſion.

Vers le même tems, Hugues évêque de Die, legat du pape en France, prononça une ſuſpenſe contre tous les évêques de Normandie, excepté l'archevêque de Roüen, pour avoir manqué de ſe trouver à un concile. Sur quoi le pape lui écrivit ainſi : Quoiqu'en certaines choſes le roi d'Angleterre ne ſe conduiſe pas avec autant de religion que nous ſouhaiterions ; toutefois il s'attire plus d'eſtime & de conſideration que les autres rois, en ce qu'il ne détruit & ne vend point les égliſes, qu'il procure la paix & la juſtice entre ſes ſujets, qu'il a refuſé de faire alliance avec les ennemis de l'égliſe ; & qu'il a obligé les prêtres à quitter leurs femmes, & les laïques à abandonner les dimes qu'ils retenoient. C'eſt pourquoi il eſt raiſonnable de traiter plus doucement ſes ſujets, & ſouffrir en partie leurs fautes. On voit par une lettre de l'archevêque Lanfranc, combien le pape avoit interêt de ménager le roi d'Angleterre. Celui à qui elle eſt écrite vouloit engager Lanfranc à ſe declarer pour l'antipape Guibert. Lanfranc répond : Je n'approuve point que vous blâmiez le pape Gregoire, & que vous le nommiez Hildebrand, ni que vous donniez tant de loüanges à Clement. Je croi toutefois que l'empereur n'a point fait une telle entrepriſe ſans grande raiſon, ni remporté une ſi grande victoire ſans un grand ſecours de Dieu. Je ne vous conſeille pas de venir en Angleterre ſans la permiſſion du roi : Car nôtre Iſle n'a pas encore rejetté le premier pape, ni déclaré ſi

ix. epiſt. 5.

Lanfr. epiſt. 59.

Digitized by Google

elle obéïra à celui-ci. On pourra mieux se déterminer aprés avoir oüi les raisons de part & d'autre. AN. 1081.

Le pape avoit aussi soin de ménager le duc de Calabre Robert Guiscard, par le moïen de Didier abbé du mont-Cassin, qui étoit à portée de connoître les dispositions de ce prince. C'est ce qui paroît par une lettre écrite vers le commencement de l'année 1081. où le pape prie Didier de s'informer s'il peut compter sur le secours du duc après Pâques; & marque en passant, que les Normans ne combattoient point pendant le carême. Il lui mande quelque tems après, que le roi Henri est près de Ravenne, resolu de venir à Rome s'il peut, vers la Pentecôte; & que l'on dit qu'il a fait un traité avec le duc Robert, par lequel le fils du roi doit épouser la fille de ce duc. IX. epist. 4. IX. ep. 13.

En effet le roi Henri ne craignant plus les Saxons abatus par la mort du roi Rodolfe, entra en Italie au mois de Mars 1081. & celebra à Verone la fête de Pâques, qui fut le quatriéme d'Avril. Il ne permettoit à personne de prendre le chemin de Rome, qu'il n'eût fait serment de ne point aller trouver Gregoire. Ce pape tint cependant à Rome un huitiéme concile, où il excommunia de nouveau Henri & tous ceux de son parti; & confirma la sentence de déposition prononcée par ses legats contre les archevêques d'Arles & de Narbonne. En effet, Hugues de Die avoit tenu l'année precedente un concile à Avignon, où Achard usurpateur du siege d'Arles fut déposé, & Gibelin élû à sa place. Lantelme y fut aussi élû archevêque d'Embrun, Hugues évêque de Grenoble, & Didier de Cavaillon; & le legat les mena à Rome, où ils furent sacrez par le pape. Quant à

IX. Huitiéme conc. de Rome.

Bruno. bell. Sax. p. 152.

Bertold. an. 1081.

to. x p. 392.

p. 371.

AN. 1081. l'archevêché de Narbonne, Guiffred qui l'avoit si long-tems possedé indignement, & qui avoit été tant de
Sup. liv. LX n. 10 fois excommunié, mourut en 1079. & Dalmace fut
VIII. epist. 16. Cabel. Mem. liv. 5. p. 781. élû canoniquement à sa place; mais le vicomte Berenger voulut mettre en ce siege son fils Pierre; & c'est apparemment celui dont la déposition fut confirmée au concile de Rome.

X. Autres lettres sur l'excommunication des rois.

La même année 1081. Gebehard archevêque de Salsbourg écrivit à Herman évêque de Mets, une lettre qui commence ainsi: Vous m'avez déja mandé
ap. ap. Tengnagel. p. 7. deux fois de vous indiquer ce que l'on doit croire dans cette division de l'église; afin que vous puissiez répondre à ceux qui sont d'un autre sentiment. Ensuite il met ainsi l'état de la question:
p. 10. Dans l'affaire presente nous tenons seulement ce que l'église a toûjours tenu jusques à ces malheureux tems, savoir qu'il ne faut point communiquer avec les excommuniez: au lieu que nos adversaires ne s'en abstiennent point & enseignent que l'on ne doit pas s'en abstenir. C'est la cause des divisions & des seditions. Il montre en-
n. 15. suite que l'excommunication subsiste, jusques à ce qu'elle ait été cassée aprés un examen canonique: puis il releve l'injustice des schismatiques, qui ont déposé
p. 71. le pape Gregoire à Vormes, sans qu'il ait été convaincu, entendu, ni appellé. Voilà, dit-il, les causes
p. 20. de la division, que nous ne communiquons point comme eux avec les excommuniez, que nous n'osons renoncer au pape, ni en reconnoître un autre, lui vivant & demeurant uni à l'église Romaine.

Comme on reprochoit aux catholiques & au pape même, d'avoir violé le serment qu'ils avoient fait au roi Henri, Gebehard fait de grands efforts pour re-

Digitized by Google

pondre à cette objection. Il dit, que le ſerment fait au pape par les évêques en leur ordination, eſt preferable à celui qu'ils ont fait au roi : que la meilleure maniere de garder la foi au prince, eſt de le ſervir fidelement ; & que ceux-là ſont infideles, qui prennent part à ſes crimes, & qui par leurs conſeils l'engagent à de mauvaiſes affaires : que les ſermens faits contre la juſtice ne ſont point valables : enfin qu'on vouloit obliger les catholiques à renoncer au pape, s'ils vouloient être fidelles au prince. AN. 1081. p. 24. 25. &c.

Il paroît par ces réponſes, que Gebehard n'entendoit pas même l'état de la queſtion. Car pour garder la fidelité à ſon roi, il n'étoit pas neceſſaire de renoncer à l'obéïſſance du pape : il falloit obéïr au roi pour le temporel & au pape pour le ſpirituel. Il falloit ne pas obéïr au roi s'il commandoit des crimes : mais il ne s'enſuit pas qu'il ne fallût lui rendre aucune obéïſſance. Il étoit défendu de communiquer avec luy, quant à l'exercice de la religion, mais non pas quant au ſervice de l'état. On avoit raiſon de tenir Henri pour excommunié, Gregoire pour pape legitime, & Guibert pour antipape, & de ſoûtenir qu'on ne devoit point communiquer avec les excommuniez : mais on ne devoit pas en conclure, que Henri ne dût plus être regardé comme roi. Auſſi dans toute cette lettre qui eſt trés-longue, Gebehard ne raporte aucune preuve du pouvoir de l'égliſe ſur le temporel des rois, & n'entreprend pas même de le prouver.

Vers le même tems, le pape Gregoire écrivit à Herman évêque de Mets une ſeconde lettre, pour répondre à ceux qui ſoûtenoient au ſujet de Henri, que l'on ne pouvoit excommunier les rois, ni abſoudre VIII. ep. 21.

AN 1081. leurs sujets du serment de fidelité. Il repete les mêmes preuves qu'il avoit emploïées dans la lettre de l'année 1076. & y ajoûte l'exemple de l'empereur Arcade excommunié par le pape saint Innocent, pour avoir consenti à l'expulsion de saint Jean Chrysostome. Mais la lettre de saint Innocent contenant cette excommunication est rejettée de tous les savans; & quand elle seroit vraïe, Arcade y est seulement excommunié & non pas dépose de la dignité imperiale; de quoi toutefois il étoit question dans l'affaire du roi Henri. Gregoire VII. dit ensuite: On donne une plus grande puissance à un exorciste qu'à aucun seigneur laïque: car les rois & les princes qui ne vivent pas chrétiennement, sont esclaves des demons. Si donc les exorcistes ont reçu l'empire sur les demons, combien plus sur les esclaves & les membres des demons; & si les exorcistes ont ce pouvoir, combien plus les évêques? Il releve ensuite le pouvoir de remettre les pechez & de conferer les sacremens, pour montrer combien les prêtres sont au dessus des rois; & ajoûte: Enfin les bons Chrétiens, de quelque rang qu'ils soient, meritent bien mieux d'être estimés rois que les mauvais princes. Les uns cherchant la gloire de Dieu se gouvernent bien eux-mêmes: les autres ne cherchant que leurs interêts, oppriment tyranniquement leurs ennemis. Les uns sont les membres de Jesus-Christ, les autres du diable. La consequence naturelle seroit, de ne plus reconnoître pour princes les méchans: mais ce seroit une heresie, & on en diroit autant des évêques. Le pape ajoûte pour humilier les rois, qu'il y en a peu de reconnus pour saints, & qu'ils sont ordinairement beaucoup de pe-

Sup. liv. LXII n. 30.

p. 270. B.

to. 2. conc. p. 1367.

Hermant. vie de S. Chrys. liv IX. c. 2.

chez & peu de penitence. Il dit que le ſaint ſiege rend ſaints ceux qui le rempliſſent. Sur quoi il cite les decrets du pape Symmaque, c'eſt-à-dire, l'apologie d'Ennodius, que j'ai raportée en ſon lieu. Mais il eſt étonnant qu'on ne fût pas deſabuſé de ce paradoxe, par la triſte experience de tant de papes indignes du dixiéme ſiecle. AN. 1081. *Sup. liv. xxx. n. 55*

XI. Prétentions du pape ſur tous les royaumes.

Gregoire VII. n'étoit pas ſeulement perſuadé en general, que ſuivant le bon ordre, la puiſſance temporelle devoit être ſoûmiſe à la ſpirituelle : il croïoit encore avoir des titres particuliers pour s'aſſujettir tous les roïaume de l'europe ; comme je vais le montrer en détail par ſes lettres.

Premierement il prétendoit avoir droit de donner l'empire d'Occident avec la couronne imperiale ; & c'eſt ſans doute la raiſon pourquoi jamais il n'emploïe les années des empereurs dans la date de ſes lettres, comme faiſoient les papes ſes predeceſſeurs au moins juſques à trente ans avant lui. Il eſt vrai que depuis Loüis le débonnaire, aucun prince n'avoit pris le titre d'empereur, qu'aprés avoir été couronné par le pape ; & depuis les Ottons, le titre d'empereur étoit attaché au roïaume d'Allemagne. Nous voïons quelle étoit la prétention du pape ſur ce roïaume, par le ſerment qu'il vouloit que l'on exigeât du roi qui ſeroit élû à la place de Rodolfe ; ſavoir de lui rendre hommage comme ſon vaſſal, & lui obéïr en tout ce qu'il lui commanderoit par vraïe obéïſſance. C'étoit la formule du commandement le plus exprés. Quant à la Saxe en particulier, il prétendoit que Charlemagne, aprés l'avoir ſoumiſe, l'avoit donnée à ſaint Pierre. *Mabill. Diplom. t. c. 23. Pagebr. Conat. in Greg. c.*

II. ep III.

VIII. ep. 23

Digitized by Google

AN. 1081. Il en disoit autant de la France, & en écrivoit ainsi
Cod. ep. 23. à ses legats: il faut dire à tous les François, & leur ordonner par vraïe obéissance, que chaque maison paie à saint Pierre au moins un denier par an, s'il le reconnoissent pour pere & pasteur suivant l'ancienne coûtume. Car l'empereur Charles, comme on lit dans son livre qui est aux archives de l'église de saint Pierre, recüeilloit tous les ans en trois endroits douze cens livres, pour le service du saint siege: savoir à Aix la Chapelle, au Pui en Velai & à saint Gilles: outre ce que chacun offroit par sa devotion particuliere. On ne voit rien de ces collectes, ni dans les capitulaires de Charlemagne, ni dans les histoires & les autres monumens de son tems; mais on pouvoit avoir fabriqué de faux titres pendant les deux siecles suivans.

Quand à l'Angleterre, nous avons vû que le roi
Sup. liv. 61. n. 53. Guillaume envoïoit au pape le tribut en argent accordé par ses prédecesseurs, mais qu'il refusa l'hommage que le pape demandoit, & que le pape fut
xi. epist 51. 75. fort irrité de ce refus. Les deux lettres de Gregoire à
Sup. liv. LXI. n. 49. Suenon roi de Dannemarc, montrent qu'il prétendoit que ce prince avoit promis de se donner à saint Pierre lui & son roïaume, & se mettre sous sa protection: mais nous ne voïons point d'effet de cette promesse.
ep. 51. Et l'offre que le pape fait à ce roi d'une province occupée par des heretiques, pour la donner à un de ses enfans, semble montrer qu'il croïoit avoir droit de disposer des biens des heretiques.

Quand à l'Espagne, nous avons vû que dés le
I. epist. 6. 7. commencement de son pontificat, il prétendoit qu'a-
Sup. liv. LXII. n. 2. vant l'invasion des Sarasins elle apartenoit à saint Pierre;

Digitized by Google

Pierre; & qu'il aimoit mieux qu'elle demeurât à ces infidelles, que d'être occupée par des Chrétiens qui n'en fiſſent pas hommage au ſaint ſiege. Il repeta la même prétention en 1076. envoïant pour legats en Eſpagne Amat évêque d'Oleron & l'abbé de S. Pons. AN. 1081. VI. ep. 28.

Dés la premiere année il écrivit aux juges de Sardaigne, & en particulier à Orzoc de Caillari, de ſatisfaire aux droits de ſaint Pierre negligez par leurs ancêtres: avec menace, s'ils y manquoient, que leur païs en ſouffriroit. Quelques années aprés il écrivit au même Orzoc en ces termes: Nous ne voulons pas que vous ignoriez, que pluſieurs nations nous ont demandé vôtre terre, nous promettant de grandes redevances ſi nous leur permettions de s'en rendre maîtres: en ſorte qu'ils nous laiſſeroient la joüiſſance de la moitié & nous feroient hommage de l'autre. Cette propoſition nous a ſouvent été faite; non ſeulement par les Normans, les Toſcans & les Lombards, mais encore par quelques Ultramontains: toutefois nous n'avons point voulu y donner nôtre conſentement, juſques à ce que nous aïons envoïé un legat pour ſavoir vôtre intention. Puis donc que vous nous avez témoigné être dévoüé à ſaint Pierre, ſi vous perſeverez, comme vous devez: non ſeulement nous ne donnerons à perſonne la permiſſion d'entrer dans vôtre terre; mais ſi quelqu'un l'entreprend, nous l'en empêcherons par les voïes temporelles & ſpirituelles. C'eſt-à-dire, qu'il expoſera au pillage ces inſulaires, s'ils ne lui païent le tribut qu'il prétend. Dans la même lettre le pape dit: Vous ne devez pas trouver mauvais, que nous aïons obligé vôtre archevêque Jaques à raſer ſa barbe, ſuivant la coûtume de l'égliſe I. ep. 29. 41. VIII. ep. 10.

AN. 1081. Romaine obſervée par tout l'Occident depuis le commencement du Chriſtianiſme, qui eſt que le clergé ſoit raſé. Nous vous ordonnons de faire garder cet uſage par tout le clergé de vôtre obeiſſance, & de confiſquer au profit de l'égliſe les biens de ceux qui refuſeront de s'y ſoumettre.

Salomon roi de Hongrie aïant été chaſſé par Geïſa ſon parent, eut recours au roi Henri, dont il avoit épouſé la ſœur, & ſe rendit ſon vaſſal pour ſe faire rétablir. Le pape Gregoire le trouva mauvais, & écrivit ainſi à Salomon: Vous pouvez aprendre des anciens de vôtre païs, que le roïaume de Hongrie apartient à l'égliſe Romaine: aïant été donné autrefois à ſaint Pierre par le roi, avec tout ſon droit & ſa puiſſance. De plus l'empereur Henri, d'heureuſe memoire, c'eſt Henri le noir, aïant conquis ce roïaume, envoïa au corps de ſaint Pierre la lance & la couronne, marques de la dignité roïale. Sachez donc que vous n'aurez point les bonnes graces de ſaint Pierre & ne regnerez pas long tems ſans éprouver l'indignation du ſaint ſiege, ſi vous ne reconnoiſſez que vous en tenez vôtre ſceptre & non du roi. Quelques tems aprés il écrivit à Geïſa: Nous croïons que vous ſavez que le roïaume de Hongrie, comme les autres roïaumes les plus nobles, doit garder ſa liberté ſans être ſoumis à aucun roi étranger, mais ſeulement à l'égliſe Romaine; & parce que vôtre parent l'a obtenu par uſurpation du roi d'Allemagne: Dieu, comme nous croïons, l'a empeché par un juſte jugement d'en demeurer maître. Et dans une autre lettre au même Geïſa, parlant de Salomon, il dit: Quand il a mepriſé la noble ſeigneurie de ſaint Pierre pour ſe

Lamb, an 1074. p. 211.

II. ep. 13.

Herman an. 1044

II. ep. 63.

VI. ep. 70.

Digitized by Google

soumettre au roi d'Allemagne: le seigneur voïant l'injure faite au prince de ses apôtres, a fait passer en vôtre personne par son jugement la puissance du roïaume. Ensorte que s'il y a eu quelque droit auparavant, il s'en est privé par cette usurpation sacrilege. AN. 1081.

Quand au roïaume de Dalmatie, le pape Gregoire écrivit ainsi à un seigneur nommé Vezelin: Nous sommes fort étonnez qu'aïant promis depuis long-tems d'être fidelle à saint Pierre & à nous, vous vouliez maintenant vous élever contre celui que l'autorité apostolique a établi roi en Dalmatie. C'est pourquoi nous vous défendons de la part de saint Pierre, de prendre les armes contre ce roi: parce que l'entreprise que vous feriez contre lui seroit contre le saint siege. Si vous avez quelque sujet de plainte, vous devez nous demander justice & attendre nôtre jugement. Autrement sachez, que nous tirerons contre vous le glaive de saint Pierre, pour punir vôtre audace & la temerité de tous ceux qui vous favoriseront en cette entreprise. VII. ep. 4.

Gregoire étendoit ses pretentions jusques sur les Russes, comme on voit par cette lettre à leur roi Demetrius: Vôtre fils visitant les tombeaux des apôtres, est venu à nous, & nous a declaré qu'il vouloit recevoir ce roïaume de nos mains, comme un don de saint Pierre, en lui prêtant serment de fidelité: nous assurant que vous approuveriez cette demande. Et comme elle nous a paru juste, nous la lui avons accordée, & nous lui avons donné vôtre roïaume de la part de saint Pierre. Enfin le pape se pretendoit en droit de terminer les differends entre les princes pour leurs états, comme il paroît par une lettre à Beren- II. epist. 14. VI. epist. 16.

AN. 1081. ger évêque de Girone, où il l'exhorte à appaiſer la conteſtation ſurvenuë entre les deux fils du comte Raimond Berenger: puis il ajoûte: Vous devez leur inculquer fortement, que s'ils nous déſobéiſſent & demeurent dans l'inimitié fraternelle; nous ôterons la grace de ſaint Pierre à celui qui ſera cauſe que cette paix ne ſe fera point, & nous le retrancherons avec touts ſes fauteurs de la ſocieté des Chrétiens: en ſorte qu'ils ne puiſſent plus déſormais obtenir aucune victoire à la guerre, ni aucune proſperité dans le ſiecle. Mais pour celui qui conſentira à la paix & rendre obéiſſance au ſaint ſiege: nous lui accorderons la protection invincible de ſaint Pierre, nous lui procurerons toute ſorte de ſecours, pour obtenir l'heritage de ſon pere; & nous ordonnerons à tous les Chrétiens de ces quartiers là de l'aider & favoriſer en toute choſes. Ces exemples ſuffiſent, pour montrer l'idée qu'avoit Gregoire VII. de l'autorité du ſaint ſiege: & qu'il vouloit perſuader à tout le monde, que toutes les puiſſances temporelles dépendoient de la puiſſance ſpirituelle du pape.

Lib. II. poſt. epiſt. 55

On trouve certaines maximes raportées entre les lettres de Gregoire VII. ſous le nom de *Dictatus papæ*, comme qui diroit Sentences du pape, mais dont on ne ſait point l'auteur. Ce ſont vingt-ſept articles, dont les uns ſont vrais, comme, que l'égliſe Romaine n'a été fondée que par Nôtre-Seigneur: que le
1. 4. 21. legat du pape, quoiqu'il ſoit d'un rang inferieur, préſide tous les évêques dans les conciles: que les cauſes
22. majeures de toutes les égliſes lui doivent être portées: que l'égliſe Romaine n'a jamais erré, & qu'on
26. ne tient point pour catholique celui qui n'eſt point

Digitized by Google

d'accord avec l'église Romaine. Tout catholique conviendra de ces cinq articles. AN. 1081.

Mais il y en a de manifestement faux : savoir, que le pape élu canoniquement devient saint indubitablement, suivant le témoignage d'Ennodius approuvé par le pape Symmaque : que le pape seul peut porter les ornemens Imperiaux, ce qui est pris de la donation de Constantin : qu'il n'y a que lui dont on recite le nom dans les églises. Quelques-uns de ces articles sont tirez des fausses decretales & contraires à l'ancienne discipline, savoir : qu'il n'y a que le pape qui puisse déposer les évêques ou les rétablir : qu'il n'y a que lui qui puisse les transferer ; ériger de nouveaux évêchez, diviser les anciens ou les unir : que lui seul peut faire de nouvelles loix. Enfin entre ces articles est la maxime nouvelle, introduite, ou plutôt supposée comme constante par Gregoire VII que le pape peut déposer les empereurs, & absoudre les sujets du serment de fidelité fait aux princes injustes. Ces articles n'ont aucun raport aves la lettre qui les précedent ni avec celle qui les suit ; & il n'y a aucune preuve que Gregoire VII. les ait dictez, ni au concile de l'an 1076. ni ailleurs. Ainsi ils n'ont aucune autorité par eux-mêmes.

23. 8. 10. 19 3. 13. 7. 12. 27.

v. Baron an. 1076.

XII. Le roi Henri devant Rome.

Le roi Henri marcha vers Rome avec l'antipape Clement, & y étant arrivé vers la Pentecôte qui fut le vingt troisiéme May 1081. il campa dans les prairies de Neron. Mais les Romains refuserent de recevoir l'antipape, le chargeant d'injures & se défendant à main armée : ensorte que le roi, après avoir fait le dégât dans le pais, fut obligé de retourner avec son pape en Lombardie. Ce fut la comtesse Mathilde

Acta. Greg. c. 3 ap. Boll. p. 153.

Digitized by Google

AN. 1081. qui resista le plus au roi en cette occasion, par le moïen des forteresses imprenables qu'elle avoit en plusieurs endroits. Pendant tout le tems que dura cette guerre, elle n'épargna ni ses vassaux, ni ses richesses pour la défense de Gregoire. Elle étoit le refuge de tous les évêques, les clercs & les moines Italiens ou Allemans que le roi chassoit & dépoüilloit de leurs biens ; & elle ne les laissoit manquer de rien. Elle emploïoit aussi toutes sortes de moïens, pour ôter des partisans au roi Henri : les uns en leur donnant des fiefs ou d'autres presens, les autres en leur faisant la guerre & en brûlant leurs châteaux. Elle envoïoit souvent à Rome des secours d'argent au pape Gregoire. Elle suivoit principalement les conseils de saint Anselme de Luques, que le pape lui avoit donné pour directeur.

Donniz. t. 2.

c. 1.

XIII. Nicephore déposé Alexis Comnene empereur. *Zonar. liv. XVIII n 19.*

Robert Guichard autre protecteur de Gregoire, étoit en Grece, ou il faisoit la guerre à l'empereur Alexis. Nicephore Botaniate étant tres-vieux & mou naturellement, s'abandonna à deux esclaves dont l'insolence le rendit odieux ; & l'amitié qu'il témoignoit aux deux freres Comnenes Isaac & Alexis, les rendit suspects à ces valets, qui les voulant perdre, les engagerent à prétendre ouvertement à l'empire. Alexis fut declaré empereur par les troupes à Andrinople, & entra à C. P. par intelligence le jeudi saint premier jour d'Avril 1081. la ville fut pillée pendant tout le jour, & Nicephore se retira dans un monastere dont il étoit bienfaicteur & y prit l'habit.

n. 20.

Anne Dalassene mere des Comnenes, eut un si grand credit sous leur regne, qu'on la nommoit simplement la Dame. Elle avoit grande opinion d'Eustrate moine eunuque surnommé Garidas, qui lui

Digitized by Google

avoit prédit l'empire ; & elle le vouloit faire patriarche, ſous prétexte que Coſme qui rempliſſoit le ſiege de C. P. étoit un homme ſimple & peu propre aux affaires : quoy qu'Euſtrate lui même n'en eut aucune experience, ni aucune étude des lettres. Elle fit donc propoſer à Coſme de ſe retirer, comme pour ſon propre interêt : mais il voulut auparavant couronner Alexis & Irene ſon épouſe. Alexis fut touché d'un grand remors des violences exercées à C. P. à ſon entrée. C'eſt pourquoi par le conſeil de ſa mere, il aſſembla avec le patriarche Coſme des évêques & des moines choiſis, & les conſulta ſur les moïens d'expier ſa faute. Ils lui impoſerent une penitence à lui & à ſes parens, & aux autres auteurs de la revolte : ſavoir un jeûne de quarante jours accompagné d'autres auſteritez, de porter un cilice ſur la chair, & de coucher à terre avec une pierre pour chevet. L'empereur accomplit exactement cette penitence, les femmes n'en furent pas exemptes, & le palais étoit plein de gemiſſemens & de larmes. AN. 1081. p. 81.

Le jour de la fête de ſaint Jean l'évangeliſte que les Grecs celebrent le huitiéme jour de Mai, le patriarche Coſme, aprés avoir dit la meſſe, dit à celui qui le ſervoit : Prens mon pſautier & ſuis moi, & quitta ainſi ſon égliſe, mal ſatisfait du gouvernement preſent : aprés avoir rempli le ſiege de C. P. cinq ans & neuf mois. L'empereur & ſon frere le prierent inſtamment de revenir : mais il le refuſa & ſe retira dans le monaſtere de Caillias. La mere des Comnenes fit mettre à ſa place Euſtrate Garidas, plus propre à garder le ſilence dans le coin d'un monaſtere, qu'à être patriarche de C. P. & il le fut toutefois pendant trois ans. p. 75.

Digitized by Google

AN. 1081. Au mois d'Aouſt de la même année 1081. l'empereur Alexis aprit que Robert Guiſchard avoit paſſé la mer avec une grande flote. En effet il prit Duras en Epire ; & quoiqu'il n'eût que quinze mille hommes, il battit & mit en fuite Alexis qui étoit venu au devant de lui avec 170. mille. Il remporta cette victoire le jour de ſaint Luc dix-huitiéme d'Octobre de la même année, la cinquiéme indiction étant commencée ; & paſſa la nuit de devant la bataille à prier avec toute ſon armée dans l'égliſe du martyr ſaint Theodore, où ils communierent. Robert donna part de cette victoire au pape Gregoire, qui l'exhorta à en témoigner ſa reconnoiſſance à ſaint Pierre, en donnant au ſaint ſiege le ſecours qu'il lui avoit promis contre le roi Henri.

p. 83.

Cinr. Caſſ. III. n. 49.

Anna. Comn. lib. 4. p. 114.

LV. epiſt. 17.

Pour ſoutenir les dépenſes de cette guerre, l'empereur Alexis ne crut pas devoir épargner les choſes ſacrées. Car à ſon avenement à l'empire, il trouva les finances tellement épuiſées par la mauvaiſe conduite de ſon prédeceſſeur, qu'on ne fermoit pas même les portes du tréſor, & y paſſoit qui vouloit. En cette extremité Iſaac Comnene, qui eſtoit demeuré à C. P. tandis que l'empereur ſon frere étoit à la guerre, aſſembla le concile des évêques preſens & du clergé dans la grande égliſe ; & repreſenta que les loix & les canons permettoient de vendre les vaſes ſacrez, pour la redemption des captifs ; & que ce qui reſtoit de richeſſes dans les égliſes d'Aſie, étoit expoſé au pillage des infideles : en ſorte qu'il ſeroit emploïé plus utilement en monnoïe pour païer les troupes. Il y eut quelque reſiſtance de la par des prelats : mais l'autorité l'emporta, & l'on fondit l'argenterie des égliſes à C. P. & par tout l'empire,

Anna. lib. 5. p. 127.

Cette

Digitized by Google

Cette entrepriſe attira de grands reproches aux Comnenes, & Leon entre autres évêques de Calcedoine, s'en plaignit ſi haut & ſi long-tems, qu'à la fin l'empereur le fit dépoſer & exiler. Pour appaiſer l'indignation publique, l'empereur Alexis publia la ſeconde année de ſon regne une bulle d'or, où il avoüe qu'il a failli en touchant aux treſors des égliſes; quoiqu'il l'ait fait ſans mauvaiſe intention, contraint par la neceſſité des affaires publiques. Craignant toutefois d'avoir attiré la colere de Dieu par ce peché, il en demande pardon publiquement; & promet de rendre tout ce qu'il a pris aux égliſes, quand les affaires de l'empire ſeront revenuës en meilleur état: en faiſant ſa dette propre. Il s'engage lui & ſes ſucceſſeurs de ne jamais en uſer ainſi à l'avenir & ne point toucher aux choſes ſacrées, ſous prétexte de quelque neceſſité que ce ſoit: & prononce de terribles maledictions contre quiconque oſera faire un pareil attentat. Cette conſtitution eſt du mois d'Aouſt indiction cinquiéme l'an 6590. c'eſt à dire l'an 1082.

AN. 1081.

p. 130.

Jus Græco Rom. lib. 2. p. 124.

Le patriarche Euſtrate Garidas aïant tenu le ſiege de C. P. trois ans, fut dépoſé par ordre de la cour, ſans qu'on en ſût bien le ſujet. On mit en ſa place un autre moine Nicolas ſurnommé le Grammairien, qui avoit paſſé ſa vie dans les exercices de pieté; & n'étoit pas ignorant des lettres humaines, quoiqu'il n'y fût pas fort ſavant. Il entra dans le ſiege de C. P. l'an 6592. indiction cinquiéme, qui eſt l'an 1084. & le remplit pendant vingt-ſept ans.

Zonar. lib. XVIII. n. 21.

Anna lib. p. 273. Zon. XVIII n. 25.

Bruno. bell. Sax. in fine. Bertold. 1081. 1082.

Cependant les Saxons & les autres Allemans de leur parti, elurent pour roi à la ſaint Laurent Herman ſeigneur de Luxembourg, qui celebra à Goſlar

AN. 1081. solemnellement la fête de Noël 1081. & le lendemain jour de saint Estienne il fut sacré & couronné roi par les evêques du consentement des seigneurs.

XIV. S. Arnoul évêque de Soissons.

En France le legat Hugues évêques de Die, tint un concile à Meaux sous la protection de Thibaut comte de Champagne & de Brie; pour juger Ursion intrus dans le siege de Soissons aprés la mort de l'évêque Thibaut. Ursion ne s'étant point présenté fut condamné, le concile donna au clergé de Soissons qui étoit présent, la liberté d'élire un évêque. La plus saine partie du clergé & les vassaux de la méme église élurent, de l'avis du concile Arnoul, auparavant abbé de saint Medard de Soissons & alors reclus. Il étoit né en Brabant de parens nobles, avoit d'abord porté les armes chez plusieurs princes avec grande reputation, & refusé de grandes terres & des mariages avantageux. Enfin sous pretexte d'aller à la cour du roi de France, il quitta son païs & vint se rendre moine à saint Medard de Soissons. Quelque tems aprés il se fit reclus par la permission de l'abbé. Il étoit à découvert jour & nuit, vivoit d'un peu de pain d'orge & d'eau, & fut trois ans & demi sans parler.

Vita. S. Ar lib. 2 c. 11. sec. 6 act Ben. p. 2 p. 528.

Lib. 1. c. 1

L'abbé Renald étant mort, un moine nommé Pons obtint du roi Philippe par simonie l'abbaïe de saint Medard. Mais il en dissipa les biens, pour entretenir les gens de guerre dont il se faisoit accompagner, & les moines furent reduits à une telle pauvreté, qu'ils cesserent le service divin. Les plus sensez s'adresserent à l'évêque de Soissons, & par son moïen obtinrent du roi la permission délire un autre abbé. Ce fut Arnoul, & l'évêque qui étoit Tibaut de Pierrefons alla avec plusieurs moines le trouver

Digitized by Google

dans sa reclusion, & aprés la priere solemnelle, lui commanda de prendre la charge d'abbé. Arnoul qui n'avoit point parlé depuis trois ans & demi, fut fort surpris, & écrivit sur une tablette, pour s'excuser & demander au moins un délai jusques au lendemain, pour examiner la volonté de Dieu. On le lui accorda, mais on lui donna des gardes de peur qu'il ne s'enfuit pendant la nuit. Toutefois les voïant endormis, il se sauva pardessus la muraille, & s'en alla prés de Laon : où aïant appris qu'on le cherchoit : il suivit un loup qu'il rencontra, croïant qu'il l'éloigneroit des chemins, mais le loup le ramena à Soissons. Alors étant découvert, il rompit son silence & se soumit à la volonté de Dieu. C'étoit environ l'an 1077. qu'il fut ordonné abbé de saint Medard de Soissons. AN 1081.

En peu de tems il rétablit ce monastere, & pour le spirituelle & pour le temporel, gardant toûjours une extrême modestie. Ses amis souffroient avec peine de le voir monté sur un âne, aulieu que plusieurs abbez de France marchoient à cheval avec faste, & vivoient dans les delices. Il guerit plusieurs malades, rendit la vuë à une femme aveugle & fit plusieurs autres miracles. Un de ses moines nommé Odon, jaloux de sa dignité dont il se croïoit plus capable, fit dire au roi Philippe, que quand il iroit quelque part à la guerre, il commandât à l'abbé de saint Medard de le suivre. Le roi le fit, & le saint abbé répondit à ses envoïez : Il est vrai que j'ay autrefois porté les armes, on sait que la crainte de Dieu me les a fait quitter pour embrasser la vie monastique ; & le Seigneur dit, que celui qui perseverera jusques à la fin sera sauvé. J'aimerois mieux n'avoir jamais été abbé, que de servir au siecle c. 16.

AN 1081. sous pretexte de cette dignité. Le roi lui fit dire : C'eſt une ancienne coûtume, que les vaſſaux de l'abbaïe ſervent le roi à la guerre, aïant l'abbé à leur tête. Ou ſuivez la coûtume ou quittez la place, afin qu'on faſſe le ſervice. Arnoul profitant de l'occaſion obéit volontiers au roi & reprit la vie de reclus. Les moines affligez lui repreſenterent, que Pons reviendroit les deſoler, & par ſon conſeil ils élurent Gerauld homme ſavant & vertueux. Mais Pons ne manqua pas de revenir avec la reine Berte, pour chaſſer Gerauld & ſe remettre en poſſeſſion. Arnoul ſortit alors de ſa retraite pour s'opoſer à cette violence ; & comme la reine ne vouloit point l'écouter, il lui dit : Croïez-moi, madame ; ſi vous chaſſez d'ici l'abbé Gerauld, vous ſerez chaſſez du roïaume & mourrez dans l'affliction & le mépris ; & l'évenement confirma cette prophetie, comme nous verrons en ſon lieu. Gerauld ceda & ſe retira. Il étoit né à Corbie, & avoit été élevé dans le monaſtere du lieu. Il fit le voïage de Rome avec Fouques ſon abbé, & ils y furent tous deux ordonnez prêtres par le pape Leon IX. Gerauld étant de retour à Corbie, alla en pelerinage à Jeruſalem, enſuite il fut fait abbé de ſaint Vincent de Laon : mais il renonça à cette prélature à cauſe de l'indocilité des moines ; & aïant été chaſſé de ſaint Medard de Soiſſons, il paſſa en Aquitaine, où l'an 1080. il fonda le monaſtere de Sauve-majour dans le dioceſe de Bourdeaux ; & pluſieurs autres enſuite. Il étoit fort eſtimé par le roi d'Arragon Sange Ramirés. Il mourut en 1095. le cinquiéme d'Avril, & fut canoniſé cent ans après le pape Celeſtin III.

Bull. 5. Apr. to. 3. p. 409. Acta SS. Ben. ſæc. 6. par 2. p. 866.

Quand à ſaint Arnoul, depuis ſa retraite il s'appli-

Vita. c. 28.

quoit aux jeûnes, aux veilles & à la priere, comme s'il n'eût fait que commencer : & sa reputation devint telle en France, que toute la noblesse s'empressoit à recevoir de lui quelque benediction ; & toutes les personnes constituées en dignité desiroient ardemment de lui parler & le consulter, soit sur la paix de l'église soit sur leur salut. Il fit encore plusieurs miracles, & dissipa un faux bruit qui s'étoit répandu, que les Danois alloient inonder toute la France. AN. 1081.

Lorsqu'il étoit dans le monde il avoit eu pour ami un chevalier nommé Geric, qui depuis s'étoit adonné aux pillages & aux violences suivant l'abus de ce tems là. Arnoul avoit souvent prié Dieu pour sa conversion, & lui avoit souvent fait donner des avis salutaires, mais sans fruit. Geric aprés avoir vécu plusieurs années dans une grande prosperité, aïant nombre d'enfans, les perdit tous, & fut lui-même frappé d'une maladie qui le tint au lit trois ans & demi, en sorte qu'il n'attendoit plus que la mort. Déja ses neveux songeoient à s'emparer de ses terres & à chasser sa femme sans doüaire. En étant allarmée, elle lui persuada de se faire porter en litiere à Arnoul son ancien ami : qui se réjoüissant de son arrivée le fit venir devant sa fenêtre & lui dit : Mon frere Geric, j'ai obtenu de Dieu par mes prieres cette maladie, pour vous faire rentrer en vous-même, rendez lui grace du peril dont il a delivré vôtre ame. Geric répondit : Mon cher pere, je suis venu vous trouver en resolution de regler desormais ma vie selon que vous l'ordonnerez : priez Dieu seûlement qu'il me rende la santé. La femme de son côté le prioit avec larmes d'avoir aussi pitié d'elle. Le saint homme lui

AN. 1081. dit : Soïez assurée que vous serez recompensée, d'avoir fidelement servi vôtre mari dans sa maladie. Il guerira parfaitement, vous en aurez un fils qui naîtra dans un an ce même jour & sera nommé Lambert. Il succedera à son pere, vous nourrira dans vôtre vieillesse, & vous verrez ses enfans avant que de mourir. C'est pourquoi je veux, mon chér frere Geric, que vous marchiez desormais dans la voïe de la justice. Honorez l'église & le clergé, ne prenez rien aux pauvres, au contraire, rendez leur ce que vous leur avez pris, & faites l'aumône continuellement & abondamment : donnez vos dîmes, mais suivant l'ordre de l'évêque. Cultivez vos terres & vivez de vôtre revenu & de vos acquisitions legitimes : traitez humainement vos censiers & remettez leur en partie ce qu'ils ne pourront païer. Gardez sincerement la foi à vôtre prince & à vos égaux. Rendez graces à Dieu des biens qu'il vous fait, & soiez assidu aux divins offices. On vous a aporté malade, mais vous retournerez à cheval en pleine santé. Tout fut accompli de point en point. Geric étant retourné chez lui eût un fils qui nâquit au jour marqué, qui succeda à son pere & prit soin de sa mere : il fut marié & elle vit ses enfans.

Tel étoit saint Arnoul quand il fut élu évêque de Soissons au concile de Meaux. Le decret d'élection étant écrit, le legat Hugues envoïa du concile même des personnes venerables au monastere de saint Medard de Soissons, avec des lettres où il ordonnoit à Arnoul, par l'autorité du saint siege, de sortir de sa cellule, & venir promptement au concile sous peine d'excommunication. Arnoul frappé de cet ordre

Lib. II. c. I.

Digitized by Google

comme d'un coup de foudre, vint au concile : l'élection fut confirmée par les évêques, qui sans écouter ses excuses, le firent asseoir avec eux ; & le legat lui commanda en vertu de la sainte obéissance, d'accepter l'épiscopat. Ainsi il fut contraint de se soumettre : on prit jour pour le sacre, qui se devoit faire à Die par le legat ; & Arnoul retourna à Soissons, préparer ce qui lui étoit necessaire pour ce voïage. Il partit avec quatre moines & des personnes choisies du clergé & passant par la Champagne il fut reçu avec grand honneur par le comte Tibaut dans le château de Vertus. Delà Arnoul envoïa un de ses moines à Paris, dire à la reine Berthe, qu'elle étoit grosse d'un fils qui seroit nommé Loüis & regneroit après son pere. C'est que le roi Philippe & la reine son épouse, étant mariez depuis long-tems sans avoir d'enfant, avoient prié saint Arnoul de leur en obtenir par ses prieres. L'enfant qu'il avoit promis naquit en effet la même année 1081. il regna depuis & est connu sous le nom de Loüis le gros. AN. 1081. Lib. 1. c. 30. II. c. 3.

Arnoul aïant achevé son voïage, fut sacré par Hugues de Die le dimanche avant Noël, qui cette année 1081. fut le dix-neuviéme jour de Decembre. Comme le siege de Vienne étoit vacant, le peuple vouloit enlever Arnoul & l'élire pour archevêque, mais il se pressa de sortir du pais. Hugues abbé de Clugni averti de son passage, l'envoïa prier de venir à son monastere, & l'y reçut avec grand honneur plus en consideration de sa vertu que de sa dignité. Car Arnoul se conduisoit depuis long tems par les conseils de l'abbé Hugues, & on disoit même que le saint abbé avoit contribué à le faire élire évêque de

AN. 1081. Soissons. L'abbé qui craignoit qu'il n'eût pas la doctrine necessaire pour une telle place, lui proposa quelques questions de l'écriture, & demeura fort content de sa capacité.

Cependant le siege de Soissons étoit toûjours occupé par Ursion, que le roi protegeoit, parce qu'il étoit frere de Gevais son sénéchal. Quand donc Arnoul voulut entrer à Soissons, Gervais vint au devant avec une troupe de gens armez, & l'avertit qu'il se gardât d'y entrer s'il vouloit conserver sa vie. Arnoul sans s'étonner, piqua son cheval pour passer outre. Mais Gervais l'arrêta par la bride, & le saint prélat ne voulant pas en venir aux mains ceda à la violence, & se retira au château d'Ouchi dans le diocese : où il exerça ses fonctions sous la protection de Thibaud comte de Champagne.

XV. Geoffroi évêque de Chartres. Geoffroi évêque de Chartres, déja dépossé pour simonie par le legat Hugues, & rétabli par le pape au quatriéme concile de Rome en 1078. fut encore dépossé par le même legat deux ou trois ans aprés ; & alla s'en plaindre à Rome avec son oncle Geoffroi évêque de Paris. Le pape les retint jusques à ce qu'il eût reçu réponse de Hugues de Die ; & aprés l'avoir reçûë, quoi qu'elle ne s'accordât pas avec l'exposé de l'évêque de Paris, le pape ne laissa pas de rétablir l'évêque de Chartres, aprés qu'il se fut purgé par serment sur le corps de saint Pierre. Hugues de Die s'en plaignit, & la suite fera voir que c'étoit avec raison. Geboüin archevêque de Lion étant mort, Hugues évêque de Die fut élu pour luy succeder par le clergé & le peuple, & l'élection confirmée par le pape. Ainsi il entra dans ce grand siege en l'année 1080.

v. ep. 17. Sup. l. LXII. n. 44.

12. ep. 31. Chr. Virdun. p. 227.

La

La même année le roi Henri rentra en Italie, vint à Rome par le duché de Spolete & l'aſſiegea pendant tout le Carême. Il avoit amené avec lui l'antipape Clement, & demeura preſque tout l'été devant Rome, ſans y pouvoir entrer. Il voulut même mettre le feu à ſaint Pierre, pour ſurprendre la ville, pendant que les Romains ſeroient occupez à l'éteindre : mais le pape Gregoire y marcha le premier, & arrêta le feu qu'un traître avoit mis à quelques maiſons voiſines. Les chaleurs obligerent Henri à ſe retirer, après avoir mis garniſon à quelques châteaux pour incommoder les Romains : il laiſſa l'antipape à Tibur pour commander ſes troupes, & aïant pris l'évêque de Sutri & quelques autres, il retourna en Lombardie. L'antipape continua la guerre pendant tout l'été, faiſant le degât des bleds & des terres des Romains & beaucoup d'autres maux.

AN. 1083.

XVI. Henri aſſiege Rome.

Acta Greg. c. 3. ap. Pall. p. 113. Bertold. an 1082.

Le roi Herman vouloit venir au ſecours du pape Gregoire & s'avança juſques en Suaube, mais ſes affaires l'obligerent de retourner en Saxe ; & l'année ſuivante 1083. le roi Henri revint en Italie, & ſe trouva prés de Rome avant la Pentecôte. Mais voïant que Hugues abbé de Clugni qui étoit alors en Italie, & pluſieurs autres ſaints perſonnages le tenoient pour excommunié, il voulut ſe juſtifier auprès d'eux. Pour cet effet il renvoïa l'évêque d'Oſtie & pluſieurs autres qu'il avoit pris : il donna ſeureté, même par ſerment, à tous ceux qui voudroient aller à Rome viſiter les ſaints lieux ; & dit publiquement qu'il vouloit recevoir la couronne imperiale de la main du pape Gregoire. Le peuple Romain & les perſonnes pieuſes aïant appris ces nouvelles en eurent une grande joïe :

Acta. c. 3 n. 19.

Digitized by Google

AN. 1083. & se jettant aux pieds du pape, ils le prioient instamment & avec larmes, d'avoir compassion de leur patrie presque perduë. Gregoire leur répondit : J'ai souvent éprouvé les artifices du roi : mais s'il veut satisfaire à Dieu & à l'église, je l'absoudrai volontiers & lui donnerai la couronne imperiale, autrement je ne puis vous écouter.

Comme le roi refusoit de faire cette satisfaction, & que le pape, nonobstant les instances du peuple demeuroit ferme à la demander, le roi gagna insensiblement le peuple par argent & par crainte, outre qu'ils étoient fatiguez du siege qui duroit depuis trois ans. *Bertold.* On convint donc que le pape assembleroit à la mi-Novembre un concile, où la question du roïaume seroit decidée ; & que Henri, les Romains & tous les autres seroient tenus d'en observer les decrets. Henri promit par serment de donner seureté à tous ceux qui iroient à ce concile ; & le pape y appella par ses lettres tous les évêques & les abbez. Henri retourna en Lombardie, & la garnison qu'il avoit laissée au château près de saint Pierre mourut de maladie, enforte que de quatre cent hommes à peine en resta-t-il trente : ce que les Romains regarderent comme une punition de saint Pierre.

Henri renvoïa l'antipape Guibert à Ravenne, & marcha vers Rome pour le concile, où les deputez des seigneurs d'Allemagne se devoient trouver : mais Henri les fit arrêter en chemin à Forcassi en Toscane vers la saint Martin, nonobstant la seureté qu'il avoit promise. C'étoit des moines & des clercs, & avec eux fut pris Otton évêque d'Ostie, en revenant de sa legation auprès de Henri. Plusieurs prélats François

Digitized by Google

tant évêques qu'abbez, ne laiſſerent pas de venir au concile : mais Henri en empêcha particulierement ceux qui étoient les plus neceſſaires au pape, ſavoir Hugues de Lion, Anſelme de Luques & Renald de Come. AN. 1083.

Le pape tint donc le concile pendant trois jours, commençant le vingtiéme de Novembre, & on le compte pour le neuviéme concile de Rome ſous ſon pontificat. Car les troubles l'avoient empêché pendant trois années de tenir un concile le carême ſuivant la coûtume. En celui ci il y eut pluſieurs prélats de la partie meridionale d'Italie. Le pape y parla ſi fortement de la foi, de la morale Chrétienne, & de la conſtance neceſſaire dans la perſecution preſente, qu'il tira des larmes de toute l'aſſemblée. Il ceda à peines aux prieres du concile, pour ne pas renouveller l'excommunication contre Henri : mais il la prononça contre quiconque avoit empêché ceux qui venoient à Rome. *to. 2. p. 401.*

Cependant les Romains à l'inſçu du pape, avoient juré à Henri l'eſté precedent, d'obliger le pape à le couronner, ou délire un autre pape à ſa place. Le terme de leur promeſſe étant échû, ils la déclarerent au pape, ajoûtant, qu'ils n'avoient pas promis qu'il le couronnât ſolemnellement avec l'onction, mais ſimplement qu'il lui donnât une couronne. Le pape y conſentit pour les acquitter de leur ſerment : ainſi les Romains manderent à Henri, qu'il vint prendre la couronne ou avec juſtice, en ſatisfaiſant le pape, ou contre ſon gré, auquel cas il la lui jetteroit par une baguette du château ſaint Ange. Henri refuſa l'un & l'autre, & les Romains lui déclarerent qu'ils étoient

quittes de leur ſerment. Lui de ſon coſté s'appliqua
AN. 1083. de plus en plus à les gagner par menaces & par promeſſes. Depuis ſept ans que duroit cette diviſion entre le pape Gregoire & le roi Henri, il reſtoit dans ſes états peu d'évêques fideles au pape, encore étoient-ils la plûpart chaſſez de leurs ſieges, & reduits à ſe cacher dans des monaſteres.

Bertold 1084. Alexis empereur de C. P. voulant arrêter Robert Guiſchard en Italie, avoit écrit au roi Henri pour l'exciter à lui faire la guerre, & lui avoit envoïé 144000. ſous d'or, & cent pieces d'écarlate. Mais
Anna. Comn. lib. 3. p. 93. Henri ſe ſervit de cet argent pour gagner le peuple de Rome, & par ſon ſecours il entra dans le palais de
epiſt. Henr. to. 12. Spicil p. 228 Chr. Vird. p. 1287. Latran, avec l'antipape Guibert le jeudi fête de ſaint Benoiſt vingt-uniéme de Mars 1084. Les nobles Romains demeurerent la plûpart fideles au pape, qui
Acta. Greg. ap. Boll. c 3. n. 14. ſe retira au château ſaint Ange. Le dimanche ſuivant, qui étoit le dimanche des Rameaux, Henri fit introniſer Guibert ſous le nom de Clement III. par les évêques de Bologne, de Modene & de Cervia: au lieu que ſuivant l'ancienne coûtume, l'ordination du pape appartenoit aux évêques d'Oſtie, d'Albane & de Porto. Le jour de Pâques dernier de Mars, l'antipape donna au roi Henri la couronne imperiale: ils demeuroient l'un & l'autre au palais de Latran, & ceux qui tenoient encore pour Gregoire ne leur permettoient pas d'aller à ſaint Pierre: l'empereur les attaqua dans la ſemaine, même de Pâques, mais il y perdit environ quarante hommes, & pas un ne fut tué du côté du pape Gregoire. Enſuite l'empereur commença à aſſieger le château ſaint Ange. Auſſi tôt il donna part de ſon entrée à Rome & de ſon couron-

Digitized by Google

nement à Thierri évêque de Verdun un des plus zelez pour ſon parti, lui ordonnant de la part du pape Clement & de la ſienne, de ſacrer inceſſamment Egilbert archevêque de Treves : ce que Thierri executa peu de tems après, avec des évêques d'autres provinces. Mais quand Egilbert voulut faire une ordination, on lui repreſenta qu'il ne le pouvoit, n'aïant pas reçû le pallium. Il l'envoïa donc demander à l'antipape Clement, qui le lui accorda avec plaiſir. Egilbert occupa le ſiege de Treves vingt-deux ans.

AN. 1084.

Hiſt. Trevir to 1a Spicil p. 22.

p. 181.

XVII. L'abbé Didier devant Henri.

Dès que les ſeigneurs Lombards de la Poüille virent le roi Henri devant Rome, ils eſpererent qu'après qu'il l'auroit priſe, ils pourroient chaſſer les Normans. Ceux-ci de leur côtez alarmez de cette conſpiration & de l'abſence de Robert Guiſchard, reſolurent de traiter avec le roi ; & la confiance qu'ils avoient en Didier abbé du mont-Caſſin fit qu'ils le prierent de venir avec eux trouver ce prince ; diſant qu'outre leur ſeureté ils cherchoient à procurer la paix entre lui & le pape Gregoire. Le roi Henri de ſon côté manda pluſieurs fois l'abbé Didier, qui refuſa de l'aller trouver : mais enfin craignant la deſtruction de ſon monaſtere il y alla avec les Normans & le prince de Capouë, ſe gardant toutefois en ce voïage de communiquer avec les excommuniez. Ainſi quoiqu'il rencontrât pluſieurs évêques & pluſieurs perſonnes conſiderables, même de ſes amis, entre autres le chancelier du roi : il ne leur donna point de baiſer, ne pria & ne mangea point avec eux.

Chr. Caſſ. lib. III. c. 50.

Etant arrivé à Albane, il n'alla point trouver le roi, ne lui envoïa perſonne, & ſouffrit pendant toute une ſemaine les menaces que le roi lui faiſoit faire,

Digitized by Google

AN. 1084. pour l'obliger à lui jurer fidelité, & recevoir de ſa main l'inveſtiture de l'abbaïe. Enfin il vit le roi avec le prince de Capouë; Et comme le roi le preſſoit encore de recevoir l'inveſtiture, il répondit: Quand je vous verrai couronné empereur, alors je la recevrai, ſi je le juge à propos. Ce qui marque, ou que Henri n'avoit pas encore été couronné par l'antipape, ou que l'abbé Didier ne comptoit pour rien ce couronnement: car on ne ſçait pas le tems précis de cette entrevûë. Pendant qu'elle dura, l'abbé diſputoit ſouvent ſur les droits du ſaint ſiege, avec les évêques de la ſuite du roi, particulierement avec l'évêque d'Oſtie, qui toutefois étoit pour le pape. Cet évêque alleguoit en faveur du roi le decret du pape Nicolas II. fait avec cent vingt-cinq évêques & avec Hildebrand lui-même alors archidiacre, portant qu'on ne feroit point de pape, ſans le conſentement de l'empereur. Mais Didier ſoutenoit, que ni pape, ni évêque, ni homme vivant, ne pouvoit validement faire un tel decret: parce que le ſaint ſiege eſt au deſſus de tout, & ne peut jamais être ſoumis à perſonne. Il ajoûtoit: Si le pape Nicolas l'a fait, il l'a fait injuſtement & imprudemment: la faute d'un homme ne doit pas faire perdre à l'égliſe ſa dignité, & nous ne conſentirons jamais que le roi des Allemans établiſſe le pape des Romains. L'évêque d'Oſtie répondit: Si les Ultramontains entendoient ce diſcours, ils ſe réuniroient tous contre vous. Didier repliqua: Quand tout le monde ſe réuniroit, il ne nous feroit pas changer d'avis ſur ce point. L'empereur peut ſe prévaloir pour un tems, ſi Dieu le permet, & faire violence à l'égliſe: mais il ne nous y fera jamais conſentir. Didier

Sup. liv. LX. n. 31.

Digitized by Google

disputa sur ce sujet avec l'antipape Guibert, & lui reprocha son intrusion dans le saint siege, sur quoi Guibert se sentant pressé lui dit, qu'il l'avoit fait malgré lui; parce qu'autrement le roi Henri auroit perdu sa dignité. L'abbé Didier obtint de Henri une bulle d'or en faveur de son monastere, & s'en retourna avec son congé. AN. 1084.

XVIII. Lambert usurpateur du siege de Terouane.

En France Hubert évêque de Teroüane contraint de renoncer à son siege, se retira au monastere de saint Bertin; & un nommé Lambert fut élu évêque à sa place par l'autorité de Robert le Frison comte de Flandres. Le clergé de Teroüane s'en plaignit, & Lambert fut excommunié au concile de Meaux, par Hugues archevêque de Lion & Amé évêque d'Oleron legats du pape. C'est apparemment le concile de Meaux tenu le dix-neuviéme d'Octobre 1082. où après la mort de Gautier Robert abbé de Rebais fut ordonné évêque de Meaux. Mais parce que le legat Hugues avoit fait cette ordination sans le consentement de Richer archevêque de Sens & de ses suffragans : ils excommunierent Robert, & ordonnerent à sa place un autre Gautier, qui demeura évêque de Meaux.

Gall. Christ. to. 2. p. 430.

Greg lib. IX. ep. 34. to. 2. p. 401.

Gall. Chr. to. 3.

Lambert élû évêque de Teroüane, fut donc condamné en ce concile, pour s'en être fui de son église sans congé, & pour avoir pris prisonnier cinq clercs qui vouloient aller au concile de Rome porter leur plainte contre lui. Mais nonobstant l'excommunication des legats, il se fit ordonner diacre, prêtre & évêque, par des évêques suspendus de leurs fonctions. Ensuite le comte de Flandres vint avec ses troupes le mettre en possession à main armée; & comme on

Digitized by Google

AN. 1084. avoit fermé les portes de l'égliſe, il les fit rompre à coups de hache. On avoit mis devant les portes fermées un crucifix, tenant à ſa main une proteſtation contre Lambert, qui en l'arrachant rompit la main du crucifix. A ſon entrée dans l'égliſe, quelques-uns du clergé furent bleſſez, les autres mis en fuite, & il fit piller les maiſons de tous ceux qui ne voulurent pas communiquer avec lui. Le comte de Flandres chaſſa de ſes terres tous les clercs qui refuſerent d'obéïr à Lambert, aprés les avoir dépoüillez de tous leurs biens.

Mais lorſque Lambert ſe fut mis ainſi en poſſeſſion, deux gentilshommes du païs emploïerent les mêmes moïens pour le chaſſer. Ils enfoncerent les portes de l'égliſe & en pillerent l'argenterie & les ornemens. Ils tirerent Lambert de l'autel devant lequel il étoit proſterné, & lui couperent la langue & les doigts de la main droite. Il alla à Rome ſe plaindre de cette violence, & le comte écrivit au pape en ſa faveur : de ſorte que le pape, qui n'avoit pas encore reçû les lettres de l'archevêque de Lion, fut touché de compaſſion, & donna à Lambert l'abſolution de l'excommunication prononcée contre lui, après toutefois lui avoir fait jurer, qu'il ſubiroit le jugement du ſaint ſiege ou des legats touchant l'évêché de Teroüane. Le pape écrivit une lettre menaçante aux deux gentilshommes qui l'avoient ainſi maltraité, leur or-
[IX. epiſt. 30.] donnant, ſous peine d'excommunication, de faire ſatisfaction pour ce crime au jugement de l'archevêque de Lion & de l'abbé de Clugni ſes legats. Il écrivit auſſi à l'archevêque de Lion, d'aſſembler un con-
[IX. epiſt. 31.] cile pour examiner ſoigneuſement cette affaire. Et comme

comme il dit, vous êtes ſuſpect à l'évêque Lambert, parce que vous êtes mal avec le roi de France, vous prendrez avec vous l'abbé de Clugni; & vous uſerez de miſéricorde avec Lambert, autant que la juſtice le permet, tant à cauſe de la peine qu'il a priſe de venir à Rome, qu'en conſideration du comte Robert. AN. 1084.

Enſuite le pape mieux informé écrivit au comte, pour l'obliger à abandonner Lambert: mais le comte mépriſa ſes lettres, & dit des paroles outrageantes à ceux qui en étoient les porteurs. Après donc lui en avoir écrit deux fois inutilement, le pape s'adreſſa aux évêques & aux ſeigneurs de ſon obéiſſance, particulierement à Gerard de Cambrai, Ratbod de Noïon & Roricon d'Amiens; & leur ordonna d'exhorter fortement le comte à ne plus ſoutenir cet apoſtat. Enfin un autre Gerard aïant été élû canoniquement évêque de Teroüane en 1084. le pape enjoignit au comte de le recevoir, lui faiſant des reproches de ce qu'il vouloit encore ſoutenir Lambert. Ainſi finit cette affaire; car Gerard fut maintenu & tint le ſiege de Teroüane environ quinze ans. IX. epiſt. 34. IX. epiſt. 1. Gall. Chr. to. 2. fol. 430.

XIX.
S. Arnoul de Soiſſons en Flandre.

Arnoul archidiacre de Teroüane & Prevôt de ſaint Omer, étoit à la tête de ceux qui ſe plaignirent au pape de l'intruſion de Lambert, & de la protection que lui donnoit le comte Robert. Or cet archidiacre étoit d'ailleurs odieux au comte, parce qu'il étoit entré dans la conjuration de pluſieurs nobles, qui vouloient chaſſer Robert comme uſurpateur & violent, & reconnoître pour comte de Flandre Baudoüin comte de Hainaut, fils de ſon frere aîné prince plus doux. Robert aïant découvert ce complot, prit les conjurez, en fit mourir quelques-uns & bannit les au- IX. epiſt. 34. Vita S. Arn. Suſſ. lib. II. c. 13. ſec. 6. Ben. par. 2. p. 535.

tres, aprés les avoir dépoüillez de leurs biens & de
AN 1084. leurs dignitez. De ce nombre fut l'archidiacre Arnoul, qui aprés avoir été long-tems en exil, s'avisa d'aller à Rome & de porter ses plaintes au pape Gregoire. Le pape en fut touché & résolut d'écrire au comte Robert, pour l'exhorter à pardonner à ceux qui avoient encouru sa disgrace, ou du moins leur donner la liberté de se justifier: mais il ne se trouvoit personne qui voulût se charger de ces lettres. Enfin le pape jetta les yeux sur Arnoul évêque de Soissons, dont la reputation étoit venuë jusques à lui; & il lui manda de presenter au comte les lettres & les personnes dont il étoit question.

Vita n. 7. Arnoul aïant été empêché d'entrer à Soissons par la violence que j'ai marquée, faisoit sa residence à Ouchi, & ne laissoit pas de s'aquiter de tous les devoirs d'un bon évêque. Car les curez & les anciens du clergé venoient le trouver, & le peuple y accouroit. Il prêchoit, il donnoit la confirmation, la penitence & les autres sacremens; & on raporte plusieurs miracles qu'il fit en ces commencemens de son épiscopat. Aïant donc reçû les lettres du pape il alla à Lisle & les presenta au comte Robert. Tandis qu'on les lisoit, quelques uns des disgraciez qui avoient suivi l'évêque, s'étant coulez secrettement, prirent le comte par les pieds. Il en fut d'abord furieusement irrité, comme il parut à ses yeux & à tout l'air de son visage: mais Dieu le toucha, & tant à la consideration du saint évêque, que pour le respect du saint siege, il leur pardonna & leur accorda la vie & les biens.

Toute la Flandre étoit pleine de meurtres, & ses habitans si accoûtumez au sang, qu'ils estimoient

Digitized by Google

honteux de passer un jour sans en répandre : les plus proches parens s'égorgeoient pour les moindres sujets, à peine les peres & les enfans s'épargnoient l'un l'autre. Plusieurs de la noblesse du païs prierent le saint évêque d'aller dans les lieux où le mal étoit le plus grand, & de travailler à y établir la paix : il crut que Dieu le demandoit de lui, & l'évenement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé. Il alla d'abord à Bruges & dans la Flandres interieure vers Outtembourg & Furnes, & fit si bien par la douceur de ses predications & par les exemples de sa vertu, qu'il appaisa ces esprits farouches & les amena à la concorde. Ce fut avec bien de la peine, & il s'abaissa souvent jusques à se jetter aux pieds des plus intraitables. Ses exhortations furent soutenuës de plusieurs miracles ; & pour en connoître l'effet, Erembold gouverneur de Bruges fit calculer par ordre du comte la somme à laquelle pouvoient monter les compositions des meurtres commis dans ce seul canton, dont le saint évêque avoit empêché les suites, & on trouva qu'on n'y auroit pas satisfait pour dix mille marcs d'argent. Aussi toute la Flandres le cherissoit tendrement, on chercha un lieu pour sa résidence & on lui donna l'église de saint Pierre à Outtembourg, où il fonda un monastere de moines Benedictins en 1084. & y mit pour premier abbé Arnoul son neveu. La même année il revint prendre soin de son dioceſe de Soissons. AN. 1084. c. 19. *Mabil. obſ. p. 504.*

XX. Robert Guiſchard délivre le pape.

Le pape Gregoire étoit toûjours assiegé dans le château saint Ange, au tour duquel l'empereur Henri avoit fait élever une muraille : mais il y avoit quelques forteresses qui tenoient encore pour le pape, & Rustique son neveu se défendoit au milieu de Ro- *Acta ap. Boll. p. 158.*

AN. 1084. me dans le Septizonium de Severe ainſi nommé, parce que c'étoit un édifice à ſept étages, dont on voit encore les reſtes. L'empereur alloit tous les jours dans une égliſe, où il avoit choiſi un endroit retiré pour prier avec plus d'attention. Un de ſes ennemis aiant obſervé ce lieu, mit une groſſe pierre ſur la poutre qui ſoutenoit le lambris, auquel il fit une ouverture, & prit bien ſes meſures avec une corde, pour faire tomber la pierre preciſement ſur la tête de l'empereur. S'étant donc caché la nuit ſur le lambris, quand il vit l'empereur en priere il pouſſa la pierre : mais elle l'entraîna par ſon poids, il tomba, & l'empereur qui heureuſement s'étoit un peu retiré, n'eût point de mal. Le bruit de cet accident s'étant bien-tôt répandu dans toute la ville, le peuple ſe ſaiſit du coupable & malgré l'empereur le mit en pieces, en le traînant ſur des roches & de pierres.

Vita Henr. edit. 1585. p. 385.

Cependant l'empereur apprit, que Robert Guiſchard étoit de retour en Italie, & qu'il venoit au ſecours du pape ; & ne ſe ſentant pas en état de lui reſiſter, il quitta Rome & retourna en Lombardie. En effet depuis deux ans le pape Gregoire ne ceſſoit de preſſer le duc Robert qui étoit en Grece de venir le délivrer. Le duc avoit bien de la peine à quitter ſon entrepriſe contre l'empereur Alexis, ſur lequel il faiſoit de grandes conquêtes : mais regardant le pape comme ſon ſeigneur, depuis qu'il lui avoit fait ſerment de fidelité, il crut devoir preferer à tout autre interêt ſon devoir & le ſervice de l'égliſe ; & laiſſant à ſon fils Boëmond la conduite de ſon armée pour continuer la guerre en Grece, il s'embarqua peu accompagné, & vint deſcendre à Otrante. Il arriva à

Guill. de Malater lib. III. c. 33.

Digitized by Google

Rome au commencement de Mai 1084. & comme les Romains revoltez contre le pape, lui voulurent resister, il pilla la ville & en brûla une grande partie. Il tira le pape du château saint Ange, & le remit au palais de Latran; puis étant sorti de Rome, il ramena en peu de tems plusieurs châteaux & plusieurs villes à l'obéissance du pape. AN. 1084. Bertold. an. 1084.

Gregoire étant ainsi rentré dans Rome, tint un dixiéme concile, où il réïtera l'excommunication contre l'antipape Guibert, l'empereur Henri & leurs partisans; & il en fit publier la sentence deçà les monts par ses legats: en France par Pierre évêque d'Albane, & en Allemagne par Otton évêque d'Ostie. Ce legat fit un assez grand séjour en Allemagne, & y ordonna plusieurs évêques dans les églises vacantes. Celle de Constance l'étoit depuis long-tems; & il y mit Gebehard fils du duc Bertold, qui étoit moine & plus illustre par sa vertu que par sa naissance. Il fut élu par le clergé & le peuple, malgré ses larmes & sa résistance; & le legat le sacra évêque de Constance le dimanche vingt-deuxiéme de Decembre 1084. Le samedi jour de saint Thomas il l'avoit ordonné prêtre, & avec lui quelques autres, entre lesquels étoit Bertold, auteur de la meilleur chronique que nous aïons de ce tems-là. Le legat en l'ordonnant prêtre lui donna pouvoir, par l'autorité du pape, de recevoir les penitens, ce qui merite d'être observé.

Tandis que le pape étoit à Rome, il délivra l'église de saint Pierre de soixante mansionnaires qui s'en étant emparez en occupoient tous les oratoires, à la reserve du grand autel; & tournoient à Acta ap. Bol. c. 3. p. 353.

AN 1084. leur profit toutes les offrandes des pelerins. C'étoit des citoïens Romains, qui avoient des femmes ou des concubines, mais aïant la barbe raſe comme les clercs & portant des mitres, ils faiſoient à croire aux pelerins & particulierement aux païſans de Lombardie, qu'ils étoient des prêtres cardinaux ; & aïant reçû leurs offrandes, ils leur donnoient l'abſolution de leurs pechez par une profanation ſacrilege. La nuit ils ſe levoient ſous pretexte de garder l'égliſe, & commettoient à l'entour des vols, des impuretez & des homicides. Le pape les aïant chaſſez avec beaucoup de peine, donna la garde de l'égliſe de ſaint Pierre à des clercs & des prêtres reglez ; & aïant demeuré aſſez long-tems à Rome il paſſa au mont-Caſſin, où il fit quelque ſejour ; & delà à Salerne où il demeura juſques à ſa mort ſous la protection du duc Robert, étant défraïé avec les évêques & les cardinaux qui l'avoient ſuivi par l'abbé du mont-Caſſin.

Chr Caſſ. III. *c.* 35.

XXI. Schiſmatiques à Barus.

L'empereur au ſortir de Rome vint en Lombardie, où il laiſſa l'antipape Guibert ; & aprés avoir encouragé les Lombards à ſoutenir ſon parti, il paſſa en Allemagne. Incontinent aprés les évêques & les marquis de Lombardie avec de grandes troupes ſe jetterent ſur les terres de la comteſſe Mathilde, dont les vaſſaux étant ſurpris ne purent aſſembler que peu de monde. Mais Anſelme évêque de Luques les encouragea, leur envoïant ſa benediction par ſon penitencier : à qui il recommanda particulierement, qu'il commençât par abſoudre ceux qui auroient communiqué avec des excommuniez ; puis qu'il donnât à tous la benediction par l'autorité du pape, les inſtruiſant de quelle maniere ils devoient combatre & avec

Vita S. Anſelmi 20. *Bertold. an.* 1084.

Digitized by Google

quelle intention ; afin que le peril où ils alloient s'exposer leur servit pour la remiſſion de tous leurs pechez. On donna la bataille où les ſchiſmatiques tournerent le dos promptement ; on prit l'évêque de Parme, pluſieurs nobles & d'autres ſans nombre, on prit quantité de chevaux d'armes & de bagage. On ne pouvoit compter les morts du côté des ſchiſmatiques ; & de la part des catholiques il n'y en eut que trois de tuez & peu de bleſſez. AN. 1084.

Cette victoire abaiſſa conſiderablement le parti des ſchiſmatiques, & ceux qui revenoient à l'obéïſſance du pape Gregoire s'adreſſoient à Anſelme évêque de Luques, que le pape avoit fait ſon legat dans toute la Lombardie, pour ſuppléer au défaut d'évêques catholiques, car il s'y en trouvoit tres-peu. On venoit donc à lui de toutes parts : il donnoit l'abſolution aux excommuniez convertis, il donnoit la confirmation & les ſaints ordres, il decidoit toutes les queſtions. Pluſieurs s'adreſſoient à lui pour obtenir des graces de la comteſſe Mathilde, & lui offroient des preſens : mais quoi qu'il fût pauvre lui & tous les ſiens, il les rejettoit avec indignation & diſoit : Si ce qu'ils demandent eſt injuſte, je ſerai complice de leur injuſtice, s'il eſt juſte, je ſerai coupable d'avoir vendu la juſtice.

XXII. Aſſemblée de Bercach.

Otton évêque d'Oſtie legat du pape en Allemagne, vint trouver en Saxe le roi Herman au commencement de l'an 1085. aprés l'Epiphanie ; & le vingt-uniéme de Janvier il aſſiſta à une conference entre les Saxons & les partiſans de Henri, qui ne voulut pas y aſſiſter. La conference ſe tint à Bercach en Turinge, & on choiſit deux prélats ſavans & élo- *Bercold. an. 1085. ab Urſperg. cod.*

Digitized by Google

AN. 1084. quens pour parler au nom de tous : Gebehard de Salsbourg pour les Saxons, Vecilon de Maïence pour l'empereur Henri. Gebehard disoit, que les Saxons avoient raison d'éviter ce prince comme excommunié, parce que le pape leur avoit denoncé par lettres l'anathême qu'il avoit prononcé contre lui au concile de Rome. Vecilon répondoit, que le pape & les seigneurs avoient fait tort à Henri, parce que tandis qu'il étoit à Canosse pour satisfaire au pape & déja reçeu à la communion, on avoit élu Rodolfe pour roi : aprés quoi le pape n'avoit pû l'excommunier, parce qu'étant spolié il ne pouvoit être ni appellé en jugement ni condamné. Gebehard au nom des Saxons repliquoit, que ce n'étoit pas à eux à examiner le jugement du saint siege, auquel ils n'avoient pas assisté, & auquel ils ne devoient qu'obéir : que c'étoit plûtôt avec le pape qu'il falloit traiter cette question. Qu'un particulier n'étoit pas dispensé des loix divines pour être dépoüillé de son bien : beaucoup moins un roi, dont l'état n'est pas son patrimoine, mais apartient à Dieu, qui le donne à qui lui plaît : comme il est dit *Dan. IV. 22.* dans Daniel. Et qu'avant la perte de la Saxe, Henri cité par le pape Alexandre & ensuite par Gregoire, n'avoit tenu compte d'y satisfaire. Chaque parti applaudit à celui qui parloit pour lui, & ainsi se separa la conference.

XXIII. Concile de Quedlimbourg. *to. X. p. 404. ex Bertold & p. 1314.*

Le roi Herman celebra la fête de Pâques à Quedlimbourg, & la même semaine le legat Otton y tint un concile avec les évêques & les abbez qui reconnoissoient le pape Gregoire. Il s'y trouva deux archevêques, Gebehard de Salsbourg & Hartvic de Magdebourg avec leurs suffragans & ceux de Maïence en Saxe.

Saxe. Les évêques de Virſbourg, de Vormes, d'Auſbourg & de Conſtance n'y aſſiſterent que par leurs députez. Le roi Herman s'y trouva avec les ſeigneurs de ſa cour. AN. 1085.

Quand tous furent aſſis ſelon leur rang, on produiſit les decrets des peres touchant la primauté du ſaint ſiege, pour montrer que le jugement du pape n'eſt point ſujet à reviſion, & que perſonne ne peut juger aprés lui. Ce que tout le concile approuva & confirma, contre les partiſans de Henri, qui dans la conference precedente avoient voulu contraindre les Saxons à juger de la ſentence du pape. Un clerc de Bamberg nommé Cunibert s'avança au milieu du concile, ſoûtenant que les papes s'étoient eux-mêmes attribuez cette primauté, c'eſt-à-dire ce privilege, que perſonne ne peut examiner juridiquement leur jugement, & de n'être ſoumis au jugement de perſonne. Mais tout le concile s'éleva contre lui, & il fut refuté principalement par un laïque, qui allegua ce paſſage de l'évangile: Le diſciple n'eſt pas au deſſus du maître, & la maxime reçuë dans tous les ordres eccleſiaſtiques, que le ſuperieur n'eſt point jugé par l'inferieur.

On declara nulles toutes les ordinations faites par les excommuniez, entre-autres celles de Vecilon archevêque de Maïence, de Sigefroi évêque d'Auſbourg & de Norbert de Coire. Vecilon étoit un clerc d'Halberſtat, qui aïant quitté ſon évêque, s'étoit attaché au roi Henri, & ce prince pour récompenſe lui avoit donné l'année précedente l'archevêché de Maïence: après la mort de Sigefroi, qui avoit tenu ce ſiege vingt-cinq ans. Vecilon fut un des plus ar- *Bertold. an. 1085.*

AN. 1085. dens ſchiſmatiques : & il fut comdamné comme heretique en ce concile : parce qu'il ſoutenoit que les ſeculiers dépouillez de leurs biens n'étoient point ſoumis au jugement eccleſiaſtique, & ne pouvoient être excommuniez pour leurs crimes ; & que les excommuniez pouvoient être reçûs ſans abſolution. On ordonna que quiconque auroit été excommunié, même injuſtement, par un évêque non dépoſé ni excommunié, ne pourroit être reçû à la communion ſans abſolution eccleſiaſtique. On renouvella l'ordonnance de la continence des clercs, & quelques autres points de diſcipline.

On agita la queſtion de la parenté entre le roi Herman & la reine ſon épouſe. Le roi ſe leva au milieu du concile, & declara qu'il obſerveroit en tout ſa deciſion : mais le concile jugea, que cette affaire ne pouvoit alors être examinée canoniquement, parce qu'il n'y avoit point d'accuſateurs legitimes. A la fin du concile on prononça anathême avec les chandelles ardentes contre l'antipape Guibert, les cardinaux Hugues le blanc évêque d'Albane & Jean de Porto, Pierre chancelier de l'égliſe Romaine, Liutmar archevêque de Breme, Uton évêque d'Hildesheim, Otton de Conſtance, Bouchard de Baſle, Huzman de Spire : enfin contre Vecilon de Maïence, Sigebert d'Auſbourg & Norbert de Coire, dont les ordinations avoient été declarées nulles. Dans les ſouſcriptions de ce concile, Herman prend le titre de roi des Romains, & Odon ſe dit ſeulement moine de Clugni & legat du pape Gregoire, ſans faire mention de ſon évêché d'Oſtie.

Digitized by Google

AN. 1085.

Trois semaines aprés ce concile, les schismatiques en assemblerent un à Maïence, par ordre de l'empereur Henri qui y assista avec les legats de l'antipape Clement, & obligea tous ceux qui s'y trouverent à le reconnoître pour pape legitime; même par écrit: mais il y en avoit qui dans le cœur ne laissoient pas d'être pour Gregoire. En ce concile presidoit Vecilon archevêque de Maïence, avec Egilbert de Trêves, Seguin de Cologne & Liutmar de Breme: il y avoit dix-sept évêques & les députez de plusieurs autres, même de Gaules & d'Italie. On confirma la deposition de Gregoire, & on prononça excommunication contre lui & contre tous ceux qui le reconnoissoient pour pape, on déposa même les évêques & on en mit d'autres à leur place. Ainsi Herman fut chassé de Mets, mais le peuple ne voulut pas recevoir celui que l'empereur y avoit mis. Meginhar fut fait évêque de Virsbourg à la place d'Adalberon. En ce même concile on confirma la Treve de Dieu

XXIV. Concile de Maïence. *to. X. p. 409. 185. Dolechin. an 1085. Sigebert. eod.*

Ab Urss.

Peu de tems aprés moururent les principaux schismatiques de Lombardie, savoir Eberard, évêque de Parme, qui avoit été pris l'année precedente; & qui avoit succedé en ce siege à l'antipape Cadaloüs: Gandulfe évêque de Régе, & Tedald archevêque de Milan, qui occupoit ce siege depuis dix ans, étant toûjours opposé au pape Gregoire. Il eut pour successeur Anselme III. Catholique & soumis aux papes legitimes.

Bertold. à n. 1085, Ital. Sac. to. 2. p 112.

Cependant le pape Gregoire étoit à Salerne, où il tomba malade, & connut que sa fin étoit proche. Les évêques & les cardinaux, qui étoient auprés de lui, le prierent de se nommer un successeur qui pût soute-

XXV. Mort de Gregoire VII. *Vita. per Paul. c. 12.*

Digitized by Google

AN. 1085. nier le bon parti contre l'antipape Guibert : ſur quoi il leur nomma trois ſujets à choiſir, Didier cardinal & abbé du mont caſſin, qui lui ſucceda en effet, Otton évêque d'Oſtie, qui fut auſſi pape ſous le nom d'Urbain II. & Hugues archevêque de Lion. Mais comme Otton étoit en ſa legation d'Allemagne & Hugues en ſa province ; le pape Gregoire conſeilla d'élire plutôt l'abbé Didier qui étoit proche. Il étoit venu voir le pape dans ſa maladie à deſſein de l'aſſiſter à la mort : mais le pape lui prédit qu'il n'y ſeroit pas ; & en effet il fut obligé de quitter pour donner ordre au ſecours d'un château du monaſtere attaqué par les Normans.

Cependant on demanda au pape s'il vouloit uſer de quelque indulgence envers ceux qu'il avoit excommuniez. Il répondit : Excepté le prétendu roi Henri, l'antipape Guibert & les principales perſonnes qui les ſoutiennent par leurs conſeils & leurs ſecours, j'abſous & je benis tous ceux qui croïent que j'en ai le pouvoir. Ses dernieres paroles furent : J'ai aimé la juſtice & haï l'iniquité, c'eſt pourquoi je meurs en exil. Il mourut ainſi le vingt-cinquiéme de Mai 1085. & fut enterré à Salerne dans l'égliſe de ſaint Matthieu, dont le corps y avoit été trouvé environ cinq ans auparavant, & le pape en avoit felicité l'archevêque Alfane par une lettre du dix-huitiéme Septembre 1080. Mais on ne dit point comment ce corps avoit été apporté à Salerne, ni comment on ſavoit que ce fut celui de ſaint Matthieu.

VIII. Epiſt. 2.

Gregoire VII. avoit tenu le ſaint ſiege prés de douze ans. Pluſieurs auteurs du tems diſent, qu'il ſe fit grand nombre de miracles à ſon tombeau. On rapor-

Digitized by Google

te entre' autres, qu'Ubalde évêque de Mantouë, affligé depuis long-tems de maladie de rate, & ulceré par tout le corps, principalement aux jambes, aprés avoir beaucoup dépensé inutilement en médecins, aïant appliqué la mitre de Gregoire à l'endroit où il sentoit le plus de douleur, recouvra une parfaite santé. Gregoire avoit envoïé en mourant cette mitre à saint Anselme de Luques son ami & son imitateur, qui en fit encore d'autres miracles. La vie du pape Gregoire fut écrite environ quarante-cinq ans après sa mort par Paul chanoine regulier de Berneried en Baviere : qui releve principalement les faits qu'il estime miraculeux & propres à montrer la sainteté de Gregoire. Le pape Anastase IV. le fit peindre à Rome dans une église entre les saints environ soixante ans après sa mort. En 1577. Marc-Antoine Colomne archevêque de Salerne, trouva ses reliques entieres avec les ornemens pontificaux, & lui fit une épitaphe. En 1584. son nom fut inseré au martyrologe Romain corrigé par les ordres du pape Gregoire XIII. Enfin le pape Paul V. par un bref de l'an 1609 permit à l'archevêque & au chapitre de Salerne, de l'honorer comme saint par un office public.

AN. 1085.

Vita Gr. c. 13 vita. Arsf. n. 26.

Patrol. 25. Mai. p. 104 & conat. p. 208.

Martyr. R. 25. Mai.

XXVI. Ecrits du cardinal Bennon.

Nous voïons ce que les schismatiques publioient de ce pape par les écrits de Bennon archiprêtre cardinal du parti de l'antipape Guibert. Ce sont deux lettres adressées à l'église Romaine, qui marquent tant de passion, qu'il est difficile d'y discerner la verité du mensonge. Dans la premiere Bennon fait d'abord le dénombrement des membres de l'église Romaine, qui avoient quitté Hildebrand : entre lesquels il nomme dix cardinaux, le primicier des chantres & plusieurs

Fascic. rer. ex. pertend. fol. 39.

Digitized by Google

AN. 1085. autres officiers, avec les compagnies dont ils étoient chefs. Dans la seconde lettre il compte treize cardinaux. Venant ensuite aux reproches contre Hildebrand il accuse son élection d'irregularité, en ce qu'elle fut faite le jour même de la mort du pape Alexandre son predecesseur : quoique les canons, dit-il, défendent d'élire le nouveau pape plûtôt que trois jours après la sepulture du défunt. Il a, dit-il, éloigné les cardinaux de son conseil & de sa familiarité, quoique les canons ordonnent, que le pape soit toûjours accompagné de trois cardinaux prêtres & de deux diacres, pour être témoins de sa conduite.

Il a excommunié l'empereur contre la volonté des cardinaux, sans observer l'ordre judiciaire, & sans que ce prince eût été accusé canoniquement dans aucun concile : & aucun cardinal n'a souscrit cette excommunication. Quand il se leva de sa chaire pour la prononcer, la chaire qui étoit neuve & d'un bois tres fort, se fendit tout d'un coup en plusieurs morceaux par l'ordre de Dieu, pour montrer le schisme que cette excommunication devoit produire. Bennon ajoûte ensuite : Le lundi de Pâques officiant à saint Pierre, il monta sur l'ambon après l'évangile, & dit publiquement, que le roi Henri mourroit dans la fête de saint Pierre, ou seroit chassé du roïaume, en sorte qu'il ne pourroit assembler six chevaliers ; & ajoûta : Ne me tenez plus pour pape si cette prédiction est sans effet. Le tems étant passé, sans que le roi fût mort, ni que ses forces fussent diminuées, il persuada au peuple ignorant qu'il avoit parlé de la mort de l'ame & non de celle du corps. Bennon conclut sa premiere lettre par cette histoire.

Digitized by Google

Un jour venant d'Albane à Rome, il parle toûjours d'Hildebrand, il oublia d'apporter un livre de necromancie, ſans lequel il ne marchoit gueres. S'en étant ſouvenu par le chemin, à l'entrée de la porte de Latran, il appella promptement deux de ſes domeſtiques fideles miniſtres de ſes crimes, leur commanda de lui apporter inceſſament ce livre, & leur défendit ſous de terribles menaces de l'ouvrir en chemin, ni d'avoir aucune curioſité pour les ſecrets qu'il contenoit La défenſe ne fit qu'irriter leur curioſité, ils ouvrirent le livre en revenant & en lurent quelques pages. Auſſi-tôt parurent des demons, dont la multitude & les figures horribles effraïerent tellement les deux jeunes hommes qu'ils en étoient hors d'eux-mêmes. Les demons les preſſoient en diſant : Pourquoi nous avez vous appellez, pourquoi nous avez vous donné la peine de venir ; dites promtement ce que vous voulez que nous faſſions : autrement nous nous jetterons ſur vous, ſi vous nous retenez davantage. L'un des deux leur dit : Abattez promptement ces murailles : leur montrant de hautes murailles de Rome, que les demons abattirent en un moment. Les jeunes hommes firent le ſigne de la croix, ſi tremblans & ſi hors d'haleine, qu'à peine purent-ils arriver à Rome. Le lecteur ſenſé jugera qu'elle creance merite un auteur qui rapporte ſerieuſement de tels contes. AN. 1085.

La ſeconde lettre de Bennon commence par une repetition des mêmes plaintes contre l'excommunication du roi Henri. Surquoi il allegue ces paroles de ſaint Auguſtin dans le ſermon de la penitence : L'apôtre nous fait aſſez voir, que ce n'eſt pas legerement, mais juridiquement qu'on doit ôter les méchans de la *Serm. 351. olim hom. 50. n. 10.*

AN. 1085. communion de l'égliſe : afin que ſi on ne peut les ôter par un jugement, on les tolere plutôt : de peur que celui qui évite mal à propos les méchans, ne ſorte lui-même de l'égliſe, & n'aille en enfer devant ceux qu'il veut fuir. Il reproche à Hildebrand d'avoir excepté de l'excommunication ceux qui communiqueroient aux excommuniez au troiſiéme degré ; & ſoutient que le baptême conferé par les excommuniez eſt nul, ce qui eſt une hereſie.

Il dit enſuite qu'Hildebrand avoit apris la magie de Theophylacte, qui fut le pape Benoiſt IX. & de l'archiprêtre Jean, qui fut Gregoire VI. & que ceux-ci avoient été diſciples de Gerbert autrement Silveſtre II. qui avoit infecté Rome de ſes malefices. Il marque toute la ſuite des papes depuis Silveſtre, ſavoir Jean dix-huitiéme, qui fut dit-on, empoiſonné par les ſiens le cinquiéme mois : Jean XIX. qui dura à peine un an, Sergius IV. qui tint le ſiege trois ans : Benoiſt VIII. laïque frere d'Alberic de Tuſculum, qui mourut la onziéme année : ſon frere Jean XX. Neophite qui dura neuf ans. A ces deux freres ſucceda leur neveu Theophilacte, vingt-cinq ans après la mort de ſon maître Gerbert. Je raporte cette chronologie, parce qu'elle eſt d'un auteur du tems, quoiqu'elle ne paroiſſe pas exacte. Bennon ajoute : Theophilacte aïant uſurpé le ſaint ſiege par violence, prit pour ſes principaux confidens Laurent compagnon de ſes études, qui fut archevêque d'Amalfi & l'archiprêtre Jean Gratien. Dans le même tems Hildebrand aïant quitté le monaſtere, s'attacha à l'archiprêtre & à l'archevêque Laurent ; & s'étant rendu leur diſciple il devint leur parfait imitateur. Quand il vouloit

Sup. liv. LIX. n. 31.

Sup. liv. LX. n. 11.

vouloit, il secouoit ses manches, & en faisoient sortir comme des étincelles de feu : par ces merveilles il trompoit les simples qui les prenoient pour des signes de sainteté. Il rapporte la suite des papes depuis Gregoire VI. jusques à Gregoire VII. & dit, qu'il y en eut six d'empriſonnez en treize ans, par un ami d'Hildebrand nommé Gerard Brazut fils d'un Juif. Ces six papes empriſonnez sont Clement II. Damase II. Leon IX. Victor II. Estienne X. Nicolas II. Il marque aussi la durée de tous ces papes. Il est remarquable que Bennon, entre tant de reproches contre Hildebrand, ne fait aucune mention de la comtesse Mathilde, & en general n'attaque point la pureté de ses mœurs. AN. 1085.

XXVII. L'abbé Didier élu pape. *Chr. Cass. III. c. 65.*

Après la mort de Gregoire VII. les évêques, les cardinaux & les laïques qui lui étoient demeurez fideles, commencer à consulter sur les meilleurs moïens de remplir dignement le saint siege, pour s'opposer aux efforts des schismatiques. On fit venir de tous costez les personnes sur qui pouvoit tomber un tel choix ; & parce que des trois que Gregoire avoit nommez, il n'y avoit que le cardinal Didier abbé du mont-Cassin qui se trouvât present, les évêques & les cardinaux le prierent instamment de se rendre à ce choix, & de subvenir au besoin pressant de l'église. Il répondit, qu'absolument il n'accepteroit point le pontificat, mais que d'ailleurs il rendroit à l'église Romaine tout le service dont il seroit capable. Le jour de la Pentecôte huitiéme de Juin 1085. l'évêque de Sabine & Gratien venant de Rome, Didier alla au devant d'eux, & leur raporta la conversation qu'il avoit euë avec le pape Gregoire touchant l'ordre que l'on devoit mettre aux affaires de l'église. Il alla trouver

AN. 1085. avec eux Jourdain prince de Capouë & Rainulfe comte d'Averſe, & les aïant exhortez à ſecourir l'égliſe Romaine, il les trouva diſpoſez à tout. Enſuite il preſſa les cardinaux de déliberer au plûtôt ſur l'élection d'un pape ; & d'écrire à la comteſſe Mathilde, afin qu'elle agît de ſon côté, pour faire venir à Rome les évêques & les autres perſonnes que l'on jugeroit capables de cette dignité.

Mais au lieu de le faire ils complottoient ſecrettement de faire pape Didier lui-même ; & s'efforçoient de lui perſuader de quelque maniere que ce fût de venir à Rome, croïant qu'ils pourroient le forcer à accepter. Labbé Didier s'en étant aperçu, s'oppoſa ouvertement à eux ; & étant retourné au mont-Caſſin, il s'appliqua encore à attirer au ſervice de l'égliſe Romaine les Normans, les Lombards, & tous ceux qu'il pût, & en trouva pluſieurs bien diſpoſez. Mais parce que la chaleur de l'été étoit exceſſive, ils differerent d'aller à Rome, juſques à ce que la ſaiſon des maladies fût paſſée. Or le prince de Capouë s'étant mis en marche avec ſes troupes, accompagné de quelques évêques & de l'abbé Didier : quand ils furent arrivez en Campanie, l'abbé qui ſe doutoit de leur deſſein, refuſa de paſſer outre, s'ils ne lui promettoient par ſerment de ne lui faire aucune violence ſur ce ſujet ; & comme ils le refuſerent, il n'y eut rien de fait pour lors.

* 66. Il s'étoit paſſé prés d'un an dans ces incertitudes, & l'antipape Guibert ſe prévaloit de la vacance du ſaint ſiege : quand les évêques & les cardinaux s'aſſemblerent à Rome de divers lieux vers la fête de Pâques, qui cette année 1086. étoit le cinquiéme d'Avril, ils

Digitized by Google

manderent à l'abbé Didier de venir au pûtôt les trouver, avec les évêques & les cardinaux qui demeuroient pour lors avec lui, & Giſulfe prince de Salerne. Didier croïant qu'on ne ſongeoit plus à lui, parce qu'on n'en parloit plus, vint à Rome avec tous ceux que l'on avoit mandez ; & y arriva la veille de la Pentecôte vingt-troiſiéme de Mai. Pendant tout ce jour les catholiques tant clercs que laïques s'aſſemblerent en grand nombre ; & vinrent ſur le ſoir tous enſemble dans la diaconie de ſainte Luce, prier inſtament l'abbé Didier, de ne plus refuſer le pontificat, & de ſecourir l'égliſe dans le peril préſent. Ils ſe jetterent pluſieurs fois à ſes genoux & quelques-uns avec larmes. Didier reſolut depuis long-tems de vivre en repos, refuſa fortement, & proteſta qu'il n'y conſentiroit jamais : & comme ils inſiſtoient, il leur dit : Sachez certainement, que ſi vous me faites quelque violence ſur ce ſujet, je retournerai au mont-Caſſin, & ne me mêlerai plus de cette affaire : mais vous vous donnerez un grand ridicule à vous & à l'égliſe Romaine. Comme il étoit preſque nuit ils s'en retournerent chacun chez ſoi. AN 1085.

Le lendemain jour de la Pentecôte dés le grand matin, ils revinrent tous lui faire les mêmes inſtances, & lui perſiſta dans ſon refus. Voïant donc qu'ils n'avançoient rien : les cardinaux prêtres & évêques lui dirent, qu'ils étoient prêts d'élire celui qu'il leur conſeilleroit. Didier aïant conſulté avec Cencius conſul des Romains, leur conſeilla d'élire Otton évêque d'Oſtie. Enſuite ils lui demanderent qu'il reçût au mont-Caſſin le pape qui ſeroit élu & l'y entretînt avec tous les ſiens, juſques à ce que la paix fût renduë

AN. 1085. à l'égliſe : comme il avoit fait à l'égard du pape Gregoire. Didier le promit trés-volontiers & leur donna pour gage de ſa foi la ferule ou bâton paſtoral qu'il tenoit à la main comme abbé. Ils alloient donc élire l'évêque d'oſtie : quand un des cardinaux s'écria, que cette élection étoit contre les canons, & qu'il n'y conſentiroit jamais. Apparemment à cauſe qu'Otton étoit déja évêque. On repreſenta à ce cardinal, que la neceſſité du tems le demandoit, mais on ne put jamais le fléchir.

Alors les évêques, les cardinaux, le clergé & le peuple irrité de la dureté de Didier, & voïant qu'ils ne gagnoient rien avec lui par les prieres, reſolurent de finir l'affaire par la violence. Ils le prirent donc malgré lui & le traînerent à l'égliſe de ſainte Luce, où ils l'élurent pape dans les formes d'un conſentement unanime, & lui donnerent le nom de Victor III. Ils le revêtirent de la chape rouge, mais ils ne purent lui mettre l'aube à cauſe de ſa reſiſtance. Cependant le gouverneur de Rome pour l'empereur Henri ſe ſaiſit du Capitole, d'ou il incommodoit fort le nouveau pape : qui ſortit de Rome quatre jours après ſon élection, & étant arrivé à Terracine, y quitta la croix, la chape & les autres marques du pontificat, ſans que l'on pût lui perſuader de les reprendre : reſolu de paſſer le reſte de ſa vie en pelerinage, plûtôt que de ſe charger de cette dignité. On le prioit avec larmes, & on lui repreſentoit le peril de l'égliſe & l'indignation de Dieu qu'il s'attiroit : Il retourna ainſi au mont-Caſſin & demeura inflexible pendant toute une année. Les cardinaux & les évêques qui étoient avec lui ne ſe rebuterent pas pour cela, mais

c. 16.

Digitized by Google

ils presserent Jourdain prince de Capouë de le remener à Rome pour son sacre. Il vint en effet au mont-Cassin avec beaucoup de troupes : mais il fut retenu tant par les instances de Didier, que par la crainte des chaleurs, & sans vouloir passer outre il s'en retourna. AN. 1085.

XXVIII. Travaux de S. Anselme de Luques.

Saint Anselme de Luques ne survêcut que dix mois au pape Gregoire, qu'il regardoit comme son maître & son modele ; & il mourut hors de son diocese, chassé par son clergé. Dés le commencement de son épiscopat, il avoit voulu reduire à la vie commune les chanoines de sa cathedrale dediée à saint Martin, offrant de vivre dans la même communauté. Il croioit les y devoir obliger en execution d'un decret du pape Leon IX. & il étoit soutenu par la comtesse Mathilde dame du païs. Il arriva même que le pape Gregoire VII. vint à Luques, apparemment en 1077. dans le sejour qu'il fit en Toscane ; & aïant été instruit de l'affaire, il lexhorta les chanoines à se soumettre. Ils lui promirent tout, mais si-tôt qu'il fut passé, ils revinrent à leur premiere indocilité. Le pape leur en fit des reproches par deux lettres, leur défendant même l'entrée de l'église. Enfin ils furent appellez à Rome, & convaincus d'avoir conspiré contre leur évêque. Ainsi par le jugement du concile ils furent livrez à la cour seculiere suivant les canons, c'est-à-dire, soumis aux charges publiques, ce qui étoit une espece de servitude. La comtesse Mathilde fit executer ce jugement, ce qui les revolta contre elle-même.

vita c. 1. n. 5.

c. 2.

Sup. liv. LXII. n. 45.

v. epist. 1. VI. ep. 11.

On tint donc encore un concile à saint Genés prés de Luques, où presida au nom du pape Pierre Ignée

AN. 1085. évêque d'Albane ; les chanoines rebelles y furent excommuniez, & le pape écrivit au clergé & au peuple de Luques, pour défendre de les laiſſer joüir de leurs prébendes, ni de leur donner aucun ſecours. La lettre eſt du premier Octobre 1079. Alors les chanoines deſeſperez ſe revolterent contre leur évêque, contre la comteſſe & le pape ; & embraſſerent le parti du roi Henri & de l'antipape Guibert : qui étant venu en Toſcane en 1081. donna l'évêché de Luques au chanoine Pierre chef des conjurez, homme inſolent & debauché. Il s'empara de toutes les terres de l'égliſe, enſorte qu'il ne demeura qu'un ſeul château à l'évêque Anſelme, qui ſe retira près de la comteſſe Mathilde avec deux chapellains & peu de domeſtiques. Car le pape l'avoit donné pour directeur à cette princeſſe, qu'il ſoutint de ſes conſeils dans la guerre qu'elle eut contre l'empereur.

vii. ep. 2.

n. 4.

Le ſaint évêque travailloit en même tems à convertir les ſchiſmatiques, & le pape l'avoit déclaré pour cet effet ſon vicaire en Lombardie, comme j'ai dit. S'ils venoient à conferer avec lui il leur fermoit la bouche par ſa doctrine & ſon éloquence. Car il ſavoit par cœur preſque toute l'écriture ſainte, & ſi on l'interrogeoit ſur quelque paſſage, il diſoit auſſi-tôt comment chacun des peres l'avoit expliqué. auſſi compoſa-t-il pluſieurs ouvrages, entre autres une apologie pour Gregoire VII. une explication des lamentations de Jeremie & une du pſautier, qu'il entreprit à la priere de la comteſſe Mathilde, & que la mort l'empêcha d'achever. Il avoit fait de plus une collection de canons en livres, qui n'eſt pas encore imprimée. L'apologie pour Gregoire VII. ſemble être

Digitized by Google

le ſecond des deux diſcours qui nous reſtent ſeuls de ſaint Anſelme de Luques. AN 1085.

XXIX. Ecrit de S. Anſelme contre les ſchiſmatiques.

Le prémier eſt adreſſé à l'antipape Guibert, & eſt la replique à la réponſe de Guibert ſur une premiere lettre, par laquelle Anſelme l'exhortoit à renoncer au ſchiſme. En celle-cy il ramaſſe pluſieurs paſſages des peres contre les ſchiſmatiques, & charge Guibert d'injures, ſans entrer dans le fond de la queſtion, qui étoit de montrer les nullités de la dépoſition d'Hildebrand, & par conſequent de l'élection de Guibert: Il convient qu'il ſeroit plus parfait de ne pas emploïer les armes de fer, même pour la juſtice: mais il prétend que c'eſt une neceſſité dans l'état preſent des choſes; & que l'on ne doit pas imputer à ceux qui font bien, le mal qui peut ſuivre de leur conduite. Or il ſoutient qu'on eſt obligé de ſe ſeparer des méchans, & de travailler à leur correction, ſous peine de ſe rendre leur complice.

Auct. Bibl. PP to. 1. p. 715.

p. 717.

p. 727.

Dans le ſecond diſcours, ſaint Anſelme entreprend de répondre à ceux qui diſent, que l'égliſe eſt ſoumiſe à la puiſſance roïale: en ſorte que le roi peut, comme il lui plaît, lui donner des paſteurs & diſpoſer de ſes biens. Il rapporte premierement le canon des apôtres, qui porte, que ſi un évêque a obtenu ſon égliſe par le moien des puiſſances ſeculieres, il doit être dépoſé & excommunié, lui & tous ceux qui communiquent avec lui. Il ajoûte, qu'aprés les apôtres, toutes les égliſes du monde ont gardé inviolablement cette coûtume qu'elles avoient reçuë d'eux: qu'à la mort d'un évêque le clergé & le peuple de l'égliſe vacante, par déliberation commune, ſe donnaſſent un paſteur tiré du clergé de la même égliſe ou d'un autre. Que

Can. apoſt. 31. 32. 33.

Digitized by Google

AN 1085. Zenon & Anaſtaſe empereurs Eutyquiens, ont été les premiers qui ont aſſervi l'égliſe, en chaſſant les évêques catholiques pour en mettre de leur ſecte. Il avouë que les empereurs avoient ordonné, que le decret de l'élection du pape leur ſeroit envoïé avant que le pape fut ſacré : mais il remarque qu'ils n'ont jamais changé l'élection faite à Rome ; & prétend que les empereurs poſterieurs ont revoqué ce decret, parce qu'il faiſoit trop long-tems vaquer le ſaint ſiege.

Il rapporte quelques autoritez des papes & des conciles, pour montrer quelle doit être l'élection canonique des évêques. Il s'objecte le decret de Nicolas II. au concile de Rome en 1059. où il eſt dit, que l'élection du pape ſe fera ſans prejudice de l'honneur dû au roi ; c'eſt-à-dire comme Anſelme l'explique, que le pape ne ſera ſacré qu'aprés que ſon élection aura été notifiée au roi. Surquoi aprés quelques autres réponſes plus foibles, il apporte comme une ſolution invincible, que le pape Nicolas n'étant qu'un des patriarches, n'a pû, avec quelque concile que ce fût, revoquer les decrets des conciles generaux, particuliérement du huitiéme, autoriſez par les cinq patriarches & plus de 250. évêques en preſence des empereurs. Il eſt remarquable que celui qui parle ainſi eſt l'admirateur de Gregoire VII. & un des plus zelez défenſeurs de l'autorité du ſaint ſiege. Il ajoûte, que le pape Nicolas étoit homme, & que par conſequent il a pû faillir par ſurpriſe.

Sup. liv. LX. n. 31.

Quant à la longue poſſeſſion qu'on alleguoit en faveur des Rois, il dit qu'il faut revenir à l'origine, & que le tems ne peut jamais autoriſer les abus. Puis il décrit

Digitized by Google

décrit ainſi les inconveniens du pouvoir que les princes s'étoient attribué ſur l'égliſe. Qui ne voit, dit-il, que c'eſt la ſource de la ſimonie & la deſtruction de toute la religion ? Car quand on eſpere obtenir du prince la dignité épiſcopale, les clercs mépriſent leurs évêques & abandonnent l'égliſe ; les uns répandent beaucoup d'argent parmi les courtiſans pour achepter leurs recommandations, les autres font de grandes dépenſes pour ſervir à la cour pendant plus de dix années, ſouffrant avec patience le chaud, le froid, la pluïe & les autres incommoditez des voïages. Ils ſouhaitent la mort de celui dont ils briguent la place, & ſont jaloux de ceux par leſquels ils craignent d'être ſupplantez. Quelquefois le mauvais choix va juſques à donner la dignité épiſcopale à des ſerfs & à des debauchez : parce qu'on ſait bien que de telles gens étant en place, n'oſeront reprendre les pechez des grands, qui les y ont élevez ; & c'eſt pour cela même qu'on les y met. Ces faux paſteurs ne ſongent qu'à s'engraiſſer aux dépens du troupeau, dont ils negligent abſolument le ſalut. D'autres donnent dans toutes les vanitez du ſiecle, entretenant des chiens & des oiſeaux pour la chaſſe, & portant des fourrures précieuſes. Ils quittent leurs égliſes pour ſuivre les empereurs : quoique les canons défendent aux évêques d'aller à la cour, leur permettant ſeulement d'y envoïer leurs diacres s'ils y ont quelques affaires. Et au lieu que les canons défendent à un évêque de s'abſenter de ſa cathedrale pendant trois dimanches, quelques-uns n'y vont que trois ou quatre fois l'année, d'autres à peine une fois : donnant au clergé l'exemple d'abandonner leurs égliſes. On dit qu'il AN. 1086.

AN. 1086. faut qu'il y ait des clercs à la ſuite de la cour, pour faire le ſervice divin aux princes : comme s'il n'étoit pas plus raiſonnable, que l'évêque dans le dioceſe duquel le prince ſe trouve, lui envoïât des clercs vertueux pour faire l'office, & leur en fit ſucceder d'autres ſelon la longueur du ſejour. C'eſt pour remedier à ces abus, que Gregoire VII. a deffendu les inveſtitures dans un concile de cinquante évêques.

Anſelme prétend enſuite prouver, qu'il n'y a chez les ſimoniaques ni vrai ſacerdoce, ni vrai ſacrifice, ce qui pris à la rigueur ſeroit une erreur : mais il faut entendre qu'ils ne peuvent exercer licitement leurs fonctions. Il raporte le canon du concile d'Antioche, qui dit, que les ſchiſmatiques qui troublent l'égliſe, doivent être reprimez par la puiſſance ſeculiere, comme ſeditieux : d'où il conclut que les ſimoniaques qui ſont encore pires que les ſchiſmatiques, s'ils ne ſe convertiſſent pas aprés avoir été avertis, doivent être reprimez par le bras ſeculier. Mais il faut remarquer que ce cinquiéme canon d'Antioche ne parle que d'un prêtre qui fait ſchiſme avec ſon évêque, & qui paſſe juſques à exciter une ſedition dans la ville : ce qui met l'égliſe dans la neceſſité d'avoir recours au magiſtrat : d'où il ne s'enſuit pas qu'elle ſoit en droit d'emploïer l'autorité temporelle contre toutes ſortes de pecheurs, beaucoup moins d'exciter des guerres & des revoltes. Ce ſecond diſcours de ſaint Anſelme eſt ſuivi d'un recuëil de paſſages, pour montrer que les biens eccleſiaſtiques ne ſont point à la diſpoſition des princes.

p. 775. C. Can. 5. Sup. Liv. XII. n. 12.

XXX. Mort de S. Anſelme de Lucques.

Ce ſaint évêque vivoit dans une grande abſtinence, ne buvant point de vin, & ſe privant ſous divers

prétextes des viandes délicates, quand il se trouvoit à quelque table bien servie. Il dormoit tres-peu & ne se mettoit presque jamais au lit. Il fondoit en larmes en disant la messe, quoiqu'il la dît tous les jours ; & de quelques affaires qu'il fût occupé, il ne perdoit point de vuë les choses celestes. Dans tous les états de la comtesse Mathilde, il établit la regularité chez les moines & les chanoines : disant, qu'il eût mieux aimé que l'église n'eût eû ni clercs ni moines, que d'en avoir de déreglez. Il avoit grand soin que la psalmodie se fît avec la gravité convenable, & ne souffroit point qu'on lût dans l'église des livres apocryphes, mais seulement les écrits des peres. Se voïant près de la mort, il recommanda à ses disciples, en leur donnant sa benediction & pour la remission de leurs pechez, de perseverer dans la foi & la doctrine du pape Gregoire VII. Enfin il mourut à Mantouë le dix-huitiéme de Mars 1086. qui étoit la treiziéme année de son épiscopat, & fut enterré dans la cathedrale. Il avoit fait quelques miracles de son vivant, mais il s'en fit beaucoup à son tombeau, rapportez par l'auteur de sa vie son prêtre penitencier, qui ne l'avoit point quitté depuis plusieurs années. L'église honore la mémoire de saint Anselme le jour de sa mort.

AN. 1086.

vita c. 5.

c. 6. n. 51.

c. 7.

Martyr. R. 18. Mart.

XXXI.

L'année suivante 1087. à la mi-Carême on tint un concile à Capouë, où l'abbé Didier se trouva avec les autres cardinaux. Cencius consul y assistoit avec plusieurs nobles Romains, Jourdain prince de Capouë, Roger duc de Calabre, & presque tous les seigneurs de sa cour. Robert Guischard étoit mort dés l'année 1085. le jour de saint Alexis dix-septiéme de Juillet. Il avoit plus de soixante ans & en avoit regné vingt-

Victor III. page. *Chr. Cass. lib. III. c. 68.*

Ibid. c. 57. 58.

Digitized by Google

AN. 1086. cinq comme duc. Il fit pendant sa vie de grandes libéralitez aux églises, particulierement au mont Cassin. Roger son second fils lui succeda au duché, & Boëmond qui étoit l'aîné, fut obligé de se contenter du partage que lui fit son frere.

Romuald. Annon. Bar. &c. Guil. Malater. lib. IV. n. 4.

Le concile de Capouë étant fini, tout d'un coup lorsque Didier s'y attendoit le moins, tous les assistans, tant ecclesiastiques que laïques, le prierent de reprendre le pontificat. Il demeura deux jours inflexible : enfin le duc, le prince, les évêques & tous les autres, se jetterent à ses pieds, fondant en larmes, & lui dirent tant de raisons qu'il ceda & confirma l'élection faite de sa personne, en reprenant la croix & la pourpre le dimanche des Rameaux, vingt-uniéme de Mars. Il retourna au mont-Cassin, où il celebra la Pâque, & après la fête il alla à Rome avec le prince de Capouë & le prince de Salerne, & campa près la porte saint Pierre, étant griévement malade. L'antipape Guibert tenoit l'église de saint Pierre, avec des gens armez : mais elle fut prise en moins d'un jour par les gens du prince de Capouë, & le dimanche après l'Ascension neuviéme de Mai, le pape Victor III. fut sacré solemnellement par les évêques d'Ostie, de Tusculum, de Porto & d'Albane, en presence de plusieurs cardinaux, de grand nombre d'évêques & d'abbez, & avec un grand concours de peuple. Après avoir demeuré environ huit jours à Rome, il retourna au mont-Cassin.

XXXII. Translation de S. Nicolas.

Le même jour que le pape Victor fut sacré, les reliques de saint Nicolas arriverent à Bari ville maritime de la Poüille sur la mer Adriatique. Ce saint confesseur évêque de Myre en Lycie, étoit celebre

Digitized by Google

en Orient depuis plusieurs siécles. L'an 807. Chomeid envoié avec une flote par le Califfe Aaron, aïant pillé l'isle de Rodes, passa à Myre à son retour & voulut rompre le tombeau de saint Nicolas, mais il se méprit & en rompit un autre. Aussi-tôt il s'éleva une furieuse tempête qui lui brisa plusieurs bâtimens : ce qu'il attribua lui-même à la puissance du saint, tres-renommé par ses miracles. Il étoit connu en Occident dés le même siecle, comme il paroît par les martyrologes d'Adon & d'Usuard : mais son culte reçut un grand accroissement par cette translation, dont voici l'histoire. AN. 1086. *Theoph. p. 408.* *6. Decemb.*

L'an 1087. indiction dixiéme, quelques marchands de Bari s'embarquerent sur trois vaisseaux pour aller trafiquer à Antioche. Sur la mer il leur vint en pensée d'enlever les reliques de saint Nicolas, & ils en confererent ensemble. Quelques-uns les exhortoient à l'entreprendre, disant, que ces reliques étoient dans une église deserte, sans clergé & sans peuple, & qu'ils ne trouveroient point de resistance : les autres soutenoient, que l'entreprise ne pouvoit reussir. Quand ils furent arrivez à Myre, ils jetterent l'ancre, & aïant tenu conseil, ils envoïerent un étranger qu'ils menoient avec eux reconnoître le païs. Il rapporta qu'il y avoit beaucoup de Turcs dans la bourgade où étoit l'église du saint : parce que le gouverneur étoit mort, & qu'ils étoient venus à ses funerailles. Les marchands de Bari l'aïant appris, mirent à la voile & continuerent leur route. Etant arrivez à Antioche, ils y trouverent des Venitiens de leur connoissance, & dans la conversation il leur parlerent du corps de saint Nicolas. Les Venitiens ne leur dissimulerent pas qu'ils *4. Sur. 9. Mai.*

Digitized by Google

AN. 1086. vouloient l'enlever, & qu'ils avoient des pinces & des marteaux preparez pour cet effet. Ceux de Bari en furent d'autant plus excitez à hâter leur entrepriſe, craignant l'affront d'être prévenus par les Venitiens.

Aïant donc expediez promptement les affaires de leur negoce, ils ſe remirent en mer : mais quand ils furent à la côte de Myre, ils changerent de reſolution, & craignant les difficultez, ils vouloient profiter du vent qui leur étoit favorable. Ce vent changea tout d'un coup, & ils furent contraints de s'arrêter, ce qu'ils prirent pour une marque de la volonté divine. Ils envoïerent à la découverte, & on leur rapporta, que le païs étoit deſert & l'égliſe ſeule gardée ſeulement par trois moines. Alors ils prirent les armes, & laiſſant quelques hommes à la garde des vaiſſeaux, ils marcherent en bon ordre, comme s'ils euſſent dû rencontrer des ennemis : car le lieu où ils alloient étoit éloigné du rivage d'environ trois mille. Etant arrivez à l'égliſe, ils quitterent leurs armes & firent leurs prieres au ſaint. Puis ils demanderent aux moines où étoit ſon corps. Ils répondirent : Nous avons appris de nos encêtres qu'il eſt en cet endroit ; & ils leur montrerent la place. C'eſt que ſuivant l'ancien uſage il étoit ſous-terre. Les moines tirerent enſuite à l'ordinaire de la liqueur dont étoit plein le tombeau & leur en donnerent. Alors les voïageurs leur dirent qu'ils vouloient enlever ce ſaint corps & l'emporter chez eux. Car, ajoûterent-ils, le pape nous a envoïez exprés pour ce ſujet ; & ſi vous y voulez conſentir, nous vous donnerons cent ſous d'or pour chacun de nos trois vaiſſeaux. Les moines effraïez de cette propoſition, repondirent : comment oſerions-nous ten-

Digitized by Google

ter ce qu'aucun homme mortel n'a jusques ici entrepris impunement ? & quel prix pourroit-on mettre à un tel trefor ? Toutefois si vous voulez essaïer voilà la place. Ce qu'ils disoient, persuadez que ces étrangers ne pourroient l'executer. AN. 1087.

Ceux-ci voïant que le jour baissoit, resolurent de ne pas differer davantage. Ils commencerent par se saisir des moines, puis ils mirent des sentinelles & des gens armez sur les avenuës, pour arrêter ceux qui pourroient survenir. Ils n'étoient que quarante-quatre sous les armes, mais ils n'en auroient pas craint quatre fois autant. Dans l'église deux prêtres qui les accompagnoient Loup & Grimoald, commencerent avec quelqu'autres les litanies, mais la fraïeur les empêchoit de parler. Cependant un des voïageurs nommé Mathieu rompit avec une grosse masse de fer le pavé de marbre, & aïant ôté le ciment qui étoit dessous, on découvrit le dos du cercueil aussi de marbre. Mathieu le cassa avec sa masse & il en sortit une odeur tres-agreable. Il mit sa main dedans & y sentit une liqueur en si grande quantité, qu'elle emplissoit presque à moitié le cercueil qui n'étoit pas petit. Il y enfonça la main & en tira les os du saint sans ordre, selon qu'il les rencontra, mais la tête y manquoit. Pour mieux chercher il mit les pieds dans le cercueil où il entra, & l'aïant trouvée il en sortit tout trempé. Quelques uns des assistans prirent des particules des saintes reliques & les cacherent. C'étoit le vingtiéme d'Avril.

Comme ils n'avoient point de châsses pour mettre les reliques, un des prêtres ôta une casaque qu'il portoit & les y envelopa. Ils les emporterent ainsi avec

Digitized by Google

AN. 1087. joïe à leurs vaiſſeaux, où il y eut conteſtation, ſavoir dans lequel ils les mettroient ; & ils convinrent que ce ſeroit dans celui dont étoit Mathieu, mais ſes compagnons promirent par ſerment de ne point diſpoſer du ſaint corps ſans les autres. Ils l'enveloperent d'un linge blanc & le mirent dans une barique deſtinée à mettre de l'eau ou du vin. Cependant les habitans du bourg de Myre, ſitué à un mille de l'égliſe ſur une petite montagne, aïant apris l'enlevement des reliques accoururent promtement au bord de la mer, s'arrachant la barbe & les cheveux, & jettant des cris lamentables. Mais voïant les Italiens déja en mer, ils ſe retirerent lentement, retournant de tems en tems vers eux leurs viſages, tantôt baignez de larmes, tantôt allumez de fureur.

Les Italiens eurent trois jours le vent contraire & n'avançoient qu'à force de rames : mais quand ceux qui avoient détourné quelques particules des reliques les eurent renduës, le vent leur devint favorable. Ils acheverent heureuſement leur voïage, & aborderent au port de ſaint George à cinq milles de Bari. Là ils tirerent les reliques de la barique & les mirent dans une caſſete de bois, qu'ils avoient préparée pendant le voïage, & la couvrirent d'un drap par deſſus. Cependant ils envoïerent à Bari, où cette nouvelle répandit une joïe extraordinaire. L'archevêque Ourſon étoit à Trani, où il devoit s'embarquer le lendemain pour aller en pelerinage à Jeruſalem. On lui envoïa un courier avec des lettres, pour lui aprendre le treſor qu'avoit acquis ſon égliſe. Il rompit ſon voïage & revint en diligence. Cependant les voïageurs avoient remis les reliques à Elie abbé

abbé du monaſtere de ſaint Benoiſt, ſitué ſur le port. Il les reçut le neuviéme de Mai & les y garda trois jours. L'archevêque étant arrivé les transfera ſolemnellement à l'égliſe de ſaint Eſtienne ; & pour les garder & recevoir les offrandes du peuple, on ne trouva perſonne plus propre que l'abbé Elie. AN. 1087.

Dès que l'ont ſeut que les reliques de ſaint Nicolas étoient arrivées à Bari, il y eut un concours prodigieux de peuple de tous les bourgs & les villages du païs. On y vint enſuite de toute l'Italie, puis du reſte de l'Occident, & ce pelerinage devint un des plus fameux de la Chrêtienté. Auſſi dès le premier jour y eut-il plus de trente perſonnes gueries de diverſes maladies : pluſieurs furent gueris, étant arrivez à une croix, d'où l'on commençoit à découvrir la ville ; & il s'y fit un ſi grand nombre de miracles, qu'il étoit impoſſible de les compter. Ainſi le témoigne Jean archidiacre de Bari, qui écrivit incontinent après l'hiſtoire de cette tranſlation, par l'ordre de l'archevêque Ourſon. On en fixa deſlors la fête au neuviéme jour de Mai, comme toute l'égliſe Latine l'obſerve encore. *Martyr. R. 9. Mai.*

XXXIII. Plaintes de Hugues de Lion contre Victor.

Hugues archevêque de Lion, un des trois que Gregoire VII. avoit deſignez pour lui ſucceder, voïant la longue reſiſtance de l'abbé Didier, conçut de grandes eſperances de devenir pape : qui ſe tournerent en un furieux dépit, quand il vit que Didier avoit accepté. Il le témoigna dans une lettre à la comteſſe Mathilde, écrite lorſque Didier alloit à Rome être ſacré ; & où il parle ainſi : Vous ſavez que l'élection de l'abbé du mont-Caſſin fut faite avant que je fuſſe arrivé à Rome ; & il eſt vrai que mes confreres & moi y conſentîmes par foibleſſe, pour nous accommoder au tems. Mais quand *Chr. Virdun. p. 231. to. 2. conc. p. 414.*

AN. 1087. nous fûmes avec lui au mont Cassin, nous comprîmes par ses discours, combien nous avions offensé Dieu en le choisissant. Il l'accuse ensuite d'avoir dit, qu'il avoit promis d'aider le roi Henri à obtenir la couronne imperiale, & qu'il l'avoit exhorté à venir à Rome envahir les terres de saint Pierre; & d'avoir blâmé les decrets du pape Gregoire.

Maintenant, ajoûte-t'il, lorsque nous pensions faire à la fin une élection libre, il a convoqué sous ce pretexte un concile à Capouë, comme vicaire apostolique de ces quartiers. J'y suis venu de Salerne avec l'abbé de Marseille & l'archevêque d'Aix; & comme nous voulions traiter l'affaire, l'abbé Didier feignant toûjours de refuser, a commencé par des gestes affectez, à exciter le prince de Capouë à le contraindre. Nous, connoissant son artifice tinmes conseil avec l'évêque d'Ostie & le moine Guitmond; & désaprouvant sa legereté, nous déclarâmes devant tout le monde, que nous ne consentirions point qu'il reprît les marques du pontificat, s'il n'étoit auparavant examiné canoniquement sur quelques cas contraires à sa réputation & à la dignité du saint siege, qui étoient venus à nôtre connoissance depuis son élection. Il en fut indigné, & déclara publiquement qu'il ne subiroit point d'examen & n'accepteroit jamais l'élection; & s'éloigna de nous secoüant les bras. Nous nous retirâmes aussi, parce que la nuit approchoit: mais le Duc Roger demeura avec lui, aïant retenu l'évêque d'Ostie, les autres évêques Romains & les cardinaux.

Le duc pressa long-tems l'abbé Didier, de sacrer évêque de Salerne un certain Alfane: mais l'évêque d'Ostie s'y opposoit, & Didier n'osoit y consentir,

Digitized by Google

parce qu'Alfane étoit convaincu de brigue manifeſte : ainſi le duc le quitta fort en colere. Mais Didier, qui deſeſperoit de parvenir au pontificat ſans le ſecours de ce prince, lui envoïa un meſſage bien avant dans la nuit : ils ſe virent & convinrent que Didier ſeroit pape & Alfane évêque. Il fut en effet ſacré le lendemain dimanche des Rameaux ; & le même jour aprés le dîné & le ſommeil de la meridiene, l'abbé, ſoutenu de l'autorité du duc, prit lui-même la chape ſans la participation de l'évêque d'Oſtie ni la nôtre. Alors cet évêque, qui juſques-là avoit marché de bon pied avec nous, voïant que l'abbé alloit à Rome ſe faire ſacrer par le pouvoir du prince Jourdain, & craignant de perdre ſa dignité ſi un autre faiſoit le ſacre : manqua de cœur dans l'occaſion, & oubliant la promeſſe qu'il avoit faite, il fit honteuſement ſa paix avec l'abbé, & lui rendit en tout le reſpect comme à un pape. Vous apprendrez mieux du porteur comment il ſe prépare pour aller à Rome. Telle eſt la lettre de Hugues archevêque de Lion à la comteſſe Mathilde. AN. 1087.

Cette princeſſe arriva à Rome peu de tems aprés que le pape Victor en fut parti, & envoïa le prier inſtamment, qu'elle pût avoir la conſolation de le voir & l'entretenir. Quoique la mauvaiſe ſanté du pape l'obligeât à demeurer en place, il ne laiſſa pas de partir, croïant que l'utilité de l'égliſe le demandoit & vint par mer. Etant arrivé à Rome, il fut reçu par la comteſſe & ſon armée, & par tous les catholiques avec une grande dévotion : il demeura huit jours à ſaint Pierre, & y celebra la meſſe ſolemnellement le jour de ſaint Bernabé. Le même jour il entra dans Rome par le ſecours de la comteſſe. Il étoit maître de toute la partie d'au-delà du *Chr. Caſſ. III. c. 69.*

Digitized by Google

AN. 1087. Tibre nommée Traſtevere : du château ſaint Ange, de la baſilique de ſaint Pierre, des villes d'Oſtie & de porto, & de l'iſle du Tibre, où il demeuroit. Il avoit pour lui la plus grande partie des nobles & preſque tout le peuple. Mais l'antipape Guibert étoit maître du reſte de Rome ; c'eſt-à-dire, preſque de toute la ville, & demeuroit au milieu à la Rotonde, nommée alors ſainte Marie des tours, parce qu'elle avoit deux clochers.

Bertold. an. 1087. La veille de ſaint Pierre, les Romains du parti de Guibert & de l'empereur, voulurent ſe rendre maîtres de l'égliſe de ſaint Pierre : mais les gens du pape Victor la défendirent ſi bien, qu'ils les empecherent d'y entrer. Ainſi le jour de la fête, on ne celebra dans cette égliſe aucun office de nuit ni de jour. Le lendemain les ſchiſmatiques y entrerent, laverent l'autel comme profané par les catholiques & y dirent la meſſe : mais ils ſe retirerent le jour ſuivant, & l'égliſe de ſaint Pierre revint au pouvoir du pape Victor.

Chr Caſſ. n. 71. *Bertold. an.* 1088. Ce pape pouſſé d'un grand deſir d'abbatre les Sarraſins d'Afrique, aſſembla par le conſeil des évêques & des cardinaux, une armée de preſque tous les peuples d'Italie ; & leur donnant l'étendart de ſaint Pierre, avec promeſſe de la remiſſion de tous leurs pechez, il les envoïa à cette entrepriſe. Ils attaquerent la ville maritime de Mehedia nommée auſſi Afrique, la prirent & défirent cent mille Sarraſins ; & la nouvelle en vint le même jour en Italie ; ce qui paſſa pour un miracle.

Bertold. an. 1078. Le pape envoïa des lettres en Allemagne, pour donner part de ſa promotion aux ſeigneurs du roïaume, & confirmer la condamnation que Gregoire VII.

Digitized by Google

avoit prononcée contre l'empereur Henri. Ces lettres AN. 1087.
furent lûës dans une assemblée generale tenuë prés de Spire le premier jour d'Août 1087. par les seigneurs qui reconnoissoient le pape Victor, & ceux qui favorisoient l'empereur Henri. Ce prince y étoit present, & les seigneurs catholiques lui promirent leur secours pour le recouvrement du roïaume, s'il vouloit se faire absoudre de l'excommunication. Mais il persista dans son obstination ordinaire, ne voulant pas reconnoître qu'il fut excommunié, quoiqu'on le lui prouvât en face. C'est pourquoi les catholiques resolurent de ne faire aucune paix avec lui. Ladislas roi de Hongrie, envoïa déclarer à cette assemblée, qu'il demeureroit fidele à saint Pierre; c'est-à-dire, au pape Victor; & il promit de venir au secours des catholiques, s'il étoit besoin, avec vingt mille chevaux contre les schismatiques.

XXXV. Concile de Benevent liv. Cas. III. c. 71.

Pendant le même mois d'Août 1087. le pape Victor III. se rendit à Benevent, pour y tenir un concile, avec les évêques de Poüille, de Calabre & des principautez. Là après avoir representé l'intrusion de l'antipape Guibert, & la persecution qu'il avoit faite à Gregoire VII. il prononça contre lui une sentence de déposition & d'anathême: puis il ajoûta: Vous savez aussi la persecution qui m'a été faite, par Hugues archevêque de Lion & Richard abbé de Marseille: qui sont devenus schismatiques, quand ils ont vû qu'ils ne pouvoient réussir dans le désir secret qu'ils avoient de monter sur le saint siege. Richard avoit fait nôtre élection à Rome, avec les évêques & les cardinaux. Hugues étoit venu peu de tems aprés nous baiser les pieds, & nous reconnoissant pour pape malgré nous, il avoit

Digitized by Google

AN. 1087. demandé & obtenu la legation des Gaules. Tant qu'ils ont vû que nous resistions à l'élection qu'ils avoient approuvée, ils nous ont pressé de l'accepter : mais quand ils ont vû que nous nous étions laissé fléchir, ils n'ont pû se retenir plus long-tems, sans faire éclater leur ambition ; & voïant que nos freres s'opposoient constamment à ce scandale, ils se sont separez de leur communion & de la nôtre. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous abstenir de la leur, & de n'avoir aucune communication avec eux.

Nous ordonnons aussi, que si desormais quelqu'un reçoit un évêché ou une abbaïe de la main d'une personne laïque, il ne soit point compté entre les évêques ou les abbez, & n'ait aucune audience en cette qualité. Nous le privons de la grace de saint Pierre & de l'entrée de l'église, jusques à ce qu'il quitte la place qu'il a usurpée. Nous ordonnons la même chose touchant les dignitez inferieures de l'église. De même, si quelque empereur, roi, duc, marquis, comte ou autre personne seculiere présume donner l'investiture des évêchez ou des autres dignitez ecclesiastiques : il sera compris dans la même condamnation. Quand donc vous n'évitez point de tels évêques, de tels abbez, de tels clercs, quand vous entendez leur messes ou priez avec eux, vous encourez avec eux l'excommunication. Car c'est se tromper, que de croire même qu'ils soient prêtres. Ne recevez la penitence & la communion que d'un prêtre catholique : s'il ne s'en trouve point, il vaut mieux demeurer sans communion & la recevoir de Nôtre-Seigneur invisiblement. Ces decrets aïant été confirmez par l'autorité de tous les évêques qui assistoient au concile, on en fit des co-

Digitized by Google

pies que l'on répandit en Orient & en Occident. Il ne faut pas prendre à la rigueur ce que dit ici le pape Victor, que les prêtres simoniaques ne sont pas prêtres; c'est à-dire seulement, qu'il ne leur est plus permis d'exercer leurs fonctions. AN. 1087.

Pendant ce concile qui dura trois jours, le pape Victor tomba griévement malade; & quand il fut fini il retourna au mont-Cassin, où il établit pour abbé Oderise diacre de l'église Romaine & prevôt du monastere. Car le pape avoit jusques-là gardé l'abbaïe. Ensuite aïant appellé les évêques & les cardinaux, il leur recommanda d'élire pour pape Otton évêque d'Ostie, suivant l'intention de Gregoire VII. & comme Otton étoit present, Victor le prit par la main, & le presentant aux autres évêques, il dit: Recevez-le & l'ordonnez pour l'église Romaine: je vous donne en tout mon pouvoir, jusqu'à ce que vous le puissiez faire. Il fit bâtir son tombeau dans le chapitre, & mourut trois jours aprés, savoir le seiziéme de Septembre 1087. aprés avoir été vingt-neuf ans abbé du mont-Cassin, & pape depuis son sacre quatre mois & sept jours. Le saint siege vaqua six mois. Outre les bâtimens que Didier fit au mont-Cassin, il y fit transcrire beaucoup de livres, & en composa quelques-uns lui-même, dont nous avons trois livres de dialogues sur les miracles de saint Benoist & des autres moines du mont-Cassin. XXXVI. Mort de Victor III. *Chr. Cass. III. c. 73.* *Chr. Cass. c. 67. Acta. SS. Ben. Sæc. 4. par. 2. p. 415.*

On rapporte à cette année 1087. le martyre de saint Canut roi de Danemarc. Aprés que son frere Harald eut regné deux ans, il fut reconnu roi d'un consentement unanime vers l'an 1080. & on croit que c'est lui qui est nommé Acon dans deux lettres de Gregoire VII. XXXVII. S. Canut martyr. *VII. Epist. 5. 23.*

Digitized by Google

AN. 1087. dans la derniere desquelles il l'exhorte à imiter les vertus de son pere, & à banir de son roïaume la coûtume barbare d'attribuer aux pechez des prêtres le déreglement des saisons & les maladies; & de condamner pour le même sujet des femmes innocentes.

Le roi Canut continua la guerre qu'il avoit commencée dés le tems de son pere contre les nations barbares qui étoient au levant de la mer Baltique : plutôt pour y établir la religion, que pour faire des conquêtes; & éteignit entierement les roïaumes de Curlande, de Sembrie & d'Estonie. Ensuite il se maria avec Ethle ou Adele fille de Robert le Frison comte de Flandres, & en eut un fils nommé Charles. Le roi son pere s'appliqua particulierement à rétablir la justice, suivant les anciennes loix, & la splendeur de la religion. Pour attirer aux évêques la veneration de son peuple encore grossier, il leur donna le premier rang entre les seigneurs, & les égala aux ducs. Il exempta tout le clergé de la jurisdiction des laïques; & permit aux Juges ecclesiastiques de condamner à l'amende pour les fautes contre la religion, dont il leur attribua toute la connoissance. Il voulut aussi accoûtumer son peuple à païer les dîmes à l'église : mais il n'y réüssit pas, & ce fut la cause de sa perte.

Saxo, lib. XI. p. 194.

Voulant occuper son peuple à une guerre qu'il croïoit être juste, il entreprit de regagner l'Angleterre, & fit pour cet effet armer une flotte : mais son frere Olaf, qui feignoit d'approuver son dessein le trahit, & fit déserter son armée. Le roi voulut profiter de ce malheur pour arriver à son but, & établir les dîmes pour peine de cette desertion, au lieu de l'amende qu'ils lui devoient. Mais les Danois aimerent mieux

mieux payer une fois une groſſe amende, que s'engager à un tribut perpetuel. Le roi donna ordre de lever l'amende avec rigueur, eſperant encore les faire revenir à la dîme : mais ſes commiſſaires excedant ſes ordres, traiterent le peuple ſi cruellement, qu'on en vint à une revolte ouverte. Le roi ſe retira à Sleſvic, puis dans l'Iſle de Fionie, d'où il vouloit encore paſſer en Sialande : mais il fut retenu par un nommé Blaccon qui le trahiſſoit, feignant d'être le plus fideles de ſes ſerviteurs. AN. 1087.

Enfin le roi fut aſſiegé par le peuple ſeditieux dans l'égliſe de ſaint Alban, où il entendoit la meſſe, comme il avoit accoûtumé de faire tous les jours. Deux de ſes freres, Eric & Benoiſt, vinrent à ſon ſecours, avec ceux de ſes ſoldats qui purent prévenir l'ennemi. Benoiſt demeura dans l'égliſe reſolu à mourir avec le roi : Eric ſe trouvant dehors engagé au milieu des ennemis, ſe fit un paſſage l'épée à la main & ſe ſauva. Le traître Blaccon fut le premier à enfoncer les portes de l'égliſe, & fut tué en y entrant. Le prince Benoiſt fut auſſi tué à la porte. Le roi voïant que l'on rompoit les murs de tous côtez, car ils n'étoient que de bois, fit venir le prêtre & ſe confeſſa avec de grands ſentimens de penitence : puis il ſe proſterna devant l'autel les bras étendus, en cette poſture fut percé d'une lance pouſſée par une fenêtre & bleſſé à mort : enſuite on lança ſur lui pluſieurs autres traits, ſans qu'il fît aucun mouvement.

Ainſi mourut le roi Canut le ſamedi dixiéme de Juillet 1087. Les miracles qui ſe firent à ſon tombeau déclarerent bien-tôt ſa ſainteté ; & les auteurs de ſa mort ne pouvant les nier, & ne voulant point avoüer

AN. 1087. leur crime, disoient qu'il s'étoit sanctifié par la penitence dans les derniers momens de sa vie. On le compte pour martyr, parce que le zele de la religion fut la cause de sa mort : mais il ne faut pas le confondre avec le duc Canut son neveu aussi martyr, que l'église honore le septiéme de Janvier La reine Adele veuve du roi Canut se retira en Flandres avec son fils Charles, qui en fut depuis comte, & mis aussi au nombre des saints.

XXXVIII. Mort de Guill. roi d'Angleterre. *Oderic. lib. VII. p. 655. D.*

La même année mourut Guillaume roi d'Angleterre, le plus grand prince qui portât alors couronne. Etant venu en Normandie pour faire la guerre au roi de France touchant le Vexin, il tomba malade à Roüen, & fut traité entre-autres medecins par Gislebert évêque de Lisieux & Gontard abbé de Jumiege. Il avoit trois fils, Robert, Guillaume & Henri : Robert s'étoit plusieurs fois revolté contre lui, & étoit alors auprés du roi de France, les deux autres étoient avec le roi leur pere. Se sentant prés de sa fin, il les fit venir & quelques-uns des seigneurs ses confidens, & traita avec eux de la disposition de ses états. Il laissa le duché de Normandie à Robert son fils aîné, le roïaume d'Angleterre à Guillaume le Roux son second fils ; & au troisiéme Henri cinq mille livres d'argent. Il donna le reste de son tresor aux églises & aux pauvres, & en regla lui-même la distribution.

Il parla long-tems aux assistans ; & premierement se reconnut coupable de grands pechez, principalement du sang répandu en tant de guerres qu'il avoit soutenuës. Il repassa les principaux évenemens de sa vie & ajoûta : J'ai toujours honoré l'église, & n'ai *p. 658. D.* jamais vendu les dignitez ecclesiastiques, détestant

la ſimonie : au contraire dans le choix des prelats, AN. 1087.
j'ai cherché les perſonnes les plus dignes, autant qu'il m'a été poſſible : comme Lanfranc archevêque de Cantorberi, Anſelme abbé du Bec, Gerbert de Fontenelle, Durand de Troarn, & pluſieurs autres. Je les ai attirez auprés de moi, & me ſuis fait un plaiſir de profiter de leurs ſages conſeils. Mes peres avoient fondé en Normandie neuf abbaïes de moines & une de religieuſes ; & grace à Dieu elles ſe ſont augmentées de mon tems & par mes bienfaits. Depuis que je ſuis duc, on a bâti dix-ſept monaſteres de moines & ſix de religieuſes, où l'on fait tous les jours beaucoup de ſervice & de grandes aumônes. Ce ſont les veritables forteresſes de la Normandie. J'ai auſſi confirmé gratuitement toutes les donations que mes barons ont faites à l'égliſe, tant en Normandie qu'en Angleterre. Il exhorta ſes enfans à ſuivre ſon exemple, & à prendre toûjours le conſeil des hommes doctes & pieux.

On le pria de relâcher ceux qu'il ténoit en priſon ce qu'il accorda, à la reſerve d'Eudes évêque de Baïeux ſon frere uterin, qu'il avoit fait arrêter quatre ans auparavant à cette occaſion. Quelques ſorciers Romains *Ibid. p. 646. D.*
chercherent qui ſeroit pape après la mort de Gregoire VII. & trouverent qu'il ſe nommeroit Eudes. L'évêque de Baïeux l'aïant apris en Angleterre, où il étoit comme viceroi : envoïa à Rome, y acheta un palais qu'il meubla magnifiquement, & fit de grands préſens aux ſenateurs, pour gagner leur amitié. Il s'aſſura du comte de Cheſtre & dun grand nombre de chevaliers, à qui il fit de grandes promeſſes ; & ils s'engagerent par ſerment à le ſuivre en Italie. Le roi Guillaume

Digitized by Google

AN 1087. averti de ces préparatifs que faisoit l'évêque son frere crut son dessein préjudiciable à l'état ; & pour l'arrêter se pressa de passer en Angleterre. Le prelat de son côté venoit en Normandie avec un grand appareil : mais il fut bien surpris de rencontrer le roi dans lisle d'Oüigt. Le roi assembla les seigneurs & leur dit : Avant que de repasser en Normandie, je laissai le gouvernement de l'Angleterre à l'évêque de Baïeux mon frere, qui y a commis des vexations inouïes contre les peuples & contre les églises mêmes qu'il a dépoüillées ; & maintenant sur des esperances frivoles il a débauché mes troupes necessaires à la garde du païs, pour les mener au-delà des Alpes. Que me conseillez-vous de faire en cette occasion ? Comme personne n'osoit dire son avis, ni prendre l'évêque, quoique le roi l'eût commandé, il le prit lui-même. Le prelat s'écria : Je suis clerc, on ne peut condamner un évêque sans jugement du pape. Je ne vous condamne pas comme évêque, dit le roi, mais comme comte, qui doit me rendre raison du gouvernement du roïaume que je lui ai confié. Il le fit donc mener en Normandie, & enfermer au château de Roüen, où il demeura quatre ans.

p. 660. Le roi étant à l'article de la mort, comme on le pressoit de délivrer ce prelat, il dit : Vous devriez considerer pour qui vous me priez : pour un homme qui méprise & deshonore la religion, pour un seditieux qui ne sera pas plutôt en liberté qu'il troublera tout le païs & fera perir bien du monde. Toutefois je vois bien que quand je vous le refuserois, il sera bien-tôt délivré après ma mort : ainsi je l'accorde, quoiqu'à regret. Le roi Guillaume aïant ainsi donné tous ses ordres,

Digitized by Google

mourut le jeudi neuviéme de Septembre 1087. âgé de soixante-quatre ans, dont il avoit regné vingt-un comme roi d'Angleterre, & cinquante-six comme duc de Normandie AN. 1087.

Son corps fut porté à Caën, pour être enterré dans l'abbaïe de saint Estienne qu'il avoit fondée. Guillaume archevêque de Roüen fit la ceremonie des funerailles, assisté des six évêques ses suffragans & de plusieurs abbez. Après la messe & avant l'inhumation, Gilbert évêque de Lisieux monta en chaire & fit l'oraison funebre : après laquelle il exhorta le peuple à prier pour le prince défunt, & à lui pardonner, s'il avoit offensé quelqu'un d'entre-eux. A ce discours plusieurs répandirent des larmes : mais un nommé Ascelin fils d'Artus se leva dans la foule & dit à haute voix : Cette place où vous êtes étoit la cour de la maison de mon pere, que celui pour qui vous priez, n'étant encore que duc de Normandie, lui ôta par violence, & sans en faire aucune justice y bâtit cette église. Je reclame donc cette terre, & je défens de la part de Dieu, que le corps de l'usurpateur soit enterré dans mon heritage. Les évêques & les seigneurs, aïant appris des voisins qu'il étoit ainsi, appaiserent Ascelin par la douceur ; & lui donnerent sur le champ soixante sous pour la seule place de la sepulture : promettant de le satisfaire pour le reste, comme ils firent peu de tems aprés. En faisant l'inhumation le cercueil se trouva trop court : ensorte qu'il fallut plier le corps pour l'y faire entrer, ce qui fit crever le ventre, car il étoit trés-gros ; & il répandit une odeur qui ne put être corrigée ni par l'encens, ni par les autres parfums. On se pressa de finir la ceremonie ; &

Digitized by Google

AN. 1087. cet accident fit faire de triſtes reflections ſur la vanité des grandeurs humaines.

XXXIX. Fin de S. Arnoul de Soiſſons.

En France ſaint Arnoul évêque de Soiſſons, mourut un mois avant le pape Victor. Quand il revint à ſon

Sup. n. 19. dioceſe en 1084. comme il y étoit extremement deſi-

Vitaliv. II. c. 26. Mabill. obſerv. p. 505. ré, il fut reçu avec une joïe univerſelle. Mais il apprit bien-tôt la mauvaiſe conduite du roi Philippe, qui ne ſe mettoit point en peine de reprimer les crimes, & donnoit ſans choix les évêchez & les abbaïes. Pour ſurcroît d'affliction, il voïoit l'égliſe de Reims ſa métropole, aprés la dépoſition de Manaſſés, abandonnée à Elinand évêque de Laon, qui ſous l'autorité du roi, la pilla plûtôt qu'il ne la gouverna, pendant deux ans. On ne tenoit point de conciles, & on ne rendoit point de jugemens eccleſiaſtiques. Saint Arnoul voïant donc qu'il ne pouvoit faire aucun bien dans ſon dioceſe, renonça à l'épiſcopat, & retourna à ſon ancienne recluſion au monaſtere de ſaint Medard de Soiſſons ne voulant plus ſonger qu'à ſe preparer à la mort.

Hilgot fut fait à ſa place évêque de Soiſſons, & en cette qualité il aſſiſta à un concile tenu à Compiegne

to. X. p. 406. en 1085. où preſida Renauld archevêque de Reims, & où ſe trouverent neuf autres évêques, ſavoir Elinand de Laon, Roger de Chaalons, Urſion de Beauvais, Urſion de Senlis, Roricon d'Amiens, Ratbot de Noïon, Gerard de Cambrai, Geoffroi de Paris & Gautier de Meaux. Il y avoit auſſi dix-neuf abbez. En ce concile on dépoſa Evrard abbé de Corbie, & on confirma les privileges de l'égliſe de ſaint Corneille de Compiegne, ſervie alors par des chanoines. Le

Marlot. to. 2. lib. II. c. 4. nouvel archevêque Renauld étoit auparavant treſo-

Digitized by Google

rier de l'égliſe de Tours, homme diſtingué par ſa vertu, par ſa doctrine & ſa nobleſſe, car il étoit de la famille du Bellai. Il commença à retablir la diſcipline dans l'égliſe de Reims, dont il tint le ſiege au moins dix ans. AN. 1087.

Il n'y avoit gueres que deux ans, que ſaint Arnoul étoit rentré dans ſa recluſion, quand les plus nobles de la ville d'Outtembourg vinrent avec un moine du monaſtere qu'il y avoit fondé, le prier de retourner en Flandres, appaiſer les deſordres qui recommençoient. Le ſainte homme, quoique perſuadé que ſa mort étoit proche, ne laiſſa pas d'aller avec eux, & arriva à Outtembourg le dix-huitiéme de Juillet 1087. il demeura ſept jours en ſanté, prêchant la parole de Dieu; mais le jour de ſaint Jacques, après avoir celebré la meſſe, il commença à ſe trouver mal, & après trois ſemaines de maladie le ſamedi veille de l'Aſſomption il ſe fit donner l'onction des malades avec les pſeaumes & les litanies, faiſant ſa confeſſion devant tout le monde. Il défendit qu'on l'enterrât le dimanche, auquel jour il mourut & qui étoit le quinziéme d'Aouſt 1087. l'égliſe honore ſa mémoire le même jour. Sa vie fut écrite vingt-huit ans après par Hariulfe troiſiéme abbé d'Outtembourg, à la priere de Liſiard évêque de Soiſſons. *vita. c. 27.* *Martir. R. 15. Aug.*

XL. Fin de Berenger.

Au commencement de l'anné ſuivante mourut Berenger, ſi fameux par ſes erreurs. Il ne perſiſta gueres dans la confeſſion de foi qu'il avoit faite au concile de Rome en 1079. & ſi-tôt qu'il fut revenu en France, il la refuta par un écrit qui ſubſiſte encore. L'année ſuivante 1080. au mois d'Octobre on tint un concile à Bourdeaux, où aſſiſterent deux legats *Mabill. praf 2. ſac. 6. n. 31. &c. n. 63. &c.*

AN 1088. du saint siege Amat & Hugues, avec trois archevêques, Goscelin de Bourdeaux, Raoul de Tours, Guillaume d'Auch & plusieurs autres évêques. En ce concile Berenger, amené apparemment par l'archevêque de Tours, rendit raison de sa foi : soit pour confirmer la profession qu'il avoit faite à Rome, soit pour retracter son dernier écrit. Depuis ce concile il n'estplus parlé de lui dans les auteurs du tems, jusques à sa mort arrivée le cinquiéme de Janvier 1088. Il avoit prés de quatre vingts-dix ans ; & est loüé pour sa charité envers les pauvres. Quoiqu'on ne voïe point d'acte autentique de sa derniere retractation, il est certain qu'il mourut dans la communion de l'église ; & on tient pour constant, qu'il passa les huit dernieres années de sa vie dans la penitence en l'Isle de saint Cosme près de Tours. Il fut enterré dans le cloître de saint Martin de la même ville, & deux poëtes fameux du tems lui firent des épitaphes magnifiques, Hildebert depuis évêque du Mans & Baudri abbé de Bourgueil.

Chr. Mall. 10°0. *p.* 212.

Chr. S. Mart. Tur.

Ch. S. P. vivi an. 1083.

XLI. Urbain II. pape *Chr. Cassin. IV. c.* 1.

En Italie aprés la mort du pape Victor, tout le parti catholique tomba dans une grande consternation ; & ils ne savoient presque plus comment s'y prendre pour conserver l'église. Les évêques étant dispersez de toutes parts, il vint de frequentes députations, tant des Romains que de ceux de deçà les monts & de la comtesse Mathilde : pour les prier de s'assembler & donner un chef à l'église prête à tomber. S'étant réunis, ils écrivirent à Rome aux clercs & aux laïques catholiques, que tous ceux qui pourroient vinssent à Terracine la premiere semaine de Carême ; & que ceux qui ne pourroient, envoïassent un deputé avec pouvoir

Digitized by Google

pouvoir par écrit de consentir à leur nom. Ils écrivirent de même à tous les évêques & les abbez de Campanie, des principautez & de la Poüille. L'assemblée se tint en effet à Terracine le mercredi de la premiere semaine de Carême, qui étoit la huitiéme de Mars 1088. De la part des Romains, Jean évêque de Porto avoit pouvoir de tous les cardinaux & de tout le clergé catholique, & le préfet Benoît de tous les laïques: ils étoient en tout quarante tant évêques qu'abbez. AN. 1088.

Le lendemain jeudi, ils s'assemblerent dans l'église cathedrale dediée à saint Pierre & à saint Cesaire; & quand ils furent assis, l'évêque de Tusculum se leva, & rapporta ce que le pape Gregoire & ensuite le pape Victor avoient ordonné pour le gouvernement de l'église, & quel étoit le sujet de l'assemblée. L'évêque de Porto & le préfet Benoît representerent leurs pouvoirs: Oderise abbé du mont-Cassin, l'archevêque de Capouë & tous enfin approuverent ce qui avoit été dit, & l'on convint de passer ces trois jours jeudi, vendredi & samedi en jeûnes & en prieres, accompagnées d'aumônes, pour demander à Dieu de faire connoître sa volonté.

Le dimanche douziéme de Mars, ils s'assemblerent tous de grand matin dans la même église; & après qu'ils eurent deliberé quelque tems, les trois cardinaux qui étoient à la tête du concile, savoir les évêques de Porto, de Tusculum & d'Albane se leverent, monterent sur l'ambon & prononcerent tout d'une voix, qu'ils étoient d'avis d'élire pour pape l'évêque Otton. Ils demanderent, selon la coûtume, l'avis de l'assemblée; & tous répondirent à haute voix qu'ils approuvoient ce choix, & qu'Otton étoit digne d'ê-

AN. 1088. tre pape. L'évêque d'Albane déclara qu'on devoit le nommer Urbain ; & tous ſe leverent, le prirent, lui ôterent ſa chape de laine, le revêtirent d'une de pourpre, & avec des acclamations & l'invocation du ſaint Eſprit, le traînerent à l'autel de ſaint Pierre & le mirent dans le trône de l'évêque. Il celebra la meſſe ſolemnellement, & tous ſe retirerent chez eux avec joïe & action de graces.

Bertold. an. 1088. Le pape Urbain II. dès le lendemain de ſon élection, écrivit à tous les catholiques pour leur en donner part, & leur déclarer, qu'il ſuivroit en tout les traces de Gregoire VII. De ces lettres on a celle qu'il écrivit à l'archevêque de Salſbourg & aux autres évêques d'Allemagne : celle qu'il écrivit aux évêques de la province de Vienne ; & la lettre à ſaint Hugues de Clugni, dont il ſe reconnoiſſoit diſciple. Peu de tems après, le pape vint au mont-Caſſin, d'où il tira le moine Jean Gaëtan, qu'il fit diacre cardinal de l'égliſe Romaine, & qui fut depuis pape ſous le nom de Gelaſe II.

Chr. Caſſ. IV. c. 5. 7.

XLII. Le pape en Sicile. *Urb. ep. 1. & ep. 10 X. conc.*

Delà, à la priere du duc Roger, le pape alla ſacrer l'égliſe du monaſtere de Bantin en Poüille, & lui accorda de grands privileges. Enſuite il paſſa en Sicile où commandoit le comte Roger oncle du duc de Poüille, & aſſiegeoit alors une place nommée Butere. Le pape l'envoïa prier de le venir trouver à Traïne ou Troïne ville épiſcopale, dont le ſiege fut depuis transferé à Meſſine. Le comte avoit peine à quitter ſon ſiege, mais il ne put refuſer le pape, qui l'étoit venu chercher de ſi loin. Le ſujet de leur entrevuë fut, que le pape avoit envoïé peu de tems auparavant Nicolas abbé de la Grotte-ferrée & Ro-

Gaufr. Malat. IV. c. 13.

Digitized by Google

ger diacre à l'empereur Alexis Comnene, pour l'avertir paternellement, qu'il avoit tort de défendre aux Latins qui demeuroient dans ſes terres, l'uſage des azymes au ſaint ſacrifice, voulant les reduire au rite des Grecs. L'empereur Alexis avoit bien reçu la remontrance du pape; & par les mêmes nonces lui avoit écrit en lettres d'or, qu'il vint à CP. avec des hommes ſavans, qu'on y aſſemblât un concile, & qu'on y examinât la queſtion des azymes entre les Grecs & les Latins, promettant de s'en tenir à ce qui ſeroit déterminé, ſuivant les autoritez des peres; & donnant au pape un an & demi de terme pour venir à CP. Le comte de Sicile conſeilla au pape, d'y aller, pour ôter ce ſchiſme de l'égliſe, mais le ſchiſme plus preſſant de Guibert, qui étoit maître de Rome, empêcha le pape Urbain de faire ce voïage; & le comte de Sicile le renvoïa chargé de préſens. AN. 1088.

XLIII. Bernard archevêque de Tolede & primat. *Roderic VI. c. 23.*

Cependant Bernard nouvel archevêque de Tolede, vint à Rome ſe plaindre de l'abbé Richard legat en Eſpagne, & pourſuivre le rétabliſſement des anciens privileges de ſon égliſe. Alfonſe VI. roi de Leon & premier de Caſtille, prit Tolede par intelligence avec les Mores le vingt-cinquiéme de Mai 1085. après qu'elle eut été ſous leur puiſſance 368. ans. Le dix-huitiéme de Décembre on élut pour archevêque le moine Bernard, & le roi dota magnifiquement cette égliſe. Bernard étoit François, né en Agenois à la Salvetat. Il étudia d'abord pour être clerc, puis il porta les armes, mais étant tombé malade, il embraſſa la vie monaſtique à ſaint Orens d'Auch, d'où il fut appellé par ſaint Hugues à Clugny, & y vécut très-regulierement. Enſuite le roi Alfonſe voulant *c. 24.* *c. 25.*

Digitized by Google

AN. 1088. retablir le monaſtere de ſaint Fagon, & le diſtinguer autant en Eſpagne que Clugni l'étoit en France, envoïa demander à ſaint Hugues un ſujet digne d'en être abbé, & ce ſaint lui envoïa Bernard, qui ſe fit tellement aimer, que peu après il fut élu tout d'une voix archevêque de Tolede, dans le concile que le roi y avoit aſſemblé pour ce ſujet.

Maria IX. hiſt. c. 17. Le roi étant allé vers Leon, le nouvel archevêque pouſſé par la reine Conſtance, ſe ſaiſit à main armée de la grande moſquée, y dreſſa des autels, & mit des cloches dans la grande tour. C'étoit contre la parole du roi, qui avoit promis aux Mores de leur conſerver cette moſquée; c'eſt pourquoi l'aïant appris, il en fut tellement irrité, qu'il revint promptement à Tolede, & menaçoit de faire brûler l'archevêque & la reine. Les Mores l'aïant appris, vinrent au devant du roi avec leurs femmes & leurs enfans; & comme il crut qu'ils venoient ſe plaindre, il leur dit: Ce n'eſt pas à vous que l'on fait injure, c'eſt à moi qui ne pourrai plus me vanter d'être fidele à mes promeſſes: c'eſt mon interêt de vous ſatisfaire par une ſevere vengeance. Les Mores lui demanderent à genoux & avec larmes de les écouter. Ils retinrent ſon cheval & ils dirent: Nous ſavons que l'archevêque eſt le chef de vôtre loi: ſi nous ſommes cauſe de ſa mort, les Chrétiens nous extermineront un jour, & ſi la reine perit à cauſe de nous, nous ſerons toûjours odieux à ſes enfans, & ils s'en vengeront après vôtre regne. C'eſt pourquoi nous vous prions de leur pardonner, & nous vous quittons de vôtre ſerment. Le roi fut ravi de conſerver la moſquée ſans manquer à ſa parole.

c. 16. Le pape Gregoire VII. à la priere du roi Alfonſe,

Digitized by Google

avoit envoïé Richard abbé de saint Victor de Marseille en qualité de son legat, pour rétablir la discipline dans les églises d'Espagne, où elle avoit été si long-tems interrompuë par la domination des Mores : mais Richard se conduisit mal dans sa legation, & l'archevêque Bernard alla à Rome en porter ses plaintes. Il trouva sur le saint siege Urbain II. qui le reçut très-favorablement, & lui donna le pallium avec un privilege, qui l'établissoit primat sur toute l'Espagne. Cette bulle est du quinziéme d'Octobre 1088. adressée à l'archevêque Bernard, & le pape dit en substance : Nous rendons à Dieu de grandes actions de graces, de ce que l'église de Tolede, dont la dignité est si ancienne, & dont l'autorité a été si grande en Espagne & en Gaule, vient d'être delivrée de l'oppression des Sarrasins après environ 370. ans. C'est pourquoi, tant par le respect de cette église, qu'à la priere du roi Alfonse, nous vous donnons le pallium, c'est-à-dire, la plenitude de la dignité sacerdotale ; & nous vous établissons primat dans tous les roïaumes des Espagnes ; comme il est certain que l'ont été anciennement les évêques de Tolede. Tous les évêques des Espagnes vous regarderont comme leur primat, & s'il s'éleve entre eux quelque question qui le merite, ils vous en feront le raport, sauf toutefois les privileges de chaque metropolitain.

AN. 1088.

to. 7. concil. p. 1635.

On voit par les paroles de cette bulle, que le pape Urbain ne prétendoit pas ériger de nouveau la primatie de Tolede, mais la rétablir, comme aiant subsisté avant l'invasion des Sarrasins : ce qu'il tenoit pour certain, se fondant sans doute comme

AN. 1088. Gregoire VII. ſur la fauſſe decretale d'Anaclet, qui marquoient les primats comme établis par toute l'égliſe dès ſon origine. Mais le lecteur ſe peut ſouvenir, que dans toute la ſuite de l'hiſtoire, il n'a rien vû juſques ici de la primatie de Tolede. Sous les Romains l'Eſpagne étoit diviſée en cinq provinces, Tarraconoiſe, Carthaginoiſe, Betique, Luſitanie & Galice : dont les metropoles étoient Tarragone, Carthagene, Seville, Merida & Brague : Tolede n'étoit que ſimple évêché. Carthagene aiant été ruinée par les Sueves en 461. Tolede devenuë la capitale des rois Goths, prit auſſi la dignité de metropole : comme on voit au ſecond concile de Tolede en 531. ce qui fut confirmé l'an 610. en déclarant, que l'évêque de Tolede étoit primat de toute la province Carthaginoiſe : mais le titre de primat ne ſignifie-là que metropolitain, puiſqu'il ne s'étend que ſur une province. Au XII. concile de Tolede tenu en 681. on augmenta conſiderablement l'autorité de l'archevêque en lui donnant le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Eſpagne. Mais il n'avoit jamais eu de juriſdiction ſur les autres archevêques, ni par conſequent de veritable primatie : auſſi le pape pour appuïer le droit de Bernard, le fit ſon legat en Eſpagne à la place de Richard.

Sup. l. LXII. n 57.

Mariana lib IX. c. 19. Marca de prim. Lugd. n. 124.

Sup. l. XXXI. n. 22. XXXV. n. 5.

XLIV. Autres affaires d'Eſpagne.

Le pape Urbin écrivit en même tems au roi Alfonſe une lettre, où il lui marque ce qu'il a accordé à l'archevêque Bernard, & comme il a rétabli Tolede en ſon ancienne dignité : l'exhortant à lui obéïr comme à un pere, & à proteger ſon égliſe. Puis il ajoûte : Nous avons appris avec douleur, que vous avez fait arrêter l'évêque de ſaint Jacques, & que pendant ſa

t. X. conc. p. 453.

Digitized by Google

prison vous l'avez fait déposer de la dignité épiſcopale: ce qui eſt entierement contraire aux canons. Et ne vous excuſez point ſur ce que c'eſt le cardinal Richard qui l'a fait, puiſque le pape Victor III. l'avoit privé de la legation. Rétabliſſez donc cet évêque dans ſa dignité & nous l'envoïé avec vos députez, pour être jugé canoniquement: autrement vous nous obligerez à faire contre vous, ce que nous ne voudrions pas. AN. 1088.

Cet évêque de ſaint Jacques étoit Diegue, que le roi Sanche prédeceſſeur d'Alfonſe avoit fait évêque d'Iria, dont dépendoit alors Compoſtelle. Diegue étoit homme noble, mais tellement occupé des affaires du dehors, qu'il ne s'appliquoit pas aſſez à ſon miniſtere. Le roi Alfonſe, on ne dit pas pourquoi, le fit mettre en priſon, ce qui cauſa de grands troubles dans cette égliſe: Pour s'en diſculper, Alfonſe entreprit de mettre un autre évêque à la place de Diegue; & prit l'occaſion du concile aſſemblé à ſainte Marie de Fuſelles par le legat Richard abbé de ſaint Victor. Il envoïa donc ſous main dire à l'évêque Diegue, que s'il vouloit ſortir de priſon, il falloit qu'il ſe confeſſât coupable dans le concile; & qu'il appaiſeroit le roi par cette humiliation. Diegue ſe laiſſa perſuader: le roi vint au concile & l'y fit amener: il remit ſon anneau & ſa croſſe entre les mains du legat, & ſe déclara devant tout le peuple indigne de l'épiſcopat. Alors le legat prononça, qu'il étoit déchu de la dignité épiſcopale, & permit d'en mettre un autre à ſa place. Auſſi-tôt un abbé nommé Pierre, indiqué par le roi, fut élu & ordonné évêque d'Iria, mais il n'en tint le ſiege que deux ans. *Hiſt. Compoſt. M. S.*

Digitized by Google

AN. 1088. La même année 1088. Artauld élû évêque d'Elne en Rouſſillon, vint à Rome pour ſe faire ſacrer par le pape Urbain: Car ſon metropolitain d'Almace archevêque de Narbonne refuſoit de le ſacrer, à cauſe d'un ſerment qu'Artauld avoit fait aux chanoines après ſon élection pour la conſervation des biens de l'égliſe. Dalmace prétendoit ſans doute que ce ſerment étoit ſimoniaque: mais Artauld ſoûtenoit qu'il ne l'étoit point, puiſqu'il n'en avoit fait aucune convention avant que d'être élu. C'eſt ce qu'il affirma par ſerment devant le pape, qui le ſacra évêque, après qu'il ſe fut ainſi purgé du ſoupçon de ſimonie.

2. q 3. c. 2. *Marca. V. Concord. c.* 41. & 4. *Marca Hiſt.* 466.

XLV. Egliſe d'Allemagne.

En Allemagne le ſchiſme s'afoibliſſoit, Guelfe duc de Baviere reprit la ville d'Auſbourg; prit Sigefroi, qui en avoit uſurpé le ſiége, & y rétablit Vigold évêque Catholique, qui mourut la même année. L'évêque ſchiſmatique de Vormes touché de repentir ſe réunit à l'égliſe, & renonçant à l'épiſcopat entra dans le monaſtere d'Hirſauge pour y faire penitence. Les habitans de Mets chaſſerent entierement de la ville l'uſurpateur Brunon, & s'engagerent par ſerment à ne recevoir point d'autre évêque qu'Herman leur legitime paſteur alors priſonnier en Toſcane: où il aima mieux demeurer, que d'embraſſer le ſchiſme pour joüir de ſon évêché: Vecillon archevêque de Maïence & Meinard évêque de Virſbourg, les plus ſavans des ſchiſmatiques moururent excommuniez. Mais les catholiques firent auſſi de grandes pertes: Bertold & Bernard ſavans hommes & docteurs fameux moururent. Burchard évêque d'Halberſtat fut tué le ſixiéme d'Avril: Gebehard archevêque de Salſbourg mourut le quinziéme de Juin; c'étoit le chef des catholiques,

Bertold. an. 1088.

catholiques, & il nous reſte un livre de lui contre les ſchiſmatiques. Pierre Ignée moine de Vallombreuſe, & depuis cardinal évêque d'Albane, mourut le huitiéme de Janvier de l'année ſuivante 1089 en grande reputation de ſainteté. Le roi Herman abandonné des Saxons ſe retira en Lorraine, où il mourut cette année 1088. la ſeptiéme de ſon regne : mais les Saxons chaſſerent bien-tôt de nouveau l'empereur Henri. AN. 1089. *Bertold. an. 1089. Sup. liv. LXI. n. 18.*

L'année ſuivante 1089. Herman évêque de Mets revint chez lui aprés une longue captivité, & y fut reçû agreablement de pluſieurs. L'uſurpateur Brunon tomba dans un mépris general, étant odieux par ſes mœurs infames, même à l'empereur Henri, qui lui avoit vendu cet évêché. Enfin il fut reduit à ſe retirer chez le comte Albert ſon pere, qui étoit du parti catholique. Outre Herman il y avoit quatre évêques qui ſoutenoient les catholiques en Allemagne : ſavoir Adalberon de Virſbourg, Altman de Paſſau, Albert de Vormes & Gebehard de Conſtance. Ce dernier étoit parfaitement connu du pape Urbain qui l'avoit lui-même ordonné évêque étant legat en Allemagne : c'eſt pourquoi il le fit ſon legat dans ce roïaume, c'eſt-à-dire dans toute l'Allemagne, la Baviere, la Saxe & les païs voiſins, par une lettre decretale donnée en concile. *Bertold. an. 1089.*

Gebehard avoit envoïé à Rome Eginon, depuis abbé de ſaint Ulric d'Auſbourg, qui s'étant déguiſé échappa aux ſchiſmatiques. Il portoit des lettres par leſquelles Gebehard conſultoit le pape ſur pluſieurs queſtions touchant les excommuniez. Sur quoi le pape lui répondit par cette decretale : Nous tenons pour excommunié au premier degré l'hereſiarque de Ra- *Udalric. to. 24 Canif.* *to. 2. conc. p. 445.*

AN. 1089. venne usurpateur de l'église Romaine, avec le roi Henri au second rang ceux qui les aident d'argent, de conseil ou d'obéissance, principalement en recevant d'eux ou de leurs fauteurs les dignitez ecclesiastiques. Au troisiéme rang sont ceux qui communiquent avec eux : nous ne les excommunions pas nommément, mais nous ne les recevons point en nôtre societé sans penitence : que nous moderons selon qu'ils ont agi par ignorance, par crainte ou par necessité Car nous voulons que l'on traite avec plus de rigueur, ceux qui sont tombez volontairement ou par negligence, ce que nous laissons à vôtre discretion.

Quant aux clercs ordonnez par des évêques excommuniez, nous n'en portons pas encore de jugement parce qu'il faut un concile general : nous vous répondons toutefois, quant à present, que vous pouvez laisser dans les ordres qu'ils ont reçûs, ceux qui ont été ordonnez par des évêques excommuniez, mais auparavant catholiques : pourvû que ces évêques ne fussent pas simoniaques, & que les clercs dont il s'agit, n'aient pas reçû d'eux les ordres par simonie : pourvu aussi qu'ils soient recommandables par leurs mœurs & leur doctrine. A ces conditions vous pourrez les laisser dans leurs ordres, aprés leur avoir imposé la penitence que vous jugerez convenable. Mais nous ne leur permettons point de monter aux ordres superieurs, sinon pour une grande utilité de l'église & rarement. Le pape permet de même pour la necessité presente de l'église contre les schismatiques, de laisser ou rétablir dans leurs fonctions les prêtres & les autres clercs tombez dans le crime : marquant toutefois qu'il ne veut point donner d'atteinte à l'an-

Digitized by Google

cienne discipline, qui ne rehabilitoit jamais les clercs criminels, quelque penitence qu'ils eussent faite. AN. 1089.

Le pape donne ensuite à Gebehard la jurisdiction sur l'isle de Richenou, sauf l'exemption des moines : auxquels il lui commande de donner un abbé catholique, aussi-bien qu'à saint Gal & aux autres monasteres qui en manquent. Il lui enjoint encore de pourvoir aux évêchez d'Aouste & de Coire, & aux autres où l'évêque de Passau ne pourra venir. Car, ajoûte-t-il, nous lui avons donné, comme à vous, la commission de gouverner à nôtre place la Saxe, l'Allemagne & les autres païs voisins : afin que vous reprouviez les mauvaises ordinations, que vous confirmiez les bonnes ; & que vous regliez toutes les affaires ecclesiastiques, après avoir pris conseil des hommes pieux, jusques à ce que vous puissiez recevoir un legat plus particulier du saint siege. La bulle est datée de Rome le dix-huitiéme d'Avril.

XLVI. Suite du schisme.

Il n'étoit pas aisé de tenir alors le juste milieu entre la trop grande indulgence, qui eût affoibli la discipline, & la rigueur excessive qui eût revolté les coupables. Car Guibert & ses sectateurs ne cessoient de faire des ordinations dans les lieux de l'obéissance du roi Henri, & de les vendre bien cher. Ce qui multiplioit tellement le nombre des excommuniez, que les catholiques avoient bien de la peine à les éviter. Le pape tint cette année un concile general de cent quinze évêques, où il y a apparence que l'on confirma l'indulgence à l'égard des schismatiques. Car les Romains chasserent honteusement Guibert, & lui firent promettre par serment, qu'il n'usurperoit plus le saint siege. Il conservoit toûjours celui de Ravenne ;

Bertold. an. 1089.

Bertold.

AN. 1089. & dans toutes les chartes de cette église il se nomme Guibert archevêque, hors une seule, où il prend le nom de Clement; & ce qui est de plus singulier, celles où il se nomme Guibert, sont dattées du pontificat de Clement, comme si c'étoit deux hommes differens.

t. x. conc. p. 1512. ex. Rub hist. Ravenn. lib. 5. p. 311.

Les deux partis cherchoient à faire la paix; & il y eut une conference des ducs & des comtes catholiques, avec l'empereur Henri. Ils lui promettoient leur secours pour le rétablir dans son roïaume, s'il vouloit abandonner Guibert & reconnoître Urbain; & il ne s'en éloignoit pas beaucoup: mais il vouloit avoir le consentement des seigneurs de son parti. Entre ceux-ci étoient les évêques ordonnez par les schismatiques, qui voïant qu'ils seroient infailliblement dépossez avec Guibert, détournerent absolument l'empereur de se reconcilier avec le pape.

Pour fortifier d'autant plus le parti catholique, le pape Urbain persuada à la comtesse Mathilde d'épouser Guelfe fils de Guelfe duc de Baviere, & petit fils d'Azon marquis de Ferrare. Mathilde étoit veuve depuis treize ans & en avoit quarante-trois: aussi ne fit-elle ce mariage que par obéïssance au pape, pour être mieux en état de soutenir l'église Romaine contre les schismatiques; & Guelfe protesta depuis qu'il ne lui avoit jamais touché. Ce mariage affligea fort l'empereur Henri.

Sup. liv. LXII. n. 32.

Bertold. an. 1089. & 1095.

XLVII. Fin de Lanfranc de Cantorberi.

L'Angleterre perdit cette année, l'archevêque Lanfranc, une des grandes lumieres de ce siecle; le restaurateur de l'Angleterre pour le spirituel, comme le roi Guillaume le conquerant pour le temporel. Ce prince avoit une telle confiance en lui, que quand il

vita Lanfr. c. 15.

Digitized by Google

demeuroit en Normandie, il laiſſoit à Lanfranc la garde de l'Angleterre : tous les Seigneurs lui obéiſſoient & l'aidoient à deffendre le roiaume & y maintenir la paix, ſuivant les loix du païs : Lanfranc ne laiſſoit pas de venir quelquefois trouver le roi en Normandie, comme il fit en 1077. il profita de cette occaſion pour revoir l'abbaïe du Bec, dont il avoit été tiré ; & il y fut reçû avec la joïe que l'on peut imaginer, par le venerable abbé Helloüin, qui avoit déja été le viſiter en Angleterre. Dans l'une & l'autre viſite Lanfranc oubliant ſa dignité, reconnoiſſoit toûjours Helloüin pour ſon maître : à Cantorberi il lui rendit tous les honneurs poſſibles : au Bec il voulut être traité comme les autres moines, & vêcut avec eux en frere : reprenant ſon ancienne place de prieur, au lieu de la chaire épiſcopale qu'on lui avoit préparée. Il fit la dedicace de l'égliſe de ce monaſtere le vingt-troiſiéme d'Octobre 1077. AN. 1089. c. 8. c. 7. vita. Herl. fac. 6. Ben. par. 2. p. 354.

L'archevêque Lanfranc rebâtit de fond en comble l'égliſe métropolitaine de Cantorberi, brûlée quelques années auparavant, & repara les lieux reguliers pour les moines qui deſſervoient cette égliſe. Il bâtit deux hôpitaux hors de la ville ; & retira pluſieurs terres alienées de ſon égliſe. Il s'oppoſa aux vexations d'Eudes frere du roi Guillaume, évêque de Baïeux & comte de Cant ; & délivra, non ſeulement les ſujets de l'égliſe, mais tous les habitans de la province des exactions induës dont il les avoit chargez. Lanfranc permit à Thomas archevêque d'Yore, de faire ordonner un évêque pour les iſles Orcades par deux évêques ſuffragans de Cantorberi : mais il ſupprima le ſiege épiſcopal de ſaint Martin aux faux- vita. Lanfr. n. 20. n. 21. n. 31. Lanfr. ep. n. 32.

AN. 1089. bourgs de Cantorberi, où toutefois il n'y avoit qu'un corévêque.

n. 36. Nonobſtant ſes grandes occupations il s'appliquoit à corriger les exemplaires des livres eccleſiaſtiques, particulierement des ſaintes écritures ; & on en trouve encore de corrigez de ſa main. Il étoit trés-liberal, & ſes aumônes montoient par an juſques à cinq cens livres. Il mourut la dixiéme année de ſon pontificat le vingt huitiéme de May 1089. Il laiſſa pluſieurs écrits dont les principaux ſont le traité de l'euchariſtie par Berenger & diverſes lettres. Sa doctrine rendit l'abbaïe du Bec une école celebre, & ce fut alors, que les Normans commencerent à cultiver les lettres, qu'ils avoient negligées depuis leur converſion ſous leurs cinq premiers ducs. Mais on venoit étudier ſous Lanfranc des provinces voiſines, de France, de Gaſcogne, de Bretagne, de Flandre. Entre ſes diſciples les plus fameux furent Anſelme, depuis pape ſous le nom d'Alexandre II. Guitmond archevêque d'Averſe, Guillaume archevêque de Roüen, Hernoſt & Gondulfe évêques de Rocheſter, Foulques de Beauvais, Ives de Chartres & pluſieurs autres évêques : ſur tout ſaint Anſelme ſon ſucceſſeur dans le ſiege de Cantorberi.

XLVIII. Metropole de Tarragone. Berenger évêque d'Auſone ou Vic en Catalogne, étoit depuis long-tems à Rome, où il pourſuivoit le rétabliſſement de la métropole de Tarragone. Cette ville, qui ſous les Romains donnoit le nom au tiers de l'Eſpagne, avoit été tellement ruïnée depuis l'invaſion des Mores, que ſon évêché avoit été uni à celui d'Auſone, & la province ſoumiſe à la métropole de Narbonne pendant quatre cens ans. Berenger obtint

Marca Hiſp. IV. p. 408.

du pape Urbain II. une bulle adreſſée aux trois comtes Berenger de Barcelone, Ermengaud d'Urgel & Benard de Beſalu, aux évêques de la province & à tout le clergé & à la nobleſſe : par laquelle le pape les exhorte à faire tous leurs efforts pour rétablir la ville de Tarragone, enſorte que l'on puiſſe y remettre un ſiege épiſcopal. Il leur donne cette bonne œuvre pour penitence, & promet à ceux qui devoient aller à Jeruſalem ou ailleurs, la même indulgence que s'ils avoient accompli leur pelerinage. Cette ville étant rétablie pour le temporel, il promet de lui rendre ſes privileges pour le ſpirituel, c'eſt-à-dire, le droit de métropole : ſauf toutefois le droit de l'égliſe de Narbonne, ſi elle peut montrer que la province de Tarragone lui appartienne par l'autorité du ſaint ſiege. Cette bulle eſt dattée de Rome du premier de Juillet la ſeconde année du pontificat d'Urbain II. indiction douziéme, qui eſt l'an 1089. Elle fut expediée par Jean diacre cardinal, qui eſt Jean Gaëtan ; & l'on voit par-là, que deſlors il étoit chancelier de l'égliſe Romaine. Cette affaire eut des ſuites, & Berenger devint, comme il prétendoit, archevêque de Tarragone. AN. 1089. *Append. Marca n.* 303.

XLIX. Concile de Melfe. *to.* 1. *conc. p.* 478.

Le pape paſſa enſuite dans la Poüille, où le dixiéme de Septembre il tint un concile à Melfe. Tous les évêques du païs y aſſiſterent au nombre de ſoixante & dix, & douze abbez, le duc Roger s'y trouva avec tous les ſeigneurs, & y fit hommage lige au pape. Le ſecond jour du concile on y publia ſeize canons, qui ne font que confirmer les anciens contre les inveſtitures. On défend d'ordonner un ſoudiacre avant quatorze ans, un diacre avant vingt-quatre, un prêtre avant *c.* 4.

Digitized by Google

AN. 1089.

trente, & de mettre dans le clergé des hommes de condition servile. On condamne les clercs acephales ou indépendans & les moines vagabonds. On permet aux
c. 11. seigneurs de reduire en servitude les concubines des
c. 9. 10. clercs. Défense aux laïques de donner aux monasteres
c. 12. les dîmes ou les églises qui leur appartiennent, sans le
c. 5. consentement de l'évêque ou du pape.

Pendant ce concile Elie qui venoit d'être élû archevêque de Bari ; envoïa à Melfe Jean archidiacre de
Ital. sac. to. 7. p. 260. la même église, prier le pape Urbain de venir à Bari le sacrer. Le duc Roger & son frere Boëmond à qui Bari appartenoit, joignirent leurs prieres à celle de l'archevêque, & le pape y condescendit : quoiqu'il fût contre l'usage de l'église Romaine, qu'il sacrât un évêque ailleurs qu'à Rome. Mais l'église de Bari étoit
Sup. n. 32, devenuë si celebre depuis deux ans, par la translation
Ital. sac. to. 7. p. 36. des reliques de saint Nicolas : que le pape ne pût lui refuser cette grace. Elie étoit ce même abbé de saint Benoist, à qui on avoit confié la garde de reliques. Il avoit été tiré du monastere de Cave près de Salerne où le pape Urbain l'avoit connu, & avoit lié amitié avec lui au commencement de son sejour en Italie, & l'archevêque Oursón étant mort, il fut élû pour lui succeder.

Le pape étant donc venu à Bari, transfera les reliques de saint Nicolas dans la nouvelle église, qui avoit été bâtie en son honneur, & sacra l'archevêque Elie dans son propre siege. En même tems il lui confirma ses droits sur les dix-huit évêchez de sa province qui y sont nommez : entre lesquels Canosse ou Canuse étoit dessors uni à Bari, & plusieurs ne sont plus connus. Le pape confirme à l'archevêque sa juris-

diction

riſdiction ſur tous les monaſteres d'hommes & de femmes, de Grecs & de Latins, & lui accorda le pallium. Ceſt ce qui ſe voit par ſa bulle donnée à Bari le neuviéme d'Octobre 1089. AN 1089

ep. 5. to. X. conc. p. 414.

En ce voïage de Poüille ſaint Bruno fondateur des Chartreux accompagnoit le pape, qui l'avoit appellé auprés de lui pour ſe ſervir de ſes conſeils. Bruno étoit né à Cologne, où il fut chanoine de ſaint Cunibert. Il vint étudier à Reims étant encore jeune, y fut chanoine, chancellier & maître des grandes études: car il étoit un des plus fameux docteurs de ſon tems. J'ai marqué les differends qu'il eut avec Manaſſés alors archevêque de Reims, dont il ne pouvoit ſoufrir les dereglemens; & ce fut la cauſe de ſa retraite: comme raporte Guibert abbé de Nogent auteur du tems.

L
Saint Bruno fondateur de Chartreux.

Mabill pref. 1. ſec. 6. n. 85. &c. Apolog. Manaſſ.

Sup. n. 2.

De vita ſua c 11.

Il y avoit, dit-il, à Reims un homme nommé Bruno inſtruit des arts liberaux & recteur des grandes études tres renommé dans les égliſes de Gaule: qui ne pouvant ſoufrir les mauvaiſes mœurs de l'archevêque Manaſſés, ſortit de la ville avec quelques autres des plus conſiderables du clergé de Reims. Il reſolut même de renoncer au monde & de s'éloigner de toutes ſes connoiſſances. Bruno dit lui-même, qu'un jour étant encore à Reims, comme il s'entretenoit avec Raoul le Vert prevôt de cette égliſe, & un troiſiéme nommé Fulcius, aprés avoir parlé quelque tems de la vanité des plaiſirs & des richeſſes de ce monde, & des joies de la gloire éternelle: ils firent vœu de quitter le ſiecle au plutôt, & de prendre l'habit monaſtique, l'execution fut differée, parce que Fulcius alla à Rome, & ils la remirent à ſon retour. Comme il tarda

ep. ad. Radulf.

Digitized by Google

AN 1089. long-tems, Raoul se refroidit & demeura à Reims, dont il fut depuis archevêque: mais Bruno suivit constamment son dessein.

Pour cet effet, il alla trouver Hugues évêque de Grenoble, qui ayant été élu en 1080. au concile d'Avignon & sacré à Rome par le pape Gregoire VII. quitta son dioceſe, & se retira à la Chaise-Dieu: mais après y avoir passé un an dans les exercices de la vie monastique, il reprit, par ordre du même pape, la conduite de son église; & il y avoit trois ans qu'il y étoit revenu quand Bruno le vint trouver. Il avoit six compagnons, le docteur Landuin né à Luques en Toscane, Estienne de Bourg, Estienne de Die, tous deux chanoines de saint Ruf prés d'Avignon, qui s'étoient joints à lui par la permission de leur abbé: Hugues qu'ils nommoient le chapelain, parce que c'étoit le seul prêtre d'entre eux; & deux laïques. André & Guerin. Ils cherchoient un lieu propre pour la vie éremitique, & n'en avoient point encore trouvé; & ils étoient attirez par la reputation du saint évêque de Grenoble. Il les reçut avec amitié & respect, & leur conseilla de s'établir dans la Chartreuse, lieu solitaire entouré de montagnes affreuses & de difficile accés au voisinage de Grenoble. Il avoit vû en songes, vers le même tems, sept étoiles qui le conduisoient en ce desert, où il lui sembloit que Dieu se bâtissoit une demeure.

vita Hug. c. 2. Lell. Ayr. to 9.

Mabill. pref. n. 80.

Bruno & ses compagcons commencerent à habiter la Chartreuse vers la saint Jean l'an 1084. & par une charte du mois suivant, Hugues défendit aux femmes de passer par la terre des freres de la Chartreuse, & à qui que ce fût d'y pêcher, d'y chasser ou d'y me-

Digitized by Google

ner paître des beſtiaux. Guibert décrit ainſi la manière dont ils vivoient. Ils ont, dit-il, une égliſe & chacun une cellule autour de l'enceinte du monaſtere, où ils travaillent, dorment & mangent. Le dimanche ils reçoivent du dépenſier leur nourriture, ſavoir du pain & des legumes, qui eſt leur ſeul mets & chacun le fait cuire chez ſoi. Ils ont de l'eau pour boire & pour les autres uſages, d'un ruiſſeau qui coule devant toutes leurs cellules & y entre par certains trous. Ils mangent du poiſſon & du fromage les dimanches & les grandes fêtes : je dis du poiſſon, non pas qu'ils achetent, mais que des gens de bien leur donnent. Ils ne reçoivent de perſonne ni or ni argent, ni ornemens d'égliſe, ſinon un calice d'argent. Ils s'aſſemblent à l'égliſe, non aux heures ordinaires comme nous, mais à certaines heures. Ils entendent la meſſe, ſi je ne me trompe, les dimanches & les fêtes ſolemnelles. Ils ne parlent preſque jamais, car s'ils ont beſoin de quelque choſe ils le demandent par ſigne. Si quelquefois ils boivent du vin, c'eſt du vin ſi foible qu'il ne vaut gueres mieux que de l'eau commune. Ils portent des cilices ſur la chair, & le reſte de leurs habits eſt fort pauvre. Ils ſont ſoumis à un prieur : l'évêque de Grenoble, homme d'une grande pieté, leur tient lieu d'abbé. Quoiqu'ils cherchent en tout la pauvreté, ils amaſſent une trés-riche bibliotheque : travaillant principalement pour la nourriture qui ne perit point. Ils cultivent peu la terre pour faire venir du bled, mais ils nourriſſent quantité de moutons, dont ils vendent les toiſons, pour acheter ce qui leur eſt neceſſaire. Lorſque Guibert faiſoit cette deſcription des habitans de la Chartreuſe, ils n'étoient que treize

AN 5089.

De vita ſua. c. 11.

Jo. VI. 27.

AN 1089. moines : mais il y avoit au bas de la montagne plus de vingt laïques sous leur conduite.

De Inst. Carthus. to 1. bibl. Lab. p. 638.

Aprés que saint Bruno eut gouverné la Chartreuse environ six ans, le pape Urbain qui avoit été son disciple à Reims, le contraignit de venir à sa cour, pour l'aider de ses conseils dans les affaires ecclesiastiques. En quittant la Chartreuse il la laissa à Seguin abbé de la Chaise-Dieu à qui le lieu appartenoit originairement: mais les disciples de saint Bruno quitterent bien-tôt cette demeure, & vinrent le trouver en Italie. Il leur persuada toutefois de retourner à la Chartreuse, leur donnant pour prieur Landuin, qui les gouverna dix ans. Saint Bruno de son côté, ne pouvant souffrir le tumulte & les mœurs de la cour de Rome, se retira l'année suivante 1090. avec Landuin & quelques autres au diocese de Squillace en Calabre : où le comte Roger lui donna à lui & à ses disciples une forêt avec une lieuë d'étenduë. Le pape voulut donner à saint Bruno l'archevêché de Rege, qui vaqua la même année par la mort d'Arnoul : mais il le refusa, & cette place fut donnée à Ranger moine de Cave, & auparavant de Marmoutier. Saint Bruno vécut onze ans en son nouveau monastere de Calabre, & y finit ses jours.

Apvnd ad ann. Urb.

v. Ital. sac. to. 9 p. 589. Ibid. p. 435.

LI. Eglise d'Allemagne.

En Baviere le parti des catholiques prenoit le dessus : en sorte qu'ils remplirent le siege de Salsbourg, vacant depuis un an & demi, par le decés de l'archevêque Gebehard, arrivé le quinziéme de Juin 1098. On élut à sa place l'abbé Tiémon né en Baviere d'une haute noblesse. Dés sa premiere jeunesse il embrassa la vie monastique dans l'abbaie d'Alta : d'où il fut tiré par l'archevêque Gebehard, pour le faire abbé

Bertold. an. 1090 Id. 1098.

vita ap Tegnag. p. 72.

Digitized by Google

d'un monaſtere de ſon dioceſe: & il y rétablit la diſcipline, joignant la diſcretion à l'autorité & à l'auſterité de la vie. Gebehard aïant été chaſſé par les partiſans du roi Henri & un uſurpateur nommé Bertold, mis en ſa place, l'abbé Tiemon ſe retira à Schafouſe & à Hirſauge, monaſteres alors fameux par leur régularité. Aprés avoir demeuré quelque tems en ce dernier, il revint à Salſbourg; où le ſchiſmatique Bertold le reçut tres-humainement, eſperant que le deſir de rentrer dans ſon abbaïe lui feroit embraſſer ſon parti. Mais Tiemon ſe retira en un deſert voiſin dans une communauté pauvre, qui le reçut avec grande charité. AN. 1090.

Aprés la mort de l'archevêque Gebehard, les gens de bien vouloient lui donner Tiemon pour ſucceſſeur, les autres propoſoient un homme, qui n'étoit conſiderable que par ſa nobleſſe & ſa puiſſance. Le jour de l'élection étant venu, on s'aſſembla au lieu marqué: Altman évêque de Paſſau legat du ſaint ſiege y étoit avec le clergé de Salſbourg, Guelfe duc de Baviere, les comtes & un grand peuple. Le competiteur de Tiemon entra dans un bateau pour paſſer le Sals, & fut noïé à la vûë de toute l'aſſemblée. Alors tous ſe réunirent, & Tiemon fut élu d'un commun conſentement. Il fut ſacré ſolemnellement le ſeptiéme d'Avril 1090. par le legat Altman, aſſiſté d'Adalberon évêque de Virſbourg, & de Meginvard de Friſingue. Mais Adalberon mourut la même année le ſixiéme d'Octobre après quarante-cinq ans d'épiſcopat. Ce ſaint évêque étant chaſſé de Virſbourg par les ſchiſmatiques dont il étoit un des plus zelez adverſaires, ſe retira en ſon païs dans le monaſtere de

vita ſac. 6 Pen. p. 71. Herman contr. 1045.

AN. 1090. Lambach en Auſtriche fondé par ſon pere qu'il rétablit dès l'année 1056. & de-là il ne laiſſoit pas de conſacrer des égliſes, rétablir des monaſteres, & rendre d'autres ſervices à la religion. Il fut enterré à Lambach, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau. Herman évêque de Mets mourut au mois de Mai de la même année auſſi bien que Bertold duc d'Allemagne gendre du roi Rodolfe & la reine de Hongrie ſa ſœur. Egbert marquis de Saxe fut tué en trahiſon, & l'on en accuſa l'abbeſſe de Quedlimbourg ſœur de l'empereur Henri : le parti catholique fit toutes ces pertes pendant cette année. De la part des ſchiſmatiques, Lutold duc de Carinthie mourut ſubitement, aïant depuis peu repudié ſa femme legitime pour en prendre un autre, avec la permiſſion de l'antipape Guibert.

LII. Lettre de Valtram & la réponſe.

Ces pertes des catholiques aïant relevé le courage des ſchiſmatiques, ils reprirent les armes, diſant hautement que le pape Urbain alloit perir. Valtram archevêque de Magdebourg, voulant attirer Louis II. comte de Thuringe ; au parti du roi Henri, lui écrivit une lettre, où il diſoit entre autres choſes : L'apôtre inſpiré de Dieu dit, que toute perſonne doit être ſoûmiſe aux puiſſances ſouveraines, parce qu'il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu, & qui lui reſiſte, reſiſte à l'ordre de Dieu. Cependant nos amis diſent aux femmes & au ſimple peuple, qu'il ne faut pas ſe ſoûmettre à la puiſſance roïale. Veulent-ils reſiſter à Dieu ? ſont-ils plus forts que lui ? Mais que dit le prophete ? Tous ceux qui combattent contre vous, Seigneur, ſeront confondus, & ceux qui vous reſiſtent periront. Rodolfe, Hildebrand, Egbert, & une infini-

Dodech. in an. 1090.

Rom. XIII. 1.

1. Cor. X 22. Iſa. XLI. 11.

Digitized by Google

té d'autres seigneurs ont resisté à l'ordre de Dieu en la personne de l'empereur Henri : & ils ont peri : ce qui a eu une mauvaise fin devoit avoir un mauvais principe. AN. 1090.

Le comte Louis aïant reçu cettre lettre, y fit répondre par Etienne, autrement Herrand évêque d'Halberstat, dont la lettre portoit en substance : Nous disons, que vous entendez mal le precepte de l'apôtre. Car si toute puissance vient de Dieu, comme vous l'entendez, d'où vient qu'il dit par son prophete : Ils ont regné, mais ce n'est pas par moi, ils sont devenus princes & je ne les connois point. Ecoutons l'apôtre qui s'explique lui-même : Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu. Que dit-il ensuite ? Et celles qui viennent de Dieu sont ordonnées. Pourquoi avez vous supprimé ces paroles ? Donnez-nous donc une puissance ordonnée : nous ne resistons point, nous donnerons aussi-tôt les mains. Mais ne rougissez vous pas de dire, que le seigneur Henri soit roi, ou qu'il ait de l'ordre ? Est-ce avoir de l'ordre, que d'autoriser le crime & confondre tout droit divin & humain ? Est-ce avoir de l'ordre, que pecher contre son propre corps, & abuser de sa femme d'une maniere inoüie ? Est-ce avoir de l'ordre, que prostituer les veuves qui viennent demander justice ? *Osee. VIII. 4.*

Pour ne point parler de ses autres crimes sans nombre, les incendies, les pillages d'égliſes, les homicides, les mutilations ; parlons de ce qui afflige le plus l'égliſe de Dieu. Quiconque vend les dignitez spirituelles est heretique : or le seigneur Henri, qu'on nomme roi, a vendu les évêchez de Constance, de Bamberg, de Maïence & plusieurs autres pour de

Digitized by Google

AN. 1090. l'argent, ceux de Ratisbone, d'Ausbourg & de Strasbourg pour des meurtres: l'abbaïe de Fulde pour un adultere, l'évêché de Munster pour un crime plus detestable. Il est donc heretique; & étant excommunié par le saint siege pour tous ses crimes, il ne peut plus avoir aucune puissance sur nous, qui sommes catholiques: nous ne le comptons plus entre nos freres & nous le haïssons de cette haine parfaite dont le psalmiste haïssoit les ennemis de Dieu. Quand à ce que vous dites, que le pape Gregoire, le roi Rodolfe & le marquis Egbert sont morts miserablement; & que vous felicitez vôtre maître de leur avoir survécu: vous devez aussi estimer heureux Neron, d'avoir survécu à saint Pierre & à saint Paul, Herode à saint Jaques, & Pilate à Jesus-Christ. Cette lettre est pleine d'aigreur & d'emportement; & roule principalement sur ce faux principe, qu'un roi criminel n'est point veritablement roi.

Ps. 138. 22.

LIII. Lettre de Bernald de Constance. *ap. Tignagel. p.* 259.

Un autre zelé défenseur du parti catholique en Allemagne, étoit Bernald prêtre de Constance, dont nous avons une grande lettre à Gebehard abbé de Schaffouse, sur la necessité d'éviter les excommuniez. Il marque les differens degrez des personnes qu'il faut éviter: savoir le coupable, le complice & celui qui communique avec eux; & les differentes manieres de communiquer, la salutation, le baiser, la priere, la table. Il raporte ensuite les regles touchant l'absolution des censures, & les temperamens que l'eglise y a apportez, tant à l'égard des clercs que des laïques. Enfin il fait le dénombrement des loix sur lesquelles l'église a formé sa discipline: savoir les canons des apôtres, les decrets des papes, les conciles generaux

&

Digitized by Google

& particuliers, où l'on voit ceux qui étoient alors les plus connus. Entre les décretales il compte toutes celles du recueil d'Isidore, dont la verité n'étoit pas revoquée en doute. AN. 1090.

Sur leur autorité il dit, que les apôtres & leurs successeurs ont ordonné, que les évêques ne fussent jamais accusez, ou très-difficilement; & comme il ne trouve pas que cette discipline s'accorde avec celle du concile de Nicée & des suivans, il en rapporte des raisons, qu'il prétend convenir au tems des persecutions. De même il avouë que le concile de Nicée défend les translations des évêques: mais, ajoûte-t-il, les saints papes Evariste, Calliste & Anteros, avant le concile de Nicée, ont enseigné que la translation des évêques étoit permise, pourvû qu'elle n'eût pas l'ambition pour cause, mais l'utilité de l'église ou la necessité. On voit ici la plaïe irreparable que les fausses décretales ont faite à la discipline de l'église, en détruisant ses plus saintes regles, par des autoritez que l'on estimoit plus anciennes. p. 259. p. 277.

L'empereur Henri entra cette année en Lombardie, où il brûla & ravagea les terres du duc Guelfe: mais la princesse Mathilde son épouse, l'encouragea à demeurer ferme dans le parti catholique, & à resister vigoureusement à Henri. En cette guerre Godefroi évêque de Luque consulta le pape, s'il falloit mettre en penitence ceux qui avoient tué des excommuniez. Le pape répondit: Imposez leur une satisfaction convenable selon leur intention, comme vous avez appris dans l'ordre de l'église Romaine. Car nous n'estimons pas homicides ceux, qui brûlant de zele pour l'église contre les excommuniez, en auront tué Bertold. 23. q. 5. c. 47.

AN. 1090. quelques-uns ; toutefois pour ne pas abandonner la discipline de l'église, imposez leur penitence de la maniere que nous avons dit : afin qu'ils puissent appaiſer la juſtice divine, s'ils ont mêlé quelque foiblesse humaine à cette action.

LIV. Berenger archevêque de Tarragone.

La même année 1090. vers la Pentecôte, le pape Urbain fit tenir par ſes legats un concile à Toulouſe, où assisterent les évêques de diverſes provinces, & on y corrigea plusieurs abus. L'évêque de Toulouſe s'y purgea canoniquement des crimes dont il étoit accuſé ; & à la priere du roi de Caſtille, on envoïa une legation à Tolede pour y rétablir la religion. Bernard archevêque de Tolede, retournant de Rome en Eſpagne, assista à ce concile avec le cardinal Rainier nouveau legat pour l'Eſpagne.

Bertold. 1090.

Roderic vz. *hiſt.* c. 27.

Ib. x. *conc. p.* 426.

Rainier passa en Catalogne, où il reçût au nom du pape la donnation de Berenger comte de Barcelone, qui donna à l'église Romaine la ville de Tarragone : reconnoiſſant que lui & ſes ſucceſſeurs, ne la tiendroient désormais, que comme vaſſaux du pape, & lui en païeroient tous les cinq ans vingt-cinq livres peſant d'argent. Ce qu'il fit par le conſeil de Berenger nouvel archevêque de Tarragone, & de l'évêque de Girone nommé auſſi Berenger.

Cette donnation facilita le rétabliſſement de la métropole de Tarragne, nonobſtant l'oppoſition de Dalmace, archevêque de Narbonne ; qui ſur la lettre que le pape avoit écrite aux ſeigneurs de Catalogne, étoit venu à Rome ſoûtenir ſes droits. Le pape lui demanda, s'il avoit des privileges du ſaint ſiege, pour établir la primatie qu'il prétendoit ſur la province de Tarragone. Dalmace répondit, que ſon

Marca Hiſp. lib. IV. *p.* 470.

Digitized by Google

égliſe en avoit eû, & qu'il eſperoit les trouver : ſur quoi le pape écrivit à Rainier ſon legat, que ſi ces privileges ne ſe trouvoient point, il travaillât avec les ſeigneurs du païs à rétablir l'égliſe de Tarragone. Ce fut, comme l'on croît, à cette occaſion, que l'on fabriqua une lettre ſous le nom du pape Eſtienne, qui devroit être Eſtienne V. où l'on ſuppoſe qu'il eſt venu tenir un concile à Troïes en Champagne par ordre d'un empereur Odon qui ne fut jamais ; & dans cette lettre il eſt dit, que quand même l'égliſe de Tarragone ſeroit rétablie en ſon premier état, elle demeureroit toûjours ſoûmiſe à celle de Narbonne. Quoiqu'il en ſoit de cette piece, le pape Urbain II. n'y eut point d'égard, & il rendit le droit de mêtropole à l'égliſe de Tarragone : où il transfera Berenger d'Auſone, comme aïant été par ſes ſoins le principal auteur de ce rétabliſſement. Il lui accorda le pallium, & lui permit à lui & à ſes ſucceſſeurs de garder l'égliſe d'Auſone, juſques à l'entier établiſſement de celle de Tarragone. C'eſt ce qui paroît par la bulle donnée à Capouë le premier de Juillet 1091. AN. 1091. *to. IX conc. p. 374. App. Mar. Hiſp. n. 44.*

Dès le commencement de la même année, le pape demeuroit en Campanie, quoiqu'il eût pu aiſément entrer dans Rome avec une armée & ſoûmettre les rebelles : mais il aimoit mieux ſoûtenir ſes droits avec douceur. Les ſchiſmatiques demeuroient donc les plus forts à Rome, où ils ſurprirent la tour de Creſcence, c'eſt-à-dire le château ſaint Ange, qui juſques-là avoit tenu pour le pape ; & la priſe de Mantouë leur hauſſa le courage. Car l'empereur Henri, qui l'aſſiegeoit depuis un an, s'en rendit maî-

LV. Concile de Berevint. *Bertold an. 1091.*

AN. 1091. tre le vendredi saint onziéme d'Avril : après quoi les Romains permirent à l'antipape Guibert de rentrer dans
Sup. n. 46. Rome d'où ils l'avoient chassé depuis deux ans.

Cependant le pape Urbain tint un concile à Bene-
to. x. p. 484. vent le vingt-huitiéme de Mars, où on réitera l'ana-
Can. 1. thême contre Guibert & ses complices, & on fit quatre canons. On n'élira point d'évêque à l'avenir qu'il ne soit dans les ordres sacrez : c'est-à-dire la prêtrise ou
c. 2. le diaconat ; car ce sont les seuls sur lesquels l'apôtre nous donne des regles. Nous ne permettons d'élire évêques des soudiacres que très-rarement & par permis-
c. 4. sion du pape & du métropolitain. Nous interdisons les prêtres qui servent dans les églises au-delà du nombre prescrit, sans permission de l'évêque, & qui ont obtenu des dîmes des laïques. Aucun laïque ne mangera de la chair depuis le jour des cendres ; & ce jour-là tous clercs, laïques, hommes & femmes, recevront des cendres sur leur tête. Défense de contracter mariage depuis la Septuagesime jusques à l'octave de la Pentecôte, & depuis l'Avant jusques à l'octave de l'Epiphanie.

LVI. Eglise d'Espagne. *Pelag. Ouet. p. 76. Roderic. VI. c. 30. to. X. conc. p. 382.* En Espagne on tint un concile à Leon, à l'occasion des funerailles de Garsias roi de Galice, frere d'Alfonse, qui le tenoit en prison depuis vingt ans. Ce concile se tint l'an 1091. Ere 1129. Le cardinal Rainier legat du pape y assista avec Bernard archevêque de Tolede & plusieurs autres évêques. On y résolut que les offices ecclesiastiques seroient celebrez en Espagne suivant
Ibid. p. 413. la regle de saint Isidore : c'est-à-dire, la lettre à Ludfred ou Landfroi évêque de Cordouë, où il marque succinctement les devoirs de chaque ordre & de chaque office. On ordonna aussi qu'à l'avenir, les écri-

Digitized by Google

vains ſe ſerviroient de l'écriture Gauloiſe dans tous les actes eccleſiaſtiques, au lieu de la Gothique qui étoit en uſage à Tolede. AN. 1091.

On avoit déja établi l'office de l'égliſe Gallicane qui étoit le Romain, à la place du Moſarabe, qui étoit l'ancien office d'Eſpagne. Car du tems du legat Richard, il y eut une grande diſpute à Tolede ſur ce ſujet. Le roi Alfonſe, à la perſuaſion de la reine Conſtance, vouloit introduire l'office Gallican, & le legat l'appuïoit : le clergé, la nobleſſe & le peuple, ne vouloient point de changement. Enfin l'on convint de décider le differend par un duel. Le champion de l'office de Tolede, qui étoit un chevalier de la maiſon de Matance, vainquit le champion du roi, au grand contentement de tout le peuple : mais le roi pouſſé par la reine, ne ſe rendit pas, & ſoûtint que le duel n'étoit pas un jugement legitime. On convint donc de tenter l'épreuve du feu ; & après un jeûne & des prieres on alluma un grand feu, où l'on mit les deux livres. Le livre de l'office Gallican fut conſumé, & celui de l'office de Tolede s'éleva au deſſus des flames. Mais le roi ne voulut pas en avoir le démenti, & ordonna que l'office Gallican ſeroit reçû par tout, menaçant de mort & de perte de leurs biens ceux qui reſiſteroient : toutefois quelques égliſes conſerverent l'ancien office, & continuerent de reciter l'ancienne verſion du pſautier. C'eſt ce que raporte Rodrigue archevêque de Tolede, qui vivoit cent cinquante ans après. *Roderic. VI. c. 27.*

Au concile de Leon de l'an 1091. on traita auſſi de l'affaire de l'égliſe de Compoſtelle. Pierre ordonné par le legat Richard en 1088. fut dépoſé ; mais Die- *Sup. n. 44.*

AN. 1091. gue ne fut pas rétabli ; & enſuite l'on donna ce ſiege à un abbé nommé Dalmace de l'ordre de Clugni.

LVII Egliſe d'Allemagne.

L'égliſe d'Allemagne perdit cette année 1091. trois grands perſonnages. Volfelme abbé de Brunviller près de Cologne, qui avoit écrit une lettre conſiderable contre l'hereſiarque Berenger, mourut le vingt-deuxiéme d'Avril, & ſa vie fut écrite par Conrard ſon diſciple. Le cinquiéme de Juillet mourut Guillaume abbé d'Hirſauge depuis vingt-deux ans, le principal reſtaurateur de la diſcipline monaſtique dans l'Allemagne. Il fonda ou rétablit quinze monaſteres, & forma pluſieurs diſciples illuſtres, entre autres ſaint Thiemon archevêque de Salſbourg, Gebehard évêque de Conſtance, alors legat du ſaint ſiege : Gebehard évêque de Spire, ſaint Theoger évêque de Mets. La vie de l'abbé Guillaume fut écrite par le moine Heimon ſon diſciple. Altman évêque de Paſſau mourut auſſi cette année le huitiéme d'Aouſt dans une heureuſe vieilleſſe : après avoir gouverné ſon égliſe vingt-ſix ans, ſoûtenu la religion avec un grand zele contre les ſchiſmatiques, eſſuïé pluſieurs perils & ſouffert de grandes perſecutions. Il fonda trois communautez de chanoines reguliers.

Berto'd. 1091. Act. SS. Ben ſec. 6. 2. p. 681.

Mabill. ſec. 6. 2. act. p 720.

vita ap Trgnag. p. 56.

Bertold. 1091.

En ce tems-là pluſieurs laïques en Allemagne embraſſerent la vie commune, reconçant au monde & ſe donnant eux & leurs biens au ſervice des communautez regulieres des clercs & de moines, pour vivre ſous leur conduite. Quelques envieux blâmerent leur maniere de vivre : mais le pape Urbain l'aïant appris, écrivit en ces termes aux ſuperieurs de ces bons laïques : Nous approuvons cette maniere de vie que nous avons vuë de nos yeux, la jugeant loüable &

Digitized by Google

digne d'être perpetuée, comme une image de la primitive égliſe ; & nous la confirmons par ces preſentes de nôtre autorité apoſtolique. Outre une multitude innombrable d'hommes & de femmes, qui ſe donnerent ainſi au ſervice des moines & des clercs : il y eut à la campagne une infinité de filles, qui renonçant au mariage & au monde, ſe mettoient ſous la conduite de quelque prêtre ; & même des femmes mariées, qui vivoient ainſi ſous l'obéïſſance dans une grande pieté. Des villages entiers embraſſerent cette devotion, & s'efforçoient de ſe ſurpaſſer l'un l'autre en ſainteté. Ainſi l'égliſe reparoit les pertes qu'elle faiſoit alors par la multitude des excommuniez. AN. 1091.

LVIII. Freres convers.

Or il ne faut pas confondre les laïques, qui ſe donnoient ainſi aux monaſteres, avec ceux que l'on appelloit moines lais, oblats ou donnez. Car ce fut en cet onziéme ſiecle que commença dans les monaſteres l'inſtitution des freres lais ou convers. Dans les premiers tems on nommoit convers ; c'eſt-à-dire, convertis, ceux qui embraſſoient la vie monaſtique en âge de raiſon : pour les diſtinguer de ceux que leurs parens y avoient engagez en les offrant à Dieu dès l'enfance, & que l'on nommoit oblats. Dans l'onziéme ſiecle on nomma freres lais ou convers, ceux qui étant ſans lettres ne pouvoient devenir clercs, & qui étoient uniquement deſtinez au travail corporel & aux œuvres exterieures. *Mabill. præf. 2. ſæc. 6. §. 11.*

Les premiers qui eurent de ces freres convers furent, les moines de Vallombreuſe : enſuite ceux de Hirſauge ; & l'abbé Guillaume eſt marqué dans ſa vie comme inſtituteur de cette eſpece de religieux. Les Chartreux en avoient auſſi, comme marque Gui- *vita n. 25.*

Digitized by Google

AN. 1091. bert de Nogent, & les nommoient freres barbus. Ils faisoient des vœux solemnels & étoient vrais religieux. Cette institution semble venuë de ce que les laïques dans ce tems-là n'avoient la plûpart aucune teinture des lettres, & n'apprenoient pas même à lire : de sorte que la langue latine n'étant plus vulgaire, comme elle étoit du tems de saint Benoist, il leur étoit presque impossible d'apprendre les pseaumes par cœur, & de profiter des lectures qui se faisoient dans l'église : joint que depuis long-tems la plûpart des moines étoient clercs.

Sup. n. 50.

Il y avoit dans les monasteres une troisiéme espece d'hommes, que l'on nommoit donnez ou oblats : qui sans faire de profession & portant un habit peu differend des seculiers, se donnoient au monastere avec leurs biens ; obéissant en tout au superieurs & gardant le célibat, en quoi ils differoient des serfs qui étoient mariez. Car il y avoit des hommes libres, qui se dévoüoient au service des monasteres, principalement en l'honneur des saints illustres qui en étoient les patrons. Pour marque de cet engagement, ils mettoient autour de leur cou la corde de la cloche, ou des deniers sur leur tête, ou leur tête sur l'autel. C'étoit donc des serfs de dévotion, differens de ceux qui l'étoient par leur condition & leur naissance.

Carg. Gloss. Oblat.

LIX. Saint Ulric de Clugny.

En ce tems vivoit le saint moine Ulric, fameux par son recueil des coûtumes de Clugni. Il nâquit à Ratisbone d'une famille illustre, & son pere fut cheri de l'empereur Henri le noir, à la cour duquel il mit le jeune Ulric déja fort avancé dans l'étude des lettres & dans la pieté. Il conserva à la cour la pureté

pureté de ſes mœurs ; & l'imperatrice Agnés l'aïant goûté, profita de ſes exemples & de ſes conſeils. L'évêque de Friſingue ſon oncle l'aïant fait venir auprès de lui, l'ordonna diacre, & le fit enſuite prévôt de ſon égliſe. Ulric accompagna l'empereur en un voyage d'Italie : mais il en revint promptement pour ſoulager ſes confreres dans un tems de famine, & engagea ſes terres pour cet effet. AN. 1091.

Enſuite il fit le pelerinage de Jeruſalem, recitant tous les jours le pſeautier avant que de monter à cheval. A ſon retour il trouva un autre évêque à Friſingue à la place de ſon oncle qui étoit mort, & un autre prévôt à la ſienne : ce qu'il ſouffrit patiemment & ſe retira à Ratiſbone. Alors il conçut le deſſein de fonder un monaſtere, mais les circonſtances du tems & le peu de pieté des évêques, l'aïant empêché de l'executer, il reſolut de ſe donner à Dieu lui-même. Il commença par diſtribuer ſes biens, partie aux pauvres, partie à ſes parens, reſervant toutefois de quoi faire une fondation. Il communiqua ſon deſſein à Gerauld écolâtre de Ratiſbone, à qui il perſuada de quitter auſſi le monde ; & ils reſolurent d'embraſſer la vie monaſtique à Clugni, celebre alors par la regularité de l'obſervance. Mais auparavant ils firent enſemble le pelerinage de Rome.

Ils furent reçus à Clugni par ſaint Hugues, qui en étoit alors abbé. Gerauld y fut quelques années aprés grand prieur, & dans la ſuite le pape Gregoire VII. le fit élire évêque d'Oſtie, & l'emploïa, comme nous avons vû en diverſes legations. Ulric avoit environ trente ans quand il entra à Clugni ; & l'abbé Hugues l'aïant fait ordonner prêtre, le prit pour chapelain

AN. 1091. & pour conseiller, & le donna pour confesseur à la communauté. Ensuite il le fit superieur des religieuses de Marcigni : puis il l'envoïa avec un seigneur Alleman nommé Lutold, pour fonder un monastere dans ses terres; & lui donna pour compagnon le moine Cuno. Après avoir marqué le lieu, en attendant le temps propre pour bâtir, les deux moines ne voulurent point loger chez des seculiers ; mais ils se retirerent dans une caverne, où ils passerent le carême au pain & à l'eau. Cette maniere de vie attira les gens du pais à les venir voir, d'abord par curiosité, ensuite pour écouter leurs instructions qui en convertirent un grand nombre.

Le printems venu, on bâtit le monastere avec le secours du peuple d'alentour : de quoi deux curez du voisinage étant jaloux, & craignant la diminution de leurs offrandes, commencerent à déclamer contre ces nouveaux hôtes, les traittant d'hypocrites & d'intereſſez. Un de ces curez quelque tems aprés, surpris de la nuit, fut obligé de demander le couvert dans le monastere. Ulric alla au-devant, l'embrassa & le reçut avec toute la charité possible Ce qui gagna tellement le curé, qu'il se retracta publiquement devant son peuple, & fut depuis le meilleur ami des moines.

Ulric retourna ensuite à Clugni, & saint Hugues l'envoïa prieur à Paterni dans le dioceſe de Lausane, dont l'évêque Burchard étoit schismatique & excommunié par Gregoire VII. Ulric s'efforça de ramener ce prelat à l'unité de l'égliſe ; mais il ne fit que l'irriter. en sorte que sachant qu'il n'étoit pas en seureté dans le païs, il fut obligé de revenir à Clugni. Mais

Digitized by Google

quelque tems aprés il retourna en Allemagne fonder un monaſtere dans le Briſgau, à la priere d'un chevalier de la province nommé Heſſon, qui donna ſes terres à Clugni à cette condition. Le nouveau monaſtere fut commencé dans un lieu nommé Gruningue; mais quoiqu'il fût agreable & fertile, Ulric le trouvant trop expoſé à la frequentation des ſeculiers, le quitta, pour s'établir à la Celle dans la foreſt noire: ou il forma ſes diſciples à une obſervance tres exacte & une grande pauvreté: conſeillant aux riches qui vouloient embraſſer la vie monaſtique, d'aller à d'autres maiſons plus aiſées. Mais ceux qui cherchoient Dieu ſincerement, ne ſe rebutoient pas pour cette difficulté. AN 1091.

Peut-être n'y avoit-il perſonne dans Clugni plus capable qu'Ulric de fonder de telles colonies, par le ſoin qu'il avoit pris de s'inſtruire avec la derniere exactitude, de tous les uſages du monaſtere. C'eſt ce qui paroît par le traité qu'il en compoſa à la priere de Guillaume abbé d'Hirſauge. Car aiant été envoïé en Allemagne par l'abbé Hugues, pour quelques affaires à la cour, il paſſa par ce monaſtere ſitué au dioceſe de Spire dans la forêt noire. L'abbé Guillaume qui le connoiſſoit dés l'enfance; le reçut avec une grande joïe; & comme ils s'entretenoient continuellement des uſages de Clugni, il dit à Ulric: Vôtre monaſtere eſt en grande réputation parmi nous & nous n'en connoiſſons point qui lui ſoit ſemblable dans la diſcipline reguliere. C'eſt pourquoi nous vous ſeront tres-obligez de nous rapporter quelque choſe de vos uſages: quand ce ne ſeroit que pour nous humilier de nous en voir ſi éloignez. Ulric répon- *Præm. lib. 1, Conſ.*

AN. 1091. dit: Un étranger comme moi, qui me ſuis trouvé preſque barbare en ce lieu là, par la diverſité de la langue, & qui y ſuis entré tard: ne peut s'inſtruire auſſi facilement de toutes choſes, qu'un naturel du païs nourri dés l'enfance dans la maiſon. Pour moi juſqu'à l'âge d'environ trente ans, je n'ai gueres ſongé qu'aux choſes du monde. Toutefois je vous dirai volontiers ce que je ſai.

Præf. lib. 3. Conſ. Ulric continua ſon voïage, & étant arrivé à la cour, il lui manqua quelque choſe neceſſaire pour le retour: & toutefois il ne put ſe reſoudre à rien demander, ni au roi, ni à un prelat tres-riche à qui il avoit affaire. Se ſouvenant de cette ſentence de ſaint Jerome, qu'un moine ne doit jamais rien demander, & prendre rarement ce qu'on lui offre. Il repaſſa par Hirſauge, comme il avoit promis à l'abbé Guillaume, qui s'étant apperçu de ce qui lui manquoit n'attendit pas qu'il le lui demandât, & pourvût à tout abondamment. Il lui rendit toutes ſortes de ſervices, juſqu'à lui faire les cheveux de ſa main? & le pria de l'inſtruire des uſages de Clugni. Ulric écrivit depuis ſes converſations, & en compoſa ſon recueil.

ibid. n. 44. Depuis long-tems il avoit perdu l'uſage d'un œil, & aïant perdu l'autre deux ans avant ſa mort, il s'appliquoit davantage à l'oraiſon & à la pſalmodie. Saint Hugues aïant apris qu'Ulric étoit devenu aveugle, envoïa Cunon pour le rapeller à Clugni, voulant lui donner en cet état toute la conſolation poſſible, & aprés ſa mort enrichir ſon égliſe des reliques de ce ſaint homme. Mais Ulric ne voulut point quitter la Celle, & y acheva ſes jours dans une

Digitized by Google

grande vieilleſſe vers l'an 1095. Il avoit fait quelques miracles de ſon vivant, & il s'en fit encore plus à ſon tombeau. Sa vie fut écrite peu d'années aprés par un moine de la Celle. AN. 1095.

LX. Coutumes de Clugni.

Son recueil des coûtumes de Clugni, ne fut pas ſeulement utile à l'abbaïe d'Hirſauge, pour laquelle il avoit été écrit : mais à pluſieurs autres monaſteres de la haute Allemagne & des autres païs, qui rechercherent cet ouvrage comme un precieux treſor. Il eſt diviſé en trois livres, à la tête deſquels eſt une lettre à l'abbé Guillaume, où l'auteur ſe plaint d'abord d'un abus, qu'il dit être la principale cauſe de la ruine des monaſteres. C'eſt que les peres qui avoient grand nombre d'enfans, cherchoient à s'en décharger ; principalement s'il y en avoit quelqu'un manchot, boiteux ou autrement incommodé. Les maiſons remplies de ces invalides, ne peuvent, dit-il, garder aucune regularité ; & l'obſeruance n'eſt exacte que dans celles où le plus grand nombre eſt d'hommes, qui y ſont entrez en âge meur & de leur propre mouvement. *vita n. 34. to. 4. Spicil. p. 18 v. Mabill. Eleg. S. Od. n. 17. ſæc. 5.*

Le premier livre des coûtumes de Clugni, contient la deſcription de l'office divin ; & commence par la diſtribution de l'écriture ſainte pour les lectures. Elle étoit à peu prés telle que nous l'obſervons ; mais les leçons étoient bien plus longues, puiſque pendant la ſemaine de la Septuageſime on liſoit la Geneſe entiere. Il eſt vrai que l'on continuoit au refectoir la lecture du chœur. Enfin à l'entrée du Carême on avoit lû l'Octateuque ; c'eſt-à-dire, les cinq livres de Moïſe & les trois ſuivans. Ils avoient beaucoup ajoûté à la pſalmodie preſcrite par ſaint Benoiſt. *cap. 2.*

AN. 1091. Premierement pendant tout l'hyver; c'eſt-à-dire, depuis le premier jour de Novembre juſqu'au jeudi
c. 3. 41. ſaint, ils diſoient avant les nocturnes tous les jours de ferie trente pſeaumes: ſavoir depuis le 119. juſques à la fin du pſautier. A laudes & à vêpres, en tous tems ils ajoûtoient quatre pſeaumes & deux à complies: à prime, ils en ajoûtoient cinq, outre le ſimbole *Quicumque*, qu'ils diſoient tous les jours, & enſuite de prime les ſept pſeaumes penitentiels avec les litanies. Je paſſe pluſieurs additions moins conſiderables,
c. 3. c. 4. mais il ne faut pas oublier l'office des morts qu'ils
c. 6. diſoient toute l'année & à neuf leçons. On chantoit tous les jours de ferie deux grandes meſſes, l'une du jour, l'autre des morts. Les dimanches on en diſoit
c. 9. trois: la meſſe matutinale, qui étoit du jour, la ſeconde de la Trinité, & la meſſe ſolemnelle. Aprés la premie-
c. 10. re on faiſoit l'eau benite, & on en faiſoit l'aſperſion dans tous les lieux reguliers, l'infirmerie, le dortoir, le refectoir, la cuiſine, le cellier. Pendant trois jours
c. 6. de la ſemaine un côté du chœur pouvoit communier
Lib. 11 c. 30. p. 149. & l'autre côté pendant les trois autres jours, ſuivant leur devotion. On diſoit auſſi pluſieurs meſſes baſſes,
Lib. 1. c. 12. mais hors le tems de l'office & de la grande meſſe.

Ulric marque enſuite toutes les ceremonies particulieres à certains jours, pendant tout le cours de l'année, commençant au jeudi ſaint, qui en étoit le plus chargé; & j'en raporterai ce qui me paroît le plus important. Cette nuit & les deux ſuivantes, on liſoit les leçons de Jeremie ſans les chanter, comme faiſoient les chanoines, & ſans nommer les lettres de
v. Brev. Clun. p. 402. l'alfabet hébraïque. Chacun de ces trois jours on beniſſoit le feu nouveau; & tous les freres commu-

nioient, ſans préjudice du jour de Pâques. Le jeudi on lavoit les pieds à autant de pauvres qu'il y avoit de freres dans la maiſon ; & l'abbé y en ajoûtoit pour les amis autant qu'il jugeoit à propos. Avant le repas on donnoit à chaque pauvre une oublie en ſigne de communion. AN. 1091.

Le vendredi ſaint tous les freres s'aſſembloient nuds pieds dans le cloître, & recitoient tout le pſeautier entre prime & tierce. Leur repas n'étoit que du pain & des herbes cruës, & pour collation ils goûtoient ſeulement un peu de vin. A ces paroles de la paſſion : ils ont partagé mes vêtemens, deux moines tiroient, chacun de ſon côté, deux pieces d'étoffe de deſſus l'autel ; mais Ulric trouvoit ces repreſentations peu conformes à l'eſprit de l'évangile. Il loüe l'abbé Hugues d'avoir retranché de l'office du ſamedi ſaint ces mots : O heureuſe faute, & peché d'Adam neceſſaire : que toutefois nous diſons. Ce jour on permettoit de dire des meſſes baſſes aprés l'évangile de la grande meſſe. Le jour de Pâques avoit ſes premieres vêpres entieres & ſes vigiles à trois nocturnes, comme l'ordre de Clugni l'obſerve encore. *c. 13.* *c. 14.* *c. 15. Brev. Clun. p 422.* *423.*

Le dimanche de l'octave de la Pentecôte, on faiſoit à Clugni l'office de la ſainte Trinité, qui n'étoit encore alors qu'une devotion particuliere ; & qui n'a été reçu par l'égliſe Romaine que ſous le pape Jean XXII plus de deux cens ans aprés. A la ſaint Pierre, qui eſt la fête de patron, les nocturnes & les laudes étoient plus longues que la nuit : elles commençoient & finiſſoient de jour, en ſorte qu'on ne dormoit point. A l'exaltation de la ſainte Croix, on faiſoit l'adoration ſolemnelle, comme le vendredi ſaint. Entre ces lon- *c. 25. v. Baillet ſ. mob. Trin. n. 4.* *c. 41.* *c. 38.*

Digitized by Google

AN. 1091. gues prieres, je ne vois point de place pour l'oraiſon mentale, ſi ce n'eſt en hyver aprés les nocturnes, mais chacun faiſoit alors ce qu'il vouloit, & ſouvent le ſommeil les accabloit. Ulric dit bien que l'on prioit avant chacune des heures de l'office: mais il ajoûte que cette priere n'étoit ordinairement que le *Pater* & quelquefois le *Credo*. La multitude des offices laiſſoit peu de tems pour le travail des mains ſi recommandé dans la regle. Auſſi Ulric n'en parle-t-il qu'en paſſant; & il avouë qu'il n'en a gueres vû d'autre que d'écoſſer des féves, arracher dans le jardin les mauvaiſes herbes & paîtrir le pain: encore n'étoit-ce pas tous les jours. On pſalmodioit en allant au travail & en revenant, & pendant le travail même. Dès le tems de Loüis le Débonnaire, on regardoit le gros travail comme indigne des moines, à cauſe du ſacerdoce dont la plûpart étoient revêtus; & c'étoit pour y ſuppléer, que l'on avoit ajoûté des pſeaumes à toutes les heures de l'office.

c. 41. *c. 18.* *c. 30.* *Ercmp. tom. 1. Analect. p. 54.*

Dans le ſecond livre. Ulric parle premierement de l'inſtruction des novices. On leur donnoit l'habit en les recevant, mais ils demeuroient ſeparez des profés, avec leſquels ils ne ſe trouvoient qu'à l'égliſe. A leur occaſion il parle du ſilence qui étoit trés-exact à Clugni: ſur tout aprés les repas. On ne parloit qu'à certaines heures, ſavoir entre prime & tierce, none & vêpres, & cet intervale étoit ſouvent trés-court. On ne parloit jamais en certains lieux, ſavoir à l'égliſe, au dortoir, au refectoir & à la cuiſine. Et comme dans ces lieux & ces tems de ſilence il étoit quelquefois neceſſaire de ſe faire entendre, on parloit avec les doigts comme les muets, uſant de certains

Lib. II. c. 1. 2. *c. 32. 4.*

Digitized by Google

certains ſignes établis, dont l'auteur rapporte un grand nombre d'exemples. Enſuite il décrit tout ce que chaque moine devoit faire pendant la journée, depuis ſon lever juſques à ſon coucher : car toutes ſes démarches étoient reglées, même les moindres. AN 1091. II. c. 4.

A l'occaſion du prêtre ſemainier, Ulric décrit fort au long les ceremonies de la meſſe ſolemnelle, pour montrer le reſpect que l'on rendoit au corps de Nôtre-Seigneur : mais pour le mieux connoître, il y faut joindre ce qu'il dit ailleurs de la maniere de faire le pain qui en devoit être la matiere. On ne le faiſoit jamais qu'avant le dîner : on prenoit du meilleur froment, que l'on choiſiſſoit grain à grain : on le lavoit ſoigneuſement, & on le mettoit dans un ſac fait exprès. Un ſerviteur d'une pureté éprouvée le portoit au moulin, dont il lavoit les meules & les couvroit deſſus & deſſous. Il ſe revêtoit d'une aube & d'un amict, qui lui couvroit la tête & le viſage au deſſous des yeux : il mouloit ainſi le blé & faiſoit la farine. Deux prêtres & deux diacres revêtus de même d'aubes & d'amicts, paîtriſſoient la pâte dans de l'eau froide, afin qu'elle fût plus blanche, & formoient les hoſties. Un novice tenoit les fers gravez où on les devoit cuire : le feu étoit de bois ſec & preparé exprès, & on chantoit des pſeaumes pendant ce travail. c. 30. Lib. ut. c. 13.

Pour le ſervice du grand autel il y avoit deux calices d'or : tous les freres offroient leurs hoſties, entre leſquelles on en choiſiſſoit trois pour conſacrer. A la communion on trempoit le précieux corps dans le ſang, contre l'uſage des autres égliſes d'Occident. Les jours de ferie on portoit au refectoir les hoſties offertes & non conſacrées, que le prêtre diſtribuoit à II. c. 30. p. 146. p. 149.

AN. 1091. ceux qui n'avoient pas communié. On distribuoit de même les nouveaux raisins, que l'on avoit benis à la messe à la fin du canon, suivant l'ancien usage d'y benir les fruits.

Lib 1. c. 35. *Dur. IV. Rat. c. 45. n. 7.* *Lib. 1. c. 35.*

La nourriture ordinaire des moines étoit des féves & des herbes, avec lesquelles on faisoit cuire du lard, que l'on pressoit ensuite pour en mêler le suc avec les féves. Cette observance étoit ancienne, d'assaisonner les herbes & les legumes d'un peu de graisse : pour montrer que l'on ne s'abstenoit pas de la chair par superstition, comme les Manichéens. A Clugni on retranchoit cette graisse pendant l'Avent, & depuis la Septuagesime jusques à Pâques. Depuis la Quinquagesime on retranchoit encore les œufs & le fromage ; & ce jour on donnoit par extraordinaire des œufs épicez, du fruit & des oublies. Les dimanches & les jeudis on servoit du poisson, s'il étoit à bon marché, & on donnoit de l'extraordinaire à plusieurs fêtes. On ne permettoit jamais de manger après complies, quelque besoin qu'on en eût.

Sup. liv. XLVI. n. 28. I. c. 44. *c. 49.* *III. c. 18. 21.*

Dans le troisiéme livre Ulric parle des officiers du monastere, premierement de l'abbé, & à son occasion des penitences qu'il avoit droit d'impoſer. D'autres pouvoient punir les fautes legeres, dont la penitence étoit de se tenir prosterné ou appuïé sur les genoux ou les coudes, ou en d'autres postures penibles : ne point aller à l'offrande, ni baiser l'évangile, ni recevoir la paix, ni manger avec les autres. L'abbé seul pouvoit punir les fautes grieves ; & la penitence étoit d'être fustigé en plein chapitre avec des verges : demeurer dans un lieu separé, y manger & y coucher, se tenir à toutes les heures à la porte de l'église. Que si la faute avoit été commise devant le peuple, la penitence étoit publique :

II. c. 6. *c. 18.* *III. c. 3.*

Digitized by Google

le coupable étoit fustigé au milieu de la place, ou pour une moindre faute exposé le dimanche à la porte de l'église, lorsque le peuple entroit à la messe, avec un serviteur qui disoit la cause de la penitence à ceux qui la demandoient. Si un moine se revoltoit contre la correction, les autres se jettoient sur lui, sans attendre qu'on leur dît; & le menoient dans la prison, où on descendoit par une échelle, & qui n'avoit ni porte ni fenêtre: quelquefois même on mettoit aux fers le coupable. L'abbé Hugues disoit, au raport d'Ulric, que les monasteres n'étoient point deshonorez par les fautes des moines, mais par leur impunité. AN. 1091.

Pour observer jusques aux moindres negligences & les proclamer en chapitre, il y avoit des circateurs ou surveillans qui faisoient la ronde par toute la maison plusieurs fois le jour. En sorte qu'il n'y avoit ni lieu ni moment, où aucun des freres pût se déranger en seureté. Mais ce qu'il y avoit de plus singulier à Clugni, c'est l'attention continuelle sur les enfans, qui y étoient élevez. On leur donnoit l'habit si-tôt qu'ils étoient offerts à Dieu solemnellement suivant la regle; mais on differoit au moins jusques à quinze ans leur benediction, c'est-à-dire, leur profession. Ces enfans n'étoient que six dans le monastere, & avoient au moins deux maîtres, afin de les garder à vûë & ne les quitter jamais. Ils avoient un lieu separé dans le dortoir, & aucun autre n'en approchoit: quelque part qu'ils allassent, même pour les actions les plus secretes, ils étoient toûjours accompagnez d'un maître avec un autre enfant. S'ils faisoient quelque faute à l'office, on les châtioit sur le champ à coups de verges, mais sur la chemise: car ils en portoient au lieu de sergettes, & étoient aussi mieux

c. 7.

c. 8.

AN. 1091. nourris que les moines. Perſonne n'approchoit d'eux que leurs maîtres. Enfin, dit Ulric, voiant avec quel ſoin on les garde jour & nuit, j'ai ſouvent dit en moi-même, qu'il eſt difficile qu'un fils de roi ſoit élevé dans ſon palais avec plus de précaution, que le moindre enfant à Clugni. Les jeunes profés avoient auſſi, tant qu'on le jugeoit neceſſaire, un cuſtode ou gardien, qui ne les quittoit point.

c. 9.

c. 11.

Le chambrier de Clugni gardoit non-ſeulement les habits, mais l'argent, parce qu'il achetoit tout ce qui regardoit le veſtiaire. Outre les habillemens marquez par la regle, ils portoient des pellices ou robbes fourrées, mais de mouton ſeulement; & des bottines de feutre pour la nuit, des ſergettes & des calleçons : ce qui étoit permis par la regle d'Aix la-Chapelle, dont les moines de Clugni avoient conſervé pluſieurs uſages. On raſoit les moines environ une fois en trois ſemaines, & pendant cette action on chantoit des pſeaumes. Ils ſe baignoient deux fois l'an, avant Noël & avant Pâques. Outre les aumônes ordinaires qui étoient de la charge de l'aumônier, le chambrier faiſoit celle de l'entrée du carême, qui étoit accompagnée d'une diſtribution de lard ou d'autre viande. Ulric dit, que l'année qu'il écrivoit il s'y étoit trouvé dix ſept mille pauvres. Cette entrée du carême, ou comme dit l'auteur, le carême entrant, ſignifie les derniers jours gras.

c. 12. p. 204.

Sup. liv. XLVI. n. 28.

c. 16.

c. 17.

c. 13.

c. 11. in fin.

Ces coûtumes de Clugni n'étoient pas nouvelles du tems d'Ulric, il y a apparence que la plûpart s'y obſervoient dés l'origine de ce monaſtere; & Jean qui écrivoit la vie de ſaint Odon vers le milieu du dixiéme ſiecle, en raporte quelques unes, particulierement touchant l'éducation des enfans & le ſilence.

Sæc 5. Actu. Ben. p. 161.

Digitized by Google

En ce tems-là fut rétabli le monaſtere de S. Martin de Tournai, par les ſoins du docteur Odon, qui en fut le premier abbé. Il nâquit à Orleans, & dès ſon enfance, s'appliqua à l'étude avec un tel ſuccés, qu'étant encore jeune il paſſoit pour un des premiers docteurs de France. Il enſeigna premierement à Toul : puis les chanoines de la cathedrale de Tournai l'y appellerent pour gouverner leur école, comme il fit pendant cinq ans. Il y acquit une telle reputation, que les clercs venoient en troupes pour l'écouter : non-ſeulement de France, de Flandre, de Normandie : mais des païs éloignez, de Bourgogne, d'Italie, de Saxe. La ville de Tournai étoit pleine d'étudians, que l'on voïoit diſputer dans les ruës, & ſi on approchoit de l'école, on les trouvoit tantôt ſe promener avec Odon, tantôt aſſis autour de lui; & le ſoir devant la porte de l'égliſe il leur montroit le ciel, & leur apprenoit à connoître les conſtellations. A N. 1091.

LXI. Odon abbé de Saint Martin de Tournai.

Narrat. to. 12. Spicil. p. 360.

Quoiqu'il ſçût fort bien tous les arts liberaux, il excelloit principalement dans la dialectique, ſur laquelle il compoſa trois livres; & il s'y nommoit Oudart, parce qu'il étoit plus connu ſous ce nom, que ſous celui d'Odon. Il ſuivoit dans la dialectique la doctrine de Boëce & des anciens : ſoutenant que l'objet de cet art ſont les choſes & non pas les paroles, comme prétendoient quelques modernes, qui ſe vantoient de ſuivre Porphyre & Ariſtote. De ce nombre étoit Rainbert, qui enſeignoit alors la dialectique à Liſle, & s'efforçoit de décrier la doctrine d'Oudart Ces deux ſectes porterent depuis les noms de Realiſtes & de Nominaux.

Oudart n'étoit pas moins eſtimé pour ſa vertu que pour ſa ſcience. Il conduiſoit à l'égliſe ſes diſciples au nombre d'environ deux cens, marchant le dernier, &

AN. 1091. leur faisant observer une discipline aussi exacte que dans le monastere le plus regulier. Aucun n'eût osé parler à son compagnon, rire, ou regarder à droit ou à gauche; & quand ils étoient dans le chœur, on les eût pris pour des moines de Clugni. Il ne leur souffroit ni frequentation avec les femmes, ni parure dans leurs habits ou leurs cheveux : autrement il les eût chassez de son école, ou l'eût abandonnée lui-même. A l'heure de ses leçons il ne permettoit à aucun laïque d'entrer dans le cloître des chanoines, qui étoit auparavant le rendez-vous des nobles & des bourgeois pour terminer leurs affaires. Il ne craignit pas de choquer par cette défense Everard châtelain de Tournai : car il disoit qu'il étoit honteux à un homme sage, de se détourner tant soit peu du droit chemin par la consideration des grands. Toute cette conduite le faisoit aimer & estimer, non-seulement des chanoines & du peuple, mais de Rabod évêque de Noïon & de Tournai : toutefois quelques-uns disoient, que sa regularité venoit plus de philosophie que de religion.

Il gouvernoit l'école de Tournai depuis près de cinq ans, quand un clerc lui aïant apporté le livre de S. Augustin du libre arbitre, il l'acheta, seulement pour garnir sa biblioteque; & le jetta dans un coffre avec d'autres livres, aimant mieux alors lire Platon que S. Augustin. Environ deux mois après, expliquant à ses disciples le traité de Boëce, de la consolation de la philosophie, il vint au quatriéme livre, ou l'auteur parle du libre arbitre. Alors se souvenant du livre qu'il avoit acheté, il se le fit apporter; & après en avoir lû deux ou trois pages, il fut charmé de la beauté du stile, & aïant appellé ses disciples, il leur dit : J'avouë que j'ai ignoré jusques à

Digitized by Google

preſent, que S. Auguſtin fût ſi éloquent & ſi agréable. Auſſi-tôt il commença à leur lire cet ouvrage ce jour-là & le ſuivant, leur expliquant les paſſages difficiles. A N. 1091.

Il vint à l'endroit du troiſiéme livre, où S. Auguſtin compare l'ame pechereſſe à un eſclave condamné pour ſes crimes à vuider la cloaque, & contribuer ainſi à ſa maniere à l'ornement de la maiſon. A cette lecture Oudard ſoupira du fond du cœur, & dit: Helas! que cette penſée eſt touchante! Elle ſemble n'être écrite que pour nous. Nous ornons ce monde corrompu de peu de ſcience que nous avons, mais après la mort nous ne ſerons pas dignes de la gloire celeſte: parce que nous ne rendons à Dieu aucun ſervice, & que nous abuſons de nôtre ſcience pour la gloire du monde & la vanité. Aïant ainſi parlé il ſe leva, & entra dans l'égliſe fondant en larmes: toute ſon école fut troublée, & les chanoines remplis d'admiration. Deſlors il commença inſenſiblement à ceſſer ſes leçons, aller plus ſouvent à l'égliſe & diſtribuer aux pauvres, principalement aux pauvres clercs, l'argent qu'il avoit amaſſé, car ſes diſciples lui faiſoient de grands preſens. Il jeûnoit ſi rigoureuſement, que ſouvent il ne mangeoit que ce qu'il pouvoit tenir de pain dans ſa main fermée: de ſorte qu'en peu de jours il perdit ſon embonpoint, & devint ſi maigre & ſi attenué, qu'à peine étoit-il connoiſable. *Aug. III. de lib. arb. c. 9. n. 27.*

Le bruit ſe répandit auſſi-tôt dans tous le païs, que le docteur Oudart alloit renoncer au monde: quatre de ſes diſciples lui promirent de ne le point quitter, & lui firent promettre de ne rien faire que de concert avec eux. Les abbez de toute la province, tant de moines que de chanoines, vinrent à Tournai, & chacun invitoit Odon de venir à ſon monaſtere: mais ſes diſciples aimoient

Digitized by Google

AN. 1091. mieux la regle des chanoines, la trouvant plus tolerable que celle des moines.

Il y avoit près la ville de Tournai une égliſe demi ruinée, que l'on diſoit être le reſte d'une ancienne abbaïe détruite par les Normans : les bourgeois de Tournai voïant la réſolution d'Odon, prierent l'évêque Rabod de lui donner cette égliſe avec les terres qui en dépendoient & qui avoient été uſurpées. Odon eut de la peine à l'accepter, mais enfin il y acquieſça ; & l'évêque
p. 378. l'en mit en poſſeſſion lui & cinq clercs, qui le ſuivirent le dimanche ſecond jour de Mai 1092. Ils y vêcurent
p. 394. d'abord dans une extrême pauvreté, & ſubſiſterent pendant un an de la quête que quelques bons laïques faiſoient pour eux, portant tous les jours des ſacs par la ville. Leur nombre ne laiſſoit pas de s'acroître, en ſorte que la ſeconde année ils ſe trouverent dix-huit. Mais l'année ſuivante, à la perſuaſion d'Haimeric abbé d'Anchin, ils embraſſerent la vie monaſtique, & Odon étant élû abbé tout d'une voix, reçût en cette qualité la benediction de l'évêque.

LIVRE

Digitized by Google

LIVRE SOIXANTE-QUATRIE'ME.

I. Ives évêque de Chartres. *Sup. l. LXIII. n. 15. Urb. ep. 8. 9. Ivo. ep. 8.*

GEOFFROI évêque de Chartres deux fois déposé par le legat Hugues de Die, & deux fois rétabli par le pape Gregoire VII. fut encore accusé devant le pape Urbain II. de simonie, de concubinage, d'adultere, de parjure & de trahison. Le pape aïant soigneusement examiné la verité, obligea Geoffroi à renoncer entre ses mains purement & simplement à l'épiscopat, dont il se reconnut indigne. Alors le pape exhorta le clergé & le peuple de Chartres à faire une élection canonique; & à choisir Ives prêtre & prevôt de saint Quentin de Beauvais, dont il connoissoit le merite depuis long-tems. Il écrivit à Richer archevêque de Sens, pour lui faire connoître la procedure faite contre Geoffroi; & le prier de favoriser l'élection, & sacrer celui qui seroit élû. Le clergé & le peuple de Chartres, suivant l'intention du pape, élurent Ives; & le presenterent au roi Philippe, de qui il reçût le bâton pastoral en signe d'investiture. Ensuite ils requirent l'archevêque Richer de le sacrer: mais il le refusa, prétendant que la déposition de Geoffroi n'étoit pas legitime; & qu'avant que d'aller au pape, on avoit dû se pourvoir devant lui comme métropolitain.

Ives écrivit au pape, se plaignant du fardeau dont il le vouloit charger; & déclarant qu'il n'auroit jamais consenti à son élection, si l'église de Chartres ne l'avoit assuré, que le pape le vouloit & l'avoit ainsi *ep. 3.*

AN. 1091. ordonné. Il alla donc à Rome avec les députez de cette église, qui s'y plaignirent du refus de l'archevêque de Sens ; & le pape pour éviter le préjudice qu'un plus long retardement pouvoit faire à l'église de Chartres, sacra Ives lui-même sur la fin de Novembre l'an 1091. & le renvoïa avec deux lettres : *Urb. ep. 8. 9.* l'une au clergé & au peuple de Chartres : l'autre à l'archevêque Richer. Dans l'une & dans l'autre, il deffend sous peine d'excommunication à Geoffroi, de faire aucune tentative pour rentrer dans l'église de Chartres, & à qui que ce soit de le favoriser. Dans la lettre à l'archevêque, il dit : Nous avons sacré Ives, sans préjudice de l'obéissance qu'il doit à vôtre église ; & nous vous prions d'étoufer tout ressentiment, de le recevoir avec la bonté convenable, & lui donner vôtre secours pour la conduite de son diocése. Ces lettres sont du vingt-quatre & du vingt-cinquiéme de Novembre. On y a joint un discours du pape à Ives, qui n'est autre chose que la formule d'instruction que le consecrateur donnoit au nouvel évêque : telle, mot pour mot qu'elle se lit encore à la fin du pontifical Romain : excepté que celle du pape Urbain est beaucoup plus courte, & n'en contient que le commencement & la fin.

Ives de Chartres ne prit possession de son église que l'année suivante 1092. Ce qui fait que l'on ne compte ordinairement que de cette année son pontificat, qui dura vingt-trois ans. Il étoit né dans le Beauvoisis de *Vita Ivon.* parens nobles, & après les études d'humanitez & de philosophie, il alla à l'abbaïe du Bec apprendre la theologie sous Lanfranc. Gui évêque de Beauvais, qui

Digitized by Google

avoit été doïen de saint Quentin en Vermandois, aïant fondé en 1078. un monastere de chanoines reguliers près la ville de Beauvais, en l'honneur de ce saint martyr : Ives y embrassa la vie clericale & y donna des terres de son patrimoine. Ensuite il en fut superieur, soit sous le nom de prevôt ou d'abbé ; & pendant qu'il gouvernoit ce chapitre, il enseigna la theologie, & composa son grand recueil de canons, connu sous le nom de decret. Il en explique ainsi le dessein dans sa preface. AN 1092.

II. Decret d'Ives de Chartres.

J'ai rassemblé en un corps avec quelque travail les extraits des regles ecclesiastiques, tant des lettres des papes, que des actes des conciles, des traitez des peres & des constitutions des rois catholiques : afin que celui qui n'a pas ces écrits en main, puisse prendre ici ce qu'il trouvera utile à sa cause. Nous commençons par le fondement de la religion Chrétienne ; c'est-à-dire, par la foi, puis nous mettons sous differens titres ce qui regarde les sacremens, la conduite des mœurs & la discution des affaires : en sorte que chacun puisse trouver aisement ce qu'il cherche. En quoi nous avons crû devoir avertir le lecteur judicieux, que s'il n'entend pas assez ce qu'il lit, ou s'il croit y voir de la contradiction, il ne se presse pas de le blâmer : mais qu'il considere attentivement ce qui est dit selon la rigueur du droit, ou selon l'indulgence : parce que tout le gouvernement ecclesiastique est fondé sur la charité. L'auteur s'étend ensuite à montrer, que par ce même principe, l'église tantôt se tient à la severité des regles, & tantôt s'en relâche par condescendance. Il prétend en particulier, que l'on a eu raison de moderer l'ancienne rigueur tou-

Digitized by Google

AN. 1092. chant les tranſlations des évêques. Tout l'ouvrage eſt diviſé en dix-ſept parties, dont chacune contient un grand nombre d'articles, comme de deux ou trois cens. Les fauſſes décretales y ſont emploïées comme les vraïes : entre les loix des princes Chrétiens, il cite le Code de Juſtinien, le Digeſte retrouvé depuis peu, & les Capitulaires de nos rois. Au reſte il tranſcrit pour l'ordinaire Bouchard de Vormes, comme Bouchard avoit tranſcrit Reginon : conſervant les mêmes fautes, ſur tout dans les inſcriptions des articles. Mais il étoit impoſſible alors, qu'un particulier eût en main tous les livres originaux d'où ſont tirez tant de paſſages.

Sup. l. LVIII. *n.* 51.

III. Concile d'Eſtampes.

Richer archevêque de Sens, irrité de ce que ſur ſon refus Ives étoit allé à Rome ſe faire ſacrer par le pape, lui écrivit une lettre pleine d'amertume & de mépris : où il ne le traitoit ni d'évêque ni de confrere, & l'accuſoit de vouloir démembrer ſa province, en uſurpant le ſiege de l'évêque Geofroi, qu'il ne tenoit point pour dépoſé. Ives lui répondit : Si je ſuis un étranger à vôtre égard, pourquoi m'appellez-vous en jugement, & pourquoi prétendez-vous que je vous doive obéïſſance ? vous vous élevez manifeſtement contre le ſaint ſiege, en voulant détruire ce qu'il a édifié ; & vous ne menagez pas aſſez vôtre reputation, quand vous nommez évêque, & vous efforcez de rétablir un bouc émiſſaire, dont les adulteres, les impuretez, les parjures, les trahiſons ont été publiées preſque dans toute l'égliſe Latine ; & dont le pape vous écrivant à vous-même, a deffendu ſous peine d'excommunication de le favoriſer pour rentrer dans le ſiege de Chartres.

Ivo epiſt. 8.

Digitized by Google

Vous traitez par dériſion de benediction telle quelle, celle que j'ai reçuë par l'impoſition des mains du pape & des cardinaux : quoi qu'il appartienne au ſaint ſiege de confirmer ou d'infirmer les conſecrations, tant des métropolitains que des autres évêques : d'examiner vos conſtitutions & vos jugemens, & ne ſoûmettre les ſiens à l'examen d'aucun de ſes inferieurs. Ives apporte enſuite des paſſages de ſaint Gelaſe & de ſaint Gregoire, pour montrer que les jugemens du pape ne ſont point ſujets à reviſion. Il conclut, qu'encore qu'il n'ait point été appellé canoniquement, il eſt prêt à ſe preſenter en lieu ſeur dans la province de Sens, même à Eſtampes : pourvû qu'il ait un ſaufconduit du comte Eſtienne, qui l'aſſure, tant de la part du roi que de l'archevêque. Eſtienne étoit comte de Chartres & de Champagne, & les hoſtilitez univerſelles obligeoient à prendre de telles précautions pour de ſi petits voïages. AN. 1092.

L'archevêque Richer tint en effet un concile à Eſtampes, par le conſeil de Geoffroi évêque de Paris, homme de grand credit. Il étoit frere d'Euſtache comte de Boulogne, & oncle de Godefroi de Bouillon depuis ſi fameux. Il étoit chancelier du roi Philippe, ou plûtôt grand chancelier, car on en voit pluſieurs autres qui firent la fonction ſous lui. L'évêque de Chartres Geoffroi étoit auſſi ſon neveu, & c'eſt ce qui excitoit l'évêque de Paris à prendre cette affaire à cœur. Il aſſiſta donc au concile d'Eſtampes, avec les évêques de Meaux & de Troïes de la même province, & qui agiſſoient par le même eſprit. En ce concile l'archevêque accuſa Ives de Chartres, de s'être fait ordonner à Rome, prétendant que c'étoit *Ivo. ep. 12. Gall. Chr.*

Digitized by Google

AN 1092. au préjudice de l'autorité roïale. Il vouloit le dépoſer & rétablir Geofroi : mais Ives appella au pape, & arrêta ainſi la procedure du concile. C'eſt ce que nous apprenons par la lettre qu'Ives en écrivit au pape, où il ajoûte : Il me ſemble neceſſaire que vous envoïiez une lettre commune à l'archevêque & à ſes ſuffragans, afin qu'ils me laiſſent abſolument en paix, ou qu'ils aillent avec moi en vôtre preſence rendre compte de leur conduite. Je vous conſeille auſſi d'envoïer en nos quartiers un legat, homme de bonne reputation & deſintereſſé. Car il ſeroit neceſſaire à l'égliſe, où chacun fait ce qu'il oſe & le fait impunement.

IV. Erreur de Roſcelin de Compiegne

to. x. conc. p. 484.

Vers le même tems, Renauld archevêque de Reims tint un concile à Compiegne, où fut condamnée l'erreur de Roſcelin docteur fameux : mais qui ſavoit plus de dialectique que de theologie. Il diſoit, que les trois perſonnes divines étoient trois choſes ſeparées, comme trois anges : en ſorte toutefois qu'elles n'avoient qu'une volonté & qu'une puiſſance. Autrement il auroit fallu dire, ſelon lui, que le Pere & le ſaint-Eſprit s'étoient incarnez. Il ajoûtoit, que l'on pourroit dire veritablement, que c'étoit trois Dieux ſi l'uſage le permettoit. Il diſoit pour s'autoriſer, que Lanfranc archevêque de Cantorberi avoit été de cette opinion, & que c'étoit encore celle d'Anſelme abbé du Bec

lib. II. ep. 41.

Anſelme l'aïant appris, écrivit en ces termes à Foulques évêque de Beauvais, qui avoit été ſon diſciple : Comme je croi que vous aſſiſterez au concile que l'archevêque de Reims doit tenir dans peu ſur ce ſujet : je veux que vous ſoïez inſtruit de ce que vous

devez répondre pour moi, s'il eſt à propos. Quant à l'archevêque Lanfranc, tant de perſonnages vertueux & ſavans qui l'ont connu peuvent rendre témoignage, qu'il n'a jamais rien dit de ſemblable, & la mort le met à couvert de toute nouvelle accuſation. Pour moi je veux que tout le monde ſache, que je crois ce qui eſt contenu dans les trois ſimboles; & quiconque en nie quelque choſe, & en particulier qui ſoutiendra le blaſfême que l'on attribuë à Roſcelin, qu'il ſoit anathême. On ne doit lui demander aucune raiſon de ſon erreur, lui en rendre aucune de la verité que nous ſoutenons. Car ce ſeroit une extrême ſimplicité, de mettre en queſtion nôtre foi ſi ſolidement établie à l'occaſion de chaque particulier, qui ne l'entend pas. Il faut défendre nôtre foi par raiſon contre les infideles, mais non pas contre ceux qui portent le nom de Chrétiens. Je vous prie de porter cette lettre au concile, ou ſi vous n'y allez pas, de l'y envoïer par quelqu'un des vôtres, pour y être lûë publiquement, s'il eſt beſoin. AN. 1092.

Roſcelin comparut au concile de Compiegne, où il fut convaincu d'erreur & obligé de l'abjurer. Mais il ne laiſſa pas de l'enſeigner enſuite: diſant, qu'il n'avoit abjuré que parce qu'il craignoit d'être aſſommé par le peuple. Ives de Chartres lui fit des reproches de cette recidive, l'exhortant à ſe retracter ſerieuſement, & à faire ceſſer le ſcandale qu'il avoit cauſé dans l'égliſe. *Lanfr. de incarn. c. 1.* *Ivo. ep. 7.*

V. Foulque évêque de Beauvais.

Foulques évêque de Beauvais, né d'une famille noble du païs, embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaïe du Bec, & y paſſa pluſieurs années ſous la conduite de Lanfranc & enſuite d'Anſelme. Etant élû *Anſ. l. ep. 52.*

Digitized by Google

AN. 1092. évêque, il vouloit refuſer & conſulta Anſelme, qui lui déclara qu'il ne le pouvoit ſans peché, & l'exhorta
1. ep. 23. à ſe ſoûmettre : voïant qu'il étoit deſiré par le roi, par le clergé de Beauvais & pluſieurs autres, & que
Ap. Anſ. 11. ep. 32. l'archevêque de Reims y conſentoit. Foulques toutefois ne fut pas ordonné ſans oppoſition, l'affaire fut portée à Rome ; & quoique le pape Urbain y trouvât quelque choſe d'irregulier, & que Foulques perſiſtât à vouloir renoncer, il lui ordonna de garder ſon ſiege. Le pape en uſa ainſi à la conſideration d'Anſelme, qui le lui avoit recommandé, & à qui il enjoignit de veiller ſur cet évêque & d'être ſon conſeil : en ſorte que quand il ne pourroit y être lui-même, il eût toûjours auprès de lui quelqu'un de ſes moines.

Nonobſtant ces précautions, l'épiſcopat de Foulques ne fut point paiſible. Son zele pour la juſtice, peut-être ſans aſſez de prudence, lui attira de grandes perſecûtions. Il devint trés-odieux aux chanoines & aux prêtres de ſon dioceſe, parce qu'il vouloit abolir leurs mauvaiſes coûtumes, principalement le concubinage ; & empêcher qu'ils ne laiſſaſſent leurs prébendes comme hereditaires à leurs enfans, auſquels il ne vouloit pas même donner les ordres. Il s'attira auſſi la haine des laïques, ne voulant pas favoriſer leurs uſurpations des biens de l'égliſe. Il emploïoit les armes materielles pour appuïer les ſpirituelles, & ne déferoit pas aſſez aux ordres de l'archevêque de Lion legat du pape, comme il paroît par les avis que lui donne Ives
Ives ep. 30. de Chartres.

Cette conduite de Foulques de Beauvais, donna occaſion à diverſes pourſuites contre lui devant le con-
Ep. Urb. Gall. chr. to. 2. p. 381.

cile

cile de la province & devant le pape, où il fut accu- AN. 1092.
ſé de pluſieurs violences. Enfin la choſe vint à tel point, qu'Anſelme crut être obligé d'en écrire au pape en ces termes : Il ne fait aucun fruit dans ſon *Ll. ep. 34.*
évêché, & ne peut veiller ſur lui-même ; & pour l'avenir, ni moi, ni aucun de ceux qui le connoiſſent n'en attendons rien que de pis. Non qu'il ait aucune mauvaiſe volonté : mais par ce qu'il n'eſt pas capable de ſoûtenir de ſi rudes attaques, & de ſe garentir de tant de pieges. Craignant donc que la triſteſſe ne l'accable, ſes amis & moi nous nous jettons à vos pieds, pour vous prier de le delivrer de ces perils, où il eſt ſans utilité : en lui permettant de ſe retirer, ſans qu'il paroiſſe que ſes ennemis aïent prévalu contre lui. J'ai bien prévû & prédit les maux qu'il ſouffre, quand on l'appelloit a l'épiſcopat : mais j'ai ſoûmis mon ſentiment à l'autorité de ceux qui le demandoient avec tant d'empreſſement.

Ives étoit à peine évêque de Chartres quand il tomba dans la diſgrace du roi à cette occaſion. Bertrade troiſiéme femme de Fouques Rechin comte d'Anjou, craignant qu'il ne la renvoïât, comme il avoit fait les deux autres, & qu'elle ne demeurât dans le mepris : fit propoſer ſecretement à Philippe roi de France de l'épouſer, ſe fiant en ſa beauté & en ſa nobleſſe : car elle étoit fille de Simon comte de Montfort & d'Agnés d'Evreux. Philippe prince mou & voluptueux y conſentit, & la reçut à bras ouverts. Il quitta la reine Berte fille de Floris duc de Friſe, dont il avoit deux enfans, Loüis qui lui ſucceda & la princeſſe Conſtance ; & il envoia Berte au château de Monſtreüil ſur mer, qu'il lui avoit donné pour ſon

Le roi Philippe épouſe Bertrade

Orderic. lib. VIII. p. 709.

Aim contin. lib. V. c. 50.

AN. 1092. doüaire: étant resolu d'épouser Bertrade, quoiqu'elle
Chr. S. P. vivi. eût été quatre ans avec le comte d'Anjou: c'étoit en 1092.

Le roi aïant voulu faire entrer Ives de Chartres
epist. 13. dans son dessein, ce prelat en écrivit ainsi à Renauld archevêque de Reims: Le roi m'invita dernierement à une conference, où il me pria instamment de lui aider dans le mariage qu'il vouloit faire avec Bertrade. Je lui répondis, qu'il ne le devoit pas faire, parce que la cause d'entre lui & son épouse n'étoit pas encore terminée. C'est que le roi prétendoit faire casser son mariage avec Berte. Ives continuë: Le roi m'assura, que la cause étoit pleinement décidée par l'autorité du pape, par la vôtre & par l'approbation des évêques vos confreres. Je lui répondis, que je n'en avois point de connoissance, & que je ne voulois point assister à ce mariage, s'il n'étoit celebré par vous & approuvé par vos confreres: parce que ce droit appartient à vôtre église, par la concession du pape & l'ancienne coûtume. Comme donc je m'assure, que dans une affaire si dangereuse & si pernicieuse à vôtre reputation & à la gloire de tout le roïaume, vous ne ferez rien qui ne soit appuïé d'autorité ou de raison, je vous conjure instamment de me dire la verité de ce que vous en savez, & de me donner un bon conseil, quelque difficile qu'il soit à suivre. Car j'aime mieux perdre pour toûjours les fonctions & le titre d'évêque, que de scandaliser le troupeau du Seigneur par ma prévarication.

Il écrivit aussi au roi en ces termes: Je vous écris
epist. 15. ce que je vous ai dit en presence, que je ne veux ni ne puis assister à la solemnité de ces nôces, sans être

Digitized by Google

assuré auparavant, qu'un concile general a approuvé vôtre divorce, & que vous pouvez contracter avec cette femme un mariage legitime. Si j'avois été appellé pour l'examen de cette affaire en un lieu où je pusse seurement en déliberer selon les canons avec les évêques mes confreres, sans craindre la multitude indiscrete : je m'y rendrois volontiers, & je ferois avec les autres ce que nous dicteroit la justice. Maintenant que je suis appellé pour me trouver à Paris avec vôtre épouse, dont je ne sai si elle peut l'être : ma conscience que je dois conserver devant Dieu, & ma reputation que je dois, comme évêque, avoir bonne au dehors, font que j'aime mieux être precipité une meule au cou, que de scandaliser les foibles. Et loin que je croïe, en parlant ainsi, manquer à la fidelité que je vous dois, c'est en quoi j'estime vous être le plus fidele : croïant qu'en cette rencontre vous faites grand tort à vôtre ame, & exposez vôtre roïaume à un grand peril. Ives envoïa copie de cette lettre aux archevêques & aux évêques invitez aux nôces du roi : les exhortant à s'en retirer & à lui parler hardiment, pour ne se pas rendre coupables par leur silence. AN. 1092. *ep. 14.*

Mais nonobstant ces remontrances, le roi passa outre : il épousa solemnellement Bertrade, & ce fut l'évêque de Senlis qui leur donna la benediction nuptiale. Le roi, pour marquer à l'évêque de Chartres son ressentiment, le fit défier, c'est-à-dire, qu'il lui déclara la guerre, selon l'usage du tems : après quoi les terres de son église furent pillées, & lui-même mis en prison, par Hugues seigneur du Puiset vicomte de Chartres. Le pape Urbain l'aïant appris, écrivit *Ivo. ep. 19. 21. 22.* *ep. 35. to. X. conc.* *p. 463.*

Digitized by Google

AN. 1092. à l'archevêque de Reims & à ſes ſuffragans, leur reprochant d'avoir ſouffert un crime ſi ſcandaleux. Nous vous ordonnons, ajoût-t-il, quand vous aurez vû cette lettre : d'aller promptement trouver le roi, pour l'avertir de la part de Dieu & de la nôtre, & l'obliger à ſe relever d'un crime ſi horrible. Que s'il mépriſe vos avis, nous ſerons obligez, & nous & vous, d'emploier le glaive ſpirituel contre ſes adulteres. Faites auſſi la même inſtance pour la délivrance de nôtre confrere l'évêque de Chartres : que ſi celui qui l'a pris ne vous obéit pas, excommuniez & mettez en interdit les châteaux où il le retiendra & ſa terre : afin que l'on ne faſſe plus de telles entrepriſes contre des perſonnes de ce rang. La lettre eſt du vingt-ſeptiéme d'Octobre 1092.

Epiſt. 23. Le pape en envoïa de ſemblables à tous les évêques de France : car Ives de Chartres en parle, écrivant à Gui ſenechal du roi, qui vouloit le reconcilier avec ce prince. Je vû, dit-il, des lettres que le pape Urbain a envoïées à tous les archevêques & les évêques de ſon roïaume, afin qu'ils le mettent à la raiſon : elles auroient déja été publiées, mais pour l'amour de lui je les ai fait retenir juſques à preſent, parce que je veux empêcher autant qu'il eſt en moi, que ſon roïaume s'éleve contre lui.

Les principaux de la ville de Chartres avoient conjuré enſemble de faire la guerre au vicomte, pour la délivrance de leur évêque. L'aïant appris, il leur écrivit pour le leur défendre abſolument. Car, dit-il, ce n'eſt pas en brûlant des maiſons & pillant des pauvres que vous appaiſerez Dieu : vous ne ferez que l'irriter ; & ſans ſon bon plaiſir, ni vous ni perſonne

Epiſt. 20.

ne pourra me délivrer. Permettez que je porte seul la colere de Dieu, jusques à ce qu'il me justifie, & n'augmentez pas mon affliction par la misere d'autrui. Car j'ai resolu non seulement de demeurer en prison : mais de perdre ma dignité & même la vie, plûtôt que d'être cause que l'on fasse perir des hommes. Souvenez-vous qu'il est écrit, que Pierre étoit en prison, & que l'église faisoit sans cesse des prieres pour lui. AN. 1092. Act. xii. 5.

VII. Rétablissement de l'évêché d'Arras.

Gerard le jeune évêque de Cambrai, étant mort l'onziéme d'Août 1092. le clergé & le peuple d'Arras songerent à rétablir chez eux un évêque, comme ils en avoient eu autrefois. L'occasion étoit favorable : le pape Urbain élevé à Reims connoissoit l'ancien état des églises de la province ; & les habitans d'Arras, qui le reconnoissoient pour pape, étoient persecutez par ceux de Cambrai attachez à l'empereur Henri. Il y avoit prés de cinq cens ans, que ces deux églises n'avoient qu'un évêque, savoir depuis saint Vast, que saint Remy fit évêque d'Arras, & qui le devint aussi de Cambrai, depuis que Clovis eût soûmis cette ville à son obéissance. *Gesta V. Miscel. Baluz. p. 237.* *Coint. an. 6 0. n. 5.*

Le pape Urbain reçut favorablement la demande des Artesiens, & écrivit en ces termes à Renauld archevêque de Reims ; Sachez que l'église d'Arras a été une des plus nobles de la métropole de Reims ; & il paroît par des monumens autentiques, qu'elle a eu de trés pieux évêques & les autres droits épiscopaux. C'est pourquoi nous vous ordonnons de consacrer & installer sans délai, celui qui sera élû canoniquement pour évêque par le clergé & le peuple de cette église : car il arrive souvent, que pendant la persecution, les églises destituées de clergé, de peuple &

AN. 1092. de biens temporels ſont commiſes pour un tems à d'autres égliſes ; & qu'elles reprennent leur ancienne dignité, quand elles ont recouvré les avantages qui leur manquoient. Car il n'appartient qu'au pape d'unir ou ſeparer les évêchez, ou en ériger de nouveaux. Etant donc appuïé de nôtre autorité, ne craignez point d'executer cette commiſſion: car nous voulons rendre à l'égliſe de Reims ſon ancien luſtre, la faiſant metropole de douze évêchez. Le pape écrivit en même tems au clergé & au peuple d'Arras, leur ordonnant d'élire un évêque cardinal, c'eſt-à-dire titulaire, & le faire ſacrer & inſtaller par leur metropolitain : avec défenſe à l'élu de refuſer ſous pretexte de ce nouvel établiſſement. La lettre eſt du ſecond jour de Decembre. Elle eut ſon execution, mais ce ne fut pas ſans difficulté, comme nous verrons dans la ſuite.

VIII. Piſe, archevêché. La même année le pape Urbain avoit érigé en archevêché l'égliſe de Piſe, ville celebre & ancienne de Toſcane, dont Daibert ou Dagobert étoit évêque depuis l'an 1088. Comme la ville de Piſe avoit toûjours été attachée aux papes legitimes pendant ce ſchiſme, auſſi-bien que la Comteſſe Malhilde à qui elle appartenoit : Urbain voulut en témoigner ſa reconnoiſſance. Et premierement il donna à l'évêque de Piſe l'iſle de Corſe, par une bulle où il dit : Comme toutes les iſles ſont de droit public, ſelon les loix, il eſt certain que l'empereur Conſtantin les a données en propre à ſaint Pierre & à ſes vicaires : mais pluſieurs calamitez ſurvenuës ont fait perdre à l'égliſe Romaine la proprieté de quelques-unes. Toutefois, ſuivant les maximes des loix & des canons, ni la di-

ap. Ughell. to. 3. p. 413.

Digitized by Google

vision des roïaumes, ni la longue possession, ne peuvent la priver de ses droits. Ainsi, quoique l'isle de Corse ait été long-tems hors de la possession de l'église Romaine : on sait neanmoins, que Gregoire VII. nôtre prédecesseur y est rentré. C'est pourquoi à la priere de nôtre cher frere Daïbert évêque de Pise, de ses nobles citoïens & de la tres-chere fille de saint Pierre la comtesse Mathilde, nous donnons cette isle à l'église de Pise, pour en joüir tant qu'elle aura un évêque legitime, & qu'elle demeurera fidelle à l'église Romaine, à la charge de païer tous les ans au palais de Latran cinquante livres monoïe de Luques. Cette bulle fut donné à Benevent le vingt-huitiéme de Juin 1091. AN. 1092.

L'année suivante 1092. le vingt deuxiéme d'Avril le pape étant à Anagnia, en donna une autre, où il réleve les services que la ville de Pise & son évêque ont rendus à l'église Romaine pendant ce long schisme, les victoires des Pisans sur les Sarrasins, & l'accroissement de leurs biens temporels. C'est pourquoi il donne à l'évêque Daïbert la superiorité sur les evêchez de l'Isle de Corse, dont il le fait archevêque, pour y rétablir les bonnes meurs & la discipline ecclesiastique, & lui accorde le pallium.

IX. Concile de Troye. *Bertold an.* 1093.

Le pape Urbain celebra la fête de Noël l'an 1092. hors de Rome, toutefois dans les terres de l'église Romaine ; parce qu'il n'auroit pu entrer à Rome qu'à main armée tant les schismatiques y étoient encore puissans, quoique l'antipape Guibert fût en Lombardie avec l'empereur Henri. Pendant le carême de l'année suivante 1093. le pape Urbain tint un concile à Troïe en Poüille l'onziéme jour de Mars, où assisterent

to. X. *p.* 493.

Digitized by Google

An. 1092. rent environ soixante & quinze évêques & douze abbez. On y parla des mariages contractez entre parens & on y fit le reglement suivant. Les évêques diocesains feront citer les parties jusques à trois fois. Si deux ou trois hommes affirment par serment la parenté, ou si les parties en conviennent, on ordonnera la dissolution du mariage. S'il n'y a point de preuve, l'évêque prendra les parties à serment, pour déclarer s'ils se reconnoissent pour parens, suivant la commune renommée. S'ils disent que non, il faut les laisser, en les avertissant, que s'ils parlent contre leur conscience, ils demeurent excommuniez, tant qu'ils continuent dans leur inceste. S'ils se separent suivant le jugement de l'évêque & qu'ils soient jeunes, il ne faut pas leur défendre de contracter un autre mariage. On fit un autre canon dans ce concile pour l'observation de la treve de Dieu.

Ut. 4. 5. c. 4.

X. S. Anselme archevêque de Cantorberi.

Depuis quatre ans que Lanfranc étoit mort, le siege de Cantorberi étoit demeuré vacant; & Guillaume le roux roi d'Angleterre ne vouloit point le remplir, pour profiter des grands revenus de cette eglise Il fit faire inventaire de tous les biens qu'elle possedoit; & aiant reglé la subsistance des moines qui la servoient, il joignit le reste à son domaine, & le donnoit à ferme tous les ans au plus offrant. On voïoit tous les jours dans le monastere des hommes insolens, qui venoient faire des exactions & menacer les moines, dont plusieurs furent dispersez & en voïez à d'autres monasteres: ceux qui resterent souffrirent beaucoup d'insultes & de mauvais traitemens. Les sujets de l'église furent tellement pillez & reduits à une si extreme misere, qu'il ne leur restoit que la vie

Eadm. Nover. hist. l. 1. 34.

Digitized by Google

vie à perdre. Toutes les égliſes d'Angleterre ſouffrirent la même oppreſſion, & ſi-tôt qu'un évêque ou un abbé étoit mort, le roi s'emparoit de tous les biens pendant la vacance, & ne permettoit point de la remplir, tant que ſes officiers y trouveroient de quoi profiter. Ce fut Guillaume le roux qui introduiſit le premier cet abus, inconnu ſous le roi ſon pere. AN. 1092.

En 1092. Hugues comte de Cheſtre, voulant fonder un monaſtere, envoïa en Normandie prier Anſelme abbé du Bec, de venir en Angleterre pour cet effet. Anſelme le refuſa, parce qu'il couroit un bruit ſourd, que s'il alloit en Angleterre, il ſeroit archevêque de Cantorberi; & quelque éloigné qu'il fût d'y prétendre, il ne vouloit donner aucun pretexte de l'en ſoupçonner. Cependant le comte tomba grievement malade, & envoïa prier l'abbé, en vertu de leur ancienne amitié, de venir inceſſamment prendre ſoin de ſon ame, l'aſſurant que ce bruit touchant l'archevêché n'étoit rien. Il refuſa encore, & le comte envoïa encore une troiſiéme fois. Enfin Anſelme dit en lui même: Si je manque à aſſiſter mon ami dans ſon beſoin pour éviter un mauvais jugement que l'on peut faire de moi, je commets un peché certain pour empêcher un peché incertain d'autrui. J'irai donc faire pour mon ami ce que la charité m'ordonne: abandonnant le reſte à Dieu, qui voit ma conſcience. Il y avoit d'ailleurs des affaires de ſon abbaïe qui l'obligeoient à ce voïage. Etant arrivé auprés du comte de Cheſtre, il le trouva gueri: mais il fut obligé de demeurer cinq mois en Angleterre: tant pour l'établiſſement de la nouvelle abbaïe, que pour les affaires du Bec. Pendant tous ce tems on ne parla

AN. 1093. point de lui pour l'archevêché de Cantorberi : en ſorte qu'il ſe croïoit en ſeureté, & vouloit repaſſer en Normandie : mais le roi lui en refuſa la permiſſion.

Comme ce prince tenoit ſuivant la coûtume ſa cour pleniere à Noël, les plus vertueux d'entre les ſeigneurs affligez de la vacance du ſiege de Cantorberi le preſſerent de faire faire des prieres par tout le roïaume, pour obtenir de Dieu qu'il fût rempli dignement Il ne put le refuſer, & les évêques obligerent Anſelme à regler la forme de ces prieres. Un jour un des ſeigneurs parlant familierement au roi, lui dit : Nous ne connoiſſons point d'homme d'une ſi grande ſainteté que l'abbé du Bec. Il n'aime que Dieu, il ne deſire rien en ce monde. Non dit le roi en raillant, pas même l'archevêché de Cantorberi : ce ſeigneur reprit : C'eſt ce qu'il deſire le moins, j'en ſuis perſuadé & pluſieurs autres. Je vous réponds, continua le roi, qu'il le prendroit à deux mains, s'il croïoit y pouvoir parvenir : mais par le ſaint Voult de Luques, ni lui ni autre que moi n'aura cet archevêché de mon tems. Le ſaint Voult de Luques, en latin *Sanctus Vultus de Luca*, eſt un crucifix habillé, dont l'original eſt en l'égliſe cathedrale de Luques en Toſcane, & dont il y a pluſieurs copies en France, entre autres à Paris en l'égliſe du ſaint Sepulchre, où le peuple le nomme ſaint Vaudelu.

Cang. gloſſ. Vultus Caſtelain. martirol. 13. jan. p. 204.

Comme le roi d'Angleterre parloit ainſi, il fut ſaiſi d'une violente maladie, qui augmentant tous les jours le reduiſit à l'extremité. Tous les évêques & les ſeigneurs du roïaume s'aſſemblerent ; & on lui conſeilla de penſer à ſon ſalut, d'ouvrir les priſons, remettre les dettes, rendre la liberté aux égli-

Digitized by Google

ſes, & les pourvoir de paſteurs, principalement celle de Cantorberi. Le roi étoit malade à Gloceſtre, & Anſelme, ſans en rien ſavoir, étoit dans une terre voiſine. On le mande pour venir aſſiſter le roi à la mort: il y accourt: on lui demande ſon avis. Il dit que le roi doit commencer par une confeſſion ſincere de tous ſes pechez, & promettre s'il revient en ſanté de reparer de bonne foi les torts qu'il a faits. Enſuite, ajoûta-t-il, il fera ce que vous lui avez conſeillé. Le roi en convint, pria les évêques d'être ſes cautions envers Dieu; & envoïa faire cette promeſſe en ſon nom ſur l'autel. On dreſſa & on ſcella un édit portant, que tous les priſonniers ſeroient délivrés, toutes les dettes remiſes & les offenſes pardonnées; & qu'à l'avenir on donneroit au peuple de bonnes loix, & on lui rendroit bonne juſtice. Tous loüoient Dieu, & lui demandoient la ſanté du roi. AN. 1093.

Cependant on lui propoſa de remplir le ſiege de Cantorberi. Il dit qu'il y penſoit; & comme on cherchoit un digne ſujet, il fut le premier à nommer Anſelme. Tous y applaudirent, mais Anſelme pâlit d'effroi & reſiſta de toute ſa force à ceux qui vouloient le preſenter au roi, pour recevoir l'inveſtiture. Les évêques le tirerent à part & lui dirent: que prétendez vous faire? pourquoi reſiſtez-vous à Dieu? vous voïez que la religion eſt preſque perduë en Angleterre, par la tirannie de cet homme; & pouvant y remedier, vous ne voulez pas. A quoi penſez-vous? l'égliſe de Cantorberi, dont l'opreſſion nous enveloppe tous vous appelle à ſon ſecours; & ſans vous ſoucier de ſa délivrance ni de la nôtre, vous ne cherchez que vôtre repos. Anſelme répondit: attendez, je vous prie, écoutez-moi.

AN 1093 J'avouë que ces maux ſont grands & ont beſoin de remede : mais je ſuis déja vieux & incapable de travail exterieur. Il avoit ſoixante ans. Si je ne puis travailler pour moi-même, comment pourrai-je porter la charge de toute l'égliſe d'Angleterre ? D'ailleurs je ſais en ma conſcience, que depuis que je ſuis moine, j'ai toûjours fui les affaires temporelles, parce que je n'y trouve aucun attrait. Les évêques reprirent : Conduiſez nous ſeulement dans la voïe de Dieu, nous aurons ſoin de vos affaires temporelles. Anſelme ajoûta : ce que vous prétendez eſt impoſſible : je ſuis abbé dans un autre roïaume, je dois obéïſſance à mon archevêque : ſoûmiſſion à mon prince, aide & conſeil à mes moines. Je ne puis rompre tous ces liens. Ce n'eſt pas une affaire, dirent les évêques, ils y conſentiront tous facilement. Non, reprit-il, abſolument il n'en ſera rien.

Ils le traînerent donc au roi malade, & lui repreſenterent ſon opiniâtreté. Le roi ſenſiblement affligé, lui dit : Anſelme que faites vous ? Pourquoi m'envoïez-vous en enfer ? ſouvenez-vous de l'amitié que mon pere & ma mere ont eu pour vous & vous pour eux, & ne me laiſſez pas perir. Car je ſais que je ſuis damné, ſi je meure en gardant cet archevêché. Tous les aſſiſtans, touchez de ces paroles, ſe jettent ſur Anſelme, & lui diſent avec indignation : quelle folie vous tient ? vous faites mourir le roi en l'aigriſſant en l'état où il eſt. Sachez donc que l'on vous imputera tous les troubles & tous les crimes qui deſoleront l'Angleterre. Anſelme ainſi preſſé ſe tourna vers deux moines qui l'accompagnoient, & leur dit : Ah ! mes freres, que ne me ſe-

Digitized by Google

courez-vous ? Un d'eux nommé Baudoüin repondit : Si c'eſt la volonté de Dieu, qui ſommes-nous pour y reſiſter ? Helas ! dit Anſelme, vous êtes bien-tôt rendus. Le roi voïant qu'ils n'avançoient rien, leur ordonna de ſe jetter à ſes pieds : mais il ſe proſterna de ſon côté ſans leur ceder. Alors s'accuſans de lâcheté, ils crierent : une croſſe, une croſſe, & lui prenant le bras droit ils l'approcherent du lit. Le roi lui preſenta la croſſe ; mais il ferma la main : les évêques s'éforcerent de l'ouvrir, juſques à le faire crier ; & enfin lui tinrent la main avec la croſſe. On cria : Vive l'évêque : on chanta le *Te Deum* : on porta Anſelme à l'égliſe voiſine, quoi qu'il reſiſtât toûjours en diſant qu'ils ne faiſoient rien. Aprés qu'on eut fait les ceremonies accoûtumées, il revint trouver le roi, & lui dit : Je vous déclare, Sire, que vous ne mourrez point de cette maladie. C'eſt pourquoi je vous prie de voir comment vous pourrez reparer ce que l'on vient de me faire : car je ne l'ai approuvé ni ne l'approuve. Aïant ainſi parlé il ſe retira. AN. 1093.

Comme les évêques le reconduiſoient avec toute la nobleſſe, il ſe retourna & leur dit : Savez-vous ce que vous prétendez faire ? vous voulez attacher à un même joug un taureau indompté avec une brebi vieille & foible. Et qu'en arrivera-t-il ? le taureau traînera la brebi par les ronces & les épines, & la mettra en pieces, ſans qu'elle ait été utile à rien. Le roi & l'archevêque de Cantorberi concourent enſemble à conduire l'égliſe d'Angletetre, l'un par la puiſſance ſeculiere, l'autre par la doctrine & la diſcipline : vous m'entendez aſſez, conſiderez à qui vous m'aſſociez, & vous vous deſiſterez de vôtre entrepriſe. Sinon je vous

AN 1093. prédis, que le roi me fatiguera en diverſes manieres & m'accablera, & que la joïe que je vous donne maintenant par l'eſperance de vôtre ſoulagement ſe tournera en triſteſſe : lorſque vous verrez l'égliſe de Cantorberi retomber en viduité de mon vivant. Quand le roi m'aura accablé, il n'y aura plus perſonne qui oſera s'oppoſer à lui, & il vous écraſera tous comme il lui plaira. Anſelme parlant ainſi ne pouvoit retenir ſes larmes & s'en retourna à ſon logis.

Il fut élu archevêque de Cantorberi le premier dimanche de Carême ſixiéme jour de Mars 1093. Le roi ordonna qu'il fût auſſi-tôt mis en poſſeſſion de tous les biens de l'archevêché, & que la ville de Cantorberi & l'abbaïe de ſaint Alban, que Lanfranc n'avoit euës qu'en fief, appartinſſent deſormais en proprieté à l'égliſe de Cantorberi. Cependant le roi envoïa en Normandie au duc Robert ſon frere, à l'archevêque de Rouen & aux moines du Bec, pour obtenir leur conſentement. Anſelme écrivit de ſon côté, voïant qu'il ne pouvoit reſiſter à la volonté de Dieu, & que le retardement de ſon ſacre, cauſeroit de grands maux, tant à l'égliſe de Cantorberi qu'à celle du Bec. Le duc donna ſon conſentement, l'archevêque de Roüen, ordonna même à Anſelme de la part de Dieu d'accepter ; & les moines conſentirent auſſi, quoi qu'avec bien de la peine. Le roi guerit, comme Anſelme avoit prédit, & revoqua auſſi-tôt toutes ſes promeſſes. Sur quoi Anſelme lui dit un jour en particulier : Je ſuis encore incertain, Sire, ſi j'accepterai l'archevêché : mais ſi je dois l'accepter, je veux que vous ſachiez ce que je deſire de vous. Que vous rendiez à l'égliſe de Cantorberi toutes les terres qu'elle

Epiſt. ep. l. 4. 6.

poſſedoit du tems de Lanfranc, & que vous me permettez de retirer celles qu'elle avoit perduës avant ſon tems : qu'en tout ce qui regarde la religion, vous ſuiviez principalement mon conſeil ; & que vous me teniez pour vôtre pere ſpirituel, comme pour le temporel, je veux vous avoir pour ſeigneur & pour protecteur. Je vous avertis encore, que je reconnois pour pape Urbain, que vous n'avez pas reconnu juſques à preſent, & que je veux lui rendre l'obéiſſance qui lui eſt dûë. Dites-moi vôtre intention ſur tous ces articles, afin que je ſache à quoi m'en tenir. AN 1093.

Le roi ne lui voulut promettre que la reſtitution des terres dont Lanfranc avoit été en poſſeſſion ; encore le pria-t-il depuis, de laiſſer à ſes vaſſaux celles qu'il leur avoit données depuis la mort de l'archevêque : ce qu'Anſelme refuſa, & eſpera quelque tems de demeurer abſolument libre : car il avoit renvoïé au Bec la croſſe abbatiale. Mais enfin le roi ne pouvant plus ſoutenir les clameurs publiques, le fit venir à Vincheſtre, où il avoit aſſemblé la nobleſſe ; & aprés quantité de belles promeſſes, lui perſuada d'accepter l'archevêché dont il fit hommage au roi, ſuivant la coûtume & l'exemple de ſon predeceſſeur. Enſuite il vint à Cantorberi prendre poſſeſſion le vingt cinquiéme de Septembre, & y fut reçu avec une joie incroïable, par les moines, le clergé & le peuple. Mais le même jour on vint de la part du roi lui faire une ſignification pour une pretention injuſte, même dans le fond ; ce qui lui fit mal augurer de ſon pontificat.

Quoiqu'il eut ſi bien marqué ſon éloignement pour l'épiſcopat, il ne laiſſa pas de ſe trouver des

XI. S. Anſelme eſt calomnié.

AN. 1093. gens, qui par malice ou par erreur, publierent qu'il l'avoit desiré, & ne l'avoit refusé que par dissimulation. En sorte qu'il se crut obligé de s'en justifier, & en écrivit ainsi aux moines du Bec: Je ne sai com-
LIII. epist. 7. ment leur persuader ce que je sens en ma conscience, si ma vie & ma conduite ne les satisfait pas. Il y a trente-trois ans que je porte l'habit monastique, trois sans charge, quinze comme prieur, autant comme abbé. J'ai vecu de telle sorte pendant tout ce tems, que j'ai eu l'affection de tous les gens de bien, & plus de ceux qui m'ont connu le plus intimement; sans qu'aucun d'eux m'ait vû rien faire, qui lui persuadât que j'aimois le gouvernement. Que ferai-je donc? comment détruirai-je ce faux soupçon de peur qu'il ne nuise aux ames de ceux qui m'aimoient pour Dieu, en diminuant leur charité, ou de ceux à qui je dois donner conseil, & qui me croiront pire que je ne suis: ou de ceux qui ne me connoissent pas, & à qui je dois au moins l'exemple?

Vous, Seigneur, qui le voïez, soïez moi témoin, que je ne me sens en ma conscience attiré à l'épiscopat par l'affection d'aucune chose, que vos serviteurs doivent mépriser; & que si l'obéissance & la charité me le permettoient, j'aimerois mieux être moine sous la conduite d'un superieur, que de commander aux autres & posseder des richesses temporelles. Seigneur, si ma conscience me trompe, faites moi connoître à moi-même & me corrigez. Aprés cela, si quelqu'un veut donner quelque mauvaise impression de moi, j'espere que Dieu prendra ma défense contre lui, & je suis certain, que si ce mauvais soupçon nuit à quelqu'un, le peché en tombera sur ceux

ceux qui en ſont les auteurs. Il finit en recommandant aux moines du Bec, de faire voir cette lettre à tous ceux qu'ils pourroient; principalement aux évêques & aux abbez ſes amis. AN. 1093.

Il ne laiſſa pas d'écrire ſur le même ſujet à quelques-uns en particulier, comme à Giſlebert évêque d'Evreux, de qui il avoit reçu la benediction abbatiale; & à Foulques évêque de Beauvais, qui avoit été moine ſous ſa conduite. Ces lettres qu'il écrivit depuis ſa démiſſion de l'abbaïe & avant ſon ſacre, n'avoient point de ſeau, parce qu'il n'étoit plus abbé & n'étoit pas encore archevêque. Cependant il preſſoit les moines du Bec d'élire un abbé; & leur conſeilla de prendre le moine Guillaume, qui avoit eté prieur de Peſſé, comme celui qu'il en connoiſſoit le plus digne, lui ordonnant d'accepter. Guillaume étoit fils de Turſtin ſeigneur de Montfort ſur Riſle, allié des plus grands ſeigneurs du païs. Il ſe rendit moine au Bec à vingt-cinq ans ſous la conduite d'Anſelme, & en fut abbé pendant trente ans.

epiſt. 10 14.

epiſt. 8. *Chr. Beto. poſt. Lanfr p. 6. vita Guill. ibid. p.* 41.

Le tems du ſacre d'Anſelme étant venu, Thomas archevêque d'Yorc & tous les évêques d'Angleterre ſe rendirent à Cantorberi, excepté deux qui étoient retenus par maladie, & qui envoïerent leur conſentement. C'étoit ſaint Vulſtan évêque de Vorcheſtre qui mourut un an aprés, & Oſberne évêque d'Exceſtre. Comme on liſoit, ſuivant la coûtume, l'acte de l'élection, l'archevêque d'Yorc trouva mauvais qu'on y eut qualifié l'égliſe de Cantorberi métropole de toute la grand'Bretagne. S'il eſt ainſi, dit-il, l'égliſe d'Yorc n'eſt point métropole. On corrigea donc le decret, & on donna à l'égliſe de Can-

AN. 1093. torberi le titre de primatiale de toute la grand'Bretagne. Anſelme fut ainſi ſacré archevêque le ſecond dimanche de l'Avent quatriéme jour de Decembre 1093. Après avoir paſſé à Cantorberi l'octave de ſon ſacre, il alla à la cour pour la fête de Noël, & fut très bien reçu du roi & de toute la nobleſſe.

XII. Sainte Marguerite R. d'Ecoſſe.

Cette même année mourut ſainte Marguerite reine d'Ecoſſe, de la famille des derniers rois Anglois. Elle étoit fille d'Edoüart fils d'Emond côte de fer, & fut mariée à Malcolme roi d'Ecoſſe vers l'an 1070. Elle eut grand ſoin de l'ornement des égliſes, de l'éducation de ſes enfans & de la ſplendeur de la maiſon roïale. Le roi, par ſon conſeil, fit tenir pluſieurs conciles, où on retrancha des abus inveterez, & on rétablit la diſcipline de l'égliſe. Elle y aſſiſta, y diſputa elle-même; & fit ordonner entre autres choſes, que le jeûne du Carême commenceroit le mercredi des cendres & non le lundi ſuivant: que ceux-mêmes qui ſe ſentoient pecheurs communieroient à Pâques, après s'y être préparez par la confeſſion & pluſieurs jours de penitence: que l'on ſanctifieroit le dimanche en s'abſtenant du travail: que perſonne n'épouſeroit la veuve de ſon pere ou de ſon frere. Dieu avoit ſans doute envoïé en Ecoſſe cette ſainte reine, pour y abolir ces reſtes de barbarie.

Boll. 10. Jun. to. 20. p. 320.

Elle jeûnoit deux Carêmes entiers, l'un avant Noël, l'autre avant Pâques, récitoit tous les jours pluſieurs offices & tout le pleautier; ſervoit tous les jours avec le roi plus de trois cens pauvres, & faiſoit d'autres aumônes ſans bornes. Se ſentant malade à la mort, elle fit une confeſſion generale; & ſon dernier jour elle entra dans ſon oratoire pour oüir la meſſe & recevoir

Digitized by Google

le viatique, aprés quoi on la remit au lit. Elle étoit en peine du roi ſon époux; qui étoit à la guerre aſſez loin avec ſes fils, quand le cadet entra dans ſa chambre; & comme elle lui demanda des nouvelles de ſon pere & de ſon frere, il répondit qu'ils ſe portoient bien : mais enfin elle le preſſa tant, qu'il lui dit qu'ils avoient été tuez l'un & l'autre il y avoit trois jours La reine rendit graces à Dieu de cette derniere affliction, qu'il lui envoïoit pour l'expiation de ſes pechez; & mourut incontinent aprés. C'étoit le ſeiziéme de Novembre 1093. toutefois l'égliſe l'honore le dixiéme de Juin. Sa vie fut écrite environ dix ans aprés par Thierri de Dunelme ſon confeſſeur, ſuivant l'ordre de la reine Mathilde ſa fille, épouſe de Henri I. roi d'Angleterre. AN. 1093.

En Italie Anſelme archevêque de Milan mourut le quatriéme de Decembre 1093. aprés avoir tenu ce ſiege ſept ans & cinq mois. Il étoit fort zelé pour le parti catholique, & avoit couronné peu de tems auparavant le jeune roi Conrad, fils de l'empereur Henri revolté contre ſon pere. Anſelme eut pour ſucceſſeur Arnoul III. qui tint le ſiege de Milan prés de quatre ans.

XIII. Conrad ſe revolte contre l'empereur ſon pere. *Papebr. Catalog. tom. 2. Bertheld.*

Le ſujet de la revolte de Conrad fut que l'empereur prit en haine Adelaide ſon épouſe : la mit en priſon, & permit à pluſieurs hommes de lui faire violence, exhortant même ſon fils à en abuſer. Comme il refuſa de commettre ce crime avec ſa belle mere, Henri dit qu'il n'etoit pas ſon fils, mais d'un ſeigneur de Suaube, à qui en effet il reſſembloit fort. Le jeune prince irrité ſe retira d'auprés de ſon pere, & ſe joignit au parti de Guelfe duc de Toſcane & des au- *Dodech. 1093.* *Bertheld.*

AN. 1093. tres catholiques. Les villes de Milan, Cremone, Lodi & Plaiſance ſe declarerent pour lui, & firent une ligue de vingt-ans contre Henri. Ce prince trouva moïen de prendre ſon fils, mais il lui échapa; & étant ſoûtenu par le duc Guelfe & Mathilde ſon épouſe, il fut couronné roi par l'archevêque de Milan; & l'empereur ſon pere réduit à s'enfermer dans une forteresſe, où il demeura long-tems ſans porter les marques de ſa dignité, & vint, dit on, à un tel deſeſpoir, qu'il ſe ſeroit tué ſi les ſiens ne l'en euſſent empêché. A la fin de cette année 1093. il étoit à Verone avec l'antipape Guibert, qui feignit de vouloir renoncer au pontificat, ſi la paix de l'égliſe ne pouvoit être autrement rétablie. Cependant le pape Urbain étoit à Rome, où il celebra ſolemnellement la fête de Noël. Il ſavoit que pluſieurs Guibertins y étoient encore cachez: mais il ne voulut pas les en chaſſer, parce qu'il eût fallu le faire à main armée, & troubler la tranquillité de Rome.

Bertold. 1094.

XIV Evechez de Sicile.

Le comte Roger aïant ſoûmis à ſa puiſſance preſque toute la Sicile, voulut témoigner à Dieu ſa reconnoiſſance pour un ſi grand bienfait. Il commença donc à rendre la juſtice, proteger les veuves & les orfelins, aſſiſter ſouvent aux divins offices, faire païer les dîmes, reparer les égliſes, augmenter leurs revenus par ſes liberalitez: enfin remedier aux deſordres qu'avoit produits la domination des infideles pendant plus de deux cens ans. Il s'appliqua ſur tout à rétablir les evêchez. Nous avons vû qu'à Palerme il reſtoit un évêque Grec, quand le duc Robert Guiſchard en fit la conquête en 1071. On y voit enſuite un archevêque Latin nommé Alcher, en faveur du-

Ganſ. Malater. IV. c. 7.

Sup. liv. XXI n. 38.

Ganſ. n. c. 45

Ronch. Pirri to. 1 p. 100.

Digitized by Google

quel Gregoire VII. donna une bulle le seiziéme d'Avril 1083. portant confirmation de tous ses droits & concession du pallium. Cet Alcher vêcut jusques en 1109. Le comte Roger aïant conquis Taormine, fonda à Traïne ou Tragine, ville voisine, une église en l'honneur de la sainte Vierge, qu'il orna & dota magnifiquement; & y établit un monastere sous la regle de saint Basile, puis un siege épiscopal. Mais ensuite par le conseil du pape il le transfera à Messine: où suivant l'ancienne tradition il y avoit eu un évêque. AN. 1093. *Gaufr. lib. c. 19.* *Diplo ap. Pirr to. 1. p. 452.*

Le premier évêque de Traïne & de Messine, fut Robert fils du comte de Mortagne, de la famille des ducs de Normandie, & frere de Delicia premiere femme du comte Roger. Il fut premierement abbé de sainte Euphemie en Calabre, puis de Nôtre-Dame de Traïne, dont il fut le premier évêque aussi bien que de Messine, car ces deux églises demeurerent quelque tems unies. *Dip ap. Pirrum. to. 1. p. 298.* *Diplum. ap. Fazel.*

Dés le tems de Robert Guischard, Robert abbé de saint Evroul en Normandie alla en Italie avec onze de ses moines, se plaindre au pape Alexandre II. des insultes de plusieurs seigneurs du païs. Robert Guischard né vassal de cette abbaie, reçut avec grand honneur l'abbé Robert dans les terres qu'il avoit conquises & lui donna l'église de sainte Euphemie sur la mer Adriatique, prés des ruines d'une ancienne ville. Robert Guischard y fonda un monastere, où sa mere Fredesinde fut enterrée, & donna au même abbé le monastere de la Trinité de Venuse, où il mit pour abbé Berenger moine de saint Evroul. Celui-ci y aïant trouvé seulement vingt moines relâchez, y rétablit si-bien l'observance, qu'il y assem- *Orderic lib. 3. p. 48. 3.*

AN. 1093. bla juſques à cent moines, d'entre leſquels on tira pluſieurs abbez & pluſieurs évêques. Berenger lui-même fut élû évêque de Venuſe ſous le pontificat d'Urbain II. Robert Guiſchard donna un troiſiéme monaſtere à l'abbé de ſaint Evroul, ſçavoir celui de ſaint Michel à Melit ou Milet en Calabre, & dans ces trois monaſteres on établit le même chant & les mêmes obſervances qu'en celui de ſaint Evroul.

Gauf. IV. c. 7. Le premier évêque de Catane fut Anſger Breton prieur de ſainte Euphemie : tellement aimé de ſes moines, que le comte Roger fut obligé d'y aller en perſonne le demander, encore eut-il bien de la peine à l'obtenir & à faire conſentir Anſger à ſa promotion. Il fut ſacré par le pape même, comme ap. Roce. 10. 7. 2. p. 10. témoigne le comte Roger dans une charte où il parle ainſi : Le pape Urbain II. m'a ordonné de ſa bouche, comme à ſon fils ſpirituel, de proteger l'égliſe & procurer ſon accroiſſement de tout mon pouvoir. C'eſt pourquoi aïant délivré la Sicile de Sarraſins, j'y ai bâti des égliſes en divers lieux, & j'y ai établi des évêques par l'ordre du pape, qui les a ſacrez. J'ai donné à chacun ſon dioceſe & des revenus ſuffiſans, afin qu'ils n'entrepriſſent point l'un ſur l'autre. De ce nombre eſt Anſger prieur de ſainte Euphemie, que j'ai donné pour abbé & évêque à la ville de Catane ; & par la permiſſion du pape Urbain II. qui l'a ſacré, je donne la cité de Catane pour être le ſiege de l'abbaïe & de l'évêché. Enſuite eſt le dénombrement des terres qu'il lui donne dans le dioceſe. Cette charte eſt du vingt-ſixiéme d'Avril 1091. Ibid. p. 23. la même choſe paroît par la bulle d'Urbain II. don-

Digitized by Google

née à l'évêque Anſger le dimanche neuviéme de Mars de la même année, qui fut apparemment le jour de ſon ſacre : où il marque que le même ſera toûjours abbé du monaſtere de ſainte Agathe & évêque de Catane. Anſger tint ce ſiege juſques à l'an 1124. AN. 1093.

La plûpart de ces évêchez de Sicile furent rétablis en 1093. comme le témoigne le comte Roger dans une charte pour l'égliſe d'Agrigente ou Gergenti, par laquelle il marque l'étenduë de ce dioceſe. Son premier évêque fut Gerland natif de Beſançon parent du comte Roger & de Robert Guiſchard ſon frere, qui le firent venir en Calabre. Là il fut élu chantre de l'égliſe cathedrale de Melit : mais ne pouvant ſouffrir les mœurs dépravées des habitans, il retourna à Beſançon, d'où le comte Roger le rappella pour le faire évêque de Gergente. Il fut ſacré par le pape Urbain II. & tint ce ſiege douze ans. Il eſt honoré comme ſaint le vingt-cinquiéme de Février jour de ſa mort. *Ibid. p. 272.* *p. 273.*

Le premier évêque de Mazar fut Etienne de Fer natif de Roüen, auſſi parent du comte Roger, qui par une charte du mois d'Octobre 1093. lui marqua l'étenduë de ſon dioceſe. Etienne vivoit encore l'an 1124. Le premier évêque de Siracuſe fut Roger doïen de l'égliſe de Traïne, recommandable par ſa vertu & par ſon ſavoir. La ville de Traïne fut fort affligée de ſa perte, parce qu'il gouvernoit le dioceſe en l'abſence de l'évêque, & leur étoit utile par ſes bons conſeils même pour le temporel. Le comte Roger le choiſit pour évêque de Siracuſe de l'avis des évêques de la province ; & il fut ſacré par le pape *Ibid. p. 300.* *Gaufr. IV. c 7.* *Pirr. to. 2. p. 251.*

Digitized by Google

AN. 1093. Urbain qui confirma la deſignation des bornes de ſon dioceſe par une bulle donnée à Anagnia le premier jour de Decembre 1093 L'évêque Roger mourut l'an 1104. Outre les évêchez, le comte Roger retablit pluſieurs monaſteres en Sicile & en fonda de nouveaux, ſuivant les conſeils du pape Urbain. Ainſi ce pape fut regardé comme le reſtaurateur de l'égliſe de Sicile, & on y eut toûjours depuis recours à ſes reglemens.

XV. Suite de l'affaire d'Arras.

En France on pourſuivoit toûjours la ſeparation de l'évêché d'Arras d'avec celui de Cambrai. En execution de la bulle du ſecond de Decembre 1092. le peuple & le clergé d'Arras demanderent à Renaud archevêque de Reims un commiſſaire pour préſider à l'élection de leur évêque. Il leur manda de ſe trouver au concile qu'il devoit tenir à Reims le troiſiéme dimanche de Carême vingtiéme de Mars 1093. où il avoit appellé le clergé de Cambrai, pour rapporter les titres en vertu deſquels ils prétendoient que l'égliſe d'Arras leur étoit ſoûmiſe. A ce concile ſe trouverent ſix évêques de la province, Hugues de Soiſſons, Elinand de Laon, Rabbod de Noïon, Foulques de Beauvais, Gervin d'Amiens & Gerard de Teroüane. Les députez d'Arras, dont le chef étoit Galbert prévôt de cette égliſe, rapporterent ce qu'ils purent pour montrer que de tout tems elle étoit épiſcopale : mais ils ne dirent rien de précis plus ancien que ſaint Remy & ſaint Vaſt. Ils prouverent mieux le point de droit, ſavoir que l'on doit rétablir des évêques dans les villes qui en ont eu & qui ſont revenuës à leur premier état ; & que l'on doit en établir de nouveaux dans celles qui ſont aſſez conſiderables.

Sup. n. 6. Baluz. 5. Miſcell. p. 239.

Digitized by Google

considerables. Gaucher archidiacre de Cambrai & les autres députez de cette église ne raporterent aucun titre, pour prouver leur droit sur l'église d'Arras. Aussi l'archevêque fit lire la bulle du pape Urbain, puis il fit apporter le livre des canons & lire celui du concile de Sardique, touchant l'érection des évêchez, qui est le sixiéme. Aprés que l'archevêque eut pris le conseil des évêques & des autres clercs constitués en dignité, ils le prierent d'accorder un délai pour la décision d'une affaire importante. L'archevêque ne le vouloit pas: ce que voïant l'achidiacre de Cambrai, il s'avança au milieu du concile, & soûtint, que l'église d'Arras ne devoit point avoir d'évêque propre, & qu'ils étoient prêts à le prouver en presence du pape. Alors l'archevêque conseilla au prévôt & aux autres députez d'Arras, de ne point faire de difficulté d'aller soûtenir leur cause devant le pape, pour plus grande confirmation de leur droit. Ainsi de l'avis de tout le concile, on marqua huit jours, savoir depuis le dimanche avant l'ascension, jusques au suivant; dans lesquels les deux parties devoient se presenter au pape; & l'archevêque déclara, que si les Artesiens manquoient d'aller à Rome, il ne les écouteroit plus, si ceux de Cambrai y manquoient, il ordonneroit sans délai un évêque d'Arras suivant l'ordre du pape. AN. 1093.

L'église d'Arras députa à Rome deux de ses clercs Jean & Drogon, qui y demeurerent neuf jours, au terme marqué par le concile de Reims, sans qu'il se presenta personne pour l'église de Cambrai. Sur quoi le pape leur donna une lettre pour l'archevêque de Reims, par laquelle il lui réïteroit l'ordre d'or- *Sup. liv. xl. n° 37.*

AN. 1093. donner un évêque à Arras ; & ajoûtoit : Si vous craignez de vous attirer de la haine & des reproches, envoïez-nous celui qui sera élu, & nous le sacrerons, sauf le droit de vôtre église. Les députez d'Arras aïant rendu cette lettre à l'archevêque, il leur demanda secrettement celui qu'ils se proposoient d'élire ; & de trois qu'ils lui nommerent : il approuva le plus Lambert de Guisnes. Comme ils pressoient l'archevêque de leur donner ses lettres ; il répondit, que celles du pape suffisoient, & ajoûta : c'est à vous d'élire vôtre évêque & à nous de le sacrer.

Les députez étant de retour à Arras, on indiqua un jeûne de trois jours & des processions, & on marqua le jour de l'élection au dixiéme de Juillet. On y invita quelques clercs des dioceses voisins, entre autres des chanoines de Lille, entre lesquels étoit celui que l'on vouloit élire. En effet, le jour marqué dimanche dixiéme de Juillet 1093. Lambert de Guisnes, chanoine & chantre de Lille, fut élu solemnellement évêque d'Arras, & introniſé malgré lui dans la chaire pontificale. Comme il pleuroit & ne vouloit point consentir à son élection, & que les chanoines de Lille se plaignoient aussi qu'on voulut le leur enlever : on lut la clause de la bulle, où le pape defendoit à l'élu de refuser son consentement. Aussitôt l'église d'Arras écrivit à l'archevêque de Reims, pour sacrer l'élu : mais l'archevêque répondit, que le consentement des évêques de la province y étant necessaire, il ne pouvoit fixer le jour du sacre sans eux ; & qu'il le feroit à l'assemblée qui se devoit tenir à Reims à la Nôtre-Dame de la mi-Août. Mais alors il leur demanda encore un délai jusques à la Toussaints.

Digitized by Google

L'église d'Arras ennuïée de tous ces délais, renvoïa à Rome, & obtint du pape une lettre à l'archevêque de Reims, où il lui ordonnoit de sacrer Lambert dans un mois après la reception de la lettre, ou l'envoïer à Rome. Le pape écrivit à Lambert en conformité, & la lettre étoit datée de l'onziéme d'Octobre. L'archevêque de Reims manda à Lambert, qu'il avoit envoïé la lettre du pape à l'évêque de Soissons, avec ordre de l'envoïer aux autres suffragans pour prendre leur conseil, & remit l'affaire à l'octave de saint André. Lambert se rendit lui-même à Reims, & se presenta à l'archevêque le dimanche dix-huitiéme de Decembre: mais l'archevêque le renvoïa au pape avec ses lettres & celles de l'église d'Arras. Dans sa lettre il disoit au pape, que l'avis des évêques de sa province & de son clergé, avoit été, qu'il s'abstint de la consecration de Lambert, & le renvoïât au pape pour en faire ce qu'il jugeroit à propos. Car ils craignent, ajoûtent-il, que les Cambresiens ne prennent ce pretexte pour se soustraire de l'église de Reims: parce que Cambrai est d'un autre roïaume, dont le roi est depuis long-tems nôtre ennemi & de l'église Romaine. Ils ajoûtent, que ce seroit un échange desavantageux, si pour mettre un évêque à Arras, l'église de Reims perdoit Cambrai, qui est six fois plus grand & plus riche. L'archevêque continuë en disant, que quand le pape aura consacré Lambert, il le recevra & l'honorera comme évêque, & qu'il l'en estime trés digne. L'église d'Arras dans sa lettre au pape, le prie de consacrer Lambert, & d'ordonner que les bornes des deux roïaumes de France & d'Allemagne soient celles de cet évêché, comme elles étoient anciennement. AN. 1093.

Baluz. p. 259.

Digitized by Google

AN. 1094. Avec ces lettres, Lambert partit de Reims pour Rome veille de Noël, accompagné de trois des principaux du clergé d'Arras. Hugues archevêque de Lion le rencontra à Dijon, & aïant apris le sujet de son voïage, le fit conduire à Lion par Hugues abbé de Clugni, & l'y retint six jours à cause de la rigueur de l'hiver. Lambert & sa suite arriverent à Rome le vendredi avant le dimanche de la Quinquagesime; c'est-à-dire le dix-septiéme de Février 1094. Mais craignant les Guibertins, qui étoient encore maîtres d'une partie de Rome, ils demeurerent à saint Pierre; & le samedi de grand matin Lambert vint trouver le pape Urbain à sainte Marie la neuve où il demeuroit. Là se jettant à ses pieds, il le pria avec larmes, de le décharger de cette élection: tant pour son incapacité que pour la persecution qu'il devoit attendre, soit de la part du roi Henri à qui Cambrai appartenoit, soit de la part du clergé & des seigneurs de ce dioceſe; & à cause de la pauvreté de l'église d'Arras. Le pape lui donna le baiser de paix; & aprés plusieurs paroles de consolation, lui demanda s'il étoit logé; & donna charge à Daibert archevêque de Pise & à Pierre de Leon, de le loger lui & les siens, & transporter leur bagage en sureté. Car on avoit besoin d'escorte pour passer à Rome du bourg saint Pierre. Les Guibertins tenoient la cour de Crescence; c'est-à-dire, le château saint Ange, & empêchoient de passer le pont du Tibre pour aller trouver le pape: ensorte qu'ils prirent un abbé Alleman envoié vers lui par Gebehard évêque de Constance son legat.

p. 255. to. X conc. p. 414.

Bertold 1094.

Baluz. p. 262. to. X. conc. p. 450.

Cependant le pape avoit écrit à l'archevêque de Reims; se plaignant de ce qu'ils écoutoient encore les

Digitized by Google

plaintes injuſtes des Cambreſiens. Le pape étoit mal content de ce qu'ils avoient élû pour évêque leur archidiacre Gaucher, qui ne vouloit prendre l'inveſtiture, que de la main du roi Henri excommunié : au contraire, il approuvoit l'élection que la plûpart avoient faite de Manaſſés. Il chargea l'archevêque d'avertir les Cambreſiens, de ſe trouver à Rome le Carême prochain auec leurs titres, quand les Arteſiens devoient y venir pour faire confirmer leur élection. Mais il ne vint point à Rome de députez de Cambrai, & ceux d'Arras les y attendirent un mois entier. AN. 1094.

Le pape aſſembla donc ſon conſeil, compoſé des évêques, des cardinaux & de pluſieurs Romains ; où en l'abſence de Lambert, il fit lire toute la procedure faite par l'égliſe d'Arras pour ſon élection. Les Romains l'aïant entenduë, demanderent, pour l'avoir chez eux, qu'il fût ordonné évêque d'Oſtie. Mais le pape voulant affermir le nouvel évêché d'Arras, n'eut point d'égard à la priere des Romains ; & quelques jours aprés il prit Lambert en particulier, & lui commanda de la part de Dieu & de ſaint Pierre d'acquieſcer à ſon élection par obéiſſance & pour la remiſſion de ſes pechez. Lambert ſe ſoûmit & fut ſacré évêque d'Arras par le pape le quatriéme dimanche de Carême dix-neuviéme de Mars 1094. en preſence de Jean évêque de Tuſculum, Humbald de Sabine, Jean de Porto, Brunon de Segni & Daïbert archevêque de Piſe, des cardinaux prêtres, & d'une grande multitude de Romains. Enſuite on expedia des bulles adreſſées à l'archevêque de Reims, au clergé d'Arras, aux abbez & aux abbeſſes du dioceſe, au comte de Flan-

AN. 1094. dres & à l'évêque Lambert, pour lui servir de titres.

XVI. Affaire de Dol en Bretagne.

Avant que de partir de Rome, il assista au jugement donné par le pape en faveur de l'archevêque de Tours. Dès l'année precedente Rolland évêque de Dol étoit venu à Rome demander le pallium, comme archevêque de Bretagne; & aïant representé les lettres de Gregoire VII. par lesquelles il l'avoit accordé à Iven son prédecesseur, sans préjudice du droit de l'église de Tours: le pape Urbain le lui accorda avec la même restriction. Raoul archevêque de Tours vint ensuite trouver le pape à Benevent; & lui fit voir que cette cause avoit été jugée sur les lieux en faveur de son siege, par les legats de Gregoire VII. L'évêque de Dol qui étoit present répondit, qu'il n'étoit pas venu préparé pour plaider sa cause; & du consentement des parties, le pape ordonna, qu'ils comparoîtroient devant lui à la mi-Carême de l'année suivante 1094. sous peine au défaillant de perdre sa cause. L'archevêque de Tours comparut à Rome au jour nommé. L'évêque de Dol envoïa seulement une excuse, qui ne fut pas jugée valable. On examina les lettres de Gregoire VII. & des autres papes sur ce sujet: le pape prit l'avis de l'évêque d'Arras, des cinq évêques qui avoient assisté à son sacre, & des juges Romains; & il décida, que l'évêque de Dol & les autres évêques Bretons reconnoîtroient à l'avenir l'église de Tours pour leur métropole. La bulle est datée du cinquiéme d'Avril 1094.

Marienne collect. p. 66.

Sup. liv. LXII. n. 52.

p. 68.

XVII. Geoffroi abbé de Vendôme à Rome.

Dès l'année précedente, le pape voulant chasser de Rome les partisans de Guibert sans effusion de sang, avoit écrit pour lever des collectes sur les égli-

ep. 88 Urb. M. S.

ſes : comme il paroît par ſa lettre aux évêques d'Aquitaine. Mais celui qui le ſervit le plus utilement en cette occaſion, fut Geoffroi nouvel abbé de la Trinité de Vendôme. Car aïant appris la peine & la diſette où étoit le pape Urbain, il vint à Rome, & eut beaucoup à ſouffrir, tant dans le voïage qu'à Rome même ; où pour n'être point reconnu, il paſſoit pour valet de ſes domeſtiques. Il vint voir le pape de nuit dans la maiſon de Jean de Frangipane, où il ſe tenoit caché, & le trouva preſque denué de tout, & accablé de dettes. Il y demeura avec lui pendant le Carême de l'année 1094. & le ſoulagea autant qu'il pût de l'argent qu'il avoit apporté, montant à plus de douze mille ſous, qui valoient cent marcs d'argent. Quinze jours avant Pâque Ferruchio à qui l'antipape Guibert avoit donné la garde du Palais de Latran, fit parler au pape, demandant de l'argent pour lui rendre ce palais & la tour. Le pape en aïant conferé avec les évêques & les cardinaux qui étoient avec lui, leur demanda de l'argent, mais il en trouva peu chez eux, parce qu'ils étoient dans la perſecution comme lui. L'abbé Geoffroi voïant le pape ſi affligé & ſi embaraſſé qu'il en répandoit des larmes, s'approcha de lui & lui dit, qu'il traitât hardiment avec Ferruchio. Il y emploïa ſon argent, juſques à ſes mules & ſes chevaux. Ainſi le pape entra dans le palais de Latran, & Geoffroi fut le premier qui lui baiſa les pieds dans la chaire pontificale, où depuis long-tems aucun pape catholique ne s'étoit aſſis. En ce tems-là le pape Urbain ordonna prêtre l'abbé Geoffroi & le remit en poſſeſſion de l'égliſe de ſainte Priſque, que le pape Alexandre II. avoit donnée

AN. 1094.

Gieff. 1 ep. 8.

epiſt. 13. 14.

epiſt. 14.

Sirmond ad ep. 9.

Digitized by Google

AN. 1094. à Oderic son prédecesseur pour lui & ses successeurs, avec la dignité de cardinal; mais les Guibertins les en avoient dépossedez. Les abbez de Vendôme ont gardé le titre de cardinal pendant trois cens ans.

XVIII. S. Nicolas Peregrin.

Sup. liv. Lv. n. 33. vita ap. Bell. 2. Jun. to. 10. p. 237.

C'est le tems où saint Nicolas Peregrin se faisoit admirer dans la Poüille. Il étoit Grec né dans l'Attique en un village près de Sterion, monastere fameux de saint Luc le jeune. Ses parens étoient pauvres, & il n'apprit ni les lettres ni aucun métier: mais dès l'âge de huit ans sa mere l'envoïa garder des moutons. Dès lors il commença à chanter tout haut *Kirie eleison*, ce qu'il faisoit jour & nuit, & cette devotion lui dura toute sa vie. Sa mere n'aïant pû l'en détourner, le crut possedé du démon, & le mena aux moines de Sterion, qui l'enfermerent & le maltraiterent, sans lui pouvoir faire quitter son chant. Il souffroit tout patiemment, mais il recommençoit toûjours *Kirie eleison.* Etant retourné chez sa mere, il prit une cognée, une hache & un couteau, & montant sur la montagne, il coupoit du bois de cedre dont il faisoit des croix, qu'il plantoit sur les chemins & dans les lieux inaccessibles, loüant Dieu continuellement.

Il se bâtit sur cette montagne une petite cabane de bois, & y vêcut quelque tems seul, travaillant sans cesse. Ensuite il vint à Naupacte ou Lepante, où un moine nommé Barthelemy se joignit à lui & ne le quitta plus. Ils s'embarquerent & passerent à Otrante en Italie, & de là en divers lieux, où Nicolas étoit traité, tantôt comme un saint, tantôt comme un insensé. Il jeûnoit tous les jours jusques au soir, sa nourriture n'étoit qu'un peu de pain & d'eau, & toutefois il n'étoit pas maigre. Il passoit la plûpart des nuits à prier

prier de bout. Il étoit vêtu seulement d'une tunique courte jusques aux genoux, les jambes & les pieds nuds aussi bien que la tête. Il portoit à la main une croix legere de bois, & en écharpe une gibeciere : où il mettoit les aumônes qu'il recevoit, & qu'il employoïoit principalement à acheter des fruits, pour donner aux enfans qu'il menoit avec lui, chantant aussi *Kirie eleïson.* AN. 1094.

Ce fut en Italie qu'on le surnomma *Peregrinus*, c'est-à-dire étranger, & il y fit plusieurs miracles, continuant toûjours son chant & exhortant tout le monde à la penitence. Mais ses manieres extraordinaires le firent souvent maltraiter, quelquefois même par l'ordre des évêques. Il passa à Tarente, puis à Trani, où il tomba malade & mourut le vendredi second jour de Juin 1094. étant encore tout jeune. On vint en foule le voir pendant sa maladie, & lui demander sa benediction : mais le concours fut encore plus grand à ses funerailles. Il fut enterré dans l'église cathedrale avec grande solemnité, & il se fit à son tombeau grand nombre de miracles. On l'invoquoit particulierement pour les naufrages, comme saint Nicolas de Myre. *p.* 248. *p.* 246. *p.* 250.

Pendant la semaine sainte de la même année 1094. Gebehard évêque de Constance & legat du pape en Allemagne tint un concile dans son église avec un grand nombre d'abbez, de clercs & de seigneurs du païs. On y renouvella les défenses d'entendre l'office celebré par les prêtres simoniaques ou incontinens. On ordonna que le jeûne du mois de Mars se feroit toûjours la premiere semaine de Carême, & celui de Juin la semaine de la Pentecôte, comme nous l'obser-

XIX. Eglise d'Allemagne *Bertold. to. X. cont. p. 473*

AN. 1094. vons encore. Juſques là le tems de ces jeûnes n'étoit pas reglé, comme il paroît par le concile de Selingſtat, tenu en 1022. qui nomme le jeûne des quatre-tems incertain. On ordonna encore à Conſtance, qu'on ne fêteroit que trois jours, tant dans la ſemaine de Pâques que dans celle de la Pentecôte : au lieu qu'auparavant dans ce dioceſe on fêtoit la ſemaine entiere de Pâques, & un ſeul jour à la Pentecôte.

Conc. Saleg. c. 2.

v. Sirm. ad Goffr. III. ep. 23.

Il y eut cette année une grande mortalité en Baviere qui s'étendit dans le reſte de l'Allemagne, & même en France, en Bourgogne & en Italie : mais les plus ſages ne jugeoient pas que ce fût un ſi grand mal. Car comme preſque perſonne ne gueriſſoit de cette maladie, la plûpart de ceux qui en étoient attaquez ſe préparoient ſerieuſement à la mort, & paroiſſoient mourir dans de grands ſentimens de penitence. Ceux même qui reſtoient, s'abſtenoient du cabaret & des autres divertiſſemens, couroient à la confeſſion, & ne ceſſoient de ſe recommander aux prêtres. Il y avoit alors en Alſace un docteur nommé Manegold de Lutenbach, qui profita merveilleuſement de cette occaſion pour l'utilité de la religion. Car pendant cette mortalité, qui fut longue, toute la nobleſſe du païs venoit le trouver en foule, pour ſe faire abſoudre de l'excommunication, en vertu du pouvoir qu'il en avoit reçu du pape, aprés quoi ils recevoient la penitence & l'abſolution de leurs autres pechez. Ils demeurerent tous trés-fideles au pape Urbain, & ne vouloient point aſſiſter à l'office des prêtres ſimoniaques ou incontinens. Manegold avoit fondé à Marbach un monaſtere de chanoines reguliers, entre leſquels il vivoit lui-même en commu-

Bertold.

Digitized by Google

nauté. Le pape Urbain avoit déja moderé les excommunications à l'imitation de Gregoire VII. en exceptant plusieurs personnes de la necessité d'éviter les excommuniez. AN. 1094.

XX. Concile de Reims.

La même année 1094. le dix-huitiéme de Septembre, on tint un concile à Reims par ordre du roi Philippe, qui esperoit y faire approuver son mariage avec Bertrade, vû que Berthe sa premiere femme étoit morte la même année. Il s'y trouva en personne avec trois archevêques, Renauld de Reims, Richer de Sens & Raoul de Tours. Richer n'y alla qu'à l'instante priere du roi, qui lui representa, que Renauld étoit tellement incommodé de la goute, qu'il ne pouvoit sortir de son siege; & Richer fut reçu à Reims, avec le même honneur, que s'il en eût été l'archevêque. Huit évêques assisterent à ce concile Geofroi de Paris, Gautier de Meaux, Hugues de Soissons, Elinand de Laon, Rabbod de Noion, Gervin d'Amiens, Hugues de Senlis & Lambert d'Arras. Ce dernier étant revenu de Rome la même année, avoit été introniſé solemnellement dans son église le jour de la Pentecôte; & dans ce concile il fut enfin reçu par son archevêque le jour de saint Mathieu, en lui promettant obéïssance. Manassés élu archevêque de Cambrai ne fut pas si-tôt sacré, quoi qu'approuvé par le pape, à cause du schisme formé en cette église par le parti de l'archidiacre Gaucher.

to. x. p. 457. Chr. S. P. vivi. an. 1094.

Ives de Chartres étant invité à ce concile s'en excusa, parce qu'il ne devoit point être jugé hors de sa province: car il savoit que l'on vouloit l'y accuser; & comme cette accusation n'avoit autre fondement que la haine qu'on lui portoit, il appella au saint sie-

epist. 35.

Digitized by Google

AN. 1094. ge. Je ne le fais pas, dit-il, pour éviter le jugement, ma justification est bien facile. On m'accuse de parjure, & je n'ai jamais fait de serment à personne. Mais je ne veux pas donner l'exemple de s'écarter des regles, ni m'exposer à un peril certain pour un avantage incertain : car j'ai demandé sauf-conduit au roi & ne l'ai pû obtenir. Or autant que je puis juger par les menaces qui m'ont été faites, il ne me seroit pas permis dans vôtre assemblée, de dire impunément la verité, puisque c'est pour l'avoir dite & pour avoir obéï au saint siege, que je suis traité si durement, & accusé de parjure & de crime d'état. Mais, permettez-moi de le dire, on auroit plus de raison d'en accuser ceux qui fomentent une plaïe, qui ne se peut guerir que par le fer & le feu. Car si vous aviez tenu ferme comme moi, nôtre malade seroit gueri. C'est le roi dont il parle. Il continuë : Que le roi fasse contre moi tout ce que Dieu lui permettra de faire : qu'il m'enferme, qu'il m'éloigne, qu'il me proscrive : j'ai resolu, avec la grace de Dieu, de tout souffrir pour sa loi.

XXI. Concile d'Austun.

Nous avons vû les plaintes de Hugues archevêque de Lion contre le pape Victor III. & l'excommunication prononcée contre lui par ce pape au concile de Benevent en 1087. Après la mort de Victor, Hugues reconnut le pape Urbain, & soûtint qu'il ne s'étoit jamais separé de la communion de l'église Romaine. C'est ce qu'il témoigne dans une lettre écrite à la comtesse Mathilde : où il se plaint des insultes qu'il souffre de la part des moines de Clugni. Il dit, que le vendredi saint de l'année precedente, leur abbé Hugues prononça publiquement l'oraison ordinaire

Sup. liv. LXIII. n. 33. 35.

to. IX. conc. p. 416 ex. to. VI Spicil.

Digitized by Google

pour l'empereur : quoi qu'on l'eût ômiſe depuis que Henri avoit été excommunié & depoſé par le pape Gregoire. Et quand je lui en demandai la raiſon, ajoûte-t-il, ſe trouvant embaraſſé, il répondit, qu'il avoit dit cette oraiſon, pour quelque empereur que ce fût. Et comme nous lui remontrâmes, que cette oraiſon ne ſe pouvoit entendre d'un autre que de l'empereur Romain, il ſe teut ; mais il ne voulut point ſe corriger de cette faute. Cette conduite de ſaint Hugues abbé de Clugni, ſemble montrer qu'il reconnoiſſoit toûjours Henri pour empereur, nonobſtant l'excommunication. AN. 1094.

L'archevêque Hugues ſe reconcilia ſi bien avec Urbain II. que ce pape le rétablit legat en France, comme il avoit été ſous Gregoire VII. Ives de Chartres approuva extremement ce choix, & encouragea Hugues à accepter la commiſſion. Car il en faiſoit difficulté à cauſe du trouble que le ſchiſme cauſoit dans l'égliſe. Hugues donc en qualité de legat, tint un concile à Auſtun le ſeiziéme d'Octobre de cette année 1094. où aſſiſterent trente-deux évêques & pluſieurs abbez : on y remarque entre autres Raoul archevêque de Tours & Hoël évêque du Mans. On y renouvella l'excommunication contre l'empereur Henri & l'antipape Guibert, & l'on excommunia pour la premiere fois le roi de France Philippe, pour avoir épouſé Bertrade du vivant de ſa femme legitime. On défendit aux moines de faire les fonctions de curez dans les égliſes paroiſſiales. On y jugea le different entre l'archevêque de Tours & l'abbé de Marmoûtier, qui ne vouloit point lui prêter ſerment. Il en fut déchargé, & on ordonna aux parties de vivre

ep. 12.
ep. 24.
to. 2. p. 500.
Bertold 1094.
Chr. Vird. p. 240.
Ivo. epiſt. 235.

Digitized by Google

AN. 1094. en paix, ce qui fut mal obſervé. On y traita du different entre Gui archevêque de Vienne & ſaint Hugues évêque de Grenoble, touchant la terre de Salmoriac: dont l'archevêque s'étant emparé de force, l'évêque appella au ſaint ſiege: mais l'archevêque envoïa à Rome, & obtint par ſurpriſe une confirmation de privileges, où cet article étoit compris. Le pape Urbain s'en étant apperçu renvoïa l'affaire à Hugues archevêque de Lion ſon legat. C'eſt ce Gui archevêque de Vienne, qui fut depuis pape ſous le nom de Calliſte II.

Libell. Hug. to. 2. fœnit. Theod. p. 525.

Le roi Philippe aïant été excommunié dans le concile, envoïa des députez au pape pour l'appaiſer, en affirmant par leur ſerment, qu'il n'avoit plus de commerce criminel avec Bertrade; & faiſant entendre au pape, que s'il ne rendoit au roi la couronne & ne levoit l'excommunication, ce prince ſe retireroit de ſon obéiſſance. Ives de Chartres avertit le pape par avance, que cette députation n'étoit que menſonge & artifice: que le roi n'étoit point converti, & que ſon abſolution feroit eſperer l'impunité à tous les pecheurs. Toutefois le pape défera à la députation du roi, & lui donna un délai juſques à la Touſſaints 1095. pendant lequel il leva la cenſure, & lui permit d'uſer de la couronne à ſon ordinaire. La lettre eſt du vingt-quatriéme d'Avril. Pour entendre ce qui eſt dit ici de la couronne il faut ſavoir qu'en ce tems-là les rois paroiſſoient aux jours de fête en habit roïal, avec la couronne en tête, & la recevoient de la main d'un évêque. Ainſi Ives de Chartres témoigne, que le même roi Philippe reçut une fois à Noël la couronne de la main de l'archevêque de Tours; & un autrefois à la Pentecôte de

Urb. epiſt. 36. to. 10. conc. p. 464.

Ivo. ep. 66, 67. ep. 84.

Digitized by Google

quelques évêques de la province Belgique. Ce qui n'avoit rien de commun avec le sacre, qui ne se fait qu'une fois au commencement du regne ; & Philippe avoit été sacré à Reims dès l'an 1059. par l'archevêque Gervais. Aussi ne paroît-il point, que pour avoir été excommunié, il ait jamais rien perdu de l'autorité roïale. AN. 1094. *Sup. liv. LX. n. 40.*

XXII. Concile de Plaisance.

Le pape Urbain étant depuis long-tems sorti de Rome, celebra la fête de Noël 1094. en Toscane, où l'archevêque de Pise Daïbert le servit avec grande affection. *Bertold. 1095.* Cependant l'empereur Henri demeuroit en Lombardie presque destitué de toute dignité roïale : car toute la force de son armée obéïssoit au roi Conrad son fils, qui étoit attaché à la comtesse Mathilde & au pape Urbain. Mais le duc Guelfe se separa alors de cette princesse, soutenant, que quoiqu'il l'eût épousée, il n'avoit point consommé son mariage avec elle : & le duc de Baviere son pere travailla en vain à les reconcilier.

Cependant le pape Urbain avoit tellement pris le dessus, qu'il celebra un concile general à Plaisance au milieu de la Lombardie & des schismatiques. Il y appella les évêques d'Italie, de Bourgogne, de France, d'Allemagne, de Baviere & d'autres provinces : il s'y en trouva deux cens, avec près de quatre mille clercs & plus de trente mille laïques ; & comme il n'y avoit point d'église qui pût contenir une si grande multitude, il fallut tenir les assemblées en pleine campagne. Le concile commença le premier jour de Mars 1095. qui étoit le Jeudi de la mi Carême, & dura sept jours. L'imperatrice Praxede, autrement Adelaïde, vint s'y plaindre de l'empereur Henri son époux. S'étant sau- *Sup. n. 31.* *Co. X. conc. p. 503.*

Digitized by Google

AN. 1094. vée de la prison où il l'avoit mise, elle s'étoit retirée auprés de la comtesse Mathilde, qui la reçut avec beaucoup d'amitié & l'amena à ce concile. Praxede s'y plaignit des outrages & des infamies que l'empereur son époux lui avoit fait souffrir en sa personne; & les confessa publiquement. Et comme le pape savoit qu'elle n'y avoit point consenti, il la dispensa de la penitence qu'elle auroit pû meriter. Mais elle ne l'aissa pas de se retirer dans un monastere où elle mourut saintement; & ces crimes de Henri étant devenus publics, exciterent plusieurs de ses partisans à l'abandonner.

Philippe roi de France envoïa une ambassade à ce concile, & manda qu'il s'étoit mis en chemin pour y aller, mais qu'il en avoit été empêché par des raisons legitimes. C'est pourquoi il demandoit un délai jusques à la Pentecôte, que le pape lui accorda à la priere du concile. Mais Hugues archevêque de Lion, qui avoit été appellé au concile, fut suspendu de ses fonctions pour n'y être pas venu & n'avoir point envoïé d'excuse canonique.

Il vint aussi au concile de Plaisance des ambassadeurs d'Alexis Comnene empereur de C. P. prier humblement le pape & tous les Chrétiens, de lui donner quelque secours contre les infideles, pour la défense de l'église, qu'ils avoient presque détruite en Orient. Car ils y étoient si puissans, qu'ils venoient jusqu'aux murs de C. P. Le pape excita les fideles à accorder ce secours: en sorte que plusieurs s'engagerent par serment à faire le voïage, & aider fidelement l'empereur de C. P. selon leur pouvoir.

On renouvella en ce concile la condamnation de l'heresie

l'hereſie de Berenger ; & on declara que le pain & le vin, quand on les conſacre ſur l'autel, ſont changez, non ſeulement en figure, mais veritablement & eſſentiellement au corps & au ſang de Nôtre-Seigneur. On condamna auſſi l'hereſie des Nicolaïtes ; c'eſt-à-dire, des prêtres & des autres clercs majeurs, qui prétendoient n'être pas obligez à la continence ; on leur défendit de faire leurs fonctions & au peuple d'y aſſiſter. On confirma tous les reglemens des papes précedens ſur la ſimonie, en défendant de rien exiger pour le ſaint chrême, le baptême & la ſepulture. On déclare nulles les ordinations faites par l'antipape Guibert, & par les autres évêques intrus ou nommément excommuniez : mais on uſe d'indulgence à l'égard de ceux qui ont été ordonnez ſans ſimonie par des chiſmatiques ou des ſimoniaques, ſans les connoître pour tels : ou qui ont renoncé aux égliſes qu'ils avoient obtenuës par ſimonie ; ſans toutefois que cette indulgence porte préjudice aux ſaints canons, hors les cas de neceſſité. Le jeûne des quatre-tems eſt fixé aux mêmes jours où nous l'obſervons encore. On défend de recevoir à la penitence ceux qui ne voudront pas renoncer au concubinage, à la haine, où à quelque autre peché mortel. Qu'aucun prêtre ne reçoive perſonne à penitence ſans commiſſion de l'évêque ; & qu'on ne refuſe pas les ſacremens à ceux, qui ne demeure avec les excommuniez, que par la preſence corporelle, ſans participer à leurs ſacremens. On dit que ce fut en ce concile de Plaiſance, que le pape inſtitua la dixiéme preface pour la meſſe, qui eſt celle de la Vierge.

AN. 1095.

c. 1. 2. 3.

c. 8. 9.

c. 10. 3 4. 5 6. 7.

c. 12.

c. 14.

Bertold.

Aprés le concile le pape paſſa à Cremone, où le

XXXIII. Autres affaires d'Italie.

AN. 1095. *Bertold.* jeune roi Conrard fils de Henri, vint au devant de lui & lui servit d'écuïer : le pape y fit ainsi son entrée le dixiéme d'Avril. Le roi Conrad lui fit serment de fidelité, promettant lui conserver la vie, les membres & la dignité pontificale. Le pape de son côté le reçût pour fils de l'église Romaine, & lui promit aide & conseil pour se maintenir dans le roiaume & acquerir la couronne imperiale : à la charge de renoncer aux investitures. Ives de Chartres, écrivant au pape, lui *epist. 43.* témoigna sa joie de la reduction du roïaume d'Italie à son obéissance, & de la soûmission du nouveau roi.

Ughell. to. 4. p. 138. Arnoul archevêque de Milan, avoit été élû dés l'année 1093. & avoit reçû l'investiture de la main de l'empereur Henri, par l'anneau & le baston pastoral, mais son élection avoit été declarée nulle par le legat du pape. Arnoul acquiesça & se retira dans un monastere, jusques à ce que le pape venant sur les lieux, & ne voulant pas laisser plus long-tems vacant le siege de Milan, le fit sacrer par Dimon ou Thiemon archevêque de Salsbourg, Ulric évêque de Passau & Gebehard de Constance, qui avoient assisté au concile de Plaisance. Mais Arnoul mourut l'année suivante 1096. & eut pour successeur Anselme IV.

XXIV. Le roi d'Angleterre irrité contre S. Anselme. *Edmer. 2. Novor.* Guillaume le roux roi d'Angleterre, naïant point encore pris de parti entre les deux qui se disoient papes, avoit envoïé à Rome deux clercs de sa chapelle Girard & Guillaume : pour savoir lequel étoit le pape legitime, & l'engager, s'ils pouvoient, à adresser au roi le pallium de l'archevêque de Cantorberi. Ils virent qu'Urbain étoit le vrai pape, & aïant obtenu de lui ce que le roi desiroit, ils amenerent en Angle-

Digitized by Google

terre Gautier évêque d'Albane, qui apportoit secrettement le pallium ; & ils arriverent auprés du roi quelque jours avant la Pentecôte, qui cette année 1095. étoit le treiziéme de Mai. Le dessein du roi étoit de faire déposer Anselme, & mettre un autre archevêque à Cantorberi par autorité du pape. Or voici comment ce saint prélat avoit encouru sa disgrace. AN. 1095.

Dès l'année precedente, le roi voulant ôter la Normandie au duc Robert son frere, se preparoit à lui faire la guerre, & cherchoit de l'argent de tous côtez. Anselme qui venoit d'être placé sur le siege de Cantorberi, lui offrit cinq cens livres d'argent, par le conseil de ses amis, qui lui persuaderent que c'étoit le moïen de gagner pour toûjours les bonnes graces du roi, & d'attirer sa protection pour l'eglise. Le roi d'abord agrea l'offre de l'archevêque : mais des gens mal intentionnez lui dirent : Vous l'avez élevé au-dessus de tous les seigneurs d'Angleterre, & maintenant dans vôtre besoin, au lieu de deux mille livres, ou du moins mille qu'il devroit vous donner par reconnoissance il n'a pas de honte de vous en offrir cinq cens. Attendez un peu, faites-lui mauvais visage, & vous verrez qu'il sera trop heureux de vous en offrir encore autant. Le roi lui fit donc sçavoir, qu'il refusoit son present ; & Anselme rentrant en soi-même dit : Beni soit Dieu, qui a sauvé ma reputation. Si le roi avoit reçu mon present, on auroit cru que j'aurois fait semblant de lui donner ce que je lui aurois promis auparavant pour avoir l'archevêché. Je donnerai donc cet argent aux pauvres à son intention. 1. *Nover. p. 38.*

AN. 1095. Quelque tems aprés, la plûpart des évêques & des ſeigneurs vinrent à Haſtingues par ordre du roi lui ſouhaitter un heureux voïage, comme il alloit paſſer en Normandie. Le roi y ſéjourna un mois retenu par les vents contraires. Un jour l'archevêque l'étant venu voir, & étant aſſis auprés de lui, ſuivant la coûtume, lui dit : Sire, afin que vôtre entrepriſe ſoit heureuſe, commencez par nous accorder vôtre protection, pour rétablir en vôtre roïaume la religion qui s'en va perduë. Quelle protection ? dit le roi ; Anſelme reprit : Ordonnez que l'on tienne des conciles ſelon l'ancien uſage. Car il ne s'en eſt point tenu de general en Angleterre depuis que vous êtes roi, ni long-tems auparavant. Cependant les crimes ſe multiplient & paſſent en coûtume. Ce ſera, dit le roi, quand il me plaira, & nous y penſerons dans un autre tems. Puis il ajoûta en raillant : Et dequoi parleriez-vous dans un concile ? l'archevêque reprit : Des mariages illicites, & des débauches abominables qui ſe ſont depuis peu introduites en Angleterre, & qu'il faut reprimer par des peines qui répandent la terreur par tout le roïaume. Et en cela, dit le roi, que feroit-on pour vous ? Anſelme dit : Si on ne faiſoit rien pour moi on feroit pour Dieu & pour vous-même. C'eſt aſſez, dit le roi, ne m'en parlez pas davantage. L'archevêque changeant de diſcours ajoûta : Il y a pluſieurs abbaïes ſans paſteurs ; ce qui fait que les moines menent une vie ſeculiere & meurent ſans penitence. Je vous conſeille donc & vous prie d'y mettre des abbez : il y va de vôtre ſalut. Alors le roi ne pouvant plus ſe contenir, lui dit en colere : Que vous importes ? les abbaïes ne ſont-elles pas à moi ?

Digitized by Google

vous faites ce que vous voulez de vos terres : ne ferai-je pas ce qu'il me plaira de mes abbaïes ? Elles ſont à vous, dit le prelat, pour en être le protecteur, non pour les piller. Elles ſont à Dieu afin que ſes ſerviteurs en vivent, non pour ſoûtenir vos guerres. Vous avez des domaines & de grands revenus pour ſubvenir à vos affaires : laiſſez à l'égliſe ſes biens. Sachez dit le roi, que ces diſcours me déplaiſent extrêmement. Vôtre predeceſſeur n'eût oſé parler ainſi à mon pere ; & je ne ferai rien à vôtre conſideration. Anſelme voïant qu'il parloit en l'air, ſe leva & ſe retira. Enſuite conſiderant combien il lui importoit, pour l'interêt même de l'égliſe, d'être bien avec le roi : il le fit prier de lui rendre ſes bonnes graces, ou de dire en quoi il l'avoit offenſé. Le roi dit, qu'il ne l'accuſoit de rien : mais qu'il ne lui rendroit point ſon amitié ; & les évêques dirent à Anſelme, que le ſeul moïen de ſe racommoder avec le roi, étoit de lui donner de l'argent : à quoi il ne put ſe reſoudre, prévoïant les conſequences. AN. 1095.

Ce fut en ce tems-là qu'Anſelme conſulta Hugues archevêque de Lion, ſur la conduite qu'il devoit tenir à l'égard du roi. Il y a des terres, dit-il, que des gentilshommes Anglois ont tenuës de l'archevêque de Cantorberi, avant que les Normans entraſſent en Angleterre. Ces gentilshommes ſont morts ſans enfans : le roi prétend pouvoir donner leurs terres à qui il lui plaira : voici ma penſée. Le roi m'a donné l'archevêché, comme Lanfranc mon predeceſſeur l'a poſſedé juſques à la fin de ſa vie ; & maintenant il ôte à cette égliſe ce dont Lanfranc à joüi paiſiblement ſi long-tems. Or je ſuis aſſuré, qu'on ne don- III. epiſt. 24.

AN. 1095. nera à perſonne cet archevêché aprés moi, ſinon, tel que je l'aurai au jour de ma mort ; & que s'il vient un autre roi de mon vivant, il ne me donnera que ce dont il me trouvera en poſſeſſion. Ainſi l'égliſe perdra ces terres par ma faute ; parce que le roi en étant l'avoué & moi le gardien, on ne pourra revenir contre ce que nous aurons fait. J'aime donc mieux ne point poſſeder les terres de l'égliſe à ce prix, & faire les fonctions d'évêque, vivant dans la pauvreté comme les apôtres, en témoignage de la violence que je ſouffre : que de cauſer à mon égliſe une diminution irreparable. J'ai encore une autre penſée. Si étant ſacré archevêque je paſſe toute la premiere année ſans aller trouver le pape, ny demander le pallium, je merite d'être privé de ma dignité. Que ſi je ne puis m'adreſſer au pape ſans perdre l'archevêché ; il vaut mieux que l'on me l'ôte par violence, ou plûtôt que j'y renonce, que de renoncer au pape. C'eſt ce que je veux faire, ſi vous ne me mandez des raiſons pour m'en détourner.

Le roi Guillaume le roux fit ſon voïage en Normandie, & revint en Angleterre, ſans avoir rien fait. Alors Anſelme vint le trouver & lui dit, qu'il avoit deſſein d'aller demander au pape ſon pallium. A quel pape ? dit le roi. Au pape Urbain, répondit Anſelme. Le roi dit : Je ne l'ai pas encore reconnu pour pape : nous n'avons pas accoûtumé, mon pere & moi, de ſouffrir qu'on reconnoiſſe un pape en Angleterre ſans nôtre permiſſion ; & quiconque voudroit m'ôter ce droit, c'eſt comme s'il vouloit m'ôter ma couronne. Anſelme fort ſurpris, repreſenta qu'avan que de conſentir à ſon élection à Rocheſtre, il

ſup. n. 9.

dit au roi, qu'étant abbé du Bec, il avoit reconnu le pape Urbain, & qu'il ne se retireroit jamais de son obédience. Alors le roi protesta avec emportement, qu'il ne lui étoit point fidele, s'il demeuroit contre sa volonté dans l'obédience du pape. Anselme demanda un délai pour assembler les évêques & les seigneurs, & par leur avis décider cette question : S'il pouvoit garder la fidelité au roi, sans préjudice de l'obéissance au saint siege. Car, dit-il, si on prouve que je ne puis garder l'un & l'autre, j'aime mieux sortir de vôtre roiaume jusques à ce que vous reconnoissiez le pape, que de renoncer un moment à son obéissance. Le roi ordonna une assemblée à Rochingham pour le dimanche onziéme de Mars 1095. AN 1095.

XXV. Assemblée de Rochingham. *to. X. conc. p. 494.*

A ce jour le roi consulta de son côté & l'archevêque du sien parla aux évêques en présence d'une grande multitude de clercs & de laïques. Il leur representa comme ils l'avoient contraint à accepter l'épiscopat ; & qu'il n'y avoit consenti qu'à cette condition expresse, de demeurer dans l'obéissance du pape Urbain. Il conclut en demandant aux évêques leur conseil, pour ne manquer à ce qu'il devoit ni au pape ni au roi. Ils s'excuserent de lui donner conseil, disant, qu'il étoit assez sage pour le prendre de lui même, & se chargerent seulement de raporter son discours au roi. Anselme leur cita les passages de l'évangile sur l'autorité de saint Pierre & des autres apôtres, & sur l'obéissance duë aux princes ; & conclut ainsi : Voila à quoi je m'en veux tenir : en ce qui regarde Dieu, je rendrai obéissance au vicaire de saint Pierre, & en ce qui regarde la dignité temporelle du roi mon seigneur, je lui donnerai fidellement aide & conseil selon ma capacité.

Digitized by Google

AN. 1095. Les évêques ne trouvant rien à répondre à ce discours, revinrent à l'archevêque & lui dirent : Penſez-y bien, nous vous en prions : renoncez à l'obéïſſance de cet Urbain, qui ne peut vous ſervir de rien, tant que le roi ſera irrité contre vous, ni vous nuire quand vous ſerez bien avec le roi : demeurez libre, comme il convient à un archevêque de Cantorberi, reglant vôtre conduite par la volonté du roi, afin qu'il vous pardonne le paſſé ; & que vos ennemis vous voïant rétabli dans vôtre dignité, ſoient chargez de confuſion. Anſelme demeura ferme, & demanda que quelqu'un lui prouvât, qu'en refuſant de renoncer à l'obéïſſance du pape, il manquoit à la fidelité qu'il devoit au roi. Mais perſonne n'oſa l'entreprendre : au contraire, ils reconnurent qu'il n'y avoit que le pape qui pût juger un archevêque de Cantorberi.

Celui qui échaufoit le plus le roi contre Anſelme, étoit Guillaume évêque de Durham, homme qui avoit plus d'agrément & de facilité à parler, que de ſolidité d'eſprit. Il avoit promis au roi de faire enſorte, qu'Anſelme renonceroit au pape Urbain ou à l'archevêché, eſperant par ce moïen monter lui-même ſur le ſiege de Cantorberi. Le roi donc ſe plaignant aux évêques, de l'avoir engagé mal à propos dans cette affaire, puiſqu'ils ne pouvoient condamner Anſelme, l'évêque de Durham lui conſeilla d'emploïer la violence, de lui ôter la croſſe & l'anneau, & le chaſſer du roïaume. Les ſeigneurs n'approuverent point ce conſeil : mais le roi ordonna aux évêques, de refuſer à Anſelme toute l'obéïſſance, & n'avoir même aucun commerce avoit lui : déclarant que de ſa part il ne le regardoit plus comme archevêque. Les évêques

évêques le promirent & raporterent ce discours à Anselme, qui dit : Et moi je vous tiendrai toûjours pour mes freres & pour les enfans de l'église de Cantorberi, & je ferai mon possible pour vous ramener de cette erreur : quant au roi, je lui promets toutes sortes de services & de soins paternels, lorsqu'il voudra bien le souffrir. Le roi commanda aux seigneurs de faire comme les évêques, & de renoncer à l'obéissance & à l'amitié d'Anselme. Ils répondirent : Nous ne sommes point ses vassaux, & ne lui avons point fait de serment : mais il est nôtre archevêque, il doit gouverner en ce païs-ci la religion, & nous ne pouvons, étant Chrétiens, nous soustraire à sa conduite : vû principalement, qu'il n'est coupable d'aucun crime. AN. 1095.

Alors les évêques demeurerent confus, & tout le monde les regardoit avec indignation, nommant l'un Judas, l'autre Pilate, l'autre Herode. Plusieurs dirent qu'ils ne prétendoient refuser obéïssance à Anselme, que quant à l'autorité qu'il disoit tenir du pape Urbain ; & s'étant attiré par là l'indignation du roi, ils se le reconcilierent à force d'argent. Mais Anselme voïant qu'il n'étoit plus en sûreté en Angleterre, car le roi le lui avoit déclaré : lui demanda un saufconduit jusqu'à la mer, pour sortir du roïaume, en attendant qu'il plût à Dieu d'appaiser ce trouble. Le roi fut fort embarrassé de cette proposition. Car quoiqu'il souhaitât passionnément la retraite du prélat, il ne vouloit pas qu'il sortît revêtu de la dignité pontificale, & ne voïoit pas qu'il fût possible de l'en dépoüiller. Enfin on convint de lui donner un délai jusques à la Pentecôte, & le roi promit de laisser jus-

AN. 1095. ques-là toutes choſes en même état. Mais il ne tint point ſa parole, & pendant cette tréve il chaſſa d'Angleterre le moine Baudoüin, en qui l'archevêque avoit ſa principale confiance Il fit prendre ſon chambellan dans ſa chambre & à ſes yeux, & lui fit pluſieurs autres inſultes.

XXVI. S. Anſelme reçoit le pallium. *Edmer. 1 Nover.*

Le terme de la tréve approchoit, quand Gautier évêque d'Albane legat du pape Urbain arriva en Angleterre. Il paſſa ſecrettement à Cantorberi, évita l'archevêque, & ſe preſſa d'aller trouver le roi, ſans rien dire du pallium qu'il apportoit, ni parler familierement à perſonne, en l'abſence des deux chapelains du roi qui le conduiſoient. Le roi l'avoit ainſi ordonné, pour ne pas publier ſon deſſein. Le legat parla à ce prince, ſuivant ce qu'il avoit apris qui lui ſeroit agréable, ſans rien dire en faveur d'Anſelme. Ceux qui avoient conçû de grandes eſperances de la venuë du legat, en furent ſurpris, & diſoient: Si Rome prefere l'argent à la juſtice, quel ſecours en peuvent attendre ceux qui n'ont rien à donner? Le roi donc voïant la complaiſance du legat, qui lui promettoit de la part du pape tout ce qu'il deſiroit, pourvû qu'il voulut le reconnoître, accepta la condition, & ordonna par tout ſon roïaume de recevoir Urbain pour pape legitime. Enſuite il voulut perſuader au legat de dépoſer Anſelme de l'épiſcopat, par l'autorité du pape, promettant, s'il le faiſoit, d'envoier à Rome tous les ans une grande ſomme d'argent. Mais le legat lui aïant fait voir qu'il étoit impoſſible, il en fut extrêmement contriſté, comptant qu'il n'avoit rien gagné à reconnoître le pape Urbain. Voïant donc qu'il ne pouvoit changer ce qui étoit fait; il voulut au moins

Digitized by Google

ſauver ſa dignité, rendant en apparence ſes bonnes graces à l'archevêque, puiſqu'il ne pouvoit lui faire le mal qu'il déſiroit. AN. 1095.

Le roi celebra à Oüindſor la Pentecôte, qui cette année 1095. fut le treiziéme de Mai. Delà il envoïa des évêques, qui preſſerent encore Anſelme de lui faire un preſent, du moins à l'occaſion du pallium, qu'il ſeroit allé querir à Rome à grands frais. Mais il demeura toûjours ferme, diſant, que c'étoit faire injure au roi, de montrer que ſon amitié étoit venale. Enfin le roi, par le conſeil des ſeigneurs, fut réduit à lui rendre gratuitement ſes bonnes graces; & il fut dit, que de part & d'autre on oublieroit le paſſé. Il fut enſuite queſtion du pallium. Quelques-uns, pour faire leur cour, vouloient perſuader à Anſelme de le recevoir de la main du roi: mais il repreſenta que ce n'étoit pas un preſent du prince, mais une grace ſinguliere du ſaint ſiege; & on convint, que le legat qui l'avoit apporté le porteroit à Cantorberi & le mettroit ſur l'autel, où Anſelme le prendroit.

La ceremonie ſe fit le dimanche dixiéme de Juin. Le legat vint à Cantorberi, & entra dans l'égliſe metropolitaine, portant le pallium dans une caſſette d'argent, avec beaucoup de décence. Les moines qui ſervoient la même égliſe allerent au devant avec ceux de l'abbaïe de ſaint Paul, un grand clergé & un peuple innombrable. L'archevêque accompagné de pluſieurs évêques qui le ſoûtenoient à droit & à gauche, s'avança nuds piés, mais revétu de ſes ornemens. Quand le pallium eut été mis ſur l'autel, il l'alla prendre & le fit baiſer à tous les aſſiſtans. Puis

AN. 1095. s'en étant revêtu, il celebra la messe solemnellement. Ensuite le moine Baudoüin fut rappellé en Angleterre, & l'archevêque demeura quelque tems en paix.

III *epist.* 37. Il écrivit au pape, pour le remercier du pallium qu'il lui avoit envoïé, & lui faire ses excuses de n'avoir point encore été le visiter, comme il étoit de son devoir suivant la coûtume ; outre le desir qu'il avoit de l'entretenir & le consulter. Il s'excuse sur les guerres, la défense du roi, son âge & sa mauvaise santé. Cependant il lui represente ainsi ses peines : Je suis affligé, saint pere, d'être ce que je suis & de n'être plus ce que j'étois. Dans une moindre place il me sembloit que je faisois quelque chose : dans un rang plus élevé mon fardeau m'accable, & je ne suis utile ni à moi, ni aux autres. Je voudrois quitter cette charge, que je ne puis porter : mais la crainte de Dieu, qui me l'a fait recevoir, m'oblige à la garder. Si je connoissois la volonté de Dieu, j'y conformerois la mienne : faute de la connoître, je m'agite, je soûpire, & je ne sai quelle fin mettre à mes maux.

XXVII. Le P. Urbain en France. *Bertold.* Cependant le pape Urbain aïant mis en bon état les affaires de Lombardie, passa en France par mer, & vint à Valence, où il dédia l'église cathedrale : delà il vint au Pui en Velai, où il celebra l'Assomption de Nôtre-Dame, & y indiqua un concile à Clermont pour l'octave de la saint Martin, où il invita par ses lettres les évêques de diverses provinces. Du Pui le pape passa à la Chaise-Dieu, puis il retourna vers le Rône à saint Gilles, à Tarascon, à Avignon. Ensuite il vint à Mâcon & à Clugni, où le vingt cinquiéme d'Octobre il consacra le grand autel de la

Bibl. C. Inn. t. 518.

nouvelle église ; & le même jour il y fit consacrer trois autres autels par Hugues archevêque de Lion, Daïbert archevêque de Pise & Brunon évêque de Segni. AN. 1095.

En cette ceremonie le pape parla ainsi au peuple en presence des évêques & des cardinaux : Les papes nos predecesseurs ont particulierement aimé & protegé ce monastere depuis sa fondation ; & avec raison, puisque le pieux duc Guillaume son fondateur, a voulu qu'il n'eût d'autres protecteurs après Dieu, que saint Pierre & les papes ses successeurs. Je me trouve de ce nombre par la divine providence, après avoir été moine & prieur de ce monastere sous le venerable Hugues, qui grace à Dieu est encore en bonne santé. Mais aucun de mes predecesseurs n'a visité ce lieu en personne, & Dieu, comme vous voïés, m'a fait cette grace : c'est même la premiere & la principale cause de mon voïage en France. Ensuite le pape accorda à Clugni une immunité, & en marqua les bornes ; dans l'étenduë desquelles il défendit de faire aucune violence, incendie, pillage, capture, homicide, ou mutilation de membres, sous peine d'excommunication. Il avoit déja accordé la même année, étant à Plaisance, une confirmation de tous les privileges de Clugni. *Sup. liv. LIV. n. 45.* *p. 516.*

XXVIII. Concile de Clermont.

Le pape se rendit à Clermont au tems marqué, & il s'y trouva selon Bertold, treize archevêques & deux cens cinq prélats portant crosse, tant évêques qu'abbés : d'autres en comptent jusques à quatre cens. Entre les archevêques il y en avoit deux d'Italie qui avoient suivi le pape : savoir Daïbert de Pise & Ranger de Rege. Il y en avoit trois qui étoient legats

AN. 1095. dans leurs provinces : Hugues de Lion, qui la même année avoit fait le voïage de saint Jacques : Amat de Bordeaux, Bernard de Tolede. Les autres archevêques étoient Renaud de Reims, Aubert de Bourges, qui moururent dans la même année, Raoul de Tours, Richer de Sens, Dalmace de Narbonne, Gui de Vienne, Berenger de Tarragone, Pierre d'Aix. Les plus connus d'entre les évêques sont premierement trois qui accompagnoient le pape, savoir Jean de Porto, Gautier d'Albane, qui venoit de sa legation d'Angleterre, Brunon de Segni. Il y avoit aussi à la suite du pape plusieurs cardinaux, entre autres Richard abbé de saint Victor de Marseille & le chancelier Jean de Gaëte.

Chr. vird. p. 140.

Les autres évêques étoient presque tous François, & je remarque entre eux, Lambert d'Arras, Gaucher de Cambrai, Hugues de Soissons, Hilgot son predecesseur, qui pour assurer son salut, s'étoit fait moine à Clugni : Odon de Baïeux oncle du roi d'Angleterre, Roland de Dol en Bretagne, qui se prétendoit archevêque, Ives de Chartres & Hugues de Grenoble, l'un & l'autre mis depuis au rang des saints : Adhemar du Pui. J'y trouve aussi deux évêques d'Espagne, Dalmace de Compostelle & Pierre de Pampelune. Entre les abbés on remarque, outre le cardinal Richard, Hugues de Clugni, Baudri de Bourgueil & Geoffroi de Vendôme.

Ivo. ep. 88.

Chr. vird p. 140.

Durand évêque de Clermont, se donna tant de fatigue pour bien recevoir le pape, qu'il tomba griévement malade ; & le pape arrivant le trouva à l'extremité, le visita & lui donna l'absolution. Il mourut la nuit suivante, & fut enterré par les soins de ses dis-

Digitized by Google

ciples Hugues évêque de Grenoble, Jarenton abbé de saint Benigne de Dijon & Ponce abbé de la Chaise-Dieu : car tous trois avoient été moines dans ce monastere, lorsque Durand en étoit abbé. Le pape fit la ceremonie des funerailles de Durand avec les évêques assemblez pour le concile, & lui donna pour successeur Guillaume de Baïf, du consentement du clergé & du peuple. AN 1095.

XXIV. Canon du concile de Clermont.

Le concile de Clermont commença le dix huitiéme de Novembre 1095. jour de l'octave de saint Martin. On y fit plusieurs canons, dont nous n'avons que des sommaires pour la plûpart ; & delà vient qu'ils sont raportés diversement. On y confirma tous les décrets des conciles, que le pape Urbain avoit tenus à Melfe, à Benevent, à Troye & à Plaisance. On renouvella les défenses d'usurper les biens des évêques, ou des clercs à leur mort ; & on ordonna qu'ils seroient distribués en œuvres pies, selon leur intention, ou reservés au successeur. Défense aux évêques d'instituer un archidiacre qui ne soit diacre : un archiprêtre ou un doïen, qui ne soit prêtre. Défense d'élire un évêque, qui ne soit au moins diacre.

to. x. conc. p. 506.

Bertold an. 1095.

Conc p. 509.

c. 31. al. 1.

c. 3 al. 2.

Les monasteres étoient en possession de plusieurs églises, dont les revenus aïant été usurpés par des laïques, qui les leur avoient ensuite donnés pour en décharger leur conscience. Le consentement de l'évêque y étoit necessaire, parce qu'originairement toutes les églises étoient à sa disposition ; & en y consentant, il obligeoit les moines à mettre dans chaque église un clerc capable de la desservir, & lui donner un entretien suffisant. Ce clerc titulaire de l'église se nommoit la Personne ; & quelquefois l'évêque se faisoit paier un droit

Sirm. ad Gosf. III. ep. 12. Mayncan. 7. p. 578.

Digitized by Google

AN. 1095. en lui donnant l'inſtitution, & exigeoit des moines le même droit à toutes les mutations de perſonne Ce droit ſe nommoit rachat, à l'imitation du rachat des fiefs aux mutations de ſeigneurs ; & on le nommoit rachat d'autels, *Redemtio altarium*, parce qu'on diſtinguoit l'égliſe & l'autel. On appelloit égliſe les dîmes & les autres revenus fixes, & autels les oblations & le caſuel, que les laïques laiſſoient ordinairement aux clercs qui deſſervoient l'égliſe. Le concile de Clermont condamna ce rachat d'autels comme une eſpece de ſimonie : conſervant toutefois aux monaſteres les autels ou les dîmes, dont ils étoient en poſſeſſion depuis trente ans : ſauf le cens annuel aux évêques ; c'eſt-à-dire, l'ancienne redevance nommée ſynodique, ou cathedratique. Et parce qu'il y avoit des moines qui s'attribuoient toute l'autorité ſur les égliſes de leur dépendance : le concile ordonne, que dans les égliſes paroiſſiales dont ils ſont en poſſeſſion, ce ſera l'évêque qui mettra un curé du conſentement de l'abbé ; & que le curé rendra compte à l'évêque du gouvernement de la paroiſſe, & ſera ſoûmis à l'abbé pour le temporel.

Can. 7. al. 3.

c. 12. Aucun clerc ne pourra avoir deux prebendes en deux villes differentes, parce qu'il ne peut avoir deux titres ; & chacun ſera ordonné pour le titre pour lequel il a été ordonné d'abord. C'eſt à dire que celui qui eſt par exemple ſoudiacre d'une certaine égliſe, en ſera ordonné diacre & prêtre. Le concile défend auſſi d'avoir deux dignités dans une même égliſe. Il défend de recevoir de la main d'un laïque aucune dignité eccleſiaſtique, ni de lui en faire hommage lige ; & à aucun prince d'en doner l'inveſtiture. Défenſe aux laïques d'avoir des chapelains qui ne leur ſoient

c. 13.
c. 14.
c. 15.
c. 17.
c. 18.

ſoient donnez par l'évêque pour la conduite de leurs ames. AN. 1095.

Le jeûne du ſamedi ſaint ſera pouſſé juſques vers la nuit. Le jeûne du printems ſera toûjours la premiere ſemaine de Carême, & celui de l'eſté dans la ſemaine de la Pentecôte. Perſonne ne communiera, ſans prendre ſeparément le corps & le ſang, ſi-non par neceſſité & avec précaution. C'eſt que quelques-uns, comme les moines de Clugui imitoient les Grecs, donnant l'eucariſtie dans une cueillere, où le corps de Nôtre-Seigneur étoit trempé dans ſon précieux ſang; & nous avons vû que l'égliſe Latine rejettoit cet uſage, comme contraire à l'inſtitution du ſacrement. Ce canon toutefois le permet en cas de neceſſité, comme s'il falloit communier un malade ou un enfant, qui ne pût avaler du pain ſec. Au reſte on voit que l'uſage ordinaire étoit encore de communier ſous les deux eſpeces.

c. 16. 27. 61. Marca ad c. 27. Sup liv. LXIII. n. 59. Sup. liv. LX. n. 6.

On confirma en ce concile la tréve de Dieu pour tous generalement, depuis le commencement de l'Avent juſques à l'octave de l'Epiphanie, & depuis la ſeptuageſime juſques à l'octave de la Pentecôte: le reſte de l'année pendant les quatre jours de la ſemaine, jeudi, vendredi, ſamedi & dimanche. En tous tems pour les moines & les clercs; & tous les jours pendant trois ans, pour les païſans & les marchands; à cauſe de la diſette de vivre, dont la plûpart des provinces de Gaules étoient affligées. Les croix plantées ſur les chemins étoient des aſiles comme les égliſes.

c. 1. al 9 Malm. fl. c. 14. c. 29. 30.

Philippe roi de France fut encore excommunié dans ce concile pour ſon mariage illegitime avec Bertrade, Bertold.

AN. 1095. nonobſtant les ſollicitations de pluſieurs perſonnes conſiderables, & les grands preſens que l'on offroit au pape pour l'en détourner ; & quoique le concile ſe tint dans le roiaume de Philippe : mais cette excommunication ne fit aucun préjudice à l'autorité roïale. Car nous ne voïons point que depuis il ait été moins obéï que devant, ni que l'on ait penſé à mettre un autre roi à ſa place.

Ivo epiſt. 211. Guibert. Geſta D. 11. c. 3.

XXX. Primatie de Lion confirmée.

On regla dans ce même concile pluſieurs affaires particulieres. Premierement le pape Urbain confirma la primatie de Lyon, ſuivant la bulle de Gregoire VII. donnée en faveur de l'archevêque Gebuin. Hugues ſon ſucceſſeur, plus autoriſé par ſa qualité de legat, ſe plaignit que cette bulle n'étoit pas executée, quoi que l'affaire eut déja été agitée en pluſieurs conciles provinciaux. On lut dans le concile de Clermont les privileges du ſaint ſiege, qui établiſſoient cette primatie. Comme Richer archevêque de Sens refuſoit de s'y ſoûmettre, on lui accorda pluſieurs délais; & enfin le ſixiéme jour du concile étant paſſé, ſans qu'il eût propoſé ſes défenſes, il fut jugé de l'avis de tout le concile, que l'archevêque de Sens devoit à celui de Lyon ſoûmiſſion & obéïſſance comme à ſon primat : ſuivant l'autorité des catalogues & les decrets du ſaint ſiege. Par ces catalogues on entendoit l'ancienne notice de provinces de Gaule, inſerée dans la collection d'Iſidore.

Sup. liv. LXII. n. 57.

Decr. Urb 10. x tom. c. p. 57.

Marca de Prim. 2. 59. 60.

Les ſuffragans de la métropole de Sens, qui étoient preſens déclarerent qu'ils obéïroient au decret du concile, qui prononça de même touchant l'égliſe de Roüen. Pour celle de Tours il n'en étoit point

Digitized by Google

queſtion, parce que l'archevêque Raoul s'étoit déja ſoûmis. Le huitiéme jour du concile l'archevêque de Lion ſe plaignit que l'archevêque de Sens n'avoit point encore voulu reconnoître ſa primatie, quoiqu'il l'en eût fait ſommer par ſes députez Aganon évêque d'Autun & Lambert d'Arras. C'eſt pourquoi le pape du conſentement de tout le concile, interdit à l'archevêque de Sens l'uſage du Pallium & l'obéïſſance de ſes ſuffragans, juſques à ce qu'il obéït lui-même. Il prononça de même contre l'archevêque de Roüen qui étoit abſent, s'il ne ſe ſoûmettoit dans trois mois. Quant à ſes ſuffragans qui étoient preſens, Odon de Baïeux, Giſlebert d'Evreux & Serlon de Sées, ils reçurent avec ſoûmiſſion le jugement du concile. AN. 1095.

Le pape en fit donc expedier une bulle adreſſée à Hugues archevêque de Lion, où il lui confirme à lui & à ſes ſucceſſeurs la primatie ſur quatre provinces, ſuivant le privilege donné à Gebuin par Gregoire VII. Les quatre provinces ſont celles de Lion, de Roüen, de Tours & de Sens; & les contrevenans ſont menacés d'excommunication. A ce jugement aſſiſterent douze archevêques; c'eſt-à-dire, tous ceux qui étoient au concile, hors celui de Sens: quatre-vingt évêques & plus de quatre-vingt-dix abbés. La date eſt du premier de Decembre 1095. La reſiſtance particuliere de l'archevêque de Sens pouvoit être fondée ſur ce qu'il ſe prétendoit lui-même primat, en vertu du privilege accordé à Anſgiſe ſon prédeceſſeur par le pape Jean VIII. outre qu'il ſe trouvoit alors ſous une autre domination que l'archevêque de Lion, ſoumis à l'empire à cauſe du roïaume de Bour-

Sup. liv. LII n. 33.

Digitized by Google

AN. 1095. gogne. Et cette raiſon lui étoit commune avec l'archevêque de Roüen ſujet du roi d'Angleterre. L'archevêque de Tours fut plus facile, peut être dans leſperance de recouvrer ſa juriſdiction ſur les évêques de Bretagne. En effet, il l'obtint au concile de Clermont, & Guillaume évêque de Poitiers qui y aſſiſtoit, en donna depuis une atteſtation, où il dit: que Raoul archevêque de Tours avoit propoſé ſa demande contre l'archevêque de Dol, & que le pape aïant attentivement conſideré la demande & les réponſes, avoit condamné l'archevêque de Dol à être ſoûmis à l'archevêque de Tours, & lui faire ſatisfaction pour la déſobéiſſance paſſée.

Can. 7. p. 589. Marlenne coll. p. 72.

Conc. p. 472. 5. Miſſel. p. 282.

Vers la fin du concile, c'eſt-à dire, le vingt-huitiéme de Novembre 1095. le pape fit lire publiquement la bulle du rétabliſſement de l'égliſe d'Arras; & à cette ſéance aſſiſtoient quatorze archevêques, deux cens vingt-cinq évêques, & plus de quatre-vingt-dix abbés. La bulle fut approuvée & confirmée de tout le concile, où Lambert nouvel évêque d'Arras avoit pris ſéance, y étant nommément appellé par le pape. Mais Gaucher qui ſe prétendoit évêque de Cambrai, fut dépoſé de toute fonction d'évêque & de prêtre, avec menace d'anathême contre lui & ſes fauteurs, s'il occupoit davantage ce ſiege, parce qu'il l'avoit acheté à prix d'argent, & avoit reçû la croſſe & l'anneau de la main de l'empereur Henri. Le concile confirma l'élection de Manaſſés archidiacre de Reims, & ordonna qu'il ſeroit ſacré évêque de Cambrai: ce que Gaucher avoit empêché juſques-là par l'autorité de l'empereur. Toutefois Gaucher ſe ſoûtint après le concile par la même protection, & le chiſme de l'é-

Narrat Tornac. to. 12. Spicil. p. 445.

Digitized by Google

gliſe de Cambrai dura encore dix ans. AN. 1095.

De tous les actes du concile de Clermont le plus fameux, & celui dont les ſuites furent plus importantes, eſt la publication de la croiſade, dont l'occaſion fut telle. Il y avoit en France un ermite nommé Pierre du diocefe d'Amiens, homme d'une grande vertu & vivant dans une extrême pauvreté. Il étoit de petite taille, avoit le viſage maigre, l'exterieur negligé : alloit nuds pieds, couvert d'une méchante chape, & n'uſoit d'autre monture que d'un âne. Il alla par devotion à Jeruſalem viſiter le ſaint Sepulcre, & fut ſenſiblement touché de voir les lieux ſaints ſous la domination des infideles : la place du temple occupée par leur moſquée, & des écuries joignant l'égliſe du ſaint Sepulcre. Comme il étoit homme induſtrieux, il s'enquit de ſon hôte qui étoit Chrétien, non-ſeulement de leur miſere preſente, mais de ce que ſoufroient leurs ancêtres depuis pluſieurs ſiecles ; & pendant un aſſez grand ſéjour qu'il fit dans la ville, il viſita les égliſes, & reconnut par lui-même l'état des choſes.

XXX'. Voiage de Pierre l'ermite. *Hiſt. bull. ſac. Muſ. Ital. p. 131.*

Guill. Tyr. lib. 1. c. 11.

Comme il apprit que le patriarche Simeon étoit un homme vertueux & craignant Dieu, il l'alla voir & entra en conference avec lui par interprete. Le patriarche reconnoiſſant que ce pelerin étoit homme ſenſé, de grande experience & perſuaſif, s'ouvrit à lui ; & voiant qu'il ne pouvoit retenir ſes larmes, & demandoit s'il n'y avoit point de remede à tant de maux, il lui dit : Nos pechez empêchent que Dieu n'exauce nos prieres, ils ne ſont pas encore aſſez punis : mais nous aurions quelque eſperance, ſi vôtre peuple qui ſert Dieu ſincerement, & dont les forces

AN. 1095. ſont encore entieres & formidables à nos ennemis, vouloit venir à nôtre ſecours, ou du moins prier JESUS-CHRIST pour nous. Car nous n'attendons plus rien des Grecs, quoi qu'ils ſoient plus proches de nous, & par les lieux & par la liaiſon du ſang, & que leurs richeſſes ſoient plus grandes. A peine peuvent-ils ſe défendre eux-mêmes, toute leur force eſt tombée, & vous pouvez avoir appris, que depuis peu d'années ils ont perdu plus de la moitié de leur empire.

Pierre répondit: Sachés, ſaint pere, que ſi l'égliſe Romaine & les princes d'Occident étoient inſtruits de la perſecution que vous ſouffrez, par une perſonne exacte & digne de foi, ils eſſaïeroient au plûtôt d'y apporter remede. Ecrivés donc au pape & aux princes des lettres étenduës & ſcellées de vôtre ſceau: je m'offre d'en être le porteur, & d'aller par tout avec l'aide de Dieu, ſolliciter vôtre ſecours. Ce diſcours plût extrêmement au patriarche & aux Chrétiens qui étoient préſens; & aprés avoir rendu à Pierre l'ermite de grandes actions de graces, ils lui donnerent les lettres qu'il demandoit. Quelque tems aprés, comme il prioit dans l'égliſe du ſaint Sepulcre pour le ſuccès de ſon voïage, il s'endormit & vit en ſonge Jeſus-Chriſt, qui lui diſoit: Leve-toi, Pierre, hâte-toi d'executer ta commiſſion ſans rien craindre: car je ſerai avec toi. Il eſt tems que les lieux ſaints ſoient purifiés, & mes ſerviteurs ſecourus.

Pierre l'ermite encouragé par ce ſonge, prit congé du patriarche, s'embarqua, arriva en Poüille à Bari: vint à Rome, rendit au pape les lettres du patriarche & des Chrétiens de Jeruſalem, & s'acquitta fide-

Digitized by Google

lement de ſa commiſſion. Il fut tres-bien reçu du pape, qui lui promit de s'emploïer ſerieuſement pour cette affaire, quand il en trouveroit l'occaſion Cependant Pierre l'ermite, pouſſé par ſon zele, parcourut toute l'Italie, paſſa les Alpes & alla trouver l'un après l'autre tous les princes d'Occident : les ſollicitant & les preſſant pour le ſecours des Chrétiens d'Orient & la délivrance des lieux ſaints, & il en perſuada quelques-uns. Non content de parler aux grands, il exhortoit auſſi les peuples à cette même œuvre ; & avec un tel talent, que c'étoit preſque toujours avec fruit. Auſſi il ſervit comme de precurſeur au pape avant qu'il paſſa les monts, & diſpoſa les eſprits à recevoir ſes exhortations. AN. 1095.

XXXII. Croiſade publiée. cap. 15.

Le pape donc aïant reglé les affaires eccleſiaſtiques au concile de Clermont, fit un ſermon, où il diſoit en ſubſtance : Vous ſavés, mes freres, que le Sauveur du monde a honoré par ſa preſence la terre qu'il avoit promiſe aux anciens peres, qu'il l'a nommée ſon heritage & la particulierement cherie ; & bien qu'à cauſe des pechez de ſes habitans il l'ait livrée pour un tems entre les mains des infideles, il ne faut pas croire qu'il l'ait rejettée. Depuis longues années, la nation impie des Sarraſins tient les ſaints lieux ſous une dure tyrannie. Ils ont réduit les fideles en ſervitude, & les accablent de tributs & d'avanies. Ils enlevent leurs enfans, les contraignent d'apoſtaſier, & s'ils le refuſent, ils les font mourir. Le temple de Dieu eſt devenu le ſiege des demons, l'égliſe du ſaint ſepulcre eſt ſoüillée de leurs impuretez, les autres lieux ſaints ſont devenus des étables & des écuries. Ils n'ont pas plus d'égard aux per-

Digitized by Google

AN. 1095. ſonnes : on met à mort les prêtres & les diacres dans le ſanctuaire, on y corrompt les femmes & les vierges.

Vous donc, mes chers enfans, armez-vous du zele de Dieu : marchez aux ſecours de nos freres & le Seigneur ſera avec vous. Tournez contre l'ennemi du nom de Chrétien les armes que vous emploïés injuſtement les uns contre les autres. Rachetez par ce ſervice agréable à Dieu les pillages, les incendies, les homicides, & les autres crimes qui excluent de ſon roïaume : afin d'en obtenir promtement le pardon. Nous vous exhortons & vous enjoignons, pour la remiſſion de vos pechez, de compatir à l'affliction de nos freres qui ſont à Jeruſalem & aux environs ; & de reprimer l'inſolence des infideles, que veulent ſe ſoûmettre les roïaumes & les empires, & ſe propoſent d'éteindre le nom Chrétien. Autrement il eſt à craindre que bien-tôt la foi ne periſſe en ces quartiers-là. *Pluſieurs* d'entre vous ſavent quelle perſecution y regne, pour l'avoir vûë de leurs yeux ; & nous l'apprenons par cette lettre, que le venerable Pierre ici préſent nous a aportée.

Pour nous, aïant confiance en la miſericorde de Dieu & en l'autorité de ſaint Pierre, nous remettons à ceux qui prendront les armes contre les infideles, les penitences immences qu'ils meritent pour leurs pechez. Et ceux qui y mourront en vraïe penitence, ne doivent point douter, qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs pechez & la recompenſe éternelle. Cependant nous prenons ſous la protection de l'égliſe & des apôtres ſaint Pierre & & ſaint Paul, ceux qui s'engageront à cette ſainte entrepriſe ; & nous ordonnons

nons que leurs perſonnes & leurs biens ſoient dans une entiere ſureté. Que ſi quelqu'un eſt aſſez hardi pour les inquieter, il ſera excommunié par l'évêque du lieu, juſques à la ſatisfaction convenable. Et les évêques ou les prêtres qui ne lui reſiſteront pas vigoureuſement, ſeront ſuſpendus de leurs fonctions, juſques à ce qu'ils obtiennent grace du ſaint ſiege. AN. 1096.

J'ai raporté ce diſcours ſuivant le recit de Guillaume de Tir auteur grave & judicieux: d'autres auteurs le raportent autrement, ſoit que chacun faſſe parler le pape, ſuivant ce qu'il trouvoit le plus vraiſemblable, ſoit que pendant la tenuë du concile il ait fait pluſieurs diſcours ſur ce ſujet, Remi moine de ſaint Remi de Reims, qui étoit preſent au concile dit qu'aprés que le pape eût parlé, tous les aſſiſtans furent ſi touchez de ſon diſcours qu'ils s'ecrierent Dieu le veut, Dieu le veut. Alors le pape levant les yeux au ciel, & faiſant ſigne de la main pour leur impoſer ſilence, continua ainſi: Mes freres, vous voïez aujourd'hui l'accompliſſement de cette parole de nôtre Seigneur, qu'il ſe trouve au milieu de ceux qui ſont aſſemblez en ſon nom. Car vous n'auriez pas ainſi crié tout d'une voix, s'il ne vous l'avoit inſpiré. Ce ſera donc vôtre cris de guerre. Au reſte nous ne prétendons pas que les vieillards ou les invalides & ceux qui ne ſont pas propres aux armes; entreprennent ce voïage, ni les femmes ſans leurs maris, leurs freres, ou d'autres hommes qui en répondent. Toutes ces perſonnes donnent plus d'embaras que de ſecours. Les riches aideront les pauvres, & meneront avec eux des gens de ſervice à leurs dépens. Les prêtres & les clercs n'iront point ſans la permiſſion. *lib.* I. *p.* 32. *Matth.* XV. II 20.

AN 1096. de leurs évêques, dont les laïques mêmes doivent prendre la benediction pour aller en pelerinage. Quiconque donc veut entreprendre celui ci, doit porter sur lui la figure de la croix.

Alors tous les assistans étant prosternez, le cardinal Gregoire, qui fut depuis le pape Innocent II. prononça la confession; & tous frapant leur poitrine, reçurent l'absolution de leurs pechez, puis la benediction & la permission de se retirer chacun chez eux. Le lendemain le pape assembla les évêques & les consulta sur le choix d'un chef, pour conduire les pelerins : parce qu'il n'y avoit encore entre eux aucun seigneur distingué. Ils choisirent tout d'une voix Adhemar évêque du Pui, comme tres instruit de la religion & des affaires temporelles. Il accepta la commission, quoique malgré lui, & le pape lui donna ses pouvoirs en qualité de legat. Quelque tems aprés vinrent des députez de Raimond comte de Toulouze, connu aussi sous les noms de comte de saint Gilles & de Provence, qui raporterent au pape qu'il avoit pris la croix, & qu'il feroit le voïage avec plusieurs de ses chevaliers. Ainsi la croisade eut deux chefs, un ecclesiastique & un seculier.

Orderic. lib. 9. p. 721.

p. 720.

Pour y encourager, le pape declara de nouveau, que tous ceux qui auroient pris la croix étant penitens, seroient desfors absous de tous leurs pechez, & dispensez des jeûnes & des autres œuvres penales auxquelles ils étoient obligez, en consideration des perils & des fatigues auxquels ils s'exposeroient en ce voïage. Mais il ordonna, que tous ceux qui seroient croisez, seroient obligez d'accomplir leur vœu sous peine d'excommunication. Enfin il ordonna à

Digitized by Google

tous les évêques de prêcher la croisade chacun dans son diocese. On dit aussi, que pour obtenir de Dieu un secours plus abondant en cette grande entreprise, le pape ordonna dans le concile de Clermont, que les clercs diroient le petit office de la Vierge, déja introduit chez les moines par saint Pierre Damien. AN. 1096.

Chr. Gauf. V.f. to. 2. Bibl. Lab. f. 292.

Sup liv. LX. n. 53.

Aprés le concile de Clermont le pape alla à saint Flour, qui étoit un prieuré de Clugni. Il en dédia l'église & y fit quelque sejour, à cause de la maladie & de la mort de Jean évêque de Porto qui l'accompagnoit. C'étoit au commencement de Decembre. De là le pape passa à Aurillac, puis à Userche : d'où Bernard archevêque de Tolede tira un moine nommé Maurice Bourdin en qui il voïoit de grandes qualitez, & l'emmena avec lui. Ce Bourdin ne devint que trop fameux dans la suite. Le pape arriva à Limoges le vingt-troisiéme de Decembre & y celebra la fête de Noël 1095. Il dit la messe de la nuit dans l'église des religieuses de nôtre-Dame de la regle : celle du point du jour à saint Martial ; & aprés avoir prêché, il retourna à saint Estienne qui est la cathedrale, portant sa couronne pontificale, & y fit le reste de l'office. Le lendemain de la fête des Innocens il dédia la cathedrale : le jour suivant qui étoit Dimanche il se reposa, & le lundi dernier jour de Decembre il dédia l'église du monastere de saint Martial reparée depuis peu. En cette ceremonie il étoit accompagné de cinq archevêques : Hugues de Lion, Aubert de Bourges, Amat de Bourdeaux, Daïbert de Pise, Ranger de Rege ; & de six évêques : Brunon de Segni, Pierre de Poitiers, Arnoul de Saintes, Rainald de Perigueux, Raimond de Rodés, Hum-

XXXIII. Le pape dédie plusieurs égl. ses.

Gaufr. Vof Chr. c. 27. to 2. bibl. Lab. p 29.

Digitized by Google

AN. 1096. baud de Limoges. Ils faiſoient autour de l'egliſe les aſperſions de l'eau que le pape avoit benite, mais le pape conſacra de ſa main le grand autel dedié à S. Sauveur.

Ibid. c. 23. Humbaud évêque de Limoges fut accuſé devant le pape, qui étoit encore à ſaint Martial, & convaincu d'avoir falſifié ſes lettres. C'eſt pourquoi il fut dépoſé publiquement & ſe retira à ſainte Severe en Berri, dont les ſeigneurs étoient ſes freres, & y vécut long-tems en ſimple laïque. Son ſucceſſeur fut Guillaume prieur de ſaint Martial.

Chr. Maleac p. 215. Le pape celebra à Poitiers la fête de ſaint Hilaire le treiziéme de Janvier 1096. & le vingt ſeptiéme du même mois il dedia l'égliſe de Mouſtier-neuf. Delà il paſſa à Angers, où le dixiéme de Février il dedia l'égliſe du

Chr Andeg. 2 abt. to. 1. bibl. Lib. monaſtere de ſaint Nicolas. En ce voïage il prêchoit par tout la croiſade, & il fixa le jour du départ des croiſez à l'Aſſomption de Nôtre-Dame de la même année. Ce fut à Angers qu'il apprit la mort de Renaud archevêque de Reims, arrivé le vingt-uniéme de Janvier; & il confirma l'élection faite de Manaſſés prevôt de la même égliſe, qui lui avoit été recommandé par Ives de Chartres, comme le ſujet digne de remplir ce ſiege. Ives dit

Ivo. ep. 45. en cette lettre, que l'égliſe de Reims garde la couronne du roïaume.

XXXIV. Commencemens de Robert d'Arbriſſelles.

L'onziéme de Février, le pape étant encore à Angers, confirma la fondation de l'abbaïe de Notre-Dame de la Roüe prés de Craon, pour des chanoines

Baluz. 2. Miſcel. p. 214. Vita ap. Boll. 25. Febr. to. 3. p. 303. reguliers, dont le premier abbé fut le fameux Robert d'Arbriſſelles. Ce ſurnom lui venoit du lieu de ſa naiſſance, petit bourg en Bretagne à ſept lieuës de Rennes. Comme il y avoit alors peu de gens de lettres en cette province, l'inclination que Robert avoit

Digitized by Google

pour l'étude, le fit aller à Paris du tems du pape Gregoire VII. Il y profita beaucoup dans les lettres & la pieté : enſorte que Silveſtre de la Guerche évêque de Rennes en aïant oüi parler, le fit revenir de Paris pour lui aider dans le gouvernement de ſon égliſe : Car ce prelat étoit plus noble que lettré. Il le fit donc archiprêtre, & Robert demeura quatre ans auprés de lui, accommodant les differends, combattant les vices particulierement la ſimonie, les mariages illicites des clercs & des laïques, & l'oppreſſion des égliſes que les laïques reduiſoient en ſervitude. Au bout de ces quatre ans l'évêque mourut ; & Robert ſe trouva expoſé à l'envie & à la haine du clergé : ce qui l'obligea de ſe retirer à Angers, où il s'appliqua à l'étude & devint écolâtre de ſaint Maurice, qui eſt la cathedrale. Il prioit beaucoup, jeûnoit & veilloit, & portoit une cotte de maille ſur la chair. AN. 1096.

Aprés avoir ainſi vécu deux ans, il ſe retira avec un prêtre dans la forêt de Craon, où il augmenta encore ſes auſteritez. Comme on venoit le voir en foule, il convertit grand nombre de perſonnes, & forma une communauté de chanoines reguliers, qui fut l'abbaïe de la Roüe. Le pape Urbain étant venu à Angers, entendit parler de ce ſolitaire & voulut l'entretenir. Il le fit prêcher à la dedicace de l'égliſe de ſaint Nicolas, où l'aſſemblée étoit trés-nombreuſe ; & fut ſi content de ſon ſermon, qu'il lui ordonna d'exercer ce talent & d'aller prêcher par tout. Robert obéit, quoiqu'avec bien de la peine, & commença à prêcher dans les dioceſes voiſins, étant honoré de tout le monde & faiſant un fruit merveilleux. Comme le monaſtere de la Roüe ne ſuffiſoit pas pour recevoir

AN. 1096. toutes les personnes qui vouloient vivre sous sa conduite, il en sortit par l'ordre du pape & par le conseil de l'évêque d'Angers, qui étoit alors Geoffroi de Maïene. Il se separa donc de ses chanoines avec bien des larmes de part & d'autre ; & prenant avec lui quelques compagnons, il alla repandre de tous côtez la semence de la parole de Dieu.

XXXV. Concile de Roüen.

Pendant le même mois de Février 1096. Guillaume archevêque de Roüen y assembla un concile de ses suffragans. Odon de Baïeux, Gislebert d'Evreux & Serlon de Sées avoient assisté, comme j'ai dit, au concile de Clermont, avec les députez des autres évêques de Normandie chargez de leurs excuses ; & ils en rapporterent à leurs évêques les lettres synodales. On examina donc au concile de Roüen les decrets du concile de Clermont, on confirma les ordonnances du pape, & on y fit huit canons. Ils regardent principalement la treve de Dieu & la liberté de l'église. La treve est perpetuelle à l'égard des églises & leurs parvis, à l'égard des moines, des clercs, des religieuses, de toutes les femmes, des pelerins, des marchands & de leurs serviteurs : des hommes & des bêtes servant au labourage des terres de l'église & des biens des clercs. On prescrit une formule de serment pour l'observation de la treve, que tous les hommes au-dessus de douze ans seront obligez de prêter ; & on prononce anathême contre ceux qui ne l'observeront pas. Ainsi les évêques s'efforçoient de rétablir peu à peu la seureté & la tranquilité publique.

to. X. conc. p. 599. Ex. Oderico. lib. IX. p. 721.

c. 2.

c. 3.

c. 8.

On défend aux prêtres de faire hommage aux laïques, en prêtant serment entre leurs mains, parce, dit le canon, qu'il est indigne que des mains consacrées

Digitized by Google

soient miſes dans celles qui ſont ſoüillées de crimes. AN. 1096.
On défend aux hommes de nourrir leurs cheveux ; c. 6.
ce qui à rapport à ce que faiſoit en même-tems ſaint Anſelme : car il obligeoit les jeunes hommes à couper leurs longs cheveux, à cauſe des débauches infâmes qui regnoient à la cour d'Angleterre. Ces canons furent lûs publiquement par Giſlebert évêque d'Evreux, ſurnommé la Gruë, à cauſe de ſa grande taille & par Fulbert archidiacre de Roüen ; & ils furent approuvez par l'archevêque Guillaume & les autres évêques, ſavoir Odon de Baïeux, Giſlebert de Liſieux, Turgis d'Avranches, Serlon de Sées & Raoul de Coutances. Les abbez de toute la province avec le clergé, & une partie des ſeigneurs étoient preſens. Il eſt remarquable qu'en ce qui nous reſte de ce concile, il n'eſt pas dit un mot de la primatie de Lion. Eadmer Novor. p. 191.

XXXVI. Concile de Tours &c.

Au commencement du mois de Mars 1096. le pape vint à Tours & logea à Marmourier. Le dimanche neuviéme du mois il prêcha ſur le bord de la Loire, en preſence de Foulques comte d'Anjou, de pluſieurs ſeigneurs & d'une infinité de peuple. Le lendemain il dédia l'égliſe de Marmoutier. Il viſitoit ſouvent celle de ſaint Martin, il s'en déclara ſeul évêque : car elle ſe prétendoit depuis long tems exempte de la juriſdiction de l'archevêque de Tours. La ſemaine ſuivante, qui étoit la troiſiéme de Carême, il tint un concile à ſaint Martin, où il confirma les decrets de celui de Clermont. Là quelques évêques de France s'efforcerent d'obtenir l'abſolution du roi Philippe : mais les autres s'y oppoſerent & le pape la refuſa. Le concile finit le quatriéme dimanche de Sup. l. XXXIX. n. 55. to. X. conc. p. 601.

Digitized by Google

AN. 1096. Carême par une procession solemnelle, où le pape se couronna d'une couronne de palmes, suivant l'usage de Rome, & donna au comte d'Anjou la rose d'or, que les papes benissoient ce jour là. Ensuite il indiqua un autre concile à Arles pour la fin de Juin.

Ordr. Rom.

Sur la fin de Mars le pape retourna à Poitiers, ensuite il passa à Saintes, où il celebra la fête de Pâques, qui cette année 1096. étoit le treiziéme jour d'Avril. Ensuite il vint à Bourdeaux, où le premier jour de Mai il dédia la grande église: puis à Toulouse, où le vingt-quatriéme du même mois il dédia l'église de saint Sernin. Isarn étoit alors évêque de Toulouze, & le pape étoit accompagné de Bernard archevêque de Tolede. Sur la fin de Juin le pape vint à Maguelone à la priere de l'évêque Godefroi; & le dimanche jour de saint Pierre, aprés avoir prêché devant le clergé & le peuple assemblés, il consacra solemnellement toute l'Isle de Maguelone: donna l'absolution de tous leurs pechez à tous ceux qui y étoient enterrez & qui le seroient à l'avenir, & accorda à cette église plusieurs autres privileges. Il étoit assisté en cette ceremonie des archevêques de Pise & de Tarragone, & des évêques d'Albane, de Segni, de Nîmes & de Maguelone.

Catel. mem. lib. 5. p. 876.

Arn. Verd. to. 1 Bibl. Lab. p. 799

Tandis que le pape étoit à Montpellier, il examina, à la priere du roi Philippe, l'élection de Guillaume pour l'évêché de Paris. Il étoit frere de Bertrade, que ce prince avoit épousée de la maniere irreguliere que j'ai dit, & n'avoit pas encore tout à fait l'âge pour être évêque: ce qui rendoit cette élection suspecte. Toutefois si-tôt qu'elle fût faite Ives de Chartres écrivit au pape, que Guillaume étoit un clerc de grande

grande eſperance, nourri dans l'égliſe de Chartres; & ajoûta : Il n'a rien voulu faire en cette rencontre ſans nôtre conſeil. Ceſt pourquoi nous avons envoïé avec lui quelques-uns de nos freres, pour s'informer ſoigneuſement s'il avoit toutes les voix, & ſi cette élection s'étoit faite moïennant de l'argent, ou avoit été extorquée par quelque violence du roi. Comme ils nous ont rapporté que tout s'étoit bien paſſé, nous avons conſeillé à nôtre frere de conſentir à l'élection, & ne ſe pas ſouſtraire à l'ordre de Dieu : car nous craignions que quelqu'un ne vînt à la traverſe s'ingerer par ſimonie. Quand au défaut de ſon âge, nous lui avons conſeillé de garder les interſtices convenables dans ſa promotion aux ordres ; & cependant de vous demander diſpenſe de ce qui pourroit manquer à la regularité de ſon ordination. Je vous prie de ne point écouter ceux qui voudroient lui rendre de mauvais offices auprès de vous ; & de nous preſcrire vous-même comment cette affaire peut être terminée à vôtre ſatisfaction. Ce témoignage de Ives de Chartres étoit d'autant plus fort, que ce prelat s'étoit plus déclaré contre Bertrade. AN. 1096.

Le pape donc étant à Montpellier, & aïant examiné cette élection, comme Ives de Chartres, qui étoit alors auprès de lui pour la diſcuter plus amplement. Ives étant de retour, fit venir devant lui les chanoines de Paris : ſavoir le doïen, le chantre & un archidiacre, qui jurerent au nom de tous, que dans l'élection de Guillaume il n'y avoit eu ni crainte du roi, ou de la prétenduë reine, ni ſimonie. C'eſt pourquoi il ordonna de la part du pape à Richer archevêque de Sens, de le ſacrer avant la ſaint Remi : lui *Ivo. epiſt. 50.*

AN. 1096. permettant de porter le pallium en cette ceremonie ; quoique l'usage lui en fût interdit, à cause de son refus de se soûmettre à la primatie de Lion. Cet ordre fut executé, & dans le tems marqué Guillaume fut sacré évêque de Paris.

Id. ep. 54.

XXXVII. Concile de Nismes.

to. x. p. 605. Spicil. to. 4. p. 234.

Le pape étoit à Nismes au commencement de Juillet, & y celebra le concile qu'il avoit indiqué pour être tenu à Arles. Il y étoit assisté de quatre cardinaux : Gautier évêque d'Albanne, Gregoire de Pavie, Jean diacre, Albert prêtre. Entre les évêques on marque Daïbert archevêque de Pise, Hugues de Lion, Amat de Bourdeaux, Bernard de Tolede, Hugues de Besançon, Brunon évêque de Segni & Bertrand de Nismes. Ce concile fit seize canons, qui ne sont la plûpart que ceux de Clermont, que le pape confirma & publia dans tous les conciles qu'il tint ensuite. Le plus singulier du concile de Nismes, est celui qui maintient les moines dans le droit d'exercer les fonctions sacerdotales : c'est le même mot pour mot qui est attribué au pape Boniface IV. par saint Pierre Damien, dans un traité où il soûtient ce droit des moines ; & on rapporte ce decret au concile de Rome de l'an 610. mais le stile convient mieux au tems d'Urbain II. Voici la substance de ce décret.

to. 3. conc. p. 1618. Sup. lib. XXXVI. n. 4. P. Dam. Opusc. XXVIII.

Can. 2.

Quelques ignorans poussez d'un zele amer assurent, que les moines qui sont morts au monde, son indignes des fonctions sacerdotales, & ne peuvent donner ni la penitence, ni le baptême ou l'absolution : mais ils se trompent. Autrement saint Gregoire étant moine ne seroit pas monté sur le saint siege, & son disciple saint Augustin l'apôtre des Anglois, saint Martin & tant d'autres saints qui étoient moines,

Digitized by Google

n'auroient pas été élevés à l'épiſcopat. Auſſi ſaint Benoiſt n'a point fait aux moines de telle défenſe : il a dit ſeulement, qu'ils ne devoient point ſe mêler d'affaires temporelles. Ce qui eſt étroitement défendu aux chanoines auſſi bien qu'aux moines, puiſque les uns & les autres ſont morts au monde. Les uns & les autres ſont ſemblables aux anges, puiſqu'ils annoncent les ordres de Dieu : mais les moines reſſemblent aux Seraphins, dont leur habit repreſente les ſix aîles : deux par le capuce, deux par les manches, deux par le corps. Nous ordonnons donc que ceux qui attaqueront les moines ſur ce ſujet, ſoient reprimés par l'autorité ſacerdotale. Des hommes, qui ont quitté le monde pour mener une vie apoſtolique, doivent avoir plus de pouvoir de délier les pechez que les prêtres ſéculiers ; & ſont plus dignes de prêcher, de baptiſer, de donner la communion & d'impoſer la penitence : c'eſt pourquoi nous leur permettons toutes ces fonctions. AN. 1096. c. 3.

Ceux que ce decret traite d'ignorans, auroient pû répondre, que les anciens, en diſtinguant l'état des moines de celui des clercs, ne nioient pas, que l'on ne trouvât ſouvent entre les moines des ſujets dignes de la clericature & même de l'épiſcopat : mais alors ils changeoient d'état, & quittant leurs ſolitudes ils rentroient dans le commerce des autres fideles, pour le ſervice de l'égliſe : conſervant toutefois les ſaintes pratiques de la vie monaſtique, autant que leurs fonctions le permettoient. Ce qui paroiſſoit nouveau & contraire aux anciennes maximes, c'eſt que des moines demeurant dans leurs monaſteres, euſſent la liberté d'exercer toutes les fonctions eccleſiaſtiques,

AN. 1095 même à l'égard des ſeculiers ; & c'eſt toutefois ce qu'Urbain II. ſemble autoriſer. En ce même concile le roi Philippe aïant fait ſatisfaction au pape, & promis de quitter Bertrade, fut abſous de l'excommunication.

P Chr. Mailen. p. 213.
Bercold. an. 1095.

XXXVIII Reliques de S. Antoine en France

Fulcon. ap. Coll 17. jann. to. 2. p. 152

De Niſmes le pape retournant en Italie, paſſa à ſaint Gilles, à Avignon, à Vienne : où il ordonna de mettre dans une égliſe les reliques de ſaint Antoine. Voici comment on dit qu'elles avoient été apportées en France. Joſſelin ſeigneur de la Mote-Saint-Didier en Viennois alla à Jeruſalem pour accomplir un vœu de ſon pere, & au retour paſſa à C. P. où il fut bien reçû de l'empereur, & gagna ſes bonnes graces. Il viſitoit ſouvent une ancienne égliſe, où l'on croïoit avoir le corps de ſaint Antoine, ſans que l'on ſache comment il avoit été apporté d'Alexandrie à C. P. Joſſelin voïant que cette égliſe étoit en un lieu preſque abandonné, & les eccleſiaſtiques qui la ſervoient tres pauvres : leur perſuada de venir avec leur relique en France, où il les établiroit en un lieu commode & agreable & où la relique ſeroit plus honnorée. Il obtint la permiſſion de l'empereur, & emporta ainſi le corps de ſaint Antoine.

v. Baillet. 17. Janv. n. 13.

Etant arrivé en Viennois, il étoit en peine de trouver un lieu propre pour mettre ce precieux dépôt ; & en attendant il le portoit par tout avec lui, même à la guerre. Enſuite il reſolut de bâtir une égliſe de ſaint Antoine dans ſa terre de la Mote : mais aprés en avoir mis les fondemens, il fut détourné de continuer, & mourut ſubitement ſans enfans Guigues. Didier ſon parent lui ſucceda, & continua de faire porter par tout avec lui la châſſe de ſaint An-

Digitized by Google

toine, par la confiance qu'il y avoit. Mais le pape Urbain II. passant par le Viennois, trouva indécent que ce saint corps fût entre les mains d'hommes laïques & portant les armes. C'est pourquoi aïant pris connoissance de l'affaire, il défendit à Guigues Didier sous peine d'excommunication d'en user ainsi à l'avenir, & lui ordonna de mettre au plûtôt le corps de saint Antoine en quelque lieu saint. Guigues resolut donc d'achever l'église commencée par Josselin, & en attendant il mit la relique à la place où devoit être le grand autel, sous une petite chapelle qu'il fit bâtir à la legere. Il y mit des séculiers, pour recevoir les oblations des fideles, & les emploïer au bâtiment de l'église. Mais quelques années aprés il y fit venir des moines du monastere de Mont-majour, & la nouvelle église devint un prieuré de Benedictins. Tels furent les commencemens du culte de saint Antoine en Viennois. AN. 1096.

XXXIX. Sanction évêque d'Orleans. *Gall. Chr. to. 2. p. 245.*

Jean évêque d'Orleans étant mort, Raoul son frere archevêque de Tours, voulut faire élire pour lui succeder Jean archidiacre de la même église : mais la plus grande partie du clergé élût le doïen Sanction ou Sanson. Ceux qui lui étoient opposés écrivirent à Ives de Chartres, qu'il avoit été élû par simonie & par la puissance seculiere. Surquoi Ives l'exhorta à se retirer, s'il se sentoit coupable, & ne songer qu'à finir ses jours en paix : car il étoit fort âgé. Mais étant depuis mieux informé, il soûtint l'élection de Sanction, & en écrivit ainsi à Hugues archevêque de Lion, conjointement avec Guillaume de Paris & Gautier de Meaux. *ep. 151. 152.*

Aprés la mort de Jean évêque d'Orleans, l'arche- *ep. 544*

AN. 1096. vêque de Tours avec quelques-uns des amis du défunt & des siens, s'est efforcé par des cabales secretes de donner l'évêché, du consentement du roi, à un archidiacre nommé Jean, qui n'a ni l'âge, ni la science, ni la maturité des mœurs convenables à cette place; & que l'on accuse au contraire d'une familiarité honteuse avec l'évêque défunt, & avec quelques-uns de ceux qui desirent le faire évêque. La plus grande & la plus saine partie du clergé, voulant éviter les oppressions qu'ils avoient souffertes du tems du défunt évêque: a élû, du consentement du roi, Sanction doïen de la même église, homme grave, comme vous savez, par son âge & par ses mœurs. Ils nous ont prié de la part de l'archevêque de Sens, d'aller le sacrer à Château-Landon: mais nous l'avons refusé: à cause que cette archevêque rejette la primatie de Lion & est interdit par le saint siege. Cependant les adversaires de Sanction se sont opposez à son sacre, l'accusant de simonie & de brigue, mais ils ne sont point venus à Chartres, où nous leur avions donné jour pour soûtenir leur accusation; & Sanction s'en est purgé par serment lui septiéme. C'est pourquoi nous l'avons sacré, après qu'il vous a promis obéissance, & nous l'avons envoïé à son église où il a été réçû avec toute sorte de soûmission, sans contradiction de personne.

Par une autre lettre d'Ives de Chartres, il paroît que Sanction, le jour de son entrée à Orleans, délivra *epist. 51.* un clerc de prison, suivant la coûtume de la Ville, comme il le dit expressément; & cette coûtume y dure encore.

XL. Voïage des croisés

Guill. Tyr. l. 1. c 17 Cependant les pelerins, qui s'étoient croisés pour

Digitized by Google

faire le voïage de Jeruſalem, commençoient à marcher de toutes parts. Les principaux étoient, Hugues ſurnommé le Grand, frere du roi de France, & comte de Vermandois par ſa femme: Robert duc de Normandie ſurnommé Courte-heuſe, frere du roi d'Angleterre: Eſtienne ſurnommé Henri comte de Blois, de Chartres & de Troyes: Raimond comte de Toulouſe & de ſaint Gilles. Godefroi duc de Loraine, avec ſes freres Boudoüin & Euſtache; & Baudoüin du Bourg leur couſin fils du comte de Retel. Il y avoit un grand nombre de moindres ſeigneurs, & une infinité d'autre nobleſſe. il y eut des évêques, entr'autres Adhemar du Pui legat pour la croiſade, & Guillaume évêque d'Orange, quantité de prêtres & d'autres clercs, quantité d'abbés & de moines; &même des reclus qui ſortoient de leurs cellules. AN. 1096. c. 16.

Ce mouvement fut ſi grand, qu'il entraînoit le petit peuple, & juſques aux femmes & aux enfans. Ils accouroient en troupes auprès des ſeigneurs croiſez, pour les accompagner, avec promeſſe de les ſervir & leur obéir. Ils s'empreſſoient à qui partiroit le premier & feroit plus promptement ſes préparatifs. Les ſeigneurs vendoient ou engageoient leurs châteaux & leurs terres, même à vil prix: chacun quittoit ce qu'il avoit de plus cher, femmes, enfans, pere, mere: les voleurs mêmes & les ſcelerats confeſſoient leurs pechez & cherchoient à les expier par la guerre ſainte. Il eſt vrai que tous les croiſez n'étoient pas animez du même zele. Quelques-uns s'engageoient par compagnie, pour ne pas quitter leurs amis: d'autres par honneur, pour n'être pas eſtimez poltrons, les uns par legereté, les autres par interêt, pour éviter les *Orderic lib. IX. p. 720.*

Digitized by Google

AN. 1096. pourſuites de leurs creanciers. Pluſieurs moines quittoient leur habit pour porter les armes ; & quantité de
Bertold. an. 1096. femmes ſuivoient les croiſez en habit d'hommes, & s'abandonnoient à eux. Le premier qui partit fut Gau-
Guill. 1. c. 18. tier Sans-avoir, homme noble & brave, mais dont le ſurnom fait voir qu'il n'étoit pas riche. Il ſe mit en chemin le huitiéme de Mars 1096. conduiſant une grande multitude de gens de pied, & paſſa par l'Allemagne & la Hongrie juſques à C. P. Il fut ſuivi de près par Pierre l'Ermite, avec une troupe d'environ quarante mille hommes, qu'il avoit ramaſſés de differentes na-
Fulcher. c. 2. tions en France & en Allemagne. Ainſi pluſieurs autres troupes partirent pendant le même eſté, depuis le
G. c. 27. mois de Mars juſques au mois d'Octobre. Pierre l'Ermite fut ſuivi d'un prêtre Alleman nommé Godeſcalc avec quinze mille hommes, mais ſi mal diſciplinez, qu'ils ne paſſerent pas la Hongrie, & y furent taillez en pieces.

XLI. Juifs maſſacrez. *c. 29.* Peu de tems après ſuivit une autre troupe de gens de pied au nombre d'environ deux cens mille, ſans chef & ſans diſcipline, quoiqu'il y eût quelques nobles avec eux : mais ils ne leur obéiſſoient point, & ſe donnoient toute ſorte de licence. Ils s'aviſerent de ſe jetter ſur les Juifs, qu'ils rencontrerent dans toutes les villes où ils paſſoient ; & de maſſacrer cruellement ces malheureux, qui n'étoient point ſur leurs gardes ; ce qu'ils firent principalement à Cologne & à Maïence : où un comte nommé Emicon ſe joignit à eux, les encourageant à ces crimes. A Spire, les Juifs ſe refugierent dans le palais du roi, & ſe défendirent
Bertold 1096. par le ſecours de l'évêque Jean, qui fit enſuite mourir quelques Chrétiens pour ce ſujet, étant gagné par l'argent

l'argent des Juifs. A Vormes les Juifs poursuivis par les Chrétiens, allerent trouver l'évêque, qui ne leur promit de les sauver, qu'à condition qu'ils recevroient le baptême. Ils demanderent du tems pour déliberer; & aussi-tôt entrant dans la chambre de l'évêque, tandis que les Chrétiens attendoient dehors leur réponse, ils se tuerent eux-mêmes. AN. 1096.

A Treves les Juifs voïant approcher les croisez, quelques-uns d'entre-eux prirent leurs enfans & leur enfoncerent le coûteau dans le ventre, disant qu'ils vouloient les envoïer dans le sein d'Abraham, plûtôt que de les exposer aux insultes des Chrétiens. Quelques-unes de leurs femmes monterent sur le bord de la riviere; & aïant empli de pierres leur sein & leurs manches, se precipiterent au fond de l'eau. Les autres qui vouloient conserver leur vie, prirent avec eux leurs enfans & leurs biens, & se retirerent au palais, qui étoit un lieu de franchise & la demeure de l'archevêque Egilbert. Ils lui demanderent avec larmes sa protection; & lui profitant de l'occasion, les exhorta à se convertir, leur representant, qu'ils s'étoient attirez cette persecution par leurs pechez, principalement par leurs blasfêmes contre Jesus Christ & sa sainte Mere; & leur promettant de les mettre en sureté, s'ils recevoient le baptême. *Hist. Trevir. to. 2. Spicileg. p. 236.*

Alors leur Rabin nommé Michée, pria l'archevêque de les instruire de la foi Chrétienne, ce qu'il fit, leur expliquant sommairement le symbole. Michée dit ensuite: Je proteste devant Dieu que je croi ce que vous venez de dire, je renonce au Judaïsme; & j'aurai soin de m'instruire plus à loisir de ce que je

AN. 1096. n'entens pas bien encore : Baptiſez nous ſeulement, pour nous délivrer des mains de ceux qui nous pourſuivent. Tous les autres Juifs en dirent autant. L'archevêque baptiſa donc Michée & lui donna ſon nom, & les prêtres qui étoient preſens baptiſerent les autres : mais il n'y eut que le Rabin qui perſevera dans la foi, tous les autres apoſtaſierent l'année ſuivante.

XLII. Le pape en Italie.

Le pape étoit rentré en Italie, & avoit celebré à Mortare prés de Pavie la fête de l'exaltation de la ſainte Croix. Comme il étoit prés de Luques, une troupe de Pelerins François le rencontra, conduite par Robert duc de Normandie & Eſtienne comte de Blois. Ces deux ſeigneurs & ceux de leur ſuite qui le voulurent, parlerent au pape ; & aïant reçu ſa benediction, ils allerent à Rome. Etant entrez dans l'égliſe de ſaint Pierre, ils trouverent des gens de l'antipape Guibert, qui l'épée à la main s'emparoient des offrandes que l'on mettoit ſur l'autel : d'autres montez ſur les poutres qui traverſoient l'égliſe, en jettoient des pierres ſur les pelerins proſternez en oraiſon. Car ſi-tôt qu'ils voïoient quelqu'un fidele au pape Urbain, ils le vouloient tuer. Il y avoit toutefois dans une des tours de cette égliſe des gens du pape, qui la lui gardoient fidellement. Les pelerins affligez de ces crimes, mais n'y pouvant remedier, ſe contenterent de ſouhaiter que Dieu en fit la vengeance. Pluſieurs d'entre eux manquant de courage, ne paſſerent pas Rome, & retournerent chez eux : les autres traverſerent la Campanie & la Poüille & arriverent à Bari, où aïant fait leurs prieres à ſaint Nicolas, ils croïoient s'embarquer auſſi-tôt ; mais la ſai-

Vulcher. Carn. c. 2.

son n'y étant plus propre, on les obligea de demeurer ; & le duc de Normandie alla passer l'hiver en Calabre avec ses compatriotes. Toutesfois le comte de Flandre trouva moïen de passer la mer avec sa troupe. Alors plusieurs des plus pauvres ou des plus timides, craignant la disette à venir, vendirent leurs armes, reprirent leurs bourdons de pelerins & retournerent à leurs maisons : dequoi ils furent fort blâmez. AN. 1096.

Sur la fin de cette année 1096. l'indiction cinquiéme étant commencée, Roger comte de Sicile & de Calabre voulant rétablir l'église de Squillace, après la mort de l'évêque Theodore qui étoit Grec : resolut d'y mettre un évêque Latin, par le conseil de tous les évêques de Sicile & de quelques-uns de Calabre, entre autres de Saxon évêque de Cassane, vicaire du pape ; & de l'avis aussi de saint Brunon & de Landuin son compagnon, qui s'étoient établis en ce dioceſe. La raison de ce changement est qu'il y avoit dans le païs grand nombre de Normans & d'autres Chrétiens latins. Le comte Roger choisit donc pour premier évêque Latin de Squillace, Jean Nicephore, chanoine & doïen de l'église de Milet en Calabre ; & marqua l'étenduë de son dioceſe, lui donnant toute juriſdiction sur les Grecs & sur les Latins, particulierement sur les prêtres Grecs & leurs enfans. *Ital. Sac. to. 9. p. 391.*

La comtesse Mathilde vint au devant du pape & le conduisit jusques à Rome, où il rentra comme en triomfe, & y celebra solemnellement la fête de Noël avec ses cardinaux. Il ne restoit plus aux Guibertins que le château saint Ange, presque tout le reste de Rome étoit soûmis au pape, par le secours des croisés, qui s'y

AN. 1097. trouverent en ſi grand nombre, qu'ils furent obligez de camper. Le roi Henri fut auſſi chaſſé de Lombardie par les troupes de la comteſſe Mathilde & reduit à ſe retirer en Allemagne.

XLIII. Egliſe d'Eſpagne.

Bernard archevêque de Tolede s'étoit croiſé pour paſſer à la terre ſainte ; & aïant recommandé au clergé du païs le gouvernement de ſon égliſe, il s'étoit mis en chemin. Mais à peine eut il fait trois journées, que les clercs de Tolede s'imaginant qu'il ne reviendroit jamais, élurent un autre archevêque, & chaſſerent les domeſtiques de Bernard, qui l'aïant promptement ſuivi, lui dirent ce qui s'étoit paſſé. Il revint, dégrada les auteurs de la conjuration avec celui qu'ils avoient élû ; & mit dans l'égliſe de Tolede des moines de ſaint Fagon, pour la deſſervir pendant ſon abſence : puis il continua ſon chemin & vint à Rome. Mais le pape Urbain le diſpenſa de ſon vœu, & lui défendit de paſſer outre, & d'abandonner ſon égliſe : qui étant nouvellement rétablie, avoit beſoin de ſa preſence. *Roderic. VI. hiſt. c. 27.*

En revenant, Bernard paſſa par la France, où il choiſit des hommes ſavans & vertueux & de jeunes gens dociles, qu'il emmena en Eſpagne. De Moiſſac il tira Girauld, qu'il fit premierement chantre de l'égliſe de Tolede, puis archevêque de Brague. De Bourges, Pierre, qu'il fit archidiacre de Tolede, puis évêque d'Oſma. D'Agen, il en tira quatre : Bernard, qu'il fit chantre de Tolede, puis évêque de Siguença, & enfin archevêque de Compoſtelle. Pierre qui aïant été élevé dans l'égliſe de Tolede, fut évêque de Segovie : un autre Pierre qui fut évêque de Palencia & Raimond originaire de Salvetat, d'où l'archevêque Bernard

Digitized by Google

étoit lui-même, & qui fut ſon ſucceſſeur immediat dans le ſiege de Tolede. Il tira de Perigord Jerôme, qu'il fit évêque de Valence : mais cette ville aïant été peu aprés perduë par les Chrétiens, il le mit à Zamora, pour y faire les fonctions épiſcopales, quoi qu'il n'y eut pas encore de ſiege établi. Après la mort de Jerôme, il mit à Zamora pour premier évêque titulaire, Bernard qu'il avoit amené du même païs. Enfin il amena de Limouſin, comme j'ai dit, Bourdin, qu'il fit archidiacre de Tolede, évêque de Conimbre, puis archevêque de Brague. C'eſt ainſi que la France fournit des évêques à l'Eſpagne auſſi-bien qu'à la Sicile, pour y rétablir la religion après l'oppreſſion des Muſulmans. AN. 1097. *Sup. n. 13.*

Cependant Pierre I. roi d'Arragon, prit Hueſca ſur eux, aprés qu'ils l'eurent poſſedée plus de trois cens ans, & gagna une grande bataille à la mi-Novembre 1096. Le pape y rétablit l'évêque qui avoit été transferé à Jaca ; & le jour de Pâque, cinquiéme d'Avril de l'année ſuivante 1097. Amat archevêque de Bourdeaux dédia la moſquée d'Hueſca, pour en faire une égliſe. *Chr. Malleac. p. 214.*

XLIV. Daïmbert archevêque de Sens.

En France, Richer archevêque de Sens mourut à la fin du mois de Decembre 1096. aprés avoir tenu ce ſiege prés de trente-cinq ans. Daïmbert vidame de la même égliſe, homme noble & conſideré, fut élu par tout le clergé & le peuple pour lui ſucceder : mais il demeura quatorze mois ſans être ſacré, par l'oppoſition de Hugues archevêque de Lion, qui prétendoit que Daïmbert lui devoit prêter ſerment comme à ſon primat. Quoique cette élection eut été faite ſans conſulter les évêques de la province, le cler- *Chr. S. P. vivi. to. 2. Spicil. p. 749.*

Digitized by Google

AN. 1097. gé de Sens écrivit à Ives de Chartres, pour le prier
Ive. ep. 52. d'ordonner prêtre Daïmbert le jour de la Purification 1097. car il n'étoit que diacre : & de le sacrer évêque le dimanche suivant. Mais Ives leur representa, que suivant les canons les ordinations ne se devoient faire qu'aux quatre-tems ; & qu'il avoit besoin de conferer avec ses confreres sur cette affaire, & avec l'élu même. Ainsi son ordination fut remise au commencement du carême. Surquoi Ives de Chartres écrivit à Hugues
epist. 59. de Lion, pour savoir ce qu'ils devoient faire ; & aprés avoir reçu sa réponse, il lui écrivit encore ainsi :

epist. 60. Vos ordres ont été suivis, nous nous sommes abstenus de sacrer l'archevêque élû de Sens ; & nous avons envoïé vos lettres aux évêques de nôtre province, pour obéir à l'autorité apostolique. Mais nous vous prions & vous conseillons, d'user à l'avenir de cette autorité avec plus de retenuë : de peur qu'en nous prescrivant des choses impossibles, vous ne nous mettiez dans la necessité de désobéir. Quant aux ordres du saint siege, qui regardent la conservation de la foi, ou la correction des mœurs : nous sommes resolus à les observer, quoiqu'il nous en coûte. Mais quand vous nous enjoignez si expressement des choses indifferentes pour le salut, ou quand vous changez comme il vous plaît ce qui est établi par la coûtume & par l'autorité des peres : regardez à qui l'on doit plûtôt obéir, aux peres, ou à vous, qui prétendez ne faire que suivre leurs traces. Il rapporte ensuite plusieurs autoritez des papes, qui déclarent qu'ils ne veulent rien innover contre la tradition & l'autorité des canons : puis il ajoûte :

Digitized by Google

Les canons aïant donc reglé comment un métropolitain doit être ordonné, nous nous étonnons que vous prétendiez que l'élû de Sens vous doive être presenté avant son sacre, & vous promettre obéissance en vertu de vôtre primatie : ce qui n'a jamais été observé, ni dans la province de Sens, ni dans aucune autre. D'où vient que le pape Nicolas écrit à Raoul archevêque de Bourges, que les primats ou les patriarches n'ont aucun privilege au dessus des autres évêques, qu'autant que les canons ou la coûtume leur en donnent. Au reste celui dont il s'agit est, suivant ce que nous en avons oüi dire, d'une naissance noble & suffisamment instruit, ceux qui le connoissent en rendent bon témoignage ; & il étoit diacre dans son église, quand il a été élû gratuitement & tout d'une voix. Mais s'il cedoit maintenant à ce que vous exigez de lui, on diroit qu'il auroit acheté sa consecration par cette complaisance. AN. 1097.

Quant à ce que vous avez écrit, qu'il a reçu de la main du roi l'investiture de l'évêché, nous n'en avons point de connoissance. Mais quand il l'auroit fait, nous ne voïons pas en quoi cette ceremonie nuit à la religion, puisqu'elle n'a aucune force de ferment, & qu'il n'y a aucune défense aux rois de la part du saint siege d'accorder les évêchez, aprés l'élection canonique. Au contraire nous lisons que les papes ont quelquesfois intercedé auprés des rois, pour les évêques élûs, afin qu'ils leur accordassent les évêchez ; & qu'ils ont differé le sacre de quelques-uns, parce qu'ils n'avoient pas encore obtenu la concession des rois. Nous en aurions rapporté les exemples, si nous n'avions craint la longueur. Le pape Urbain

AN. 1097. lui-même, selon que nous l'avons compris, n'exclut les rois que de l'investiture corporelle, non de l'élection, en tant qu'ils sont chefs du peuple, ou de la concession. Et qu'importe que cette concession se fasse de la main, ou par un signe de tête, ou de la bouche, ou par une crosse ? Puisque les rois ne prétendent rien donner de spirituel, mais seulement consentir à l'élection, ou accorder à l'élu les terres & les autres biens extérieurs, que les églises ont reçus de leur libéralité.

Que si les investitures étoient défenduës par la loi éternelle, il ne seroit pas au pouvoir des supérieurs de les condamner rigoureusement en quelques-uns & les tolérer en d'autres. Mais parce que c'est principalement la défense de ces supérieurs, qui les rend illicites, nous ne voïons presque personne condamné pour ce sujet : mais plusieurs vexations, plusieurs scandales, la division entre le roïaume & le sacerdoce, dont la concorde est nécessaire pour la sureté des choses humaines. Nous voïons les évêques & les abbez, au lieu de s'appliquer à la correction des mœurs, ou à la conservation de leur temporel : uniquement occupez à se procurer quelque patron, dont l'éloquence puisse les défendre ; & plusieurs dont l'élection a été gratuite, tombent ainsi dans la simonie, en achetant des intercesseurs.

Puis donc que toutes les loix ecclesiastiques doivent se rapporter au salut des ames, il faudroit corriger plus severement les transgressions de celle-ci, ou les passer sous silence. Ce que je ne dis pas pour m'élever contre le saint siege : mais je voudrois, & plusieurs autres avec moi, que les ministres de l'église Romaine

Romaine s'appliquaſſent à guerir de plus grands maux, & ne s'attiraſſent pas le reproche de paſſer le moucheron & d'avaler le chameau, puiſque par tout le monde on commet publiquement tant de crimes, ſans que vous vous mettiez en peine de les reprimer. Je me réduits donc à dire, que vous permettiez de ſacrer l'élu de l'égliſe de Sens, ſelon l'ancienne coûtume, ſi vous n'y trouvez aucun empêchement canonique. Car nous ne voulons point nous relâcher le moins du monde du droit de nos égliſes. Si vous y acquieſcez, nous ferons nôtre poſſible pour perſuader au nouvel archevêque, de reconnoître la primatie de l'égliſe de Lion. AN. 1097. *Matth.* XXIII. 24.

Ives de Chartres écrivit au pape ſur le même ſujet en ces termes : Mandez-nous ce que nous devons faire touchant l'archevêque élu de Sens, dont le ſacre eſt arrêté par l'archevêque de Lion vôtre legat, parce qu'il ne veut pas lui promettre obéiſſance à cauſe de ſa primatie. Car encore que perſonne n'ait fait aucune autre oppoſition à ce ſacre, nous nous ſommes abſtenus de paſſer outre par reſpect pour vous : quoiqu'il n'y ait ni loi, ni coûtume, qui oblige les métropolitains de promettre obéiſſance aux primats. Ives envoïa cette lettre au pape par le nouvel évêque de Paris Guillaume de Montfort, qui alloit à Rome & qu'il lui recommande avec affection ; priant le pape d'exhorter ce prelat à quitter la chaſſe & les autres amuſemens de la jeuneſſe, pour s'appliquer à la priere & à la lecture. *ep.* 63.

XLV. Les croiſez à C P.

Vers le printems de cette année 1097. le pape Urbain vint à Thiete, où il eut une conference avec les évêques & les ſeigneurs touchant la croiſade, & y *Chr. Cæſaur. tr. 3. Spicil. p.* 470.

AN. 1097. exhorta tout le monde. Robert duc de Normandie & Eſtienne comte de Blois, qui avoient paſſé l'hiver en Poüille, s'embarquerent à Brindes le cinquiéme d'Avril, qui étoit le jour de Pâques. Boëmond étoit au ſiege d'un château en Campanie, avec le comte Roger ſon oncle, quand il apprit la nouvelle de la croiſade. Il s'informa ſoigneuſement de la qualité des ſeigneurs croiſez & de leurs troupes; & quand il en fut bien inſtruit, il ſe fit apporter une piece de drap de ſoïe, qu'il fit couper en petits morceaux, & en diſtribua des croix à tous ſes gens, en gardant une pour lui. Car la marque de ces pelerins étoit une croix rouge couſuë ſur l'épaule droite. Auſſi-tôt tous les compagnons de Boëmond s'écrierent en François du tems : *Deus lo volt*, *Deus lo volt*, comme on avoit fait à Clermont.

Ful. hier. c. 3.

Chr. Caſſin IV. c. 11.

Oderic. IX. p. 724.

Urb. ep. 16. Le pape écrivit en même tems à l'empereur Alexis une lettre, où il dit : qu'aprés la réſolution priſe au concile de Clermont de faire la guerre aux Sarraſins, le nombre des croiſez s'eſt trouvé monter à trois cens mille hommes. Il lui en nomme les chefs, entre leſquels il dit, que Boëmond mene ſept mille hommes choiſis. Il prie l'empereur de donner les ordres neceſſaires pour la ſubſiſtance de ces troupes, & de favoriſer de tout ſon pouvoir une guerre ſi juſte & ſi glorieuſe. Mais l'empereur Alexis y étoit peu diſpoſé. Il fut terriblement allarmé de voir ſes états inondez de ces troupes innombrables de Francs, que les Grecs traittoient de barbares, & qu'ils crurent avoir été ſignifiez par des nuées de ſauterelles qui les avoient precedez. L'empereur craignoit ſur tout Boëmond, dont il avoit éprouvé la valeur & la conduite. Il

Anna. Alex. lib. X. p. 283. 285.

Digitized by Google

croïoit que la croisade n'étoit qu'un pretexte, & que ce prince ambitieux en vouloit à sa couronne, & ne prétendoit pas moins que se faire empereur de C. P. Ces soupçons porterent Alexis à traiter les seigneurs croisez avec honneur; mais leur nuire en effet de tout son pouvoir; & ils ne lui en donnerent que trop de sujet. Les troupes qui campoient prés de C. P. abattoient & brûloient les belles maisons qu'ils trouvoient dans la campagne, & découvroient les églises pour vendre le plomb aux Grecs mêmes: ce qui pressa l'empereur de leur faire passer l'Hellespont, nommé desors le bras saint George: mais ils ne se conduisirent pas mieux en Asie, où ils pilloient & brûloient les maisons & les églises. AN. 1097. *Anonym. n. 3.*

Ce fut-là que se rassemblerent les seigneurs Francs, qui étoient partis les uns aprés les autres, & ils mirent le siege devant Nicée le quatorziéme de Mai 1097. jour de l'Ascension. Aiant fait la revûë de leurs troupes, ils trouverent cent mille cavaliers armez, & de gens de pied, en comptant les femmes six cens mille. Nicée qu'ils assiegeoient, est la même où fut tenu l'an 325. le premier concile general; & elle étoit alors au pouvoir de Soliman-scha, fondateur de la troisiéme dynastie des Turcs Seljoudiques, qui est celle de Roum ou Natolie. Ce prince étoit fils de Cotloumiche petit fils de Seljouc & cousin germain de Togroulbec, dont j'ai parlé en son tems. Melic-scha son second successeur, envoïa Soliman faire la guerre aux Grecs en Natolie; & il y fit tant de conquêtes qu'il s'y établit entierement dés l'an 480. de l'hegire, 1087. de Jesus-Christ, & y regna vingt ans. Sa capitale étoit Couniet ou Cogna, qui est l'ancienne Iconie.

XLVI. Prise de Nicée. *Guill. 11. c. 21. 23.* *Bibl. Orient. p. 8. 2.* *Sup. liv. LXI. n. 13.*

AN. 1097. Nicée fut prise par composition le vingtiéme de Juin, & se rendit à l'empereur Alexis, du consentement des seigneurs croisez : mais au grand déplaisir de leurs troupes, qui s'étoient attenduës à la piller.

Guill. III. c. 11. 12.

Par les traitez que les princes croisez avoient faits avec l'empereur Alexis, ils lui avoient fait hommage & avoient promis de lui remettre toutes les places de l'empire qu'ils prendroient sur les infideles, ou les tenir de lui comme ses vassaux ; & l'empereur de son côté devoit joindre ses forces avec les leurs, & leur fournir des vivres pour les aider à la conquête de Jerusalem. Mais comme l'empereur ne tint rien de ce qu'il avoit promis, les croisez prétendirent être quittes de leur serment. Ainsi continuant leur route après la prise de Nicée, ils prirent grand nombre de places dans la Natolie, où ils mirent des garnisons & des gouverneurs pour les garder en leur nom. Ils avoient déja pris Tarse & le reste de la Cilicie, quand Baudoüin frere du duc Godefroi se sépara de la grande armée, & prit à gauche vers le Nord, conduit par un noble Armenien nommé Pancrace. Il vint en peu de tems jusques à l'Eufrate : car tout le païs étant peuplé de Chrétiens, se rendoit volontiers à lui. Sa reputation le fit même appeller à Edesse, dont tous les habitans étoient Chrétiens, & avoient pour gouverneur un vieux Grec incapable de les défendre. Baudoüin fut donc reconnu prince d'Edesse, s'y établit & y fonda un puissant état.

Guill. IV. c. 1. 2. 3.

XLVII. Siege d'Antioche.

Cependant la grande armée avançant dans la Syrie, vint jusques à Antioche & en forma le siege le vingt-uniéme d'Octobre 1097. Antioche étoit encore alors une trés-grande ville & trés-forte, dont la plû-part des

Ibid. c. 9. 10. &c.

Digitized by Google

habitans étoient Chrétiens. Le patriarche avoit sous sa juriſdiction vingt provinces, dont quatorze avoient chacune leur metropolitain, & les ſix autres étoient governées par deux prelats nommez Catholiques, c'eſt-à-dire generaux : dont l'un reſidoit à Ani en Armenie vers la ſource de l'Eufrate, l'autre à Irenopolis qui eſt Bagdad : ce dernier catholique étoit Neſtorien, & l'autre Eutyquien, tous deux heretiques. Les Grecs avoient repris Antioche, comme j'ai dit, en 968. ſous Nicephore Phocas, & l'avoient gardée cent ſeize ans : juſques en l'année de l'Hegire 477. de Jeſus-Chriſt 1084. que Soliman fils de Cotloumich, l'aſſiegea & la prit par ordre de Melic ſcha : qui la donna enſuite à un autre Turc ſon parent nommé Acſian, pour défendre cette frontiere contre le Calife Eatimite d'Egypte, dont l'empire s'étendoit en Syrie juſques à Laodicée. Melic ſcha mourut en 485. de Jeſus-Chriſt 1092. âgé ſeulement de trente-ſept ans, dont il avoit regné vingt. Son fils aîné Barquiarouc lui ſucceda, mais les premieres années de ſon regne furent troublées de guerres civiles, qui faciliterent les conquêtes des croiſez. Car comme les principales affaires de ces princes étoient à Bagdad & en Perſe, ils avoient moins d'attention à leurs frontieres de Syrie & de Natolie. AN. 1097.

Sup. liv. LVI. n. 28. Bibl. Orient. pp. 118.

Ratbod II. évêque de Noïon étant mort, Baudri fut élû pour lui ſucceder, par un conſentement unanime du clergé & du peuple. Il étoit fils du ſeigneur de Sarchinville en Artois, & avoit été élevé dans l'égliſe de Noïon, dont il étoit chanoine & archidiacre. Manaſſés archevêque de Reims, approuva l'élection de Baudri, & marqua le jour de ſon ſacre

XLVIII. Baudri évêque de Noïon.

Epiſt. 10. 5. Miſcell. baluz. p. 109. Gall. Chr. te. 3. p. 816.

AN. 1097. au dimanche de l'octave de la Pentecôte de cette année 1097. Il y invita les évêques de la province, & en particulier Lambert d'Arras : qui s'excusa de s'y trouver, principalement à cause du peu de sureté des chemins. L'église de Tournai espera alors se separer de celle de Noïon, à laquelle elle étoit jointe depuis le tems de saint Medard il y avoit plus de cinq cens ans ; & l'exemple de la separation d'Arras & de Cambrai étoit favorable, car c'étoient les mêmes raisons. Sur cette contestation l'archevêque Manassés envoïa Baudri à Rome, & les églises de Noïon & de Tournai y soutinrent leurs prétentions. Mais le pape peut-être rebuté des difficultez qu'il avoit trouvées dans l'affaire d'Arras, ne voulut rien changer dans l'état des églises de Noïon & de Tournai ; & renvoïa Baudri à l'archevêque de Reims, pour ordonner de lui & de son église selon sa conscience. L'archevêque fixa le jour du sacre au dimanche d'aprés l'Epiphanie de l'année suivante 1098. Ainsi Baudri fut ordonné évêque de Noïon, dont il tint le siege quatorze ans. Il étoit homme de lettres, & est fameux par sa chronique de Cambrai, qu'il a conduite depuis le commencement de cette église, jusques à l'an 1030.

Sup. liv. XXXII. *n.* 41.

Miscell. p. 312.

XLIX. S. Anselme sort d'Angleterre.

Robert duc de Normandie allant à la croisade, ceda pour trois ans au roi d'Angleterre son frere, la joüissance de la Normandie, moïennant une somme d'argent que le roi lui avança. Pour lever cette somme, le roi pilla toutes les églises d'Angleterre ; & leur ôta leur argenterie, jusques aux châsses des reliques & aux couvertures des évangiles. Saint Anselme donna pour cette subvention la valeur de deux

Eadmer. 2. *Nover. p.* 45. *E.*

Digitized by Google

cens marcs d'argent du treſor de ſon égliſe ; & pour les remplacer, il lui ceda pendant ſept ans la joüiſſance d'une terre de ſa menſe. Quelque tems aprés le roi d'Angleterre aïant ſoûmis par les armes les Galois qui s'étoient ſoulevez, manda à l'archevêque qu'il n'étoit point content des troupes qu'il lui avoit envoïées pour cette guerre ; & lui ordonna de ſe tenir prêt à lui en faire juſtice au jugement de ſa cour. Anſelme vit bien que ce n'étoit qu'un prétexte pour lui fermer la bouche, quand il voudroit parler en faveur de la religion ; & ſachant d'ailleurs que les jugemens de la cour ſe regloient abſolument par la volonté du roi, il ne crût pas à propos de s'y expoſer, & ne répondit rien à celui qui lui porta l'ordre de ce prince : mais il réſolut d'aller à Rome conſulter le pape, ſur les moïens de remedier aux maux de ſon égliſe. AN. 1097.

Il vint donc à la cour le jour de la Pentecôte en 1097. & voïant que le roi étoit toûjours auſſi mal diſpoſé à ſon égard, il lui fit demander par quelques Seigneurs la permiſſion de faire le voïage de Rome, où il ne pouvoit ſe diſpenſer d'aller. Le roi ſurpris de cette propoſition répondit : Je ne croi pas qu'il ſoit coupable d'un aſſez grand peché pour avoir beſoin de l'abſolution du pape ; & il eſt plus capable de donner conſeil au pape, que de le recevoir de lui. Anſelme prit patience, & aprés avoir été refuſé une ſeconde fois, il demanda encore ſon congé au mois d'Octobre à Vincheſtre. Le roi dit en colere : S'il part, je veux qu'il ſache, que je reduirai tout l'archevêché ſous ma puiſſance, & que je ne le recevrai plus pour archevêque. Anſelme demanda conſeil à quatre évêques qui ſe trouverent

Digitized by Google

AN. 1097. preſens, mais ils lui avoüerent ingenuëment, qu'ils étoient attachez à leurs biens, & que ſes maximes étoient trop ſublimes pour eux : enfin qu'ils ne pouvoient ſe ſeparer du roi & ne tenir comme Anſelme qu'à Dieu ſeul.

On lui vint dire enſuite de la part du roi : Quand vous vous reconciliâtes avec le roi à Rochingam, vous lui promîtes de garder les loix & les uſages de ſon roïaume. Or il eſt abſolument contraire à ces loix qu'un ſeigneur, ſur tout tel que vous, faſſe le voïage de Rome ſans ſon congé. Anſelme alla trouver le roi, & s'étant aſſis à ſa droite, ſuivant l'uſage, il dit : J'avouë que j'ai promis de garder les coûtumes de vôtre roïaume : mais je n'ai entendu que celles qui ſont ſelon Dieu & la droite raiſon. Le roi & les ſeigneurs lui objecterent, qu'il n'avoit point fait alors cette reſtriction. A quoi il repliqua : A Dieu ne plaiſe qu'aucun Chrétien garde des loix ou des coûtumes qui ſont contraires aux loix divines. Vous dites qu'il eſt contre vôtre coûtume, que j'aille conſulter le vicaire de ſaint Pierre pour le ſalut de mon ame & pour le gouvernement de mon égliſe ; & moi je vous déclare, que cette coûtume eſt contraire à Dieu & à la droite raiſon, & que tout ſerviteur de Dieu la doit mépriſer. Enfin le roi lui permit d'aller à Rome, & Anſelme avant que de le quitter, voulut encore lui donner ſa benediction : que le roi reçut en baiſſant humblement la tête & admirant le courage du prélat. C'eſt ainſi qu'Anſelme ſe ſepara de lui le jeudi quinziéme d'Octobre 1097.

Il paſſa à Cantorberi, où il conſola les moines de la cathedrale, & les exhorta à ſouffrir conſtamment la

la perſecution qui les menaçoit pendant ſon abſence. AN. 1098.
Puis en preſence de tout le clergé & le peuple ; il prit le bourdon & la gibeciere de pelerin, & les recommanda à Dieu fondant tous en larmes. A Douvres il trouva un clerc nommé Guillaume envoïé par le roi, qui ne lui dit rien pendant quinze jours qu'il attendit le vent : mais quand il fut prêt à s'embarquer, il l'arrêta ſur le rivage de la part du roi pour viſiter ſon bagage. Il fallut ouvrir toutes les malles, & laiſſer foüiller par tout, au grand ſcandale du peuple amaſſé à ce ſpectacle, qui deteſtoit hautement cette indignité.

L. S. Anſelme à Lion.

Aïant traverſé la France Anſelme vint en Bourgogne, où le duc lui rendit beaucoup d'honneur : puis il arriva à Clugni le troiſiéme jour avant Noël, y fut reçu avec un tres grand reſpect & y fit quelque ſéjour. De-là il envoïa avertir de ſa venuë Hugues archevêque de Lion qu'il connoiſſoit depuis long-tems, & qui de ſon côté deſiroit ardemment de le voir. Anſelme l'eſtimoit à tel point, qu'il avoit reſolu de ſe raporter à lui & à ſaint Hugues abbé de Clugni, touchant le parti qu'il devoit prendre en ſon affaire. L'archevêque chargea l'évêque de Mâcon d'aller audevant d'Anſelme & l'amener à Lion, ou il fut reçu avec tout les honneurs poſſibles.

Là il apprit qu'il n'y avoit pas de ſûreté à paſſer outre, à cauſe des ſchiſmatiques du parti de Guibert, qui pilloient tous ceux qui alloient à Rome, principalement les eccleſiaſtiques & les religieux. Guibert lui-même étoit alors prés de Ravenne ſon ancien ſiege, où il tenoit une forteresſe, qui le rendoit maître du paſſage du Po : mais il la perdit peu de tems *Bertold.* 1091.

AN. 1098. aprés. Anſelme donc aïant apris la difficulté de continuer ſon voiage, joint la mauvaiſe ſanté, reſolut décrire au pape, & d'attendre à Lion ſa reponſe. La lettre portoit en ſubſtance : J'avois reſolu, tres-ſaint pere, de recourir à vous dans l'affliction de mon cœur, mais ne pouvant y aller moi-même par les raiſons que vous apprendrez de ce porteur, je ſuis reduit à vous conſulter par écrit. On connoit aſſez avec qu'elle violence j'ai été engagé à l'épiſcopat. Il y a déja quatre ans que j'y ſuis ſans aucun fruit, au contraire accablé de tant d'afflictions, que je ſouhaite plûtôt de mourir hors de l'Angleterre, que d'y vivre, craignant de n'y pouvoir faire mon ſalut. Car quand j'y étois, je voïois pluſieurs maux que je ne devois pas ſouffrir & ne pouvois corriger ; le roi vexoit les égliſes aprés la mort des prelats ; & me faiſoit tort à moi-même & à l'égliſe de Cantorberi, donnant à ſes vaſſaux des terres de l'archevêché, & le chargeant de ſubventions nouvelles & exceſſives. Je voïois la loi de Dieu & les conſtitutions canoniques mépriſées ; & quand je voulois parler de tous ces deſordres, au lieu de juſtice on ne m'oppoſoit que des coûtumes arbitraires. Voïant donc que ſi je ſoufrois toûjours je chargeois ma conſcience, en confirmant ces mauvaiſes coûtumes au prejudice de mes ſucceſſeurs ; & que je ne pouvois demander juſtice, parce que perſonne n'oſoit me donner aide ni conſeil : je demandai permiſſion au roi d'aller trouver vôtre ſainteté : ce qui l'irrita tellement, qu'il prétendit que je lui en devois faire ſatisfaction, comme d'une grande injure ; & que je devois lui donner aſſûrance de ne jamais avoir recours au ſaint ſiege. Puis donc

Digitized by Google

qu'il m'eſt impoſſible en ces circonſtances de faire mon ſalut dans l'épiſcopat : je vous ſupplie autant que vous aimez Dieu & mon ame pour Dieu, de me délivrer de cette ſervitude, & me rendre la liberté de le ſervir tranquillement : puis de pourvoir ſelon vôtre prudence & vôtre autorité à l'égliſe d'Angleterre. AN. 1098.

Cependant le bruit ſe répandit en Italie, que l'archevêque de Cantorbéri alloit à Rome chargé de grands treſors : ce qui excita l'avidité de pluſieurs, principalement des ſchiſmatiques partiſans de l'empereur Henri, pour le prendre par le chemin : car ils dreſſoient des embuſcades à tous ceux qui alloient à Rome : enſorte qu'ils prirent des évêques, des clercs & des moines, les pillerent, leur firent divers outrages & en tuerent quelques-uns. Mais Anſelme évita ce peril par le ſejour qu'il fit à Lion, pour attendre la réponſe de ſa lettre au pape : car des pelerins dirent à ceux qui l'attendoient, au paſſage, qu'il étoit tombé malade à Lion & qu'il ne paſſeroit pas outre. Il fut en effet dangereuſement malade, mais il étoit preſque gueri, quand ceux qu'il avoit envoïés à Rome arriverent, & dirent que le pape lui ordonnoit de venir inceſſamment le trouver.

LI. S. Anſelme à Rome.

Il partit donc de Lion le mardi avant le dimanche des Rameaux ; c'eſt-à-dire, le dixſeptiéme de Mars 1098. accompagné ſeulement de deux moines Baudoüin & Edmer, qui a écrit l'hiſtoire du ſaint. Il paſſa inconnu comme un ſimple moine & celebra la Pâque au monaſtere de ſaint Michel de Cluſe. Il arriva heureuſement à Rome ; & ſi-tôt que le pape l'eut appris, il donna ordre qu'il fût logé dans le palais, & le laiſſa repoſer ce jour-là. Le lendemain

Vita n. 41. 42.

Digitized by Google

AN. 1098. le pape le fit amener avec honneur à ſon audience, où la nobleſſe Romaine s'étoit aſſemblée ſur cette nouvelle, & on lui mit un ſiege devant le pape. Anſelme ſe proſterna à ſes pieds ſuivant la coûtume, mais le pape le releva & le baiſa, puis quand il fut aſſis & que l'on eut fait ſilence, le pape s'étendit ſur les loüanges du prelat; & ajouta: quoique nous le regardions comme nôtre Maître, à cauſe de ſon profond ſavoir, & que nous le reſpections preſque comme nôtre égal, puiſqu'il eſt le patriarche d'un autre monde: toutefois ſon humilité lui a fait entreprendre un ſi grand voïage pour venir honorer ſaint Pierre en nôtre perſonne, & nous conſulter ſur ſes affaires, nous qui avons plûtôt beſoin de ſes conſeils. Voïez-donc combien nous devons l'aimer & l'honorer.

Anſelme ne répondit à ce diſcours que par ſa modeſtie, en rougiſſant & en gardant le ſilence. Puis le pape lui aïant demandé la cauſe de ſon voïage, il la lui expliqua comme il avoit fait dans ſa lettre. Le pape lui promit ſa protection toute entiere, & écrivit au roi d'Angleterre, l'exhortant & lui enjoignant de le rétablir dans tous ſes biens. Anſelme écrivit auſſi au roi; & il demeura dix jours à Rome logé au palais de Latran avec le pape: qui lui avoit ordonné d'attendre auprés de lui les effets de ſa protection. Mais comme la chaleur de l'été étoit grande, & que le ſejour de Rome étoit mal ſain, ſur tout pour les étrangers; le pape trouva bon qu'Anſelme ſe retirât au monaſtere de ſaint Sauveur prés de Teleſe dans la terre de Labour: dont l'abbé Jean avoit été autrefois moine au Bec. Car encore qu'il fût Romain,

Digitized by Google

le desir d'étudier l'avoit fait passer en France, & la reputation d'Anselme l'attira à son monastere : mais quelques années après le pape Urbain aïant oüi parler de ce moine Jean, le fit venir auprès de lui & lui donna cette abbaïe. Car Urbain étoit soigneux d'attirer les personnes de merite, & par ce motif il éleva plusieurs moines aux dignitez ecclesiastiques, comme Albert qu'il fit prêtre cardinal : puis évêque de Siponte : Bernard Uberti Florentin, qu'il fit prêtre, cardinal & legat, puis évêque de Parme. Milon moine de saint Aubin d'Angers, qu'il fit évêque de Palestrine au lieu du cardinal schismatique Hugues le blanc. Enfin Jean de Marses qu'il fit évêque de Tusculum. AN. 1098.

Ital. sac. to. 7. p. 119. Baron. ad. Martir. 4 Dec. Ital. sac. to 1 p. 242. 265.

Anselme donc invité par l'abbé Jean, se retira à une terre de son monastere nommé Sclavie, dont l'air étoit fort sain, pour y attendre la réponse du roi d'Angleterre. Anselme charmé du repos qu'il goûtoit en cette agreable solitude, y reprit les mêmes exercices dont il s'occupoit au Bec avant que d'être abbé : c'est-à-dire les œuvres de pieté & la meditation profonde des mysteres de la religion. Ainsi il acheva le traité intitulé : pourquoi Dieu s'est fait homme, dont il explique ainsi lui-même l'occasion & le sujet. Plusieurs personnes m'ont prié souvent, & avec beaucoup d'instance, de mettre par écrit les raisons que je leur rendois d'une question qui regarde nôtre foi : non pour arriver à la foi par la raison, mais pour avoir le plaisir d'entendre & de contempler ce qu'ils croïent, & pouvoir en rendre raison aux autres. C'est la question que nous font les infideles, en se mocquant de nôtre simplicité :

LII. Traité : Pourquoi Dieu s'est fait homme.

Lib. 1. & 2.

AN. 1098. par quelle raiſon ou par quelle neceſſité Dieu s'eſt fait homme : & a rendu la vie au monde par ſa mort, puiſqu'il le pouvoit faire par un autre, ſoit un ange, ſoit un homme, ou par ſa ſeule volonté.

Anſelme avoit commencé cet ouvrage en Angleterre pendant le fort de ſa perſecution ; & l'acheva dans cette retraite. Il le diviſa en deux livres, dont le premier contient les objections des infideles, avec les réponſes ; & laiſſant à part Jeſus-Chriſt, comme ſi jamais il n'en avoit été queſtion, on y prouve par des raiſons concluantes, qu'il eſt impoſſible qu'aucun homme ſoit ſauvé ſans lui ; c'eſt-à-dire, ſans un Dieu fait homme. Dans le ſecond livre, on montre de même par raiſonnement, que l'homme a été fait pour joüir quelque jour en corps & en ame, d'une immortalité bien-heureuſe, mais qu'il ne peut y arriver que par un homme Dieu : d'où s'enſuit que tout ce que nous croïons de Jeſus-Chriſt, doit être neceſſairement. C'eſt ainſi qu'Anſelme explique lui-même ſon deſſein. Les infideles dont il parle, devoient être les Juifs répandus alors par toute la Chrétienté & les Muſulmans d'Eſpagne : car pour ceux d'Orient, le commerce n'étoit point encore établi avec eux, comme il fut depuis les croiſades. Cet ouvrage eſt en forme de dialogue entre Anſelme & le moine Boſon, qui fut depuis abbé du Bec ; & le myſtere de la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt pour le genre humain y eſt traité à fonds.

Chr. Bec. an. 1124.

c. 16.

Dans le ſecond livre, Boſon propoſe cette queſtion : Comment Dieu a-t-il pris la nature humaine de la maſſe corrompuë du genre humain ? Car bien que ſa conception ſoit pure, la Vierge toutefois,

Digitized by Google

dont il a tiré ſon humanité a été conçuë dans le peché originel, parce qu'elle a elle même peché en Adam, en qui tous ont peché. Anſelme répond: que puiſqu'il eſt conſtant que cette homme eſt Dieu & l'auteur de la reconciliation des pechez, il n'y a pas de doute, qu'il eſt abſolument ſans peché: & que nous ne devons pas nous étonner, ſi nous ne pouvons comprendre comment il a été tiré ſans peché de la maſſe pechereſſe. Mais il ne répond rien à la propoſition touchant le peché originel de la ſainte Vierge. Seulement il dit enſuite, qu'elle a été du nombre de ceux, qui ont été purifiez du peché par Jeſus-Chriſt. AN. 1098. *c. ced. & ſeq.*

LIII. Siege de Capouë *vita c. 4.*

Pendant ce ſejour de Sclavie Anſelme fut viſité par pluſieurs perſonnes, que ſa reputation attiroit pour recevoir ſes conſeils, & qui retournoient merveilleuſement ſatisfaits. Roger même duc de Poüille, qui faiſoit alors le ſiege de Capouë, le pria de l'y venir trouver, & le reçut avec tous les témoignages poſſibles de reſpect & d'amitié. Le pape vint auſſi à ce ſiege, eſperant de faire la paix: mais il ne put y réuſſir, & Anſelme demeura auprés de lui dans le voiſinage de Capouë, juſques à ce qu'elle ſe fut renduë au duc Roger. La plûpart de ceux qui venoient voir le pape, venoient auſſi voir Anſelme, autant recherché pour ſa vertu, que le pape pour ſa dignité. Les pauvres qui n'oſoient approcher du pape s'adreſſoient à Anſelme; & il étoit honoré même des Sarraſins; que le comte Roger oncle du duc avoit amenez de Sicile. *c. 5.* *Gaufr. Malaterr. IV. c. 27.*

Le duc Roger avoit à ce ſiege deux cens Grecs commandez par un nommé Sergius, qui gagné par le *Diplom. ap. Sur. & Cilebr. & Baron.* 1077.

AN. 1098. prince de Capouë, promit de lui donner entrée dans l'armée du duc, dont il commandoit la garde avancée. La nuit même que cette trahiſon devoit s'executer, le duc Roger vit en dormant ſaint Bruno, qui lui dit de ſe lever promptement & prendre ſes armes, s'il vouloit ſe ſauver lui & ſon armée du peril qui le menaçoit. Le duc s'eveilla fort allarmé, fit monter à cheval quelques-uns des ſiens, qui trouverent Sergius fuïant avec ſa troupe; & en aïant pris la plus grande partie, recònnurent la verité de la trahiſon. Aprés la priſe de Capouë, le duc vint ſur la fin de Juillet à Squillace, où il demeura quinze jours malade. Saint Bruno l'y vint voir avec quatre de ſes freres, pour le conſoler. Le duc lui raconta ſa viſion, & lui rendit graces du ſoin qu'il avoit eu de prier pour lui en ſon abſence. Le ſaint homme répondit: ce n'eſt pas moi que vous avez vû, c'eſt l'ange de Dieu qui accompagne les princes pendant la guerre. Le duc le pria de recevoir de grands revenus de ſon domaine de Squillace: mais le ſaint répondit: J'ai quitté la maiſon de mon pere & la vôtre pour ſervir Dieu, étant dégagé de toutes les choſes exterieures. Enfin, il reçut le monaſtere de ſaint Jacques, avec le château; & c'eſt dans l'acte de donation que le duc Roger raconte cette hiſtoire.

LIV. S. Anſelme veut renoncer à l'épiſcopat.

Aprés le ſiege de Capouë le pape paſſa à Averſe, & Anſelme l'y ſuivit. Là conſiderant les peines d'eſprit & les perſecutions qu'il avoit ſouffertes en Angleterre, preſque ſans aucun fruit; & au contraire, de quelle tranquillité il joüiſſoit, & avec quel ſuccés il étoit écouté de tout le monde, depuis qu'il étoit ſorti d'Angleterre: il conçut un grand deſir de

Edmer. 2. Nov. p. 31.

n'y

n'y plus retourner, & de renoncer à l'archevêché. Il se fortifia dans cette resolution, par le peu d'esperance de pouvoir jamais vivre avec le roi Guillaume, dont il apprenoit tous les jours de plus mauvaises nouvelles, & des marques d'un prince, non-seulement injuste, mais sans religion. Il alla donc trouver le pape, & aprés lui avoir exposé ses peines, il le pria d'avoir compassion de lui & le décharger de l'épiscopat. Le pape se recria: Voilà ce grand évêque, ce grand pasteur. Il n'a pas encore répandu de sang & il veut abandonner son troupeau. Dieu vous preserve, mon frere, de succomber à cette tentation; & sachez que loin de vous accorder ce que vous demandez, je vous ordonne de la part de Dieu & de saint Pierre, de retenir autant qu'il vous sera possible le soin du roïaume d'Angleterre, quand même la tyrannie du roi vous empêcheroit d'y retourner: & vous garderez l'autorité & les marques de l'épiscopat en quelque lieu que vous soïez. Anselme se soumit, & le pape lui ordonna de se trouver à Bari, pour le concile qu'il devoit y tenir le premier jour d'Octobre, où il lui feroit justice du roi d'Angleterre & de tous ceux qui s'opposoient à la liberté de l'église. Anselme retourna cependant à sa solitude de Sclavie, & afin de pratiquer l'obéïssance, il se fit donner pour superieur par le pape le moine Edmer qui l'accompagnoit: ensorte qu'il ne faisoit pas la moindre chose sans sa permission, jusques à n'oser se retourner dans son lit.

AN. 1098.

n. 54.

Malmesb. 1 Pontif. p. 229.

LV. Monarchie de Sicile.

Le pape aïant appris, que le duc de Calabre & le comte de Sicile son oncle étoient à Salerne, les y vint trouver, & s'entretint familierement avec le comte,

Gaufr. Malat. IV c. ult.

AN. 1098. pour lequel il avoit une amitié particuliere. Depuis long-tems il avoit établi legat en Sicile Robert évêque de Traïne, ſans la participation du comte : qui en étoit mal ſatisfait, & ne pouvoit conſentir que ce legat exerçât ſes pouvoirs. C'eſt pourquoi le pape révoqua ſa commiſſion; & connoiſſant le zele du comte dans toutes les affaires eccleſiaſtiques, il lui donna à lui-même la legation hereditaire ſur toute la Sicile, avec promeſſe, que tant que le comte vivroit, ou qu'il reſteroit quelqu'un de ſes heritiers ſucceſſeurs de ſon zele, le ſaint ſiege ne mettroit point en Sicile d'autre legat malgré eux. Mais que ſi l'égliſe Romaine avoit quelque droit à exercer dans cette province, ſur les lettres envoïées de Rome, ils les décideroient par le conſeil des évêques du païs. Si les évêques ſont invitez à un concile, le comte ou ſes ſucceſſeurs y envoïeront ceux qu'il leur plaira : ſi ce n'eſt que dans ce concile on doive parler de quelqu'un d'eux, ou que l'affaire ne puiſſe être terminée en Sicile ou en Calabre en preſence du prince.

Ce ſont les paroles du moine Geoffroi de Maleterre auteur du tems & du païs, à la fin de ſon hiſtoire de l'établiſſement des Normans en Sicile. Enſuite il rapporte la bulle du pape Urbain, où il parle ainſi au comte Roger : Comme par vôtre valeur vous avez beaucoup étendu l'égliſe de Dieu dans les terres des Sarraſins, & que vous avez toûjours témoigné un grand devoüement pour le ſaint ſiege, nous vous confirmons par lettres ce que nous avons promis de vive voix, que pendant tout le tems de vôtre vie ou de vôtre fils Simon, ou d'un autre qui ſoit vôtre legitime heritier, nous ne mettrons aucun legat de

Digitized by Google

AN. 1098.

l'égliſe Romaine dans les terres de vôtre obéïſſance contre vôtre volonté. Au contraire ; nous voulons que vous faſſiez ce que nous ferions par nôtre legat, quand même nous vous envoïerions quelqu'un d'auprés de nous, pour le ſalut des égliſes qui ſont ſous vôtre puiſſance & pour l'honneur du ſaint ſiege. Que ſi l'on tient un concile & que je vous mande de m'envoïer les évêques & les abbez de vôtre païs : vous en envoïerez ceux qu'il vous plaira, & vous retiendrez les autres pour le ſervice des égliſes. La date eſt de Salerne le cinquiéme de Juillet, l'onziéme année du pontificat d'Urbain qui eſt 1098. En vertu de cette bulle les Siciliens prétendent que leur roi eſt legat né du ſaint ſiege, & nomment ce droit, la monarchie de Sicile : mais il leur eſt conteſté par la cour de Rome, qui ſoutient, que ſi cette bulle eſt vraïe, elle a été revoquée dans la ſuite.

Baron. an. 1097. édit Rom. Epiſt. Spond. ibid.

A Rome, les principaux des ſchiſmatiques tinrent un concile en l'abſence de Guibert qui étoit en Lombardie, & écrivirent une lettre ſynodale, qui porte en tête les noms de huit cardinaux, quatre évêques & quatre prêtres, dont les deux plus connus ſont Hugues le Blanc évêque de Preneſte, & le prêtre Bennon. La lettre eſt adreſſée à tous ceux qui craignent Dieu & qui aiment le ſalut de la republique Romaine, & eſt conçuë en ces termes : Nous ne voulons pas que vous ignoriez, que pour détruire les hereſies introduites de nouveau par Hildebrand, ou par lui renouvellées, & pour exterminer l'impieté de ceux qui n'ont pas craint de déchirer nouvellement la foi catholique : nous nous ſommes aſſemblez au nom de Dieu le cinquiéme de ce mois à ſaint Blaiſe,

LVI. Concile des ſchiſmatiques. *Faſc. rer. expet. fol. 43.*

Digitized by Google

AN. 1098. le sixiéme à saint Celse, & le septiéme à sainte Marie de la Rotonde, où nous avons, comme nos peres, condamné ces heresies & ceux qui les suivent; de peur que si nous nous taisons nous ne paroissions y consentir. Nous appellons toutefois ceux qui communiquent aux auteurs de ces erreurs, leur donnant sûreté pour venir & retourner librement; & nous les admonestons de plaider leur cause par les principaux d'entre eux, le seigneur Rainier & Jean le Bourguignon. Nous leur promettons autant qu'il est en nous, une entiere sûreté jusques à la fête de la Toussaints, quand même ils seroient condamnez. Car nous ne sommes point alterez de sang, & nous croïons que ceux-là se defient de leur cause, qui excitent des seditions: nous ne cherchons que la paix, la verité & l'unité de l'église. Cette lettre est dattée du concile tenu à Rome contre les schismatiques le septiéme d'Aoust 1098. Mais elle fut sans effet, & les catholiques mépriserent ces vains efforts du parti mourant de Guibert.

LVII. Lunden archevêché. *Saxo gramm. l. 12. p. 204. Hist. gent. Dan. ap. Lindembr. p. 300. Pontan. lib. 3. p. 202.*

Vers le même tems, Eric I. roi de Danemarc, surnommé Eigoth; c'est-à-dire le bon, fut menacé d'excommunication sur de vains soupçons, par Liemar archevêque de Hambourg. Il en appella au pape & alla lui-même à Rome, où sa cause aïant été soigneusement examinée, il repoussa si bien l'accusation de l'archevêque, qu'il revint pleinement justifié. Mais pour n'être plus exposé à un pareil traitement, il retourna à Rome, & demanda d'être affranchi de la jurisdiction de ce prélat étranger; & qui étoit alors schismatique & attaché au parti de l'empereur Henri.

Le pape Urbain accorda au roi Eric ce qu'il deman-

Digitized by Google

doit, tant en consideration de sa dignité, que de la peine qu'il avoit prise de faire un si long voïage; & il lui promit d'ériger un archevêché dans son roïaume. AN. 1098.

Quelques années aprés, Eric aïant tué par accident quatre de ses chevaliers, fit vœu d'aller à Jerusalem pour l'expiation de ce crime. Son peuple l'aimoit à tel point, qu'il offrit la troisiéme partie de son bien pour le faire dispenser de ce voïage: mais le roi demeura ferme, & avant que de partir, il envoïa à Rome soliciter pendant son absence, l'érection de la métropole. Eric mourut en ce voïage, dans l'isle de Chipre en 1101. & deux ans aprés, sous le roi Nicolas son frere & le pape Pascal II. l'érection fut executée. Le pape envoïa un legat: qui aïant visité les principales villes de Danemarc, choisit celle de Lunden qui en étoit alors la capitale, pour lui donner la dignité de métropole: tant à cause du merite d'Ascer ou Atzer, qui en étoit évêque, que pour la situation avantageuse de la ville, qui étant prés l'embouchure d'une riviere dans le schonen, donnoit aux païs voisins un facile accés par terre & par mer. Lunden fut donc érigée en archevêché l'an 1103. & non seulement tirée de la dépendance de Hambourg; mais encore donnée pour métropole aux trois roiaumes de Danemarc, de Suede & Norvege.

LVIII. Prise d'Antioche.

En Orient le siege d'Antioche dura sept mois, aprés lesquels elle fut prise par intelligence. Comme il n'y avoit que quatorze ans que les Turcs l'avoient conquise, elle étoit encore pleine de Chrétiens, Grecs, Syriens & Armeniens: mais les Turcs ne leur permettoient point l'usage des armes, ne leur laissant que le trafic & les métiers. Un de ces chrétiens, mais rené- *Guill. T. 4. 11. 12.*

AN. 1098. gat, nommé Emir-Feïr ou Pir, fit connoissance avec Boëmond & promit de lui livrer une tour dont il étoit le maître, pourvû qu'il fut assuré que les autres seigneurs laissassent à Boëmond la proprieté de la ville.

c. 13. 17 Boëmond leur en aïant fait la proposition, ils s'y accorderent, excepté le comte de Toulouze. Enfin, le

c. 21 22. projet s'executa, la tour fut livrée, les croisez entrerent dans la ville d'Antioche, & s'en rendirent maîtres le jeudi troisieme de Juin 1098.

Lib. VI c. 7. Mais les Turcs tenoient encore le château, & trois jours aprés arriva une armée immense qui venoit à leur secours: ensorte que celle des croisez se trouva assiegée dans la ville, & comme ils n'avoient pas eu le tems d'y faire entrer des vivres, ils furent affamez jusques à manger les chevaux & les chameaux. Alors

c. 10. Etienne comte de Chartres, quitta l'armée & repassa en Grece, où il arrêta l'empereur Alexis qui venoit au secours des croisez, l'assurant qu'il n'y seroit pas à

c. 13. tems. Ce que les infidelles aïant appris, ils presserent davantage les croisez & les reduisirent au desespoir: ensorte que les troupes refusoient d'obéïr, & les seigneurs songeoient à prendre la fuite.

c. 14. Il y avoit vingt-six jours qu'il étoient ainsi assiegez, quand un clerc Provençal nommé Pierre Barthelemi vint trouver l'évêque du Pui & le comte de Toulouse; & leur dit, que l'apôtre saint André lui avoit apparu en songe, & lui avoit commandé jusques à trois fois de dire aux seigneurs, que la lance dont nôtre seigneur avoit eu le côté percé, étoit enterrée dans l'église de saint Pierre; & lui avoit marqué le lieu où on la trouveroit. Il ajoûtoit, que s'étant voulu plusieurs fois excuser de cette commission, saint

Digitized by Google

André l'avoit menacé de mort s'il n'obéïſſoit. L'évêque & le comte aïant communiqué ſecretement la choſe aux autres ſeigneurs, leur preſenterent Pierre qui leur fit ſon rapport, & les perſuada ſi bien, qu'ils ſe rendirent dans l'égliſe; & aïant fait foüiller bien avant au lieu qu'il marqua, on y trouva la lance. Le peuple des croiſez regarda cette découverte comme une conſolation envoïée du ciel. Tous reprirent courage, & promirent par de nouveaux ſermens, que ſi Dieu le délivroit du peril preſent, ils ne ſe ſepareroient point qu'ils n'euſſent pris Jeruſalem & délivré le ſaint ſepulcre. Enſuite ils firent un tel effort, qu'ils mirent les ennemis en fuite, & prirent leur camp, où ils firent un butin immenſe. Ils remporterent cette victoire le vingt-huitiéme de Juin 1098. AN. 1098. c. 19 20 &c.

La ville d'Antioche étant ainſi délivrée & tranquile, l'évêque du pui & les autres prelats croiſez, s'appliquerent à y retablir le ſervice de Dieu. Premierement ils purifierent & reparerent la grande égliſe dediée à ſaint Pierre, & les autres que les infidelles avoient profanées & défigurées : car ils en avoient converti les unes en écuries, & appliqué les autres à d'autres uſages indignes. Ils avoient effacé les ſaintes images, les couvrant de bouë, leur arrachant les yeux, gratant les murailles où elles étoient peintes. On prit d'entre le butin de l'or & de l'argent pour faire des calices, des croix, des chandeliers & d'autres pieces ſemblables, & des étofes de ſoïe pour les ornemens. On rétablit le clergé dans ſes fonctions, avec des revenus ſuffiſans. Le patriarche Jean, qui depuis l'arrivée des croiſez, avoit été mis aux fers par les infidelles & traité cruellement, fut rétabli dans ſon ſiege, c. 23.

Digitized by Google

AN. 1098. avec honeur ; & de ſon vivant on n'oſa pas ordonner à Antioche de patriarche Latin, pour ne pas mettre deux évêques dans un même ſiege contre les canons. Toutefois, environ deux ans aprés, le patriarche vit bien lui-même qu'étant Grec, il ne pouvoit pas utilement gouverner des gens du rit Latin, & ſe retira à C. P. Aprés quoi le clergé & le peuple d'Antioche élut pour patriarche Bernard, évêque d'Arta en Epire qui avoit ſuivi à la croiſade l'évêque du Pui en qualité de chapelain. Dés le tems de la réduction d'Antioche on établit des évêques dans les villes voiſines, qui avoient des égliſes cathedrales. Quant à la ſeigneurie temporelle, elle demeura à Boëmond avec le titre de prince.

Lib. VII, c. 1. 2. Incontinent aprés la réduction d'Antioche, il s'y mit une maladie contagieuſe qui emporta entr'autres le legat Ademar évêque du Pui, & il fut extrémement regretté. Les croiſez crioient que l'on marchât inceſſamment à Jeruſalem ; mais les ſeigneurs jugerent à propos de les laiſſer rafraîchir, & remirent le voïage au mois d'Octobre : Cependant ils écrivirent au pape une lettre où Boëmond eſt nommé le premier, puis le comte de Toulouze, le duc Godefroi, le duc de Normandie, le comte de Flandre, le comte de Boulogne. Ils racontent la priſe d'Antioche, comment ils furent eux-mêmes aſſiegez enſuite, & délivrez aprés la découverte de la ſainte lance ; enfin la mort de l'évêque du Pui arrivée le premier jour d'Aouſt : c'eſt pourquoi ils prierent le pape de venir lui-même ſe mettre à leur tête, dans la ville où le nom Chrétien a commencé, & où ſaint Pierre a mis ſa premiere chaire. Nous avons, ajoûtent-ils, vaincu les

Miſcell. Baluz. tom. 1. p. 415.

Turcs

Turcs & les Païens, c'eſt à vous à vaincre les heretiques, Grecs, Armeniens, Syriens & Jacobites; & venir nous conduire à Jeruſalem. Ils ſe plaignent enſuite, qu'il accorde à quelques croiſez diſpenſe de faire le voïage; & l'avertiſſement, que l'empereur de C. P. ne leur a point tenu ce qu'il leur avoit promis. La lettre eſt de l'onziéme de Septembre. Le pape ſe contenta de leur envoïer un legat à la place du deffunt évêque du pui; & ce fut Daïbert archevêque de Piſe. AN. 1098. Bertold 1098

Quelque tems aprés on révoqua en doute la verité de la ſainte lance, que l'on prétendoit avoir été trouvée à Antioche; & pluſieurs ſoutenoient, que c'étoit un artifice du comte de Toulouze & une invention intereſſée. Le principal auteur de ce ſoupçon étoit Arnoul chapelain du duc de Normandie, homme lettré, mais corrompu dans ſes mœurs & broüillon. Comme l'on diſputoit beaucoup ſur ce ſujet, Pierre Barthelemi, qui prétendoit avoir eu la revelation, demanda à ſe juſtifier par l'épreuve du feu. On alluma donc un bucher terrible, & tout le peuple s'aſſembla à ce ſpectacle le vendredi ſaint huitiéme d'Avril 1099. Pierre Barthelemi, quoique clerc, avoit peu de lettres & paroiſſoit un homme ſimple. Aprés avoir fait ſa priere, il prit la ſainte lance & paſſa par le feu, d'où le peuple crut qu'il étoit ſorti ſain & ſauf. Mais il mourut peu de jours aprés: quoi qu'il ſe portât trés-bien avant cette épreuve. Quelques-uns attribuoient la cauſe de ſa mort à l'empreſſement du peuple, qui s'étoit jetté ſur lui en foule au ſortir du bucher par devotion. Enfin cette épreuve fut inutile pour decider la queſtion; & il Guill. VII. car.

AN. 1098. demeura plus incertain qu'auparavant, si la lance trouvée à Antioche étoit la même dont le côté de Jesus-Christ fut percé.

LIX. Concile de Bari *Edmer. 2. Novor. Lupusc. proscop. 1099.*

Le pape tint au mois d'Octobre 1098. le concile de Bari, comme il l'avoit indiqué; & il s'y trouva cent quatre-vingt-trois évêques, entre lesquels étoit saint Anselme. Ils étoient tous revêtus de chapes hormis le pape, qui portoit une chasuble & le pallium pardessus. Les Grecs y proposerent la question de la procession du saint Esprit, prétendant prouver par l'évangile, qu'il ne procede que du Pere. Le pape y répondit par plusieurs raisons, & on emploïa quelques-unes tirées du traité de l'incarnation, qu'Anselme lui avoit autrefois envoïé. Mais comme la dispute continuoit, il fit faire silence & dit à haute voix: Anselme archevêque des Anglois, nôtre pere & nôtre maître, où êtes vous? Anselme se leva & répondit: Saint pere, qu'ordonnez-vous? me voici: Le pape le fit approcher & seoir auprés de lui, au grand étonnement du concile, où tous demandoient qui il étoit & d'où il venoit. Aprés que ce mouvement fut appaisé, le pape declara publiquement la vertu & le merite d'Anselme, & avec quelle injustice il avoit été chassé de son païs. Anselme étoit prêt de répondre à la question proposée, mais on jugea plus à propos de remettre au lendemain; & alors il traita la matiere avec tant de force & de netteté, que tous en demeurerent satisfaits, & lui donnerent de grandes loüanges; & on prononça anathême contre ceux qui nieroient, que le saint Esprit procede du Pere & du Fils.

Ensuite on parla du roi d'Angleterre dans le con-

Digitized by Google

cile de Bari, & on fit beaucoup de plaintes contre lui : entre autres touchant la ſimonie & l'oppreſſion des égliſes, dont le pape parla fortement, & de ce qu'il avoit fait ſouffrir à Anſelme : ajoûtant, qu'il avoit admoneſté pluſieurs fois ce prince de ſe corriger ; & demandant l'avis des évêques, ils répondirent : Si vous l'avez apellé juſques à trois fois : il eſt clair qu'il ne reſte qu'à le fraper d'anathême juſques à ce qu'il ſe corrige, & le pape en convint. Anſelme étoit demeuré juſques-là aſſis & baiſſant la tête ſans dire mot : mais alors il ſe leva, & s'étant mis à genoux devant le pape, il fit tant qu'il en obtint de ne pas prononcer l'excommunication contre le roi. Tous les aſſiſtans admirerent ſa charité pour ſon perſecuteur, Anſelme écrivit depuis les raiſons qu'il avoit emploïées dans ce concile contre les Grecs, & en fit un traité ſur la proceſſion du ſaint Eſprit. AN. 1098.

Aprés le concile de Bari, Anſelme retourna à Rome avec le pape. Cependant ſon envoïé revint d'Angleterre & raporta, que le roi avoit reçu la lettre du pape, mais qu'il n'avoit pas voulu recevoir celle d'Anſelme ; & que ſachant que celui qui les avoit apportées étoit à lui, il avoit juré, qu'il lui feroit arracher les yeux s'il ne ſortoit promptement de ſes terres. Quelques jours aprés que le pape fut de retour à Rome, il vint un envoïé du roi d'Angleterre chargé de ſa réponſe au pape, à qui il dit : Le roi mon maître s'étonne, comment il a pû vous tomber dans l'eſprit de le ſolliciter pour la reſtitution des biens d'Anſelme. La raiſon eſt, que quand ce prelat voulut ſortir du roïaume, le roi lui déclara nettement, que s'il ſortoit, il ſe ſaiſiroit de tout l'archevêché.

AN. 1098. Cependant il n'a point été retenu par cette menace. Le pape dit : L'accuſe-t il d'autre choſe ? Non, reprit l'envoïé. Et le pape ajoûta : Qui a jamais oüi parler de rien de ſemblable ? Il a dépoüillé de tout le primat de ſon roïaume, pour cette ſeule raiſon, qu'il n'a pas voulu manquer de viſiter la mere commune, l'égliſe Romaine. Et vous avez fait un ſi grand voïage pour nous apporter une telle reponſe. Retournez promptement dire à vôtre maître, qu'il le rétabliſſe en tous ſes biens, s'il ne veut être excommunié; & qu'il me faſſe ſavoir ſon intention avant le concile que je tiendrai en cette ville la troiſiéme ſemaine d'aprés Pâques.

L'envoïé demanda au pape une audience ſecrette avant que de partir; & demeura long-tems à Rome, où à force de preſens, il attira pluſieurs perſonnes dans les interêts de ſon maître. Ainſi le pape ſe relâcha & accorda au roi d'Angleterre, un délai juſqu'à la ſaint Michel de l'année ſuivante. Car ceci ſe paſſoit à Noël. Anſelme voïant qu'il n'avoit rien à eſperer du prochain concile, reſolut de retourner à Lion, mais le pape ne lui voulut pas permettre. Il demeura donc à Rome, étant continuellement avec le pape qui le venoit voir à ſon appartement, & lui faiſoit ſa cour. Dans toutes les aſſemblées, les proceſſions & les ceremonies, il avoit la ſeconde place aprés le pape : tous l'aimoient & l'honoroient, même les ſchiſmatiques, & il n'en étoit pas moins humble & moins ſoûmis à tout le monde.

Vita n. 49.

LX. Juſtification d'Ives de Chartres.

Ives de Chartres avoit appris que le pape Urbain étoit irrité contre lui, & n'en voïoit point d'autre occaſion que la lettre qu'il avoit écrite en 1097. à *Hu-*

Epiſt. 60.

gues archevêque de Lion, au ſujet de l'élection de Daïmbert à l'archevêché de Sens. Il écrivit donc au pape, qu'aïant relû cette lettre, loin d'y trouver rien contre l'égliſe Romaine, il y trouvoit pluſieurs choſes pour elle. Car, dit-il, je n'ai eu autre intention que de remedier aux murmures que j'entens tous les jours, en vous faiſant avertir par cet archevêque, à qui vous confiez vos deſſeins; de peſer tellement vos decrets avec vos legats, que l'égliſe n'en fût point ſurchargée: que celui qui les auroit tranſgreſſez fut puni: de ſorte que les autres ſe corrigeaſſent par ſon exemple, & que vôtre réputation demeurât entiere. Voilà ce qui juſtifie la lettre. Mais l'archevêque y aïant trouvé quelques paroles qui n'étoient pas à ſon gré, principalement touchant la primatie de Lion, a voulu vous faire entrer dans ſa paſſion, ſans avoir égard à mes intentions. Permettez de dire ce qu'on penſe. Je ne crois pas qu'il y ait perſonne au deça des monts, qui ait ſouffert autant d'affronts & d'injuſtice que moi, pour vous avoir été fidelle, & avoir ſoutenu vos ordres.

AN. 1098.

Sup. n. 43. Epiſt. 67.

Mais puiſque ces paroles vous ont irrité, ce n'eſt pas à moi à conteſter avec vous; & j'aime mieux renoncer à l'épiſcopat, que de ſoutenir vôtre indignation juſte ou injuſte. Si cette ſatisfaction vous plaît, recevez-là: Si vous en voulez plus, ajoutez y. Je ſerai, peut-être, plus utile à l'égliſe par mon exemple, étant particulier, que je ne ſuis par ma parole, étant évêque. Il y a ſept ans paſſez que je cultive, ſelon mon pouvoir, la vigne qui m'a été confiée, ſans y trouver de fruit: mettez-moi en liberté la huitiéme année. Si je ne le fais par vôtre permiſſion, il faudra

AN. 1098. que je le faſſe par neceſſité, à cauſe de l'inimitié du roi qui s'eſt renouvellée contre moi pour l'ancien ſujet; c'eſt que le roi Philippe avoit repris Bertrade; & à cauſe de mes dioceſains : que ni la crainte de Dieu ni la honte de l'excommunication ne peut obliger à quitter les ſacrileges qu'ils commettent dans les égliſes, & à reconnoître la juſtice.

LXI. Jean II. évêque d'Orleans.

Quoiqu'il arrive de moi, je vous conjure par la charité de Jeſus-Chriſt, ſi l'archevêque de Tours ou quelqu'un du clergé d'Orleans vient vous ſolliciter pour le jeune homme qu'ils ont élu, de ne le pas écouter. Car c'eſt une perſonne infâme & décriée par les villes de France, pour avoir eu des familiaritez honteuſes avec l'archevêque de Tours, avec ſon défunt frere & avec pluſieurs autres malvivans. Quelques compagnons de ſes débauches, ont fait ſur lui des chanſons, que les jeunes gens corrompus chantent dans les ruës & les places publiques, & qu'il n'a pas eu honte d'entendre & de chanter lui-même. J'en ai envoïé une à l'archevêque de Lion, pour ſervir de preuve. Ne permettez donc pas qu'il ſoit conſacré, tant pour vôtre honneur que pour l'intereſt de l'égliſe. Sachez auſſi que l'archevêque de Tours a couronné le roi à Noël, contre la défenſe de vôtre legat, & a obtenu à ce prix, que ce jeune homme fût fait évêque. Cette lettre eſt la derniere d'Ives de Chartres, au pape Urbain II. & elle ſemble avoir été écrite au commencement de l'an 1099.

Ce jeune homme élu pour l'évêché d'Orleans, étoit l'archidiacre Jean, que l'archevêque de Tours avoit voulu mettre ſur le ſiege dés l'an 1096. Sanction qui l'emporta pour lors, n'en joüit guere que deux ans, &

Sup. n. 38.

Digitized by Google

Jean fut élû par l'autorité du roi, le jour des Innocens vingt-huitiéme de Decembre 1098. C'eſt ce qui paroît, tant par cette lettre d'Ives de Chartres au pape, que par celle qu'il en écrivit à l'Archevêque de Lion, à qui il dit, parlant de l'archevêque de Tours : comme il ne peut avoir deux évêchez, il veut poſſeder celui d'Orleans par une perſonne apoſtée, pour y abaiſſer & y élever ceux qu'il voudra. Car il ne ſe contente pas d'être toleré dans l'égliſe qu'il a envahie contre les canons, s'il ne proſtituë encore l'égliſe de Dieu à qui il lui plaît : en faſcinant les yeux des autres, par ſes diſcours & par ſes promeſſes. Il dit qu'il n'a que faire de bons eccleſiaſtiques ni de canons, puiſqu'il a tout cela dans ſa bourſe. Enfin il fait impunement tout ce qu'il lui plaît. Il n'a pas travaillé à faire dépoſer Sanction, pour mettre à ſa place un meilleur ſujet; mais un homme qui lui fut entierement ſoûmis, tel que celui-ci, qui le regarde comme un écolier fait ſon maître; enſorte qu'il n'oſe ni s'aſſeoir ni ſe lever que par ſon ordre. AN. 1099. epiſt. 66.

Il m'a été preſenté avec les lettres du roi & du chapitre, pour l'ordonner prêtre, & enſuite le ſacrer évêque : mais je n'ai encore ni rejetté ni approuvé ſon élection; & je ne l'approuverai jamais, ſi je n'y ſuis contraint par un ordre du pape ou de vous. Car je ſai que cette ordination ſeroit non-ſeulement honteuſe, mais pernitieuſe à l'égliſe, ſi on confioit le ſalut des autres à un homme qui n'a pas encore penſé au ſien. Mandez-moi donc par ce porteur, ce que vous voulez que je répande à ceux d'Orleans, qui ſe flattent que vous confirmerez cette élection. Or quoique vous faſſiez, j'ai aquitté ma conſcience. Je trou-

Digitized by Google

AN. 1099. verois à Orleans bien des témoins de ce que j'avance. S'ils ne craignoient l'exil ou la prison; & afin que vous ne croïez pas que je l'aye inventé, je vous envoïe une des chansons que l'on en chante publiquement.

Sachez encore, que l'abbé de Bourgeüil étoit venu à la cour à Noël avec grande confiance, pour recevoir l'évêché que la pretenduë reine lui avoit promis: mais parce que l'on trouva que les amis de l'archidiacre avoient plus de sacs d'argent & mieux remplis, il a été admis & l'abbé exclus. Et comme l'abbé se plaignoit que le roi s'étoit moqué de lui, le roi répondit: Attendez que je fasse mon profit de celui-ci: ensuite faites le déposer, & alors je ferai ce que vous voulez.

Epist. 68. Ives écrivit encore à l'archevêque de Lion en ces termes: Vous m'invitez moi & tous ceux qui voudront attaquer l'élection de Jean, archidiacre d'Orleans, à comparoître devant vous au premier jour de Mars, parce que vous ne pouvez être accusateur & juge. Mais vous savez que cela ne s'entend que des pechez secrets, & que ceux qui sont manifestes n'ont pas besoin d'accusation. Surquoi il raporte plusieurs autoritez. Venant ensuite à l'accusation de simonie, il dit: Nous avons chez-nous des négocians, créanciers de la prétenduë reine, qui à ce qu'ils nous ont dit, attendent une partie de l'argent que les parens de Jean ont promis: mais cette princesse dit, que l'on differe le païement par précaution, afin de le faire plus seurement aprés le sacre: toutefois on redemandera bien-tôt cet argent, si le sacre est differé quelque tems. Nonobstant ces remontrances d'Ives de Chartres,

tres, Jean fut sacré évêque d'Orleans, & tint ce siege plus de vingt ans. Il s'acquitta même assez bien de son devoir, comme on peut juger par les lettres qu'Ives lui écrivoit de tems en tems pour diverses affaires ecclesiastiques. AN. 1099.

LXII. Concile de Rome.

Le pape Urbain tint à Rome le concile dans le tems marqué, c'est-à-dire, la troisiéme semaine aprés Pâques, qui cette année 1099. étoit le dixiéme d'Avril. Il s'y trouva cent cinquante évêques, entre autres Anselme archevêque de Cantorberi, Daïmbert de Sens, qui reconnut alors la primatie de Lion: Leger de Bourges, Amat de Bourdeaux, Byzance de Trani, Gautier évêque d'Albane, Odon d'Ostie, Gontard de Fondit, Leutald de Senlis, Lambert d'Arras, Humbaud d'Auxerre, Norgaud d'Austun, Ismeon de Die, Geofroi de Maguelone. Chacun étoit assis à son rang selon la coûtume, mais il y eut de la difficulté pour placer Anselme, parce que personne ne se souvenoit d'avoir vû dans un concile de Rome un archevêque de Cantorberi. Le pape lui fit donc mettre un siege dans le cercle que formoit la seance; ce qui marquoit une grande distinction.

to. X. p. 515.

Bertold. an. 1099.

Edmer. 2. Never. n. 40.

Nous avons dix-huit canons de ce concile, dont les onze premiers sont les mêmes mot pour mot que les douze premiers du concile de Plaisance, tenu en 1095. touchant les ordinations des simoniaques & des schismatiques, que le pape avoit déja fait confirmer dans le Concile de clermont & dans les suivans. En celui-ci on défendit encore aux abbez & aux autres superieurs des égliſes, de recevoir de la main des laïques des dîmes ou d'autres droits ecclesiastiques, sans le consentement de l'évêque. On défendit tout ce

to. X. p. 503. Sup. n. 21.

Can. 15. 16. & 17.

AN. 1099. qui ſent la ſimonie, même d'exiger à l'ordination des évêques des chapes, des tapis, ou d'autres petits preſens. On ordonna que tous les fidelles jeûneroient tous les vendredis pour leurs pechez, principalement pour ceux dont ils auroient oublié de ſe confeſſer.

c. 11. 17. 18. Chr. Malleac.

Edmer.

Le concile ſe tenoit dans l'égliſe de ſaint Pierre, & le bruit de ceux qui entroient & ſortoient continuellement pour y faire leurs prieres, empêchoit que l'on entendît diſtinctement ce qui étoit reſolu dans le concile : outre la grande multitude de ceux qui y aſſiſtoient. C'eſt pourquoi le pape ordonna à Reinger évêque de Luques, qui avoit la voix forte, de ſe lever au milieu de l'aſſemblée & prononcer les decrets du concile. Mais aprés en avoir dit quelques-uns, tout d'un coup changeant de viſage, de voix & de geſte, il s'interrompit, & tournant ſes regards vers les aſſiſtans, il dit : Mais que faiſons-nous ? Nous chargeons d'ordonnances, ceux qui nous ſont ſoumis, & nous ne nous oppoſons pas aux violences des tyrans qui oppriment l'égliſe, & dont tout le monde ſe plaint. Nous avons ici un prelat venu des extremitez du monde, qui demeure aſſis modeſtement, mais dont le ſilence crie, & demande juſtice des cruels traitemens qu'il a ſoufferts. Voici la ſeconde année qu'il eſt ici ſans avoir encore reçû aucun ſecours. Si vous n'entendez pas tous de qui je parle, c'eſt d'Anſelme archevêque d'Angleterre. L'évêque aïant anſi parlé, frappa trois fois la terre de la croſſe qu'il tenoit à la main, & témoigna encore ſon indignation en ſerant les dents & les lévres. Le pape lui dit : C'eſt aſſez, mon frere, c'eſt aſſez, nous y donnerons bon ordre. Reinger reprit enſuite le

Digitized by Google

reſte des decrets du concile : mais avant que de s'aſ- AN. 1099.
ſeoir, il recommanda encore de faire juſtice à Anſelme, qui garda toûjours le ſilence, étonné de cette ſaillie, à laquelle il n'avoit aucune part.

Biſance archevêque de Trani vint à ce concile, avec des députez de ſon clergé & de ſon peuple, pourſuivre la canoniſation de ſaint Nicolas Peregrin, mort depuis prés de cinq ans. L'archevêque expliqua en peu de mots au concile la vie du ſaint, ſa mort & les miracles qui l'avoient ſuivie ; & le concile l'aïant écouté attentivement, en rendit graces à Dieu. Enſuite on préſenta au pape la relation écrite de ſes miracles. Le pape la lut avec empreſſement, puis de l'avis du concile il répondit, qu'ils croïoient tout ce qui étoit raporté du ſaint par un témoignage ſi autentique, qu'ils accordoient à l'évêque ce qu'il demandoit, & laiſſoit le tout à ſa volonté. L'archevêque pria le pape de prononcer lui-même, & obtint une bulle, où le pape diſoit : L'archevêque Biſance nous aïant prié inſtamment de mettre au catalogue des ſaints le veritable Nicolas ſurnommé Peregrin : nous lui avons commis l'affaire, par la confiance que nous avons en ſa vertu & en ſa ſcience, afin qu'aprés en avoir plus murement deliberé, il faſſe ce que Dieu lui inſpirera. En vertu de cette commiſſion, l'archevêque fit bâtir à l'honneur du ſaint une nouvelle égliſe, où ſon corps fut depuis transferé. *Vita S. Nic. par. 3. c. 1. Boll. to. 1. p. 249.* *Sup. n. 16.*

Sur la fin du concile, le pape & tous les évêques prononcerent excommunication contre tous les laïques, qui donneroient les inveſtitures des égliſes, & contre tous les eccleſiaſtiques qui les recevroient, *Edmer. 2. Never.*

AN. 1099. ou qui donneroient la consecration à ceux qui les auroient reçuës. On comprit sous le même anathème ceux qui faisoient hommages aux laïques pour les dignitez ecclesiastiques. Car, disoit le pape, on ne peut voir sans horreur, que des mains élevées à cet honneur supreme, de créer le Createur & l'offrir à son pere pour le salut de tout le monde, soient reduits à cette infamie, de se soumettre à des mains qui sont continuellement soüillées d'attouchemens infames, de rapines & d'effusion de sang. Tous crierent: Ainsi soit-il, & ce fût la fin du concile.

LXIII. S. Jean évêque de Teroüane. *Vita, c. 1. 2. ap. Boll. 27. Jann. p. 2. 796.*

En ce concile de Rome on confirma l'élection de Jean archidiacre d'Arras pour l'évêché de Teroüane. Jean étoit né à Varneton entre Ipres & Lisle, & avoit étudié sous Lambert d'Utrect, & sous Ives depuis évêque de Chartres. Il fut d'abord chanoine seculier à saint Pierre de Lisle, puis chanoine reguliet au mont saint Eloi prés d'Arras, d'où l'évêque Lambert le tira pour l'aider en ses fonctions, & le fit son archidiacre avec deux autres qui furent aussi évêques, Clairembaud de Senlis & Robert d'Arras aprés Lambert. Jean ne reçût qu'avec bien de la peine, la dignité d'archidiacre; & l'aïant acceptée, loin de mettre sur le clergé de nouvelles impositions, comme ses prédeceſſeurs, il le dechargea de celles qu'ils avoient établies.

c. 3. Depuis la mort de Drogon évêque de Teroüane, arrivée l'an 1079. cette égliſe avoit été affligée au dehors par les vexations du comte de Flandres & d'autres seigneurs, & au dedans par la corruption des mœurs. Hubert successeur de Drogon, aprés avoir été convaincu d'heresie, fut ordonné évêque par si-

Greg. VII. lib. VII. ep. 16.

Digitized by Google

monie ; & aïant été dangereuſement bleſſé par ſes ennemis, ſe retira à ſaint Bertin où il ſe fit moine. Lambert envahit enſuite l'évêché à la faveur du comte avec tant de violence, qu'il rompit les portes de l'égliſe. Comme le clergé ne vouloit point communiquer avec lui, il le mit en fuite & le diſperſa. Aprés qu'il eut tenu le ſiege deux ans, on lui coupa la langue & les doïgts de la main droite, on le chaſſa & Gerard fut mis à ſa place. Il avoit été élu par le clergé & demandé par le peuple : mais il donna de l'argent au roi pour obtenir ſon agrément : ce qui le réduiſit à une telle indigence, qu'il vendoit les prébendes & alienoit les biens de l'égliſe ſans en eſtre plus à ſon aiſe. Aprés quinze ans d'épiſcopat, il fut accuſé de ſimonie auprés du pape Urbain, & n'aïant pu s'en purger, il quitta ſon ſiege & ſe retira au mont ſaint Eloi, où il finit en paix.

AN. 1099. *Greg.* IX *ep.* 14.

Greg. IX *ep.* 30. XI *ep.* 1.

Alors l'égliſe de Teroüane retomba dans une plus grande confuſion. Car les archidiacres avec le clergé de la cathedrale élurent Archambaud chanoine de ſaint Omer : mais comme il refuſa plus fortement que les autres ne le demandoient, ſon élection fut aiſément caſſée. Ils élurent enſuite Aubert chanoine d'Amiens, qui depuis peu l'étoit auſſi de Teroüane ; mais contre les canons, qui défendent à un clerc d'être tiré en deux égliſes. C'eſt pourquoi les abbez zelez pour la diſcipline, élurent Jean archidiacre d'Arras dont ils connoiſſoient le merite ; & les laïques qui étoient preſens ſe rendirent volontiers à cet avis. Comme le clergé de la cathedrale reclamoit & vouloit ſoutenir ſon élection, on appella au pape, dans le tems du concile de Rome, où l'on caſſa l'élection

Digitized by Google

AN. 1099. d'Aubert, & on confirma celle de Jean, dont la vertu étoit connuë.

On craignoit qu'il ne s'enfuit, c'eſt-pourquoi on faiſoit cette pourſuite à ſon inſçu, & le pape dans les lettres par leſquelles il confirmoit ſon élection, lui fit défenſe expreſſe de refuſer. On lui préſenta ces lettres quand il s'y attendoit le moins, & il en fut affligé juſques à en deſirer la mort; voïant les difficultez de gouverner cette égliſe, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Enfin il ſe ſoumit par obéïſſance, & fut ordonné prêtre le quatriéme de Juin 1099. puis le dix-ſeptiéme de Juillet l'archevêque Manaſſés le ſacra évêque à Reims, & fut introniſé ſolemnellement à Teroüane le vingt-quatriéme du même mois. Il gouverna cette égliſe plus de trente ans.

to. X. conc. p. 618. Un mois avant ſon ſacre, il aſſiſta à un concile tenu à ſaint Omer, à la priere de Robert le jeune comte de Flandres & des ſeigneurs de ſa cour; c'eſt-à-dire, qu'il avoit donné cet ordre avant que de partir pour la croiſade. A ce concile préſidoit Manaſſés archevêque de Reims, aſſiſté de quatre de ſes ſuffragans Baudri de Noïon, Lambert d'Arras, Manaſſés de Cambray & Jean de Teroüane. On y publia de nouveau en preſence d'une grande multitude de clergé & de peuple, cinq articles touchant la treve de Dieu déja établis dans un concile de Soiſſons par l'archevêque Renaud aſſiſté de tous ſes ſuffragans. Ces articles confirment ce que l'on avoit ordonné diverſes fois depuis ſoixante ans, touchant la ſureté des lieux & des perſonnes conſacrées à Dieu, & la ſuſpenſion d'armes pendant certains jours: le tout ſous peine d'excommunication.

Ce fut au même concile de Rome, que le pape

Digitized by Google

Urbain, touché des prieres des moines de Moleſne, leur rendit l'abbé Robert qui les avoit quittez, ce qui merite d'être expliqué. Le monaſtere de Moleſne en Bourgogne dans le dioceſe de Langres, fondé ſur la fin de l'an 1075. eut pour premier abbé Robert homme d'une vertu éprouvée dans la vie monaſtique & le gouvernement des ames. Aprés environ vingt ans, quelque-uns de ſes moines firent reflexion, que leurs uſages ne s'accordoient pas avec la regle de ſaint Benoiſt, qu'ils entendoient tous les jours lire en chapitre, & qu'ils avoient promis d'obſerver. Ils commencerent par s'en entretenir en particulier, ſe plaignant de leur infidelité, & cherchant ſerieuſement à y remedier. Mais ces diſcours s'étant répandu dans la communauté, les autres moines qui n'avoient pas le même zele, commencerent à ſe mocquer de ceux-ci, & à les détourner de leur deſſein par toutes ſortes de moïens. Les zelez, ſans s'en mettre en peine, demandoient à Dieu par de ferventes prieres, de les conduire en quelque lieu où ils puſſent fidelement accomplir leurs vœux

AN. 1099.

LXIV. Fondation de Citeaux.

Vita S. Rob. ap. Boll. 29. Ap. to. II. p 665.

Exor. Magn. Ciſterc c. 10.

Enſuite conſiderant que la regle défend de rien faire ſans la permiſſion de l'abbé, ils s'adreſſerent à Robert qui loüa leur deſſein, & leur promit, non-ſeulement de les aider, mais de ſe joindre lui-même à eux. Pour ne rien faire que par l'autorité des ſuperieurs, l'abbé Robert avec ſix moines des plus zelez, alla à Lion trouver l'archevêque Hugues, legat du pape; & lui dit, qu'ils étoient reſolus de pratiquer exactement la regle de ſaint Benoiſt, lui demandant pour cet effet ſon ſecours & la protection du ſaint ſiege; & en particulier la permiſſion de ſortir de Moleſne, où ils ne pouvoient executer leur deſſein. Le

Exor. Ciſterc. c. 1.

Digitized by Google

AN. 1099. legat la leur accorda, & leur donna ſes lettres pour cet effet, où il leur conſeille & leur ordonne, par l'autorité du pape, de perſeverer dans leur ſainte reſolution. Les ſix qui accompagnerent l'abbé en ce voïage, étoient Alberic, Odon, Jean, Eſtiene, Letalde & Pierre.

c. 2.

Etant donc retournez à Moleſne, ils choiſirent les plus zelez pour l'obſervance, ſortirent au nombre de vingt & un; & allerent s'établir dans un lieu nommé *Ciſtercium* en Latin, en François Ciſteaux à cinq lieuës de Dijon, dans le dioceſe de Châlon. C'étoit un deſert couvert de bois & d'épines, qu'ils commencerent à défricher & s'y loger dans des cellules de bois, avec le conſentement de Gautier évêque de Châlon, & de Rainard vicomte de Beaume, à qui la terre appartenoit.

Ils s'y établirent le jour de ſaint Benoiſt, vingt-uniéme de Mars 1098. qui ſe rencontroit le dimanche des Rameaux. L'archevêque de Lion voïant leur extrême pauvreté, & qu'ils ne pourroient ſubſiſter dans un lieu ſi ſterile, ſans le ſecours de quelque perſonne puiſſante, écrivit à Eudes duc de Bourgogne, pour l'exhorter à leur faire du bien; & ce prince touché de leur ferveur, acheva à ſes dépens le bâtiment du monaſtere de bois qu'ils avoient commencé, & les y entretint long-tems de toutes les choſes neceſſaires. Il leur donna même abondamment des terres & des beſtiaux. Cependant l'évêque de Châlon donna à Robert le bâton paſtoral en qualité d'abbé, & fit renouveller aux moines leur vœu de ſtabilité pour le nouveau monaſtere qui fût ainſi érigé canoniquement en abbaïe.

Exord. magn. c. 13.

Mais peu de tems aprés les moines de Moleſne du

du consentement de Godefroi leur nouvel abbé, allerent à Rome, & porterent leur plainte au pape Urbain II. dans le concile dés l'année 1099. disant que par la retraite de Robert la religion étoit renversée dans leur monastere, & qu'ils étoient devenus odieux aux seigneurs & à leurs autres voisins. Le pape cédant à leur importunité & au conseil des évêques, écrivit à l'archevêque de Lion de tirer s'il étoit possible, Robert de sa solitude pour le renvoïer à son monastere, sinon de faire en sorte que les habitans de la nouvelle solitude demeurassent en repos, & que ceux qui étoient dans le monastere vécussent régulierement. L'archevêque de Lion aïant reçû cette lettre du pape & étant sollicité par l'abbé Godefroi & par les moines de Molesne, assembla quatre évêques, Norgold d'Austun, Gautier de Challon, Bertrand de Mascon, Pons de Bellai, tous ses suffragans avec trois abbez, Pierre de Tournus, Jarenton de Dijon & Gosseran d'Aisnai, & Pierre camerier du pape; & par leur conseil il écrivit ainsi à Robert évêque de Langres. AN. 1099.

Nous avons resolu de rendre Robert à l'église de Molesne, à condition qu'avant que d'y retourner, il ira à Chalon pour remettre à l'évêque le bâton pastoral qu'il a reçû lorsqu'il a promis obéïssance, suivant la coûtume des abbez; & il déchargera les moines du nouveau monastere de l'obéïssance qu'ils lui ont promise en qualité d'abbé, comme l'évêque l'en quittera à son égard. Nous avons aussi permis à tous ceux des moines du nouveau monastere, qui voudront le suivre, de retourner avec lui à Molesne; à condition que desormais ils ne s'attireront ni se recevront les uns les autres, sinon en tant que saint Benoist permet de recevoir les moines d'un monastere

AN. 1099. connu. Nous vous renvoïons ensuite Robert, pour le rétablir abbé de Molesne ; à la charge que s'il quitte encore cette église par legereté, on ne lui donnera point de successeur du vivant de Godefroi. Quant à la chapelle de l'abbé Robert, & tout le reste qu'il a emporté de Molesne, nous voulons que tout demeure aux freres du nouveau monastere, horsmis un breviaire qu'ils garderont jusques à la saint Jean pour le transcrire. C'est la premiere fois que j'ai remarqué ce mot de Breviaire, pour signifier un livre ecclesiastique.

Ce jugement de l'archevêque de Lion fut executé, & aprés que l'abbé Robert fut retourné à Molesne, les moines de Cisteaux s'assemblerent & élurent pour leur abbé Alberic, homme instruit des lettres divines & humaines, qui avoit été prieur à Molesne & l'étoit encore à Cisteaux ; & qui avoit beaucoup travaillé pour ce nouvel établissement, jusques à souffrir c. 17. des affronts, des coups & la prison. Il gouverna l'abbaïe de Cisteaux neuf ans & demi.

LXV. Fin d'Urbain II. Geoffroi, abbé de Vendôme, étant à Rome, fit son possible pour justifier Ives de Chartres auprés du pape Urbain. En revenant il sejourna cinq jours à Lion chez l'archevêque Hugues, où il apprit que le nouvel archevêque de Sens Daïmbert, avoit fait sa paix avec ce prélat, & lui avoit promis toute obéïssance comme à son primat, sans qu'Ives de Chartres eut été compris dans cette paix. Il avoit même désavoüé les lettres écrites par Ives en son nom. Geofroi aïant appris cela, travailla comme ami particulier d'Ives de Chartres, à le reconcilier avec l'archevêque de Lion & son clergé qui lui étoient fort opposez. C'est ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit à Ives.

Geoffr. 11. ep. 18.

Digitized by Google

Depuis le concile de Rome de l'an 1099. nous ne trouvons plus rien du pape Urbain II. ſinon qu'il mourut à Rome le vingt-neuviéme de Juillet de la même année, aprés avoir tenu le ſaint ſiege onze ans, quatre mois & dix-huit jours. Guibert abbé de Nogent, qui vivoit alors, dit qu'il ſe fit à ſon tombeau pluſieurs miracles. AN. 1099. *Bertold. an. 1099.* *Geſta. D. per. Fr. liv. 2. init.*

LXVI Priſe de Jeruſalem.

Quinze jours avant la mort du pape Urbain, les croiſez avoient pris Jeruſalem, ce qui s'étoit ainſi paſſé. Aprés la priſe d'Antioche, ils firent encore quelques conqueſtes & les ambaſſadeurs qu'ils avoient envoïez en Egipte au calife Fatimit, revinrent avec des ambaſſadeurs de ce prince. Il avoit recherché l'alliance des Francs, pour lui aider à chaſſer de la Syrie, les Turcs ſes ennemis, qui reconnoiſſoient le calife de Bagdad; mais profitant des victoires des Francs, il reprit Jeruſalem ſur les Turcs qui l'avoient ôtée à ſon pere trente-huit ans auparavant; & déclara aux Francs, que les choſes aïant changé de face, il prétendoit garder cette ville; mais qu'il permettoit aux Francs d'y venir viſiter les ſaints en toute ſûreté, pourvû qu'ils n'y entraſſent pas plus de deux ou trois cens à la fois & ſans armes. *Sup. liv. LXIV. n. 58.* *Guill. Tyr. VII. c. 19.*

Les ſeigneurs Francs prirent cette réponſe pour une dériſion, & répondirent au calife d'Egipte, qu'il ne leur feroit pas la loi, & qu'ils iroient en corps d'armée à Jeruſalem. Ils y marcherent en effet & arriverent devant la ville le ſeptiéme de Juin 1099. Ilsn'avoient plus de gens de ſervice que vingt mil hommes de pied & quinze cens chevaux, & on tenoit que dans la ville il y avoit quarante mille hommes bien armez, avec toutes ſortes de munitions, & les aſſiégez avoient comblé les fontaines & les citernes, juſ- *Guill. VIII. c. 5.*

Digitized by Google

AN. 1099. ques à cinq ou six mille à l'entour. Toutefois le siege ne dura que cinq semaines, & les croisez firent de tels efforts, qu'ils prirent Jerusalem le vendredi quinziéme de Juillet, à trois heures aprés midi; ce qui fut remarqué comme étant le jour & l'heure de la mort de Jesus-Christ.

Le duc Godefroi entra le premier dans la ville avec son frere Eustache, passant sur la muraille par une tour de bois qu'on en avoit approchée. Ensuite le comte de Toulouse, qui étoit à une autre attaque, & enfin toute l'armée. On fit main-basse sur les infidelles, dont la ville étoit pleine, & le massacre fut horrible. On tua non-seulement ce qui se trouva dans les ruës, mais ceux qui s'étoient réfugiez dans la mosquée bâtie à la place du Temple, où l'on en tua environ dix mille, & autant dans le reste de la ville. Tout nageoit dans le sang, & les vainqueurs fatiguez du carnage, en avoient horreur eux-mêmes. Aprés qu'on eut donné les ordres les plus pressans pour la sûreté de la ville, ils quitterent leurs armes & leurs habits pleins de sang, en prirent de plus propres, laverent leurs mains & marcherent nuds pieds, en gemissant & répandant des larmes pour visiter les saints lieux, particulierement l'église du saint sepulchre. Ils y furent reçûs par le clergé & le peuple de la ville, c'est-à-dire, le peu de Chrétiens du païs qui y étoient restez; & qui rendant graces à Dieu de leur délivrance, vinrent au-devant des seigneurs Francs, avec les croix & les reliques, & les conduisirent dans l'église, chantant des hymnes & des cantiques spirituels. 17. 18. &c.

C'étoit un spectacle merveilleux, de voir avec quelle devotion les croisez visitoient & baisoient les vestiges des souffrances du Sauveur. Ce n'étoit que lar-

Digitized by Google

mes & cris de joïe ; ce n'étoit qu'actions de grace de voir leur pelerinage ſi heureuſement accompli, & gouter le fruit de leurs travaux : les plus ſpirituels ſe repreſentoient la felicité de Jeruſalem celeſte, par le plaiſir qu'il reſſentoient de voir la terreſtre. Les uns confeſſoient leurs pechez, avec vœu de n'y plus retourner. Les autres répandoient de grandes liberalitez ſur les pauvres, vieux & infirmes, s'eſtimant trop riches d'avoir vû cet heureux jour. D'autres viſitoient les lieux ſaints à genoux nuds : chacun s'efforçoit de rencherir ſur la pieté des autres. Les évêques & les prêtres offroient le ſaint ſacrifice dans les égliſes, priant pour le peuple, & rendant graces à Dieu d'un ſi grand bienfait. On ordonna de celebrer à perpetuité le jour de cette reduction, par une fête ſolemnelle. Les Chrétiens du païs aïant reconnu Pierre l'Ermite qu'ils avoient vû à Jeruſalem quatre ou cinq ans auparavant, ſe mettoient à genoux devant lui, & ne ſavoient comment lui témoigner leur reconnoiſſance de la liberté qu'il leur avoit procurée. Le patriarche étoit allé dans l'île de Chipre, chercher des aumônes pour païer les impoſitions dont les infidelles accabloient ſon peuple, & empêcher ainſi la deſtruction des égliſes. Il ne ſavoit rien de ce qui ſe paſſoit à Jeruſalem. AN. 1099. c. 25.

LXVII. Godefroi de B. roi.

Huit jours aprés la conquête, les ſeigneurs s'aſſemblerent, pour choiſir un d'entre eux qui fut roi de la ville & du païs. Comme ils étoient enfermez pour déliberer, quelques-uns du clergé demanderent à entrer & leur dirent : Le ſpirituel doit aller devant le temporel : c'eſt pourquoi nous croïons que l'on doit élir un patriarche avant que d'élire un roi : autrement nous déclarons nul tout ce que Lib XI c. 1.

Digitized by Google

AN. 1099. vous ferez sans nôtre consentement. Le chef de ces clercs étoit l'évêque de Martoran en Calabre, appuïé d'Arnoul chapelain du duc de Normandie, qu'il vouloit faire patriarche, quoique ce fût un homme d'une vie infâme & décrié dans toute l'armée. Or il n'y avoit plus ni pieté, ni discipline dans le clergé de la croisade, depuis la mort d'Adhemar évêque du Pui & de Guillaume évêque d'Orange qui lui survécut peu de tems.

Les seigneurs, sans s'arrêter à la remontrance des clercs seditieux, élurent pour roi de Jerusalem Godefroi de Boüillon duc de Lorraine, aïant principalement égard à sa vertu : car il y avoit entre eux des princes plus distinguez par leur naissance & leur pouvoir : mais il étoit recommandable par sa valeur & sa piété. Le roi Henri d'Allemagne, avoit une telle c. 8. confiance en lui, que dans la bataille contre Rodolfe son competiteur, il lui donna à porter son étendart, & on dit que ce fut Godefroi, qui donna le coup mortel à Rodolfe. Si-tôt qu'il fut élu les seigneurs le menerent solemnellement à l'église du saint sepulcre pour l'offrir à Dieu : mais il ne voulut point être sacré solemnellement, ni porter une couronne d'or dans la ville où Jesus-Christ en avoit porté une d'épines. Il prit soin dés les premiers jours de son regne d'établir le service divin. Il fonda un chapitre de chanoines dans l'église du saint sepulcre ; & un autre dans l'église du temple, leur assignant des revenus suffisans, & des logemens convenables prés ces églises. L'église du temple étoit la grande mosquée lib. VIII. c. 3. des Musulmans, fondée par Omar à la place de l'ancien temple des Juifs : elle étoit octogone revêtuë de Marbre de hors & dedans, & ornée de Mosaïque : le

toit étoit un dôme couvert de plomb. A la prise de la ville, on trouva dans cette mosquée quantité de lampes d'or & d'argent, & d'autres richesses immenses. Le roi Godefroi fonda aussi un monastere dans la vallée de Josaphat, en faveur de plusieurs moines qu'il avoit tirez des maisons les mieux reglées, & qui pendant tout le voïage, lui faisoient le service divin aux heures du jour & de la nuit. AN. 1099.

Sur la fin de l'année 1099. arriva à Jerusalem Daïmbert archevêque de Pise, legat envoié par Urbain II. accompagné d'un grand corps de croisez d'Italie, & il celebra la fête de Noël à Bethléem. Depuis cinq mois que Jerusalem étoit au pouvoir des Chrétiens il n'y avoit point encore de patriarche: car quoiqu'incontinent aprés l'élection du roi, l'évêque de Martorane eût fait élire par sa faction le chapelain Arnoul, & l'eut introniſé par la protection du duc de Normandie: ils furent bien-tôt obligez d'abandonner cette entrepriſe temeraire. Le siege patriarchal fut donc regardé comme vacant, car il ne paroît pas, que l'on comptât le patriarche Simeon qui étoit en Chipre; & les seigneurs qui restoient à Jerusalem s'assemblerent afin d'y pourvoir. Aprés une meure déliberation, ils élurent l'archevêque Daïmbert & l'introniserent; ensuite dequoi le roi Godefroi & le prince Boëmond, reçurent humblement de lui l'investiture, l'un du roïaume de Jerusalem, l'autre de la principauté d'Antioche, prétendant honorer celui dont il étoit le vicaire sur la terre. *lib. IX c. 14* *c. 4.* *c. 15.*

Quelque tems aprés il s'émut un differend entre le roi & le patriarche, qui prétendoit, que le roi avoit donné à Dieu la ville de Jerusalem & sa forteresse, & encore la ville de Joppé & ses dépendan- *c. 16.*

Digitized by Google

AN. 1298. ces. Pour terminer cette dispute, le pieux roi céda à l'église du saint sepulchre le quart de Joppé, & fit cette cession publiquement devant le clergé & le peuple, le jour de la purification l'an onze cens. Le jour de Pâques suivant, qui étoit le premier d'Avril, il ceda de même au patriarche la ville de Jerusalem, avec la tour de David & ses dépendances : à condition toutefois, que le roi auroit la joüissance de Jerusalem & de Joppé, jusques à ce qu'il eût augmenté son roïaume d'une ou de deux autres villes : que s'il mouroit cependant sans enfans, le tout apartiendroit au patriarche.

c. 19. Or dans ce commencement, le roïaume de Jerusalem étoit peu de chose. Car aprés que les seigneurs, qui avoient été à cette conquête se furent retirez chacun chez soi, aïant accompli leur vœu : Godefroi demeura seul avec Tancrede, & leurs troupes assemblées faisoient à peine trois cens chevaux & deux mille hommes de pied. Les villes de leur obéïssance étoient en très petit nombre, & separées par des places ennemies, en sorte qu'on ne pouvoit passer de l'une à l'autre sans grand peril. Toute la campagne étoit occupée par les infidelles, qui regardant les Chrétiens comme leurs ennemis mortels, les tuoient sur les chemins ou les faisoient esclaves; & abandonnoient la culture des terres, ne craignant pas de s'affamer eux-mêmes, pourvû qu'ils les fissent perir de disette. Les Francs n'étoient pas même en sureté dans les villes mal fermées & mal peuplées : on y venoit de nuit les piller & les tuer jusques dans leurs maisons, ce qui en obligeoit plusieurs à tout abandoner. Tel étoit ce roïaume de Jerusalem, qui subsista toutefois quatre-vingt huit ans.

Fin du Treiziéme Tome.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

A

ADalbert archevêque de Breme, legat en Norvege. 118. Se reconcilie avec Suenon R. de Danemarc. 119. Etablit de nouveaux évêchez chez les Sclaves & les Danois. 226. Evêques par lui ordonnez. *ibid.*

Adalberon évêque de Virſbourg. Sa mort. 519

Adam chanoine de Breme hiſtorien. 227

Adelaide outragée par l'empereur Henri ſon époux. 573. S'en plaint au concile de Plaiſance. 594

Adhemard évêque du Pui, legat pour la croiſade. 620. 633. Sa mort. 666

Afrique, état de cette égliſe ſous Gregoire VII. 325

Afrique, avoit encore cinq évêques ſous Leon IX. 5

Agnes imperatrice veuve de Henri le noir. 48. Se retire à Rome ſous la conduite de Pierre Damien. 243. Sa mort. 244

Agrigente. Son premier évêque Latin. 577

Alberic ſecond abbé de Ciſteaux. 685

Alberic moine du mont-Caſſin. 385

Alcoran. Comment il y eſt parlé de J. C. 328

Aleluia. Quand doit être chanté. 13

Allemagne. Quatre principaux évêques du parti catholique ſous Urbain II. 507

Allemans catholiques. Leurs plaintes contre Gregoire VII. 348

Aldrede évêque de Vorcheſtre, puis archevêque d'Yorc. 86. Dépoſé par le pape. 87. Retabli. 88

Alfonſe VI. R. de Caſtille, favoriſe l'ordre de Clugni. 408. Fait recevoir l'office Romain chez lui. 410

Alexandre II. pape. 88. Son élection rejettée par la cour. 89. 96. défenduë par Pierre Damien. 94. & par Hildebrand. 144. Sa mort. 249

Alexis Comnene empereur de C. P. 422. Sa penitence. 423. Il fait fondre les vaſes ſacrez. 424. Le défend à l'avenir. 425. Envoye des preſens à Henri roi d'Allemagne. 436. Demande au pape & aux Latins du ſecours contre les infideles. 594. Invite Urbain II. à aller à C. P. 501. Sa conduite artificieuſe envers les croiſez. 645

Alfane archevêque de Salerne. 58. 452. ſavant en medecine. 65

Altman évêque de Paſſau. 150. Legat du ſaint ſiege. 329. 509. Sa mort. 528

Anne Dalaſſene, mere des Comnenes. 422
S. *Annon* archevêque de Cologne. 92. Puiſſant à la cour d'Allemagne. 142. Envoyé à Rome. 144. Y retourne. 197. Rapellé à la cour 232. Se retire. 246. Sa mort. 303
Angleterre neutre entre Gregoire VII. & Guibert. 410. Fief de l'égliſe de Rome ſelon Gregoire VII. 416. Evêchez d'Angleterre transferez des villages dans les villes. 304
Anſelme évêque de Luques legat à Milan. 72. Elu pape. 88. v. Alexandre II.
S. *Anſelme* évêque de Luques. 258 Directeur de la comteſſe Mathilde. 422. Legat en Lombardie. 447. Perſecuté par ſes chanoines. 462. Ses travaux & ſes écrits contre les ſchiſmatiques. 463. Ses vertus & ſa mort. 467
S. *Anſelme* moine, puis prieur du Bec. 372. Ses premiers écrits. 363. Elû abbé du Bec. 366. Nommé archevêque de Cantorberi, fait tous ſes efforts pour refuſer. 365. Conſent. 568. Se juſtifie ſur ce ſujet. 570. Sacré archevêque. 571. Fait des remontrances hardies au R. Guillaume le roux. 598. Et tombe dans ſa diſgrace. 599. Conſulte Hugues archevêque de Lion. *ibid.* Fidelle au pape & au roi. 601. Abandonné par les évêques & reſpecté par les ſeigneurs. 603. Reçoit le pallium. 605. Le roi lui refuſe la permiſſion d'aller à Rome. 649 lui accorde. 650. Anſelme s'arrête à Lion. 951. Ecrit au pape. 652. Arrive à Rome. 653. Se retire à Sclavic. 655. Veut renoncer à l'épiſcopat. 659. Diſpute contre les Grecs au concile de Bari. 6. 8. Empêche que le roi d'Angleterre n'y ſoit excommunié. 669. Aſſiſte avec diſtinction au concile de Rome. 675. Sa cauſe y eſt recommandée par l'évêque de Luques. 676
Anſelme III. archevêque de Milan. 451. Sa mort. 573
Anſelme IV. archevêque de Milan. 596
Anſger premier évêque Latin de Catane. 576
Antibari en Empire. L'égliſe de Dioclée y eſt réünie.
Antioche aſſiegée par les croiſez. 646. Juriſdiction de ſon patriarche. *ibid.* priſe par les croiſez. 664
S. *Antoine* Tranſlation de ſes reliques à C. P. Puis en France. 630
Anzir roi de Mauritanie. Gregoire VII. lui écrit. 326
Arragon. Office Romain reçû en ce royaume. 407
Arras. On travaille à y établir un évêque. 559. 578. Ce qui eſt executé. 580. 583. 589. & confirmé au concile de Clermont. 614
Arcade empereur, s'il a été excommunié. 414
Argyre duc d'Italie. 1. Accuſé d'intelligence avec les Latins. 22. 27
Arialde diacre de Milan. 178. Son martyre. 180
Armenie. Gregoire VII. prend ſoin de cette égliſe. 392
Arnoul III. archevêque de Milan. 573. Son ſacre & ſa mort 596
S. *Arnoul* moine à S. Medard de Soiſſons, reclus, puis abbé. 426. Refuſe d'aller à la guerre. 428. Elu évêque de Soiſſons. 430. Empêché d'y entrer. 432. Ne laiſſe pas d'exercer ſes fonctions. 442. Envoyé par le pape au comte de Flandres *ibid.* Etablit la paix

Digitized by Google

dans ce païs & y fonde le monaſtere d'Outtembourg. 443. Renonce à l'épiſcopat. 496. Retourne en Flandres & y meurt. 497
Arnoul chapelain du duc de Normandie, homme corrompu & ſeditieux. 667. Veut être patriarche de Jeruſalem. 688. 689
Artos en Grec, pain levé & ſans levain.
Avarice. Ruine toutes les vertus. 98
S. *Auguſtin*. Réponſe aux objections ſur l'eucariſtie, tirée de ſes écrits. 291
Avignon. Concile en 1080. par Hugues de Die. 411
Auſtind. V. S. Oſtent.
Auſtun. Concile en 1077. Hugues de Die préſidant. 353. Autre en 1094. le même préſidant. 591
Autel diſtingué de l'égliſe. 610
Azimes. Sujet de diſpute entre les Grecs & les Latins. 2. 3. 25

B

BAPTE'ME. Comment doit être adminiſtré. 240
Bari. Concile en 1098. Urbain II. préſidant. 668
Barthelmi abbé de Marmoutier. 161
Baudouin moine confident de ſaint Anſelme de Cantorberi. 604. 606
Baudri évêque de Noyon. 648. Sa cronique. *ibid.*
Bel. S. Martin le Bel, monaſtere fondé par Guillaume le conquerant. 161
Benevent. Concile en 1091. Le pape Urbain préſidant. 526
Bennon cardinal ſchiſmatique. Ses écrits. 453
Berchach. Aſſemblée en ce lieu des catholiques & des ſchiſmatiques. 447
Berenger. Son hereſie condamnée au concile de Plaiſance. 59. Il l'abjure au concile de Tours. 40 Et à celui de Rome ſous Nicolas II. 71. Accuſé de citer à faux. 163. De parjure. 166. Blaſfême contre l'égliſe Romaine. 169. S'oppoſe à la créance de toute l'égliſe. 172. Son portrait. 287. Sa derniere retractation à Rome. 385. Ecrit encore contre. 386. 497. Sa mort. 498
Berengariens de diverſes ſortes. 288. Leur petit nombre. 292
Berenger évêque d'Auſone, travaille à retablir la métropole de Tarragone. 512. Et en eſt le premier archevêque. 525
Bernard abbé de S. Victor de Marſeille, legat en Allemagne. 344
Bernard premier patriarche Latin d'Antioche. 666
Bernard premier archevêque de Tolede depuis la reduction. 501. Etabli primat d'Eſpagne. 504. & legat. 504. Diſpenſé de la croiſade. 638. Tire de France pluſieurs bons ſujets pour les égliſes d'Eſpagne. *ibid.*
Berthold prêtre de Conſtance hiſtorien. 445
Bertrade comteſſe d'Anjou, recherche le roi Philippe. 555
Boëmond fils aîné de Robert Guiſchard. 468. Devient un des chefs de la croiſade. 644. Prince d'Antioche. 664. 666. Reçoit l'inveſtiture du patriarche de Jeruſalem. 689
Boleſlas le cruel roi de Pologne. 389
Boſon moine, depuis abbé du Bec. 656
Bourdeaux concile en 1080. Par les legats Hugues & Amat. 498
Maurice *Bourdin* moine, emmené en Eſpagne par Bernard archevêque de Tolede. 621. Bour-

din archevêque de Brague. 639
Bras seculier. Comment peut être employé contre les schismatiques. 466
Breviaire Livre ecclesiastique. 684
Brixen. Assemblée des schismatiques, où Guibert est élû antipape. 403
Brunon moine, puis évêque de Seigni. 386
S. *Bruno* fondateur des Chartreux, s'oppose à Manasses de Reims. 357. Comment Manassés en parle. 401. Ses commencemens. 515 Sa retraite à la Chartreuse. 516. Puis à Squillace en Calabre. 518

C

CAdaloüs évêque de Parme antipape. 90. Condamné & déposé. 98. Soûtenu par la cour. 143. Sa fin. 146
Mal *Caduc* empêche les fonctions d'un prêtre. 250
Califes de Bagdad & du Cair. 151
Canosse château prés de Rege. 335.
S. *Canut* roi de Danemarc. 489. Ses conquêtes & son affection pour l'église. 490. Son martyre. 491
Canons de Trulle non reçus par l'église Romaine. 15
Carthage metropole d'Afrique. 5
Casimir le moine roi de Pologne. Sa mort. 389
Mont-*Cassin.* Dedicace de l'église par le pape Alexandre II. 207
Cantorberi. Son archevêché, primat de la grande Bretagne. 236. 572
Carême. On ne portoit point d'armes pendant ce tems. *idem.*
Catane. Son premier évêque Latin. 576
Catholiques en Orient au dessus des metropolitains. 25. Soumis au patriarche d'Antioche. 647
Cencius prefet de Rome, conspire contre Gregoire VII. 305. S'enfuit de Rome. 308
Cencius fils du prefet de Rome schismatique. 145
Cendres. Ordonné ne recevoir à l'entrée du Carême. 526
Censures. Gregoire VII. prétend ôter la victoire aux princes par les censures ecclesiastiques. 368. Sa facilité à lever les censures prononcées par ses legats. 371
Challon. Concile en 1063.
Chanoines reguliers. Leur origine. 68. 134
S. *Charles* fils de S. Canut roi de Danemarc. 490. Comte de Flandres. 492
Charles nommé à l'évêché de Constance. 208. Y renonce. 211
Chartreux. Leurs commencemens. 517
Cisteaux. Fondation de cette abbaye. 682.
Clement III. antipape. *V.* Giubert.
Clermont. Concile en 1095. Urbain II. présidant. 607. 609
Clercs. Leur est défendu de posseder pour autrui. 382
Concile de Benevent sous Victor III. 487
Convers. Commencemens des freres lais ou convers dans les monasteres. 529. Premier exemple des freres à Vallombreuse. 131
Cosme patriarche de C. P. 382. Se retire. 423
Collation en Carême chez les Grecs. 17
Clugni. Son exemption attaquée & confirmée. 137. Coutumes de ce monastere redigées par Ulric. 535. Le pape Urbain II. y consacra l'autel. 607
Collectes de deniers. Urbain II. en leve sur les églises de France. 584

Digitized by Google

Compiegne. Concile en 1085. Par Renaud archevêque de Reims. 496
Communautez de laïques en Allemagne approuvées par Urbain II. 528
Conception de la ſainte Vierge. Ce qu'en dit S. Anſelme. 657
Concubinaires. Clergé d'Allemagne rejette ouvertement la loi de la continence. 271. 274. 301. Gregoire VII. les veut reduire par la puiſſance ſeculiere. 277
Confirmation. Comment doit être adminiſtrée. 240
Conrad fils de l'empereur Henri, ſe revolte contre lui. 563. eſt couronné roi à Milan. 574. Reconnu par le pape à qui il fait ſerment. 596
Corſe donnée à l'archevêque de Piſe. 561
Conſtance. Concile en 1094. Gebehard legat préſidant. 587
Conſtantin. Sa donation alleguée par Leon IX. 3. Par Pierre Damien. 95
Conſtantin monomaque empereur de C. P. écrit pour l'union des égliſes. 5. Leon IX. lui répond. 6. Sa mort. 35
Conſtantin Ducas empereur de C. P. 82. Sa mort. 211
Conſtantin Lichudes patriarche de C. P. 17. Sa mort. 201
Cour. S'il eſt neceſſaire qu'il y ait des clercs à la ſuite de la cour. 466
Couronne. Les rois la recevoient de la main d'un évêque aux grandes fêtes. 592
Craf évêque de Meiſſen. Sa mort. funeſte. 175
Croiſade. Gregoire VII. en forme le projet. 278. Urbain II. la prêche au concile de Clermont. 617
Avec indulgence pleniere. 618. Princes & ſeigneurs à la tête. 633
Voyage des croiſez, 634
Croiſez à Rome. 636. 638. Leur peu de diſcipline. 645. Lettres des ſeigneurs croiſez au pape ſur la priſe d'Antioche. 666. Leur devotion à la priſe de Jeruſalem. 687
Croix ſur les chemins étoient des aſiles. 611
Cuno ou Conrad archevêque de Treves tué. 174
Curez ſoumis à l'évêque, même dans les égliſes dépendantes des moines. 610
Cyriaque archevêque de Cartage. 325

D

DAïbert évêque de Piſe, le pape lui donne l'iſle de Corſe. 558. 559. Aſſiſte au concile de Clermont. 607. Il eſt élû premier patriarche Latin de Jeruſalem. 689. Le roi lui accorde le domaine de la ville. 690
Daimbert élû archevêque de Sens. 639. Reconnoît la primatie de Lion. 675. 684
Dalmace archevêque de Narbone. 412
Dalmatie à l'égliſe Romaine ſelon Gregoire VII. 419. La continence des clercs s'y obſervoit. 18
Danemarc. Premier concile tenu à Sleſvic par l'archevêque Adalbert. 226. Il ordonne neuf évêques en ce royaume. 227
Fauſſes *Decretales* ont ruiné la diſcipline de l'égliſe. 523
Denier ſaint Pierre en Angleterre. 198
Devotions nouvelles de l'onziéme ſiecle. 110. Leur inconvenient. 111
Dialectique. On ne doit en affecter

Digitized by Google

le langage. 167
Dictatus papæ. Maximes attribuées à Gregoire VII. 420
Didier abbé du mont-Caſſin. 51. Legat pour C. P. 52. Cardinal. 53. Ses commencemens. 64. Rebâtit l'égliſe du mont-Caſſin. 206. Va avec les Normans trouver l'empereur Henri. 437. Soutient l'indépendance du ſaint ſiege. 438. Elu pape. 457. &c. Refuſe. 460. Accepte enfin. 468. Entre dans Rome. 486. Envoye une armée en Afrique. *ibid.* Il eſt reconnu pape en Allemagne & en Hongrie. 487. Il garde l'abbaye du mont-Caſſin. 489. Sa mort & ſes écrits. *ibid.* *V.* Victor III.
Degue évêque d'Iria en Galice dépoſé. 505
Dieu le veut. Cri de guerre des croiſez. 619. *Deus lo volt*, le même. 644
Diſcipline. V. Flagellations.
Dîmes. Le quart à la cathedrale. 191. Dîmes de Turinge prétendues par l'archev. de Mayence. 193. 247. Adjugées au concile d'Erford. 248. Saint Canut veut les établir en Danemarc. 490. Deffend aux laïques d'en poſſeder. 379
Dol. Differend de ſon évêque avec l'archevêque de Tours. 376. 398 A qui il eſt ſoumis. 584. 614
Dominus vobiſcum. Traité de Pierre Damien. 218
S. *Dominique* le cuiraſſé. 102. Ses auſteritez. 103. Sa mort. 105
Dominique patriarche de Grade. Sa lettre à Pierre d'Antioche, 24
Donnez ou oblats des monaſteres. 530
Durand abbé de Troarn. Son écrit contre Berenger. 293
Durand évêque de Clermont. Meurt à l'arrivée du pape. 608

E

EBERARD archevêque de Treves. Sa mort. 173
S. *Edouard* le confeſſeur roi d'Angleterre. 114. Diſpenſé par le pape de ſon vœu d'aller à Rome. 116. Sa mort. 160. Ses loix 198
Egilbert ſchiſmatique archevêque de Treves. 371. Reçoit le pallium de l'antipape Guibert. 347
Egliſe ne peut errer ni perir. 172. 293
Election des évêques, ne doit dépendre de la puiſſance ſeculiere. 463. Inconveniens de l'ambition du Clergé. 465
Elie abbé de ſaint Benoît de Bari, reçoit les reliques de ſaint Nicolas. 483. Sacré archevêque par le pape. 514
Emilien patriarche d'Antioche. Sa mort. 382
Empereur. Son droit pour l'élection du pape. 68
Empire. Le pape prétend le donner. 415
Enfans. Maxime de ſaint Anſelme ſur leur éducation. 365. Avec quel ſoin étoient élevez à Clugni. 541
Erford. Concile en 1073. touchant les dîmes de Turinge. 246
Eric Eigoth roi de Danemarc, va à Rome, puis à Jeruſalem, 663 Sa mort. *ibid.*
Ermenfroi évêque de Sion legat en Angleterre. 198
Eſpagne. Miſſion des ſept évêques par ſaint Pierre ſuſpecte. 408 Prétention de Gregoire VII. ſur ce royaume 255. 416. Office Romain reçu en Eſpagne.

Digitized by Google

Eſtienne IX. pape. 49. Sa mort. 58
S. *Eſtienne* de Tiers, fondateur de l'ordre de Grammont. 262
Eſtiene de Polignac évêque de Clermont dépoſé. 317
S. *Eſtiene* de Caën monaſtere. 162
Evêques. Pierre Damien ſe plaint de leur impunité. 157. Leurs droits pecuniaires pour les ordinations. 56. Evêques doivent êtres élus. 67. Leur juriſdiction. 409. Ne peuvent êtres jugez que par le pape. 5
Evêchez. En quelles villes doivent être établis. 578
Euchariſtie. Comme on faiſoit à Clugni le pain à chanter. 539. On trempoit le corps dans le ſang. *ibid.* Défendu. 611. Euchariſtie. Comment nommée pain & vin 166. Compoſée de deux parties, le ſigne & la choſe. 168. Eſt ſigne & réalité. 166. 169. 171. Creance catholique ſur ce myſtere. 170. Corps de Jeſus-Chriſt n'eſt diviſé. 289. Ni corrompu. 291. Reſpect des catholiques pour ce ſacrement. 12. 293. Uſage de Jeruſalem. 12. Irreverence des Grecs. 13. 16. Communion ne rompt point le jeune. 16
Eudes évêque de Bayeux. v. Odon.
Even ou Ivon évêque de Dol en Bretagne. 376
S. *Euphemie.* Monaſtere en Calabre. 575
Euſebe évêque d'Angers. Sa retractation. 386
Euſtrate Garidás patriarche de C. P. 423. Dépoſé. 425
Excommunication. Plaintes de Pierre Damien, de leur uſage trop frequent. 156. Pluſieurs évêques excommuniez par Gregoire VII. 316. Sa premiere lettre ſur l'excommunication des rois, contenant les fondemens de ſa conduite. 320. Lettre d'Etiene évêque d'Halberſtat, & de Bernard prêtre de Conſtance, qui outre la matiere. 521. 522. Excommunication des rois emporte leur dépoſition. Fondement de cette prétention. 320. 412. 414. Gregoire VII. modere les excommunications. 369
Excommuniez de divers degrez. 508. Regles ſur les ordinations des excommuniez. *ibid.* Ceux qui tuent les excommuniez ne ſont pas eſtimez homicides. 525

F

FEMME miſe ſur le ſiege de C P. 4
Ferdinand le grand, roi de Caſtille. Sa mort. 190
Feu. Epreuve du feu à Florence, pour convaincre de ſimonie l'évêque Pierre. 187. On beniſſoit trois jours de ſuite le feu nouveau pendant la ſemaine ſainte. 536
Fiançailles. Ordonnance de J. Xiphilin. 381
Flagellations. Devotion de ſaint Dominique le cuiraſſé. 104. Blâmées par quelques-uns & ſoûtenuës par Pierre Damien. 107. 109. Premiers exemples dans l'onziéme ſiecle. 108
Florence. Concile ſous Victor II. 39
S. *Flour* prieuré de Clugni. 621
Forcheim. Les Saxons s'y aſſemblent contre le roi Henri. 344
Fouques moine du Bec, puis évêque de Beauvais. 553. Son zele indiſcret. 554
France tributaire de l'égliſe Romaine ſelon Gregoire VII. 416
Frideric de Loraine chancelier de

Digitized by Google

l'égliſe Romaine legat à C. P. 6. Abbé du mont-Caſſin. Puis pape. 49. *Voyez* Etiene IX.
Fruits nouveaux benis à la meſſe. 540
Fulde. Brigues pour cette abbaye. 301

G

GAUCHER évêque de Cambray. Son élection deſaprouvée par le pape. 583. Aſſiſte au concile de Clermont. 608. Et y eſt depoſé. 614
Gautier évêque d'Albane legat du pape en Angleterre. 597. 604. Aſſiſte au concile de Clermont. 608
Gebehard archevêque de Salſbourg. Sa lettre ſur l'excommunication des rois. 412. Soutient le parti des Saxons à l'aſſemblée de Bercach. 448. Aſſiſte au concile de Quedlimbourg. *ibid.* Sa mort. 306. 518
Gebehard évêque d'Eichſtet élû pape 38. *V.* Victor II.
Gebehard évêque de Conſtance. 445 Legat du pape en Allemagne. 507
Gebouin archevêque de Lion. 354. Obtient la primatie. 387. Sa mort. 432
Geofroi évêque de Chartres. Dépoſé par Hugues de Die. Et retabli par Gregoire VII. 432. Obligé à renoncer. 547
Geofroi évêque de Paris, oncle de Godefroi de Boüillon. Son credit. 551
Geofroi abbé de la Trinité de Vendôme, vint à Rome & ſecourut le pape Urbain II. 583. Aſſiſte au concile de Clermont. 608
Gerard le jeune évêque de Cambrai. 350. Sa mort. 559
Gerard évêque de Florence, puis pape. 60. *V.* Nicolas II.
Geraud ou Giraud évêque d'Oſtie. Ses commencemens. 531. Legat en France. 256. 259
Gerauld abbé de ſaint Medard de Soiſſons, puis fondateur de Sauve-majour. 428
Geric chevalier converti par ſaint Arnoul de Soiſſons. 429
S. *Gerland* premier évêque d'Agrigente. 577
Gervais évêque du Mans, puis archevêque de Reims. 84. Le pape Alexandre II. lui écrit. 138
S. *Gervin* abbé de ſaint Riquier. 369
Gibelin archevêque d'Arles. 411
Girard comte de Galere tyran. 59 87. Ses châteaux ruinez par les Normans. 81. Excommunié. 97
Godefroi de Châtillon, uſurpateur du ſiege de Milan. 257
Godefroi de Boüillon roi de Jeruſalem. 688. Reçoit l'inveſtiture du patriarche. 689
Godefroi le boſſu duc de Lorraine, mari de la comteſſe Matilde 334
Gedouin comte de Cant, beaufrere de ſaint Edoüard. 114
Gommi évêché en Afrique. 5
Goſlar en Saxe. Reſidence du roi. Combat dans l'égliſe 140
Gotheſcalc prince des Sclaves Apoſtat, puis reconcilié à l'égliſe & zelé pour la propagation de la foi. 120. Son martyre. 157
Gozelon. V. Godefroi.
Graiſſe. Pourquoi les moines en méloient à leurs herbes. 540
Grecs. Leurs reproches contre les Latins. 2. 29. 31. Reproches des Latins contre eux. 14. 20
Gregoire évêque de Verceil chancelier d'Italie, oppoſé à Gregoire VII. 254
Gregoire VII. pape *V.* Hildebrand. Son élection. 252. Deſaprouvée par

Digitized by Google

par les Allemans & les Lombards. 254. Il attend le conſentement du roi. 255. Il eſt pris à Rome la nuit de Noël. 307. Hiſtoire fabuleuſe de ſa vie. 310. Il eſt dépoſé à Vormes. 311. Il excommunie & dépoſe le roi Henri. 315. Il rend raiſon de cette conduite. 320. 322. Vient à Canoſſe en Lombardie. 333. Se purge des calomnies avancées contre lui. 339. Veut ſe tenir neutre entre Henri & Rodolfe. 347. 368. Les Allemans s'en plaignent. 348. Ses peines interieures. 373. Il eſt dépoſé à Brixen par les ſchiſmatiques. 403. Ses prétentions ſur tous les royaumes de l'Europe. 415. Soûtient que toutes les puiſſances temporelles dépendent du pape. 420. Aſſiegé par l'empereur Henri dans le château ſaint Ange. 436. Délivré par Robert Guiſchard. 445. Se retire à Salerne. 446. Sa mort. 452. Il eſt honoré comme ſaint. 453. Calomnies de Bennon contre lui. 254

Guelfre quitte la comteſſe Mathilde ſon épouſe. 593

Guiberi de Parme chancelier d'Italie ſchiſmatique. 89

Guibert archevêque de Ravenne, conſpire contre Gregoire VII. 305. élu antipape. Clement III. 403. Gregoire VII. veut l'ataquer à main armée. 405. Guibert eſt intronisé à Rome. 436. Chaſſé de Rome. 509. Garde le ſiege de Ravenne. 510. Rentre à Rome. 526

Guifroi archevêque de Narbonne. 36. Plaintes du vicomte Berenger contre lui. 44. Dépoſé. 368. Sa mort. 412

Gui archevêque de Milan ſimoniaque. 71. Son ſerment contre la ſimonie & ſa penitence. 74. Sa rechûte. 179

Gui comte de Mâcon moine à Clugni. 385

Gui archevêque de Vienne. Son differend avec ſaint Huges de Grenoble. 592

Guimond moine de la Croix ſaint Leufroi, puis archevêque d'Averſe. Son écrit contre Berenger. 287

Guillaume évêque de Roſchild. 230. Son autorité ſur le roi de Danemarc. 231. Sa mort. 295

Guillaume frere de Bertrade élu évêque de Paris. 626. Sacré par ordre du pape. 628. Recommandé par Ives de Chartres. 627

Guillaume abbé de ſaint Arnoul de Mets. 353

Guillaume abbé du Bec prés ſaint Anſelme. 571

Guillaume abbé d'Hirſauge, reſtaurateur de la diſcipline monaſtique en Allemagne. Sa mort. 528

Guillaume le bâtard duc de Normandie, puis roi d'Angleterre. 161. Releve la religion dans le royaume. 162. 197. Y met des évêques Normans. 199. Refuſe prêter ſerment de fidelité au pape. 390. Empêche les évêques d'aller à Rome. *ibid.* Gregoire. VII. cherche ſon ſecours. 403. Le menage. 410. Derniers diſcours de Guillaume. 492. Sa mort & ſa ſepulture. 495

Guillaume le Roux roi d'Angleterre s'empare des biens des évêchez & des abayes le ſiege vacant. 563. Malade à l'extremité, promet ſe convertir. 565. Etant gueri ſe retracte. 568. Irrité contre S. Anſelme. 601. ſe reconcilie. 603

Guillaume évêque d'Utrect. Son pelerinage à Jeruſalem. 146. Sa

mort, 319
Gunther évêque de Bambert. Son pelerinage à Jerusalem. 146. Sa mort. 150

H

HABITS des moines de Clugni. 542
Harolde roi d'Angleterre. 160
Harolde roi de Norvege tyran. 117 Alexandre II. lui écrit. 118
Hellouin abbé du Bec. Sa mort. 361
Henri le noir empereur. Sa mort. 47
Henri archevêque de Ravenne. Schismatique. 146
Henri I. roi de France. Sa mort. 84
Henri IV. roi d'Allemagne. 48. Ses mœurs dépravées. 192. Il veut quitter Berte son épouse. 193. Ne peut. 196. Bâtit des forteresses en Saxe. 246. Sa violence au concile d'Erford. 248. Il est excommunié par le pape. 269. Il écrit à Gregoire VII. une lettre trés-soûmise. 271. Il cherche à le déposer. 305. & l'execute. 310. Ses lettres contre Gregoire VII. 311. 312. Qui le dépose du royaume. 315. Menacé à Tribur d'être déposé par les seigneurs. 331. Passe en Italie. 333. Vient à Canosse se presenter à Gregoire VII. 337. Y. reçoit l'absolution. 339. Rompt le traité. 343. Autre excommunication avec déposition & privation de la Victoire. 397. Il assiege Rome. 433. Et enfin y est reçû & couronné par l'antipape Guibert. 436. Court hazard d'être tué dans une église. 444
Heretiques. Gregoire VII. offre au roi de Danemarc une province occupée par les heretiques. 294
Herlambaud Cotta, chevalier Milanois ennemi des simoniaques. 171. 257
Herman évêque de Mets, chassé par les schismatiques. 451. Revient à son siege. 507. Sa mort. 510
Herman Contract. historien. 9
Herman de Luxembourg, élu roi par les Saxons. 425. Sa mort. 507
Herman évêque de Bambert accusé de simonie. Va a Rome. 197. Y est excommunié. 298. Deposé. 300
Herman évêque de Mets, prisonier en Toscane. 506
Heures canoniales. Recommandées même aux laiques. 217. Abus de s'asseoir pendant l'office. 218
Hidulfe archev. de Cologne. 304
Hildebrand soudiacre de l'église Romaine. 38. Ses commencemens. 251. Legat en France. 39. Il est élu pape. 252. v. Gregoire VII.
Hilgot évêque de Soissons. 496
Hommage, prêtres ne le doivent faire aux laiques. 624. 678.
Hongrie, appartient à l'église Romaine selon Gregoire VII. 418
Hostie. Défendu consacrer deux fois la même. 241
Hubert legat du pape en Angleterre. 233
Huesca reprise sur les infidelles. 639
S. *Hugues* abbé de Clugni, employé pour l'absolution du roi Henri. 336. Honoré par Alfonse roi de Castille. 408. Gregoire VII. lui communique ses peines interieures. 373. Huges reconnoissoit pour empereur Henri, quoi qu'excommunié. 591
Hugues duc de Bourgogne moine a Clugni. 383
Hugues évêque de Die. 259. Legat du pape en France. 350. Se plaint de la facilité du pape à infirmer ses jugemens. 360. 432. Devient archevêque de Lion. *ibid.* Ses plaintes contre le pape Victor III

Digitized by Google

483. Qui l'excommunie. 488. Hugues reconnoît Urbain II. 590. Se plaint de ſaint Hugues de Clugni. 591. Rétabli legat en France. *ibid.*

S. *Hugues* évêque de Grenoble. 411. Quitte ſon dioceſe, puis y retourne. 516. Reçoit ſaint Bruno & ſes compagnons. *ibid.* Se plaint de Gui archevêque de Vienne. 592

Hugues ſeigneur du Puiſet, empriſonne Ives de Chartres. 557

Hugues le blanc cardinal ſchiſmatique, reconnoît Alexandre II. 146. Legat en France & en Eſpagne ſous Gregoire VII. 256. Vient à Vormes faire depoſer Gregoire VII. 310

Humbert archevêque de Lion moine à ſaint Claude. 354

Humbert cardinal évêque de ſainte Ruſine. 2. Ses commencemens. 6. Sa legation à C.P. *ibid.* Sa reponſe à Michel Cerul. 10. à Nicetas Pectorat. 14. Humbert dreſſe la profeſſion de foi de Berenger. 70. Qui le calomnie à ce ſujet. 164

J

JACA en Arragon. Son évêque retabli à Hueſca. 639. *V.* Yaca.

Jarenton abbé de ſaint Eſtienne de Dijon. 355.

Jaromir ou Getard, indigne évêque de Prague. 266

Jean évêque de Veletri antipape Benoît, ſurnommé Mincio. 60. Se ſoumet. 63

Jean évêque d'Olmuts, perſecuté par Jaromir de Prague. 267. Son affaire examinée à Rome. 296

S. *Jean* Gualbert fondateur de la congregation de Vallombreuſe. 122. Ses commencemens. 127. Sa ſeverité contre les grands bâtimens. 132. Sa mort. 250

Jean évêque d'Avranges, puis archeveque de Roüen. 200. Son livre des offices eccleſiaſtiques. 242

Jean ou *Jannelin* abbé de Feſcam. ſon recueil de prieres. 243

Jean patriarche Grec d'Antioche, retabli par les croiſez. 665

S. *Jean* évêque de Teroüane. Ses commencemens. 678. Son ſacre. 680.

Jean archidiacre d'Orleans décrié. 632. Ives de Chartres s'oppoſe à ſon élection pour l'évêché d'Orleans. 672. Il en demeure évêque. 675

Jean Gaëtan diacre cardinal. 500. chancelier de l'égliſe Romaine. 513

Jeruſalem priſe par les croiſez. 686 Foibleſſe de ce royaume. 690

Jeudi ſaint. Ceremonies de ce jour à Clugni. 536. & des jours ſuivans. 537

Jeûne ordonné même aux enfans. 15 Jeûne de Mars & de Juin reglez. 587. 585. au concile de Clermont. 611. Jeûnes de la veille de Noël, de celle de l'Epiphanie, du ſamedi ſaint, &c. 219. 242

Jeux même d'échets défendus aux évêques ſelon Pierre Damien. 100

Johonée indigne évêque de Dol en Bretagne. 375

Joſaphat. Monaſtere prés de Jeruſalem. 688

Jourdain prince de Capoüe, enleve un dépôt du mont-Caſſin. 379

Inceſtueux. Herſie touchant les degrez de parenté. 152. Condamnée par Alexandre II. 155

Inconti nence des clercs tolerée en Italie. 79. Condamnée à Milan ſous Alexandre II. 181

Inveſtitures reçûës des laïques dé-

Digitized by Google

fenduës. 378. 396. Pourquoi. 466. Condamnée par Victor III. 488. Par Urbain II. au concile de Clermont. 610. Puis en 1099. 677. Ives de Chartres vouloit qu'on les tolerât. 641
Isaac Comnene empereur de C. P. 55. Renonce à l'empire. 81
Isaac. Comnene frere de l'empereur Alexis. 422
Isambert évêque de Poitiers, empêche un concile. 295
Isles appartiennent toutes au pape selon Urbain II. 560
Ives élu évêque de Chartres. 547. Sacré par le pape. 548. Ses commencemens. *ibid.* Son decret. 549. Resiste au mariage du roi avec Bertrade. 556. Est maltraité & empriſonné. 557. Empêche les Chartrains de prendre les armes pour le délivrer. 558. S'excuſe d'aller au concile de Reims. 590. Aſſiſte au concile de Clermont. 608. Ecrit vigoureuſement à Hugues de Lion ſur l'uſage de ſon autorité de legat. 640. Jaloux des droits des égliſes. 643 Se juſtifie au ſujet de cette lettre. 670. Juſtifié par Geoffroi de Vandôme. 684
Juifs. Le pape Alexandre II. défend de les tuer. 190. Maſſacrez par les croiſez en Allemagne. 634. Sauvez à Treves. 635
Jutelande. Nouveaux évêchez en cette province. 230

L

LAMBERT intrus dans le ſiege de Teroüane. 439. Chaſſé & Gerard mis à ſa place. 441
Lambert de Schafnabourg hiſtorien. 335. Fin de ſon hiſtoire. 345
Lambert de Guiſnes élu premier évêque d'Arras. 580. Va à Rome. 582. Eſt ſacré par le pape. 583. Introniſé & reçû par ſon archevêque. 589. Aſſiſte au concile de Clermont. 608. 614
Sainte *Lance*. On prétend l'avoir trouvée à Antioche. 665. On en doute. 667
Landri évêque de Mâcon. 161
Landuin diſciple de ſaint Bruno. 516. Premier prieur de la Chartreuſe. 518
Lanfranc abbé de ſaint Eſtienne de Caën, cheri du roi Guillaume le conquerant. 162. 511. Son écrit contre Berenger. 163. Lanfranc archevêque de Cantorberi. 201. Va à Rome, & Alexandre II. le fait ſon legat en Angleterre. 204. Demande au pape de le décharger de l'épiſcopat. 237. Sa mort, ſes écrits, ſes diſciples. 512
Lantelme archevê. d'Ambrun. 411
Legats apportoient des canons tout dreſſez pour les conciles. 85. Les Allemans ne veulent ſouffrir que les legats les préſident en concile. 269. Si le pape ne peut envoier que des legats Ultramontains. 372
Leire monaſtere en Arragon. 190
Leitoure. Sa cathedrale retablie. 191
S *Leon IX.* pape. Sa lettre à Pierre patriarche d'Antioche. 1. à Michel Cerularius. 3. Autre. 6. Sa mort. 9
Leon d'Acride metropolitain de Bulgarie. Sa lettre à Jean évêque de Trani. 2. Sa mort. 53
Leon en Eſpagne. Concile en 1091. Sous Rainier legat. 516
Liemart archevêque de Brême. 227. Se prétent legat du ſaint ſiege. 272
Lillebonne. Concile ſous Guillaume archevêque de Roüen. 405

Digitized by Google

Lion. Concile où préſide Hildebrand. 39. Primatie accordée ſur les quatre provinces Lionnoiſes, & ſur quel fondement. 388. Confirmée au concile de Clermont. 612. 613
Liſieux. Concile où preſide Hermenfroi legat. 41
Lombards deſaprouvent l'abſolution reçuë par le roi Henri. 342
Londres. Concile en 1075. 303
Loüis le gros roi de France. Sa naiſſance. 431
Luceole ermitage de Pierre Damien. 102
Lunden en Danemarc, érigée en archevêché. 663
Lundi dedié aux anges & aux morts. 110
Luxe des évêques de l'onziéme ſiecle. 99

M

MAINARD évêque de ſainte Rufine legat à Milan. 180
Manaſſés évêque de Cambrai. Son élection approuvée par le pape. 583. & confirmée au concile de Clermont. 614
Manaſſés I. indigne archevêque de Reims. 359. Son apologie au legat Hugues de Die. 399. Il eſt dépoſé. 401. & meurt vagabond. 402
Manaſſés II. prévôt & depuis archevêque de Reims. 357. 622
Manegolde de Lutenbach, docteur fameux en Alſace. 588
Manſionaires ſacrileges à ſaint Pierre de Rome. 446
Mantoüe. Concile en 1064. *p.* 145
S. *Marguerite* reine d'Eſcoſſe. 572
Mariage. Comment doit être celebré. 241. Moyens pour connoître s'il y a parenté entre les parties qui le contractent. 562
Marmoutier. Monaſtere des mieux reglez dans l'onziéme ſiecle. 161
Martyrs en Suede & en Norvege. 228
S. *Matthieu* apôtre. Son corps trouvé à Salerne. 452
Mathilde comteſſe de Toſcane attachée à Gregoire VII. 334. Occaſion de le calomnier. *ibid.* Elle donne ſes états à l'égliſe Romaine. 357. Elle reſiſte au roi Henri. 422. Victoire de ſes Vaſſaux ſur les ſchiſmatiques. 447. Epouſe Guelfe fils du duc de Baviere. 410
Manger archevêque de Roüen dépoſé. 41
Maurille archevêque de Roüen. 42
Mayence. Concile en 1069. ſur le divorce du roi Henri. 95. Autre concile en 1071. *p.* 209. Concile des ſchiſmatiques en 1085. Vecilon préſidant. 451
Mazare ſon premier évêque Latin. 571
Meaux. Concile en 1082. par Hugues legat. 439
Melfe. Concile en 1089. Urbain II. préſidant. 513
Meſſine. Son premier évêque Latin. 575
Michel Ducas Parapinace empereur. 214. Eſt dépoſé. 38. Fait metropolitain. 383. Faux bruit de ſon arrivée en Italie. 415
Michel Cerularius patriarche de C. P. Sa lettre à Jean évêque de Trani. 2. Maltraite les Latins à C. P. 4. Plaintes de Leon IX. contre lui. 8. Excommunié par les legats. 18. Son decret contre eux. 21. Sa premiere lettre à Pierre d'Antioche ſur le même ſujet. 27 La ſeconde. 34. Sa diſſimulation. 55. Chaſſé. 56. Sa mort. 57
Michel Stratonique empereur de C. P. 53. Cede l'empire. 55

Digitized by Google

Milan. Legation ſous Nicolas II. 72. Fondation de cette égliſe. 73. Reconciliation du clergé de Milan. 76. Autre legation ſous Alexandre II. 181
Miracles. En rapporter de faux, c'eſt porter faux temoignage contre Dieu. 127
Moines. Decret d'Urbain II. pour leur conſerver les fonctions ſacerdotales. 628. Comparez aux ſerafins. 629. Un moine ne doit rien demander. 534. Moines ſans vocation cauſe de la ruine des monaſteres. 535. Moines obligez aux penitences canoniques ſelon Pierre Damien. 106. Doivent demeurer dans leurs cloîtres. 134. Ne peuvent être curez. 591. Inconveniens de leurs voyages. 221. Si l'aprobation précedente eſt neceſſaire pour la profeſſion monaſtique. 224. Moines conſervez dans les cathedrales d'Angleterre. 239. Moines vagabons reprimez. 241
Monarchie de Sicile. Ce que c'eſt. 661
Monaſteres. Leurs revenus retranchez par Iſaac Comnene. 55
Mortalité en Allemagne cauſe pluſieurs converſions. 588
Moſarabe. Office ancien d'Eſpagne autoriſé par le duel & le feu, & toutefois aboli. 527

N

NAPLES. Origine de ce royaume. 81. 404
Naufrages.. Ceux qui en pillent les debris, excommuniez. 369
Narbone. Concile en 1054. 36
Nicolas le grammairien patriarche de C. P. 425
S. *Nicolas* évêque de Myre. 469. Ses reliques enlevées par des marchands de Bari. 472. Fête de cette tranſlation. 483
Nicolas II. pape. 60. Sa mort. 88. Garde le ſiege de Florence. *ibid*.
S. *Nicolas* Peregrin, moine Grec, mort en Italie. 586. Canoniſé au concile de Rome. 677
Nicée priſe par les croiſez. 646
Nicephore le More patriarche d'Antioche. 382
Nicetas pectorat moine de Stude. Son écrit contre les Latins. 14. Sa retractation. 17
Nicephore. Botaniate empereur de C. P. 380. Dépoſé. 422
Nimes. Concile en 1096. Urbain II. préſidant. 628
Nôces. Temps où étoient défenduës dans l'onziéme ſiecle. 220
Normans. Plaintes de Leon IX. contre eux. 6. Se reconcilient avec Nicolas II. qui leur cede la Poüille. 80. Gregoire VII. demande du ſecours contre eux. 280. Les excommunie en 1078. Leur fait une autre ceſſion plus ſolemnelle. 404

O

OBLATS ou donnez dans les monaſteres. 529. 530
Oderiſe abbé du mont-Caſſin. 489
Odon évêque de Bayeux, frere du roi d'Angleterre. 202. Eſpere devenir pape. 493. Eſt empriſonné, puis delivré. 494
Odon prieur de Clugni, puis évêque d'Oſtie. 375. *V*. Urbain II. pris par ordre du roi Henri & renvoyé. 433. Repris. 434. Soûtient le droit de l'empereur pour l'élection du pape. 438. Legat en Allemagne, y ordonne pluſieurs

Digitized by Google

évêques. 445, Aſſiſte à l'Aſſemblée de Bercach. 447. On veut l'élire pape. 460. Victor III. le deſigne pour ſon ſucceſſeur. 489
Odon ou Oudart docteur fameux à Tournai. Ses commencemens. 543. Sa converſion. 545. Rétablit l'abbaye de ſaint Martin. 547
Olaf. roi de Norvege. Gregoire VII. lui écrit. 391
Olmuts évêché uni à Prague, puis ſeparé. 365
Oluh-Arſelan Sultan des Turcs. 152. Ses conquêtes. 212. Sa generoſité. 213
S. *Omer.* Concile en 1099. Manaſſes de Reims préſidant. 680
Orcades iſles. Lanfranc permet d'y ordonner un évêque. 511
Ordination per ſaltum reprouvée. 249. S. *Orens* patron de la ville d'Auch. 191
S. *Oſten* ou Oſtind archevêque d'Auch. 191
Otton évêque d'Oſtie. v. Odon.
Otton de Friſingue. Sa remarque ſur l'excommunication du roi Henri. 316
Oudart. v. Odon.
S. *Ouen.* Tumulte arrivé dans ſon égliſe à Roüen, contre l'archevêque Guillaume. 285
Oüeſtminſter, monaſtere de ſaint Pierre prés de Londres, retabli par ſaint Edoüart. 117. Sa dedicace. 159
Ourſon archevêque de Bari, tranſfere les reliques de ſaint Nicolas. 483

P

PALERME priſe par Robert Guiſchard ſur les Sarraſins. 207. Son premier archevêque Latin. 574
Pape. Le roi d'Angleterre défend qu'on y reconnoiſſe un pape ſans ſa permiſſion. 600. Suite des papes dans le dixiéme & l'onziéme ſiecle ſelon Bennon. 456. Pape ne peut revoquer les decrets des conciles generaux. 464. Ne peut changer les traditions de ſes prédeceſſeurs. 15. Si le pape étoit dans les diptyques d'Orient depuis le ſixiéme concile. 28. 30. 31. Decret de Nicolas II. pour l'élection du pape. 67. 95. Mitre & chape rouge, marques de la dignité du pape. 90. Comment doit être élu. *ibid.* On pretend qu'il n'eſt ſoumis au jugement de perſonne. 449
Parenté. les degrez comptez differemment ſelon les Canons & ſelon les loix. 153
Paſcaſe Ratbert calomnié par Berenger. 165
Pâques. Si Jeſus-Chriſt fit ſa derniere Pâque avant les Juifs. 25
Patriarches. Combien il y en a dans l'égliſe. 24
Pelerinage nombreux d'Allemans à Jeruſalem. 146. Ils ſont attaquez par les Arabes & delivrez par les Turcs. 149
Penitences multipliées à l'infini; de là vient la neceſſité de les compenſer ou racheter. 105. 107. 108. Penitences canoniques dans les lettres d'Alexandre II. 250. Penitence. Ne doit être adminiſtrée que par les paſteurs legitimes. 360. 396. Ou par commiſſion de l'évêque. 595. ou du pape 445. Penitences des moines à Clugni. 540. Fauſſes penitences condamnées. 378. 396. 595
Perſonne. Clerc titulaire d'une égliſe 609
Philippe I. roi de France couronné du vivant de ſon pere. Forme de

Digitized by Google

ce sacre. 82. Philipe décrié comme simoniaque, & menacé de déposition par Gregoire VII. 261. Lettres fulminantes contre lui. 281. Quitte la reine Berte pour épouser Bertrade. 555. 557 Est excommunié pour ce sujet à Austun. 591. Sans préjudice de l'autorité royale. 593. Encore excommunié à Clermont. 611. Absous de l'excommunication au concile de Nimes. 630. Simonie sordide de ce prince. 674

Pierre Damien Evêque d'Ostie 51. Sa lettre aux évêques. *ibid.* Sa legation à Milan. 72. Sa delicatesse sur les presens. 78. Sa renonciation à l'episcopat. 79. 898. Sa prophetie contre Cadaloüs. 91. 98. Sa dispute synodale. 94. Ses raisonnemens peu justes. 109. Sa credulité pour les histoires merveilleuses. 111. Sa circonspection sur les miracles. 127. Sa legation en France l'an 1063. *p.* 137. 138. Legat au concile de Mayence. 1069. 195. Sa mort 215. Ses austeritez. 216. Ses écrits. *ibid.* Son zele pour l'observance monastique. 219. 221

Pierre Barthelmi découvre la sainte lance à Antioche. 664. Sa mort. 667.

S. *Pierre* évêque d'Anagnia. 214

Pierre évêque de Florence simoniaque. 122. Veut faire tuer les moines, 124. Ils le denoncent au concile de Rome. 133. Il continuë sa persecution. 183. Son clergé l'abandonne. 186

Pierre patriarche d'Antioche. Sa lettre à Leon IX. Lettre à Dominique d'Aquilée. 24. à Michel Celurarius. 30. Sa moderation. 33

Pierre archevêque d'Almafi legat à C. P. 6

Pierre moine de Clugni, puis abbé de Cave prés de Salerne. 375

Pierre Aldobrandin moine de Florence, soutient l'épreuve du feu contre l'évêque Pierre. 187. Nommé Pierre Ignée 189. Cardinal évêque d'Albane. *ibid.* Sa mort. 507

Pierre l'ermite va en pelerinage à Jerusalem, & entreprend de la délivrer des infideles. 615. 616. 617

Pise érigé en archevêché. 561

Plaisance. Concile en 1095. Urbain II. présidant. 593

Pluralité de prebendes ou dignitez défenduë. 610

Poitier. Concile en 1075. 287 Autre concile en 1078. Hugues de Die présidant. 359

Pourquoi Dieu s'est fait homme. Traité de saint Anselme. 655

Preface de la sainte Vierge. Quand instituée. 595

Prêtre. Leur ignorance & leur negligence dans l'onziéme siecle. 225

Primats, N'ont de privilege que ce que la coûtume leur donne. 641

Prisoniers délivrez par l'évêque d'Orleans à son entrée. 632

Procession du saint Esprit traitée au concile de Bari. 668

Psalmodie. Moines de Clugni avoient beaucoup ajouté à celle de la regle. 536

Puissance. Distinction des deux puissances ecclesiastique & seculiere selon Pierre Damien. 97. 143

Q

QUATRE-TEMS. Deux messes, l'une le samedi, l'autre le dimanche. 260

Quedlimbourg. Concile par le legat Otton. 48. Schismatiques y sont excommuniez.

Digitized by Google

excommuniez. 450

R.

RACHAT d'autel défendu. 610
Raimond comte de Toulouſe & de S. Gilles, chef de la croiſade. 620. 633
Raimbert docteur à Liſle. 544
Rainald évêque de Côme directeur de l'imperatrice Agnés. 263
Rainard évêque de Langres. 351
Rainier indigne évêque d'Orleans. 358
Realiſtes & Nominaux, ſectes de Dialecticiens. 544
Reims. Concile en 1094. ſous l'archevêque Renaud. 589
Renaud du Bellai archevêque de Reims. 497. Refuſe de ſacrer le nouvel évêque d'Arras. 581. Aſſiſte au Concile de Clermont. 608. Sa mort. 622
Richard cardinal, abbé de ſaint Victor de Marſeille, legat en Eſpagne. 409. Excommunié par Victor III. 488
Richer archevêque de Sens, deſaprouve l'ordination d'Ives de Chartres. 550. Aſſiſte au concile de Clermont. 608. Refuſe de ſe ſoumettre à la primatie de Lion. 612. 613. Sa mort. 639
Robert abbé de Richenou ſimoniaque dépoſé. 245
Robert évêque de Chartres intrus. 352
Robert moine de Clugni envoyé en Eſpagne, Gregoire VII. s'en plaint. 409
Robert Guiſchard duc de Poüille & de Calabre, vaſſal du ſaint ſiege. 81. Excommunié par Gregoire VII. 264. Se reconcilie & lui fait ſerment. 404. Gregoire recherche ſon amitié. 411. Sa victoire ſur l'empereur Alexis. 424. Il delivre Gregoire VII. 445. Sa mort. 467
Robert abbé de ſaint Evroul, établit en Calabre des monaſteres de ſon obſervance. 575
Robert d'Arbriſſelles. Ses commencemens. 622. Urbain II. lui ordonne de prêcher. 623
Robert premier évêque Latin de Meſſine. 575
Robert abbé de Moleſme. 681. Fonde l'abbaye de Ciſteaux. 682. Renvoyé à Moleſme par autorité du pape. 683
Rochingham. Aſſemblée d'évêques pour le differend de ſaint Anſelme avec le roi. 601
Roclen évêque de Challon. 259. 261
Rodolfe duc de Suaube, élu roi d'Allemagne contre Henri. 346. Gregoire VII. deſavoüe ſon élection. 347. Sa mort. 406
S. *Rodolfe* évêque d'Eugubio. 125
Roger comte de Sicile. 500. Le pape le fait ſon legat. 660. Y rétablit les évêchez. 574
Roger III. évêque de Châlons. 352
Roger duc de Poüille & de Calabre, fils de Robert Guiſchard. 468. Delivré du peril par ſaint Bruno. 658
Roland de Parme, preſente au concile de Rome les lettres contre Gregoire VII. 313
Roland évêque de Dol, reçoit le pallium comme archevêque de Bretagne. 584. Aſſiſte au concile de Clermont. 608
Romain Diogene empereur de C. P. 212. Pris par les Turcs. 213. Sa mort. 214
Rome. Concile ſous Nicolas II. 66. Autre concile en 1063. p. 133. Premier concile de Gregoire

VII. 624. Second concile en 1075. 296. Quatriéme concile où pluſieurs évêques ſont excommuniez. 367. Cinquiéme. 378. Sixiéme. 385. Septiéme. 396. Huitiéme. 411. Neuviéme. 435. Dixiéme concile de Gregoire VII. 445. Autre concile en 1099. Urbain II. preſidant. 675

Roſcelin de Compiegne, Docteur fameux. Son erreur ſur la Trinité. 552. L'abjure & retombe. 553

Roſe d'or, benie par le pape le quatriéme dimanche de Carême. 626

Roüen. Concile ſous l'archevêque Maurille. 40. Autre concile en 1072. *p.* 240. Autre en 1074. ſous l'archevêque Guillaume. 286. Autre en 1096. *p.* 624

Royaumes d'Europe appartiennent tous à l'égliſe Romaine ſelon Gregoire VII. 415

Ruſſie à l'égliſe Romaine ſelon Gregoire VII. 419

S

SAINT *Salvi* monaſtere à Florence. 124. 131

Samedi. Comment obſervé par les Latins. 11

Samuel de Maroc. Son traité contre les Juifs. 327

Sanction évêque d'Orleans. 631. 672

Sang. Défenſe d'en manger. 13. 33

Sardaigne. Monaſteres établis dans cette iſle. 206. Sardaigne, domaine de l'égliſe Romaine ſelon Gregoire VII. 417

Sarraſins. Guerre juſte contre eux. 191

Schafouſe monaſtere. 174

Schiſmatiques affoiblis en Allemagne. 506. Schiſmatiques de Rome. Leur lettre Synodale contre Urbain II. 661

Schiſme en Allemagne à l'occaſion de l'excommunication du roi Henri. 324

Schonen. Premiers évêchez en cette province. 230

Sclaves. Martyrs chez eux. 158. Leur troiſiéme apoſtaſie. 159. Gregoire VII. défend l'office divin en Sclavon. 410

Seljouquides. Famille de Turcs puiſſante en Orient. 151

Sepulcre. Chapitre en l'égliſe du S. Sepulcre. 688

Serfs des monaſteres. 530

Servand archevêque d'Hippone en Mauritanie. 326

Sicile. Evêchez & monaſteres rétablis par Urbain II. 576. 578

Sigebert. Monaſtere fondé par S. Annon de Cologne. 93. 197

Sigefroi archevêque de Mayence, puiſſant à la cour d'Allemagne. 142. Son pelerinage à Jeruſalem. 146. S'efforce inutilement de reduire les clercs concubinaires. 273. Promet à Henri IV. de favoriſer ſon divorce. 193. Va à Rome. 197. Veut ſe faire moine à Clugni. 245. Prétend les dimes de Turinge. 247. Sa mort. 449

Signe pour parler des droits établis à Clugni. 538

Silence exact à Clugni. 538

Simeon Patriarche de Jeruſalem, charge Pierre l'ermite de ſolliciter du ſecours. 616

Simon Comte de Crêpi, moine à Saint Claude. 383

Simoniaques. Ne perdent le pouvoir d'adminiſtrer les Sacremens. 123. En quel ſens ne ſont pas Prêtres. 489. On leur permet par indulgence d'exercer leurs ordres. 69. Reconciliation des ſimoniaques à Milan. 76. Leur rechûte. 178

Digitized by Google

Simonie de pluſieurs ſortes. 99. 101
Sophrone patriarche de Jeruſalem. 149
Soliman-Scha. Sultan des Turcs en Natolie. 645
Squillace en Calabre. Son premier évêque Latin. 637
S. *Staniſlas* évêque de Cracovie martyr. 389
Stercoraniſtes. 15
Stigand archevêque de Cantorberi. 59. Interdit par le pape. 113. Dépoſé. 198. Sa mort. 199
Suenon d'Eſtrithe roi de Danemarc. 118. 228. 230. Sa ſoumiſſion à l'évêque Guillaume & ſa penitence. 231. Sa mort. 295
Suede. Gregoire VII. prend ſoin de cette égliſe. 392
Symbole. Addition reprochée aux Latins par les Grecs comme erreur capitale. 29. 33.
S. *Sire* premier évêque de Pavie. 122
Syracuſe. Son premier évêque Latin. 577

T

TARRAGONE ruinée ſous les Mores. 512. Donnée à l'égliſe Romaine & rétablie metropole. 524
Tedald archevêque de Milan ſchiſmatique. Sa mort. 451
Temple. Egliſe de ce nom à Jeruſalem. 688
Teroüane. Troubles en cette égliſe depuis 1079. pendant 20. ans 678
Theodora Imperatrice. 36. Sa mort. 53
Theophilacte archevêque de Bulgarie, ſes écrits. 383
Thenzon reclus à Florence. 124
Thenzon-Mezabarba pere de l'évêque de Florence. 122
Thierri abbé de ſaint Evroul. 442
Thibaut de Provins, ſolitaire. 175 Sa mort. 178
Thibaut III. Comte de Champagne. protege les legats du pape. 351
Thomas archevêque d'Yorc. 200 Refuſe l'obéiſſance à l'archevêque de Cantorberi, 202. Va à Rome. 203. Se ſoumet à Lanfranc. 236
Thiemon ou Dimon abbé, puis archevêque de Salſbourg. 519
Togrulbec chef des Turcs Seljouquides. 151. Sa mort. 152
Tolede priſe ſur les Mores par Alfonſe VI. roi de Caſtille. 501. Sa primatie. 503. 504
Toulouſe Concile en 1056. *p.* 44. Autre en 1090. les legats preſidans. 524
Tournai. Son égliſe veut ſe ſeparer de celle de Noyon, mais ſans effet. 648
Tours Concile où préſide Hildebrand. 40. Autre concile en 1096. Urbain II. preſidant. 625
Traine ou Troine, ville épiſcopale de Sicile. 575. 500
Travail des mains, comment aboli chez les moines. 538
Treve de Dieu. 36. confirmée au concile de Clermont. 611. 624 680
Tribur. Aſſemblée contre le roi Henri. 329. 330
La *Trinité* de Caën monaſtere. 162
Trinite. Office de ce myſtere à Clugni. 537
Troye en Poüille. Concile en 1092. Urbain II. préſidant. 562

V

VALLOMBREUSE, Fondation de ce monaſtere. 129
Valtram archevêque de Magdebourg ſchiſmatique. Sa Lettre

Digitized by Google

pour le Roi Henri. 520
Udon archevêque de Treves. Gregoire VII. y avoit confiance, quoiqu'attaché au roi Henri. 370 Sa mort. *Ibid.*
Vicelon. archevêque de Mayence schismatique. 448. Sa mort. 506
Vendôme. L'abbé de la Trinité cardinal de l'église Romaine. 586
Vendredi. Jeûne ordonné ce jour & pourquoi. 676
Venise. Son patriarche trop pauvre. 281
Victor II. pape. 38. Sa mort. 48. v. Gebehard.
Viderad abbé de Fulde, dispute la presseance à l'évêque d'Hildesheim. 140. Ses moines revoltez contre lui. 142
La sainte *Vierge.* Samedi consacré à son honneur. 110. Son petit office: *ibid.* Prescrit à tous les clercs. 621
Vincheſtre. Concile en 1072. *p.* 233.
S. *Ulric* de Clugni. Ses Commencemens. 530. Son traité des coûtumes de Clugni. 533. 535. Sa mort. *ibid.*
Vœu cause par la crainte, n'est pas moins valide. 77
Volfeme abbé de Brunviller. Sa mort. 528
S. *Voul* de Luques. 564
Upsal. Temple fameux des Suedois idolâtres. 228
Urbain II. pape v. Odon évêque d'Ostie. Son entrevûë avec Roger comte de Sicile. 500. Reconnu pape en Angleterre. 604. Vient en France & y dédie plusieurs églises. 606. Autre voiage en France aprés le concile de Clermont. 621. 622. 626. Retourne en Italie. 636. Rentre à Rome. 637. Attire auprés de lui plusieurs moines de grand merite. 655. Resiste au roi d'Angleterre en faveur de saint Anselme : puis se relâche. 670. Mort d'Urbain II. 685
Uton archevêque de Treves. 174
S. *Vulstan* prevôt, puis évêque de Vorcheſtre. 112. Sa mort. 571

X

JEAN *Xiphilin* patriarche de C. P. 211. Sa mort. 381. N'est auteur de l'abregéde Dion. Cassius.

Y

YACA siege des évêques d'Arragon au lieu d'Huesca. 86 v. Jaca.
York. Cette église soumise à celle de Cantorberi. 235

Z

ZOE' imperatrice. Sa mort. 35

Fin de la Table des Matieres.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

Digitized by Google